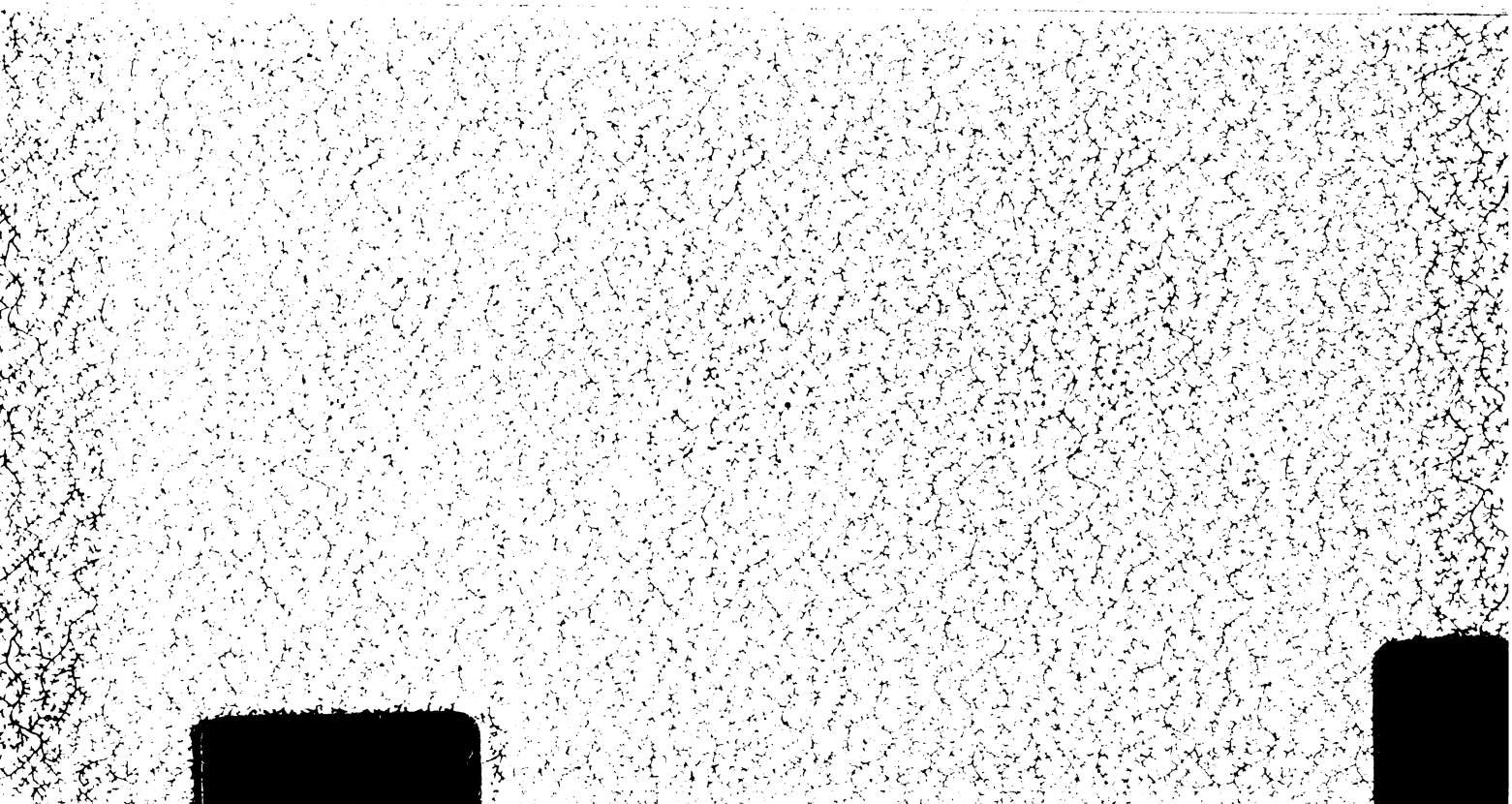

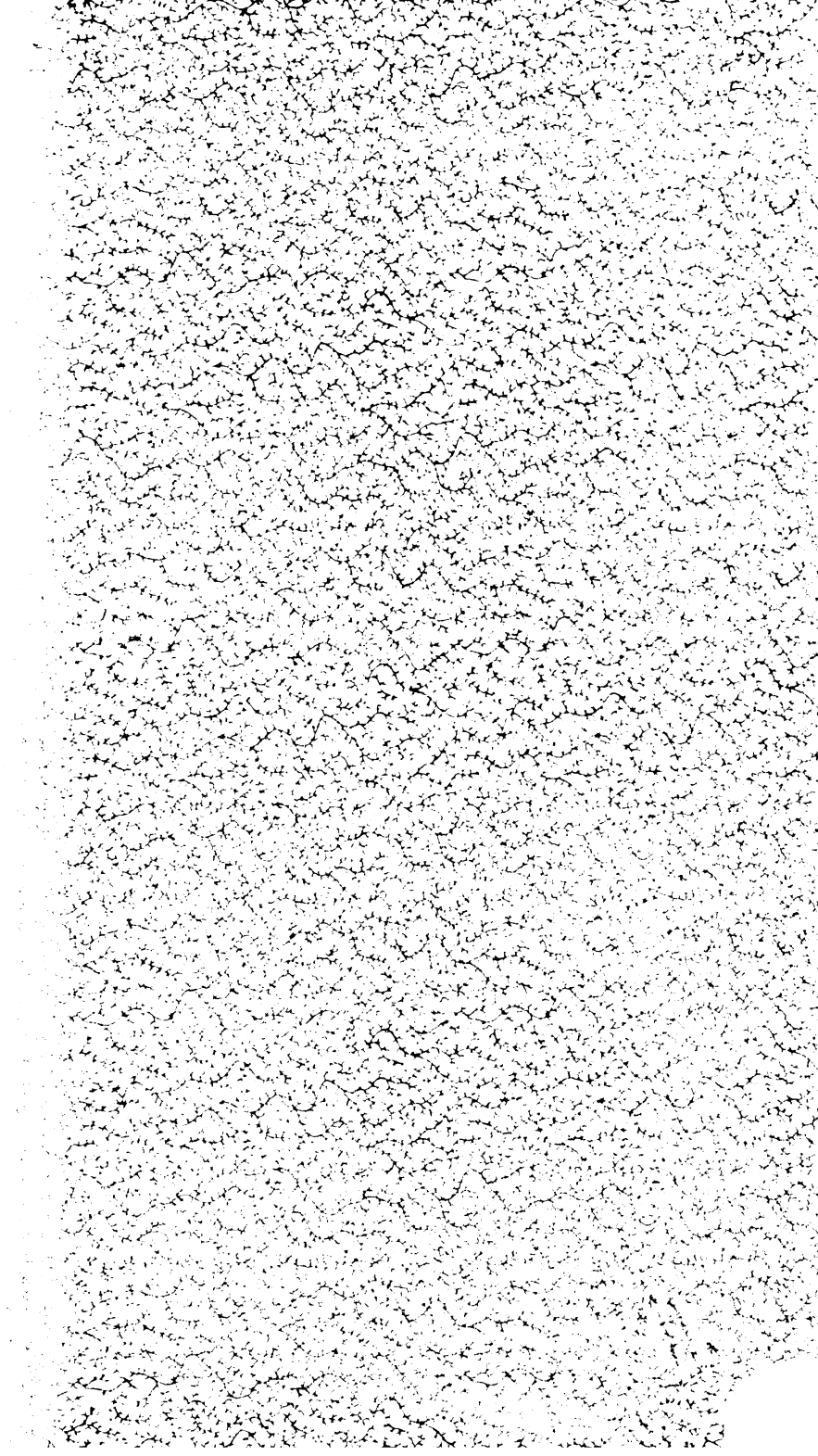

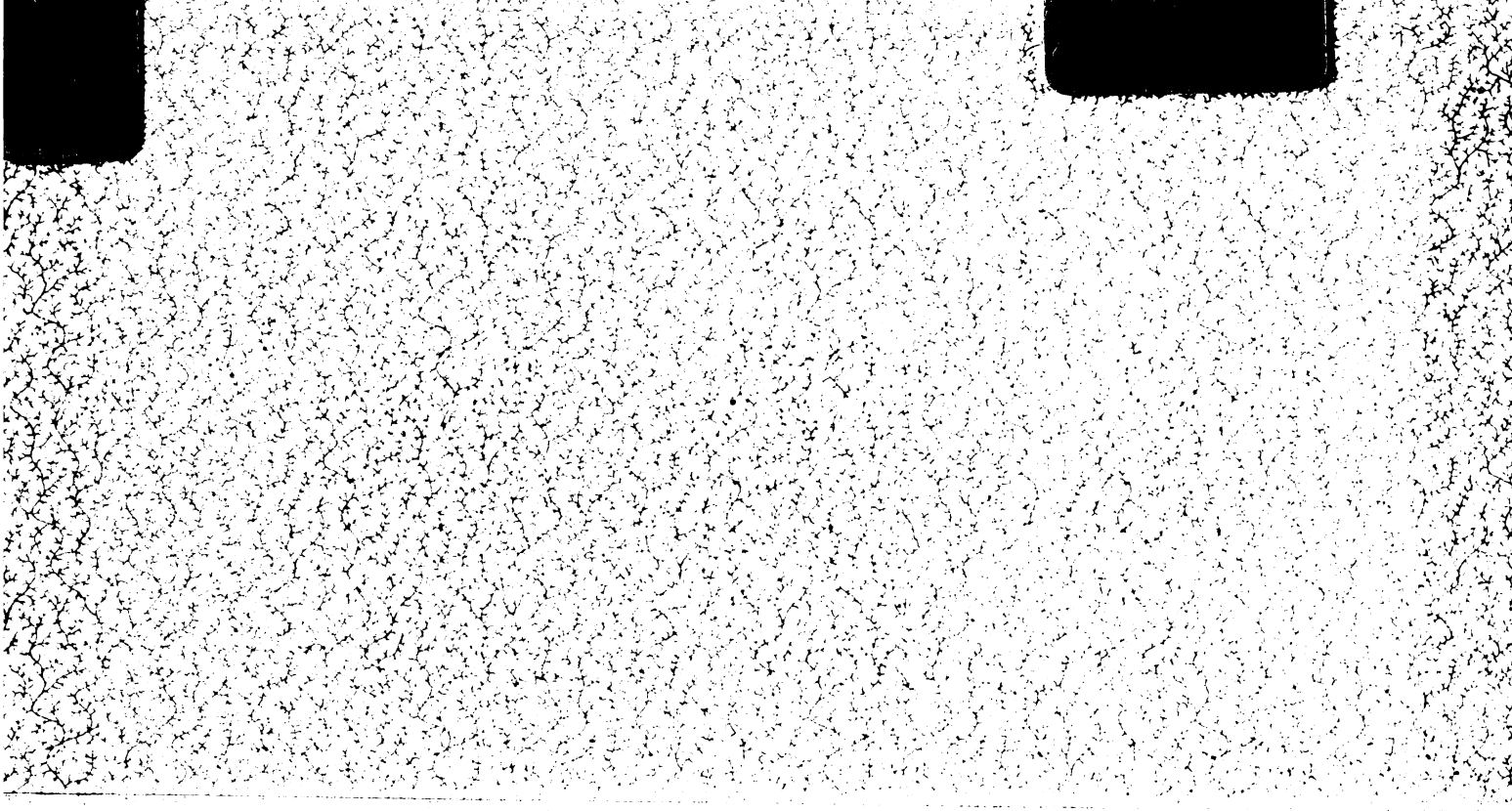

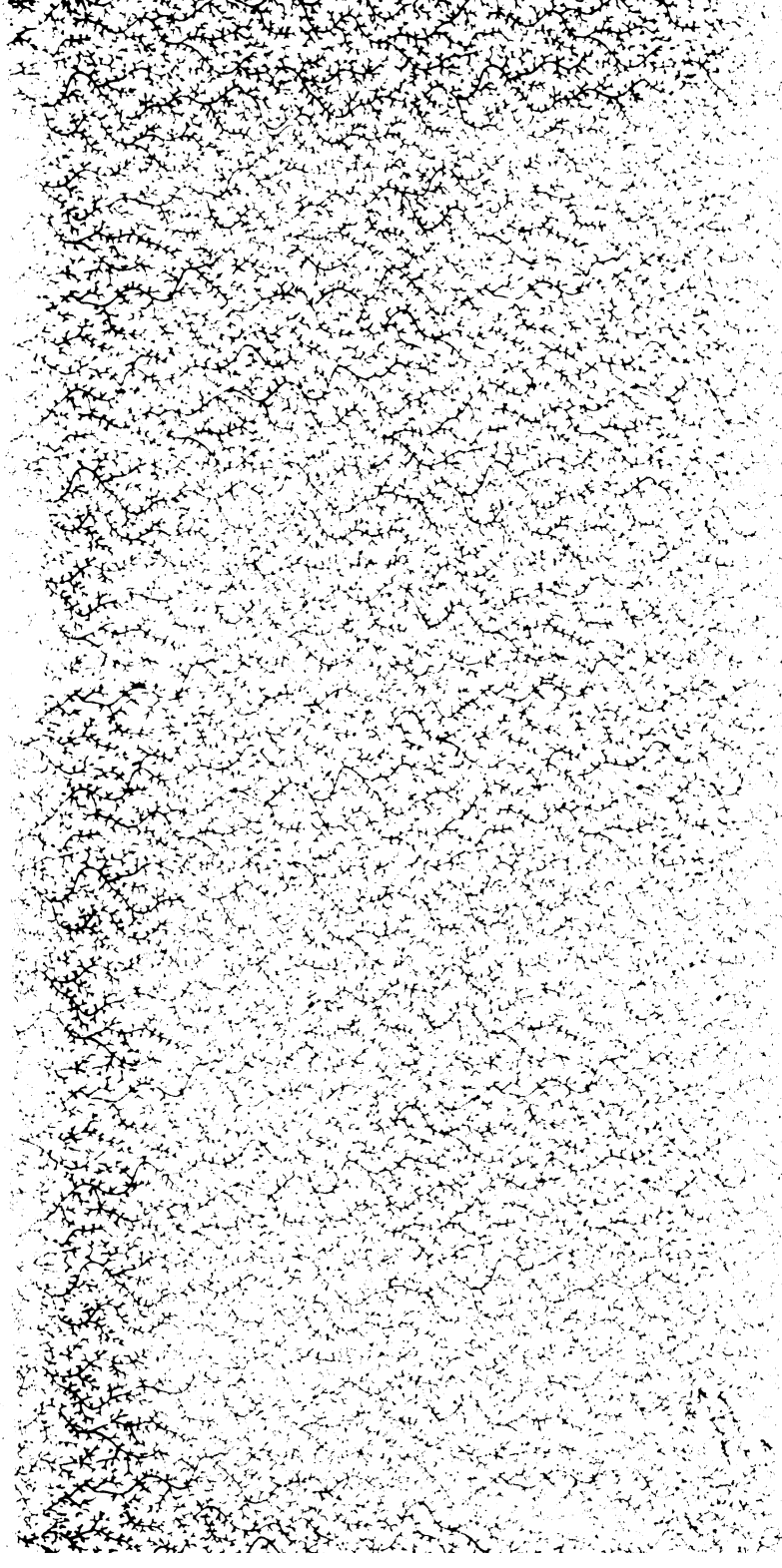

HISTOIRE
DE FRANCE.

II.

Paris. — Imprimerie Schneider et Langrand,
rue d'Erfurth, 1.

HENRI IV.

Publié par Furne, Paris

HISTOIRE
DE FRANCE

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

PUBLIC LIBRARY

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME ONZIÈME.

PARIS.
FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

HISTOIRE

DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS ANGOULÊME.

(SUITE.)

SUITE DE HENRI III.

(1585-1589.)

(1585-1588.) Le parti protestant reçut la fatale nouvelle du traité de Nemours avec autant de douleur que d'indignation. Les réformés s'étaient habitués à considérer la liberté de conscience comme définitivement acquise : le principe n'en paraissait plus contesté depuis huit ans, au moins par l'autorité royale ; et voici que tout à coup renaissaient les jours de persécution, que les portes de l'exil se rouvraient, que les bûchers allaient se rallumer. Les désastres de la Réforme dans les Pays-Bas semblaient présager sa ruine en France : Bruxelles, Malines, le Brabant après la Flandre, avaient courbé la tête ; Anvers, à son tour, succombait, à la suite d'un siége où l'art de la guerre avait fait de part et d'autre des efforts dont la grandeur étonne encore l'imagination, même après les guerres gigantesques de notre siècle [1]. Les huguenots de

[1] La capitulation d'Anvers est du 17 août 1585. Elle donnait deux ans aux réformés pour vendre leurs biens et s'expatrier. — Le prince de Parme avait fait con-

France seraient-ils plus heureux que leurs frères du Nord ? Leurs forces ne s'épuiseraient-elles pas dans cette lutte nouvelle et plus terrible qui s'apprêtait ? Les campagnes de 1577 et de 1580 n'étaient pas d'un heureux augure. Non-seulement l'infériorité numérique des réformés était effrayante, mais ils ne suppléaient point au nombre par l'union : l'autorité du roi de Navarre était presque nulle hors de la Guyenne ; ce prince avait dans son cousin, Henri de Condé, un rival plus qu'un lieutenant : le prince de Condé, le vicomte de Turenne et d'autres chefs encore, vivaient, comme plusieurs des généraux de la Ligue, dans l'attente du démembrement de la France, et nourrissaient l'arrière-pensée de se cantonner dans leurs provinces en princes indépendants, avec l'aide des Allemands et des Anglais [1] ; en attendant, ils relâchaient autant que possible le lien de cette espèce de république fédérative que formait le parti protestant, au risque de se perdre en perdant la cause de la Réforme.

struire deux gands forts, ceux de Sainte-Marie et de Saint-Philippe, avec une multitude de fortins et de redoutes, creuser un canal de dérivation de plus de six lieues, et construire un pont de 2,400 pieds pour barrer l'Escaut au-dessous d'Anvers, entre Ordam et Calloo. Les assiégés, de leur côté, recoururent à toutes les puissances de destruction que les éléments peuvent fournir à l'homme. Un Italien inventa pour eux les *machines infernales :* ils lancèrent contre le pont édifié par les Espagnols d'énormes brûlots, dont un seul tua cinq cents hommes et en blessa deux ou trois fois autant. Le pont toutefois résista ; les vigoureuses attaques des escadres de Hollande et de Zélande contre les assiégeants furent repoussées, et Anvers fut enfin réduit à se rendre. Les travaux d'attaque et de défense avaient été exécutés par des ingénieurs italiens. L'Italie conservait encore sa supériorité dans cette partie de l'art de la guerre. (V. De Thou, t. IV, l. LXXX-LXXXIII. — Bentivoglio, l. XIII. — Strada.)

[1] La vicomté de Turenne formait une espèce de franc-aleu sur les confins du Limousin, du Périgord et du Querci : Turenne avait une grande influence dans toutes ces contrées et dans l'Auvergne, d'où sa famille, la maison de La Tour d'Auvergne, était originaire.

Tant de sujets de crainte jetaient dans une cruelle anxiété les hommes les plus éclairés du parti : le roi de Navarre raconta depuis à l'historien Mathieu, que, lorsqu'il apprit le traité de Henri III avec les ligueurs, « pensant à cela fort profondément, et tenant sa teste appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache (Mathieu, t. 1, p. 501). »

L'*appréhension* n'amena point le découragement. Henri de Navarre avait une de ces rares et admirables organisations, à la fois fortes et flexibles comme l'acier, que rien ne saurait abattre ni étonner, et qui, toujours au niveau de leur situation, déploient, à mesure que la nécessité les presse, des ressources croissantes et inépuisables. Le protestantisme, de son côté, n'avait pas perdu cette vitalité opiniâtre qui lui faisait trouver son salut dans le désespoir même. L'imminence du péril décida les chefs, sinon à accepter franchement l'unité de direction qui eût été désirable, du moins à agir partout avec énergie. La nécessité rendit au parti quelque chose de son ancienne vertu.

Le roi de Navarre s'occupa, avec une égale activité, de préparer la défense intérieure et les secours étrangers. Dès la prise d'armes de la Ligue, Henri de Navarre et son grand négociateur, du Plessis-Mornai, avaient écrit à Élisabeth et aux principaux lords anglais d'éloquentes lettres pour leur rappeler la solidarité de tous les réformés, et invoquer l'assistance des trésors et des flottes de l'Angleterre. D'autres dépêches furent envoyées en Allemagne, en Écosse, en Danemark, en Suisse. Une transaction de haute importance fut menée à bien en France, après le traité de Nemours. Le puissant maréchal duc de Montmorenci,

le *roi de Languedoc*, repoussa les avances des Guise et s'unit de nouveau à ces réformés qu'il avait abandonnés en 1577. Henri de Montmorenci, homme de mauvaises mœurs et d'humeur fort egoïste, mais assez adroit politique, n'avait point jugé à propos de servir d'instrument aux Lorrains, ces vieux ennemis de sa maison [1]. Le 10 août 1585, une déclaration, rédigée par du Plessis-Mornai, fut publiée au nom du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Montmorenci « et des seigneurs, chevaliers, gentilshommes, provinces, villes et communautés, tant d'une que d'autre religion, associés pour la conservation de l'Estat. » Les signataires, après une longue et virulente diatribe contre les Lorrains, *auteurs de tous les maux de la France* [2], protestaient de ne combattre que pour le service et la *liberté* du roi, contraint par la violence des ligueurs à révoquer une paix qu'il avait accordée librement, et déclaraient guerre à toute outrance aux chefs de la Ligue et à leurs fauteurs.

Le 25 août, on vit arriver à Nérac trois députés envoyés par Henri III au roi de Navarre : c'étaient Philippe

[1] Il resta toutefois en négociations secrètes avec les cours d'Espagne et de Savoie, qui n'avaient pas perdu l'espoir de se servir de lui. — Mém. de Nevers, t. I, p. 750. — Capefigue, t. IV, p. 501.

[2] Ils renouvelaient une accusation déjà portée plusieurs fois contre les Guise ; celle d'avoir proposé aux huguenots, en 1578-1579, de s'associer à eux contre le roi. Il y avait eu au moins des insinuations à ce sujet : la Ligue n'ayant pas produit, en 1576-1577, tout l'effet qu'on attendait, les Guise avaient eu la pensée de chercher leur mobile ailleurs que dans la religion ; les impôts et les mignons eussent été le mot d'ordre. Mais ce ne fut qu'une velléité passagère : les huguenots restèrent sur la réserve, et les Guise rentrèrent dans la politique habituelle de leur maison. — Voy. la déclaration du roi de Navarre et de ses associés dans les Mémoires de la Ligue, t. I, p. 182. Le rédacteur de la déclaration ménage beaucoup la reine mère, et s'efforce de la détacher des Guise ; il va jusqu'à dire qu'elle s'était acquis le nom de *mère du royaume*, avant ce malheureux traité de Nemours.

de Lenoncourt, abbé de Rebais, Jean d'Angennes, seigneur de Poigni, et le président Brûlart. Ces envoyés avaient pour assistants ou pour surveillants deux théologiens choisis parmi les chefs populaires de la Ligue parisienne, Prévost, curé de Saint-Séverin, et Cueuilli, curé de Saint-Germain l'Auxerrois. Ils venaient requérir le Béarnais de rendre les places de sûreté et de suspendre partout l'exercice de la religion prétendue réformée, durant les six mois de délai que le dernier édit accordait aux protestants pour se convertir ; ils promettaient qu'on chercherait les moyens de le *contenter*, et parlaient vaguement de concile, sans faire aucune ouverture formelle à ce sujet. Ils proposaient une conférence entre la reine mère et le roi de Navarre, et offraient de rappeler au nord de la Loire les troupes catholiques déjà en mouvement au midi de ce fleuve, pourvu que le roi de Navarre arrêtât les auxiliaires étrangers, que la cour croyait déjà prêts à se mettre en marche.

Le roi de Navarre se déclara prêt à reconnaître un concile légitime et à conférer avec la reine mère, mais refusa tout le reste, et fit suivre son refus de lettres au roi, au parlement et à la Sorbonne ; il y soutenait avec autant de force que de modération la justice de sa cause (Mém. de la Ligue, t. 1, p. 211. — Mém. de du Plessis-Mornai, t. 1, p. 561-577). La lettre à la Sorbonne, œuvre de du Plessis comme les autres, est surtout un chef-d'œuvre d'habileté.

A peine le roi de Navarre avait-il congédié les envoyés de Henri III, que les foudres de Rome, devançant les coups de la Ligue, éclatèrent sur sa tête. La mort de Grégoire XIII avait retardé de plusieurs mois la publication de la sentence d'excommunication préparée par ce pontife contre

tiques, relaps, coupables de lèse-majesté divine, et déchus, eux et leurs héritiers, de toutes principautés, domaines, seigneuries, dignités, honneurs et offices, et incapables de succéder à aucuns duché, principauté, seigneurie et royaume, et spécialement au royaume de France, « auquel ils ont commis de si énormes forfaits et crimes. » Tous les officiers, vassaux et sujets des deux princes excommuniés étaient déliés du serment de fidélité à eux prêté, et sommés de ne leur plus rendre aucune obéissance, à peine d'être enveloppés dans l'anathème. Sixte-Quint finissait par une exhortation à son très-cher fils en Jésus-Christ, Henri, roi de France très-chrétien, de se souvenir du serment prêté à son sacre d'exterminer les hérétiques, afin que « de son autorité, puissance et vertu, il travaille à l'exécution de cette si juste sentence [1]. »

Vingt-deux ans auparavant, une bulle semblable, fulminée contre la mère du roi de Navarre, avait été repoussée si vigoureusement par la cour de France, que le pape Pie IV s'était vu obligé de la retirer et de la supprimer; mais les temps étaient changés : le lâche Henri III n'osa protester avec éclat contre un arrêt qui prosternait toutes les couronnes dans la poussière devant la tiare; il envoya la bulle au parlement, comme pour requérir une vérification qu'il espérait ne pas obtenir. Son espoir ne fut pas trompé : l'arrogance de ce langage, renouvelé de Boniface VIII, réveilla dans toute leur énergie les vieilles passions gallicanes. Le parlement adressa au roi des remontrances d'une violence extrême; il nia, non-seulement que les princes de France fussent justiciables du pape, mais

[1] Voyez la bulle en latin dans les *Scripta utriusque partis*, Francfort, 1586; et la traduction française contemporaine, dans les Mémoires de la Ligue, t. I, p. 244.

que leurs sujets eussent jamais *pris cognoissance de la religion de leurs princes*., et déclara que la bulle ne méritait « autre récompense que d'estre jetée au feu en présence « de toute l'église gallicane. » — « Tous ces artifices, » disait encore le parlement au roi, « sont apostés par les « ennemis de l'Estat, lesquels, sous le nom de vos Hoirs, « s'adressent à vostre propre personne. » Le parlement offrait sa démission en masse plutôt que d'enregistrer la bulle (Mém. de la Ligue, t. 1, p. 222-227). Le parlement sauva ainsi l'honneur de la couronne que le roi n'osait défendre, et empêcha, sinon la publicité, au moins la publication officielle de la bulle en France.

La sentence de Sixte-Quint ne demeura pas sans réponse de la part de ceux qu'elle frappait. Le 6 novembre au matin, on trouva, sur les deux fameuses statues de Pasquin et de Marforio, sur les murs des principales églises, et jusque sur la porte du Vatican, un placard affiché par une main inconnue.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France, s'oppose à la déclaration et excommunication de Sixte V, soi-disant pape de Rome, la maintient fausse et en appelle comme d'abus en la cour des pairs de France, desquels il a cet honneur d'estre le premier. Et, en ce qui touche le crime d'hérésie..., dit et soutient que monsieur Sixte, soi-disant pape (sauve sa sainteté), en a faussement et malicieusement menti, et que lui-mesme est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé.... proteste cependant de nullité et de recourir contre ce prétendu pape Sixte et ses successeurs, pour réparation d'honneur de l'injure qui lui est faite et à toute la maison de France... espère que Dieu lui fera la

songer à se venger par la trahison. Plusieurs de ses principaux conseillers, Joyeuse, Villeroi, Villequier, et même Bellièvre, l'avaient pressé de se rallier franchement à la Ligue, et de rivaliser de zèle avec Guise, afin de lui enlever la direction du parti catholique. Il était trop tard pour que ce rôle de chef de parti pût être accepté ; Henri s'en tint au projet d'user les deux factions l'une par l'autre et de traîner la guerre en longueur, afin de la rendre insupportable au peuple.

Le parlement de Paris, circonstance importante, n'avait enregistré l'édit de juillet qu'après de vives remontrances sur ses principales dispositions. Cette cour suprême, autrefois si ardente à poursuivre les hérétiques, avait marché en sens inverse du mouvement de la Ligue, à mesure qu'elle voyait grandir l'esprit ultramontain et s'affaiblir la monarchie. La révolte de la faction lorraine imprima une telle force à cette réaction, que la majorité du parlement répondit à la présentation de l'édit de juillet par ces mêmes maximes de tolérance et d'humanité qu'elle avait jadis refusé d'écouter dans la bouche de L'Hôpital [1]. Le parlement approuvait bien qu'on révoquât les édits qui accordaient le culte public aux réformés, mais non pas que l'on forçât les dissidents à se faire catholiques sous peine d'exil ou de mort.

La Ligue elle-même, en 1576, n'en demandait pas davantage, puisqu'elle offrait protection aux réformés paisibles; mais la pensée intime du parti, la pensée de Philippe II et de l'inquisition, n'avait pu se contenir longtemps.

L'enregistrement de l'édit fut suivi d'une scène assez étrange. Le 11 août, le roi manda au Louvre le premier

[1] « Les consciences sont exemptes de la puissance du fer et du feu. » Mém. de la Ligue, t. I, p. 225.

président Achille de Harlai, zélé catholique, bien qu'antiligueur, le prévôt des marchands et le doyen de la cathédrale, et leur déclara, en présence du cardinal de Guise, que, puisqu'on l'obligeait de rompre la paix signée avec les protestants, il était juste qu'on l'aidât à supporter les frais de la guerre.—Vous, M. le premier président, dit-il, je loue votre zèle et celui de vos collègues, qui ont si fort approuvé la révocation de l'édit; mais je veux bien qu'ils sachent que la guerre ne se fait pas sans argent, et que, tant qu'elle durera, c'est en vain qu'ils me rompront la tête de leurs remontrances au sujet de la suppression de leurs gages. Pour vous, M. le prévost des marchands, soyez persuadé que je n'en ferai pas moins au sujet des rentes de l'hostel de ville. J'espère que les bourgeois de ma bonne ville de Paris, si contents de la révocation de l'édit, me fourniront sans difficulté deux cent mille écus d'or. — Puis, se tournant d'un air irrité vers le cardinal de Guise:—C'est à vous, monsieur, d'avoir soin que le clergé fasse le reste; ne vous imaginez pas que j'attende le consentement du pape! c'est une guerre sainte; il faut que le clergé en fasse les frais : la guerre coûtera quatre cent mille écus par mois. » Le premier président et le cardinal ayant essayé de répliquer, le roi leur imposa silence, et s'écria qu'ils devaient subir les conséquences de la guerre qu'ils avaient souhaitée : — Je crains bien, ajouta-t-il, qu'en voulant détruire le presche on ne remette la messe en grand danger[1].

[1] De Thou, t. IV, l. LXXXI, p. 284. — Henri ne fit pas tout à fait ce qu'il annonçait : il ne toucha point aux biens de l'Eglise sans consulter le clergé et le pape : il assembla le clergé de France à Paris, au mois d'octobre, et se fit octroyer 1,200,000 écus. Le clergé consentit à cet effet qu'on aliénât de ses biens 50,000 écus de rente, et l'évêque de Paris, Gondi, fut chargé d'en aller demander l'autorisation au pape. Ce prélat courtisan demanda permission

dans les provinces du nord-ouest, et se présenta, le 24, devant Angers. Il était trop tard : le capitaine qui tenait le château ayant été tué d'une arquebusade, ses soldats, qui n'étaient pas plus de quinze, avaient rendu ou plutôt vendu la place au duc de Joyeuse, accouru avec quelques troupes pour joindre les bourgeois d'Angers et la noblesse catholique de la province. Condé, refusant de croire à la perte du château, attaqua les faubourgs d'Angers. Après deux assauts, il fut obligé de reconnaître l'inutilité de ses efforts, et d'ordonner la retraite. Il avait encore le temps de repasser la Loire ; mais il perdit deux jours à Beaufort : quand il se présenta sur la rive nord de la Loire pour suivre son avant-garde déjà en sûreté au delà du fleuve, il fut arrêté par des bâteaux armés qu'avait envoyés Joyeuse. Faute de canon, il ne put forcer le passage. Il remonta la Loire, espérant trouver un gué plus loin, vers le Blaisois ou l'Orléanais ; mais les bords du fleuve étaient trop bien gardés. La petite armée huguenote avait en queue le duc de Joyeuse ; en tête, Mayenne et les forces destinées à la guerre de Guyenne ; sur son flanc, Epernon, Biron et la noblesse de cour. L'impossibilité apparente du salut fut ce qui sauva cette troupe fugitive : ne pouvant combattre avec la moindre chance de succès, elle se dispersa et se fondit de telle sorte, que les corps ennemis, en se resserrant pour l'écraser, n'embrassèrent que le vide La dispersion avait commencé malgré Condé : il la régularisa, en donna lui-même le signal, et se dirigea vers la Basse-Normandie avec le duc de Thouars et quelques cavaliers, pendant qu'un détachement plus nombreux attirait l'attention de l'ennemi du côté du Blaisois. Ce détachement s'évanouit, pour ainsi dire, à son tour, dans la forêt de Marchenoir, et il ne resta pas vingt hommes ensemble de

toute cette brillante cavalerie. Le prince gagna les côtes, et s'embarqua pour l'île anglaise de Guernesey ; les autres chefs repassèrent isolément la Loire, à travers mille périls ; pas un homme de marque, chose vraiment miraculeuse, ne fut tué ou pris. Beaucoup de gentilshommes protestants, à la vérité, durent leur salut aux amis qu'ils avaient dans la noblesse catholique [1].

Si peu meurtrière qu'eût été la déroute des réformés, elle eut pour leur parti des suites assez fâcheuses. La renommée aggrava le mal : les lieutenants de Condé levèrent le siége de Brouage ; Condé n'avait pas voulu, par jalousie, qu'ils appelassent à leur aide le vicomte de Turenne, maître d'une partie du Limousin. Les catholiques reprirent le dessus dans les provinces poitevines. La peur et le découragement amenèrent une foule de conversions, ou de *révoltes*, comme disaient les ministres protestants, dans toutes les régions au nord de la Loire : ceux des huguenots qui tenaient plus à leur foi qu'à leur sûreté et à leurs biens, fuyaient de toutes parts vers les contrées occupées par leurs frères, ou passaient à l'étranger [2]. Rien n'était plus triste que de voir ces pauvres gens partir pour l'exil, en traînant après eux des vieillards, des femmes, des enfants en bas âge : heureux encore quand ils échappaient aux outrages des populations fanatisées ! Un nouvel édit, imposé au roi par la Ligue, ve-

[1] Relation dans le t. II des Mém. de la Ligue, p. 1-47. — C'est dans cette relation que nous avons trouvé pour la première fois le nom de *dragons* appliqué aux arquebusiers à cheval. — D'Aubigné, col. 1104-1135. — Sulli, *OEconomies royales*, t. I, p. 47-48.

[2] Parmi les réformés fidèles à leur croyance, on cite l'architecte Androuet du Cerceau, qui abandonna généreusement la position brillante qu'il occupait auprès du roi. Voy. L'Estoile, journal de Henri III, p. 195.

naît de réduire de six mois à quinze jours le délai accordé aux prétendus réformés pour abjurer ou quitter la France : le délai de six mois n'était maintenu que pour les femmes. Les huguenots qui avaient pris les armes, et les catholiques qui les assistaient, étaient déclarés criminels de lèse-majesté. Passé le terme assigné, tous les biens des réfractaires, de même que ceux des rebelles à main armée et de quiconque les assistait directement ou indirectement, devaient être confisqués et appliqués aux frais de la guerre (7 octobre).

Le parlement de Paris n'avait désapprouvé qu'une partie des dispositions de l'édit de juillet : il condamna intégralement l'édit d'octobre, dans des termes qui attestaient la surprenante révolution opérée dans l'esprit de sa majorité. Il parla *de proscription sanglante sans forme de justice*... « Qui osera exposer à la mort tant de millions d'hommes, femmes et enfants, sans cause ni raison apparente, vu qu'on ne leur impute aucun crime que d'hérésie, hérésie encore inconnue, ou pour le moins indécise.... laquelle ils remettent au jugement d'un concile général ou national ?... Que dira la postérité si elle entend jamais que vostre cour de parlement ait mis en délibération d'honorer du nom paternel de vos édits les articles d'une Ligue assemblée contre l'Estat, armée contre la personne du roi, et qui s'élève contre Dieu mesme et despite la nature, commandant aux pères de n'estre plus pères à leurs enfants, invitant l'ami à trahir son ami, et appelant l'assassin à la succession de celui qu'il aura assassiné.... Nous ne particulariserons point davantage sur les iniquités assemblées en nombre infini sous cette forme d'édit, par lequel ceux qui en sont auteurs espèrent pou-

voir gagner le royaume après qu'ils vous l'auront fait perdre [1]. »

Il était évident que l'esprit monarchique l'emportait dans le parlement sur l'esprit catholique, et que ce langage si nouveau envers les huguenots avait pour principale cause l'avénement du *Béarnois* au rang d'héritier de la couronne.

L'édit fut cependant enregistré. Le roi de Navarre y répondit par une déclaration dans laquelle, en qualité de premier prince du sang et de gouverneur pour le roi en Guyenne, il ordonnait la saisie de tous les biens des habitants des villes où les édits imposés par les *ennemis de l'Estat* auraient été reçus et mis à exécution, ainsi que des biens appartenant aux gentilshommes ou autres portant les armes *avec lesdits ennemis*, aux ecclésiastiques qui leur adhéreraient, et aux habitants des villes, bourgs et villages qui refuseraient de payer les contributions de guerre, « voulant qu'il leur soit fait pareil traitement que celui qui sera fait par les ennemis à ceux qui font profession de la religion ou aux catholiques qui se sont joints à nous (30 novembre 1585) (Mém. de la Ligue, t. 1, p. 271). » Cet acte de vigueur fut suivi de lettres du roi de Navarre aux trois États de France et à la ville de Paris : ce prince y rendait les persécuteurs responsables de toutes les calamités qui allaient fondre sur le royaume, adressait à chacun des trois Ordres les arguments les plus propres à l'émouvoir, rappelait particulièrement au clergé, en termes très-dignes et très-mesurés, les devoirs de la charité chrétienne, et lui reprochait de préférer les

[1] Remontrances du parlement, ap. Mém. de la Ligue, t. I, p. 222. Ces remontrances sont réunies à celles présentées contre la fameuse bulle d'excommunication.

nait de réduire de six mois à quinze jours le délai accordé aux prétendus réformés pour abjurer ou quitter la France : le délai de six mois n'était maintenu que pour les femmes. Les huguenots qui avaient pris les armes, et les catholiques qui les assistaient, étaient déclarés criminels de lèse-majesté. Passé le terme assigné, tous les biens des réfractaires, de même que ceux des rebelles à main armée et de quiconque les assistait directement ou indirectement, devaient être confisqués et appliqués aux frais de la guerre (7 octobre).

Le parlement de Paris n'avait désapprouvé qu'une partie des dispositions de l'édit de juillet : il condamna intégralement l'édit d'octobre, dans des termes qui attestaient la surprenante révolution opérée dans l'esprit de sa majorité. Il parla *de proscription sanglante sans forme de justice*... « Qui osera exposer à la mort tant de millions d'hommes, femmes et enfants, sans cause ni raison apparente, vu qu'on ne leur impute aucun crime que d'hérésie, hérésie encore inconnue, ou pour le moins indécise.... laquelle ils remettent au jugement d'un concile général ou national ?... Que dira la postérité si elle entend jamais que vostre cour de parlement ait mis en délibération d'honorer du nom paternel de vos édits les articles d'une Ligue assemblée contre l'Estat, armée contre la personne du roi, et qui s'élève contre Dieu mesme et despite la nature, commandant aux pères de n'estre plus pères à leurs enfants, invitant l'ami à trahir son ami, et appelant l'assassin à la succession de celui qu'il aura assassiné.... Nous ne particulariserons point davantage sur les iniquités assemblées en nombre infini sous cette forme d'édit, par lequel ceux qui en sont auteurs espèrent pou-

voir gagner le royaume après qu'ils vous l'auront fait perdre [1]. »

Il était évident que l'esprit monarchique l'emportait dans le parlement sur l'esprit catholique, et que ce langage si nouveau envers les huguenots avait pour principale cause l'avénement du *Béarnois* au rang d'héritier de la couronne.

L'édit fut cependant enregistré. Le roi de Navarre y répondit par une déclaration dans laquelle, en qualité de premier prince du sang et de gouverneur pour le roi en Guyenne, il ordonnait la saisie de tous les biens des habitants des villes où les édits imposés par les *ennemis de l'Etat* auraient été reçus et mis à exécution, ainsi que des biens appartenant aux gentilshommes ou autres portant les armes *avec lesdits ennemis*, aux ecclésiastiques qui leur adhéreraient, et aux habitants des villes, bourgs et villages qui refuseraient de payer les contributions de guerre, « voulant qu'il leur soit fait pareil traitement que celui qui sera fait par les ennemis à ceux qui font profession de la religion ou aux catholiques qui se sont joints à nous (30 novembre 1585) (Mém. de la Ligue, t. 1, p. 271). » Cet acte de vigueur fut suivi de lettres du roi de Navarre aux trois États de France et à la ville de Paris : ce prince y rendait les persécuteurs responsables de toutes les calamités qui allaient fondre sur le royaume, adressait à chacun des trois Ordres les arguments les plus propres à l'émouvoir, rappelait particulièrement au clergé, en termes très-dignes et très-mesurés, les devoirs de la charité chrétienne, et lui reprochait de préférer les

[1] Remontrances du parlement, ap. Mém. de la Ligue, t. I, p. 222. Ces remontrances sont réunies à celles présentées contre la fameuse bulle d'excommunication.

batailles aux paisibles discussions d'un concile (1er janvier 1586). (Mém. de la Ligue, t. 1, p. 500-510.)

Ces pièces, aussi bien écrites que bien raisonnées, étaient de nature à faire impression sur les esprits : la Ligue leur opposa le pamphlet le plus éloquent et le plus incendiaire qui fût encore sorti des presses catholiques, l'*Advertissement d'un catholique anglois aux catholiques françois* (Paris, 1586). L'avocat Louis d'Orléans s'y déguisait sous le masque d'un catholique anglais, lequel avertissait les catholiques français du danger qu'ils couraient de perdre leur religion et *d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres*, s'ils recevaient à la couronne un roi hérétique. L'écrivain ligueur répond par des cris de mort aux paroles conciliantes du Béarnais : il loue la *saignée très-salutaire* de la Saint-Barthélemi, et regrette seulement qu'elle n'ait pas été suffisante. « L'hérésie, » s'écrie-t-il, « c'est un mal auquel il faut mettre le fer et le feu bien avant et sans dissimulation. » Il glorifie l'inquisition d'Espagne, et Philippe II « se privant d'enfant masle et violant les droits de nature pour sauver la religion. » La violence toutefois n'ôte rien chez lui à l'habileté. Le prétendu *catholique anglais*, afin de rendre toute réconciliation impossible, annonce que le roi de Navarre, s'il n'est pas le plus fort, feindra de se refaire catholique, et ira à la messe, jusqu'à ce qu'il puisse lever le masque ; que les ministres lui en ont donné dispense. Il rétorque les maximes des écrivains protestants contre leur parti. « Les hérétiques préfèrent l'estat d'une république à la royale façon de gouverner... En leur *françoise Gaule*, ils chantent qu'il est loisible de choisir un roi à son appétit ; dites-leur donc que le roi de Navarre n'est à vostre appétit... Si le bon roi saint Loys estoit juge en ce diffé-

rend, et qu'il eust à prononcer si le roi de Navarre doit succéder à la couronne, il n'y a doute qu'il ne le déclarast non-seulement indigne de ceste succession, mais indigne de la vie ! » Il exploite adroitement les crimes des huguenots et les crimes mêmes des catholiques : la crainte des vengeances de la Saint-Barthélemi est un de ses principaux arguments pour exciter les villes qui ont participé au massacre. Ses protestations de respect envers le roi déguisent mal les menaces de sa conclusion : il établit qu'on ne peut croire que le roi favorise Henri de Navarre, « parce que le peuple alors bondiroit de furie, et, comme une mer escumante, pourroit bien engloutir le patron et les mastelots et le navire tout ensemble.... » On nous accuse d'être Espagnols, s'écrie-t-il enfin ; oui, plutôt que d'avoir un prince huguenot, « nous irions chercher non-seulement un Espagnol, mais un Tartare, un *Moscove*, un Scythe qui soit catholique ! »

L'esprit de la faction ultra-catholique est tout entier dans cette œuvre d'un des *Seize* : son importance est attestée par la multitude de répliques et de contre-répliques qu'elle suscita durant plusieurs années [1].

La guerre, cependant, des bords de la Loire et de la Charente, avait reculé jusqu'aux rives de la Dordogne et de la Garonne. Mayenne, vers la fin de décembre, avait opéré sa jonction sur la Charente avec Matignon, lieutenant général du gouvernement de Guyenne. Il n'attaqua point les places huguenotes de la Saintonge et de l'Aunis, laissa seulement un corps d'observation dans

[1] Le *Catholique anglois* a été réimprimé dans le t. XI des *Archives curieuses*. Voy. la liste des pièces publiées pour et contre dans la *Bibliothèque de la France*, t. II, p. 290. La réponse publiée par du Plessis-Mornai, sous le nom d'un *Gentilhomme catholique françois*, est dans les Mém. de la Ligue, t. I, p. 415.

cette contrée, alors ravagée par une cruelle épidémie, et entra en Guyenne à la tête d'une quinzaine de mille hommes, sans compter la noblesse catholique du pays. Le roi de Navarre et le vicomte de Turenne, n'avaient pas, leurs places garnies, quatre mille hommes à mettre en campagne. Point de secours à attendre des autres provinces : chacun avait son terrain à défendre. Il y eut un moment d'angoisse et d'effroi autour du roi de Navarre : bien des gens conseillaient à ce prince de se retirer en Languedoc, ou même de passer en Angleterre et de là en Allemagne, afin de presser les secours étrangers et de rentrer en France à la tête des reîtres. Le Béarnais refusa de quitter la place à ses ennemis et prit le parti à la fois plus courageux et plus sage de leur disputer la Gascogne pied à pied [1]. La saison combattit pour les huguenots : la fin de l'hiver, qui fut d'une rudesse inaccoutumée en ce climat, l'épidémie, qui désola, cette année, tout le midi de la France, fatiguèrent et décimèrent l'armée catholique. Mayenne, général assez habile, mais sans élan et sans audace, n'était pas l'homme qu'il fallait pour soutenir le moral du soldat et vaincre à tout prix. Il était d'ailleurs plutôt entravé que secondé par le maréchal de Matignon, qui, mal avec la Ligue, croyait faire sa cour au roi en poussant mollement la guerre. Henri III, de son côté, ne fournissait point à Mayenne le quart de l'argent qu'il lui avait promis. Une maladie qui survint au prince lorrain ralentit encore les opérations. Bref, la campagne s'engagea de telle façon que le roi de Na-

[1] Les secrétaires de Sulli, rédacteurs de ses *OEconomies royales*, et le biographe de du Plessis-Mornai, attribuent, de part et d'autre, à leur héros le mérite de la résolution du Béarnais. Il est probable que Henri sut fort bien se décider lui-même. OEconomies royales, p. 49. — Vie de du Plessis-Mornai, p. 93.

varre, vers la fin de mai 1586, crut pouvoir sans inconvénient abandonner la défense de la Guyenne protestante au vicomte de Turenne, pour passer à La Rochelle et aller tenter une diversion sur les rives de la Charente. Le prince de Condé était revenu à La Rochelle dès le mois de janvier, escorté par une escadre anglaise, et gratifié de quelque argent par Élisabeth, qui s'était décidée, l'année précédente, à intervenir enfin avec éclat dans la grande lutte religieuse, en acceptant, non point la souveraineté, mais le protectorat des Provinces-Unies [1]. Les affaires des huguenots se relevaient dans l'Ouest ; la surprise du port de Royan les rendait maîtres de l'embouchure de la Gironde, et interrompait le commerce de Bordeaux, la grande cité catholique d'Aquitaine. Navarre et Condé attaquèrent le port de Brouage, qui tendait à rivaliser avec La Rochelle, et parvinrent à l'obstruer en y coulant des bâtiments chargés de pierres; puis ils sauvèrent Marans, qu'assiégeait le maréchal de Biron, arrivé de la cour avec quelques troupes fraîches. Biron, qui n'était pas plus ligueur que Matignon, ne mena pas plus vivement la guerre, ne fit rien de considérable dans la Saintonge et l'Aunis, et n'alla pas renforcer Mayenne en Gascogne. Le prince lorrain eut beau se plaindre ; il ne reçut que fort peu d'argent et point du tout de renforts, et vit son armée se fondre lentement autour de lui; tous ses exploits, en huit ou neuf mois, se bornèrent à la conquête de cinq ou six bicoques, dont la principale était

[1] Elle eût accepté la souveraineté, si Anvers n'eût point succombé ; cependant on peut dire qu'en général la politique d'Élisabeth, conforme aux vrais intérêts de l'Angleterre, n'était pas favorable aux conquêtes continentales. — Le comte de Leicester fut nommé gouverneur des Provinces-Unies, et Flessingue et Briel furent remis aux Anglais. De Thou, l. LXXXIII.

Castillon-sur-Dordogne, place qui n'avait de notable que le souvenir de la victoire remportée par les Français sur les Anglais devant ses murs, en 1453. Dans le courant de l'automne, Mayenne repartit pour le nord de la France, malade, aigri, et accusant hautement la cour dans une espèce de mémoire justificatif que La Châtre rédigea pour lui à son retour ; il imputait à Épernon de lui avoir débauché ses meilleurs soldats.

Le roi, en effet, avait prodigué à d'autres généraux les moyens d'action promis à Mayenne. Au lieu d'entretenir et de renforcer l'armée de Guyenne, Henri III avait organisé trois autres petits corps d'armée : le premier opérait sous Biron, en Saintonge ; le second, destiné d'abord au maréchal d'Aumont, puis réclamé par le duc de Joyeuse, devait marcher en Auvergne et en Languedoc ; le troisième, sous Épernon, en Dauphiné et en Provence. Henri III se rendit de sa personne à Lyon, comme pour se rapprocher du théâtre des futurs exploits de ses favoris. Le plan du roi se développait assez clairement : c'était de diviser le plus possible les forces catholiques, d'en mettre la meilleure partie en mains non ligueuses, et d'empêcher qu'il se frappât aucun coup décisif. Si Henri III obtint ce résultat négatif, au moins pour la campagne de 1586, ce ne fut pas la faute du duc de Joyeuse, qui se ralliait de plus en plus à la Ligue, et qui ne songeait qu'à faire preuve de zèle contre l'hérésie. Joyeuse laissa commettre des atrocités abominables à ses troupes dans la ville de Marvéges ou Marvejols, en Gévaudan, qu'il força de se rendre à discrétion, et qui fut saccagée, brûlée et entièrement ruinée (août 1586). Il descendit de là dans le Rouergue et dans le Toulousain, pour se joindre à son père, le maréchal de Joyeuse, qui guerroyait, depuis le

commencement de l'année, avec peu de succès, contre Montmorenci et Châtillon. L'épidémie et la disette rendirent difficile aux catholiques de profiter de la supériorité que leur donnait cette jonction, et le duc de Joyeuse, après avoir pris deux ou trois petites places, s'en retourna dès l'automne.

Épernon ne se mit aux champs que plusieurs semaines après Joyeuse : le roi l'avait nommé gouverneur de Provence, à la place du grand-prieur, mort récemment d'une manière tragique [1]. Épernon vint prendre possession de son gouvernement en septembre, à la tête d'un corps d'armée. Il y trouva la guerre flagrante : les catholiques *politiques* de Provence, à l'exemple de leurs confrères de Languedoc, s'étaient joints aux huguenots contre les ligueurs que commandait de Vins; et Les diguières, arrivé de Dauphiné à leur aide, venait de battre complétement de Vins devant le château d'Allemagne (septembre). Épernon, très-supérieur en forces, obligea Lesdiguières à se retirer dans les montagnes, et s'empara de Senne-la-Grand-Tour et de deux autres forteresses, tandis que le parlement d'Aix condamnait à d'affreux supplices tous les réformés qu'on lui livrait. Le parlement de Bordeaux n'avait pas été plus humain envers les habitants huguenots de Castillon.

Tout ce grand fracas, ces nombreuses levées d'hommes,

[1] Le grand prieur, ayant appris qu'un officier italien, nommé Altoviti, le desservait auprès du roi, alla trouver cet homme chez lui, et lui passa son épée au travers du corps; l'autre, se sentant frappé à mort, tira un poignard de ses chausses, et le plongea dans le ventre du grand prieur. Ce bâtard de Henri II, bel esprit sanguinaire et dépravé, entouré tout à la fois de gens de lettres et de spadassins, était un des types les plus caractéristiques de la cour des derniers Valois.

ces énormes dépenses[1], n'eurent donc, cette année-là, presque aucun autre effet que de ravager quelques provinces et d'épuiser les autres. L'orage était passé, et les huguenots restaient debout et menaçants.

La conduite du roi, durant toute l'année, n'avait été qu'un tissu de contradictions. Il avait terminé 1585 par des capucinades[2]; il commença 1586 par refuser au nonce et à l'assemblée du clergé la réception du concile de Trente, ce que le parlement de Paris considéra comme une grande victoire, et ce qui vexa fort la Ligue. Au mois d'avril, il reçut assez mal une ambassade du roi de Danemark, qui venait lui faire des remontrances en faveur des huguenots, et donna une nouvelle déclaration pour l'exécution des édits contre les réformés; mais, vers le même temps, il accueillait favorablement les envoyés des cantons protestants de la Suisse, chargés d'une mission analogue à celle des Danois, et rentrait en négociations avec le roi de Navarre, qui lui envoya son secrétaire La Maraillière et le jeune Rosni. S'il en faut croire les rédacteurs des mémoires de Sulli[3],

[1] On y avait pourvu en partie par des édits bursaux; le roi en fit enregistrer dix-sept en lit de justice le 16 juin : un de ces édits autorisait, à prix d'argent, l'hérédité des offices non judiciaires. Un autre vendait le titre de conseiller du roi à tous les lieutenants généraux des bailliages. Un troisième doublait tous les aides et péages. Les chambres des comptes et des aides se firent interdire plutôt que de vérifier les édits qui les concernaient. Les procureurs au parlement et au châtelet s'abstinrent de tout exercice de leur état plutôt que de payer une taxe qui leur était arbitrairement imposée par le roi. Le cours de la justice civile fut partout suspendu. Le roi céda, et annula la taxe. L'Estoile, p. 204-207.

[2] Il prêcha lui-même ses *confrères* les hiéronymites du bois de Vincennes, le jour de la fête de leur patron, après avoir fait prêcher avant lui son poëte favori Desportes, abbé de Tiron, le chantre des *galanteries* de la cour (L'Estoile, journal de Henri III, p. 191).

[3] *OEconomies royales*, p. 52. On sait que les Mémoires de Sulli furent rédigés par ses quatre secrétaires, dans les dernières années de sa vie, sous le titre

Henri III alla jusqu'à autoriser secrètement les protestants suisses à dépêcher vingt mille hommes au secours du roi de Navarre. Il n'est pas probable que Henri III ait parlé d'une façon aussi explicite. Quoi qu'il en soit, au mois de juillet, pendant qu'on se battait partout ailleurs, une trêve fut signée dans la Saintonge et l'Aunis par le roi de Navarre et le maréchal de Biron, et l'on parla de rechef d'une entrevue entre le Navarrois et la reine-mère.

Avant qu'on eût pu s'entendre à cet égard, on vit arriver en France une grande ambassade des princes et des villes protestantes d'Allemagne, au lieu de l'armée dont les uns avaient redouté, les autres, espéré l'invasion. L'Allemagne protestante avait décidé de faire une dernière tentative auprès du roi, avant de tirer l'épée. Henri III, fort embarrassé, tâcha de gagner quelques semaines, tandis que sa mère négociait avec le roi de Navarre. Quand il apprit que les ambassadeurs avaient passé la frontière, il partit pour Lyon et leur manda d'attendre son retour à Paris (dix juillet). Le prétexte de ce voyage fut de se rapprocher des armées de Joyeuse et d'Épernon; mais, une fois à Lyon, Henri n'employa son temps qu'aux amusements les plus puérils. Sa passion pour les petits chiens l'avait repris; il en rassembla une multitude qu'il traînait partout après lui, avec les gens destinés à les servir, et qui

bizarre de *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat de Henri le Grand, et des servitudes (services) utiles et administrations loyales de Maximilien de Béthune*. Si le fonds de ces Mémoires est d'une haute importance, la forme en est singulièrement choquante : les secrétaires de Sulli n'étaient point au niveau de leur tâche, et l'on ne peut pas même toujours compter sur l'entière exactitude de leurs récits. Il ne faut cependant consulter qu'avec beaucoup de réserve les *Remarques* satyriques de Marbault sur ces mémoires, espèce de réfutation contemporaine publiée à la suite des *OEconomies royales*, dans la collect. Michaud et Poujoulat.

cieux dont elle avait mal profité. L'Allemagne paraissait disposée à réparer le temps perdu. Le vieux Théodore de Bèze avait parcouru les états germaniques, prêchant de cour en cour une croisade protestante, et la reine d'Angleterre avançait d'assez fortes sommes.

La rupture éclatante du roi avec l'Allemagne réformée ne promettait pas grand succès aux négociations qui continuaient avec le roi de Navarre. Celui-ci témoignait la plus grande défiance, et, sachant sa belle-mère capable de tout, il ne voulait exposer ni sa personne ni son parti. Catherine, pour le décider à une conférence, fut obligée de se remettre, pour ainsi dire, entre ses mains, et d'aller enfin le trouver au château de Saint-Bris, près de Cognac, au milieu des troupes protestantes. Le roi de Navarre eut une entrevue préalable avec le duc de Nevers, qui s'était rallié à Henri III, depuis son voyage à Rome, et qui avait reçu du roi le gouvernement de Picardie en gage de réconciliation. Nevers trouva le Béarnais, comme il le dit lui-même dans une lettre à Henri III, *toujours agréable, toujours enjoué*, nullement changé par les soucis ni par les années, tel enfin qu'on l'avait vu à la cour dans la première fleur de sa jeunesse. Le Béarnais écoutait tout, répondait à tout, ne se fâchait de rien et ne cédait rien. Lorsque Nevers, après l'avoir pressé de revenir à la *foi de saint Louis*, lui déclara nettement qu'il ne servirait jamais qu'un roi catholique, le roi de Navarre répondit qu'on n'en était point à de telles questions, et que, pour lui, il ne s'ingérait pas, comme les ligueurs, de revendiquer l'héritage d'un roi jeune et plein de vie. Du reste, il ne répondait jamais, par un refus péremptoire, aux invitations de se faire catholique : il ne demandait qu'à s'éclairer, qu'à se rendre aux décisions d'un

légitime concile (Mém. de Nevers, t. 1, p. 767,) (10 décembre).

Le roi de Navarre ne se montra pourtant pas d'humeur si accorte dans les conférences qu'il eut avec sa belle-mère, quelques jours après (14 décembre). Il ne put contenir son ressentiment à l'aspect de cette femme qui avait fait tant de mal à lui et aux siens. Après une altercation assez vive sur la Ligue et sur la rupture de l'édit de paix, comme Catherine le requérait de nouveau de se séparer des hérétiques et d'obéir au roi : — Madame, s'écria-t-il, il y a tantôt dix-huit mois que je n'obéis plus au roi. Le roi m'a fait la guerre en loup; vous me l'avez faite en lionne! — Le roi et moi ne demandons que vostre bien! — Madame, excusez-moi, je recognois tout le contraire. — Mon fils, voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois demeure infructueuse? — Madame, ce n'est pas moi qui empesche que vous reposiez en vostre lit, mais vous qui, depuis dix-huit mois; m'empeschez de coucher dans le mien. — Eh quoi! serai-je toujours en ceste peine, moi qui ne demande que repos? — Madame, ceste peine vous plaist et vous nourrit; si vous estiez en repos, vous ne sçauriez vivre longuement (Mathieu, t. 1, p. 519). »

Cet amer dialogue ne fut pas suivi d'une rupture immédiate; mais Catherine ne fit aucune proposition sérieuse. Elle ne visait qu'à obtenir une trêve assez longue pour arrêter l'effet du grand secours qui s'apprêtait en Allemagne. Le roi de Navarre, qui comptait sur ce secours afin de forcer Henri III à la paix, n'eut garde de donner dans le piége, et sut se défendre, cette fois, des dangereux appâts de l'*escadron volant* [1]. On se sépara, le

[1] Davila (t. I, p. 556) prétend que Catherine offrit au roi de Navarre, s'il

Béarnais, pour se préparer à reprendre les hostilités en Poitou, la reine mère, pour retourner à Paris, où la Ligue était plus menaçante que jamais.

Catherine avait eu beau faire entendre aux Guise qu'elle ne voulait que tromper et endormir le roi de Navarre, les Guise, malgré ses bons offices de l'année précédente, ne se fiaient guère plus à elle qu'au roi, et s'attendaient à voir d'un instant à l'autre Henri III pactiser avec les hérétiques contre la Ligue. Aussi se tenaient-ils sur leurs gardes et restaient-ils toujours armés. Pendant que Mayenne guerroyait dans le Midi, les autres membres de la famille se fortifiaient dans le Nord et dans l'Est. D'Aumale, irrité que le gouvernement de Picardie, auquel il prétendait, eût été donné à Nevers, surprit Doullens sur les gens du roi. Guise reprit Auxonne sur les habitants, qui, dans un mouvement de réaction, avaient arrêté leur commandant ligueur, Jean de Tavannes. Guise bâtit, de son autorité privée, une citadelle à Vitri. Le roi n'osa éclater. Vers l'automne, les chefs de la Ligue, à l'exception de Mayenne, qui était encore en Guyenne, se réunirent à l'abbaye d'Ourscamp, près de Noyon, afin de protester contre les pourparlers avec les huguenots et de débattre leurs plans pour la campagne prochaine. A la suite de cette conférence, le duc de Guise, avec les ligueurs champenois et les troupes du duc de Lorraine, envahit le territoire du duc de Bouillon, qui avait donné asile à un grand nombre de protestants

voulait se faire catholique, de faire casser son mariage avec Marguerite, qui, chassée par les habitants d'Agen qu'elle tyrannisait, et repoussée par son mari et par son frère, était allée cacher ses débordements au fond d'un vieux château d'Auvergne. Le roi de Navarre aurait épousé la princesse Christine, fille du duc de Lorraine et petite-fille de Catherine. Aucun autre historien ne parle de cette proposition peu vraisemblable.

français dans ses seigneuries de Bouillon, de Sedan et de Jametz, et qui se départait d'une longue neutralité en faveur de la Réforme, comme le duc de Lorraine avait fait en faveur de la Ligue. La surprise de Rocroi, par des réfugiés français sortis de Sedan, motiva l'attaque du duc de Guise, qui recouvra Rocroi, non au nom du roi, mais en son propre nom, et qui entreprit le blocus de Sedan et de Jametz durant l'hiver de 1586 à 1587. Ces places furent très-bien défendues : leurs garnisons saisirent même plusieurs fois l'offensive, et le duc de Guise faillit être pris dans une escarmouche. Il fut obligé de fuir et laissa son manteau aux mains des huguenots. Le duc d'Aumale agissait, d'un autre côté, en Picardie, et tentait sur Boulogne un coup de main préparé par le conseil de la Ligue parisienne, dans une séance tenue chez les jésuites de la rue Saint-Antoine. Le comité directeur de Paris avait gagné le prévôt des maréchaux, Vétus, qui avait promis qu'en faisant son inspection trimestrielle à Boulogne, il s'emparerait d'une des portes et la livrerait au duc d'Aumale; mais le secret fut trahi par un des membres du conseil, Nicolas Poulain, lieutenant général de la prévôté de Paris, qui avertit le roi. Vétus fut arrêté en entrant à Boulogne, et l'officier qui commandait dans cette place pour le duc d'Epernon fit tirer le canon sur Aumale et sur ses gens.

L'idée première de cette entreprise avait peut-être bien été suggérée aux Seize par l'ambassade d'Espagne. L'occupation de Boulogne par la Ligue cadrait avec les plans de Philippe II, qui souhaitait vivement avoir un port à sa disposition sur les côtes de Picardie. Tandis que l'Allemagne et la Suisse assemblaient une grande armée contre la France catholique, Philippe II équipait une flotte bien

plus redoutable encore contre l'Angleterre protestante. Après s'être longtemps fait une guerre indirecte sans franchise et sans grandeur, l'Espagne et l'Angleterre allaient enfin se saisir corps à corps. Philippe, de concert avec le pape, reprenait le grand projet d'invasion de l'Angleterre, qu'il avait repoussé comme chimérique au temps de don Juan, et concentrait dans ce but toutes les forces de ses vingt royaumes. Les succès continus des armes espagnoles dans les Pays-Bas et la victoire de la Ligue en France sur la monarchie des Valois, faisaient croire à Philippe le temps venu de frapper la Réforme au cœur, dans l'île qui était la citadelle de l'hérésie. Elisabeth se préparait à rendre la défense aussi terrible que l'attaque. Les dissidences entre le puritanisme démocratique et l'anglicanisme monarchique s'effaçaient devant le péril commun, et le cri de *no popery* (pas de papisme !) ralliait toute la masse protestante autour du trône de la fille de Henri VIII. Élisabeth avait pris les devants sur Philippe, et envoyé un petit corps d'armée dans les Pays-Bas sous les ordres de Leicester. Le choix de Leicester eut les plus fâcheux résultats : ce favori, arrogant et corrompu, qui n'avait rien de grand que ses vices, s'aliéna les états généraux par ses prétentions despotiques, montra aussi peu de talent pour la guerre que pour le gouvernement, et son administration des Provinces-Unies ne fut marquée que par des revers. Les états généraux perdirent successivement Venloo, Grave, Deventer, L'Écluse. Mais les échecs de Leicester furent compensés par les incursions dévastatrices des corsaires anglais dans les Indes occidentales. Saint-Domingue et Carthagène furent pillés de fond en comble par le fameux Francis Drake, qui avait déjà, quelques années auparavant, appris aux Espagnols que leur

empire du Nouveau-Monde n'était rien moins qu'invulnérable [1].

Philippe ne respirait que vengeance, et des préparatifs gigantesques se poursuivaient dans tous les ports d'Espagne, de Portugal, d'Italie et des Indes. Philippe ne doutait pas que le parti catholique, si nombreux encore en Angleterre et si durement comprimé, n'attendît avec impatience sa délivrance et celle de sa reine captive, de Marie Stuart. Le poignard des conspirateurs tenta en effet de devancer les flottes de Philippe II. Des gentilshommes, des prêtres, des soldats, Savage, Babington, Ballard, Gifford, etc., complotèrent de délivrer Marie et de tuer Élisabeth le jour de Saint-Barthélémi 1586, mettant une confiance superstitieuse dans le choix de ce sanglant anniversaire. Marie, malgré la rigueur de sa détention toujours plus étroite d'année en année, était parvenue à continuer de correspondre avec ses partisans, avec l'Espagne, Rome et les Guise. Elle était avertie, au moins en partie, des desseins des conspirateurs; elle attendait impatiemment l'heure de la liberté. Ce fut l'heure de la mort qui sonna. Le complot fut déjoué, grâce à cette armée d'espions qu'avaient organisée les ministres d'Élisabeth, et qui luttait d'audace et de ruse avec les jésuites et les agents de Philippe II. La reine captive fut mise en cause, comme complice des conjurés. Il y avait longtemps qu'Élisabeth et ses ministres cherchaient l'occasion d'en finir avec cette ennemie dont l'existence était une menace permanente et pour la reine d'Angleterre et pour

[1] Drake et les autres aventuriers anglais avaient commencé par faire la traite des noirs, dans laquelle la reine était intéressée. — La première expédition un peu éclatante de Drake datait de 1572. En 1577, il passa le détroit de Magellan pour aller ravager les côtes du Chili et du Pérou. Il revint par les Indes orientales et le cap de Bonne-Espérance, en faisant le tour du monde.

la constitution de *l'Église et de l'État*. Un bill de l'année précédente avait décrété la mort contre toute personne par laquelle *ou pour laquelle* une rebellion serait excitée, et la vie de la reine, attaquée. Marie, traduite devant quarante commissaires choisis par sa rivale, invoqua en vain sa dignité royale, l'incompétence des sujets anglais à juger une reine étrangère, le droit d'un captif injustement enchaîné à briser sa chaîne par tous les moyens; elle fut condamnée à mort le 26 octobre.

A cette terrible nouvelle, Henri III, effrayé, se hâta d'envoyer à Élisabeth un ambassadeur extraordinaire, Pomponne de Bellièvre, pour la conjurer de ne pas faire tomber sur un échafaud la tête d'une reine douairière de France. Élisabeth éluda les prières et brava les menaces. Elle ne se hâta point cependant de frapper : elle laissa la hache suspendue près de quatre mois sur la tête de la victime; elle demanda conseil aux princes protestants, ses alliés [1]; elle se fit prier, presser par les deux chambres du parlement d'exécuter une sentence *nécessaire au salut de l'Angleterre*. Elle affectait une douleur, une hésitation mensongères : elle eût voulu avoir à la fois l'honneur de la clémence et le profit de la rigueur ; elle eût voulu que le gardien de Marie la mît à mort sans ordre. C'était un honnête homme, et d'ailleurs il avait à craindre d'être sacrifié après; il refusa. Élisabeth se décida enfin à signer le *warrant* d'exécution. Marie Stuart fut décapitée à Fotheringay le 18 février 1587. Elle protesta jusqu'au dernier moment, qu'elle n'avait pas connu le projet d'assassiner Élisabeth, et déclara qu'elle mourait fidèle *à l'É-*

[1] D'Aubigné, 2e part., col. 134. Le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs conseillers furent d'avis de la mort. Catholiques et protestants étaient convaincus qu'il fallait que Marie ou Élisabeth périt.

cosse et à la France, et qu'elle léguait au *roi catholique* les droits dont son fils s'était rendu indigne en restant attaché à l'hérésie [1].

L'effet de cette catastrophe fut terrible en France : Marie Stuart, autrefois l'idole des jeunes courtisans français, était devenue l'objet de la vénération du peuple ; vingt ans de malheurs en avaient fait, aux yeux du parti catholique, une sainte et une martyre. La haine populaire éclata en cris furieux contre la *louve d'Angleterre* et les huguenots ses alliés. Tout servait la Ligue contre Henri III. On persuada au peuple que Henri, tout en demandant publiquement la vie de sa belle-sœur, avait conseillé en secret la mort de Marie Stuart. La correspondance des deux cours de France et d'Angleterre prouve l'injustice de cette accusation [2]. Henri savait trop bien que la fin tragique de l'infortunée Marie exalterait au plus haut degré les passions de la Ligue. Mais on pouvait tout imputer au roi : on était sûr de trouver créance. On assurait que les levées des reîtres, des lansquenets, des Suisses hérétiques, sujet de toutes les conversations, s'opéraient avec la connivence de Henri III, que sa querelle avec les ambassadeurs allemands n'avait été qu'une comédie. Il

[1] Hume, c. XLIII. — Lingard, trad. de M. de Roujoux, revue par l'auteur, t. VIII, c. IV. Lingard doit être lu avec précaution : son livre est un vrai plaidoyer en faveur du parti catholique. — Voy. la lettre d'adieux de Marie à Bernardino de Mendoça, dans la Revue Rétrospective, t. IX. p. 125. — La conduite d'Élisabeth fut un chef-d'œuvre d'hypocrisie : quand on lui apprit la mort de la reine d'Écosse, elle éclata en gémissements et en reproches ; elle prétendit n'avoir signé le warrant que pour le tenir en réserve ; elle s'écria que ses ministres l'avaient mis à exécution contre sa volonté ; elle les disgracia pendant plusieurs mois, et le secrétaire d'État qui avait fait sceller la lettre fut emprisonné et ruiné.

[2] Voy. la lettre d'Élisabeth à Henri III, en français, citée par Lingard, t. VIII, p. 308.

n'était pas d'incident qui ne contribuât à redoubler l'irritation de la multitude. Ceux qui criaient le plus violemment contre toute idée de paix, criaient avec le même emportement contre les exactions auxquelles le roi recourait pour soutenir la guerre. On consentait bien à se cotiser pour la Ligue, qui conservait sa caisse et ses troupes à part, mais on ne voulait pas donner d'argent au roi, qui l'emploierait peut-être contre la bonne cause [1]. Les menées de la Ligue redoublaient d'activité : ce n'étaient plus les chefs qui poussaient le peuple, mais le peuple qui poussait les chefs et s'irritait de leur lenteur. Non-seulement les princes lorrains, mais les Seize eux-mêmes étaient débordés par l'impatience de leurs affiliés. S'il en

[1] Paris n'accorda que 200,000 livres sur 450,000 écus demandés par le roi. Henri saisit un quartier des rentes et les gages des officiers royaux. Le parlement fit les remontrances les plus virulentes, et refusa d'enregistrer plusieurs édits. L'Estoile, p. 426-428. — Le supplice d'un avocat nommé Le Breton, ami du fameux prédicateur Poncet, avait excité récemment une grande fermentation dans Paris. Ce Le Breton, fort honnête homme, plein de dévouement et de charité, mais d'un cerveau ardent et faible, avait été exalté jusqu'au délire par quelques iniquités judiciaires dont ses clients avaient été victimes : il s'introduisit au Louvre, et somma le roi de prendre la défense des pauvres et des faibles, et de soulager les maux du peuple. Chassé comme un fou, il se mit à courir la France, *excitant les peuples à recouvrer leur liberté*, et publia un pamphlet où il en appelait aux états généraux contre un roi hypocrite et débauché ; il invitait provisoirement les corps municipaux à se saisir de toute l'autorité. Le parlement de Paris le condamna à mort pour crime de lèse-majesté, mais en le recommandant à la clémence du roi comme n'ayant pas la tête bien saine. La *clémence du roi* fut sourde : Le Breton fut pendu dans la cour du Palais, de peur que le peuple ne le délivrât si l'on le menait en Grève. Le peuple baisa les mains et les pieds de son cadavre, quand on le porta à Montfaucon. Son ami Poncet mourut le lendemain, disant que Le Breton et lui « au ciel auraient leur raison pour le pauvre orphelin et affligé, oppressé par le riche, devant le Dieu auquel ils alloient, puisqu'ils ne l'avoient pu avoir ici-bas en terre devant les hommes. » L'Estoile, p. 209-210.—De Thou, t. IV, l. XXXVI, p. 421.—Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 511. — Archiv. curieuses, t. XI. — Revue rétrospect., VII, 99.

faut croire le journal de Poulain, dans les conciliabules des quartiers, on parlait d'enlever le roi, et même de le tuer. Le roi revenait quelquefois peu accompagné de Vincennes au Louvre : un complot fut ourdi pour le prendre dans la rue Saint-Antoine. Rien n'était prêt pour soutenir un coup aussi téméraire; les chefs obtinrent qu'on y renonçât, mais, en même temps, ils pressèrent instamment les princes lorrains de se décider à saisir l'offensive dans Paris. Le duc de Guise, qui était venu s'entendre avec eux l'été dernier, ne reparaissait pas dans la capitale, et ses temporisations les mécontentaient au dernier point et altéraient sa popularité; ils le trouvaient *pesant, grossier et sentant son allemand* (manuscrit de Delezeau, ap. Capefigue, t. IV, p. 264).

Le duc de Mayenne étant arrivé à Paris au commencement de l'année, ils le circonvinrent, s'emparèrent de lui, et ce prince prudent et circonspect se trouva engagé presque de force dans des entreprises devant lesquelles reculait son audacieux frère. Sur ces entrefaites, le roi tenta un faible essai d'intimidation : averti des assemblées suspectes qui se tenaient chez le notaire La Morlière, il ordonna au prévôt des marchands de faire arrêter cet homme. La Morlière était un des membres du conseil de la Ligue; les Seize requirent aussitôt l'assistance de Mayenne, qui se transporta chez le prévôt, et le somma de remettre son prisonnier en liberté. Les bateliers des ports et une multitude de gens du menu peuple cernaient déjà la maison du prévôt. Le roi, de l'avis de sa mère et de Villequier, manda au prévôt de céder et de cacher qu'il eût agi d'après un ordre royal.

La faiblesse de Henri III enhardit les meneurs à tout oser : une vaste conspiration fut organisée, non plus par

quelques agitateurs subalternes, mais par les principaux de la Ligue. Poulain assure, dans son journal, qu'on projeta de surprendre la Bastille, l'Arsenal, les deux Châtelets, le Palais, le Temple et l'Hôtel de Ville, de bloquer le Louvre, de réduire les gardes du roi par force ou par famine, afin de se saisir du roi et de *tout ce qui seroit dedans le Louvre*. On devait couper la gorge au chancelier, au premier président, au procureur général, à la noblesse qui essayerait de secourir le roi, et généralement à tous les *politiques*, et faire main basse sur leurs biens. Des barricades élevées de rue en rue devaient fermer toute issue aux défenseurs du Louvre, et empêcher en même temps que les voleurs et les gens sans aveu, qui *passoient le nombre de* 6,000, *voire de* 7,000, ne pillassent la ville à la faveur du tumulte [1]. Le roi pris, on tuerait ses conseillers, on lui en donnerait d'autres, et l'on sauverait sa personne, à condition qu'il ne se *mesleroit d'aucunes affaires*. Tel est le résumé de la dénonciation que Poulain vint faire au chancelier, qu'il avait déjà prévenu récemment de l'entreprise de Boulogne. On ne saurait accepter sans réserve le témoignage de ce personnage perdu de mœurs et de dettes, quoiqu'il proteste que l'horreur des projets de la Ligue et les scrupules de sa conscience le décidèrent seuls à vendre ses complices et à se faire l'espion du roi dans leurs conciliabules. Tout cela semble exagéré à plaisir, et il ne paraît pas vraisemblable que les Seize eussent projeté d'égorger le chancelier et le conseil du roi en masse : la moitié de ce conseil

[1] Le *Dialogue du Maheustre et du Manant* reconnaît que *l'invention des barricades* était résolue plus d'un an avant la journée du 12 mai 1588, mais comme moyen de défense et non d'attaque. *Dialogue*, etc., ap. Preuves de la Satire Ménippée, t. III, p. 442.

était au mieux avec les Guise ; on doit cependant avouer qu'une lettre de Guise à Mayenne, citée par Mathieu, (t. I, p. 525-526), semble confirmer le dire de Poulain[1]. Quoi qu'il en soit, le roi profita de l'avis : il munit tous les points menacés, manda des troupes à la hâte, et prit quelques mesures de police qui révélèrent aux ligueurs la découverte de leur dessein. Henri se borna à ces précautions et resta sur la défensive : Épernon, qui l'eût excité à sévir, n'était pas encore revenu de Provence; les conseils timides n'eurent point de contre-poids. Mayenne, voyant le coup manqué, quitta Paris, en réitérant aux Seize l'assurance que son frère de Guise et lui ne les abandonneraient pas (20 mars). Il alla prendre congé du roi, après avoir obtenu un sauf-conduit par l'intermédiaire de la reine mère. Henri se contenta de lui dire : « Comment, cousin, quittez-vous le parti de la Ligue? » Mayenne répondit « qu'il ne sçavoit ce que c'estoit[2]. »

Le duc de Guise témoigna un grand courroux, lorsqu'il sut ce que les Parisiens avaient entrepris sans son aveu et en son absence : il leur en fit faire de vifs reproches par son agent Maineville. Les Seize promirent de ne plus rien tenter à son insu; mais, s'ils renoncèrent momentanément aux coups de main, ils n'en travaillèrent que plus ardemment à la propagation de la Ligue. Les confesseurs, surtout les jésuites, leur servaient de recruteurs. Un très-grand nombre de prêtres refusaient l'absolution à quiconque ne s'enrôlait pas dans la Sainte-

[1] Guise y parle de la découverte des *desseins ourdis pour attenter sur la vie des favoris du roi et la mutation et ruine de son conseil*, et du ressentiment que doit inspirer aux *catholiques du conseil du roi* le danger qu'ils ont couru.

[2] Procès-verbal de Poulain, à la suite du Journal de Henri III, édit. de MM. Champollion, p. 525-526. — L'Estoile, journal de Henri III, p. 215-225. — De Thou, t. IV, l. LXXXVI, p. 445-447.

autre but que celui que nous tenons, il nous faut prudemment chercher les moyens de nous joindre avec eux.... *Faudra qu'en nous joignant avec les princes catholiques, l'honneur du commandement leur demeure, et que la force et disposition des affaires demeurent aux estats et conseil des catholiques,* vu que les villes fourniront et soudoieront les hommes, et feront eslection des chefs particuliers à leur volonté... On establira cependant un conseil de gens de bien et qualité des trois estats, par l'avis desquels les affaires se manieront en la justice et finances dont ils cognoistront souverainement, et les princes et la noblesse conduiront les affaires de la guerre. » On pourvoira promptement à l'amas des deniers et au choix des capitaines.

3° Suit la formule du serment, qui est fort longue. Les affiliés s'engagent à employer leurs vies et leurs biens pour préserver la monarchie de la domination de Henri de Bourbon, *prince de Béarn*, « résolus de mourir plustost que l'hérétique y commande, *ni que l'Estat soit desmembré.* » Cette protestation en faveur de l'unité de l'État est remarquable, quoiqu'elle soit dirigée exclusivement contre les huguenots, et que le plus grand danger ne fût pas de ce côté. Les affiliés promettent de se joindre à la défense mutuelle de la moindre des villes associées aussitôt que de la plus grande, et de défendre tous les catholiques, *associés ou non associés*, qui n'adhéreront point aux ennemis de la Sainte-Union. Ainsi l'on avait renoncé aux moyens de contrainte annoncés en 1576 pour forcer tous les catholiques à entrer dans l'Union. L'on invite les ecclésiastiques et les nobles à se joindre aux associés, et l'on s'engage à ne pas poser les armes, avant que, par le moyen des états généraux, le concile de Trente n'ait été

homologué, l'Église, la noblesse et les corps et communautés des bonnes villes, rétablis en leur ancienne liberté et priviléges, les parlements, purgés des corruptions, hérésies et tyrannies dont ils sont remplis, et le pauvre peuple, affranchi de ses intolérables misères, le tout sans se départir de l'obéissance due au roi (*Chronologie Novennaire, introduction*, p. 34-38).

La pensée intime qui transpire dans cet important document, c'est la suprématie de la démocratie municipale fédéralisée sous la direction suprême de Paris. Pour parvenir à ses fins, la démocratie municipale propose un pacte aux deux ordres privilégiés aux dépens du pouvoir royal, et, il faut bien l'avouer, aux dépens des progrès de la France vers l'unité sociale ; car ces libertés qu'on promet de revendiquer, ce sont des *priviléges ;* ce sont les libertés du moyen âge ; c'est la *liberté*, pour le clergé et la noblesse, de ne point contribuer aux charges de l'État ; c'est la liberté, pour les villes, de se gouverner en petites républiques, sans contrôle du gouvernement central. Si l'entreprise eût pu réussir complétement, le bon accord n'eût pas été de longue durée entre le tiers état et ses deux alliés, et le peuple des campagnes fût bientôt, comme au temps de la Jacquerie, intervenu dans la querelle.

La suite des événements fera voir jusqu'à quel point le tiers état et la masse populaire en général répondaient aux sentiments de ceux qui se portaient forts pour les bonnes villes de France. Ce qui est certain, c'est que les instructions des Seize, rédigées, comme on l'a vu, dans un langage plus modéré que leurs actes, obtinrent un grand succès, et que le parti catholique s'y conforma, autant que possible, dans beaucoup de cités. Mais il fallait du temps pour s'organiser, et l'on ne put lever l'ar-

mée de vingt-quatre mille hommes au nom des villes. Seulement le duc de Guise arma le plus qu'il put de volontaires avec l'argent des cotisations ligueuses et avec les subsides assez faibles de Philippe II, qui ne remplissait que très-imparfaitement les promesses du traité de Joinville.

Guise était en proie à une vive anxiété : il voyait les levées germaniques et helvétiques s'amasser aux bords du Rhin, tandis que le roi affectait une extrême lenteur à mettre le royaume en défense, et il craignait d'être exposé à soutenir le choc avec des forces très-inférieures, ou même d'être enfermé entre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans. Une trêve, que le roi et la reine mère l'avaient obligé de conclure avec le duc de Bouillon, lui semblait de très-mauvais augure, et il ne fut pas rassuré par une nouvelle déclaration du roi, du 23 avril, sur la confiscation et la vente des biens des huguenots. Le duc d'Épernon était de retour à Paris, et Guise ne doutait pas que ce favori, qui avait manqué d'être victime, à Lyon, d'un complot tramé par Mayenne, ne donnât au roi les conseils les plus hostiles à la Ligue. Cependant le roi se décida enfin à de grandes mesures militaires. La campagne avait commencé, dans le sud-ouest, à l'avantage des huguenots : le vicomte de Turenne avait repris par surprise Castillon, qui avait coûté tant d'hommes et de temps à Mayenne l'année précédente. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient rapidement enlevé cinq ou six places du Poitou, Chizé, Saint-Maixent, Fontenai, Mauléon. Le 5 juin, le duc de Joyeuse partit de Paris, pour aller passer la Loire à la tête de huit mille soldats, et se porta dans le Poitou. Le 25 juin, un édit du roi convoqua tout le reste des compagnies d'ordonnance, partie à Chaumont en Bassigni, partie à St-Florentin, entre Troyes et

Auxerre, partie à Gien-sur-Loire. Le premier corps, convoqué pour le 20 juillet, devait être commandé par le duc de Guise, le second et le troisième, convoqués au 1er août, par le duc de Montpensier et par le roi lui-même (Mém. de la Ligue, t. II, p. 196). L'infanterie devait être répartie entre ces trois divisions. Le roi, outre quatre mille Suisses qui restaient disponibles de la levée de 1585, en avait mandé huit mille autres et quatre mille reîtres, mais ces auxiliaires ne pouvaient être prêts avant le mois de septembre.

Henri III, avant que les destinées du royaume fussent livrées à la fortune des armes, fit une dernière tentative de transaction, non plus auprès du roi de Navarre, mais auprès de Guise lui-même. Le roi et le chef de la Ligue s'abouchèrent à Meaux dans les premiers jours de juillet. Henri III pressa Guise de consentir à ce qu'on détournât l'orage prêt à fondre sur la France, en accordant quelques conditions de paix ou de trêve aux huguenots : il lui offrit de grands avantages pour lui, pour sa famille, pour ses amis. Mais Guise savait que la paix serait sa perte ; lui et les siens, comme il le dit énergiquement dans une lettre à Mayenne, déjà citée (Mathieu, p. 526), avaient *pour jamais espousé la cuirasse.* Il fut inflexible. Le roi céda, ordonna à Guise et à d'Épernon de s'embrasser, et promit de défendre en personne les bords de la Loire, et d'empêcher la jonction du roi de Navarre avec ses auxiliaires.

Henri était sincère sur ce point : il était bien résolu de s'opposer à cette jonction, qui eût pu procurer aux huguenots et à leurs alliés des succès décisifs. Son désir, son espoir, c'était que le duché de Lorraine deviendrait le principal théâtre de la guerre : l'impétueux Guise ne manquerait pas de courir au secours du patrimoine de sa maison,

avec l'avant-garde qu'il commandait ; il essuierait le premier feu de l'ennemi avec des forces très-inégales : il y succomberait peut-être, mais après avoir fait éprouver de grandes pertes aux envahisseurs. Pendant ce temps, Joyeuse retiendrait le roi de Navarre dans l'Ouest, lui barrerait le passage, et le roi, établi sur la Loire avec une puissante armée de réserve, resterait maître de la situation. On l'entendait souvent répéter, en se promenant à grands pas dans son Louvre : « *De inimicis meis vindicabo inimicos meos* (je détruirai mes ennemis par mes ennemis) (Davila, t. I, p. 544) ! »

Tandis que le nord et l'est de la France attendaient toujours l'armée d'invasion, qui s'assemblait lentement dans les plaines de l'Alsace, la guerre continuait en Poitou et en Saintonge. Les princes protestants, à l'approche de Joyeuse, s'étaient repliés sur La Rochelle et sur Saint-Jean-d'Angéli : Joyeuse enleva quelques détachements de leurs troupes, reprit Saint-Maixent, Tonnai-Charente, Maillezais. Il souilla ces faibles avantages en faisant massacrer impitoyablement tous les soldats huguenots qui tombèrent entre ses mains, ainsi qu'un ministre fort révéré dans ce pays. Quand on lui faisait des reproches de sa cruauté, il répondait qu'il voulait mériter les louanges des prêcheurs de Paris (d'Aubigné, IIe part., col. 71). Cependant les maladies qui avaient sévi si cruellement sur l'Ouest et le Midi l'année précédente commençaient à reparaître : la désertion se mettait dans les troupes catholiques ; les huguenots se renforçaient et s'apprêtaient à rentrer en campagne. Joyeuse, moins inquiet encore de ces circonstances que des nouvelles qu'il recevait de la cour, laissa son armée à son maréchal de camp Lavardin, et repartit en poste pour

Paris le 15 août. Il y fut bien accueilli de la Ligue et assez mal du roi. Ces *prescheurs*, dont il briguait les éloges, oublièrent en effet le mignon de Henri III pour ne plus voir dans Joyeuse que l'implacable adversaire de l'hérésie; mais le roi, de son côté, montra de l'aigreur au favori ingrat qui s'unissait aux ennemis de son maître. D'Épernon avait seul désormais l'oreille et le cœur de Henri III [1].

Joyeuse sentit que le moment était décisif pour lui : il ne put supporter la pensée de descendre du haut rang où l'avait élevé la faveur du roi. Résolu de périr ou de s'élever au niveau du duc de Guise en remportant une grande victoire sur les huguenots, il demanda au roi la permission de livrer une bataille à la première occasion, et l'obtint. Toute la jeune noblesse de cour, qu'il s'était attachée par son humeur facile et prodigue, le suivit au midi de la Loire. Il partit en annonçant qu'il rapporterait les têtes du roi de Navarre et du prince de Condé (De Thou, t. IV, l. LXXXVII, p. 454).

Le Navarrois n'avait pas perdu son temps en l'absence de Joyeuse : renforcé par Condé, par Turenne et par tout ce que les huguenots avaient de gens de guerre disponibles dans la Guyenne et les provinces poitevines, il avait refoulé jusqu'à la Loire le lieutenant de Joyeuse et ses troupes à demi débandées; puis il avait expédié Turenne, avec l'avant-garde, au nord du fleuve, pour recevoir le comte de Soissons, frère du prince de Condé, qui venait joindre son frère et son cousin avec trois cents

[1] Henri maria d'Épernon, sur ces entrefaites, non point à une princesse de Vaudemont (il était dégoûté des alliances lorraines), mais à une Foix-Candale. Malgré la détresse des finances, il trouva moyen de lui donner une dot énorme. Il dansa toute la nuit au bal de noces, portant son chapelet de têtes de mort pendu à la ceinture. L'Estoile, J. de Henri III, p. 250.

gentilshommes et un millier d'arquebusiers levés parmi les huguenots et les politiques de la Normandie, de la Beauce, du Maine et de l'Anjou. Les Bourbons catholiques, voyant bien que le cardinal, leur chef, prêtait les mains à la ruine de leur maison, avaient délibéré sur le parti qu'ils devaient prendre dans de si graves conjonctures : Montpensier hésita et ne se décida point à se séparer du roi ; Conti et Soissons se résolurent à tirer l'épée contre la Ligue, et convinrent que celui-ci se réunirait aux Bourbons protestants, que celui-là irait se mettre à la tête des Allemands. Soissons, jeune prince plein de feu et d'ambition, las de végéter à la cour, était avide de jouer un rôle à tout prix, et visait à épouser la sœur du roi de Navarre, dans des intentions peu loyales envers le chef de sa maison.

La réunion de Soissons avec ses parents s'opéra sans obstacles, bien que Joyeuse fût de retour aux bords de la Loire avec des troupes fraîches (fin septembre). Les généraux huguenots étaient sans nouvelles de l'armée auxiliaire depuis le milieu de juillet, et ignoraient encore si, conformément aux instructions du roi de Navarre, elle marchait vers la Bourgogne et le Nivernais. Il eût été plus que téméraire de vouloir percer, avec quelques milliers d'hommes, à travers les masses de troupes rassemblées par le roi et par la Ligue. Les chefs protestants n'essayèrent pas de se frayer un passage par les provinces du Nord : ils tournèrent tête vers la haute Guyenne, afin de remonter la vallée de la Dordogne jusqu'en Auvergne, de rallier, chemin faisant, Montmorenci et les forces du Languedoc, et de pousser avec ce maréchal vers l'Allier et la moyenne Loire (Mém. de Du Plessis-Mornai, t. I, p. 738, 754, etc.).

Joyeuse entreprit d'arrêter les huguenots et de les enfermer entre lui et le maréchal de Matignon, qui avait quatre mille soldats d'élite dans le Bordelais. Les deux armées marchèrent parallèlement durant cinquante lieues, les huguenots, par Montsoreau, Montcontour, le Poitou central, Taillebourg, Pons, Archiac, Montlieu; les *royaux*, par Saumur, Loudun, le Poitou oriental, Châteauneuf, Barbezieux, Chalais. La forte position de Coutras fut disputée à la course : l'armée protestante eût été exposée à un grand péril, ou tout au moins eût été forcée de renoncer à gagner les bords de la Dordogne, si les catholiques eussent atteint les premiers le château de Coutras, bâti par le fameux Lautrec au confluent de la Dronne et de l'Isle, qui se jettent, six lieues plus loin, dans la Dordogne, auprès de Libourne. Matignon avait promis à Joyeuse de se trouver, le 22 octobre, à Libourne, et toutes les routes eussent été ainsi fermées. Le roi de Navarre prévint Joyeuse d'une heure : le 19 octobre, au soir, les éclaireurs albanais du duc furent chassés du bourg de Coutras par l'avant-garde huguenote. Joyeuse résolut d'attaquer le lendemain, de peur que le roi de Navarre n'opérât sa retraite avant l'arrivée de Matignon.

Les catholiques partirent de La Roche-Chalais au milieu de la nuit, tant Joyeuse craignait que l'ennemi ne lui échappât : les jeunes courtisans avaient juré de n'accorder de quartier à personne. Le roi de Navarre n'eut que le temps de sortir de Coutras et de se mettre en bataille, un peu avant le jour, dans l'angle de terre que forment les deux rivières de Dronne et d'Isle. Suivant d'Aubigné, qui nous a laissé la relation la plus circonstanciée de cette journée, les catholiques avaient environ cinq mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers; les

protestants, à peu près autant d'infanterie, mais presque moitié moins de cavalerie. L'affaire s'engagea par quelques volées de canon : les catholiques, maltraités par l'artillerie huguenote, mieux pointée que la leur, demandèrent à grands cris la charge; à l'instant où les catholiques s'ébranlèrent, les ministres Chandieu et d'Amours entonnèrent devant le front de l'armée protestante le verset 12 du psaume 118[1] :

La voici l'heureuse journée
Qui respond à nostre désir.

A la vue des réformés agenouillés, la folle jeunesse qui entourait Joyeuse poussa des clameurs insultantes. — Par la mort! ils tremblent, les poltrons, ils se confessent! — Vous vous trompez, » répondit un capitaine plus expérimenté : « quand les huguenots font cette mine, ils sont résolus de vaincre ou de mourir (D'Aubigné, IIe part., col. 83. — Mathieu, t. 1, p. 533)!

En un clin d'œil, la gendarmerie huguenote fut remontée à cheval : — « Cousins, » cria le roi de Navarre à Condé et à Soissons, « je ne vous dis autre chose sinon que vous estes du sang de Bourbon, et, vive Dieu! je vous monstrerai que je suis vostre aisné! — Et nous, répliqua Condé, nous monstrerons que vous avez de bons cadets (Mathieu, p. 533)! »

La ligne huguenote était formée en croissant dans une

[1] Péréfixe (*Vie de Henri le Grand*, p. 84) rapporte qu'au moment où le roi de Navarre allait faire sonner la charge, un des ministres l'arrêta, en lui déclarant que Dieu ne bénirait pas ses armes, s'il ne réparait le scandale qu'il avait récemment donné, en séduisant une jeune fille qui appartenait à une famille honorable de La Rochelle. Henri confessa ses fautes devant toute l'armée, et promit d'en donner toutes les satisfactions qui seraient en son pouvoir. Nous n'avons pas trouvé cette anecdote dans les contemporains.

petite plaine : les chevau-légers du duc de Thouars, qui faisaient une des pointes du croissant sur la droite, furent culbutés par un gros de cavalerie catholique, aux ordres de Lavardin et de Montigni, et entraînèrent dans leur déroute l'escadron gascon du vicomte de Turenne. L'aile gauche des catholiques cria victoire et poussa droit au bagage pour piller, sans s'inquiéter de ce qui se passait sur le reste du champ de bataille. Trois cents arquebusiers protestants, croyant la bataille perdue et transportés d'un désespoir héroïque, allèrent se jeter sur un gros bataillon de deux mille huit cents fantassins ennemis, avec une telle impétuosité, qu'ils en ouvrirent les premiers rangs. Le reste des fantassins huguenots suivit ce mouvement, et les deux infanteries s'assaillirent avec rage ; mais, pendant ce temps, le sort de la journée se décidait ailleurs. Joyeuse était parti au galop avec sa gendarmerie étendue en une seule haie de lances : les trois Bourbons l'attendaient de pied ferme à la tête de trois escadrons formés sur six files de profondeur ; la plupart des cavaliers huguenots étaient équipés à *la reistre*, avec l'épée et le pistolet ; quand l'ennemi fut à quinze pas, ils s'élancèrent de toute la vigueur de leurs chevaux et firent feu à bout portant, tandis que des pelotons d'arquebusiers, postés dans les intervalles des escadrons, fusillaient de leur côté les catholiques. Ceux-ci, déjà fatigués d'une course prise de trop loin et mis en désordre par l'arquebuserie, ne soutinrent pas le choc un seul instant, et ne purent pas même faire usage de leurs lances. Leur longue haie fut enfoncée et rompue. Il s'ensuivit une courte et terrible mêlée, où le roi de Navarre et ses deux cousins se tinrent mutuellement parole, et combattirent en vrais paladins. La noblesse de cour, dorée, empanachée, cou-

faciliter la jonction ni pour encourager les huguenots à accourir au-devant d'elle du fond de l'Aquitaine. Son sort se décida durant le mois qui suivit la bataille de Coutras.

Cette armée, tant espérée, tant redoutée, n'avait pas été prête avant le milieu d'août. On avait pensé que le prince Jean-Casimir prendrait en personne le commandement des troupes allemandes; il ne le fit pas et délégua ses pouvoirs à un simple gentilhomme de sa maison, le baron de Dohna, brave soldat, mais qui n'était, ni par son rang, ni par sa réputation militaire, au niveau d'un pareil emploi. Les levées se firent mal : l'empereur Rodolphe, à la sollicitation du roi d'Espagne et du duc de Lorraine, expédia au baron de Dohna l'ordre de licencier ses troupes; Dohna et les autres capitaines résistèrent au nom des libertés germaniques; mais les princes luthériens, toujours mal disposés pour le *sacramentaire* Jean-Casimir, ne secondèrent pas énergiquement l'armement auquel ils avaient promis de coopérer. On comptait sur neuf mille reîtres : on n'en eut que la moitié, avec quatre mille ou cinq mille lansquenets. Ce furent les Suisses qui formèrent le corps le plus considérable de l'armée: on en avait demandé vingt mille; il en vint dix à douze mille en Alsace, pendant que trois ou quatre mille autres passaient en Dauphiné pour renforcer Lesdiguières, et se laissaient surprendre et tailler en pièces, au bord de l'Isère, par les lieutenants du roi La Valette et Alphonse Ornano, qui n'avaient qu'une poignée de soldats [1]. Le

[1] Cet événement se passa le 19 août : le même jour, les protestants dauphinois, par compensation, reprirent d'assaut la ville de Montélimart, surprise le 16 par les catholiques, et y exterminèrent un gros corps de troupes commandé par le comte de Suze, qui fut tué.

duc de Bouillon, après avoir mis ses places fortes en état de défense, rejoignit les Suisses et les Allemands avec deux ou trois mille Français. Le roi de Navarre l'avait nommé son lieutenant général; mais ce titre ne donnait que bien peu d'autorité réelle à ce jeune duc sur une armée composée d'éléments si divers. Le baron de Dohna se guidait par les conseils d'un Français nommé La Huguerie, qui avait gagné la confiance de Jean-Casimir, mais qui, dit-on, était vendu à la maison de Lorraine[1].

L'armée combinée commença de passer les Vosges le 23 août à Saverne, et se trouva réunie en masse le 27 à Sarrebourg. Dès les premiers jours, l'anarchie régna dans ses conseils. Il y avait trois partis à prendre : marcher droit en Bourgogne pour franchir la Loire dans le Nivernais, comme le désirait le roi de Navarre; fixer le théâtre de la guerre dans la Lorraine, pour forcer les princes lorrains à souhaiter et à réclamer la paix (L'Estoile assure que Henri III en donna secrètement l'avis au duc de Bouillon; ce qui est certain, c'est que Henri III l'eût vu avec grande joie); enfin, attaquer la Champagne et la Picardie, en s'appuyant sur Sedan et Jametz; c'était l'avis du duc de Bouillon, et le moins bon des trois. Quoi qu'on résolût, il importait d'agir avec vigueur et promptitude. On parut d'abord vouloir rester rester en Lorraine : on saccagea cruellement le pays entre la Sarre et la Moselle, mais on n'attaqua aucune place importante, et l'on ne sut pas contraindre au combat les ducs de Lor-

[1] Ce La Huguerie a laissé un journal manuscrit de l'expédition des Allemands en France. Le marquis d'Aubais en avait annoncé la publication dans la suite de son Recueil; mais cette suite n'a jamais paru. Le marquis d'Aubais avait extrait du journal de La Huguerie l'itinéraire de l'armée allemande, qu'il a donné dans son 1er vol., 2e partie.

de s'enfoncer dans les contrées peu fertiles et montueuses du centre de la France. Un coup de main tenté par les huguenots français sur La Charité échoua. Les huguenots français, craignant qu'on n'en vînt à parler de retraite, proposèrent alors aux Allemands et aux Suisses de descendre la Loire, puisqu'ils ne voulaient pas la remonter, et d'aller attendre dans la riche Beauce des nouvelles ultérieures du roi de Navarre.

Les confédérés se dirigèrent vers la Beauce par le Gâtinais. Le roi et le duc d'Épernon les devancèrent en Beauce, tandis que les Guise continuaient à inquiéter leur marche. Les princes lorrains, impatients de fournir matière aux prêcheurs de Paris par quelque brillant exploit, assaillirent les quartiers des réformés, dans la nuit du 26 octobre, avec quatre mille hommes d'élite. Guise, Mayenne, Elbeuf et Aumale surprirent, dans le bourg de Vimori, près de Montargis, un gros corps de reîtres, commandé par le baron de Dohna en personne. Les Ligueurs enlevèrent trois cents chevaux de bagage, les timbales d'honneur du général ennemi, et deux chameaux que Dohna voulait offrir au roi de Navarre. Les Allemands, toutefois, se rallièrent et repoussèrent bravement les agresseurs, après une lutte très-vive dans laquelle Dohna combattit corps à corps contre Mayenne. La cornette de Mayenne resta au pouvoir des Allemands. Deux jours après, les confédérés reçurent la nouvelle de la victoire de Coutras. Cette victoire, malheureusement, ne pouvait avoir d'influence immédiate sur leur expédition. Ils continuèrent d'avancer. Guise ne s'engagea point à leur suite dans la plaine de Beauce, et les laissa quelque temps respirer ; mais l'armée du roi, qui avait passé la Loire à Beaugenci, était déjà établie à l'entrée du pays Char-

train et leur fermait l'accès du Vendômois et de la basse Loire. Les Suisses étaient de plus en plus découragés. On ne put les détourner d'envoyer une députation au roi pour lui exposer les motifs de leur *voyage* et s'informer de ses vraies intentions. Le roi, surveillé en quelque sorte par le duc de Nevers, fit *très-mauvais visage* aux députés, et les menaça de les faire punir par leurs gouvernements, pour avoir transgressé l'alliance des cantons avec la couronne de France. Nevers, au nom du roi, leur offrit toute sûreté et 400,000 ducats s'ils voulaient retourner chez eux. Les généraux français et allemands eurent grand'peine à empêcher les Suisses d'accepter immédiatement ces offres. On fit encore quelques lieues du côté de Chartres, pour recevoir le prince de Conti, qui rejoignit l'armée le 20 novembre avec un petit corps de noblesse des provinces de l'Ouest. Le duc de Bouillon lui remit le commandement général en grande solennité. La présence de ce jeune prince sans expérience et sans renom ne releva pas le moral de l'armée. Les Guise se rapprochaient à la tête de leurs troupes rafraîchies et reposées[1]. Les confédérés allaient être enfermés entre les Guise et le roi. Les Suisses annoncèrent hautement l'intention de se retirer. Les Français et les Allemands convinrent de retourner à grandes journées *vers le haut de Loire*, et arrêtèrent leur départ pour le 24 novembre.

Le matin du jour fixé, les Allemands eurent un terrible réveil. Lahna et une partie de ses reîtres étaient logés dans le bourg d'Auneau, entre Chartres et Dourdan. Le gou-

[1] Tandis que Guise était à Étampes, les Seize lui dépêchèrent le commissaire Bouchart et quelques autres pour lui proposer de se saisir de Paris en l'absence du roi; mais Guise ne trouva pas l'entreprise opportune. Journal de Poulain, à la suite de l'Estoile, p. 526.

verneur du château qui commande ce bourg avait fait avec les Allemands, pour n'être point attaqué, une convention de neutralité. Il viola sa parole en faveur du duc de Guise : il reçut dans son château, durant la nuit, les troupes du duc, accouru de Dourdan avec quatre ou cinq mille hommes. Guise cerna toutes les issues d'Auneau, puis lança ses arquebusiers du château dans le bourg. Tout ce qui s'y trouvait fut tué ou pris, sauf le général allemand et quelques-uns de ses cavaliers, qui s'ouvrirent un passage l'épée à la main. Il y eut au moins deux mille morts ou prisonniers, y compris les valets.

Le même jour, les Suisses abandonnèrent l'armée.

Les troupes allemandes et françaises, réduites, selon toute apparence, à dix ou douze mille combattants, précipitèrent leur marche afin d'échapper aux forces bien supérieures qui manœuvraient autour d'elles. Dès le 28 novembre, elles étaient sur la Loire, aux portes de Gien. Châtillon tenta en vain de surprendre Gien, et une poignée d'éclaireurs de l'avant-garde du roi mit en déroute tous les lansquenets; l'artillerie et une partie du bagage furent perdus. Les chemins étaient jonchés d'hommes et de chevaux épuisés et mourants, d'armes abandonnées, de chariots rompus. Les paysans massacraient impitoyablement les traînards [1]. Ce reste d'armée, diminué de jour en jour par les maladies et par la désertion, s'enfonça dans les bois solitaires du Morvan, et gagna péniblement le Mâconnais. L'avant-garde royale, aux ordres du duc d'Épernon, suivait de près les fugitifs. Devant eux, Mandelot, gouverneur de Lyon, occupait la route

[1] Davila (t. I, p. 575) raconte que dix-huit de ces malheureux, épuisés par la dyssenterie, furent égorgés dans une grange, par une seule femme, avec le même couteau.

qui conduit en Languedoc par le Forez. Le chemin de la Suisse était barré par Guise et Mayenne, maîtres des bords de la Saône, et renforcés par le marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné du duc de Lorraine, qui venait de leur amener quatre mille reîtres et douze cents lanciers italiens. Ce jeune marquis de Pont était le candidat à qui son aïeule Catherine de Médicis destinait la couronne de France.

Dans cette situation critique, d'Épernon renouvela aux confédérés des propositions qui leur avaient déjà été adressées de la part du roi aussitôt après l'affaire d'Auneau. Henri III offrait aux Allemands sûreté pour retourner dans leur pays, aux protestants français la liberté de sortir du royaume. Henri III ne voulait pas que la victoire de la Ligue fût trop complète. Châtillon, qui, durant toute la campagne, s'était montré le digne fils d'un héros, s'efforça de faire rejeter les offres du roi. On avait gagné, par des marches forcées, quelque avance sur d'Épernon; Guise était à trois journées de distance; Châtillon se faisait fort de passer sur le corps à Mandelot, et de conduire les restes de l'armée en quatre jours dans le Vivarais, où la jonction tant désirée pourrait enfin s'opérer avec le roi de Navarre. Mais le courage des Allemands était à bout : les montagnes neigeuses du Velai et du Vivarais les épouvantèrent; ils acceptèrent les conditions du roi, et jurèrent de ne jamais porter les armes en France sans sa permission (8 décembre). Le prince de Conti et Châtillon refusèrent d'imiter cet exemple. Conti s'échappa déguisé : la plupart des protestants français s'étaient dispersés chemin faisant; Châtillon partit avec ce qui restait de ses Languedociens, évita ou repoussa les attaques de Mandelot, et, comme il l'avait

annoncé, atteignit le Vivarais le cinquième jour. Le duc de Bouillon et le reste des huguenots, avec une partie des Allemands, gagnèrent Genève par la Bresse et par les terres de l'abbaye de Saint-Claude. Le duc de Bouillon et plusieurs autres chefs huguenots moururent de chagrin et de fatigue à Genève. Le reste des reîtres traversèrent la Franche-Comté pour atteindre l'Alsace. Ils n'y arrivèrent pas tous : poursuivis par le duc de Guise et par le marquis de Pont, qui, une fois hors des terres de France, ne reconnurent plus la capitulation accordée par le roi, ils semèrent la Comté de leurs débris. Les princes lorrains ne bornèrent pas là leur vengeance. Ils envahirent le comté de Montbelliard, seigneurie indépendante, située entre l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Suisse, et mirent à feu et à sang tout ce comté, pour punir son seigneur, Frédéric de Wurtemberg, d'avoir été le chef de l'ambassade envoyée par les protestants d'Allemagne au roi. On ne saurait lire sans horreur le récit des atrocités et des infamies de tout genre que commirent dans ce malheureux pays les troupes lorraines et surtout les mercenaires italiens. Les Lorrains prétendaient exercer ainsi de justes représailles des violences commises par les Allemands en Lorraine [1].

Paris et les bonnes villes de France ne virent que la gloire d'Auneau. La popularité du duc de Guise fut raf-

[1] De Thou, t. IV, l. LXXXVII, p. 458-479.—D'Aubigné, part. II, col. 75-90. —Mém. de la Ligue, t. II, p. 240-259; t. III, p. 667.—Davila, t. I, p. 549-575. — Mém. de Saint-Auban, ap. anc. collect., t. LXI, p. 44-100.— Saint-Auban était le lieutenant de Châtillon.—Itinéraire des Allemands, extrait du journal de La Huguerie, ap. Recueil du marquis Daubais, t. I, 2e part.— Correspond. de du Plessis-Mornai, dans ses Mém., t. I, p. 758-754, 804-810. — L'Estoile, journal de Henri III, p. 250-254.— Mém. de Nevers, t. I, p. 772-773.—Autre relation, ap. Recueil G ; 4786 ; Paris.

fermie, agrandie, portée aux nues, tandis qu'on accusait le roi de ne s'être mis à la tête de l'armée que pour transiger avec les hérétiques et empêcher leur anéantissement. A la nouvelle de la capitulation accordée aux reîtres, la Sorbonne courroucée décida secrètement qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes *qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect* (L'Estoile, journal de Henri III, p. 234) (16 décembre). Le 23 décembre, Henri III fit à Paris une espèce d'entrée triomphale, et alla descendre tout armé à Notre-Dame pour remercier Dieu de *sa victoire.* « Quelque nombre de populace ramassée, » dit L'Estoile, « et, entre icelle, une bonne partie de faquins auxquels on avoit donné de l'argent, crièrent fort haut : Vive le roi! » Mais le peuple, le vrai peuple de Paris, regardait avec dédain ces pompes royales, et cherchait des yeux son héros absent : le roi avait défendu à Guise de venir à Paris au retour de la guerre.

Quelques jours après (30 décembre), Henri III, qui avait été averti de la décision de la Sorbonne, manda au Louvre le parlement et la Faculté de théologie, adressa une âpre réprimande aux sorbonnistes, et surtout à Boucher, qui l'avait accusé faussement d'avoir fait jeter à l'eau le docteur Burlat, théologal d'Orléans, et leur déclara qu'ils avaient tous mérité les galères ou pis encore, mais qu'il voulait bien leur pardonner, à condition qu'ils n'y retourneraient plus, et *n'avoir esgard à leur belle résolution du 16 de ce mois, pour ce que c'estoit après desjeuner* (L'Estoile, p. 234-35). Le roi irrita les sorbonnistes plus qu'il ne les effraya. Sa *clémence* fut, avec raison, attribuée à la peur.

Les honneurs dont le roi accablait Épernon, pendant

qu'il éloignait de Paris et tenait comme en disgrâce le vainqueur d'Auneau, ne contribuèrent point à améliorer les dispositions du peuple, et mécontentèrent même la cour, qui avait aimé l'affable et prodigue Joyeuse, mais qui haïssait l'arrogant et avide Épernon. Ce favori avait hérité de la dépouille de son malheureux rival. Déjà colonel général de l'infanterie, gouverneur de Provence, de Boulogne et de Metz, il venait d'obtenir l'amirauté et les gouvernements de Normandie, d'Angoumois et de Saintonge. La Normandie était réputée le premier des gouvernements de France. Le 11 janvier 1588, le duc d'Épernon fut reçu amiral de France en la cour de parlement, et installé par le premier président au siége de la table de marbre (juridiction de l'amirauté). L'avocat général d'Espeisses fit à cette occasion un discours où il ne parlait que des vertus et de la piété du roi, et l'appelait *le saint des saints,* « disant qu'il méritoit d'estre canonisé autant ou plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs rois de France (L'Estoile, p. 243.). » D'Épernon ne fut guère moins magnifié. Les ligueurs ne laissèrent pas sans réponse ces louanges extravagantes. Les colporteurs crièrent dans les rues de Paris une brochure intitulée : *Grands faits d'armes du duc d'Épernon contre les hérétiques.* Sur chaque page était écrit en lettres majuscules ce seul mot : *Rien* (De Thou, t. IV, l. LXXXVII, p. 476). Un libelle plus terrible fut lancé tout à la fois contre Épernon et contre le roi. C'était le *Gaverston,* pamphlet rempli d'allusions sanglantes puisées dans les tragiques aventures d'Édouard II, roi d'Angleterre, et de son favori Gaverston (ou plutôt Gaveston). Le *Gaverston* fut attribué à d'Espinac, archevêque de Lyon. Ce prélat, homme de mœurs déréglées, mais d'un caractère énergique et d'une haute

intelligence, avait gardé jusque-là quelque mesure, tout en se liant aux chefs de la Ligue et en témoignant un zèle ardent pour faire oublier qu'il avait, dans sa jeunesse, incliné au protestantisme. Un jour qu'il disait que le roi de Navarre était indigne de succéder à la couronne cause de son hérésie, d'Épernon lui demanda, devan toute la cour, si un ecclésiastique, coupable d'inceste et de simonie, était digne d'occuper un des premiers siéges de l'Église. D'Espinac avait été soupçonné d'inceste avec sa sœur. D'Espinac demanda inutilement satisfaction au roi. Dès lors il ne rêva plus que vengeance, et ne cessa d'animer le duc de Guise aux entreprises les plus hardies. D'Épernon répondit au *Gaverston* par *l'Anti-Gaverston*, libelle qui déchirait l'archevêque de Lyon et le duc de Guise; mais l'opinion populaire était trop prévenue pour que la riposte eût l'effet de l'attaque [1].

Le roi était toujours aussi inconséquent et aussi incertain qu'à l'ordinaire : il faisait en faveur d'Épernon tout ce qui pouvait irriter la Ligue, mais ne se décidait pas à laisser agir ce favori, ni à tenter avec lui les chances de la force et de l'audace. Il était sans cesse tiraillé entre son favori et sa mère, que d'Épernon s'était mortellement aliénée par son insolence, et qui se livrait presque sans réserve aux Guise. La plupart des conseillers d'état et des courtisans suivaient l'impulsion de la reine mère, et ne voulaient point absolument ouvrir les yeux sur la situation de Paris et de la France. Leurs avis pusillanimes étaient trop bien d'accord avec les penchants du roi, pour qu'il ne les écoutât pas de préférence. La duchesse douairière de Montpensier faisait dans Paris *la reine de*

[1] De Thou, t. IV. l. XC, p. 562-563. Suivant L'Estoile, la publication du *Gaverston* n'eut lieu qu'au mois de juillet.

la Ligue, caressait, pensionnait les curés et les prédicateurs, fomentait presque ouvertement la fermentation du peuple. Henri lui ordonna de sortir de Paris. Elle intrigua si bien auprès de la reine mère, qu'elle trouva moyen de rester, et continua de braver le roi : elle se vantait de porter à sa ceinture les ciseaux qui donneraient *une troisième couronne* au roi de France et de Pologne[1]. On disait autour d'elle qu'il fallait tondre Henri de Valois, et l'enfermer dans un cloître comme Chilpéric, le dernier des Mérovingiens.

Henri, sur ces entrefaites, parlait de marcher au printemps contre La Rochelle, et, en attendant, renouvelait ses orgies annuelles du carnaval, puis variait ses plaisirs en faisant de pompeuses funérailles à ce Joyeuse dont il s'était vu débarrassé sans beaucoup de regret. Il fit exposer l'effigie de Joyeuse sur un lit de parade, comme si c'eût été un prince du sang, et dépensa des sommes énormes pour les obsèques, sans se soucier de la détresse publique et de la ruine du trésor.

La Ligue employait mieux le temps. Dans le courant de janvier, les princes lorrains et le cardinal de Bourbon se réunirent à Nanci, pendant que les troupes lorraines, de retour du comté de Montbelliard, rentraient sur les terres de Bouillon, et reprenaient le siége de Jametz et le blocus de Sedan. La nouvelle de la mort du duc de Bouillon ne fit que rendre les hostilités plus actives : ce duc n'avait d'autre héritier qu'une sœur, appelée Char-

[1] (L'Estoile, p. 244.) Les ligueurs avaient fait sur *les deux couronnes* de Henri III ce distique :

Qui dedit antè duas, unam abstulit; altera nutat;
Tertia tonsoris est facienda manu.

L'Estoile, p. 192.

lotte de La Mark, et les princes ligués voulaient contraindre cette jeune princesse à épouser un des fils du duc de Lorraine. Les chefs de la Ligue arrêtèrent à Nanci les termes d'une requête par laquelle ils priaient le roi « de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la Ligue, et d'oster d'entour de soi, et des places, estats et offices importants, ceux qui lui seroient nommés; de faire publier le concile de Trente; d'établir la sainte inquisition, au moins ès bonnes villes; d'accorder aux ecclésiastiques de pouvoir à perpétuité racheter les biens de leurs églises aliénés ou à aliéner; de mettre ès mains d'aucuns chefs aucunes places d'importance, qui lui seront nommées, ès quelles ils pourront faire forteresses et mettre gens de guerre, aux dépens des villes et du plat pays, comme aussi en celles qu'ils tiennent à présent; de fournir la solde des gens de guerre qu'il est nécessaire d'entretenir en la Lorraine et ès environs pour obvier à une invasion des voisins, et, à ceste fin, faire vendre au plustost tous les biens des hérétiques et de leurs associés; de taxer au tiers ou au quart de leurs revenus, tant que la guerre durera, ceux qui autrefois ont été hérétiques ou tenus pour tels, depuis l'an 1560, et les autres catholiques au dixième de leur revenu. » Ils requéraient enfin « que la vie ne fust donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en baillant assurance de vivre catholiquement, en payant comptant la valeur de ses biens, et s'obligeant de servir trois ans sans solde. (Mém. de la Ligue, t. II, p. 269 et suiv.) »

Il fallait bien compter sur la lâcheté du roi et sur l'aveuglement des passions populaires pour ne pas craindre d'exposer de pareilles demandes : pour la première fois, le monstre de l'Inquisition était présenté sans voile à la

France, et l'on ne prenait plus la peine de lui déguiser les sacrifices de sang, d'argent et de liberté qu'on exigeait d'elle.

Henri III n'osa refuser ouvertement! Il louvoya, il ajourna sa réponse; il eût voulu que le temps cessât de marcher. Les événements, au contraire, se précipitèrent durant cette année 1588, que d'antiques prédictions annonçaient comme devant amener de grandes révolutions sur la Terre. Le 9 mars, on reçut à la cour l'avis de la mort du prince de Condé, enlevé, le 5, par une maladie subite et violente. L'autopsie du cadavre prouva que cette mort avait été l'effet d'un crime; mais il ne paraît pas que les passions politiques et religieuses eussent versé le poison au malheureux Condé [1]. Cette catastrophe jeta la consternation parmi les zélés huguenots, dont le prince avait partagé les convictions ardentes, et qui sympathisaient davantage avec le caractère passionné de Condé qu'avec le génie calculateur et la foi chancelante du roi de Navarre. La Ligue vit dans la triste fin de Condé un

[1] Un page de la princesse de Condé et un autre *domestique* furent accusés d'avoir fait le coup, et s'évadèrent. Un intendant du prince fut condamné et exécuté comme complice, et l'accusation remonta jusqu'à la princesse elle-même (Charlotte de la Trémoille). Elle passait pour galante, et son mari était très-jaloux. Elle était enceinte au moment de la catastrophe, et l'on chercha dans sa grossesse un motif de plus de la soupçonner. Les parents de son mari croyaient que le page fugitif, Belcastel, avait été son amant. La princesse appela, des magistrats inférieurs qui la poursuivaient, au parlement de Paris. Les événements politiques firent suspendre la procédure, et la princesse demeura sept ans prisonnière. Le parlement de Paris ne reprit le procès qu'en 1595 : le prince de Conti et le comte de Soissons s'étaient portés parties civiles. L'année suivante, le parlement déclara la princesse innocente. L'enfant dont elle était accouchée dans sa prison, six mois après la mort de son mari, fut le continuateur de la race des Condé. Voyez les pièces dans le t. III de L'Estoile, édit. de 1744, et dans le t. II des Mém. de la Ligue, p. 504, et les lettres importantes publiées dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. I, n° IV, octobre 1854.

signe éclatant du courroux du ciel contre les hérétiques.

Les nouvelles du dehors redoublaient l'effervescence de la faction catholique. L'invasion de l'Angleterre s'apprêtait. Les Anglais, à la vérité, avaient prévenu leurs ennemis, non-seulement en leur jetant, comme un gage de combat, la tête sanglante de Marie Stuart, mais en attaquant Philippe II au cœur même de l'Espagne. Le corsaire Francis Drake, à la tête d'une escadre équipée à peu près exclusivement par les armateurs de Londres, était allé, au printemps de 1587, surprendre le port de Cadix, et détruire la plupart des armements qui se trouvaient dans ce port et dans l'embouchure du Guadalquivir. L'heureuse agression des Anglais ne fit toutefois que retarder l'exécution des plans de Philippe II, et, après une année employée à réparer les pertes de l'Espagne, la puissante *Armada* fut prête pour la vengeance.

L'Europe était dans l'attente : une sorte d'émulation transportait les ligueurs français, qui ne doutaient pas du prochain triomphe de leurs alliés. La crainte redoublait l'ardeur fébrile des Seize, qui, ne pouvant comprendre la longanimité du roi, croyaient toujours entrevoir sous sa torpeur quelque combinaison machiavélique, et s'attendaient à quelque explosion vengeresse s'ils ne se hâtaient de prévenir Henri III. Le duc d'Aumale étant venu à Paris au mois de février, ils s'adressèrent à lui, comme ils s'étaient adressés l'année précédente au duc de Mayenne, et complotèrent, d'accord avec d'Aumale, d'enlever ou de tuer le duc d'Épernon, et de s'emparer du roi tandis qu'il courrait les masques le jour du mardi gras. Tel fut du moins l'avis donné par Poulain. Rien n'est plus singulier que le rôle de cet homme, qui déjoue incessamment par ses révélations, sans jamais exciter de soupçon dans son

parti, tous les complots ourdis contre la personne du roi; rien n'est plus étrange, si ce n'est le roi lui-même, tranquille et satisfait d'échapper au péril de la journée sans songer à prévenir le péril du lendemain, et semblant se complaire à voir ses ennemis tisser sans relâche la trame toujours rompue et toujours renouée qui doit l'envelopper. Henri, selon toute apparence, usait des avis de Poulain sans trop y croire. Le gouverneur de Paris, Villequier, et tous les affidés de la reine mère, représentaient Poulain comme un imposteur qui ne visait qu'à payer ses dettes et à rétablir ses affaires aux dépens du roi; cependant Poulain ne fut jamais dénoncé aux Seize, ce qui prouve que ces courtisans s'aveuglaient eux-mêmes plutôt qu'ils ne trahissaient volontairement le roi.

Henri III ne sortit pas le mardi gras, et le duc d'Aumale partit pour la Picardie, où il fortifia la petite place de Pontdormi et occupa militairement un faubourg d'Abbeville, afin d'empêcher l'entrée d'une garnison que Henri III voulait envoyer dans cette ville. Dans le courant de février, les autres chefs de la Ligue s'étaient transportés de Nanci à Soissons, pour se rapprocher de Paris, dont le roi leur interdisait l'entrée, et pour attendre la réponse de Henri III à leur impérieuse requête. Les Seize[1], quand ils sentirent Guise si près d'eux, ne lui laissèrent plus de repos qu'il n'eût promis de se mettre à leur tête. Il leur fit d'abord réformer leur organisation militaire: Paris fut partagé en cinq arrondissements, sous cinq colonels que choisit Guise parmi les meilleurs officiers du parti; c'étaient Charles de Cossé, comte de Brissac,

[1] Nous comprenons, sous cette dénomination, à l'exemple des historiens contemporains, les chefs des seize quartiers et le conseil ou comité directeur de Paris, dont ces seize chefs faisaient partie.

Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, et les sieurs de Chamois, de Moy-Richebourg et de Saint-Paul. Les Seize firent ensuite *la revue secrète de leurs forces*, et trouvèrent, au rapport de Poulain, qu'ils pouvaient compter sur trente mille hommes. De Thou et Davila parlent de vingt mille, ce qui est plus vraisemblable. Une nouvelle crue de la gabelle avait servi puissamment la Ligue en aigrissant le peuple au dernier point. Nombre de gentilshommes et de gens de guerre, « en armes et équipages, » entraient à la file dans Paris, « et se fondoient dans cette grande ville comme en une mer spacieuse, sans y estre de prime abord aperçus ni reconnus que par leurs partisans. » (Mém. de la Ligue, t. II, p. 509.) On convint que le duc d'Aumale reviendrait de Picardie avec cinq cents chevaux qui se logeraient à Saint-Denis et dans les villages voisins; que le duc de Guise arriverait de Soissons pour les joindre, et entrerait avec eux à Paris par la porte Saint-Denis, dont les Seize avaient les clefs, dans la nuit de la Quasimodo (24 au 25 avril). Le duc d'Épernon faisait sa ronde toutes les nuits; il ne manquerait pas d'accourir au bruit; on le tuerait, puis on marcherait au Louvre pour obliger le roi à se remettre à la discrétion de la Ligue [1].

Poulain avertit Henri III le 22 avril : le lendemain, le roi fit apporter ostensiblement des armes au Louvre et manda quatre mille Suisses qui étaient en garnison à Lagni; le 24, les Suisses vinrent loger dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Les ligueurs reconnurent que leur projet était découvert; le duc de Guise, qui s'était

[1] Procès-verbal de Poulain, à la suite de L'Estoile, p. 527-528. Poulain ajoute qu'on lui promit 20,000 écus pour sa part du butin qu'on devait faire sur les politiques; ce qui a l'air d'une façon indirecte de rappeler au roi qu'il lui a promis 20,000 écus.

avancé secrètement jusqu'à Gonesse, retourna par Dammartin à Soissons, après avoir conféré avec La Chapelle-Marteau, un des meneurs les plus influents de la capitale. Le duc protesta de ne point abandonner les *bons catholiques*, et leur envoya ses meilleurs capitaines pour les rassurer.

Ce n'était point assez : il fallait que le duc se décidât à venir en personne, à la face du soleil, puisque la ruse et les complots nocturnes échouaient[1]. La connivence de la reine mère, la couardise du roi, encourageaient Guise ; le seul homme capable de lui tenir tête et d'imposer quelque résolution énergique à Henri III, le duc d'Épernon, sembla quitter volontairement la partie, et sortit de Paris, le 26 avril, pour aller prendre possession de son gouvernement de Normandie. Ce départ, dans la pensée du roi et d'Épernon, n'était cependant rien moins qu'une retraite. C'était au contraire le commencement de l'exécution d'un plan arrêté entre eux. Épernon allait tâcher de s'établir fortement en Normandie, comme base d'o-

[1] M. Capefigue a donné, d'après les manuscrits de Mesmes (*Mémoires sur la Ligue*, t. III, in-folio, n° 8934 | 74), des lettres curieuses du duc de Guise au duc de Nevers, qui jouait un jeu double, et qui, tout en manifestant devant le roi une vive opposition à la Ligue, conservait une correspondance secrète avec les chefs des ligueurs. Guise lui dit nettement, dans une lettre du 24 avril au soir, que, bien « qu'il se soit perdu beaucoup de bonnes occasions, on a envoyé de nouveau à Paris pour tâcher de renouer l'entreprise. » Il paraît que Nevers répondit par des conseils pacifiques ; car Guise réfute ces conseils dans une seconde lettre du 26 avril, et ne veut point entendre à une transaction avec Épernon. Il récrit encore le 27 : « Vous aurez sçu la présence des forces du roi, qui rend nostre dessein plus difficile à exécuter.... Quelques-uns de nos amis nous ont fait dire que, puisque les choses sont en cest estat, il faudroit se desclarer ouvertement contre d'Espernon, et en demander publiquement justice au roi... et ne nous désister de ceste poursuite que raison n'en fust faite... Nous vous supplions nous faire ce bien de nous mander vostre avis, que nous aurons en très-grande estime. » Capefigue, t. IV, p. 364-367.

pérations : le roi, pendant ce temps, concentrerait des troupes autour de Paris, et s'assurerait des villes voisines. Henri travaillait à regagner une partie des fauteurs de la Ligue : il négociait avec d'Entragues, gouverneur d'Orléans; François d'O, qui avait livré Caen à la Ligue en 1585, s'était rallié au roi et avait repris la surintendance des finances. Mandelot, Saint-Luc et d'autres encore revenaient à Henri III (Davila, t. 1, p. 585-588).

Si Henri III avait enfin accepté un plan de défense, s'il nourrissait quelque arrière-pensée de réaction, il n'en laissait rien transpirer dans son attitude ni dans son langage. Il écrivit, le 24 avril, la lettre la plus molle et la plus lâche à M. de Bellièvre, qu'il avait chargé de négocier à Soissons avec les princes ligués. Il s'excuse, en quelque sorte, dans cette lettre, d'avoir appelé dans les faubourgs de Paris les Suisses et le régiment des gardes, à cause des *bruits fort estranges* qui courent par la ville. « Priez mon cousin de Guise qu'il s'emploie, avec mes oncle et cousin les cardinaux de Bourbon et de Guise, pendant qu'ils sont ensemble, à faire avec vous une si bonne résolution que nous puissions... au contraire de ces bruits, employer à poursuivre et à parachever, à l'encontre de ceux de la nouvelle opinion (les huguenots), le grand et bon succès qu'il a jà plu à Dieu nous donner. » Guise répondit par des remontrances hautaines sur les troupes que le roi avait mandées « pour courir sus à ses amis. » Il dit à Bellièvre qu'il était contraint d'écrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur, et qu'il espérait n'avoir pas faute d'appui [1]. Il parla des garanties à obtenir pour les *bons catholiques* que l'on mena-

[1] Manuscrits de Béthune, vol. 8897-8905; cités par Capefigue, t. IV, p. 367-372.

çait, et de la nécessité où il était de venir se justifier en personne. Le roi le fit *prier* de suspendre son voyage. Guise répliqua d'une façon ambiguë, suivant les uns, hardiment négative, suivant les autres. Bellièvre retourna, le 5 mai, auprès du roi, et en reçut l'ordre de reporter sur-le-champ au duc une défense formelle de venir à Paris. Ce même jour, 5 mai, si l'on en doit croire Poulain, la duchesse de Montpensier dressa une embuscade au roi dans le faubourg Saint-Antoine, pour arrêter son carrosse au retour de Vincennes et le conduire de force à Soissons. Le roi, prévenu, se fit escorter par un escadron de cavalerie, et rien ne remua.

Le malheureux Henri III était trahi par sa propre mère. Le coup d'œil si pénétrant de Catherine était apparemment affaibli par l'âge; car la reine mère était complétement la dupe de Guise : tout entière à sa mauvaise humeur contre Épernon et à ses vains projets en faveur de la branche aînée de Lorraine, elle souhaitait l'arrivée de Guise, et parla dans ce sens à Bellièvre, qui, flottant entre les instructions contraires de Henri et de Catherine, s'acquitta fort mollement de sa mission [1]. Les Seize, de leur côté, avaient expédié un messager au duc, et l'agent de la Ligue, l'avocat Brigard, colonel du quartier Saint-Denis, déploya autant d'énergie pour décider Guise à venir, que l'envoyé du roi montra d'hésitation dans ses efforts pour l'en dissuader. Guise se décida; il répondit évasivement à Bellièvre, et monta à cheval, le 8 mai au soir, suivi seulement d'une quinzaine de cavaliers, tandis que le roi dépêchait successivement le grand maître de

[1] Mémoires de Nevers, t. I, p. 464. — Relation de la mort de messieurs les duc et cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du roi Henri III; à la suite du journal de Henri III, p. 553; édition Champollion.

l'artillerie, La Guiche, et le secrétaire Benoise, afin de lui réitérer sa défense. Guise prit des chemins de traverse, évita les envoyés du roi, et entra dans Paris par la porte Saint-Martin, le lundi 9 mai, vers midi [1].

Le duc chevaucha quelques instants le visage caché dans son manteau ; au coin de la rue Saint-Denis, un jeune gentilhomme de sa suite « lui vint, comme par jeu, lever le chapeau de dessus la teste, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il estoit temps de se faire cognoistre [2]. » La nouvelle de l'arrivée de Guise se répandit comme l'éclair : la population tout entière se rua hors des maisons ; avant que le duc fût parvenu à la Pointe-Saint-Eustache, il se vit entouré de plus de trente mille personnes. Le cri de *vive Guise!* roulait de rue en rue comme un tonnerre. Ceux qui pouvaient approcher du duc baisaient le bord de son manteau ; il y en avait qui l'*adoroient comme un saint*, et le touchaient de leurs chapelets qu'ils portaient après à leurs lèvres ou à leur front.

[1] De Thou, t. IV, l. XC, p. 567-568. — Davila, t. I, p. 580-590. — L'Estoile, p. 248. — Mémoires de la Ligue, t. II, p. 545-546. — Procès-verbal de Poulain, p. 530-534. — Il y a quelque obscurité sur les circonstances des négociations et de la mission de Bellièvre. Le récit de Mathieu (t. I, p. 544) diffère de ceux de tous les autres historiens. Mathieu prétend que le duc de Guise consentit d'obéir au roi, à condition qu'on lui donnât des sûretés pour ses amis et pour lui. Bellièvre promit réponse sous trois jours. Le roi accorda les sûretés, plus amples que le duc ne les espérait. Comme Bellièvre allait repartir avec la réponse favorable, il survint une affaire diplomatique qui ne pouvait être traitée que par Bellièvre. Celui-ci, par ordre du roi, écrit au duc pour lui expliquer le motif de son retard. La dépêche est remise à un courrier, qui demande 25 écus aux commis de l'*espargne* pour son voyage. On ne trouve pas cette misérable somme dans l'*espargne* royale. Le courrier met la lettre à la poste. Le même incident se répète une seconde fois. Les lettres n'arrivent pas. Guise, ne recevant point de nouvelles, se décide à partir. Tout cela est peu vraisemblable.

[2] Histoire de la journée des barricades, par un bourgeois de Paris ; ap. Archives curieuses, t. XI ; d'après le tome III du fonds de Thoisi ; manuscrits de la Bibliothèque royale.

Les dames jetaient sur lui, du haut des fenêtres, une pluie de fleurs et de rameaux verts. A travers cette foule idolâtre, Guise s'avançait lentement, épanoui, radieux, enivré de l'ivresse qu'il inspirait, *caressant et réjouissant chacun de l'œil, du geste et de la voix,* avec cette grâce entraînante qui faisait dire à un courtisan que *les huguenots étaient de la Ligue quand ils regardaient M. de Guise* [1].

Le duc alla descendre chez la reine mère, qui logeait alors dans son nouvel hôtel, bâti sur l'emplacement de la maison des Filles-Repenties [2]. Catherine, bien qu'elle eût tout fait pour encourager Guise à venir, pâlit et trembla en le voyant arrivé. L'imminence de la crise l'épouvanta. « Encore que je sois aise de vous voir, » dit-elle au duc, « je vous eusse vu néanmoins plus volontiers en un autre temps (Davila, p. 590)! »

Suivant une lettre qui se trouve parmi les manuscrits de Baluze (Archiv. curieuses, t. XI, p. 555), Catherine envoya chercher le gouverneur de Paris, Villequier, et le chargea de proposer au roi de se rendre chez elle. Le roi refusa avec colère. Catherine alors se décida, quoique malade, à mener le duc de Guise au Louvre, où elle n'avait pas mis le pied depuis deux ans et plus (Relat. du médecin Miron, p. 523). La reine-mère et le duc se dirigèrent ensemble vers le palais du roi, l'une en litière, l'autre à pied, toujours suivi de son immense cortége.

[1] « La France, » a dit un écrivain du siècle suivant (Balzac), « était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Voyez les remarquables portraits du duc de Guise donnés par Davila, t. I. p. 650, et par l'ambassadeur vénitien Lippomano; ap. *Relations des ambassadeurs vénitiens* t. II, p. 688. Tous les contemporains sont d'accord sur la séduction inouïe qu'il exerçait.

[2] On l'appela depuis l'hôtel de Soissons. Il a été remplacé par la Halle au blé.

Le ministre Villeroi avait porté au roi le premier avis de l'arrivée de Guise. Henri III entra d'abord en fureur : « il est venu ! » s'écria-t-il, « par la mort-Dieu, il en mourra ! » Et il fit appeler le colonel Alphonse Corse, officier italien d'une bravoure et d'un dévouement à l'épreuve [1]. En ce moment se présenta Davila, un des gentilhommes de la reine mère (frère de l'historien), que Catherine avait chargé de demander au roi la permission de lui amener Guise. « Qu'elle l'amène ! » répondit le roi. Et tandis que la reine mère et le duc faisaient le trajet de l'hôtel de Catherine au Louvre, la vie et la mort du chef de la Ligue furent débattues dans le cabinet de Henri III. Alphonse Corse offrait d'apporter au roi la tête du rebelle ; un autre Italien, l'abbé del Benè, fils de la nourrice du roi et fort accrédité auprès de lui [2], appuyait vigoureusement le Corse ; Villequier, Bellièvre et le chancelier de Cheverni, supplièrent le roi de ne pas se hasarder à des extrémités si terribles; ils lui en montrèrent les suites ; ils lui dépeignirent les flots d'un peuple furieux, battant les murs du Louvre à peine gardés par une poignée de courtisans et de soldats. Henri hésitait, lorsque Guise entra. Le roi blêmit et se mordit les lèvres. « Je vous avais fait avertir que vous ne vinssiez pas, dit-il.— Sire, » répondit le duc avec une profonde révérence, je me suis venu remettre aux mains de Votre Majesté, pour lui demander justice des calomnies de mes ennemis ; toutefois je n'aurois eu garde de venir, si j'en eusse reçu

[1] Alphonse Ornano. On le surnommait Alphonse *Corse*, à cause de sa patrie. C'était le fils du Corse San-Pietro et de la Génoise Vanina Ornano, dont la fin tragique fut si célèbre.

[2] Il était attaché aux intérêts du duc d'Épernon, et correspondait secrètement avec le roi de Navarre et du Plessis-Mornai. Voyez Mémoires de Mornai, t. I, p. 404-527.

défense expresse. » Le roi se tourna vivement vers Bellièvre, et lui demanda, d'une voix altérée, s'il ne lui avait pas donné commission de dire au duc de ne pas venir, qu'autrement il serait tenu pour auteur de tous les mouvements séditieux de Paris. Bellièvre, troublé, essaya de se justifier : le roi l'interrompit en s'écriant : « Je vous en ai dit davantage ! » La reine mère, alarmée de la colère qui paraissait sur le visage de son fils, le prit à part, et lui peignit l'exaltation populaire dont elle avait été témoin sur son passage. Guise saisit le moment, prit congé et se retira. Henri le laissa partir en lui disant seulement qu'il ne savait pas si quelqu'un l'avait calomnié, mais que son innocence paraîtrait, si sa présence ne causait point de nouveautés ni de désordres dans l'état, comme on le prévoyait [1].

Guise retourna dans son hôtel, pâle encore du danger auquel il venait d'échapper, et se promettant bien de ne plus se remettre si témérairement à la discrétion du roi. Il appela autour de lui tous les gentilshommes et les capitaines de son parti, ainsi que les Seize et leurs principaux affidés : il fit de l'hôtel de Guise (aujourd'hui les Archives du royaume) un arsenal et une place de guerre. Le roi, de son côté, se gardait dans le Louvre comme dans une ville assiégée, et des messages continuels s'échangeaient entre le cabinet du roi et le bureau de la ville ; car il y avait dans Paris, en quelque sorte, deux municipalités rivales, le corps de ville officiel, dévoué au roi en majorité, et le corps de ville occulte des Seize.

[1] Davila, t. I, p. 591-592. — Relation de Miron, p. 335. — L'Estoile, p. 219. — Amplification des particularités qui se passèrent à Paris, etc., ap. Mémoires de la Ligue, t. II, p. 516. Ces divers récits se confirment et se complètent mutuellement.

La nuit fut pleine de trouble et de terreurs. Henri III, indigné contre lui-même d'avoir laissé échapper son ennemi, discuta de nouveau, avec ses confidents, s'il ne ferait pas tuer Guise par les Quarante-Cinq le lendemain, quand le duc se présenterait à son lever, suivant l'usage (Relation de Miron, p. 553-554). Villequier et La Guiche parvinrent à l'en dissuader, et avec raison ; car le duc se présenta, le 10 au matin, non plus avec huit ou dix gentilshommes, mais avec quatre cents, tous plastronnés et armés de pistolets sous leurs manteaux. Le roi le reçut assez bien. Le 11 au matin, Henri III fit, au contraire, un accueil très-froid à Guise ; l'après-midi, le roi et le duc eurent dans le jardin de la reine mère un long entretien plein de récriminations et de justifications réciproques sans résultat.

L'agitation ne fit que s'accroître à Paris durant ces deux journées. Le roi ordonna, par un édit, à toutes les personnes non domiciliées, qui n'étaient pas retenues par des affaires indispensables, de vider Paris sur-le-champ. Le prévôt des marchands et les échevins enjoignirent en conséquence aux quarteniers de faire, de concert avec les gens du roi, des recherches dans les hôtelleries, les chambres garnies et même les maisons particulières, pour découvrir les étrangers suspects. Villequier et son gendre d'O dirigeaient les recherches, que le mauvais vouloir de la population rendit inutiles. Chacun s'empressait de cacher les soldats *guisards*, les ligueurs des provinces, les aventuriers que la *Sainte-Union* avait appelés à Paris. Des rassemblements menaçants se formaient autour des agents du roi et de l'Hôtel-de-Ville. Le roi, poussé à bout, et encouragé par les nouvelles de la Normandie, où d'Epernon avait été reçu

sans opposition à Rouen et à Caen, résolut enfin de prévenir ses adversaires. On ne sait point avec certitude jusqu'où allaient ses projets. Les ministres Cheverni et Villeroi, dans leurs mémoires, prétendent qu'il ne visait qu'à se rendre le plus fort dans Paris, afin de chasser tous ces gens *de main et d'effet,* étrangers à la capitale, qui excitaient le peuple à la sédition. Le roi put bien ne communiquer qu'une partie de son dessein à ces deux ministres, dont le premier était un homme faible et timide, le second, un zélé catholique, sympathisant avec Guise, et ennemi personnel d'Epernon. L'Estoile, qui était lié avec tous les politiques du conseil et du parlement, affirme que le roi voulait faire arrêter et mettre à mort les principaux des bourgeois ligueurs (p. 249).

Quoi qu'il en soit, le 11 mai, vers cinq heures du soir, le prévôt des marchands réunit le conseil de ville et ceux des colonels quarteniers sur lesquels il comptait le plus, pour recevoir les ordres que François d'O apporta de la part du roi. Il fut prescrit de faire occuper le cimetière des Innocents, la place de Grève, le pont Saint-Michel et les environs du Petit-Châtelet, par les compagnies bourgeoises des quartiers les plus aisés, qu'on supposait les moins favorables à la Ligue; malgré l'opposition de l'échevin Saint-Yon et d'un président au parlement, on dépaysa les compagnies; on les envoya le plus loin possible de chez elles, afin de les soustraire aux influences de localité. Les compagnies se rassemblèrent lentement et incomplétement. Le principal corps avait été placé sous les ordres du président de Thou, frère du feu premier président et oncle de l'historien; quand l'échevin Lecomte voulut enfermer ce bataillon dans le cimetière des Innocents, en lui annonçant qu'un sei-

gneur de la cour, Beauvais-Nangis, viendrait prendre le commandement au nom du roi, quatre compagnies sur onze refusèrent de se laisser enfermer, et allèrent se mettre en bataille dans la rue Saint-Honoré et dans les halles. D'O arriva sur les deux heures du matin, et demanda impérieusement aux capitaines pourquoi ils avaient quitté leur poste : ils répondirent, sur le même ton, qu'ils entendaient rester libres de porter secours à leurs maisons et à leurs familles. D'O n'osa insister et s'éloigna : les quatre compagnies reprirent le chemin de leurs quartiers. Les compagnies postées à la Grève, au Petit-Châtelet et au pont Saint-Michel, mal accueillies par les quartiers où on les avait envoyées, se retirèrent pareillement vers trois heures. Le but qu'on s'était proposé en déplaçant les gardes bourgeoises fut ainsi tout à fait manqué.

D'O, sur ces entrefaites, était allé chercher les clefs de la porte Saint-Honoré chez le quartenier qui les avait en garde : à quatre heures du matin, d'O, accompagné des échevins Lecomte et Lugoli, alla ouvrir cette porte au régiment des gardes françaises et aux quatre mille Suisses logés depuis une quinzaine de jours dans les faubourgs et les villages voisins[1]. Le roi, s'il en faut croire Davila, était monté à cheval pour recevoir en personne

[1] Le roi, suivant une relation ligueuse (Histoire très-véritable de ce qui est advenu en ceste ville de Paris, du vij mai au xxx juin 1588), avait mandé le régiment de Picardie, mais ce régiment fut arrêté à Pontoise par les habitants. Le roi avait appelé en outre six compagnies d'ordonnance, qui n'arrivèrent pas à temps. L'Histoire très-véritable, etc., est imprimée dans les Preuves de la Satire Ménippée, t. III, p. 59 et suivantes ; édition de Ratisbonne, 1726. Cette relation, la plus détaillée qu'on possède sur la journée du 12 mai 1588, paraît être l'ouvrage de l'échevin Saint-Yon, descendant d'une de ces familles de riches bouchers qui avaient joué un si grand rôle au temps des Armagnacs et des Bourguignons.

les troupes à la porte Saint-Honoré, et leur recommanda de ne commettre aucune violence par la ville, sous peine de la vie. Six mille fantassins d'élite défilèrent en silence de la porte Saint-Honoré au cimetière des Innocents : là, les troupes se séparèrent à grand bruit de tambours et de fifres. Une réserve fut placée à la porte Saint-Honoré et au Louvre, où le roi avait déjà six enseignes françaises et suisses, outre les gentilshommes et les archers de sa maison; le maréchal de Biron, accompagné de Crillon, mestre de camp (colonel) du régiment des gardes, un des meilleurs officiers qu'il y eût en France, alla occuper, avec trois enseignes suisses et deux françaises, le Marché-Neuf de la Cité et les deux ponts voisins (le Petit-Pont et le pont Saint-Michel); un autre détachement, à peu près de même force, commandé par d'O, s'établit devant l'Hôtel-de-Ville; le reste demeura au cimetière des Innocents, sous un officier nommé Bonouvrier. Les *mortes-paies* (espèce de vétérans, de soldats sédentaires), qui gardaient la Bastille, avaient été renforcées par des gardes françaises, et les plates-formes de la Bastille étaient couvertes de pièces d'artillerie qui plongeaient dans la rue Saint-Antoine.

L'aspect de la grande ville, durant ces préparatifs, était morne et sinistre. Les marches et les contremarches de la garde bourgeoise avaient tenu le peuple en éveil toute la nuit, et, cependant, les maisons restaient closes comme des tombeaux, et les boutiques ne s'étaient point ouvertes avant le jour, suivant l'usage des laborieux artisans de Paris. On voyait seulement apparaître çà et là, aux fenêtres, des figures effarées, et des hommes affairés et inquiets courir de rue en rue; les soldats postés sur le Petit-Pont entendaient de lointaines rumeurs du côté de la rue

Saint-Jacques et de la Montagne-Sainte-Geneviève. Le parlement et les autres cours s'étaient assemblés de grand matin, et le roi leur avait mandé de siéger comme à l'ordinaire; la majorité montrait *un visage riant et faisoit bonne contenance.* Cependant la physionomie de la Cité commença d'inquiéter un peu les magistrats, et ils députèrent les présidents Brisson et Séguier au roi, pour le prier d'ordonner au gouverneur de Paris, Villequier, d'aller par la ville rassurer les habitants et faire ouvrir les boutiques. La reine mère appuya fort cet avis, et conjura le roi de défendre tout mouvement agressif aux troupes. Le roi dépêcha Villequier, le maréchal d'Aumont et quelques chevaliers de l'ordre, et écrivit au bureau de la ville que plusieurs seigneurs et gentilshommes avaient été « par lui départis dans les quartiers de Paris, pour commander aux bourgeois de se contenir, et, si aucun se veut remuer, le faire arrester, et les assurer que l'intention de Sa Majesté n'est que de les contenir en repos. » Le roi ordonnait aux prévôt et échevins « de faire joindre auxdits gentilshommes les quarteniers et colonels à mesme fin (Regist. de l'Hôtel-de-Ville; Man. de Colbert, vol. 252, p. 353). »

Villequier se mit à chevaucher par les rues; il ne rencontra pas de résistance; les maisons et les boutiques s'ouvraient sur son passage, mais se refermaient dès que le cortége était éloigné.

Une égale agitation, une égale anxiété régnaient au Louvre et à l'hôtel de Guise. La reine mère et la reine Louise, qui n'avaient été prévenues ni l'une ni l'autre du dessein de Henri III, suppliaient ce prince de ne point livrer de bataille dans Paris. Chez le duc de Guise, on s'attendait à être attaqué d'un instant à l'autre, et l'on ne

pensait pas que l'entrée des troupes dans la capitale pût avoir un autre but. L'archevêque de Lyon, d'Espinac, arrivé de Soissons depuis deux jours, était accouru déclarer au duc qu'il venait vaincre ou mourir avec lui. De l'hôtel de Guise, d'Espinac alla bravement au Louvre demander au roi si ces apprêts de guerre étaient contre le duc; on lui répondit négativement. La reine mère, de l'aveu du roi, envoya bientôt à son tour Bellièvre à l'hôtel de Guise, avec charge d'offrir au duc le pardon de tous ses amis, s'il consentait à sortir de Paris. Quelques-uns des gens du duc lui conseillaient d'accepter. « Que celui qui a peur s'en aille! » s'écria-t-il. Cependant il ne repoussa pas formellement les propositions de la cour : il répondit évasivement et gagna du temps, afin de s'assurer des dispositions du peuple. Il fit circuler dans les groupes populaires une liste de proscription couverte de cent vingt noms dévoués, disait-on, à la vengeance du roi : c'étaient toutes les notabilités de la Ligue, à commencer par le duc lui-même ; les émissaires du duc racontaient que les gibets et les bourreaux étaient déjà prêts dans l'Hôtel-de-Ville. Lorsqu'on vit que les troupes ne marchaient pas contre l'hôtel de Guise, les cinq colonels nommés récemment par le duc allèrent prendre poste dans leurs quartiers avec la plupart des gentilshommes et des soldats ligueurs.

Vers huit heures, l'*effroi couroit de tous costés;* les rassemblements étaient devenus formidables dans la Cité et l'Université; les écoles descendaient avec des cris farouches, auxquels répondaient les bateliers des ports et la plèbe turbulente de la place Maubert. Le procureur Crucé, un des Seize, avait fait crier dans toute l'Université que Châtillon et les huguenots étaient au faubourg Saint-Ger-

main. Un propos imprudent du président Séguier, sur *la justice que le roi alloit faire des mutins,* fut répété aux environs du Palais, et de là dans le reste de la Cité. L'attitude du peuple devint si menaçante, que le parlement effrayé se dispersa. L'aristocratie bourgeoise du parlement et du corps de ville, en promettant son concours au roi, l'avait trompé et s'était trompée elle-même sur la force respective des partis : l'introduction d'une *garnison estrangère* dans Paris exaspéra le peuple et le jeta tout entier dans les bras de la Ligue. Les royalistes ne purent porter le moindre secours aux troupes du roi.

Henri III était retombé dans ses incertitudes accoutumées, et les troupes restaient l'arme au pied, depuis plus de trois heures, sans recevoir d'ordres. De moment en moment, la foule regardait avec moins de crainte ces soldats immobiles comme des *statues de fer*. Les soldats aux gardes françaises, impatients et ennuyés, jetaient à la multitude des bravades insultantes : on prétend que leur commandant, Crillon, homme intrépide et loyal, mais emporté et sans frein dans ses propos, s'imagina effrayer les bourgeois en criant que le premier qui sortirait en armes serait pendu, sa maison, brûlée, sa femme et ses filles, livrées aux soldats [1]. Des cris de fureur lui répondirent. Il se mit à la tête d'une compagnie stationnée en avant du Petit-Pont, près du Petit-Châtelet, et se dirigea vers la place Maubert, centre d'un quartier habité par la population la plus remuante de Paris. Arrivé au carrefour Saint-Séverin, il fut arrêté court par une barricade. Il allait attaquer, lors-

[1] L'Estoile, p. 250, confirme à cet égard le récit de l'écrivain ligueur de l'*Histoire très-véritable,* etc. Pasquier (t. II, col. 533) ne parle pas de Crillon, et raconte seulement qu'un *rodomont de cour* dit, sur le pont Saint-Michel, qu'il n'y aurait *femme de bien qui ne passast par la discrétion d'un Suisse.*

qu'il reçut un contre-ordre. En cet instant, des barricades surgirent à la fois, avec une rapidité qui tenait du prodige, dans toutes les rues de l'Université et de la Cité. Ce moyen de défense avait été combiné longtemps d'avance par les Seize, et le roi en avait été prévenu par Poulain. A la première nouvelle de la construction des barricades, le roi devait enjoindre à ses troupes d'attaquer ou de se retirer à l'instant. Il ne fit ni l'un ni l'autre. Partout les barricades s'élevèrent sans obstacles, de cinquante pas en cinquante pas; partout on tendit les chaînes scellées au coin des rues; on roula, derrière les chaînes, des muids remplis de pavés et de sable; chaque barricade fut gardée par un peloton d'arquebusiers ou de mousquetaires, et protégée par d'autres tirailleurs postés aux croisées des maisons voisines. Chaque maison se changeait en une forteresse; les auvents étaient abattus, les fenêtres, garnies de pavés et de projectiles de toute sorte; les femmes même se montraient aux croisées, armées comme les hommes et résolues à se défendre jusqu'à la mort. La prise d'armes fut tellement générale dans ces quartiers, que les hommes de la haute bourgeoisie les plus opposés à la Ligue n'osèrent se dispenser de paraître aux barricades : on y vit un grand nombre de membres du parlement, la hallebarde en main. Un dernier ordre expédié, vers dix heures, par le bureau de la ville aux colonels quarteniers, n'eut aucun résultat.

On avait commencé à parlementer au Marché-Neuf: les Suisses, cernés par des barricades plantées jusqu'à dix pas de leurs sentinelles, s'effrayaient d'un genre de guerre si éloigné de leurs habitudes. Leurs capitaines cherchèrent à apaiser le peuple en déclarant qu'ils étaient bons chrétiens et amis des Parisiens, qu'on les avait posés là

malgré eux. Deux ou trois heures se passèrent encore. Quelque temps avant midi, les habitants du pont Saint-Michel [1] et des alentours, commandés par un tailleur nommé La Rue, et animés par quatre ou cinq des gentilshommes et des officiers de Guise, ouvrirent le feu contre une compagnie des gardes françaises postée sur ce pont; le capitaine capitula, et s'estima fort heureux de pouvoir regagner le Marché-Neuf. Pendant ce temps, le maréchal d'Aumont essayait en vain de se saisir du Grand Châtelet (aujourd'hui place du Châtelet), pour faciliter les communications entre les divers corps de la petite armée royale. Le maréchal fut arrêté par les barricades élevées autour de cette vieille forteresse. Le mouvement avait été plus tardif dans la partie septentrionale de Paris, appelée la Ville, que dans la Cité et l'Université, mais n'y fut pas moins énergique. Les marchands de la rue Saint-Denis étaient allés en masse se confesser et communier; puis ils prirent leurs cuirasses et leurs piques, et, réunis aux gens des halles, ils bloquèrent le cimetière des Innocents. Les sept compagnies bourgeoises qui avaient passé la nuit dans le cimetière s'étaient sans doute dispersées dès le matin; car il n'est plus question d'elles dans aucune relation. Le détachement que d'O avait placé à la Grève fut également cerné, et Bussi-Leclerc intercepta les munitions qu'on envoyait aux soldats. Les habitants des quartiers Saint-Eustache et Montmartre, dirigés par le capitaine Saint-Paul, vinrent fièrement planter leur dernière barricade vis-à-vis du corps de garde du Louvre.

Les maréchaux d'Aumont et de Biron, qu'avait rejoints François d'O, firent une tentative de conciliation dans la Cité. Ils s'approchèrent de la barricade qui fer-

[1] On sait que les ponts étaient bordés d'un double rang de maisons.

mait la rue de la Calandre, et annoncèrent que le roi en personne viendrait faire la recherche des étrangers suspects, et qu'ensuite les troupes sortiraient de Paris. Un des bourgeois répondit au nom de tous, qu'on ne s'opposerait point à la recherche, pourvu qu'elle s'opérât à la manière accoutumée, mais qu'on priait le roi de faire sortir sur-le-champ les *garnisons*. Les maréchaux s'étant déclarés sans pouvoirs à cet égard, le peuple n'en voulut point entendre davantage.

L'issue de la journée n'était plus douteuse. La terreur était au Louvre, la joie, à l'hôtel de Guise. Des messages s'échangeaient encore ; mais on ne sommait plus Guise de quitter Paris ; on le priait d'apaiser la sédition, et il répondait froidement qu'il ne pouvait retenir ces *taureaux échappés*.

Sur les trois heures, les colonels et les capitaines quarteniers de l'Université, voyant que le peuple perdait patience, députèrent à l'Hôtel-de-Ville et de là au Louvre ; mais à peine la députation était-elle partie, qu'un coup de feu tiré par hasard vers l'entrée de la rue Saint-Jacques devint le signal du combat. « Allons ! cria l'avocat La Rivière, allons prendre ce b.,. de roi dans son Louvre ! » Le comte de Brissac se mit à la tête du peuple, la hallebarde au poing[1]. La compagnie des gardes françaises, qui s'était avancée jusqu'au carrefour Saint-Séverin, fut ramenée à coups d'arquebuse de ce carrefour au Petit-Pont, occupé par une compagnie suisse ; puis les deux compagnies ensemble furent refoulées en désordre du

[1] Brissac avait commandé en second la flotte française, lors de la malheureuse expédition des Açores, en 1582, et Henri III avait dit, à ce propos, que Brissac *n'estoit bon ni sur mer ni sur terre. — Je lui ferai voir*, dit Brissac, *que j'ai trouvé mon élément, et que je suis bon sur le pavé !* D'Aubigné, partie II, colonne 114.

Petit-Pont sur le Marché-Neuf, où leurs camarades étaient déjà aux prises avec les masses qui débouchaient à la fois de l'intérieur de la Cité et du pont Saint-Michel: Les malheureux soldats, accablés d'une grêle de balles, de tuiles, de pavés, cessèrent toute résistance : les Suisses joignaient les mains et criaient : *bonne France!* les gardes françaises criaient *miséricorde!* Au milieu de cet effroyable tumulte, arriva enfin du Louvre un ordre de retraite : d'Aumont et d'O parvinrent à faire connaître cet ordre au peuple, tandis que Biron se rendait à l'hôtel de Guise à travers mille dangers. Le peuple consentit à ouvrir quelques barricades et à permettre aux soldats de sortir de la Cité par le pont Notre-Dame ; mais, durant le trajet, les Suisses ayant refusé d'éteindre les mèches de leurs arquebuses et quelques coups ayant été échangés, le peuple chargea de tous côtés les soldats avec furie et en jeta une soixantaine sur le carreau. Les autres mirent bas les armes en demandant quartier à genoux et en criant : *vive Guise!* Brissac les reconduisit au Marché-Neuf et les enferma dans les boucheries de ce marché.

Le bruit de ce qui se passait dans la Cité arriva jusqu'aux troupes bloquées dans le cimetière des Innocents et dans la place de Grève, et les glaça d'épouvante ; là, toutefois il n'y eut point d'effusion de sang. Le duc de Guise, assuré de la victoire, voulut se montrer généreux. Il accueillit bien Biron, et consentit enfin à s'interposer pour sauver les soldats du roi. Il sortit de son hôtel, en pourpoint blanc, une baguette à la main, et se dirigea vers la place de Grève, salué de rue en rue par les acclamations d'une multitude enivrée de son triomphe. On entendait des voix crier : *A Reims ! il faut mener Monsieur à Reims !* Le duc affectait *d'avoir desplaisir* de ces mille

cris de *vive Guise!* « Mes amis! c'est assez! c'est trop! disait-il, criez : vive le roi! » Arrivé devant l'Hôtel-de-Ville, il pria le peuple de lui accorder merci pour les pauvres soldats, qui le comblaient de bénédictions. Le peuple s'apaisa *au simple son de sa voix;* Guise rendit aux soldats leurs armes qu'ils avaient déposées à ses pieds, et les fit conduire jusqu'au Louvre par le capitaine Saint-Paul, enseignes roulées, tambours sur le dos et mèches éteintes. Un des capitaines du duc alla, en son nom, tirer également de péril la *garnison* du cimetière des Innocents, tandis que Guise se rendait en personne au Marché-Neuf, afin de compléter sa bonne œuvre en délivrant les soldats prisonniers dans les boucheries. D'O et Alphonse Corse ne durent qu'à lui de rentrer vivants au Louvre. Les blessés furent recueillis et traités humainement par les bourgeois [1].

Si Guise eût retenu les troupes captives au lieu de leur rendre leurs armes et de les renvoyer au roi, s'il eût entraîné le peuple à l'attaque du Louvre, ou même s'il se fût contenté de cerner ce palais sans l'attaquer sur-le-champ, Henri III eût été absolument à la discrétion de la Ligue; mais Guise prétendait avoir les honneurs de la modération avec les bénéfices de la force : il jugeait Henri III abattu par sa défaite au point de n'oser rien refuser et croyait pouvoir se faire à l'amiable le maire

[1] Nous avons résumé dans notre récit les nombreuses relations de la journée du 12 mai 1588. — Histoire très-véritable de ce qui est advenu à Paris (par Saint-Yon). — Histoire de la journée des barricades, par un bourgeois de Paris. — Amplification de ce qui se passa dans Paris, etc. — L'Estoile, p. 249-250. — Davila, t. 1, p. 596-600. — De Thou, t. IV, l. XC, p. 569-572. — Pasquier, t. II, l. XII, lettre 4. — Palma-Cayet, Introduction, p. 44-45. — D'Aubigné, partie II, colonnes 443-444. — Mémoires de Cheverni, ancienne collection, t. L, p. 467-474. — Audacieuse entreprise de M. de Guise pour se saisir de la ville de Paris et y prendre le roi; ap. Mémoires de la Ligue, t. II, p. 508 et suivantes.

du palais d'un nouveau roi *fainéant*. Ses vues n'allaient pas plus loin pour le moment.

A peine était-il de retour à son hôtel, qu'il vit arriver la reine mère de la part de Henri III. Catherine avait eu grand'peine à pénétrer jusqu'à lui; le peuple avait refusé assez rudement de défaire ses retranchements pour laisser passer le carrosse de la reine mère, et Catherine avait été obligée de se faire porter en chaise à travers les rues dépavées, barricadées, encombrées d'une foule menaçante. Les propositions du duc furent celles d'un vainqueur dictant une capitulation au vaincu. Il demanda la lieutenance générale du royaume, qui lui serait confirmée par les états généraux convoqués sous bref délai à Paris. Le roi de Navarre et les princes de la maison de Bourbon qui lui adhèrent seront déclarés incapables de succéder au trône. Les tailles et autres impôts seront renfermés dorénavant dans des limites qu'on ne pourra franchir, et l'on établira des règlements d'administration publique auxquels le roi ne pourra déroger. Le duc d'Epernon et son frère La Valette, les maréchaux de Retz et de Biron, les sieurs d'O, de Crillon et Alphonse Corse, seront privés de leurs charges et offices, et bannis à perpétuité de la cour. Le duc de Guise aura la direction de la guerre contre les huguenots. Le roi licenciera sa garde particulière, dite des *Quarante-Cinq*. Les gouvernements de Picardie, de Normandie et de Lyonnais, seront donnés aux ducs d'Aumale, d'Elbeuf et de Nemours [1]; le comte de Brissac aura le gouvernement de

[1] Fils aîné de ce duc de Nemours, qui avait joué un rôle dans la première période des guerres de religion, et qui était mort au commencement de 1585. Le feu duc de Nemours avait épousé en secondes noces la mère des Guise, et le nouveau duc était leur frère utérin.

Paris et de l'Ile-de-France, avec la charge de colonel général de l'infanterie française. Mayenne aura l'amirauté; La Châtre, gouverneur de Berri, sera nommé maréchal à la place de Biron. Le roi livrera six nouvelles places de sûreté aux chefs de la Ligue. On assurera aux Parisiens le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville (Davila, t. I, p. 604-663).

Guise ne fit pas la moindre concession : Catherine dut reporter au roi les dures conditions qu'intimait le vainqueur. On passa une triste nuit au Louvre. Des conseillers du roi, les uns s'indignaient, les autres tremblaient ou songeaient à se ménager les bonnes grâces du parti le plus fort. La reine mère, effrayée de voir encore une fois ses calculs subtils bouleversés par la puissance irrésistible des passions populaires, s'agitait, pleurait, promettait de retourner le lendemain chez Guise, énonçait l'espoir que le duc se relâcherait de ses prétentions quand la première ivresse du succès serait passée et que le peuple serait calmé [1].

Mais le peuple ne se calmait pas; il travaillait, non point à défaire, mais à renforcer ses barricades. Toutes les fenêtres étaient éclairées, toutes les rues, gardées militairement; les postes de la bourgeoisie avaient refusé de recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands au nom du roi, et l'avaient envoyé demander au duc de Guise. Le duc entretenait par ses affidés la fermentation popu-

[1] M. Capefigue a donné, d'après les manuscrits de Mesmes, n° 8934 | 4, une étrange lettre de Henri III au duc de Nevers. Le soir des barricades, Henri écrit à ce duc qu'il a fait entrer ce matin les Suisses et quelques enseignes des gardes, « sur plusieurs bruits qui couroient qu'il se devoit faire quelque esmotion en la ville; mais, voyant que, grâce à Dieu, les choses sont autrement disposées, il fait retirer lesdits Suisses, espérant que toutes choses demeureront à repos. »

laire, et appelait de nouvelles forces du dehors [1], bien résolu qu'il était de ne pas laisser l'orage s'apaiser jusqu'à ce que le roi eût subi ses conditions. De temps à autre, des alarmes fortuites ou semées à dessein se répandaient par la ville. Le 13 mai, sur les huit heures du matin, la compagnie de Montmorenci de Méru, une des compagnies de gendarmerie qu'avait mandées le roi, se présenta à la porte Saint-Honoré, occupée par les bourgeois. Elle rebroussa chemin, sur l'ordre du roi, et Henri III fit publier que les troupes appelées à Paris avaient reçu contre-ordre, et que les gardes françaises et les Suisses, qui avaient passé la nuit aux environs du Louvre, allaient s'éloigner de Paris. La plupart des Suisses partirent en effet vers onze heures. L'échevin Saint-Yon conseilla au roi de se rendre hardiment à la Sainte-Chapelle, précédé par le duc de Guise, qui ferait abattre devant lui les barricades. Le conseil n'eût été praticable qu'après l'accommodement préalable du roi et du duc [2]. Henri envoya sa mère et sa femme à sa place; puis Catherine, de la Sainte-Chapelle, retourna à l'hôtel de Guise.

Le tumulte, un moment apaisé, recommença dans l'après-midi. On entendait, du Louvre, le tocsin sonner du côté de l'Université. Des avis effrayants arrivaient au roi de quart d'heure en quart d'heure. Des docteurs en théo-

[1] Le 13 au matin, il écrivait à d'Entragues, gouverneur d'Orléans : « Avertissez nos amis de nous venir trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront, avec chevaux et armes, et sans bagage... J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. » Mémoires de la Ligue, t. II, p. 515. Guise disait là ce qu'il eût dû faire, mais non pas ce qu'il fit.

[2] Suivant l'*Histoire de la journée des barricades, par un bourgeois de Paris*, le roi avait fait annoncer qu'il allait se rendre à la Sainte-Chapelle, mais le peuple se mit à crier qu'on n'ôterait point pour cela les barricades.

logie prêchaient, cuirassés, au milieu des écoles; les écoliers et jusqu'aux moines prenaient les armes; on distribuait les piques à brassées dans le cloître Saint-Séverin, et le cri général dans ces quartiers était : *au Louvre! au Louvre!* L'attitude des halles et du quartier Saint-Eustache n'était guère moins menaçante. On vint dire au roi qu'avant la nuit le Louvre serait infailliblement investi du côté de la campagne par les masses armées qui sortiraient de la ville. Henri, après de longues hésitations, quitta le Louvre à pied, une baguette à la main, comme pour se promener aux Tuileries suivant sa coutume, et sortit de l'enceinte de Paris par la Porte-Neuve, la seule porte dont il eût les clefs [1]. Arrivé aux Tuileries, il attendit quelque temps la nouvelle de la conférence reprise entre la reine mère et le duc de Guise.

Catherine avait trouvé le duc aussi inflexible que la veille. Quand elle vit qu'elle ne pouvait rien gagner sur lui, elle ne chercha plus qu'à traîner le débat en longueur. Elle céda peu à peu sur tous les points, et la *capitulation* paraissait à peu près conclue, lorsque le *factotum* de Guise, Maineville, accourut, tout effaré, parler à l'oreille du duc. Davila prétend que Guise s'écria : « Me voilà mort, madame! tandis que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre! »

Le roi, en effet, soit d'après les avis envoyés par la reine mère de l'hôtel même de Guise, soit d'après ce qui lui revenait sur l'invasion imminente du Louvre et des Tuileries, s'était décidé à la fuite, seule chance qui lui restât de sauver sa couronne. On le vit, dit-on, appuyé

[1] La Porte-Neuve, située au bord de la Seine, à peu près au milieu de la galerie actuelle du Louvre, communiquait du Louvre aux Tuileries, qui étaient alors dans le faubourg.

sur une pierre aux Tuileries, *pleurer fort chaudement* : « O ville ingrate, s'écriait-il, je t'ai plus aimée que ma propre femme [1] ! » Il monta précipitamment à cheval aux écuries des Tuileries, et partit, accompagné de tous ceux des princes, des grands dignitaires et des conseillers d'état qui se trouvaient auprès de sa personne [2]. Les uns étaient sans bottes et sans manteau, d'autres, en robe longue; plusieurs suivaient à pied ; le roi même avait un éperon à l'envers. C'eût été un spectacle grotesque, si la gravité des circonstances ne l'eût rendu lugubre et terrible. Les courtisans croyaient entendre derrière eux retentir les cris et siffler les balles des ligueurs. Palma-Cayet assure que le corps de garde de la porte de Nesle envoya de loin au roi fugitif une salve d'arquebusades, et que le peuple *lui cria mille injures* de l'autre bord de l'eau. Ces coups de feu étaient la revanche providentielle des royales arquebusades du 24 août 1572 !

Parvenu sur la hauteur de Chaillot, Henri III « se retourna devers la ville et jeta sur elle sa malédiction, lui reprocha sa perfidie, son ingratitude et desloyauté contre tant de biens qu'elle avoit reçus de sa main, et jura qu'il n'y rentreroit que par la bresche (Mathieu, p. 548. — L'Estoile, p. 252.). » Il n'y devait jamais rentrer !

Après avoir un moment balancé sur le choix de son

[1] Histoire de la journée des barricades, par un bourgeois de Paris.

[2] Voyez le récit de cette fuite par Cheverni, témoin et acteur, p. 172-174. — L'Estoile, p. 251-252. — Le *Bourgeois de Paris*, auteur de l'*Histoire de la journée des barricades*, prétend qu'au moment où le bruit courut que le roi s'en allait, on vint demander à Guise s'il voulait qu'on empêchât Henri III de passer outre : « Il respond avec véhémence que non, que c'estoit son roi, et qu'il estoit en sa liberté d'aller ou de demeurer où bon lui sembloit. » — M. de Thou, emporté par la passion politique, ne juge pas le départ de Henri III avec son sens ordinaire. Il lui fait un grave reproche d'avoir fui devant les factieux, comme s'il avait eu la possibilité de leur résister en face.

asile, le roi prit la route de Chartres, suivi des Suisses et du régiment des gardes. Il laissait dans Paris sa mère et sa femme.

Lorsque Guise vit le roi échappé de ses mains, il sentit toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en s'abstenant, par de vains ménagements, de bloquer le Louvre le soir même des barricades. Il comprit trop tard, comme le dit le duc de Parme à la nouvelle des événements de Paris, que *qui met la main à l'épée contre son prince, en doit à l'instant jeter le fourreau* [1].

Il travailla du moins, avec beaucoup de vigueur et d'intelligence, à réparer cette faute autant que possible, et à consolider les résultats de la journée qui lui avait donné Paris. Le soir même de l'évasion du roi, il parcourut la ville à pied, se mêlant à la foule, causant avec les orateurs de carrefour, se familiarisant avec tous, sans rien perdre de cette dignité, de cette majesté qui lui était naturelle. Il se dirigea vers le Palais, faisant partout abattre les barricades sur son passage, et alla visiter le premier président et les autres présidents de la grand'chambre, pour les engager à ne pas interrompre le cours de la justice, et à *s'accommoder au temps*. Le premier président, Achille de Harlai, très-opposé à la Ligue, bien que chaud catholique, parla au duc sur ses *dangereuses actions* et la responsabilité qu'il encourait, avec une franchise et une

[1] Quand Sixte V apprit que le duc de Guise était arrivé à Paris, il s'écria : « O le téméraire, ô l'imprudent, d'aller ainsi se mettre entre les mains d'un prince qu'il a si vivement offensé ! » Mais, lorsqu'il sut que Henri n'en avait point profité, il s'écria encore plus haut : « O le lâche prince, ô le pauvre prince, d'avoir laissé ainsi échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble né pour le perdre (De Thou, t. IV, l. XC, p. 574). — « Sixte, » ajoute Anquetil, « continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avait laissé échapper le roi (Esprit de la Ligue, t. III, p. 20). »

fermeté qui décontenancèrent le vainqueur des barricades, si l'on en croit le récit de du Vair. « En sortant de là, ledit sieur de Guise dit tout haut : — Je me suis trouvé à des batailles, à des assauts et à des rencontres les plus dangereuses du monde ; mais jamais je n'ai été étonné comme à l'abord de ce personnage [1]. »

Le lendemain, toutefois, sur l'expresse invitation de la reine mère, les magistrats se rendirent au Palais et continuèrent l'exercice de leurs charges. La présence de Catherine à Paris était singulièrement favorable aux desseins de Guise, et servait à atténuer en quelque sorte la gravité de la situation. Tant que la mère des Valois, la grande négociatrice, ne quittait pas la capitale, personne ne croyait définitive la rupture du roi et de la Ligue. Le samedi 14 mai, il ne restait pas trace d'*esmotion* dans Paris : l'ordre matériel s'était rétabli avec une promptitude qui attestait la forte organisation du parti victorieux ; la journée du dimanche, que les politiques et les suspects d'hérésie attendaient avec terreur, se passa sans troubles, et les prédicateurs, pour la première fois depuis bien des années, recommandèrent au peuple le bon ordre et la modération. L'événement parut démentir les imputations de Poulain quant aux projets de massacre qu'il attribuait à la Ligue [2].

[1] Mémoires fort singuliers servant à l'histoire de France, etc. ; Manuscrits de Dupuy, volumes 664 (les pages ne sont point numérotées). — Le récit de de Thou, beau-frère d'Achille de Harlai (l. XC, p. 573), concorde avec celui du président du Vair, quant à la conversation du duc et du premier président.

[2] Un meurtre atroce prouva, toutefois, peu de jours après, que les passions catholiques n'étaient pas calmées par la victoire. Le tailleur La Rue et le potier d'étain Poccart, deux des principaux affidés des Seize, allèrent, un soir, arracher de sa maison un maître d'école nommé Mercier, soupçonné de calvinisme, le poignardèrent et le jetèrent à la rivière. La veuve du mort ne put obtenir aucune justice des meurtriers. L'Estoile, p. 255. — Les persécutions légales se ranimaient pendant

Mais, pendant ce temps, le duc de Guise agissait : il levait deux régiments dans Paris ; il faisait venir des renforts de Picardie. Le 14 au soir, le chevalier du guet, gouverneur de la Bastille, rendit, sans coup férir, cette forteresse qu'Alphonse Corse avait offert au roi de défendre jusqu'à la mort. Guise en donna le commandement au belliqueux procureur Bussi-Leclerc. Le 17, Vincennes, à son tour, capitula ; puis, le duc envoya des détachements occuper Saint-Cloud, Charenton, Lagni, Corbeil, Melun, pour assurer la subsistance de Paris en cas de

ce temps. Bernard Palissi, qu'on avait laissé paisible, durant les plus mauvais jours, dans l'asile que la reine mère lui avait donné aux Tuileries, avait été emprisonné dès le commencement de cette année, ainsi que deux jeunes femmes protestantes, filles du procureur Foucaud. Les *Foucaudes* rivalisèrent de courage avec l'illustre vieillard dont elles partageaient la captivité. Le roi lui-même, dans une visite qu'il fit aux prisons, le 31 janvier, essaya de les décider à se *convertir*, ainsi que Palissi. Elles furent inébranlables (L'Estoile, p. 245). — D'Aubigné, dans la Confession de Sanci, prête à l'intérêt que leur témoigna le roi un motif honteux. « Mon bonhomme, dit le roi à Palissi, il y a quarante-cinq ans que vous estes au service de la reine ma mère et de moi ; nous avons enduré que vous ayez vescu en vostre religion parmi les feux et les massacres ; maintenant, je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moi mettre en prison ces deux pauvres femmes et vous ; elles seront demain bruslées, et vous aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, le comte de Maulevrier vint hier de vostre part pour promettre la vie à ces deux sœurs, si elles voulaient vous donner chacune une nuit ; elles ont respondu qu'encore elles seroient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moi ; mais, moi, j'ai pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : *J'y suis contraint !* Ce n'est pas parler en roi. Ces filles et moi, qui avons part au royaume des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Guisards, tout vostre peuple ni vous, ne sçauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues. » Les sœurs Foucaud furent condamnées à mort par une sentence du Châtelet, que le parlement n'osa refuser de confirmer ; elles furent pendues en Grève le 23 juin. Quant à Palissi, les Guise hésitèrent à sacrifier ce grand artiste ; on le laissa en prison sans achever son procès, malgré les instances du fanatique Launoi, un des chefs de la Ligue à Paris. Palissi mourut dans les fers, en 1589. D'Aubigné, Histoire universelle, part. 2, col. 298. — Confession de Sancl, à la suite de L'Estoile, éd. de 1744, t. V, p. 480.

guerre. Le duc et les Seize ne montrèrent pas moins de décision et d'activité dans les affaires intérieures de la ville. Le prévôt des marchands, Hector de Perreuse, avait été mis à la Bastille, le 15, moins pour le punir de son royalisme que pour le sauver de la fureur du peuple. Deux des échevins, Lecomte et Lugoli, avaient suivi le roi dans sa fuite; les deux autres, Saint-Yon et Bonnard, étaient des hommes d'opinion incertaine [1]. Le duc et les Seize proclamèrent le rétablissement de l'antique liberté des élections municipales, abolie depuis deux cents ans, et convoquèrent à l'Hôtel-de-Ville une assemblée générale du peuple, pour renouveler le bureau de la ville par voie d'élection. Le duc essaya d'amener le parlement à ratifier d'avance ce grand changement. Il mena au Palais le cardinal de Bourbon, qui était arrivé, le 16, de Soissons à Paris, avec son neveu le cardinal de Vendôme et le duc d'Elbeuf. Guise, si brillant, si sûr de lui-même, au milieu d'un peuple soulevé, n'avait pas l'éloquence méthodique et diserte qui eût convenu devant une assemblée telle que le parlement : il se troubla en présence de tous ces hommes de robe, pâlit et parla si bas qu'on l'entendit à peine. Le premier président répondit comme il avait fait chez lui quelques jours auparavant, et conjura le duc de ne pas écouter ceux qui lui offraient de vaines grandeurs, dont la poursuite ne pouvait le mener qu'à sa ruine. « Pour ceste compagnie, » ajouta-t-il, « elle est assise sur les fleurs de lys, et, estant establie par le roi, elle ne peust respirer que pour son service : nous perdrons trestous plustost la vie que de fléchir à rien de contraire [2]. »

[1] Ce fut sans doute pour se réhabiliter, que Saint-Yon écrivit la relation ligueuse où nous avons puisé.

[2] Ces détails, racontés par le président du Vair, se trouvent dans le manuscrit de Dupuy, n° 664, déjà cité.

Le duc et le cardinal sortirent sans répliquer, mais on n'en procéda pas moins aux opérations électorales. Le parlement, la chambre des comptes et la cour des aides n'y envoyèrent point de délégués. Les 17 et 20 mai, l'assemblée de ville, composée, dit le procès-verbal, *d'un grand nombre de notables bourgeois*, se tint sous la présidence du duc de Guise, en *place de M. le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, indisposé* [1]. On élut prévôt le maître des comptes La Chapelle-Marteau, gendre du président de Neuilli, *homme accort, avisé et archi-ligueur*, dit l'Estoile. Roland, général des monnaies, Compans et Costeblanche, marchands drapiers, et Desprez, teinturier, furent nommés échevins; les trois premiers étaient du conseil des Seize; l'avocat Brigard, qui était allé chercher le duc de Guise à Soissons, fut élu procureur de la ville. Les nouveaux élus, suivant le procès-verbal, acceptèrent *jusqu'à ce qu'autrement en eust esté ordonné par Sa Majesté*. L'insurrection du 12 mai se trouva ainsi régularisée, et le pouvoir occulte des Seize se confondit avec l'autorité officielle du corps de ville. Les Seize s'emparèrent également de l'autorité judiciaire du Châtelet, qui était à Paris ce qu'étaient ailleurs les bailliages et les présidiaux; en nommant La Bruyère fils lieutenant civil. Le lieutenant général Poulain, l'espion du roi, s'était enfui, et le prévôt royal, chef du Châtelet, était un vieillard sans énergie à qui on laissa un vain titre.

Le nouveau bureau de la ville, sans attendre même son installation, écrivit, le 18 mai, *aux bonnes villes catholiques*, pour leur exposer comment le roi, sur les *fausses im-*

[1] Extraits des registres et chroniques de l'Hostel de ville; Archives du royaume, l. H, n° 1789; ap. Archives curieuses, XI.

pressions à lui données par le duc d'Épernon *et autres partisans du roi de Navarre*, avait introduit par surprise des forces ennemies dans *la première ville du royaume, siége de la religion catholique;* comment le peuple de Paris avait sauvé, par son courage, sa liberté et sa religion; comment enfin les *espernonistes* avaient conseillé au roi de *s'enfuir honteusement de sa maison*. Les représentants de Paris priaient les autres villes de s'unir à la capitale, *comme les membres au chef*, de ne pas discontinuer leur trafic ordinaire avec Paris, et d'envoyer des députés *fidèles et bien instruits*, qui se pussent conjoindre avec les chefs parisiens.

La circulaire du bureau de Paris était accompagnée de lettres du duc de Guise, « lettres de soldat, braves, audacieuses, où il s'élève galantement de ce qu'il a fait, » comme dit un pamphlétaire du temps, et invite de son côté les bonnes villes à ne pas laisser perdre *cette occasion inopinément venue du ciel*, tout en *gardant inviolable la fidélité due au roi*. Il qualifie le 12 mai de *journée toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu*. Il dit qu'il eût pu mille fois arrêter le roi, s'il eût voulu, *mais à Dieu ne plaise* [1] ! « J'ai reçu l'Arsenal, la Bastille et les lieux forts entre mes mains; j'ai fait sceller les coffres des finances, pour consigner le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, telle que nous l'espérons rendre par nos prières envers Dieu, par l'intercession de Sa Sainteté et de tous les princes chrestiens... ou, *si le mal continue*, j'espère, par les mesmes moyens, conserver ensemble et la religion et les catholiques, et les dégager de la persécution que leur

[1] Suivant Palma-Cayet, Introduction, p. 48, Guise se repentit d'avoir lâché cette bravade un peu trop provoquante, et voulut, mais trop tard, arrêter l'impression de sa lettre.

préparoient les confédérés des hérétiques auprès du roi (Mém. de la Ligue, t. II, p. 334-340). »

Guise écrivit dans le même sens à l'ambassadeur d'Espagne Mendoça, et lui dit que, si *les mauvais conseils* continuaient à prévaloir auprès du roi, il comptait sur le roi son maître[1].

La conduite du roi offrait un pitoyable contraste avec cette fière et franche attitude du chef de la Ligue. Henri III était arrivé, le 14, à Chartres, où le chancelier de Cheverni, gouverneur de l'Orléanais et de la Beauce, et l'évêque Nicolas de Thou, un des oncles de l'historien et dévoué à la monarchie comme toute sa famille, parvinrent à ménager au roi un assez bon accueil, bien que le parti ligueur fût nombreux dans la ville. Le 17, Henri expédia aux gouverneurs des provinces et des villes, et aux corps municipaux, des explications molles, traînantes, embarrassées, sur les événements de Paris : il semblait se justifier de ne s'être pas laissé prendre dans son Louvre par le duc de Guise ; il se plaignait du duc dans le style « d'un homme qui a peur que son ennemi soit encore en colère et ne se veuille contenter du mal qu'il lui a fait[2]. » Il n'était parti de Paris que pour éviter d'em-

[1] Guise, qui, en habile politique, cherchait à se ménager des relations partout, voulut, en même temps qu'il invoquait derechef le secours de l'Espagne, se donner auprès de l'Angleterre le mérite d'un service rendu. Le soir même des barricades, il envoya Brissac offrir une sauvegarde à l'ambassadeur d'Angleterre, le comte de Stafford. Celui-ci refusa courageusement toute autre sauvegarde que celle du roi, près de qui sa reine l'avait accrédité, et ne voulut point transmettre à Élisabeth le récit des événements de la journée tel que le lui présentait Brissac. Les chefs de la Ligue n'en garantirent pas moins son hôtel de toutes violences. Mémoires de la Ligue, t. II, p. 321-325.

[2] Excellent et libre discours sur l'estat présent de la France, ap. Preuves de la Satire Ménippée, t. III. p. 84-159. Ce pamphlet, un des meilleurs de l'époque, est de Michel Hurault du Fay, petit-fils du chancelier de L'Hospital. Hurault, qui était protestant et chancelier du roi de Navarre, s'efforce de faire

ployer ses forces contre cette ville; qu'*il aimoit tant (comme il désire faire encore)*. Il avait supplié la reine, sa mère, d'y demeurer, afin qu'elle essayât, en son absence, *d'assoupir ledit tumulte*. Son plus grand chagrin était que les habitants de Paris eussent pu croire qu'il eût la volonté de leur donner des garnisons étrangères, et qu'il doutât de leur fidélité (Mém. de la Ligue, t. II, p. 324-334).

Henri écrivit en même temps aux principaux souverains catholiques : il chargea son ambassadeur à Rome, M. de Pisani, d'expliquer au saint-père l'*occasion* qu'il avait de *se plaindre et sentir offensé de ceux qui estoient cause des choses advenues à Paris, et particulièrement de son cousin de Guise:* Il se déclare décidé, néanmoins, à poursuivre la guerre contre les hérétiques, pourvu que M. de Guise sorte de la ville de Paris et se retire en son gouvernement [1]. Il dépêcha un envoyé extraordinaire à Philippe II pour réclamer contre la connivence de l'ambassadeur Mendoça et du gouvernement des Pays-Bas avec les ligueurs (Capefigue, t. IV, p. 407-411). Philippe répondit évasivement. Sixte V, qui avait déjà récemment exhorté, par un bref, le duc de Guise et ses amis à être fidèles au roi [2], fit une réponse favorable, dont Henri le remercia par l'organe de Pisani (*Revue rétrospect.*, t. VI, p. 67). Sixte V, à la vérité, jouait un jeu double, car il ne répondit pas moins favorablement au cardinal de Bourbon et à Guise, qu'il traita de Machabée.

L'hésitation, la peur que ne savait point cacher le roi,

rougir Henri III de sa faiblesse et de le pousser dans l'alliance des huguenots. Son discours, où l'on remarque les portraits finement touchés des principaux chefs des divers partis, se termine par une apostrophe au duc de Guise, qui peut passer pour un morceau de la plus haute éloquence.

[1] Lettre du 18 mai, ap. Revue rétrospective, t. VI, p. 52.

[2] Lettre du duc de Guise, ap. Mémoires de la Ligue, t. II, p. 555.

des finances[1]; 2° de marcher en personne contre les hérétiques de Guyenne et d'envoyer le duc de Mayenne contre ceux de Dauphiné, tandis que la reine mère maintiendrait Paris en repos durant l'absence du roi; 3° de laisser le droit de remontrance sur les édits aux cours souveraines, d'abolir les *partis* (la mise des impôts à ferme), et les acquits au comptant; 4° d'assurer les catholiques contre le danger de tomber sous la domination des hérétiques; 5° d'ôter au sieur d'O tout commandement dans la ville de Paris, d'approuver l'élection des nouveaux prévôt et échevins, et de réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'élection des conseillers de ville et des quarteniers[2]; 6° de revenir à Paris, en éloignant de la capitale toutes les compagnies de gens de guerre d'au moins douze lieues.

Au moment où cette requête fut présentée, l'homme qu'on rendait responsable de tous les maux du pays, le duc d'Épernon, était auprès du roi: il était accouru de Normandie pour tâcher de décider Henri III à la résistance. Mais il dut bientôt reconnaître que son énergie hautaine fatiguait le faible monarque, et que Henri était peu disposé à s'associer plus longtemps à son impopularité. Le roi prit, comme de coutume, un moyen terme: il demanda au favori sa démission du gouvernement de Normandie, qui fut conféré sur-le-champ au

[1] Un des grands griefs du peuple contre d'Epernon, c'est qu'il s'était fait donner les profits de la gabelle du sel, devenue plus tyrannique qu'elle ne l'avait jamais été. Mémoires de Villeroi, anc. coll., t. LXI, p. 205.

[2] On voit, par les termes de la requête, que la vénalité des charges s'était introduite jusque dans les fonctions municipales; le roi, contrairement aux droits électoraux de la bourgeoisie, en accordait parfois la survivance. En 1585, il avait renouvelé arbitrairement tous les officiers des quartiers. On demande que ces fonctions redeviennent électives et temporaires, et non plus viagères. Mémoires de la Ligue, t. II, p. 342-350.

duc de Montpensier, ainsi que sa démission de l'amirauté, qui fut transmise à son frère Bernard de La Valette, et le laissa provisoirement en possession de ses autres offices. D'Épernon se retira dans les provinces au midi de la Loire, où il possédait les gouvernements d'Angoumois et de Saintonge. Ses troupes commirent, chemin faisant, des excès qui redoublèrent l'irritation publique contre lui.

Pendant ce temps, un maître des requêtes de l'Hôtel allait porter au parlement la révocation de trente-six édits bursaux, et la promesse royale de convoquer prochainement les états généraux, *afin de réformer les abus et assurer l'héritage de la couronne à un prince catholique* (27 mai). Deux jours après, le roi fit une réponse directe à la requête de la Ligue : il y renvoie toutes choses aux états généraux dont il annonce la réunion pour le 15 septembre à Blois, et se déclare résolu d'observer inviolablement ce qui sera décidé *en iceux estats généraux*. L'ordonnance de convocation fut publiée le 31 mai [1].

Henri III avait donné, par ces mesures générales, une première satisfaction aux passions et aux intérêts populaires ; mais il n'avait encore rien concédé en particulier au duc de Guise ni au corps de ville de Paris. Tout en se refusant à la lutte ouverte où le poussait d'Épernon, il ne semblait pas encore bien décidé à subir les exigences des sujets audacieux qui l'avaient forcé de fuir de son Louvre. Il mandait la noblesse autour de lui ; il envoyait, dans les provinces, des commissaires chargés de disputer

[1] Isambert, t. XIV, p. 615. Le principal motif allégué dans l'ordonnance est « d'abolir les divisions entre les sujets, et extirper si bien toutes hérésies, que les sujets du roi n'aient plus occasion de craindre changement, tant de son vivant qu'après sa mort. » (De Thou, t. IV, l. XCI, p. 584-552. — L'Estoile, p. 255. — Mém. de la Ligue, t. II, p. 550-555.)

le terrain aux agents de Guise et des Seize, qui déployaient une activité incroyable pour entraîner toutes les villes dans l'alliance de Paris [1]. L'aspect des provinces était peu satisfaisant pour le roi ; presque partout où se présentaient les chefs de la Ligue, le peuple des villes se soulevait en leur faveur. Le duc de Guise avait mis Paris à peu près à l'abri de tout danger de blocus, en se saisissant de la plupart des places de la Seine et de la Marne; il venait encore de s'assurer de Meaux et de Château-Thierri ; il avait chassé les troupes royales de la ville de Melun ; à la vérité, le château tenait encore pour le roi. Le cardinal de Guise, homme d'action et de résolution, s'introduisit dans Troyes par surprise, malgré les magistrats municipaux, insurgea le menu peuple (10 juin), et fit élire un nouveau corps de ville à sa dévotion. Plusieurs autres villes de Champagne inclinaient au même parti. En Picardie, le duc de Nevers, qui, malgré ses correspondances suspectes avec les princes ligués, ne se sépara point du parti royal, maintenait à grand'peine Amiens, Abbeville, Péronne et les places voisines, dans une apparente obéissance ; mais ces villes, qui avaient assuré les Parisiens de leur concours, étaient prêtes à éclater si les négociations se rompaient entre le roi et la Sainte-Union. Il n'y avait guère que Saint-Quentin, Boulogne et Calais, qui fussent contraires à la Ligue. Le duc d'Aumale essaya de se venger, par la force ouverte, de la déconvenue qu'il avait essuyée l'année précédente à Boulogne ;

[1] M. Capefigue (t. V, p. 20-26) cite les lettres du bureau de Paris aux villes de Montereau, Lagni, Corbeil, Lyon, Orléans, le Havre, Rouen, Troyes, Sens, Châlons, Reims, Amiens, Montdidier, Bourges, et les réponses favorables d'Amiens et d'Abbeville, extraites des registres de l'hôtel de ville de Paris, XII, p. 141-174, et des manuscrits de Béthune, vol. 8928, p. 70, et 8912, p. 71. Beaucoup d'autres villes répondirent avec le même empressement.

il assiégea cette place ; mais la garnison de Calais secourut Boulogne et repoussa les ligueurs.

Henri III put trouver quelque compensation à tant de défections dans les offres bienveillantes de Lyon et de Tours, qui l'invitèrent à venir s'établir dans leurs murs, moins par attachement à sa personne qu'à cause des avantages matériels que procurait le séjour de la cour. Le roi ne pouvait rester à Chartres; ce n'était pas une position militaire ni politique d'une importance suffisante, et d'ailleurs les habitants manifestaient des opinions ligueuses qui blessaient singulièrement le roi. Lyon était trop loin de Paris ; Tours se rapprochait trop du Poitou et des huguenots ; Henri eût préféré Orléans, et avait repris sa négociation secrète avec le gouverneur d'Entragues. La négociation traîne ; d'Entragues engagea bien sa foi au roi ; mais il était très-douteux que les Orléanais, parmi lesquels la Ligue était très-forte, se donnassent au roi avec leur gouverneur. Henri résolut de passer en Normandie, après avoir fait pressentir, par l'historien de Thou, alors conseiller au parlement de Paris, et par un autre agent, le gouverneur, le parlement et le corps de ville de Rouen. Le roi entra dans Rouen le 11 juin. Il n'y fut pas mal reçu; mais on ne lui cacha pas que la majorité des habitants de cette grande cité penchait vers la Ligue. La Normandie était fort divisée : Caen était *politique*; le Havre tenait pour la Ligue, et Dieppe, pour le roi. Le gouverneur du Havre, André de Brancas, seigneur de Villars, avait reçu récemment 50,000 écus des Parisiens pour fermer ses portes à d'Épernon [1].

Henri III ne chercha point à faire de Rouen un centre

[1] C'étaient les Chartreux de Paris qui avaient prêté la somme. De Thou, t. IV, l. XCI, p. 594.

de résistance. Il parut prendre grand plaisir aux *divertissements* que lui donnaient les Rouennais; et passa son temps à voir des joutes sur l'eau et à faire des visites aux églises, *comme si le royaume eût joui de la paix la plus profonde* (De Thou, t. IV, l. XCI, p. 601.). Avant d'entrer à Rouen, il s'était résigné à une concession décisive. Reconnaissant que tous les essais de transaction échoueraient tant qu'on ne satisferait pas Guise, il avait dépêché Villeroi à Paris, avec l'autorisation écrite d'accorder au duc la lieutenance générale du royaume. Villeroi n'usa point de ce pouvoir dans toute sa latitude, et offrit seulement à Guise le commandement général des armées, qui serait annexé à sa charge de grand maître. Guise n'insista pas, pour le moment, sur la lieutenance générale : on lui accordait la chose sans le titre; mais il ne renonça pas au reste des prétentions de la Ligue. Villeroi reporta au roi l'ultimatum des princes ligués (15 juin). Les Parisiens, de leur côté, envoyèrent à Henri III une nouvelle députation, qui ajouta divers articles à la première requête de Paris; — que le bureau de la ville fût remis en possession de la police, attribuée depuis longtemps aux officiers du Châtelet; que la Bastille fût laissée à la garde des bourgeois ou rasée; que tous les arrérages des rentes fussent payés; que le roi consentît à la déposition des quarteniers imposés à la ville en 1585. Le roi consentit quant à la police et aux rentes; il promit que la Bastille serait tenue *en conciergerie* et sans garnison; il céda encore quant au changement du prévôt et des échevins, mais il voulait que les quarteniers qu'il avait nommés fussent maintenus encore deux ou trois ans (5 juillet. — Mém. de Nevers, t. I, p. 753-754).

On se passa de son consentement pour les déposer. Pendant que le roi discutait avec les députés de Paris, le bureau de la ville convoquait tous les quartiers l'un après l'autre, et faisait partout élire de nouveaux colonels, capitaines et lieutenants. Les magistrats, les officiers royaux, qui occupaient les grades de la milice bourgeoise, furent presque universellement remplacés par des hommes de la petite bourgeoisie, des marchands, des tavernïers, des artisans [1].

Cet affront, auquel le roi fut très-sensible, n'empêcha pourtant pas la conclusion du nouveau pacte de Henri III avec la Ligue. Plus ses adversaires se montraient hardis et provoquants, plus Henri se montrait conciliant. Le traité fut publié, sous forme d'édit, à Rouen le 19 juillet; à Paris le 21. Le roi, renouvelant le serment de son sacre, jurait d'employer toutes ses forces et sa vie même à la destruction des hérésies condamnées par les saints conciles, et principalement par celui de Trente, sans faire jamais paix ni trêve avec les hérétiques; il enjoignait à tous ses sujets de prêter le même serment, et de jurer qu'après lui, ils n'obéiraient à aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Henri couvrait, de nouveau et plus explicitement, la Sainte-Union de la sanction royale, déclarait rebelles et criminels de lèse-majesté les particuliers, les corporations, les villes, qui refuseraient de signer la *présente Union*, ou s'en séparèraient après l'avoir signée, déclarait enfin *esteints, assoupis et comme non avenus* les troubles et divisions passés entre ses sujets

[1] L'Estoile, p. 238.—Pasquier, dans une de ses lettres (liv. XII, let. 10), se plaint de ce qu'on a fait voter ensemble toutes les dizaines ou compagnies de chaque quartier, sur toutes les nominations du quartier, au lieu de faire voter chaque dizaine à part. Les Seize écartèrent ainsi les influences locales et s'emparèrent des élections.

catholiques, et défendait de rechercher personne à cette occasion (Mém. de la Ligue, t. II, p. 567-573).

Par des articles secrets qui complétaient *l'édit d'Union*, Henri s'engageait à envoyer deux armées contre les huguenots, l'une en Dauphiné sous Mayenne, l'autre en Poitou sous un chef au choix royal. Il promettait de recevoir le concile de Trente, sans préjudice des droits de la couronne et des libertés gallicanes, qui seraient spécifiés et éclaircis sous trois mois par une assemblée de prélats et d'officiers du parlement. La restitution des places de sûreté accordées par le traité de Nemours était prorogée de quatre ans. Guise avait demandé impérieusement qu'on donnât aussi à la Ligue Orléans, Bourges et Montreuil-sur-Mer; l'article qui concernait Orléans fut écrit d'une façon équivoque. Valence et le Crotoi furent rendus à leurs gouverneurs ligueurs, que le roi avait dépossédés; le lieutenant d'Épernon, à Boulogne, fut révoqué, pour s'être trop bien défendu contre le duc d'Aumale; le roi, au contraire, promit de ne destituer aucun gouverneur ni officier ligueur. Le roi promit de faire procéder sans exception à la vente des biens des huguenots et de leurs fauteurs (jusqu'alors on avait respecté les propriétés des Bourbons et des Montmorenci). Le roi ratifia les changements opérés dans les corps municipaux à Paris et ailleurs (Mém. de Nevers, t. I, p. 725-729).

Relativement à la destitution d'Épernon et de son frère, Guise voulut bien se contenter de promesses verbales. L'habile chef de la Ligue se garda bien de faire insérer dans le traité, ou même dans les articles secrets, le pouvoir général que le roi consentait à lui donner sur les armées. Il alla plus loin : lorsqu'on lui lut la minute de ce pouvoir, il fit grande difficulté de le recevoir; il pria

le roi de se contenter de ses services de grand maître : Henri III fut obligé de le prier d'accepter. Les lettres qui donnaient à Guise l'autorité, sinon le titre de connétable de France, furent expédiées le 4 août [1].

Il ne restait plus à Henri III qu'un dernier pas à faire, c'était de rentrer au Louvre et de se remettre à la discrétion des *barricadeurs*. La reine mère, que la terrible expérience du 12 mai n'avait pas corrigée de ses penchants lorrains, seconda vivement les instances du parlement et des nouveaux chefs du corps de ville ; Henri ne céda pas sur ce point, et retourna de Rouen à Chartres, sous prétexte de se préparer pour l'ouverture des états généraux. Il adoucit son refus en faisant le meilleur accueil au cardinal de Bourbon, au duc de Guise, au prévôt et aux échevins de Paris, qui le vinrent trouver à Chartres. L'archevêque de Lyon, d'Espinac, qu'on appelait *l'intellect* et l'âme de la Ligue, entra au conseil privé, et le roi lui laissa entrevoir les grands en perspective [2] : Maineville fut admis au conseil d'état ;

[1] Mémoires de Villeroi, anc. collect., t. LXI, p. 240.—Mémoires de Nevers, t. I, p. 729.

[2] On a conservé un bien curieux mémoire adressé par d'Espinac au duc de Guise, avant que tous deux fussent revenus à la cour. Le prélat trace au duc un plan de conduite pour disposer les affaires au *bien de l'Estat et à son propre avancement*. Il l'engage à faire en sorte que tous les courtisans et ministres dépendent de lui seul, et en même temps à ménager le roi, à le tenir *entre l'amour et la crainte* : « Persuadez-lui que vous avez tant de puissance, qu'il ne vous peust destruire, et, en même temps, que vous ne voulez abuser de votre pouvoir. Il faut empêcher les petites entreprises qui irritent plus qu'elles ne servent ; profiter du bon vouloir de Villeroi ; caresser les deux nouveaux favoris, Bellegarde et Loignac ; se maintenir politiquement entre le roi et la reine mère ; ne pas s'en tenir à la lettre du pouvoir que le roi donnera au duc. » Ici d'Espinac rappelle comment, Charles Martel étant parvenu à la dignité de maire du palais, cette dignité lui servit d'échelle et de degré pour se faire, de simple particulier, prince et duc de France, lequel depuis laissa des enfants rois. « Taschez que le roi vous donne maintenant le pouvoir de connétable sans le nom ; puis on taschera que

La Châtre devint maréchal de camp des armées françaises en titre d'office; le roi promit au cardinal de Guise de lui procurer la légation d'Avignon, et au duc de Nemours, frère utérin de Guise, de lui donner le gouvernement du Lyonnais. Des lettres patentes du 17 août accordèrent au cardinal de Bourbon, en qualité de *plus proche parent du roi*, le droit de créer un maître de chaque métier dans chaque ville du royaume; et aux officiers et domestiques du cardinal, tous les priviléges dont jouissaient les officiers et domestiques du roi (Isambert, t. XIV, p. 622). Henri, sauf quelques boutades qui lui échappaient de temps à autre contre les *barricadeurs*, semblait résigné à sa sujétion. Un incident assez étrange accrut la confiance des ligueurs. La reine mère et Villeroi, fidèles à leur haine contre Épernon, représentèrent au roi que ce favori disgracié chercherait sans doute à se venger en jouant dans les provinces poitevines le même rôle que Henri de Montmorenci en Languedoc. Le roi expédia aux autorités d'Angoulême défense de recevoir Épernon dans cette ville, où il paraissait avoir l'intention de se cantonner. Il était trop tard : Épernon était entré à Angoulême avant le courrier du roi. Le maire de la ville, zélé catholique, sollicita secrètement un ordre de mettre le duc hors d'Angoulême; le roi autorisa non-seulement l'expulsion, mais l'arrestation du duc. Henri

les estats requièrent que le nom vous soit donné; ce qui vous sera beaucoup plus honorable et plus utile que si le roi vous donnoit à présent la charge avec le nom. » Cette pièce donne une haute idée de l'habileté politique de d'Espinac. On a jeté quelques doutes sur son authenticité, parce qu'elle fut publiée par les royalistes après la mort de Guise et l'arrestation de d'Espinac; cependant elle a un grand caractère de vraisemblance, et l'on peut croire qu'elle fut, ainsi que le dirent les royalistes, trouvée dans les papiers de Guise. Elle est insérée dans le t. II des Mémoires de Villeroi, 4re édition, et reproduite dans le t. XII des Archives curieuses.

voulait contraindre Épernon, par ce moyen un peu acerbe, à renoncer à tout autre gouvernement que celui de Provence. Le maire Normand, fort de la complicité du roi, agit avec la dernière violence; le 10 août, il s'introduisit dans le château, à la tête d'une bande de ligueurs, et massacra plusieurs des serviteurs du duc dans son antichambre. Épernon et le reste de ses gens n'eurent que le temps de sauter sur leurs armes : ils se défendirent vaillamment, tuèrent le maire, et s'emparèrent de ses compagnons; mais, pendant ce temps, le peuple de la ville se soulevait, arrêtait la duchesse d'Épernon dans une église, et assaillait le château avec furie. Épernon et ses gens se battirent durant trente heures sans boire ni manger. Le lieutenant d'Épernon accourut de Saintes à son secours avec de la cavalerie; la noblesse ligueuse d'Angoumois arrivait de son côté; enfin un gros corps de protestants s'avançait du côté du Poitou, sur l'ordre du roi de Navarre, qui venait de reprendre Marans. Les bourgeois d'Angoulême, craignant de voir leur ville mise au pillage, traitèrent avec Épernon, et reconnurent de nouveau son autorité, à condition qu'il n'introduirait pas de garnison dans la place. Épernon, qui était en correspondance secrète avec le roi de Navarre depuis le mois de mai, vit bien qu'il n'avait plus d'autre parti à prendre que de suivre l'exemple de Montmorenci : il différa toutefois encore de se déclarer, et son frère La Valette leva le masque avant lui. La Valette, sur la nouvelle de l'arrivée prochaine de Mayenne en Dauphiné, s'unit à Lesdiguières, lieutenant général du roi de Navarre, par un traité conclu le 13 août. Avant ce traité, le parlement d'Aix s'était déjà uni aux ligueurs provençaux et à leur chef de Vins contre La Valette. Peu de jours après le traité,

Lenche, un des consuls de Marseille, se fit massacrer en essayant de défendre la cause de La Valette. Le roi se laissa extorquer la destitution de ce lieutenant général [1].

Des événements d'une bien autre importance se passaient en ce moment à quelques lieues de nos frontières. La France et la chrétienté tout entière attendaient avec anxiété l'issue de la lutte engagée entre l'Angleterre et l'Espagne. La terreur des immenses armements de Philippe II n'avait pas peu contribué à arracher à Henri III *l'édit d'Union* : Henri avait craint que les Espagnols ne tournassent contre lui les armes préparées contre Élisabeth. Les préparatifs de Philippe II avaient été enfin terminés, tant en Espagne qu'en Flandre, dans le cours du printemps : le duc de Parme avait rassemblé dans les ports et les canaux de la Flandre plus de trente mille combattants et une multitude de bateaux plats destinés à transporter ces troupes en Angleterre : vingt mille autres soldats furent embarqués sur la grande flotte qui s'était réunie dans l'embouchure du Tage et qui devait opérer sa jonction avec le duc de Parme. Cette armée de mer (*Armada*), qu'on nommait d'avance *l'invincible*, et qui avait coûté trois ou quatre années et 56 millions à Philippe [2], sortit du port de Lisbonne le 29 mai : elle était forte d'environ cent cinquante voiles, galions, galères, galéasses, ourques, caravelles [3], et portait huit

[1] De Thou, t. IV, l. XCI-XCII, p. 610-625. — Mém. de Villeroi, p. 244. — Bouche, Histoire de Provence, t. II, p. 706.

[2] De Thou, t. IV, l. LXXXIX, p. 538, d'après le témoignage de Bernardine de Mendoça. Ces 56 millions valaient plus de 400 millions de notre monnaie, représentant une valeur relative incomparablement plus grande.

[3] Les galéasses étaient de grandes galères armées de canons des deux côtés, entre les bancs des rameurs, tandis que les autres galères n'avaient d'artillerie qu'à la poupe et à la proue. Les galions ne différaient des vaisseaux à voiles ordinaires

mille matelots, sans les rameurs, deux mille six cents canons et des munitions innombrables. Les galions et les galéasses étaient pour la plupart d'une dimension énorme pour l'époque. La noblesse espagnole s'était embarquée en foule, et l'Église, pour laquelle on allait combattre, était représentée à bord par un vicaire général de l'inquisition, escorté d'une troupe de moines. Le proscrit William Allen, fondateur du fameux séminaire anglais de Reims et récemment élevé au cardinalat par Sixte V, se tenait prêt à passer en Flandre et de là en Angleterre comme légat du pape, à la première nouvelle de la descente des Espagnols; Sixte V avait pris sa part des frais de l'expédition, et Philippe II devait tenir le royaume d'Angleterre à foi et hommage du saint-siége.

Jamais l'Angleterre ne courut un plus grand péril. Si le débarquement s'opérait, elle était perdue : ses milices inaguerries ne pouvaient soutenir le premier choc de cinquante mille des meilleurs soldats de l'Europe. Londres était sans défense, et le réveil du parti catholique achèverait sans doute la victoire de l'étranger. Tout l'espoir de l'Angleterre était donc dans sa marine, et cette marine était, au moins en apparence, bien inférieure à celle de Philippe II. L'état ne possédait qu'une trentaine de navires, la plupart d'un médiocre tonnage. L'appel fait par la reine aux ports de mer, au commerce, à la noblesse, fut entendu : toutes les ressources maritimes du pays furent mises à la disposition du gouvernement, et près de cent cinquante voiles renforcèrent la petite flotte royale; mais il n'y avait pas quatre des vaisseaux fournis

que par leurs vastes proportions. Les principaux étaient de 1100 à 1500 tonneaux; il y en avait plus de soixante. Voyez la liste dans les Mém. de la Ligue, t. III, p. 60.

par le commerce qui dépassassent quatre cents tonneaux[1]. Les Provinces-Unies, oubliant, devant le danger commun, leurs griefs contre les Anglais, envoyèrent une escadre au secours de l'Angleterre, et bloquèrent les ports de Flandre avec le reste de leurs forces navales, pour tâcher d'empêcher la jonction des deux armées espagnoles.

La grande expédition catholique ne commença pas sous d'heureux auspices. Elle essuya, dès les premiers jours de juin, une furieuse tempête qui la dispersa le long des côtes septentrionales de l'Espagne et qui la força de se rallier péniblement dans le port de la Corogne. Trois galères portugaises ayant été poussées jusqu'à la Teste de Buch, les forçats, bizarre mélange de captifs anglais, français et turcs, se révoltèrent, jetèrent les équipages à la mer, et vinrent chercher sur la terre de France un asile et la liberté (De Thou, t. IV, l. LXXXIX, p. 530.).

L'Armada ne remit à la voile que le 21 juillet; Philippe II avait ordonné au duc de Médina-Sidonia, son amiral, d'éviter tout engagement durant la traversée de la Manche, de longer les côtes de France, et d'aller droit en Flandre chercher l'armée du duc de Parme pour la porter dans la Tamise. Médina s'écarta de sa route, sur un espoir mal fondé de surprendre la flotte anglaise dans le port de Plymouth. Quand il vit les Anglais en rade et sur leurs gardes, il n'osa livrer une bataille rangée contrairement à ses instructions, et reprit la direction du pas de Calais. Cette fausse manœuvre eut des suites incalculables. L'amiral anglais, lord Howard d'Effingham, poursuivit hardiment les Espagnols : il avait pour lieu-

[1] Hume, c. XLIV. Suivant Hume, toute la marine anglaise consistait alors en 14,295 matelots. C'est difficile à croire.

tenants les premiers marins du monde, les Drake, les Hawkins, les Forbisher. Durant toute une semaine, les légers navires des Anglais, profitant avec habileté de tous les accidents des vents et de la mer, harcelèrent sans relâche les pesants galions, citadelles flottantes aussi magnifiques à voir qu'impossibles à gouverner. Deux de ces lourds colosses, les galions amiraux d'Andalousie et de Guipuscoa, coupés d'avec leurs escadres, furent pris ou brûlés : un galion de Biscaye, le *Calvados*, vint se briser sur des rochers de la côte de Normandie, qui ont gardé son nom. L'amiral espagnol, surpris par un calme, jeta l'ancre le 6 août à la hauteur de Calais, espérant que le duc de Parme allait le joindre avec ses bateaux plats réunis à Dunkerque et à Nieuport ; mais les Hollandais barraient le passage. Dans la nuit du 7 au 8 août, les Anglais lancèrent sur l'*Armada* huit navires convertis en brûlots. A cet aspect, les Espagnols, croyant revoir les *machines infernales* du siége d'Anvers, lèvent l'ancre avec épouvante, s'entre-heurtent dans les ténèbres, et gagnent la haute mer dans un désordre plus fatal que tout le dommage qu'eussent pu causer les brûlots. La galéasse capitane de Naples s'échoua sur la côte près de Calais[1]; plusieurs autres bâtiments furent coulés par les Anglais ou par les Hollandais.

[1] Le gouverneur de Calais envoya au roi, à Chartres, deux ou trois cents forçats turcs et barbaresques échappés des bancs de ce navire. L'ambassadeur d'Espagne, appuyé par le duc de Guise, demandait qu'on lui rendît les captifs de son maître ; mais le duc de Nevers et le maréchal de Biron prirent parti pour ces pauvres gens, qui s'étaient agenouillés sur les degrés de la cathédrale de Chartres, et qui crièrent : *Misericordia !* au roi, quand il passa pour aller à la messe. Le conseil du roi décida qu'ils avaient acquis la liberté en touchant la terre de France, et qu'on les renverrait à Constantinople. P. Cayet, Introduction, p. 62.

Toute chance d'exécuter le dessein de Philippe était désormais perdue : le retour en Espagne, par la Manche, en présence des flottes ennemies animées par le succès, parut trop dangereux à l'amiral espagnol et à ses lieutenants. Ils s'abandonnèrent au vent qui les poussait vers le Nord et résolurent de tourner les îles Britanniques. Les Anglais, habiles ou heureux jusqu'à la fin, ne s'opiniâtrèrent point à poursuivre l'ennemi dans les mers du Nord, et évitèrent par là l'effroyable tourmente qui acheva le désastre des Espagnols entre les Orcades et les îles Feroë. Les rochers des Hébrides et les plages d'Irlande furent couverts des débris de l'*Armada* : la fleur de la jeunesse espagnole demeura ensevelie sous les flots ou captive des *hérétiques ;* plus de la moitié de la flotte avait péri ; le reste regagna, dans un état déplorable, les ports de Galice ou de Biscaye. Le protestantisme jeta par toute l'Europe un long cri d'allégresse : — *Dieu lui-même,* s'écriaient les réformés, *a combattu pour son Évangile !* Philippe II eut la force de refouler dans son âme l'impression que lui causèrent ces terribles nouvelles : sa face de bronze ne s'émut point, et il dit seulement qu'il remerciait Dieu de l'avoir fait assez puissant pour pouvoir réparer cette perte [1].

L'Europe ne crut pas une telle perte réparable, et la question de la monarchie européenne parut décidée contre Philippe II, comme elle l'avait été contre son père Charles-Quint.

Les ligueurs français furent affligés, mais non décou-

[1] Sur ces événements, voyez Mémoires de la Ligue, t. II, p. 402-456 ; III, p. 60-96. — De Thou, t. IV, l. XCIX, p. 352-359. — Hume, c. XLIV ; — Lingard, t. VIII, p. 360-379. — Southey, *Lives of the British Admirals,* t. II, p. 330-368. — Bentivoglio, l. XIV.

ragés par les revers de leurs alliés : ils n'y virent qu'un motif de poursuivre avec plus d'âpreté les conséquences de leur victoire, qui leur seraient peut-être maintenant un peu plus disputées.

Henri III renferma dans son cœur la joie que lui causa la défaite des Espagnols et continua d'employer envers les chefs de la Ligue les manières les plus amicales. Guise doutait si le roi dissimulait ou s'il était complétement résigné au joug. Philippe II, averti des caresses que faisait Henri III aux chefs *catholiques*, avertit Guise avec instance de se tenir sur ses gardes (Capefigue, t. V, p. 115).

Le premier septembre, le roi, la cour et le duc de Guise s'installèrent au château de Blois. Quelques jours après, le roi, sans consulter personne, renvoya brusquement ses ministres, Cheverni, Bellièvre, Villeroi et les autres secrétaires d'état, et les remplaça par des personnages jusqu'alors entièrement étrangers aux affaires publiques. Le nouveau garde des sceaux, Montholon, auparavant simple avocat au parlement de Paris[1], ne connaissait point Henri III, et, la première fois qu'il se présenta pour exercer sa charge, voyant Henri entre deux de ses courtisans, il demanda lequel des trois était le roi. Henri avait choisi à dessein des hommes sans antécédents politiques et sans relations à la cour, afin de rompre la chaîne dans laquelle sa mère l'avait enlacé. Ce changement soudain donna beaucoup à penser ; mais le but n'en fut pas généralement compris : plusieurs historiens (Mathieu, Cayet, d'Aubigné), imputent à la Ligue ce qui fut fait en haine de la Ligue[2]. De Thou

[1] Son père avait été garde des sceaux sous François Ier, et lui avait légué un renom de vertu qu'il portait dignement. Quand Montholon plaidait, jamais la cour ne recourait aux pièces pour vérifier son dire. Isambert, t. XIII, p. 623.

[2] Villeroi, quelques semaines avant sa disgrâce, avait adressé au roi de Na-

attribue le choix de Montholon aux conseils du duc de Nevers, qui avait pris quelque empire sur le roi, et qui, jaloux de la haute fortune de Guise, excitait secrètement Henri III contre l'ambitieux chef de la Ligue. Henri venait d'appeler Nevers à la direction de l'armée de Poitou, que Guise, désireux d'assister aux états généraux, ne s'était pas soucié de commander. Les *Lorrains* avaient intérêt à tirer Nevers de son gouvernement de Picardie, afin de travailler plus librement à s'acquérir cette grande province : Nevers le sentait et n'accepta qu'à regret la conduite d'une guerre dont le fardeau serait pour lui, et le profit pour Guise. Il ne partit qu'après s'être assuré au moins les ressources nécessaires pour l'hiver, et n'entra en campagne qu'au mois de novembre. Mayenne, chargé de la guerre de Dauphiné, n'arma de son côté que fort lentement dans l'Est, et les protestants eurent à peu près tout le reste de l'année pour se reconnaître.

Les états généraux étaient en ce moment, bien plus que la guerre elle-même, la grande affaire de la Ligue. Les Seize attendaient de cette assemblée la réalisation de leurs plans démocratiques, et avaient envoyé à toutes les villes ligueuses des articles *à proposer aux estats et faire passer en loi fondamentale du royaume.* Ils voulaient que les rois n'usassent de l'autorité royale qu'après leur sacre ; que l'autorité des rois fût contenue dans de justes bornes par la surveillance des états généraux, *desquels procède le pouvoir royal ;* que la guerre, ni la paix, ni aucune

varre un mémoire dans lequel il le pressait de revenir au catholicisme : cette pièce prouve que ni Villeroi, ni ses collègues, ne conspiraient en faveur de la maison de Lorraine, quelles qu'eussent été leurs faiblesses et leurs concessions. Voyez les pièces à la suite de L'Estoile, édit. de 1744; t. III, p. 549.

levée de deniers, ne se pût faire sans l'aveu des états; que tous les dons et pensions accordés par le roi fussent validés ou invalidés par les états; qu'il y eût en chaque cour souveraine une chambre élue par les états, qui recevrait les plaintes du peuple et jugerait les contraventions aux ordonnances des états (P. Cayet, Introd., p. 65). Le parti du roi était découragé et désorganisé par l'édit d'Union. La Ligue remporta dans les élections une victoire presque complète. Les noms des élus de Paris n'avaient pas besoin de commentaire : c'étaient les curés Cueuilli et Julien Pelletier, le prévôt La Chapelle-Marteau et son beau-père le président de Neuilli, l'échevin Compans, Anroux, du conseil des Seize, et le pamphlétaire Louis d'Orléans. Les principaux ligueurs des provinces, Leroi, lieutenant général du bailliage d'Amiens, l'avocat Bernard, de Dijon[1], et bien d'autres, figuraient à côté des Seize de Paris. Parmi les députés de la noblesse, on remarque les noms de Brissac, de Bois-Dauphin, de Sénecé; parmi ceux du clergé, les noms de Claude de Saintes, évêque d'Évreux, et d'Aimar Hennequin, évêque de Rennes, membre de la riche et fanatique famille des Hennequin de Paris. Les noms *politiques* sont rares; on ne peut guère citer de personnages connus que le sieur de Beauvais-Nangis, le sieur de Maintenon, de la maison d'Angennes, et le jurisconsulte Gui Coquille.

Les députés des trois ordres, réunis à Blois, commencèrent leurs opérations préparatoires le 16 septembre. La nomination des présidents fut ajournée au 5 octobre,

[1] Le journal de Bernard est le monument le plus intéressant que nous ayons sur les états de 1588. Voyez les deux recueils des états généraux, t. IV-V, et t. XIV-XV. — On remarque, dans la liste générale des députés du tiers, que les avocats comptent presque pour moitié; le reste se compose d'officiers royaux ou municipaux.

d'ouverture, et préalablement à la rédaction des cahiers généraux, « le roi serait supplié d'homologuer ce qui serait fait, conclu et arrêté par les estats, comme loi fondamentale de son royaume [1] (6 octobre). »

C'était le renouvellement de la requête qu'avaient présentée, mais que n'avaient osé soutenir les états de 1576. La solution théorique de la question de l'autorité des états fut tenue comme en suspens jusqu'à la réponse du roi.

En attendant, les trois ordres se mirent à juger les élections contestées, que le conseil du roi jugeait de son côté, et requirent le roi de révoquer préalablement les plus récentes crues d'impôts et créations d'offices, ainsi que de suspendre le renouvellement du bail de la gabelle, dans lequel on avait découvert des abus énormes [2]; puis le clergé proposa aux autres ordres d'inviter le roi à réitérer le serment de l'édit d'Union dans la séance royale d'ouverture, afin que ce serment, répété par les trois ordres réunis, érigeât l'édit d'Union en loi fondamentale. Le tiers état s'empressa d'adhérer à cette requête; la noblesse hésita. La prépondérance qu'acquérait l'élément municipal dans la Ligue commençait à inquiéter les gentilshommes; plusieurs députés nobles manifestaient la crainte de voir *leurs biens et leurs vies réduits à la puis-*

[1] Procès-verbal du tiers état, p. 108, ap. Recueil de pièces originales concernant la tenue des états généraux, etc., t. IV; Paris; Barrois aîné, 1788.

[2] Voyez la *Descouverture des deniers salés, dédiée au roi et à messieurs des estats;* Paris, 1588 (réimprimé ap. Archives curieuses, XI, 49). Les auteurs de cette brochure, dont l'un est un président, avancent, d'après des chiffres établis sur des comptes officiels, que le fermier du sel lève annuellement, depuis 1585, 4,636,000 écus, dont 800,000 seulement entrent dans les coffres de l'Etat. Ceci explique comment se formaient les monstrueuses fortunes de ces *partisans* italiens tant maudits du peuple, les Adiaceti, les Ruccellai, les Zamet, les Scipion Sardini. Le peuple appelait ce dernier *Scorpion Serre-Deniers*.

sance et disposition des villes, sous le prétexte d'union[1]. Le tiers état envoya des députés déclarer à la noblesse qu'il ne désirait *en rien diminuer ses droits et immunités*, et la majorité de l'ordre nobiliaire consentit à se joindre aux deux autres ordres, sauf à se contenter de faire prêter serment aux députés, s'il ne plaisait au roi de jurer derechef avec eux. Les rôles étaient intervertis, depuis l'assemblée de 1576, entre la noblesse et le tiers état.

Le roi, qui avait cédé sur les crues d'impôts et sur la ferme de la gabelle, se refusa d'abord avec vivacité au nouveau serment qu'on exigeait de lui, et prétendit que c'était *révoquer en doute sa prudhommie*. Le clergé et le tiers état insistèrent opiniâtrément et résolurent « de demander congé si Sa Majesté ne les vouloit recevoir au serment requis (Journal de Bernard, p. 520.). » Henri III plia : il promit *de jurer et faire jurer* solennellement l'édit d'Union, non point le jour de l'ouverture des états, mais dans une seconde séance royale qui suivrait immédiatement la première.

La séance d'ouverture eut lieu le 16 octobre. Le dimanche précédent (9 octobre), tous les députés avaient fait acte de catholicisme en recevant la communion des mains du cardinal de Bourbon, dans l'église des Jacobins de Blois. La séance royale se tint, comme en 1576, dans la grande salle du château. Trois Bourbons, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, siégeaient à côté du roi; le vieux cardinal de Bourbon était malade, et le prince de Conti, qui n'avait pas voulu, comme son frère Soissons, implorer le pardon du Saint-Père, protestait par son absence. Les

[1] Journal de M. de Guyencourt, député de la noblesse de Paris; ap. Recueil des États généraux; t. IV, p. 124.

Bourbons semblaient n'assister à cette cérémonie que pour orner le triomphe de la Ligue et du duc de Guise, qui, assis devant le roi en sa qualité de grand maître, « perçait de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et leur dire, sans parler : « Je vous vois [1] ! » L'assemblée, plus nombreuse qu'en 1576, comptait cent trente-quatre députés du clergé, cent quatre de la noblesse et cent quatre-vingt-onze du tiers état; plusieurs arrivèrent encore après la séance.

Henri III s'était préparé à un dernier effort pour se faire accepter comme chef par la Sainte-Union et pour disputer à Guise les débris du pouvoir royal. Il ouvrit la session des états par une harangue rédigée avec beaucoup d'art [2] et prononcée avec cette élégance et cette dignité innées qu'il retrouvait dans les occasions d'éclat. Il déclara qu'il avait entrepris la réforme et la restauration générale de son État, et invita l'assemblée à seconder cette œuvre sainte, et à l'aider à relever son autorité *injustement abaissée*. Il avoua ses fautes passées, promit plus d'ordre et de vigilance pour l'avenir, s'engagea d'observer inviolablement les ordonnances qu'il aurait arrêtées de concert avec les états, renouvela les protestations accoutumées de haine contre l'hérésie, et annonça la cérémonie de la prestation du serment pour le surlendemain. En se justifiant, il attaqua; il se félicita de n'avoir point à rougir de *brigues et menées* contraires à la vraie liberté des élections; il rejeta le retard qu'éprouvait la

[1] Cérémonial français, t. II, p. 522 et suivantes, d'après Mathieu. C'est par erreur que de Thou fait assister le prince de Conti à la séance.

[2] Elle était, dit-on, l'ouvrage de Jacques Davi Duperron, depuis cardinal, un des hommes les plus spirituels de ce temps. D'Aubigné, part. II, col. 175.

réformation du royaume sur les troubles commencés en l'an 1585, et avança que la *religion nouvelle* eût été déjà, par ses soins, *tout à fait exterminée de la France*, s'il n'eût été *prévenu et empesché par l'ambition démesurée de quelques-uns de ses sujets* (Pasquier, t. II, col. 360.). Ses paroles, fortement accentuées, tombaient pour ainsi dire d'aplomb sur la tête du duc de Guise, assis presque à ses pieds. Il ajouta qu'il voulait bien mettre tout le passé en oubli, mais que dorénavant toutes ligues particulières, associations, intelligences, levées d'hommes et d'argent, et *réception d'icelui* (d'argent), tant dehors le royaume que dedans, faites en dehors de l'Union générale des catholiques sanctionnée par son édit, seraient traitées en crimes de lèse-majesté. Il termina par une apostrophe éloquente aux trois ordres, les rendant responsables du salut de l'État devant Dieu et devant les hommes, s'ils ne secondaient loyalement, sans arrière-pensée, ses bonnes intentions.

Le garde des sceaux Montholon fit ensuite un discours assez insignifiant, et les orateurs des trois ordres adressèrent au roi les *remercîments* officiels préparés à l'avance; mais la Ligue ne resta pas sous le coup des reproches du roi. Le lendemain, Guise et ses amis dépêchèrent à Henri III l'archevêque de Lyon pour le prier, ou plutôt le sommer de retrancher de sa harangue les passages *propres à réveiller les discordes passées*. Henri se récria contre la violence qu'on prétendait lui faire. D'Espinac insista, et déclara que, si sa demande était repoussée, la majorité des députés se retirerait, et que l'assemblée serait dissoute de fait. Henri céda en frémissant de colère. La phrase contre *les sujets ambitieux* disparut du discours imprimé [1].

[1] Voyez le discours du roi et les autres harangues, dans le Recueil des Etats

Le roi marchait d'échec en échec. Il essaya de tirer parti du serment même qu'on lui imposait, et fit prévenir les trois ordres qu'ils auraient à jurer, avec l'édit d'Union, l'observation de *toutes les autres lois fondamentales du royaume, concernant l'autorité, fidélité, obéissance dues à Sa Majesté.* Le clergé observa que les seules *lois fondamentales* bien reconnues, en dehors de ce qui concernait la religion, étaient la *loi salique* et la *protection du peuple* jurées par le roi à son sacre; que, s'il en existait d'autres, elles devaient être plus particulièrement spécifiées par le roi et reconnues par les états. Le tiers état et la noblesse approuvèrent l'objection du clergé, et le roi, dans la formule du serment, qui fut prêté solennellement le 18 octobre, dut s'abstenir de qualifier de *fondamentales* les lois relatives à son autorité. L'édit d'Union fut juré, *sans déroger aux droits, franchises, libertés et immunités de la noblesse,* qui avait obtenu l'insertion de cette clause, non sans de vives contestations. La noblesse se tenait à son tour sur la défensive, comme avait fait le tiers état en 1576 (Procès-verbal du tiers état, p. 151-159. — Journal de Guyencourt, p. 127.).

Le roi, en prêtant le serment, déclara *qu'il ne bougeroit*, et défendit aux députés de *bouger* de Blois *que les cahiers ne fussent résolus, et un édit saint et inviolable fait sur eux.*

Les trois ordres entamèrent la rédaction de leurs cahiers généraux. Le tiers état posa de nouveau la grande

généraux, t. IV, p. 45-89, et dans les Mémoires de la Ligue. t. II, p. 481.—De Thou, t. IV, l. XCII, p. 625-654.— L'Estoile, p. 264-265. — Davila, t. I, p. 627, prétend que *tout ce qui fut dit par le roi fut imprimé;* mais tous les autres historiens sont d'accord contre lui, et Pasquier (liv. XIII, let. Ire), cite la phrase retranchée.

question :—Procédera-t-on par *supplication* ou par *résolution?* Les deux autres ordres, moins hardis, furent d'avis d'écarter la question théorique jusqu'à ce qu'on eût vu l'effet des promesses royales. Le tiers consentit. Le 5 novembre, le tiers délibéra sur une requête du cahier particulier de Paris, qui demandait que le comte de Soissons fût exclu de tous droits éventuels au trône; on ne parlait même pas du prince de Conti, qui, ne s'étant pas soumis, était réputé exclu *ipso facto*. La requête ne fut point admise par la majorité. Le lendemain, par compensation, le clergé fit adopter aux ordres laïques la résolution d'inviter Henri III à déclarer le roi de Navarre criminel de lèse-majesté, à confisquer ses domaines et à envoyer contre lui une armée en Guienne sous le commandement d'un *prince catholique*. Henri III louvoya : il confessa que le roi de Navarre avait perdu tous ses droits par son hérésie, mais prétendit qu'on devait le sommer une dernière fois de se soumettre à l'Eglise; que d'ailleurs les états devaient, non point présenter ainsi des requêtes séparées, mais reporter toutes leurs demandes aux cahiers généraux. Après bien des débats, les trois ordres consentirent à renvoyer l'*article du roi de Navarre* aux cahiers. La noblesse s'était montrée moins acharnée que les autres ordres contre le Béarnais, et avait intercédé auprès du roi pour le maréchal de Montmorenci, qui négociait, intriguait, et laissait espérer qu'il se séparerait des hérétiques.

Le roi reçut, sur ces entrefaites, une requête du roi de Navarre, qui présidait à La Rochelle une assemblée générale des églises réformées [1]. Le Navarrois réclamait,

[1] Cette assemblée dura du 14 novembre au 17 décembre. Le roi de Navarre, qui n'y présida que *par élection et suffrages pris des provinces*, y éprouva de

au nom de ses coreligionnaires, la liberté de conscience, un concile national et la restitution des biens confisqués, arguant de nullité tout ce qui serait fait en sens contraire par l'assemblée de Blois. Les réclamations des huguenots ne servirent qu'à irriter les passions catholiques.

Un événement grave fit soudainement diversion aux débats des trois ordres. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, attendait dès longtemps, avec impatience, l'occasion de s'agrandir aux dépens de la France, et ne mettait plus de borne à son ambition, depuis qu'il était devenu le gendre de Philippe II. Après la journée des barricades, croyant que le duc de Guise avait tiré l'épée pour ne la plus remettre au fourreau, il lui offrit secrètement son assistance, moyennant la cession du Dauphiné, de la Provence et du marquisat de Saluces. Guise n'était nullement disposé à démembrer la France : il la voulait tout entière. Il fit à Charles-Emmanuel une réponse évasive. Le Savoyard, se croyant joué par le Lorrain, se retourna du côté de Henri III, lui proposa sous main de l'aider contre Guise, et lui demanda le gouvernement

grands embarras. Les états généraux des huguenots furent encore moins monarchiques que les états généraux des ligueurs. L'esprit fédéraliste, favorisé par la défiance qu'inspiraient aux zélés huguenots la tolérance du Béarnais et ses concessions aux papistes, leva la tête à La Rochelle : beaucoup de députés réclamèrent instamment de nouvelles garanties contre ce qu'ils nommaient la *tyrannie protectorale*, c'est-à-dire contre l'autorité du chef suprême. Quelques-uns des ministres, à l'instigation de certains grands seigneurs, disaient ouvertement qu'il fallait nommer un *protecteur* particulier dans chaque province. Le roi de Navarre para le coup en accordant l'établissement de chambres de justice provinciales chargées de réprimer l'arbitraire de ses officiers et de faire observer les règlements généraux. La prudence du Béarnais *et sa merveilleuse patience* calmèrent les ombrages et continrent les ambitions; l'assemblée vota toutes les mesures d'ordre et de défense que commandait la situation, et qui furent exécutées avec vigueur et célérité. D'Aubigné, part. II. col. 189-191. — P. Cayet, introd., p. 78.

du marquisat de Saluces, afin, disait-il, de mettre ce pays à couvert des entreprises de Lesdiguières et de ses huguenots dauphinois. Henri refusa. Le duc leva le masque, et, dans les derniers jours d'octobre, il lança brusquement tout ce qu'il avait de troupes sur Carmagnola, principale place du marquisat. La ville et le château n'étaient point approvisionnés; l'officier qui y commandait, plutôt que d'appeler Lesdiguières à son secours, se rendit ou se vendit au duc de Savoie. Toute l'artillerie que les Français avaient retirée de leurs anciennes possessions de Piémont, de Toscane et de Corse, était entassée dans Carmagnola; quatre cents pièces de canon tombèrent au pouvoir de Charles-Emmanuel. Les autres forteresses du marquisat succombèrent en peu de jours, et il ne resta plus aux Français un pouce de terre au delà des Alpes.

Cette nouvelle excita une vive agitation à Blois. Le roi crut, bien qu'à tort, reconnaître encore dans cet outrage la main de Guise. La noblesse, habituée à regarder les souvenirs glorieux des guerres d'Italie comme son patrimoine, s'émut d'une généreuse colère, et, lorsque le seigneur de Maintenon (Louis d'Angennes) s'écria qu'il fallait quitter toute autre guerre jusqu'à ce qu'on eût puni l'insolente agression du Savoyard, tout suspect qu'il fût en tant que *politique*, il entraîna son ordre entier; le président de la noblesse, le grand ligueur Brissac, dut se faire l'organe des sentiments de ses collègues, et alla en personne requérir les autres ordres de se joindre à la noblesse pour presser le roi de venger l'honneur de la France. Guise, qui avait vu avec chagrin l'inopportune entreprise du duc de Savoie [1], vit avec effroi un élan qui

[1] Voyez ses lettres à Mendoça; ap. Capefigue. t. V, p. 151.

menaçait de renverser l'édifice de la Ligue, en détournant les passions nationales de la lutte contre l'hérésie. Il n'épargna rien pour en amortir l'effet, et ne réussit que trop. Non-seulement le clergé, mais le tiers état montra que l'esprit de faction l'emportait chez lui sur l'esprit public. Les deux ordres ne consentirent à appuyer la requête de la noblesse qu'à condition que les hostilités contre les hérétiques ne seraient pas interrompues un instant. C'était renoncer en fait à recouvrer le marquisat de Saluces. Le duc de Savoie avait coloré de spécieux prétextes l'invasion du marquisat : il prétendait n'avoir voulu que protéger ses propres États contre le voisinage des hérétiques et des *politiques* français. On ne put pas longtemps s'abuser sur ses intentions. Tandis qu'il amusait, par des réponses équivoques, l'ambassadeur de Henri III, chargé de réclamer l'évacuation du pays usurpé, il répandait partout des mémoires où il revendiquait le marquisat comme un fief de la principauté de Piémont. Il eut l'audace de faire frapper des médailles représentant, d'un côté, son buste, de l'autre, un centaure tendant un arc et foulant aux pieds une couronne, avec cette légende : *Opportunè* (A propos!). (De Thou, t. IV, l. XCII, p. 636-641).

L'incident de Saluces avait agité un moment les états de Blois, mais ne changea pas l'impulsion donnée à l'assemblée, comme le roi l'avait espéré. Henri III demandait aux états généraux les moyens de pousser la double guerre extérieure et intérieure qu'on lui imposait ; les états, de leur côté, étaient chargés de réclamer la diminution des impôts, ce qui semblait contradictoire avec la guerre. Cependant les dilapidations avaient été si effroyables, que beaucoup de députés pouvaient croire sincère-

ment la guerre et la réduction des charges compatibles moyennant une meilleure administration. D'O et les autres directeurs des finances royales vinrent déclarer aux trois ordres que le gouvernement ne pouvait marcher à moins de 27 millions par an[1]. Le roi fit dire par sa mère aux principaux meneurs du tiers état qu'il *s'indigneroit grandement si l'on persistoit à lui demander le rabais des tailles.*

On *persista*. Le tiers arrêta : « que ladite requeste seroit poursuivie, et qu'à défaut de l'obtenir, on demanderoit à se retirer (Procès-verbal du tiers, p. 215.). » Le clergé adhéra. La noblesse consentit, à condition qu'on avisât aux fonds nécessaires pour la guerre. Le 25 novembre, les trois ordres en corps allèrent donc requérir du roi la réduction des tailles au taux de 1576 (elles avaient plus que doublé en douze ans !), la suppression de tous les subsides établis et de tous les offices créés depuis cette époque, *le tout par provision*, et l'élection d'une chambre de justice, composée de dix-huit membres des états élus par les trois ordres et de six magistrats au choix du roi, pour la punition des malversations financières, et le recouvrement des *dons immenses* faits par *Sa Majesté*. Le président du tiers état termina par la menace de la retraite immédiate des députés en cas de refus. — « Vous estes trop bons François pour le faire ! » répliqua le roi. Henri

[1] Voyez l'état des finances relaté dans le journal de Guyencourt, ap. Recueil des états généraux, t. IV, p. 137-150. On y entrevoit les monstrueux abus de la perception et de l'affermage. M. de Sismondi a commis une grave erreur en confondant, à propos de cet état des finances, les écus d'or avec les livres. Hist. des Français, t. XX. p. 429. On voit, par cet état, que les *cinq grosses fermes*, si fameuses dans nos annales françaises, étaient la douane de Lyon, la traite et imposition foraine de Champagne et de Picardie, l'entrée des épiceries, drogueries et grosses denrées dans le royaume, et la traite domaniale de Champagne, Normandie, Bourgogne et Picardie.

s'efforça de gagner isolément les députés les plus influents du tiers, en les apitoyant sur sa situation et sur celle des armées [1], et, cette fois, il fut secondé franchement par le duc de Guise et par ses amis. La séparation de l'assemblée sans résultat eût dérangé tous les plans du chef de la Ligue. Mais les députés, qui avaient encore dans les oreilles le cri impérieux de la misère publique, résistèrent à Guise lui-même. — Qu'on lève des emprunts forcés sur les partisans ! disaient les uns ; — Qu'on vende le domaine ! disaient les autres ; mais tous répétaient : Il nous faut le rabais des tailles et l'abolition des subsides ! —Le roi céda, comme toujours, à condition qu'on trouverait des fonds pour la guerre et pour l'entretien de sa maison. Il accorda 8 millions de remise sur les impôts, dont 3 millions environ *sur le principal de la taille* (États Généraux, t. XV, p. 204), (3 décembre) [2]. Le lendemain, on chanta le *Te Deum* en l'honneur de cette victoire. Le théologal de Senlis fit, après la messe, un sermon rempli d'équivoques bouffonnes sur les noms de quelques-uns des conseillers du roi, qu'il livrait à la risée et à l'animadversion publiques. D'O, le plus impopulaire, fut aussi le plus maltraité. Le roi, se résignant à un sacrifice de plus, congédia d'O, le médecin Miron, et deux ou trois autres. D'O rentra en grâce par quelques soumissions à Guise, et resta. Le roi faisait serment sur serment

[1] « Le roi nous dit qu'il n'avoit pas un sol... Son pourvoyeur lui avoit déclaré qu'il quitteroit l'entretien de sa table, et ses chantres lui avoient déclaré qu'ils ne chanteroient plus qu'ils n'eussent leurs gages. » Journal de Bernard, ap. Etats généraux, t. XV, p. 67-80.

[2] La *subvention des villes closes*, destinée premièrement à la solde de l'infanterie française, et l'impôt des clochers ou des paroisses furent entièrement supprimés. Ils produisaient, le premier, un peu plus, le second, un peu moins d'un million.

aux députés qu'il ne mettrait plus jamais d'impôts sur son peuple, sans l'aveu des états, que les deniers seraient dorénavant distribués par leurs mains, qu'il n'enrichirait plus de favoris. Le tiers état, *sur l'extresme nécessité du roi mis à la besace*, lui octroya provisoirement un don, une aumône, *de six vingt mille écus*. Encore fut-il stipulé que la plus grande partie de ce don serait appliquée à l'armée de M. de Mayenne.

Vainqueurs sur la question des subsides, les trois ordres poussèrent, avec un redoublement de violence, le projet de la chambre de justice : faire rendre gorge aux partisans, aux trésoriers, aux *sangsues de cour*, c'était là le seul expédient que trouvât l'assemblée pour remplir les caisses de l'État. Le roi essaya d'obtenir que les membres de la chambre de justice fussent pris dans les cours souveraines, et non dans les trois ordres. Le tiers refusa. La noblesse, qui avait pris l'initiative contre les financiers, ne se montra pas plus traitable sur ce point : elle avait repoussé vivement la proposition d'aliéner une partie du domaine. Les trois ordres demandaient de plus la liste des conseillers d'État pour exclure ceux qui leur étaient suspects. Concessions, prières, humiliations, tout avait été vain : les états, qui s'arrogeaient de fait la souveraineté, n'accordaient pas même à la royauté le prix de son abaissement, les ressources qu'elle mendiait auprès d'eux. Le malheureux Henri III avait le sourire sur les lèvres et la rage dans le cœur. Sa haine pour le duc de Guise était arrivée au dernier degré d'exaspération. C'était sur Guise seul qu'il rejetait la responsabilité de tant de dégoûts et d'outrages. Les manières hautaines du duc, qu'enivrait sa fortune, envenimaient encore les blessures de l'orgueil royal. Guise, soupçonnant les intrigues du gouverneur

d'Orléans, Balzac d'Entragues, avec le roi, réclama impérieusement la remise de cette ville, comme place de sûreté, entre les mains de la Ligue : le roi tenta de résister, au moyen d'une équivoque qu'il avait fait glisser dans les articles secrets du traité de juillet. Guise déclara qu'Orléans lui avait été accordé par ces articles et qu'il le saurait bien garder. « Pour conclusion, la ville lui demeure (Pasquier, t. 2, col. 566). »

Aux griefs de chaque jour s'ajoutaient les terreurs du lendemain : Guise était allé trop loin pour pouvoir s'arrêter, et Henri III ne doutait pas que le duc n'essayât d'achever aux états de Blois l'œuvre des barricades de Paris. Des révélations arrivaient de tous côtés au roi sur les projets du duc: Guise prétendait, disait-on, se faire décerner par les états l'épée de connétable, avec la sanction forcée du roi, ce qui eût rendu irrévocable le pouvoir que Henri III lui avait récemment donné sur les armées, et eût fait de lui un véritable Maire du Palais. Il devait ensuite obliger Henri III à revenir avec lui à Paris, aussitôt après la clôture des états, apparemment pour ne plus l'en laisser sortir[1]. Les écrivains royalistes et les huguenots assurent presque tous que Guise fut dénoncé au roi par ses proches eux-mêmes. Le puissant essor que prenait la fortune du duc Henri avait excité la jalousie de son frère Mayenne et de ses cousins, et le roi était parvenu à jeter la division dans la maison de Guise par des intrigues secrètes. Mayenne fit, dit-on, avertir le roi de se défier de Guise, et la duchesse d'Aumale, que Henri III avait autrefois

[1] De Thou, t. IV. l. XCIII, p. 660. — Davila, p. 641. — Pasquier, t. II, col. 574. — Relation du médecin Miron, à la suite de L'Estoile, J. de Henri III, p. 357. — Il n'y a point de trace, dans les journaux de Bernard et de Guyencourt, du projet de faire le duc de Guise connétable.

courtisée, lui adressa, de la part de son mari, des avis plus circonstanciés. Peut-être, comme le pense d'Aubigné (part. II, col. 208) et comme le déclarèrent plus tard Mayenne et d'Aumale, ces prétendus *avis* des princes lorrains furent-ils forgés dans le cabinet du roi.

Quoi qu'il en soit, après bien des hésitations, des angoisses, des combats intérieurs, Henri III se résolut à prévenir son ennemi et à exécuter à Blois ce qu'il n'avait osé faire à Paris avant les barricades. Depuis plusieurs mois, une pensée de meurtre l'obsédait sans relâche. On lui avait trop souvent répété que Guise était toute la Ligue : il le crut, et cette erreur perdit Guise et perdit Henri III lui-même.

Le 18 décembre, pendant une fête donnée par la reine mère pour célébrer le mariage de la princesse Christine de Lorraine, sa petite-fille, avec le grand-duc de Toscane, Henri III appela dans son cabinet le maréchal d'Aumont et deux autres conseillers d'État, Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et le sieur de Beauvais-Nangis ; il leur exposa ses griefs, ses périls, et les pria de l'aider à se sauver *par un prompt remède*. Ils demandèrent vingt-quatre heures de réflexion, et revinrent le lendemain, avec le sieur de Maintenon, frère de Rambouillet et député de la noblesse du pays Chartrain, et Alphonse Corse d'Ornano. Un des assistants, le maréchal, suivant de Thou, Rambouillet, suivant Davila, conseilla l'arrestation et le procès du duc de Guise ; les autres se récrièrent sur l'impossibilité de ce procès et opinèrent pour un coup de main, c'est-à-dire pour un assassinat. Ces hommes étaient cependant les moins corrompus de ceux qui entouraient Henri III ; mais trente ans de complots et de massacres avaient familiarisé la plupart des esprits

avec l'idée du meurtre, et des doctrines spécieuses, en cette occasion, étouffaient le cri de la conscience. Le roi, disait-on, est le juge par excellence : le roi a droit de supprimer, en cas d'urgence et de crime notoire, les formes habituelles de la justice. On faisait valoir tour à tour, au profit de la royauté en détresse, les opinions des casuistes catholiques[1] et la vieille maxime républicaine : *le salut du peuple est la suprême loi !* Guise, disait-on, ne peut revendiquer le bénéfice des serments du roi, car il a transgressé les siens en continuant ses trames secrètes en France et à l'étranger (De Thou, t. IV, l. XCIII, p. 661-665).

La conscience de Henri III n'avait pas besoin d'être rassurée par tant d'arguments : Henri demandait conseil bien moins sur la résolution à prendre que sur la manière de l'exécuter. L'entreprise n'était pas facile : le duc était toujours accompagné d'une nombreuse suite ; il avait les clefs du château, en sa qualité de grand maître, et l'on ne pouvait renforcer la garde à son insu. On chercha, dans la disposition des lieux, le moyen de le surprendre. Lorsque les princes allaient chez le roi, qui habitait le premier étage, leur suite s'arrêtait dans un salon d'entrée, si ce n'est lorsque le conseil était assemblé dans ce même salon ; dans ce dernier cas, la suite restait sur le grand escalier et sur la terrasse voisine, appelée *la Perche aux Bretons*. Ceci servit de point de départ. De nouveaux confidents, Larchant, capitaine des gardes du corps, le gouverneur d'Orléans, d'Entragues, et quelques autres furent initiés à ce mystère de sang. Il ne s'agissait plus que d'en choisir les acteurs.

[1] Voyez ces opinions résumées par l'évêque Liguori ; *Instruzione e pratica per li confessori*, t. I, p. 550 ; Lucca, 1764, in-12.

Le roi s'adressa d'abord à Crillon : « Sire, répondit Crillon avec sa liberté ordinaire, je fais profession de soldat et non point de bourreau ; s'il plaît à Votre Majesté que je fasse un appel au duc de Guise et que je me coupe la gorge avec lui, me voici tout prêt (Davila, t. Ier, p. 642) ! » Henri n'insista pas, et se contenta de lui demander le secret. Loignac, premier gentilhomme de la chambre, qui passait pour un des mignons, fut moins scrupuleux que Crillon, et se chargea de faire le coup avec l'assistance des Quarante-Cinq [1] (24 décembre).

Le roi avait manifesté l'intention de passer les fêtes de Noël dans une retraite dévote, à Notre-Dame de Cléri. Au conseil du 22 décembre, il prévint le duc et le cardinal de Guise et les autres membres du conseil privé, qu'on tiendrait séance le lendemain de grand matin, afin d'expédier les affaires pendantes avant son départ. Il avait calculé qu'à cette heure inaccoutumée, la suite du duc serait beaucoup moindre que de coutume. Au sortir du conseil, le capitaine Larchant annonça au duc que les gardes du corps se rassembleraient le lendemain matin au château pour lui présenter requête sur le payement de leur solde arriérée. Guise vit si peu dans cette annonce un motif de défiance, qu'il laissa les clefs du château à Larchant.

Le duc, cependant, n'avait pas reçu moins d'avis sur le péril qui menaçait ses jours que le roi sur les dangers de sa couronne. Tout le monde pressentait quelque grande catastrophe; mais Guise semblait jouer avec le danger. Ce qui le rassurait, ce n'était pas le serment de

[1] Pendant les états généraux de 1577, ce même Loignac avait proposé au roi de faire assassiner le roi de Navarre ; voy. t. X, p. 554. — Sur Crillon, voy. la vie de Louis de Berton de Crillon des Balbes, par M. le marquis de Fortia.

réconciliation et parfaite amitié que le roi lui avait renouvelé *sur le saint sacrement de l'autel*, il n'y avait pas quinze jours (L'Estoile, p. 466) : c'étaient les protestations de la reine mère, que Henri III tenait dans une complète ignorance de ses projets [1] ; c'était la bigoterie dans laquelle Henri affectait de s'absorber de plus en plus; c'était surtout l'éternelle irrésolution du roi, son impuissance à vouloir et à agir. Guise eût dû savoir que la faiblesse, poussée à bout, a parfois des retours de violence aveugle, d'autant plus redoutables qu'ils sont moins prévus. Ses amis étaient moins confiants que lui : un soir, dans un souper des chefs de la Ligue, le président de Neuilli conjura le duc, en pleurant, de quitter Blois; le cardinal de Guise était ébranlé ; l'archevêque de Lyon s'écria : « Qui quitte la partie la perd ! » Guise était bien résolu à ne pas *quitter la partie* : « Quand je verrais la mort entrer par une fenêtre, dit-il, je ne sortirais point par la porte pour la fuir [2]. »

Il ne pouvait plus reculer, en effet, sans défaire son ouvrage de ses propres mains ; mais il pouvait se garder, étudier les lieux et les heures, et déjouer par sa prudence les tentatives de ses ennemis. Il ne le fit pas : il courut, avec une sorte d'infatuation, au-devant de sa destinée. Le 22 décembre, il trouva sous sa serviette, en se mettant à table, un billet où on l'avertissait que le roi machinait sa mort. Il écrivit au bas ces deux mots :

[1] Le médecin Miron fait entendre le contraire ; mais il paraît n'avoir eu d'autre but que de dégager Henri III d'une partie de la responsabilité. Relat. à la suite de L'Estoile, p. 355.

[2] Déposition de P. d'Espinac, dans l'information faite par P. Michon et J. Courtin, conseillers en la cour de parlement, pour raison des massacres commis à Blois. — Archives curieuses, XII, 189. Cette information fut faite par ordre des chefs de la Ligue.

Il n'oseroit! et rejeta le billet sous la table. Le soir, son cousin d'Elbeuf vint lui dire qu'il était assuré qu'on voulait attenter aux personnes des *princes catholiques*. Guise le renvoya se coucher en riant, et alla passer une partie de la nuit avec la marquise de Noirmoustier (madame de Sauve), beauté fameuse qui avait reçu les hommages de tous les princes de ce temps. La marquise était, dit-on, accourue à Blois pour conjurer Guise de se tenir sur ses gardes. Le duc rentra dans son appartement vers trois heures du matin : on vint l'éveiller à sept, en lui annonçant que le roi s'apprêtait à partir, et que le conseil était assemblé. Il s'habilla, et descendit à la hâte [1].

Le roi, levé dès quatre heures du matin, avait fait monter dans sa chambre, par un escalier dérobé, Loignac et huit des plus déterminés d'entre les Quarante-Cinq. Ces gentilshommes haïssaient mortellement le duc de Guise, qui poussait les états généraux à exiger leur licenciement; ils saisirent avec une joie farouche les poignards que le roi leur remit de sa propre main. Henri III les laissa dans sa chambre, et se retira dans un cabinet donnant sur le jardin, avec Alphonse Corse et deux ou trois autres officiers. Douze des Quarante-Cinq furent placés dans un second cabinet, qui avait vue sur la cour; le reste demeura sur l'escalier dérobé. Pendant ce temps, d'Entragues allait requérir un des chapelains du roi de *dire messe*, « pour que Dieu fasse la grâce au roi de pouvoir exécuter une entreprise dont il espère venir à bout dedans une heure, et de laquelle despend le salut de la France [2]. »

[1] Le *Martyre des deux Frères*, ap. Archives curieuses, t. XII, p. 77. — L'Estoile, p. 267. — De Thou, t. IV, l. XCIII, p. 665-666.

[2] Déposition de Dourguin, chapelain du roi; ap. Information, etc.; Archives curieuses, XII, p. 189 et suivantes.

Le duc, cependant, avait rencontré les gardes du corps au bas du grand escalier, et reçu leur requête. Un d'eux lui marcha sur le pied : il ne comprit pas ou dédaigna ce dernier avertissement, monta l'escalier, et entra au conseil, où le cardinal son frère et l'archevêque de Lyon l'avaient précédé. Les gardes du corps obstruaient la porte de la salle du conseil et le grand escalier; la suite du duc fut obligée de rester sur la Perche-aux-Bretons. Crillon, sur ces entrefaites, fit fermer les portes du château. Quelques moments après l'entrée de Guise au conseil, le secrétaire d'État Revol vint l'appeler de la part du roi. Le duc se lève, passe de la chambre du conseil dans la chambre du roi, et s'avance vers celui des deux cabinets qui donnait sur la cour et dans lequel il comptait trouver Henri III. Henri s'était retiré dans l'autre cabinet et en avait fait changer la porte, tant il craignait que Guise ne pénétrât jusqu'à lui à travers les glaives de vingt assassins. A l'instant où le duc allait soulever la portière de tapisserie du cabinet, un des Quarante-Cinq, Montseri, lui saisit le bras droit et lui porta un coup de poignard dans la poitrine; Sainte-Maline le frappa en même temps par derrière, et trois ou quatre autres lui sautèrent au corps et aux jambes et l'empêchèrent de tirer son épée. Il était si *puissant*, disent les relations, que, tout criblé de coups, étouffé par le sang de ses blessures, il entraîna ceux qui le tenaient d'un bout de la chambre à l'autre, et, se débarrassant de leurs mains par un suprême effort, il s'avança, les bras tendus et les poings fermés, vers Loignac, le chef des meurtriers. Loignac le repoussa du fourreau de son épée; il chancela, et alla tomber, expirant, au pied du lit du roi [1].

[1] Relat. de Miron, à la suite de L'Estoile, p. 540-541. — De Thou, t. IV,

Au bruit qui s'entendait dans la chambre du roi, tout le conseil s'était levé en sursaut : le premier mouvement du cardinal de Guise fut de courir au grand escalier pour appeler du secours ; le premier mouvement de l'archevêque de Lyon fut de voler lui-même au secours du duc pour le sauver ou mourir avec lui ; mais le maréchal d'Aumont, mettant l'épée au poing, arrêta le cardinal, et l'archevêque fut saisi par les gardes à la porte de la chambre du roi [1].

Après le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, furent arrêtés au château le cardinal de Bourbon, la duchesse douairière de Nemours, mère des Guise, le duc de Nemours, leur frère utérin, le jeune prince de Joinville, fils aîné du duc de Guise, le duc d'Elbeuf, son cousin, et

l. XCIII, p. 669-670.—Davila, t. I, p. 642.—Relat. de Durand, ap. Mémoires de la Ligue, t. III, p. 447-448.—D'Aubigné, IIe part., col. 210-212. — Relat. de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, ap. Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. I, nº IV, octobre 1854.—L'Estoile, p. 268.—Mathieu, t. I, p. 667. —Les relations ligueuses prétendent que le roi, quand il fut bien assuré que Guise avait rendu le dernier soupir, sortit de son cabinet l'épée au poing, frappa du pied *ce pauvre corps mort*, disant : « Nous ne sommes plus deux ! je suis roi maintenant ! » et, en ce disant, lui lança un coup d'estoc dans l'estomac. Relat. de Jehan Patte. — Le Martyre des deux Frères, histoire au vrai du meurtre et assassinat, etc.—« Le roi, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut ;—Mon Dieu! qu'il est grand ! il paroist encore plus grand mort que vivant. » Passage ajouté au récit de L'Estoile par ses premiers éditeurs.

[1] La déposition de l'archevêque de Lyon est très-intéressante. « Sitost que le duc fut entré en la chambre du roi, la porte fut fermée, et, incontinent après, on fit un grand bruit, comme un trépignement de pieds, qui donna soupçon à toute la compagnie de ce que c'estoit, laquelle se leva, et, estant tous debout, le sieur maréchal de Retz dit tout haut : — *La France est perdue !* Le déposant (d'Espinac) cria aussi : *Tout est perdu !* et alla droit à la porte de la chambre où estoit le bruit, essaya plusieurs fois de l'ouvrir, et, estant là, ouït ledit sieur de Guise disant par plusieurs fois ces mots : *Oh ! messieurs !* Et depuis : *Quelle trahison !* et entendit ledit déposant les coups. Finalement, il ouït qu'il disait ces paroles : — *Mon Dieu ! miséricorde !* et, au même instant, entendit sa cheute (Archives curieuses, XI, 217-218.). »

Péricard, son secrétaire. On trouva, dit-on, dans les papiers dont Péricard était dépositaire, la preuve que le feu duc de Guise avait reçu d'Espagne, pour les affaires de la Ligue, 1,500,000 écus depuis dix ans (De Thou, l. XCIII, p. 674). Le grand prévôt de l'hôtel, du Plessis de Richelieu, fut ensuite dépêché, avec ses archers et un fort détachement de gardes françaises, à l'hôtel de ville de Blois, où le tiers état tenait ses assemblées; le grand prévôt arrêta La Chapelle-Marteau, président de cet ordre, le président de Neuilli, Compans, député de Paris, et Leroi, député d'Amiens. Louis d'Orléans et trois autres députés du tiers, qui se trouvaient aussi sur la liste, étaient absents ou s'échappèrent. Le président de la noblesse, Brissac, fut mis aux arrêts chez lui, de même que Bois-Dauphin, son compagnon des barricades. Les évêques de Comminges, de Boulogne et de Rhodez se dérobèrent aux recherches du grand prévôt, et beaucoup de ligueurs parvinrent à quitter Blois avant que les portes de la ville fussent fermées.

Le roi s'épanouissait dans sa victoire : il ne s'était jamais montré si fier ni si radieux. Voyant la terreur se peindre autour de lui sur tous les visages, et les plus factieux devenir les plus serviles, il croyait tout fini, et répétait le proverbe : *Morte la bête, mort le venin!* Il descendit chez sa mère, qui était au lit, malade de la goutte, dans une chambre située précisément au-dessous de la pièce où s'était accompli le grand homicide. Catherine avait demandé avec effroi ce que signifiait tout ce bruit; mais personne n'avait osé lui répondre. — Madame, dit Henri en entrant, ce matin je me suis rendu roi de France; j'ai fait mourir le roi de Paris! — Vous avez fait mourir le duc de Guise! s'écria Catherine frappée de

stupeur ; Dieu veuille que cette mort ne soit point cause que vous soyez roi de rien ! c'est bien coupé, mais saurez-vous recoudre (Davila, t. I, p. 647).

Henri la quitta, en se vantant d'avoir pourvu à tout. Il avait envoyé Ornano à Lyon pour arrêter le duc de Mayenne, et Balzac de Dunes, frère de d'Entragues, à Orléans, pour prendre le commandement de la citadelle et contenir les bourgeois. Il dépêcha à Paris Marcel, ancien prévôt des marchands devenu intendant des finances, jadis un des principaux acteurs de la Saint-Barthélemi, avec la mission de disposer le corps de ville à l'obéissance. Il manda au duc de Nevers, qui guerroyait en Poitou contre les Huguenots, la mort *nécessaire et méritée* de Henri de Guise (*Revue rétrospective,* t. III, p. 440). Il débattit ensuite avec ses confidents le sort de ses prisonniers. Le cardinal de Guise s'était associé avec emportement aux entreprises de son frère : captif et le couteau sur la gorge, il menaçait déjà ses geôliers ; libre, on ne pouvait douter qu'il ne se consacrât tout entier à venger le duc Henri. Sa mort fut décidée. Il ne fut pas facile de trouver des exécuteurs ; les Quarante-Cinq, tout souillés du sang de Henri de Guise, Larchant et ses gardes du corps, le grand prévôt et ses archers, reculèrent devant ce qu'ils nommaient un sacrilége. Un capitaine aux gardes françaises, nommé du Guast, accepta, et, le lendemain matin, fit massacrer le cardinal à coups de hallebarde par quatre soldats de sa compagnie. La mère des Guise réclama en vain du roi les cadavres de ses fils : les corps des deux frères furent consumés dans de la chaux vive, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Henri III borna sa vengeance à ces deux grandes victimes. Il épargna la vie de l'archevêque de Lyon, bien

que cet homme intrépide ne lui eût fait aucunes soumissions, et résolut de garder comme ôtages les députés parisiens, qu'il avait eu d'abord quelque intention de faire pendre. Il enjoignit aux états généraux de continuer à rédiger leurs cahiers, expédia, le 24 décembre, des circulaires aux gouverneurs, aux parlements, aux corps municipaux, écrivit au marquis de Pisani, son ambassadeur à Rome, d'expliquer au pape la nécessité où il s'était trouvé de défendre sa couronne et sa vie [1], et publia, le 31 décembre, une déclaration par laquelle il confirmait l'édit d'Union, affirmait que les Guise n'avaient été châtiés que pour avoir transgressé cet édit, et amnistiait tous leurs adhérents qui viendraient à résipiscence (Mém. de la Ligue, t. III, p. 170).

Un autre trépas illustre suivit de près la mort des Guise. La reine mère avait été violemment émue de la catastrophe du 23 décembre. Quelques jours après, elle alla visiter le cardinal de Bourbon dans l'appartement où il était gardé à vue. Le cardinal éclata en reproches, et accusa Catherine d'avoir amené les Guise à la boucherie. Cette scène fit une telle impression sur la vieille reine, affaiblie par l'âge et par les infirmités, qu'elle se remit au lit et ne s'en releva plus. Elle s'éteignit le 5 janvier 1589, âgée de près de soixante-dix ans. La mort de cette femme, qui depuis trente ans avait exercé une si grande

[1] « Vous direz à Sa Sainteté, » mande-t-il à Pisani, que ses saintes et personnelles admonitions et l'exemple de sa justice m'ont osté tout scrupule qui me pouvoit retenir d'user de ce moyen. » Il ne parle, dans tout le cours de la lettre, que du meurtre du duc de Guise; seulement, par post-scriptum, il ajoute qu'il *oublioit à dire* qu'il s'était aussi *déchargé* du cardinal de Guise. « Ledit cardinal avoit esté si impudent que de dire qu'il ne mourroit point qu'il ne m'eust tenu la teste pour me raser et faire moine. » Henri dit savoir très-assurément que Mayenne ne participait aucunement aux pernicieux desseins de ses frères. Revue Rétrospective, t. III, p. 446.

influence sur les destinées de la France et de la chrétienté, n'eut qu'un faible retentissement parmi les tempêtes sorties des cendres des Guise. Depuis quelques années, Catherine, traînée à la remorque de la Ligue et préoccupée uniquement des intérêts de ses petits-fils, n'avait plus qu'une politique de famille; mais elle avait eu autrefois une politique d'état, et ce n'est pas d'après ses derniers jours qu'il faut juger l'ensemble de sa carrière. Les moyens criminels qu'elle employa ont justement flétri son nom, et son égoïsme la fit souvent dévier volontairement du but. Mais ce but ne doit point être méconnu : elle essaya d'abattre les grands; elle lutta contre les influences étrangères; elle voulut l'indépendance et l'unité de l'État. Le but qu'elle poursuivit en vain par la ruse et la trahison, un génie plus magnanime devait l'atteindre par la force et l'audace ; Richelieu fut l'heureux héritier de la pensée de Catherine.

Au moment où Catherine expira, les espérances de Henri III étaient déjà en partie dissipées. Ses agents avaient été devancés à Orléans et à Lyon. Le duc de Mayenne, prévenu à temps par un courrier de l'ambassadeur d'Espagne, avait quitté Lyon, dont les dispositions paraissaient incertaines, et regagné son gouvernement de Bourgogne. Roissieux, écuyer du duc de Guise et maire d'Orléans, s'était échappé de Blois et avait soulevé Orléans dès le 23 décembre au soir, avec l'aide de la confrérie *du nom de Jésus* : les bourgeois avaient commencé de bloquer la citadelle, tout en essayant d'amuser le roi par quelques pourparlers (P. Cayet, *Introd.*, p. 84). Henri III envoya sans délai à Orléans le maréchal d'Aumont à la tête des gardes suisses et d'une partie des gardes françaises; mais le maréchal ne se jugea point en état de

rentrer de vive force dans la ville ; il essaya de la bloquer, tandis qu'elle bloquait elle-même la citadelle. Les événements de Paris redoublèrent l'exaltation des Orléanais.

La fatale nouvelle avait été apportée à Paris, le 24 décembre au soir, par des fugitifs de Blois. Une rumeur sinistre remplit rapidement la ville : les boutiques se ferment ; le peuple se répand dans les rues ; on s'interroge avec angoisse ; les uns courent aux portes afin de questionner les gardes et les voyageurs ; les autres, à l'hôtel de Guise, où la duchesse de Guise, accompagnée de sa belle-sœur, madame de Montpensier, était récemment revenue de Blois pour faire ses couches. Le peuple voulait douter encore : les Seize et leurs amis ne doutaient point, et leur conduite attesta qu'un homme ou quelques hommes n'étaient pas, comme on l'avait dit, *toute la Ligue*. Le conseil de l'Union parisienne se rassembla sur-le-champ, et envoya chercher le duc d'Aumale, qui était resté à Paris pendant les états et qui était en ce moment *en retraite* aux Chartreux à cause des fêtes de Noël ; le bureau de la ville, qui, en l'absence du prévôt et de deux des échevins, ne se composait plus que des échevins Roland et Desprez et du procureur Brigard, convoqua la milice bourgeoise, fit poser de nombreux corps de garde aux portes, dans les carrefours, sur les principaux points de Paris, et passa la nuit à écrire, de concert avec Aumale, aux bonnes villes et aux grands du parti [1].

[1] « Messieurs, nous venons présentement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traistreusement on a tué monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers ; pensez là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peust avoir sur nostre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons ; nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de vostre costé. C'est ceste fois ou jamais qu'il se faut aider..... Si nostre conservation ne vous est

Pendant ce temps, les prédicateurs annonçaient d'une voix lamentable le grand homicide de Blois au peuple assemblé dans les églises pour l'office nocturne de Noël. La nuit de Noël, consacrée à d'innocentes joies par les traditions du christianisme, cette nuit pleine de parfums, de lumières et de chants d'allégresse, se changea en une nuit de désolation. On n'entendit retentir sous les voûtes saintes ni la voix majestueuse des orgues ni les cantiques de la naissance du Sauveur : la messe de minuit, la messe de l'aurore et celle du jour, furent récitées au milieu d'un morne silence, entrecoupé seulement par les sanglots et les imprécations étouffées qui s'élevaient du sein de la foule. De longs gémissements éclatèrent quand les prédicateurs recommandèrent au prône l'âme de *feu monsieur de Guise*, et invitèrent les fidèles à prier pour les pauvres prisonniers détenus contre la foi jurée [1].

Le peuple ne quitta les églises que pour se précipiter en tumulte vers l'hôtel de ville, où les échevins avaient convoqué les notables de Paris. L'échevin Roland proposa de nommer le duc d'Aumale gouverneur de Paris, en attendant l'arrivée du duc de Mayenne. Ce choix fut adopté aux acclamations furieuses du peuple, qui avait forcé la garde et qui encombrait l'hôtel de ville.

assez chère, affectionnez ce qui est au service de Dieu; autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires. Ce 24 décembre, à minuit. Registres de l'hôtel de ville, XII, p. 242.» — M. Capefigue cite une autre lettre au duc de Lorraine; Histoire de la Réforme et de la Ligue, t. V, p. 185. — De Thou, Hist. univers., t. IV, liv. XCIII, p. 677. — *Id.*, Mémoires, p. 555. — L'Estoile, p. 269. — Davila, t. I, p. 657-658. — Journal des choses advenues à Paris, du 23 décembre 1588 au 30 avril 1589; à la suite de L'Estoile, édit. de 1744, t. II, p. 459.

[1] On cite un exemple bien frappant de l'attachement passionné que Guise avait inspiré à ses partisans. L'avocat Versoris, qui avait été l'orateur du tiers état en 1576, fut si saisi à la nouvelle de la catastrophe de Blois, qu'il en mourut le lendemain de Noël. Après avoir mis en pièces le portrait du roi, il expira en embrassant le portrait de Guise. L'Estoile, éd. Champollion. p. 270, note.

Les royalistes terrifiés n'osèrent tenter aucune résistance. On donna au nouveau gouverneur un conseil choisi dans le corps de ville. Dans une seconde assemblée, on nomma des substituts provisoires au prévôt et aux échevins détenus à Blois : ce furent l'avocat Drouart, le marchand de Bordeaux et le procureur Crucé. Tous les arrêts, ordonnances et statuts furent publiés désormais au nom du duc d'Aumale, gouverneur, du prévôt et des échevins, et non plus au nom du roi [1].

Dès le matin du jour de Noël, le jeune frère du duc, Claude d'Aumale, chevalier de Malte, partit pour aller se mettre à la tête des Orléanais et leur annoncer les secours de Paris. Les mesures de défense et de sûreté se succédèrent sans interruption : ce n'étaient chaque jour qu'ordonnances municipales pour l'approvisionnement, la garde et la police de Paris, pour l'armement des citoyens et les travaux de *fortification et réparation*. On leva des soldats dans Paris au son du tambour : on enrôla des pionniers et d'autres ouvriers militaires ; on fit faire par les curés des quêtes à domicile dans toutes les paroisses, puis on organisa des levées d'argent plus régulières ; on saisit les deniers publics ; on ne laissa pas aux royalistes, aux *politiques*, le loisir de se remettre de leur premier étonnement ; les uns furent arrêtés et entassés dans la Bastille, dans l'hôtel de ville, dans les prisons de Paris ; les autres furent effrayés et contenus par des visites domiciliaires et par une surveillance menaçante [2].

[1] De Thou, l. XCIII, p. 678.—Registres de l'hôtel de ville, XII, 214.—Journal des choses advenues à Paris, p. 461.

[2] Journal des choses advenues à Paris, etc., p. 460 et suivantes. — Ordonnances de la ville, dans Capefigue, t. V, p. 207-212.—Mathieu, tout en injuriant les Seize, trace un énergique tableau de l'enthousiasme populaire. « Il n'y avoit si pauvre artisan qui donnast moins d'une demie-douzaine d'escus ; tel n'avoit

Le corps de ville, cependant, préoccupé du sort de ses membres retenus à Blois, ne voulut pas rompre définitivement avec le roi avant d'avoir essayé de retirer de ses mains les captifs. Le corps de ville, le 28 décembre, députa au roi le président Le Maistre, avec des remontrances rédigées en termes assez modestes sur les *inconvénients* de l'emprisonnement des députés de Paris. La lettre était écrite au nom des habitants de Paris, *humbles sujets* du roi : elle ne contenait aucunes réflexions sur l'*accident survenu à Blois* (Registres de l'hôtel de ville, XII, fol. 216). Le président Le Maistre, bon ligueur, fit son testament avant de partir, « afin d'estre en bon estat, si le tyran le vouloit faire mourir. » (Journal des choses advenues à Paris, p. 463.)

Henri III était fort éloigné de méditer de nouvelles violences : la démarche pacifique du corps de ville de Paris le rejeta dans ses illusions. Sa haine contre Guise une fois satisfaite, il était retombé dans sa mollesse accoutumée. Il s'opiniâtrait à continuer la tenue des états, au lieu de monter à cheval ; il se flattait de calmer les esprits en maintenant l'édit d'Union et la réduction des tailles, et en publiant des ordonnances de réforme d'accord avec les états. L'attitude des trois ordres eût dû cependant suffire à le désabuser. L'assemblée de Blois, toute mutilée et terrifiée qu'elle fût, opposait une résistance d'inertie à toutes ses propositions ; les trois ordres refusèrent de nommer des délégués pour conférer avec le conseil du roi sur le jugement des cahiers ; ils refusèrent d'insérer dans les cahiers des articles que le roi leur avait adressés sur le crime de lèse-majesté, et qui définis-

argent, qui vendoit, engageoit pour contribuer : l'or couloit comme un ruisseau parmi les rues. » Mathieu, t. I, p. 676.

saient avec rigueur tous les cas renfermés sous cette dénomination générale ; ils réclamèrent du roi à plusieurs reprises l'élargissement des députés prisonniers. Henri reprit son système de concessions et d'atermoiements; il relâcha d'abord Brissac et Bois-Dauphin, les deux généraux des barricades, après avoir reçu leur serment de demeurer étrangers dorénavant à toute rébellion; puis il accorda au tiers état et aux envoyés de la ville de Paris la liberté des échevins Compans et Costeblanche [1], et leur permit de retourner à Paris avec le président Le Maistre, à condition qu'ils travailleraient à rétablir l'ordre dans la capitale et qu'ils reviendraient à Blois sous quinze jours ; il chargea Le Maistre de faire enregistrer au parlement son édit du 31 décembre. Les échevins ne revinrent pas plus que l'édit ne fut enregistré.

Le roi ne s'était pas laissé fléchir relativement au prévôt La Chapelle-Marteau, ni au président de Neuilli ; mais il ne gagna rien à leur captivité. L'avocat Bernard, de Dijon, dirigea le tiers état au moins aussi habilement qu'eût pu le faire La Chapelle-Marteau, et le roi n'obtint de soumission qu'en paroles.

Les cahiers furent présentés le 4 janvier [2]. Le roi, dans

[1] Ce dernier, qui n'était pas député, se trouvait à Blois, et y avait été arrêté le 23 décembre.

[2] Voici les articles les plus saillants du cahier du tiers état.—Les ordonnances faites par suite des requêtes des états doivent être immuables, et n'ont pas besoin d'être vérifiées en parlement. — Plus de lits de justice; les parlements doivent avoir toute liberté de remontrances, et ne doivent point être forcés à enregistrer les édits (c'était demander pour les parlements le veto en l'absence des états généraux).—Le roi est requis de déclarer le roi de Navarre incapable de succéder au trône; ses biens doivent être confisqués, etc. — Les hérétiques doivent être punis selon les ordonnances de François Ier et de Henri II; que des mesures rigoureuses soient prises contre les suspects et les fauteurs d'hérésie. Les confréries seront généralement rétablies.—Que les élections ecclésiastiques soient rétablies

sa réplique aux orateurs des trois ordres, dit que « quelnonobstant le concordat. Le concile de Trente doit être reçu, sauf les droits de la couronne et les libertés gallicanes. — On empêchera les mineurs de se faire jésuites ou moines malgré leurs parents *.—Les curés et vicaires porteront chaque année au greffe des bailliages et sénéchaussées les registres des baptêmes et sépultures.—Qu'il soit interdit aux seigneurs de se faire cautionner par les paysans de leurs terres et des terres voisines.—Que les gens du roi poursuivent d'office les seigneurs qui commettent des exactions sur leurs sujets.—Que l'adultère soit puni de mort (Les bourgeois catholiques voulaient se mettre au niveau de la sévérité calviniste!).—Plus de vénalité des gouvernements.—Abolition des anoblissements à prix d'argent.—Que les seigneurs et gentilshommes ne puissent avoir de canons chez eux. — Que le roi révoque les gardes octroyées aux gouverneurs et à tous autres (instruments de tyrannie locale), et réduise ses propres gardes comme au temps de Henri II. — Plus de levées d'argent sans le consentement des états. — Que le maniement des finances soit interdit aux étrangers. — Que la gabelle soit abolie dans les provinces où elle n'existait pas d'ancienneté. — Que l'unité soit établie dans les poids et mesures.

Les articles concernant l'autorité des états, le roi de Navarre, les élections, le concile, les finances, sont communs aux trois ordres. Le clergé demande qu'on poursuive rigoureusement et qu'on mette à mort les sorciers; qu'on rétablisse la célébration des journées de Moncontour, de *la Saint-Barthélemi*, etc.; que toute aliénation des biens de l'Eglise soit désormais interdite (Le clergé dit avoir donné à la couronne près de 95 millions depuis 1561.). — Le clergé demande pour les officialités le droit d'arrestation préalable en matière de correction des mœurs.—Abolition des régales et réduction des annates.—Que le duel soit puni comme crime de lèse-majesté; la noblesse ne s'y oppose pas.—La noblesse et le clergé demandent le maintien des juges-consuls (tribunaux de commerce).

La noblesse veut que le chancelier, les secrétaires d'Etat, le tiers des parlementaires, soient pris dans son sein : elle réclame contre l'anoblissement par offices et charges; elle demande la peine de mort contre le braconnage; elle requiert la suppression des duchés, pairies, marquisats, comtés et baronies érigés depuis la mort de Henri II, et proteste contre la prééminence que les nouveaux titrés s'arrogeaient, en vertu de leurs titres, sur des maisons plus anciennes et plus renommées que les leurs.—Que des états triennaux soient réunis dans chaque province, à l'exemple des pays d'états ** (La clergé s'associe à ce vœu.).—La no-

* Cette requête, remarquable de la part d'une assemblée ligueuse, paraît avoir été motivée par une affaire qui eut un grand retentissement. Les jésuites avaient détourné de la maison paternelle un jeune homme de seize ans, fils du lieutenant criminel au présidial d'Angers, Pierre Ayrault. Le père demanda justice, et à l'opinion publique et aux tribunaux, par un livre qui est un des plus beaux monuments de l'eloquence du seizième siècle, le *Traité de la puissance paternelle*. Voyez à ce sujet une lettre de Pasquier, l. XI, let. 9.

** Un des articles du cahier de la noblesse se plaint des abus qui se commettaient dans les Etats de Languedoc. La perception des impôts, opérée par les délégués de ces états, n'était pas moins onéreuse que si elle eût été faite par les élus royaux : le principal de l'impôt était *doublé*.

ques choses estoient avenues ces jours passés, à son regret; mais qu'il avoit été forcé de ce faire[1]. »

Le roi retint encore les députés une douzaine de jours à Blois, et tenta en vain d'obtenir leur consentement à l'aliénation du domaine, qu'on eût remplacé, selon le projet de Henri III, par les biens confisqués sur les hérétiques. Henri, voyant qu'il ne pouvait rien tirer de l'assemblée, qui refusait obstinément de coopérer par délégués à la discussion des ordonnances à rendre sur les cahiers, se décida enfin à congédier les trois ordres. Les harangues de clôture furent prononcées les 15 et 16 janvier. L'archevêque de Bourges et le comte de Brissac semèrent à l'envi les fleurs de rhétorique : on n'eût pas soupçonné, à les entendre, qu'ils parlaient entre des murs fumants du sang des Guise et au bruit des tempêtes qui bouleversaient la France. Le discours de l'orateur du tiers état, Bernard, de Dijon, fut plus significatif, quoique très-mesuré dans la forme. Bernard réhabilita le souvenir des états généraux de 1356, ce que

blesse émet un autre vœu qui lui fait honneur : elle demande l'organisation d'une marine royale permanente sur l'Océan et la Méditerranée. La couronne ne possédait en ce moment que deux vaisseaux en Normandie; quant aux galères de Provence, on les avait fait venir dans les ports de l'Océan, où elles pourrissaient sans qu'on les remplaçât. — La noblesse énonce le principe que toutes paroisses et communautés doivent nourrir leurs pauvres invalides et forcer les pauvres valides à travailler. — Une ordonnance royale de mai 1586 avait décrété que chaque ville du royaume devait nourrir ses pauvres par aumônes envers les invalides, et par ateliers et œuvres publiques pour les valides (Isambert, XIV, p. 600.). Il existait déjà maints édits antérieurs sur ce sujet. Le principe était fort incomplétement et fort mal réalisé; mais il n'était contesté dans aucun pays chrétien. C'est à cette même époque qu'appartient la grande organisation de la *taxe des pauvres* en Angleterre.

Voyez les cahiers de 1588 dans le Recueil des cahiers généraux des trois ordres, t. III, Paris, 1589.

[1] Journal de Bernard, ap. États Généraux, t. XV, p. 122.

personne n'avait encore osé faire (Journal de Bernard, p. 137). La dernière séance fut terminée par une nouvelle lecture de l'édit d'Union. Le roi assura qu'il ne changerait jamais de volonté à cet égard, et pria en particulier les principaux députés de s'employer à calmer leurs provinces. La plupart, une fois rentrés chez eux, firent tout le contraire, et se mirent à la tête de la rébellion.

Les populations n'avaient point attendu, pour se soulever, le retour de leurs représentants. Pendant que Henri III s'amusait à écouter et à prononcer des harangues à Blois, chaque jour lui enlevait un des fleurons de sa couronne. Le divorce de Paris et du dernier Valois était consommé !

L'exaltation du peuple de Paris, loin de s'affaisser après la première explosion, s'était nourrie de sa propre violence et accrue de jour en jour. Cent tribuns en soutane et en froc, transportés d'une fureur qui ne connaissait plus de bornes depuis la nouvelle de l'assassinat du cardinal de Guise, soufflaient incessamment le feu dans le cœur de la démocratie catholique. Le 29 décembre, le fameux prédicateur Lincestre ou Guincestre, que le peuple avait installé tumultuairement dans la cure de Saint-Gervais devenue vacante, déclara, dans un sermon prêché à Saint-Barthélemi en la Cité, que le *vilain Hérodès* (anagramme de *Henri de Valois*) n'était plus roi de France, et qu'on ne lui devait plus obéir. Au sortir de l'église, le peuple arracha du portail les armoiries du roi, et les traîna dans le ruisseau. Les 1er et 2 janvier, des services funèbres eurent lieu à Notre-Dame et dans toutes les paroisses, pour les âmes des *deux frères martyrs de Jésus-Christ et du public*. On exposa sur les autels

des tableaux représentant « la cruauté de ce tyran de roi, « comme il avoit fait massacrer ce grand duc de Guise et le « cardinal, son frère [1]. » Le 1er janvier, Lincestre, à la suite d'un nouveau sermon à Saint-Barthélemi, exigea de ses ouailles le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des Guise. Il interpella par deux fois le premier président de Harlai, assis devant lui au banc d'œuvre : « Levez la main, monsieur le président; levez-la bien haut, afin que le peuple la voie! » Refuser, c'était la mort! Malgré son ferme courage, le magistrat se troubla ; Achille de Harlai jura (L'Estoile, p. 278) !

Le lendemain, le peuple alla démolir, dans l'église Saint-Paul, les magnifiques tombeaux de marbre que Henri III avait érigés à ses mignons Saint-Mesgrin, Caylus et Maugiron.

Les chefs de la Ligue se préparaient à porter au roi un coup plus décisif. Le 7 janvier au matin, une requête fut présentée au gouverneur et au bureau de la ville, de la part des bons bourgeois, manants et habitants de Paris. Les requérants exposaient leurs scrupules de conscience, et demandaient que *messieurs de la faculté de théologie* fussent convoqués pour délibérer, à l'occasion *des desseins cruellement exécutés à Blois et violation de la foi publique,* « s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roi, et si les sujets sont encore liés du serment qu'ils lui ont juré. » Tout était convenu d'avance avec Boucher, Lincestre, le cordelier Feuardent, et les autres meneurs de la Sorbonne : la requête fut envoyée sur-le-champ à la Faculté ; une messe du Saint-Esprit inaugura

[1] Journal des choses advenues à Paris, etc., p. 465.

la délibération, et, après une faible résistance de la part du doyen Jean Lefebvre et de quelques anciens docteurs, la Faculté, au nombre de soixante-dix docteurs et maîtres, déclara : 1° que le peuple du royaume était délié du serment prêté au roi Henri ; 2° que le peuple pouvait, en sûreté de conscience, s'armer pour la défense de la religion contre les conseils néfastes et les entreprises dudit roi et de ses adhérents, puisque Henri III avait violé la foi publique au préjudice de la religion, de l'édit de la Sainte-Union, et *de la naturelle liberté des Estats* [1].

La Faculté décida que cette conclusion serait transmise au Saint-Père, afin qu'il la confirmât par l'autorité du saint-siége apostolique. Le banquier ligueur Anroux fut chargé de la porter à Rome. Le nom du roi fut retranché de l'*offertoire* et de toutes les prières publiques. Au lieu de prier pour le roi, on pria désormais « pour les princes chrestiens armés pour la défense du nom du Seigneur et le salut public (L'Estoile, p. 282). »

La décision de la Sorbonne eut un effet immense ; elle entraîna une foule de consciences incertaines que retenaient les habitudes monarchiques et le principe de soumission aux puissances. Au dehors du royaume, elle fit croire à bien des gens que la cause du roi était désespérée.

L'agitation de Paris était devenue de la frénésie. Un peuple entier semblait pris de vertige. Le 10 janvier, on rassembla tous les petits enfants de Paris dans le cimetière des Innocents et aux alentours, et on les conduisit en procession à l'abbaye Sainte-Geneviève. Le journal anonyme prétend qu'ils étaient cent mille ! Quand la

[1] Voyez les pièces en note au journal de L'Estoile, édit. de 1744, t. II, p. 168 et suivantes. — Petitot, introduction aux *OEconomies royales* (collect. Petitot, série II, t. I, p. 109.)

tête de cette immense colonne entra sous le porche de l'église abbatiale, tous éteignirent leurs cierges contre terre, en criant : *Dieu éteigne la race des Valois*[1] ! Nul pinceau ne saurait rendre l'aspect étrange, inouï, que présenta Paris durant six semaines. Plus de banquets, de noces, de divertissements profanes. La grande cité, comme une autre Ninive, se plongeait tout entière dans la pénitence et dans un deuil farouche ; le peuple ne quittait plus les églises, si ce n'est lorsqu'il allait aux portes chercher les nouvelles des villes alliées ou voir partir les soldats aux armures et aux enseignes noires semées de larmes blanches, qu'on envoyait incessamment au secours d'Orléans. Les journées se passaient en *requiems*, en services solennels dans les églises tendues de noir, en processions interminables ; la nuit même, des paroisses entières se levaient et obligeaient leurs curés à les mener processionnellement à travers la ville ; on voyait se déployer dans les rues, à la pâle lueur des cierges, au chant lugubre du *Miserere*, de longues files d'hommes, de femmes, d'enfants, pieds nus, en chemise, par les froides soirées d'hiver. Les plus bizarres contrastes signalaient ces nuits de délire, où tous les désordres des sens se mêlaient aux hallucinations du fanatisme. Le libertinage de la jeune noblesse ligueuse y trouvait son compte. Par une contradiction plus bizarre encore, tandis que Lincestre et ses émules traitaient Henri III et d'Épernon de sorciers et d'adorateurs du diable[2], un grand nombre de

[1] Journal de ce qui est advenu à Paris, etc., à la suite de L'Estoile, éd. de 1744, t. II, p. 471.—Abrégé de l'Histoire de Henri III, par Machon, ibid. 567.

[2] On alla plus loin : on prétendit qu'Epernon était un diable incarné, et que son vrai nom, *en enfer*, était Terragon.—Un jour, Lincestre montra à ses ouailles deux petits satyres de vermeil, qu'on avait trouvés chez les Minimes du bois de Vincennes, couvent où Henri III faisait de fréquentes retraites. Lincestre pré-

prêtres plaçaient, dit-on, sur les autels, pendant la messe, des images de cire qu'ils piquaient au cœur, en prononçant des paroles magiques, afin de donner la mort au roi (L'Estoile, p. 282-283). C'était un étrange christianisme que celui de Philippe II et de la Ligue, et ses ministres semblaient des prêtres de Siva plutôt que des prêtres de Jésus-Christ.

Le gouvernement municipal des Seize se servait de cette prodigieuse effervescence pour renverser tous les obstacles, et régularisait, pour ainsi dire, le désordre même. C'étaient en général des hommes appartenant aux derniers rangs de l'ordre judiciaire qui avaient remplacé, dans la direction des affaires de la ville, les hommes de la haute magistrature. Paris était gouverné par le clerc du greffe Senault, le commissaire Louchart, les procureurs Bussi-Leclerc, Aimonnot, etc. Cette démocratie de Palais déploya une vigueur et une audace extrêmes; elle fit suivre la décision de la Sorbonne d'un coup d'état contre le parlement. La cour suprême n'avait pas protesté ouvertement contre les actes de la Ligue : elle avait reçu le serment du duc d'Aumale, comme gouverneur de Paris, et fait d'autres concessions encore; mais elle ne voulait pas rompre avec le roi, ni renvoyer ses lettres sans les ouvrir, comme le corps de ville l'avait déjà fait à trois reprises, et elle délibérait d'envoyer au roi de nou-

tendit que c'étaient les images des diables qu'adorait *Henri de Valois* : il paraît que c'étaient tout simplement des porte-cassolettes; néanmoins, l'indécence et la bizarrerie de ces figurines, entre lesquelles une croix d'or, enchâssant un morceau de la Vraie Croix, s'était trouvée placée d'une façon fort inconvenante, prêtait à des suppositions peu favorables. On savait combien les sciences occultes avaient été en faveur auprès de Catherine.—L'Estoile, p. 285.—De Thou, t. IV, l. XCIV, p. 697.— Les Sorcelleries de Henri de Valois, ap. L'Estoile, éd. de 1744, t. III, p. 369.

veaux députés. Les Seize résolurent d'empêcher cette députation, et d'arracher par la force le concours que le parlement ne leur accordait pas de bon gré. Le 14 janvier, une proclamation publiée à son de trompe avait annoncé que le prévôt, les échevins et le peuple de Paris, protestaient de nullité contre tout ce qui s'était fait à Blois depuis le 23 décembre dernier. Le 16, au matin, le Palais fut investi par un corps nombreux de ligueurs armés, et l'ex-procureur Bussi-Leclerc, gouverneur de la Bastille, entra, cuirassé et le pistolet au poing, dans la grande chambre dorée du parlement, où toutes les chambres étaient assemblées pour débattre l'envoi des députés au roi. Leclerc déclara qu'à son grand regret, il avait reçu le commandement de s'assurer de quelques présidents et conseillers, accusés d'être partisans de *Henri de Valois*, et il commença à lire une liste en tête de laquelle étaient inscrits le premier président de Harlai et le président Augustin de Thou. Les conseillers présents ne le laissèrent point achever et s'écrièrent qu'ils suivraient tous leurs chefs. Les plus timides des présidents et des conseillers, prévoyant l'orage, n'étaient pas venus. Tous les assistants, au nombre de cinquante à soixante, se levèrent et marchèrent après Achille de Harlai [1]. Bussi-Leclerc les emmena en masse à la Bastille, tout revêtus de leurs robes magistrales. La bourgeoisie, habituée à respecter le parlement comme la loi incarnée, regarda passer avec stu-

[1] Du Vair raconte qu'il avait fait prévenir Harlai de ne point aller au parlement. « Je n'en ferai rien, répondit Harlai; s'ils me veulent chercher, ils me trouveroient bien où que je fusse, et ils ne me sçauroient prendre en plus digne lieu qu'en mon siége. » Harlai racheta ainsi noblement la faiblesse qu'il avait un instant montrée devant Lincestre. Il voulait, suivant ce que rapporte du Vair, se faire tuer sur son siége plutôt que de s'en laisser arracher. Il ne céda qu'aux prières de ses collègues. Manuscrits de Dupuy, vol. 664.

peur ce triste cortége que le menu peuple poursuivait de ses huées [1].

On arrêta encore à domicile quelques membres du parlement, ainsi que des conseillers de la chambre des comptes, de la cour des aides, du Châtelet, etc.; néanmoins, dès l'après-midi, on commença de relâcher, l'un après l'autre, ceux des magistrats qui n'étaient pas sur la liste de Bussi-Leclerc, et qui passaient pour *zélés catholiques*. Plusieurs n'avaient agi que par l'entraînement du point d'honneur et de l'esprit de corps, et ne soutinrent pas jusqu'au bout leur courageuse démonstration. Les nombreux conseillers et maîtres des requêtes que la peur avait retenus chez eux le 16 janvier, furent ramenés le lendemain au Palais par la peur, et l'audience de la grand' chambre fut ouverte par le président Brisson, personnage très-docte, mais faible et dissimulé, qui évita la prison en promettant aux Seize d'être *homme de bien* et en acceptant les fonctions de premier président par intérim. Épouvanté des actes qu'exigeait de lui la Ligue, il protesta secrètement, pardevant notaires, qu'il n'agissait que par contrainte et détestait toute rebellion *contre son roi et souverain seigneur* (L'Estoile, p. 281.). Cette conduite double devait lui coûter cher!

Le 19 janvier, le parlement ainsi *épuré* rendit un arrêt d'union avec le corps de ville de Paris, « pour lui adhérer et l'assister en toutes choses, et mesme contribuer aux frais de la guerre résolue pour le bien public (L'Estoile, p. 281). » Le procureur général et les deux avocats

[1] De Thou, t. IV, l. XCIV, p. 691.—L'Estoile, p. 279-280.—P. Cayet, Chronologie novennaire, p. 89. — Dialogue du Maheustre et du Manant, ap. Preuves de la Satyre Ménippée, t. III, p. 414.—Journal de ce qui est advenu à Paris, etc., à la suite de l'Estoile, éd. de 1744, t. II, p. 478-479.

généraux étaient prisonniers ou en fuite. La cour chargea des fonctions de procureur général le conseiller Molé, à sa sortie de la Bastille, où il avait suivi ses collègues; Jean Le Maistre, et le fameux Louis d'Orléans, échappé de Blois, furent élus avocats généraux.

La Ligue parisienne, maîtresse du parlement et encouragée par l'adhésion formelle de presque toutes les villes de l'Ile de France, ainsi que d'Amiens[1] et d'Abbeville, ne se borna plus à des actes d'autorité municipale, et commença de parler au nom de la France. Le 21 janvier, une déclaration, publiée *de par les princes catholiques, villes et communautés unis avec les trois estats du royaume*, remit au peuple des campagnes le quart des tailles de l'année, en sus de la réduction convenue aux états de Blois. Les receveurs furent sommés de verser les tailles entre les mains des commis des *princes catholiques* et non d'autres. (Mém. de la Ligue, t. III, p. 176.) Le 24, le parlement, « en présence des princes, pairs de France, prélats, maîtres des requêtes, etc., » jura solennellement d'entretenir l'union et de résister de toute sa puissance « à l'effort et intention de ceux qui ont violé la foi publique par le massacre et emprisonnement commis à Blois, en poursuivre la justice par toutes voies, et n'entendre à aucun traité, sinon d'un commun consentement de tous les princes, prélats, villes et communautés unis. » Tous les assistants signèrent, et plusieurs *de leur sang!* Les notaires, les avocats, les procureurs, jurèrent après les membres du parlement. Quant aux *princes, pairs* et *prélats*, on ne les avait désignés dans la formule du serment que pour produire plus d'effet

[1] A Amiens, les ligueurs avaient arrêté la duchesse de Longueville, fille du duc de Nevers, et le comte de Saint-Pol, beau-frère de cette princesse.

au dehors; il n'y avait encore d'autre prince à Paris que le duc d'Aumale, et les pairs et les prélats s'y trouvaient en fort petit nombre. (P. Cayet, p. 100-101. — Archiv. curieuses, t. XII, p. 227.)

Deux ou trois jours après, se présenta, de la part du roi, un héraut chargé d'interdire le parlement et toutes les autres cours et tribunaux. Il fut renvoyé ignominieusement sans réponse.

Le 31, la duchesse de Guise, accouchée le 20 d'un garçon qui eut pour marraine la ville de Paris[1], vint en grand deuil présenter requête au parlement, afin qu'il fût informé contre les meurtriers de son époux et de son beau-frère. Le parlement fit droit à la requête et chargea deux commissaires de l'information. Le roi, de son côté, avait entrepris d'intenter aux Guise un procès posthume et nommé des commissaires à cet effet. Le parlement interdit à ces commissaires de passer outre[2].

Le duc de Nemours, parvenu à s'évader du château de Blois, arriva, sur ces entrefaites, à Paris, où il fut reçu avec allégresse. On attendait, d'un moment à l'autre, un personnage plus important encore, le duc de Mayenne, chef désigné de la Sainte-Union. Les nouvelles des provinces étaient excellentes pour la Ligue. Mayenne avait employé le mois de janvier à s'assurer, par lui-même ou par ses lieutenants, de la Bourgogne presque entière et de la plus grande partie de la Champagne. Mâcon, Chalon, Beaune, Dijon, Autun, Châtillon, Auxonne, s'é-

[1] On le nomma François-Pâris de Lorraine.

[2] Arrests de la cour souveraine des pairs de France contre les meurtriers et assassinateurs de messieurs les cardinal et duc de Guise; Paris, Nivelle, 1589. — L'Information a été publiée dans le t. XII des Archives curieuses, et dans le t. III de la Revue Rétrospective.

taient déclarés en sa faveur, ou spontanément ou par l'influence des gouverneurs et des garnisons ligueuses[1]; il avait reçu à Dijon, tout à la fois, les dépêches des Seize et les lettres du roi, qui, n'ayant pu s'emparer de sa personne, l'assurait de sa bienveillance et lui offrait de le maintenir dans ses charges et dignités. Les hautes chances de fortune que la Ligue offrait à Mayenne; le point d'honneur qui le poussait à venger ses frères, les exhortations de sa sœur, l'impétueuse duchesse de Montpensier, accourue de Paris à sa rencontre, le déterminèrent à repousser les avances du roi. Ceux des membres du parlement de Dijon qui ne voulurent point prendre parti contre Henri III se réfugièrent à Flavigni, puis à Sémur, sous la protection de Guillaume de Tavannes, qui retint quelques petites places dans l'obéissance royale[2]. Le reste du parlement suivit l'impulsion du président Jeannin, conseiller intime de Mayenne, et l'un des hommes les plus distingués et les plus recommandables que renfermât le parti ligueur : Jeannin prouva plus tard que l'esprit de parti n'avait pas étouffé chez lui l'esprit national.

Mayenne quitta la Bourgogne à la mi-janvier, afin de marcher au secours d'Orléans. Il se rendit de Dijon à Troyes, où il fut reçu presque royalement; Reims, Sens, Mézières, Vitri, Chaumont, avaient aussi arboré l'étendard à la double croix[3]. Châlons, Langres[4], Sainte-Menehould,

[1] Auxerre, soulevée par le provincial des cordeliers, chassa son évêque, le célèbre Amyot. —V. Lebeuf; Mém. concern. l'Hist. d'Auxerre, t. I, p. 655; t. II, p. 402.

[2] Mémoires de Guillaume de Tavannes, ancienne collection, t. XLIX, p. 265 et suivantes.

[3] Les ligueurs arborèrent une double croix sur leurs enseignes pour les distinguer des bannières royales, qui portaient une croix blanche.

[4] A Langres, la municipalité royaliste l'emporta sur l'évêque ligueur. Le maire

se prononcèrent au contraire pour le roi. La bourgeoisie de Châlons, à la nouvelle du meurtre de Guise, s'était soulevée, non pas contre le roi, mais contre le gouverneur ligueur de Rosne, qu'elle chassa de ses murs. Mayenne n'essaya point d'attaquer Châlons, et se dirigea sans délai vers Orléans. Pendant tout le mois de janvier, les Orléanais n'avaient cessé de foudroyer leur citadelle et de harceler, par des sorties, les troupes du maréchal d'Aumont, qui occupait la citadelle et les faubourgs, et qui tâchait d'intercepter les secours du dehors. Bien que quelques compagnies parisiennes eussent été défaites par un des lieutenants de d'Aumont, la plupart des secours passèrent, et Orléans fut continuellement ravitaillé. D'Aumont réclamait à grands cris des renforts et pressait le roi de rappeler l'armée qui guerroyait en Poitou contre le roi de Navarre, sous les ordres du duc de Nevers, et qui avait repris aux huguenots deux ou trois petites places depuis la fin de novembre. Le maréchal de Retz s'opposait à ce rappel, pressait le roi de rester fidèle à l'édit d'Union, et lui représentait que l'armée levée contre les huguenots ne voudrait pas faire la guerre aux catholiques; qu'elle ne manquerait pas de se débander. Henri, après trois ou quatre semaines d'hésitation, écrivit à Nevers de ramener ses troupes en Touraine. La plupart n'y arrivèrent pas: l'armée se disloqua, ainsi que Retz l'avait prédit, et des corps entiers passèrent au service de la Ligue.

Avant que Nevers eût rejoint le roi, le sort d'Orléans fut décidé. Le maréchal d'Aumont, qui avait déjà grand'-

Roussat, homme énergique, actif et dévoué, fit de Langres le point d'appui du parti royal dans toute cette région. Sa correspondance avec Henri III et Henri IV a été publiée en 1816, à Paris; elle est pleine de renseignements précieux.

peine à maintenir sa position contre les Orléanais et leurs auxiliaires parisiens, ne crut pas devoir se laisser enfermer entre la ville et Mayenne. Il évacua la citadelle, qui ne consistait guère qu'en un *portail* flanqué de tours, bâti sur l'ancienne porte Bannier, et qui était toute ruinée par le canon de la ville. Il se retira sur Beaugenci (31 janvier).

Au moment où cette nouvelle fut apportée à Blois, Henri III, inquiet et irrité de l'évasion du duc de Nemours et jugeant ses autres prisonniers peu en sûreté dans le château de Blois, venait de s'embarquer avec eux sur la Loire pour les conduire au fort château d'Amboise, sans se soucier si ses partisans ou plutôt les partisans de la couronne rougissaient pour lui de voir le roi de France faire le métier d'archer et de geolier. Le bruit de la prise de la citadelle d'Orléans par les ligueurs, et de l'approche de Mayenne, causa une telle terreur à Blois, que Mayenne eût pu y entrer presque sans résistance. La prise de Blois eût entraîné toutes les villes de la Loire; « le roi, » dit Étienne Pasquier, « eust été merveilleusement empesché de trouver lieu pour sa retraite (Liv. XIII, let. 10.). »

Le prince ligueur ne se dirigea point sur Blois, et le roi y rentra sans obstacle. Mayenne, après avoir visité Orléans, avait pris la route de Paris; à Auneau, lieu illustré par ses exploits et par ceux de son malheureux frère, il reçut une députation de la ville de Chartres, qui avait commencé de remuer aussitôt après le meurtre des Guise, et qui venait de chasser le procureur général La Guesle, envoyé par le roi pour exhorter les Chartrains à la fidélité. Mayenne, sentant combien il importait d'assurer au parti la capitale de la riche Beauce, se rendit en toute hâte à Chartres, et fit jurer aux habitants de

« se maintenir en la Sainte-Union et de poursuivre la vengeance des massacres faits à Blois. » Il avait demandé ce serment à toutes les villes qu'il avait traversées depuis Lyon (7 février. — P. Cayet, p. 102.).

Dreux et les autres petites villes de la Beauce et du Perche suivirent l'impulsion de Chartres, et le mouvement se propagea, d'une part dans le Maine, de l'autre dans la Normandie. Le 12 février, Bois-Dauphin, faussant la promesse qu'il avait faite au roi, à Blois, souleva la ville du Mans. Le gouverneur du Fargis, qui était, comme l'évêque, de la famille royaliste des d'Angennes, fut blessé et fait prisonnier par les insurgés, à la tête desquels était la corporation des bouchers (De Thou, t. IV, l. XCIV, p. 708.). Brissac se conduisit à Angers de même que Bois-Dauphin au Mans; il fit révolter la ville d'Angers, mais ne put prendre le château dont il avait été autrefois gouverneur. Henri III y avait placé un capitaine nommé Picheri, qui ne se laissa ni intimider ni corrompre.

Pendant ce temps, l'orage éclatait à Rouen et dans les trois quarts de la Normandie. Dès le 4 février, le premier président du parlement de Normandie, Claude Groulart, homme ferme et dévoué à la couronne, avait quitté Rouen, en voyant l'impossibilité de résister à la Ligue. Le lendemain, les ligueurs obligèrent le gouverneur Carouges à leur remettre les deux châteaux de Rouen, puis à jurer fidélité à la Sainte-Union; ils souillèrent leur victoire en égorgeant un bon nombre d'hérétiques ou de suspects; massacre qui fut suivi d'exécutions juridiques. Toutes les places riveraines de la Seine, depuis Paris jusqu'au Havre, se déclarèrent pour la Sainte-Union, à l'exception de Pont-de-l'Arche. Caen et Dieppe, villes où subsistaient

beaucoup d'éléments huguenots, restèrent royalistes, tandis que Rouen et le Havre se faisaient ligueurs. Évreux, Lisieux, Bayeux, Falaise, Argentan, Valognes imitèrent Rouen; Coutances, Saint-Lô, Alençon suivirent Caen.

Le duc de Mayenne s'était rendu, le 12 février, de Chartres à Paris, où l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoça, l'avait précédé. Le représentant de Philippe II, après avoir tenté inutilement de soulever Blois par ses intrigues, s'était dérobé de la cour et avait été s'installer au quartier général de la Ligue, bien assuré qu'il était de n'être point blâmé par son maître. Le corps de ville de Paris fit une réception solennelle à Mayenne, qui alla descendre à Notre-Dame, aux cris mille fois répétés de : *Vivent les princes catholiques! vive la maison de Lorraine!* Le gouvernement de la Sainte-Union se constitua aussitôt après l'arrivée de Mayenne. Le 16 février, les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Nemours, le comte de Chaligni, frère de la reine et du duc de Mercœur, les échevins et les conseillers de ville, les députés des cours souveraines et des divers corps, colléges, chapitres et communautés, les seize quarteniers et quatre délégués de chacun des conseils de quartier [1], se réunirent en assemblée générale à l'hôtel de ville. Mayenne exposa la nécessité d'établir un conseil général composé de tous les ordres et états de la ville, afin de pourvoir à toutes les occurrences de la guerre, des finances et de la police du royaume, en attendant une nouvelle réunion d'états généraux. La question avait déjà été traitée en assemblée

[1] On avait récemment régularisé l'organisation politique des quartiers. Chaque quartier avait, outre son quartenier, un conseil ou comité de neuf membres : la réunion des seize comités formait le conseil des Seize. — Dialogue du Maheustre et du Manant, p. 454.

de ville, avant l'arrivée du duc, et l'on avait dressé une liste des personnes les plus propres à figurer dans le conseil général. La liste fut renvoyée par l'assemblée aux seize conseils de quartiers, pour qu'ils eussent à donner leurs avis, d'après lesquels le choix des membres du conseil général serait définitivement arrêté par un bureau « assemblé près les seigneurs princes. » (Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, f. 284-285.) Le conseil général fut composé de quarante membres : le duc de Mayenne, président; trois prélats, Guillaume Rose, évêque de Senlis, de Brezé, évêque de Meaux, de Villars, évêque d'Agen ; cinq curés de Paris, Prévost, de Saint-Séverin, Boucher, de Saint-Benoît, Aubri, de Saint-André-des-Ars, Pelletier, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Pigenat, de Saint-Nicolas-des-Champs [1]; le chanoine de Launoi; sept gentilshommes, parmi lesquels Maineville, Saint-Paul et de Rosne; vingt-deux bourgeois de Paris, entre autres le président de Neuilli, élu malgré son absence forcée, Michel de Marillac, alors jeune conseiller au parlement, depuis garde des sceaux sous Louis XIII, le jurisconsulte Fontanon, le lieutenant civil La Bruyère, Crucé, Drouart, Acarie, de Bordeaux, et le greffier Pierre Senault, homme éloquent, adroit et hardi, très-accrédité parmi le peuple, qui fut nommé secrétaire du conseil, et qui, pendant quelque temps, exerça une sorte de dictature [2].

Les délégués des villes unies devaient en outre avoir

[1] Pigenat, comme Lincestre, avait été installé dans sa cure par l'élection populaire.

[2] « Quand audit conseil il se proposoit quelque affaire qui ne lui plaisoit pas, alors M. le greffier, se levant, disoit tout haut : — Messieurs, je l'empesche et m'y oppose pour quarante mille hommes. — A laquelle voix ils baissoient tous la teste et ne disoient plus mot. » L'Estoile, p. 286.

séance de droit au conseil toutes les fois qu'ils se trouveraient à Paris. Le conseil des Quarante était l'expression la plus nette de la démocratie parisienne; les Seize semblaient toucher ainsi au but qu'ils avaient proposé aux bonnes villes de France dans leurs circulaires de 1587 : un gouvernement de municipalités confédérées sous la direction de Paris. (Voyez ci-dessus, pages 143-44).

Mayenne, lui, avait un tout autre but, et ne se souciait aucunement de servir d'instrument à une fédération démocratique. Il ne heurta point de front les Seize : il reçut de leurs mains le conseil des Quarante tout formé; mais il représenta la nécessité d'y adjoindre quelques hommes versés dans le maniement des affaires publiques, et y fit entrer ainsi successivement quatorze personnages notables, afin de balancer l'élément populaire : c'étaient, entre autres, Hennequin, évêque de Rennes, les présidents Le Maistre, de Paris, Jeannin, de Dijon, Vétus, de Rennes, l'ex-secrétaire d'état Villeroi et son père, qui, après une assez longue hésitation, se voyant repoussés par le roi, s'étaient décidés à embrasser la cause de la Ligue. Mayenne fit de plus accorder le droit de séance aux présidents, procureurs et avocats généraux des cours souveraines, aux prévôt et échevins, et aux évêques présents à Paris. Le plan primitif des Seize se trouva ainsi considérablement modifié [1].

Le 21 février, les ducs de Mayenne et de Nemours, suivis du fameux prédicateur Pigenat, partirent pour Rouen, où le parlement, quoique privé de son chef, opposait une résistance passive aux ligueurs, et refusait

[1] Voyez les listes dans le Dialogue du Maheustre et du Manant, p. 472, les Remarques sur la Satyre Ménippée, t. II, p. 536, et les Mémoires de Villeroi, anc. collect., t. LXI, p. 297 et suivantes.

de prêter le serment de l'Union. Le serment fut arraché par la peur, et le parlement de Rouen s'unit, bon gré malgré, au parlement de Paris. Le 4 mars, tandis que Mayenne s'occupait à organiser la Normandie, le conseil de l'Union lui déféra le titre et les fonctions de *lieutenant général de l'estat royal et couronne de France*, en attendant la prochaine réunion des états généraux. Le *pouvoir* de Mayenne est rédigé de par « les gens tenant le conseil général de l'Union des princes, prélats et officiers catholiques du royaume, joints et unis avec la plus part des bonnes villes de France. » Dans le préambule était exposée, sur le droit de résistance à la tyrannie et sur l'amissibilité du pouvoir royal en cas d'indignité, une théorie tout à fait conforme aux principes de la *Franco-Gallia*; mais, en même temps, on y reconnaissait que « l'estat de France » avait « toujours esté royal, comme domination la plus seure, plus stable et de plus longue durée que nulle autre. » L'idée de la royauté était encore identifiée avec l'idée de l'unité et de l'État lui-même, et les Seize, malgré leurs tendances anti-monarchiques, n'osaient refuser de lui rendre hommage; Paris se fût abjuré lui-même en abjurant l'unité nationale.

Le conseil général ordonna qu'on fît deux nouveaux *scels* aux armes de France, le grand pour le conseil, le petit pour les parlements et chancelleries, avec cette inscription : *Le scel du royaume de France*. Louis de Brezé, évêque de Meaux et trésorier de la Sainte-Chapelle, fut nommé garde des sceaux. Le pouvoir du nouveau lieutenant général fut enregistré, le 7 mars, au parlement de Paris, qui effaça de l'intitulé des actes judiciaires le nom du roi. Mayenne prêta serment, le 15 mars, entre les mains du premier président Brisson, qui avait, ainsi

qu'il s'en vantait lui-même, proposé la lieutenance générale, afin que la royauté, menacée par le parti populaire, ne cessât pas d'être représentée en France. Le parlement de Rouen tenta derechef une impuissante opposition : une insurrection populaire força l'enregistrement, et disloqua cette cour souveraine ; plusieurs conseillers furent emprisonnés; d'autres, en plus grand nombre, s'enfuirent, et le reste ne fut plus qu'un instrument passif aux mains des ligueurs [1].

Aussitôt après l'élection de Mayenne, le lieutenant général et le conseil de l'Union arrêtèrent et firent enregistrer par les cours souveraines de Paris un *règlement* qui fut publié dans toutes les villes et pays de la Ligue. Ce règlement prescrivait la saisie des biens de quiconque refuserait de jurer l'Union, mais défendait aux particuliers de se mêler dorénavant d'arrêter les suspects et de saisir leurs biens sans l'autorité des magistrats; d'autres mesures encore étaient prescrites afin d'empêcher les déprédations qui se commettaient sous couleur de zèle religieux. Le conseil de l'Union revendiquait, pour lui et pour le lieutenant général, toutes les attributions de la couronne, les grâces et rémissions, provisions d'offices, nominations aux bénéfices ecclésiastiques de présentation royale, promettait la réduction du nombre des officiers conformément aux ordonnances, et rétablissait l'entière liberté et la gratuité des offices judiciaires. Les états généraux étaient convoqués pour le 15 juillet à Paris (P. Cayet, *Chronol. novenn.*, p. 103-105).

[1] Voyez le Pouvoir et Puissance de Monseigneur le duc de Mayenne, etc.; Paris, Nivelle, 1589; l'Advis de Messieurs du Conseil Général de l'Union; Paris, Fréd. Morel, 1589; et, sur les affaires de Rouen, le IIIe vol. de l'Histoire du Parlement de Normandie, par M. Floquet.

La formation du conseil des Quarante, l'élection du lieutenant général, avaient doublé la force d'impulsion de la Ligue. C'était comme une marée montante qui menace de tout engloutir. Le gouvernement ligueur n'avait point à « conquester, mais seulement recevoir et donner ordre à tant de peuples et de villes, qui, comme à l'envi les uns des autres, se mettoient du parti de l'Union, aucuns sous les bonnes espérances qu'ils s'estoient imaginés de vivre à l'avenir à la manière des Suisses, et d'estre exempts de tailles et de payer les cens et devoirs à leur seigneurs.... (P. Cayet, p. 102). » Le mouvement était aussi violent dans les campagnes que dans les villes. Le républicanisme, produit par l'étude et la réflexion dans les esprits cultivés, surgissait spontanément dans les derniers rangs du peuple, qui avait cessé de trouver protection dans la royauté en échange des énormes sacrifices qu'elle exigeait de lui. Ce républicanisme apparaissait sous une forme très-alarmante pour les destinées de la France. La république, dans l'esprit du peuple des provinces, c'était le fédéralisme, c'était le *cantonnement à la Suisse*, c'était tout au moins le relâchement de cette unité française, que, d'une autre part, les grands ligueurs et huguenots aspiraient à dissoudre. Les fautes et les crimes de la royauté avaient compromis l'existence même de la France [1].

Toutes les villes picardes, moins Boulogne, Calais, Saint-Quentin et deux ou trois petites places de l'Oise, avaient embrassé la Sainte-Union : les royalistes venaient d'évacuer Melun, et il ne leur restait plus dans l'Ile-de-

[1] Voyez, sur les idées et les projets de république qui circulaient alors, un passage extrêmement remarquable des Mémoires de Nevers, t. I, p. 919-922; — et P. Cayet, Chronologie novennaire, p. 130.

France que Compiègne. Laon était demeuré longtemps en suspens : ce fut Jean Bodin lui-même, Jean Bodin, si favorable à la royauté, si opposé au fanatisme religieux, qui conseilla aux Laonnois de se soustraire, après tant d'autres cités, à la domination d'*un monarque hypocrite et perfide*. Bodin, on doit l'avouer, ne suivit point, en cette occasion, les principes qu'il avait posés dans son livre de la *République* et dans ses lettres à Pibrac. Il se crut en présence d'une de ces irrésistibles catastrophes qui renversent les principes constitutifs des empires, et qu'il rattache, dans son livre, aux révolutions des astres et aux mystères des nombres.

Les nouvelles du Midi n'étaient pas moins satisfaisantes pour la Sainte-Union. La violente Toulouse se signala, comme à son ordinaire, par des scènes tragiques. Au bruit de l'assassinat des Guise et du soulèvement de Paris, Toulouse avait renforcé son gouvernement municipal en donnant deux coadjuteurs à chacun de ses huit capitouls, et en leur adjoignant un bureau extraordinaire composé de six ecclésiastiques, de six membres du parlement et de six bourgeois. Le clergé cessa sur-le-champ de prier pour le roi. Le premier président Duranti essaya d'arrêter le mouvement : c'était un homme intègre, mais passionné; il s'était rendu très-populaire par son zèle catholique, dont il avait donné des gages sanglants durant les persécutions contre les huguenots; c'était lui qui avait introduit dans Toulouse les capucins, les pénitents, les jésuites. Dès qu'on le vit soutenir la cause du roi, sa popularité s'évanouit en un moment. Il tenta de lutter ; il appela dans la ville beaucoup de gentilshommes du voisinage ; les autorités municipales forcèrent ces étrangers de déguerpir. Sur ces entrefaites, Urbain de Saint-Gelais, évêque de Com-

minges, et l'avocat Tournier, député du tiers état, revinrent de Blois souffler le feu dans Toulouse. Le 25 janvier, après la réception des lettres des Seize et du décret de la Sorbonne, les *bons catholiques* proposèrent, dans le conseil de ville, de renoncer solennellement à l'obéissance du roi et d'enlever son portrait du Capitole. L'avocat général Daffis, beau-frère de Duranti, voulut *requérir* contre les auteurs de cette proposition *séditieuse :* il manqua d'être assommé sur la place. Duranti parvint à faire renvoyer la question au parlement. Le surlendemain, avant que le parlement, qui était très-divisé, eût rendu aucune décision, le clergé présenta requête pour l'emprisonnement général des suspects, et le peuple s'insurgea sans attendre l'issue de la requête : prêtres, moines, écoliers, gens de robe, tous prirent la cuirasse et la pique. Le premier président se réfugia dans la maison de ville, d'où il fut transféré, comme prisonnier, au couvent des jacobins : les autres *suspects* du parlement furent mis aux arrêts chez eux, et les ligueurs, victorieux sans combat, proclamèrent l'évêque de Comminges gouverneur de Toulouse. L'avocat général Daffis, qui s'était retiré à la campagne, écrivit au maréchal de Matignon d'accourir à l'aide des royalistes toulousains : la lettre fut interceptée; Daffis fut arrêté et ramené à la Conciergerie de Toulouse. Le 10 février, une foule furieuse se porta aux Jacobins et à la Conciergerie, força les portes, massacra les deux magistrats captifs, et accrocha le cadavre de Duranti au pilori avec le portrait du roi. Les protestants prétendirent que la justice du ciel avait frappé leur persécuteur, en l'immolant par les mains de ce même peuple qu'il avait *soulé du sang des martyrs*[1].

[1] Advertissement particulier et véritable de ce qui s'est passé à Toulouse, etc ,

prisonniers et le château d'Amboise à ce capitaine du Guast qui lui avait fourni des exécuteurs pour tuer le cardinal de Guise : du Guast craignit d'être sacrifié à son tour ; il entra en négociations avec ses captifs et avec les ligueurs de Paris, et déjà il commençait à traiter en roi le cardinal de Bourbon, lorsque Henri III fut averti de ce qui se passait à Amboise. La mise en liberté du cardinal eût donné un roi à la Ligue. Henri III ne prévint ce péril qu'en rachetant à du Guast, moyennant 50,000 écus, le cardinal de Bourbon, le jeune héritier de Guise et le duc d'Elbeuf, et en l'autorisant à mettre à rançon l'archevêque de Lyon, le prévôt des marchands et le président de Neuilli.

Le roi travaillait enfin à se mettre en défense : il ne pouvait encore se décider à pactiser avec les huguenots français, contre lesquels il venait de renouveler ses déclarations en fermant les états généraux ; mais la nécessité l'avait contraint d'appeler à son aide les protestants suisses et allemands : au commencement de février, il avait dépêché en Suisse Harlai de Sanci, avec des pouvoirs illimités, beaucoup de promesses et point d'argent. Il lança deux déclarations de lèse-majesté, l'une contre le duc de Mayenne et les duc et chevalier d'Aumale, l'autre contre les villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville et toutes autres qui les assisteraient; il convoqua au 12 mars toutes les compagnies d'ordonnance, avec le ban et arrière-ban de la noblesse, et déclara le parlement, la chambre des comptes et la cour des aides transférés de Paris à Tours (Mém. de la Ligue, t. III, p. 202-227).

Le prince de Conti était venu joindre le roi : la noblesse royaliste arrivait peu à peu ; d'Épernon, jugeant le moment favorable pour rentrer en faveur, envoya plus

de deux mille soldats à Henri III. Henri essaya de prendre l'offensive : il dépêcha le maréchal d'Aumont au Mans, afin de prévenir l'insurrection qu'on lui avait dite imminente; d'Aumont arriva trop tard au Mans ; mais il fut plus heureux à Angers. Le château, qui est vaste et fort, tenait pour le roi; d'Aumont entra par le château dans la ville, renversa les barricades élevées par les habitants, chassa Brissac, et s'empara de la ville, qu'il rançonna de 100,000 écus.

La reprise d'Angers, et un léger avantage remporté par le comte de Soissons dans le Maine sur quelque cavalerie ligueuse, furent bien plus que compensés par la révolte de la Bretagne. Le gouverneur de Bretagne, Mercœur, beau-frère du roi et comblé de ses bienfaits, avait différé quelque temps de se déclarer; mais l'occasion était trop belle pour qu'il n'essayât pas de préparer la réalisation de ses rêves ambitieux. L'arrivée de l'évêque de Rennes, Hennequin, envoyé de Paris par Mayenne et par le conseil de l'Union, décida Mercœur. Il se fit proclamer, par un synode provincial, protecteur de l'Église en Bretagne ; puis la duchesse, sa femme, descendante des Penthièvre, assembla les chefs des ligueurs nantais, les conjura de ne pas se laisser traiter comme leurs frères d'Angers, et les appela aux armes; les principaux royalistes de Nantes furent chassés ou enfermés dans le château. Pendant ce temps, le duc de Mercœur s'était rendu à Vannes, puis à Rennes, où les évêques de Rennes et de Dol avaient soulevé le menu peuple : le gouverneur royal se réfugia dans la tour de la porte Mordelèse, où Mercœur l'obligea bientôt à capituler. Dinan, Dol, Fougères, Josselin, furent occupés par la Ligue, et les biens des seigneurs campagnards qui ne voulurent pas jurer l'Union furent livrés

en proie aux soldats de Mercœur. Quelques gentilshommes huguenots et politiques se jetèrent dans Vitré, et firent déclarer pour le roi cette petite, mais forte ville, que vinrent assiéger les troupes de Mercœur, renforcées par quatre ou cinq mille paysans armés. Le siége traîna en longueur : les paysans se rebutèrent, et la noblesse royaliste réussit à ravitailler Vitré. Pendant ce temps, une contre-révolution éclatait à Rennes : la majorité du parlement, sur la réception de lettres patentes du roi contre Mercœur, parvint à entraîner la bourgeoisie, qui, avec l'aide de quelque noblesse, arrêta le gouverneur préposé par Mercœur et rappela le gouverneur royal, Montbarot (5 avril). Les membres ligueurs du parlement se retirèrent à Nantes, et Rennes fut en opposition avec Nantes, comme Caen, avec Rouen : il y eut en Bretagne deux parlements rivaux; on se battit à coups d'arrêts aussi bien qu'à coups d'arquebuse : on se pendit réciproquement en effigie (P. Cayet, p. 108-110). La même chose se passa en Normandie, le roi ayant déclaré le parlement de Rouen transféré à Caen.

Il se fit aussi « de terribles remuements » dans toute la basse Bretagne; mais Brest, « l'arsenal de la Bretagne, » fut conservé au roi par son gouverneur (P. Cayet, p. 109).

Peu de jours avant la reprise d'Angers et la révolte de Nantes, le roi avait quitté Blois, position trop faible et trop exposée aux attaques de Mayenne. Henri avait hésité sur le choix de sa retraite, entre Bourges ou Moulins, d'une part, et Tours, de l'autre. L'agitation qui régnait à Tours, où le gouverneur Souvré avait grand'peine à contenir les ligueurs avec l'assistance de la bourgeoisie aisée, décida Henri à aller s'établir dans cette ville, dont

la conservation était pour lui si importante (commencement de mars). Il s'y trouva serré entre les ligueurs, qui assemblaient leurs forces dans la Beauce, et les huguenots, qui, n'ayant plus d'armée en tête depuis le rappel du duc de Nevers, s'étendaient sans obstacles dans le Poitou et jusque dans la Touraine et le Berri. Les huguenots avaient vu la main du ciel dans la catastrophe du 23 décembre, et le roi de Navarre se sentait, avec une égale joie, délivré du formidable rival qui lui barrait le chemin du trône, et innocent de la trahison qui avait frappé ce rival. Aussitôt après avoir appris la mort de Guise, le roi de Navarre avait surpris Niort : il occupa successivement Saint-Maixent, Maillezais, Thouars, Loudun, Argenton, Châtelleraut. Le 4 mars, il publia dans cette dernière ville un manifeste très-habile, très-éloquent et très-modéré, où il conjurait les trois états de rentrer en eux-mêmes et de sauver la France (Mém. de la Ligue, t. III, p. 230).

Henri III essaya de pousser une double négociation, avec la Ligue, par l'intermédiaire du duc de Lorraine, qui ne s'était pas déclaré ouvertement contre lui, et du légat Morosini, et avec le roi de Navarre, par l'entremise de la duchesse douairière de Montmorenci, fille naturelle de Henri II. La Ligue reçut fort mal les avances du roi. Rosni d'abord, puis du Plessis-Mornai, vinrent au contraire à Tours continuer secrètement les pourparlers au nom du Béarnais. Chaque défection, chaque révolte éclatante dont le bruit arrivait à Tours, rapprochait Henri III, malgré lui, d'une transaction contraire à tous ses préjugés, à toutes ses sympathies. Déjà, dans plusieurs cantons, les huguenots s'étaient spontanément associés aux royalistes, et, le 28 mars, Ornano et Lesdiguières avaient

arrêté, pour le Dauphiné, une trêve conseillée par les états provinciaux et ratifiée par le parlement de Grenoble [1]. Le 5 avril, Henri III, malgré les remontrances du duc de Nevers, son ancien complice de la Saint-Barthélemi, signa un traité d'alliance avec l'envoyé du Béarnais, sous la forme assez singulière d'une trêve d'un an, durant laquelle le roi de Navarre s'engageait à n'employer ses forces et celles de son parti que par *commandement ou consentement de Sa Majesté*. Henri III lui accordait une tête de pont sur la Loire; le roi de Navarre s'engageait à marcher droit au duc de Mayenne, en respectant, partout où il passerait, les personnes et le culte des catholiques : les places qu'il prendrait seraient remises au roi, sauf une ville par bailliage ou sénéchaussée. Toutes poursuites devaient cesser contre les réformés, et le culte protestant, s'exercer où passerait le roi de Navarre, ainsi que dans les places qu'il serait autorisé à garder (Mém. de Mornai, t. I, p. 896-900).

Henri III demanda un délai de quinze jours avant d'effectuer le pacte convenu : il eût mieux aimé cent fois tendre la main à Mayenne qu'au Béarnais, et voulait tenter un dernier effort auprès de la Ligue. Le légat Morosini, esprit conciliant et modéré, qui fut, à son retour à Rome, fort maltraité à cause de ses complaisances pour le roi, alla au-devant de Mayenne, qui, parti de Paris le 8 avril, marchait par Chartres et Châteaudun sur Tours. Le légat offrit au lieutenant général de l'Union la déli-

[1] Mém. de la Ligue, t. III, p. 287. Le pauvre peuple fut la victime de cette transaction. Les deux généraux coalisés imposèrent, pour l'entretien de leurs troupes, une taille de 56,000 écus par mois, qui, jointe aux autres impôts, écrasa et ruina les campagnes du Dauphiné. La plupart des taillables furent réduits à engager leurs biens à la noblesse. — De Thou, t. IV, l. XCV, p. 725.

vrance des princes prisonniers, le maintien des princes et seigneurs du parti dans leurs charges et gouvernements, avec de nouveaux avantages pécuniaires, et la conservation des villes de sûreté. Henri proposait de prendre pour arbitre et pour garant le Saint-Père, assisté du grand-duc de Toscane, du duc de Lorraine, de la seigneurie de Venise et du duc de Ferrare (P. Cayet, p. 121-122). Mayenne déclara qu'il était tout disposé à obéir au Saint-Père, mais qu'on ne pouvait trouver aucune sûreté à traiter avec Henri III. Il refusa toute suspension d'armes. Pendant ce temps, son avant-garde entrait à Vendôme, par la trahison du gouverneur, qui livra aux ligueurs tout le grand conseil du roi établi dans cette ville.

Le refus de Mayenne et les mauvaises nouvelles arrivées de Rome, où le pape refusait d'absoudre le roi du meurtre du cardinal de Guise, contraignirent Henri III à tenir parole aux huguenots; il livra Saumur au roi de Navarre, comme place de passage et de sûreté sur la Loire. Le Béarnais entra dans Saumur le 21 avril, tandis que l'autre épouvantail de la Ligue, d'Épernon, de retour auprès du roi, occupait Blois et le mettait en défense[1]. Les forces royales et huguenotes étaient répandues le long de la Loire depuis Beaugenci jusqu'à Saumur. Mayenne profita de leur dispersion, et fondit à l'improviste, avec l'élite de son armée, sur le comte de Brienne, beau-frère de d'Épernon, qui était logé avec un corps de troupes à Saint-Ouen, à une lieue d'Amboise. Une partie de ce corps fut prise ou détruite : Brienne, avec le reste, se jeta dans le château de Saint-Ouen, et essaya de s'y dé-

[1] Le duc de Nevers quitta l'armée pour ne pas servir dans les mêmes rangs que les huguenots; le maréchal de Retz avait déjà quitté le roi, sous prétexte de santé : il se retira en Italie pour attendre de quel côté pencherait la fortune.

fendre. Henri III, au bruit du canon, dépêcha courrier sur courrier au roi de Navarre pour le presser d'accourir à son aide. Le Béarnais, ignorant le mouvement de Mayenne, venait de passer la Loire à la tête de mille ou quinze cents chevaux, afin de pousser une reconnaissance du côté du Vendômois (28 avril) : il se rabattit vers la Loire, et, averti en chemin que Brienne s'était rendu, il prit position à Maillé, à deux lieues ouest de Tours. Il était resté vingt-quatre heures à cheval. Mayenne, qui menaçait Tours, se replia sur Vendôme.

Le roi, deux ou trois jours auparavant, avait enfin fait publier à Tours la trêve, enregistrée par une ombre de parlement (quelques conseillers et maîtres des requêtes), puis une nouvelle déclaration contre Mayenne, les d'Aumale, et les villes de Paris, Rouen, Toulouse, Orléans, Chartres, Amiens, Abbeville, Lyon, Le Mans, et leurs adhérents (26, 27 avril). *La glace était rompue.* Henri III proposa au roi de Navarre une entrevue. Le Béarnais offrit de présenter ses hommages au roi dans le faubourg Saint-Symphorien de Tours, qui est au nord de la Loire. Henri III le fit prier, par le maréchal d'Aumont, de repasser la rivière en bateaux avec ses gens, et de se rendre au château du Plessis-lez-Tours. A cette proposition, des murmures s'élevèrent parmi les protestants : bien des voix crièrent à Henri de Bourbon que, s'il y allait, il était mort, que sa tête servirait de gage à la réconciliation du roi avec le pape et la Ligue. On lui rappelait ses propres paroles : il avait dit maintes fois qu'il n'entrerait jamais au cabinet du roi qu'entre deux armées rangées en haie. Le Béarnais réfléchit quelque temps, et passa outre. Personne n'avait plus contribué à l'y décider que François de Châtillon, le fils du grand martyr de la Saint-

Barthélemi : Henri de Bourbon et Châtillon avaient compris que les temps étaient changés [1].

Au moment où Bourbon arriva au Plessis, le roi se promenait dans le parc : le Béarnais, pour satisfaire ses gens, fit occuper une des portes du château par ses gardes, et alla trouver Henri III. Le parc était encombré par la cour, par les soldats, par le peuple de Tours : les arbres mêmes étaient chargés de spectateurs ; les deux princes restèrent quelques minutes à quatre pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans pouvoir se joindre. Enfin, le maréchal d'Aumont écarta la foule, et Henri de Bourbon fléchit le genou devant Henri de Valois, qui le releva et l'embrassa à plusieurs reprises. Le cri de : *Vive le roi !* que Henri III n'avait pas entendu depuis bien longtemps, éclata parmi la multitude ; on y joignit le cri de : *Vive le roi de Navarre !* La physionomie ouverte et la mine guerrière du Béarnais [2] avaient gagné les cœurs des assistants. Cette première journée fut pour lui de bon augure (30 avril).

Les deux rois tinrent conseil au château, puis le Béarnais retourna loger dans le faubourg Saint-Symphorien. Le lendemain, à six heures du matin, il entra seul à pied dans Tours, et alla surprendre le roi au lit. Désormais tout reste de défiance disparut entre les royalistes et les huguenots. Le roi de Navarre fit repasser la Loire à sa

[1] De Thou, t. IV, l. XCV, p. 738. — P. Cayet, p. 427. — Mém. de la Ligue, t. III, p. 297. — Lettre du roi de Navarre à du Plessis-Mornai; ap. Mém. de Mornai, t. I, p. 904.

[2] « De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau et de panache que lui; tous avoient l'escharpe blanche, et lui, vestu en soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et aux costés de porter la cuirasse, le haut-de-chausses de velours feuille-morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille... » P. Cayet, p. 427. — Voy. aussi Mém. de la Ligue, t. III, p. 298.

cavalerie, et retourna vers Chinon et Saumur pour rassembler et faire avancer le reste de ses troupes. Mayenne, averti que le Béarnais n'était plus à Tours, voulut tirer parti de son absence. Le 8 mai au matin, Henri III, comme il examinait les dehors du faubourg Saint-Symphorien, faillit être surpris et enlevé par les coureurs de la Ligue : il n'eut que le temps de rentrer dans le faubourg, et d'ordonner qu'on se mît en défense. L'armée ligueuse, forte d'une dizaine de mille hommes, assaillit avec fureur le faubourg, occupé par moins de quinze cents soldats et faiblement retranché. Le roi avait dans la ville beaucoup de noblesse et plus de deux mille Suisses, mais il n'osa les envoyer au secours du faubourg, de peur que le parti ligueur, très-nombreux à Tours, ne se soulevât dès que les Suisses seraient au delà du pont de la Loire. Malgré la vaillante défense de Crillon, qui fut grièvement blessé et qui vit périr autour de lui ses plus braves compagnons, malgré les exploits de Châtillon, qui était à Tours avec quelques huguenots, le faubourg fut emporté d'assaut ; les royalistes furent rejetés, avec une grande perte, sur le pont et les îles de la Loire, et l'on ne sait ce qui aurait pu arriver, si les ligueurs eussent poussé vigoureusement leur pointe. Mais ils ne s'opiniâtrèrent point à l'attaque du pont, et s'occupèrent à saccager le faubourg conquis, avec une cruauté et une licence effroyables. Le chevalier d'Aumale, jeune homme sanguinaire et débauché, donna, dit-on, l'exemple des excès les plus infâmes. Les soldats ligueurs prétendaient que tout était permis aux champions de la bonne cause, et qu'ils étaient sûrs d'avance du pardon de leurs péchés [1].

[1] De Thou, l. XCV, p. 741. — L'Estoile, p. 293-294. — P. Cayet, p. 128-129.

Henri III cependant avait dépêché des courriers en toute hâte au roi de Navarre et au duc d'Épernon. L'avant-garde huguenote arriva sur le soir, et releva aussitôt les troupes harassées qui défendaient le pont et les îles [1]. Le lendemain matin, parut un second corps de réformés ; le roi de Navarre en personne arriva vers midi. Mais les ligueurs n'étaient déjà plus devant Tours. Mayenne, voyant que la ville ne remuait pas comme il l'avait espéré, craignit de compromettre l'avantage qu'il avait obtenu, et se retira, dès le point du jour, par la route du Mans. Il envoya à Paris les enseignes conquises sur les royalistes, et la tête de Sainte-Maline, un des meurtriers du duc de Guise, tué à la prise du faubourg de Tours. Cette tête fut portée à Montfaucon, *en attendant celle de Henri de Valois*, dit la relation ligueuse citée par L'Estoile (p. 294).

Après la retraite des ligueurs, les deux rois se séparèrent, Henri de Bourbon, pour remonter la Loire vers Blois et Beaugenci, Henri de Valois, pour se porter sur Poitiers. Bourges avait été soulevé, au commencement d'avril, par le gouverneur du Berri, La Châtre, et Henri III craignait que Poitiers, agité d'une violente fermentation, ne suivît cet exemple. Peut-être les royalistes, dirigés par Scévole de Sainte-Marthe, chef de cette famille des Sainte-Marthe qui a rempli un rôle si honorable dans les fastes de l'érudition française, eussent-ils réussi à faire ouvrir les portes de la ville au roi ; mais les Poitevins furent avertis que Henri III avait manqué à la promesse de pardon accordée aux ligueurs tourangeaux, lors

[1] D'Aubigné rapporte que les ligueurs, reconnaissant les écharpes blanches, criaient aux huguenots de se retirer : — Ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est à ce perfide, à ce c... qui vous a trahis et vous trahira encore. Col. 255. — Cayet, p. 129.

de son entrée à Tours, et qu'il les avait rudement rançonnés. Les opinions flottantes revinrent à la Ligue, et, lorsque l'escorte du roi se présenta en vue de Poitiers, le peuple l'accueillit à coups de canon (17 mai) (Pasquier, t. II, col. 592). Henri III retourna tristement à Tours.

Les nouvelles du nord de la France consolèrent le roi de cette mésaventure. Le duc de Montpensier, dès le mois précédent, avait obtenu un important succès dans la basse Normandie, où le mouvement de la Ligue avait pris un caractère politique très-remarquable. Dès 1586, les paysans bas normands avaient commencé de s'armer pour se défendre contre l'insolence des gens de guerre qui promenaient dans les campagnes le viol et le pillage. Les *gautiers*[1], ainsi que les nommèrent leurs adversaires, se laissèrent facilement entraîner par leurs curés dans le parti de la Ligue; mais ils s'en prirent aux nobles en même temps qu'au roi, et se montrèrent aussi désireux d'abolir les droits féodaux que la taille. La noblesse, effrayée, se rallia en foule au gouverneur royal de Normandie, et Montpensier fut bientôt à la tête de quatre mille bons soldats, qu'il conduisit à l'attaque de Falaise. Brissac, qui, chassé d'Angers, était venu prendre le commandement des ligueurs de Normandie, marcha au secours de Falaise avec cinq ou six mille *gautiers* et quelque noblesse fidèle à la Ligue. Montpensier prévint l'ennemi et assaillit les *gautiers* dans trois villages où ils s'étaient logés entre Falaise et Argentan. Les paysans se défendirent avec courage, mais le canon renversa leurs faibles retranchements, et les deux premiers villages furent emportés d'assaut avec un carnage effroyable; la noblesse

[1] *Gautiers*, gens des bois, brigands qui se cachent dans les forêts; du vieux mot *gault*, bois, dérivé du tudesque *wald*.

ne fit pas de quartier ; trois mille morts restèrent sur la place. Le troisième village se rendit : de ses défenseurs, les uns furent envoyés aux galères, les autres furent remis en liberté sous serment de ne plus porter les armes. Brissac et deux ou trois cents chevaux qu'il avait avec lui s'enfuirent à Argentan (22 avril). Les *gautiers* ne se relevèrent pas de ce sanglant échec, et retournèrent partout à la charrue et à la corvée [1].

Une affaire beaucoup plus considérable encore eut lieu le 17 mai auprès de Senlis. Cette ville, un moment gagnée par son évêque Guillaume Rose, un des plus fougueux apôtres de la Ligue, avait été ramenée à la cause royale par Montmorenci de Thoré vers la fin d'avril. Le duc d'Aumale et Maineville accoururent aussitôt mettre le siége devant Senlis avec six mille hommes, pour la plupart levés parmi le peuple de Paris. Ils furent renforcés par un personnage qui jouait alors un singulier rôle. C'était Montluc de Balagni, fils naturel du célèbre évêque de Valence. Établi gouverneur de Cambray par Catherine de Médicis, il s'était entouré d'une petite armée d'aventuriers et visait à se faire du Cambresis une espèce de principauté ; il soutenait la Ligue afin d'en être soutenu et d'obtenir que le roi d'Espagne ne cherchât point à reprendre Cambray. Il amena quatre mille soldats picards et wallons au camp du duc d'Aumale. Le 17 mai, la brèche fut ouverte ; les assiégés repoussèrent un premier assaut ; mais ils manquaient de munitions ; ils promirent de se rendre s'ils n'étaient ravitaillés dans la journée. Ils savaient que le duc de Longueville, qui commandait en Picardie pour le roi, était parti de Compiègne, afin

[1] De Thou, l. XCV, p. 730. — Davila, t. II, p. 687-688; — Relation, ap. Mém. de la Ligue, t. III, p. 544. — D'Aubigné, IIe part., col. 256.

de les secourir, avec la noblesse royaliste des provinces voisines, renforcée par l'élite des aventuriers huguenots qui venaient de défendre glorieusement Sedan et Jamets contre les Lorrains. Longueville, par une honorable modestie, remit le commandement effectif entre les mains de l'illustre François de La Noue, qui était à la tête des auxiliaires protestants, et qui n'hésita point à charger dix mille hommes avec quatre mille.

Les généraux ligueurs, comptant sur leur supériorité numérique, allèrent au-devant de l'ennemi avec leur cavalerie, sans prendre la peine de changer la direction des batteries de siége : ils croyaient que les *royaux* n'avaient pas de canon. Cette erreur causa leur perte. L'infanterie royaliste s'ouvrit tout à coup, et quelques pièces de campagne foudroyèrent à coups redoublés les escadrons ligueurs. Ceux-ci voulurent aller droit au canon; mais le feu des arquebusiers royaux, habilement disposés, acheva de jeter le désordre dans leurs rangs, et ils furent renversés au premier choc par la cavalerie royaliste et huguenote. Au même instant, la garnison de Senlis fit une sortie. L'infanterie parisienne et picarde se débanda sans combattre. Maineville ne voulut pas fuir, et alla mourir sur ses batteries de siége ; Balagni s'enfuit jusqu'à Paris; le duc d'Aumale, jusqu'à Saint-Denis, où il s'arrêta, n'osant rentrer dans la capitale après cette journée de honte. Dix pièces de canon et tout le bagage furent la proie des vainqueurs ; le butin fut très-riche, car « les marchands de Paris, » dit de Thou, « s'étaient rendus au camp de Senlis comme à une foire, et les rues de ce camp étaient aussi garnies de boutiques que les galeries du Palais [1]. »

[1] De Thou, l. XCV, p. 745-747. — P. Cayet, p. 142-145. — Mém. de la Ligue, t. III, p. 551-555. — *Voy.* les spirituels quatrains satiriques de Pa-

Les ligueurs essuyèrent le lendemain un nouveau revers. Trois cents gentilshommes picards, qui s'en allaient à l'armée de Mayenne, rencontrèrent, auprès de Bonneval en Beauce, sept cents cavaliers protestants, qui, sous les ordres de Châtillon et de Rosni, avaient surpris Châteaudun et projetaient de tenter un coup de main sur Chartres. Là, il n'y eut point de déroute comme à Senlis. La plupart des ligueurs, fidèles aux emblèmes de désespoir et de vengeance qu'ils avaient adoptés, se firent tuer sur la place plutôt que de se rendre; ils étaient tous couverts d'écharpes noires, semées de larmes blanches et de croix de Lorraine. Leur chef Saveuse, ramassé tout sanglant sur le champ de bataille, refusa de se laisser panser et de survivre à ses compagnons d'armes.

Pendant ce temps, les vainqueurs de Senlis s'avançaient jusqu'à Vincennes, que les Parisiens bloquaient depuis le mois de janvier : ce château fut ravitaillé; les royalistes se mirent en bataille devant les faubourgs, et saluèrent Paris de quelques volées de canon; les boulets portèrent jusque dans les halles. L'alarme fut chaude dans la capitale, où l'on ignorait le petit nombre des ennemis, et les Parisiens rappelèrent à grands cris Mayenne[1]. Le lieutenant général de l'Union assiégeait en ce moment Alençon, ville moitié *politique*, moitié huguenote. Alençon se rendit le 22 mai, et Mayenne ramena son armée

serat, sur la déroute du duc d'Aumale; cette pièce est insérée dans la Satire Ménippée, p. 20 ; édit. de 1726; Ratisbonne.

[1] La duchesse de Montpensier écrivit à Mayenne pour le presser de venir réparer les suites *de la maladresse et de la lâcheté* du duc d'Aumale. La lettre fut interceptée par les huguenots, et le roi de Navarre, qui ne perdait jamais l'occasion d'un bon mot ou d'une *gausserie*, envoya cette épître peu flatteuse à d'Aumale, en lui offrant d'être son second s'il voulait tirer raison d'une telle insulte. De Thou, t. IV, l. XCV, p. 749-750.

dans l'Ile-de-France, où il reprit Montereau, qu'avait emporté d'Épernon. Sur ces entrefaites, le comte de Soissons, que Henri III avait envoyé prendre le commandement des royalistes en Bretagne, fut surpris et fait prisonnier par le duc de Mercœur, dans Château-Giron, entre Rennes et Vitré.

Ces avantages de la Ligue ne balançaient pas les succès obtenus par les royalistes, ni surtout la puissante réaction anti-ligueuse qui se manifestait dans la noblesse, dans la caste guerrière. L'ordre nobiliaire se sentait menacé d'être étouffé entre la fédération des villes et la révolte des campagnes, et, craignant d'avoir le sort qu'avait eu la noblesse féodale en Suisse, il se ralliait en grande majorité à la royauté dans la plupart des provinces. Si la Ligue avait l'avantage du nombre, les royalistes avaient donc pour eux l'esprit militaire et l'expérience des armes.

L'intervention étrangère, également invoquée des deux côtés, pouvait modifier la force respective des partis; aussi le roi et la Ligue négociaient-ils à l'envi. Henri III avait envoyé un ambassadeur extraordinaire à Philippe II pour le prier de désavouer publiquement la Ligue, d'intervenir officieusement auprès du pape, de rappeler Mendoça, et même d'aider de son argent la cause royale. Henri offrait à ce prix de restituer Cambray, qui n'était point entre ses mains, et de renoncer aux droits de sa mère sur le Portugal. Mayenne, de l'autre part, implorait l'assistance espagnole dans les termes les plus pressants et les plus obséquieux [1]. Philippe, un peu étourdi

[1] Quelques jours après son élection à la dignité de lieutenant général de l'État, il écrivit à Philippe que, si le temps l'eût permis, il eût attendu et suivi le commandement de Sa Majesté Catholique, avant d'accepter cette charge. — Lettre du 22 mars, citée par Capefigue, t. V, p. 309, d'après les archives de Simancas.

à la nouvelle du meurtre des Guise, avait gardé d'abord une grande réserve : il se prononça peu à peu, à mesure que grandissait la rébellion ligueuse, reçut assez mal l'ambassadeur de Henri III, et lui refusa tout, si ce n'est le rappel de Mendoça, qui s'était, pour ainsi dire, révoqué lui-même en quittant la cour, et qui ne sortit pas de Paris. Mais Philippe II, quelles que fussent ses dispositions, ne pouvait, de quelques mois, secourir bien efficacement la Ligue ; l'*armada*, si fatalement détruite, avait épuisé ses finances, et il avait à défendre son propre territoire contre les Anglais, qui, animés par leur victoire, tentèrent, au printemps de 1589, une grande expédition contre l'Espagne et le Portugal [1]. Philippe prêta cependant son crédit à la Ligue pour lever quelques troupes en Allemagne.

Les Anglais avaient servi puissamment, quoique indirectement, la cause de Henri III. Henri obtint ailleurs une assistance plus directe : Venise ne lui offrait que des vœux et des conseils ; mais le grand-duc de Toscane, Fernand de Médicis, fatigué de la suprématie espagnole, prêta secrètement au roi de France 200,000 écus d'or [2].

Le grand-duc, Venise et Mantoue plaidèrent en vain pour Henri III auprès du pape. La négociation, qui se prolongeait depuis le mois de janvier à Rome, aboutit à une rupture. Si Henri III se fût borné à frapper le duc de

[1] La flotte anglaise, armée spontanément par la nation et non par le gouvernement, était forte de 200 voiles et portait 20,000 combattants, conduits par Essex, Drake et Norris ; elle assaillit d'abord La Corogne, prit ou brûla tout ce qui se trouvait dans ce port, emporta la basse ville, mais ne put s'emparer de la haute. Elle remit alors à la voile, pénétra dans l'embouchure du Tage, et se présenta devant Lisbonne, pour tâcher de déterminer un soulèvement en faveur du prétendant don Antonio, qui était à bord d'un vaisseau anglais ; Lisbonne, contenue par les Espagnols, ne remua pas, et les Anglais, manquant de munitions et décimés par la dyssenterie, furent obligés de se rembarquer.

[2] Il offrit une beaucoup plus grande somme en demandant Marseille pour gage.

Guise, Sixte V fût resté neutre ; mais le meurtre *sacrilége* du cardinal ne lui permettait pas de garder le silence. Il n'éclata pas sur-le-champ ; au fond de son âme, il approuvait comme souverain ce qu'il blâmait comme pontife. Henri avait mandé au cardinal de Joyeuse, chargé des intérêts de la France dans le sacré collége, de dire au pape que, quant au duc de Guise, le roi de France n'avait à rendre compte de sa mort qu'à Dieu ; qu'il demandait à Sa Sainteté absolution pour la mort du cardinal, « encore que des premiers docteurs lui eussent dit n'en estre besoin. » Sixte V déclara que cette demande verbale ne suffisait pas, et que le roi devait adresser sa requête par une lettre de sa main. Le pape devint plus difficile à mesure que le mouvement de la Ligue gagna du terrain[1]. Le roi et la Ligue dépêchèrent, chacun de leur côté, agents sur agents à Rome. Les gens du roi requéraient le pape d'absoudre Henri et de casser le fameux décret de la Sorbonne. Sixte exigeait que Henri, avant tout, remît en liberté ou envoyât à Rome le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, *justiciables seulement du saint-siége*. Henri III céda quant à l'absolution, et la demanda par une lettre officielle, mais refusa de se dessaisir du cardinal de Bourbon. Sixte voulait tout ou rien. Sur ces entrefaites, Mayenne écrivit au pape pour l'assurer que le conseil général et les armées de l'Union n'agiraient que d'après les ordres de Sa Sainteté ; puis il fit suivre cette

[1] « Votre Majesté, » écrivait le cardinal de Joyeuse au roi, « n'a à espérer ni craindre rien ici, sinon autant qu'elle aura de bien ou de mal chez soi, en son propre royaume, et, pour savoir en quel prédicament Votre Majesté sera à Rome, elle n'aura besoin d'attendre à l'apprendre par la despesche de son ambassadeur en la mienne. Elle le trouvera et lira chez soi de jour en jour, à mesure qu'elle avancera ou fera progrès en sesdites affaires. » Archiv. Cur. XII, 159. Cette lettre avait été rédigée par le célèbre diplomate Arnaud d'Ossat, depuis cardinal.

lettre si soumise d'une protestation rédigée d'avance, au nom des princes lorrains, contre l'absolution qui pourrait être accordée au meurtrier de leurs parents (avril). Sixte V, croyant le roi perdu, d'après le tableau qu'on lui présentait des forces de la Ligue, se décida. Il n'ouvrit pas ses trésors à la Ligue, comme le demandait Mayenne ; mais il formula, le 5 mai, dans le consistoire, et publia, le 24, un monitoire par lequel Henri III était sommé de rendre la liberté au cardinal de Bourbon sous dix jours, et de comparaître, en personne ou par procureur, devant le saint-siége, sous soixante jours, à peine d'excommunication. Le cardinal de Joyeuse, le marquis de Pisani et les autres agents de la France avaient quitté Rome avant la publication du monitoire[1].

La bulle papale, ardemment commentée par les mille voix de la chaire, produisit une impression profonde sur les imaginations fanatisées, et contribua beaucoup à préparer de nouvelles catastrophes ; mais elle ne donna point d'armée auxiliaire à la Ligue, tandis que les protestants allemands et suisses en fournissaient une à Henri III, grâce à l'adresse de Sanci. Ce rusé diplomate était arrivé en Suisse dans un moment peu favorable ; les cantons protestants semblaient avoir besoin de toutes leurs ressources pour défendre Genève, menacée par le duc de Savoie. Sanci trouva pourtant moyen de tirer des réformés suisses, non-seulement des soldats, mais de l'argent,

[1] Bulle de N. S. P. pape Sixte V, contre Henri de Valois ; Paris, Nivelle, 1589. — De Thou, t. IV, l. XCIV, p. 689-707 ; — l. XCV, p. 731-736. — Les écrivains royalistes attribuent la conduite de Sixte V à un intérêt de népotisme. Le feu duc de Guise, suivant eux, avait gagné le pape en négociant le mariage de son fils aîné, le prince de Joinville, avec une petite-nièce de Sixte V. — V. le Traité de la Prise des Armes en janvier 1589, par le duc de Nevers ; Mém. de Nevers, t. II, p. 67.

chose inouïe ! Il obtint des Bernois 100,000 écus, à condition que le roi emploierait cet argent à faire la guerre au duc de Savoie. En effet, douze mille Suisses levés avec les écus de Berne envahirent, au mois d'avril, la Savoie et le pays de Gex ; mais le manque absolu de cavalerie leur rendit bientôt cette lutte offensive fort difficile à soutenir contre les forces assez considérables du duc Charles-Emmanuel. Sanci alors leur proposa de passer en France, et leur promit que le roi, ainsi renforcé d'infanterie, expédierait en échange de la cavalerie au secours de Genève. L'armée souscrivit à cet arrangement bizarre ; les cantons ne s'y opposèrent pas, et l'armée marcha par la Franche-Comté vers la Champagne, pendant que le poids de la guerre retombait sur les Genevois et les Bernois, qui, du reste, le supportèrent sans désavantage et remportèrent même une victoire sur le duc de Savoie.

Sanci, renforcé par un corps de reîtres rassemblé à Strasbourg, entra en Champagne au commencement de juin, et fit halte auprès de la cité royaliste de Langres, pour nettoyer ce canton des troupes lorraines et attendre quelques nouvelles levées allemandes. Henri III, informé de l'arrivée de Sanci, dépêcha au-devant de lui les vainqueurs de Senlis, Longueville et La Noue. Le Béarnais avait arraché, bon gré, mal gré, le Valois à son inertie, et lui avait en quelque sorte imposé un plan de campagne hardi et décisif; c'était de réunir toutes les forces royalistes et huguenotes devant Paris et de finir la guerre d'un seul coup.

L'armée royale n'avait cessé de s'accroître depuis le combat de Tours : les deux rois la mirent en mouvement vers le milieu de juin. Le Béarnais avait écrit en vain une fort belle lettre aux Orléanais (Mém. de la Ligue,

t. III, p. 554). Orléans repoussa toute transaction; les deux rois passèrent outre, et attaquèrent Gergeau. Les Orléanais essayèrent inutilement de secourir cette place, qui se rendit à discrétion après que le canon eut fait brèche à ses murailles. Henri III fit pendre le gouverneur. La prise de Gergeau entraîna la soumission de Gien et de La Charité, et les deux rois eurent ainsi en leur pouvoir tous les ponts de la Loire, excepté ceux d'Orléans et de Nantes. L'armée se porta au nord de la Loire, prit d'assaut et pilla Pithiviers et Étampes. Les chefs de la Ligue furent pendus dans ces deux villes. De là, le roi de Navarre *fit une partie pour aller voir Paris*, comme dit d'Aubigné. La cavalerie huguenote pilla les villages de la banlieue et poussa jusqu'au faubourg Saint-Jacques. L'armée alla ensuite emporter Poissi, qui fut traité comme Étampes et Pithiviers, puis elle mit le siége devant Pontoise. Mayenne avait jeté dans cette place une forte garnison, qui se défendit avec courage [1]; néanmoins, les royalistes ayant enlevé d'assaut l'église fortifiée d'un faubourg qui commande la ville, la garnison fut réduite à capituler : le roi de Navarre s'entremit en faveur des habitants et de la garnison, et leur fit obtenir une capitulation honorable (25 juillet). Les ligueurs se montrèrent reconnaissants de sa générosité, et le fougueux Boucher déclara en chaire que le *Biarnois*, tout hérétique qu'il fût, valait mieux que le tyran Henri de Valois (L'Estoile, p. 300).

La veille de la reddition de Pontoise, l'armée auxiliaire était arrivée à Poissi : Longueville et La Noue, à la tête de trois mille hommes d'élite, avaient rejoint à Châtil-

[1] Un colonel huguenot fut tué d'une arquebusade au moment où le roi de Navarre s'appuyait sur son épaule. D'Aubigné, part. II, col. 249.

lon-sur-Seine Sancy, qui amenait dix mille Suisses, deux mille lansquenets et quinze cents reîtres. Mayenne, n'osant s'écarter de la capitale menacée par les deux rois, n'avait apporté aucun obstacle à la marche de ces troupes à travers la Bourgogne, le Sénonais et le Gâtinais. L'armée royale, qui avait été rejointe un peu auparavant par les royalistes de Normandie, se trouva pour lors au grand complet; elle comptait au moins trente-cinq mille combattants. Les deux rois, maîtres du cours de l'Oise, se rabattirent vers la Seine : le 30 juillet au soir, ils s'emparèrent du pont de Saint-Cloud, et distribuèrent leurs quartiers dans les villages voisins, depuis Argenteuil jusqu'à Saint-Cloud, et depuis Saint-Cloud jusqu'à Vaugirard. Henri III s'établit à Saint-Cloud; le roi de Navarre, à Meudon.

Davila raconte que, le lendemain, Henri III alla reconnaître à cheval les avant-postes ennemis, et qu'au retour, il s'arrêta sur la colline de Saint-Cloud, du haut de laquelle on découvre tout Paris. « Paris ! » s'écria-t-il, « tu es le *chef* du royaume, mais un *chef* trop puissant « et trop capricieux : il te faut tirer du sang pour te guérir « et pour purger le corps de l'Etat de ta frénésie. J'espère « que, sous peu de jours, on ne verra plus tes murailles « ni tes maisons, mais les seules traces du lieu où tu auras « été[1] ! »

Henri III vainqueur n'eût ni pu ni sans doute voulu réaliser à la lettre ce vœu impie ; on devait toutefois s'attendre à de cruelles vengeances s'il triomphait, et ce triomphe semblait imminent. Mayenne n'avait à opposer aux

[1] Davila, t. II, p. 702. — L'Estoile, p. 500, rapporte les paroles du roi un peu différemment. « Ce seroit grand dommage de ruiner et perdre une si bonne et belle ville ; toutefois si faut-il que j'aie ma raison des mutins et rebelles qui sont là dedans, qui m'ont ainsi chassé ignominieusement de ma ville. »

royalistes que huit ou neuf mille hommes de troupes régulières, mal payés et réduits d'heure en heure par la désertion. Leur fidélité était si douteuse, qu'on craignait d'en voir une grande partie, les auxiliaires allemands et wallons, tourner au milieu de l'assaut et se joindre aux ennemis pour piller la ville. Mayenne avait réclamé l'assistance des troupes lorraines, qui venaient de prendre Jametz après un très-long siége : le duc de Nemours assemblait un corps d'armée dans le Lyonnais ; mais ces secours étaient bien loin, et l'ennemi était tout près, assez puissant pour tout oser. Si le peuple parisien avait encore eu l'enthousiasme des Barricades, s'il avait eu son grand Guise à sa tête, il eût pu suffire à sa propre défense et étouffer les assaillants, si nombreux qu'ils fussent, dans les sombres labyrinthes de ses rues et de ses carrefours ; mais une sorte d'épuisement et de prostration avait succédé à l'exaltation frénétique des premiers mois de 1589. La malheureuse journée de Senlis avait jeté le découragement dans Paris, et Mayenne était dépourvu de cette puissance sympathique, de cette action magnétique sur les masses, par laquelle son frère eût relevé le moral du peuple. Madame de Montpensier, les prêcheurs, les Seize, voyaient avec terreur le peuple s'affaisser sur lui-même en présence du danger. Les bourgeois refusaient de sortir pour monter la garde aux tranchées : on n'y voyait plus guère que des moines. Les exhortations passionnées des chefs de la Ligue étaient accueillies par un silence de stupeur : leurs violences n'effrayaient plus les royalistes. C'était en vain qu'ils avaient entassé dans les prisons, depuis l'approche de l'ennemi, près de trois cents notables *politiques ;* les autres conspiraient presque à découvert ; des signaux s'échangeaient, dit-on, le soir entre

le camp de Saint-Cloud et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbé était royaliste. Les *politiques* disaient tout haut qu'avant trois jours « il y en auroit tant de pendus, « qu'il ne se trouveroit point assez de bois dans Paris « pour les gibets [1]. »

L'assaut était annoncé pour le 2 août. L'assaut n'eut pas lieu, et Henri III ne vit pas se lever le soleil du 2 août.

Comme il arrive toujours en de telles circonstances, la violence de quelques-uns s'exaltait en raison inverse de la consternation du grand nombre, consternation qui d'ailleurs, au moment de l'action, se fût peut-être soudain transformée en un désespoir furieux. De terribles passions fermentaient au fond des cloîtres : l'idée de l'entrée des huguenots dans Paris y soulevait des paroxysmes de rage. Il était impossible que ces passions n'armassent pas quelque bras fanatique, et que la Ligue n'eût aussi son Poltrot. La tradition classique et la tradition juive, la mémoire de Brutus et celle de Judith, étaient aussi populaires chez les catholiques que chez les réformés, et le grand saint Thomas d'Aquin, l'oracle des écoles, avait enseigné non-seulement la souveraineté des nations sur elles-mêmes, mais la légitimité du tyrannicide dans certains cas [2].

Il y avait alors au couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques un jeune frère nommé Jacques Clément, ignorant et assez simple d'esprit, mais passionné, hardi, et qui, dit-on, avait été soldat avant de se faire moine. De-

[1] Le martyre de frère Jacques Clément; Paris, 1589. — Lettre de Mendoça à Philippe II; — Archiv. de Simancas, cot. B 62 68; ap. Capefigue, t. V, p. 322. — L'Estoile, p. 300; — Palma-Cayet, p. 239.

[2] *De Regimine Principum*, l. I, c. 6 et 8. — Doctrine de saint Thomas sur le Tyrannicide, par le chev. de Fréville; Paris, 1764, in-12.

puis le meurtre des Guise, il ne parlait que d'aller en guerre contre Henri de Valois, ce qui lui avait valu, dans le couvent et aux alentours, le sobriquet de *capitaine Clément*. Une nuit, s'il faut en croire les récits ligueurs, frère Jacques crut voir apparaître, au milieu d'une grande lumière, un ange armé d'un glaive nu : « Frère Jacques, » dit l'ange, « je suis messager du Dieu tout-puissant, qui « te viens acertener que par toi le tyran de France doit « estre mis à mort; pense donc à toi et te prépare, comme « la couronne de martyre t'est aussi préparée ! » Le lendemain frère Jacques raconta sa vision à *quelqu'un de ses confrères, homme bien versé en la sainte Escriture* : on croit que ce fut au père Bourgoing, prieur du monastère. Son confident l'encouragea par l'exemple de Judith et de Jéhu, attendu que le roi « estoit séparé de l'Église et bouffoit de tyrannies exécrables. » Jacques se prépara par le jeûne et par les sacrements. Suivant les écrivains royalistes, Jacques aurait été mis en rapport direct avec Mayenne, La Chapelle-Marteau et madame de Montpensier[1] : Mayenne lui aurait promis que la vie de tous les *politiques* prisonniers répondrait de la sienne; quelques-uns prétendent qu'on excita en lui d'autres passions pour venir en aide au fanatisme, et que madame de Montpensier, en même temps qu'elle lui garantissait le chapeau de cardinal s'il échappait, lui accorda « ce qu'il y avait de plus capable de tenter un moine débauché. » Quoi qu'il en soit de cette dernière imputation, assez peu vraisembla-

[1] La haine mutuelle de Henri III et de la duchesse de Montpensier était portée à un degré de fureur inouï. Henri avait mandé tout récemment à la duchesse que, s'il entrait dans Paris, il la ferait brûler vive. La Montpensier répondit que « le feu estoit pour les sod... comme lui, et non pour elle; qu'au surplus, elle feroit du pis qu'elle pourroit pour le garder d'y entrer. » L'Estoile, p. 300.

« après ma mort mon frère que voilà ; je vous prie que, pour « ma satisfaction et vostre propre devoir, vous lui en prestiez « le serment en ma présence. » Les assistants jurèrent. La voix du roi et tout son extérieur n'annonçaient point encore une fin prochaine, et le Béarnais, sur l'invitation de Henri III lui-même, quitta la chambre du blessé pour aller inspecter tous les postes et rassurer l'armée. Henri de Bourbon retourna ensuite à son quartier de Meudon, conférer avec ses affidés : dans le courant de la nuit, un exprès accourut lui dire de se hâter s'il voulait revoir le roi en vie. Quelque diligence que fît le roi de Navarre, il arriva trop tard pour recevoir le dernier soupir de Henri III. Sur le soir, la fièvre s'était déclarée avec violence : Henri III alors avait demandé le viatique, déclaré qu'il pardonnait aux complices de son meurtrier et promis à son confesseur que, s'il survivait, il *contenteroit Sa Sainteté en ce qu'elle désiroit de lui*. Le confesseur, sur cette promesse, lui donna l'absolution et l'eucharistie, et Henri expira, le 2 août 1589, entre deux et trois heures du matin, à l'âge de trente-huit ans [1].

Ainsi furent vengés à la fois Coligni et Guise : ainsi furent accomplis les vœux de la haine populaire; Dieu avait *éteint la race des Valois !*

Les Valois avaient donné treize rois à la France, dans l'espace de deux cent soixante et un ans.

[1] Certificat de plusieurs seigneurs de la cour qui assistèrent le roi Henri III depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès; à la suite de L'Estoile; éd. Champollion, p. 548. — Mém. du duc d'Angoulême; ap. Collect. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI, p. 64-67. Le duc d'Angoulême, qu'on appelait en 1589 le grand prieur de France, était le fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet : il assista aux derniers moments de son oncle Henri III. — Il y eut, si l'on en doit croire d'Aubigné, d'étranges révélations arrachées par la peur et le remords au mignon Bellegarde, auprès du lit de mort du roi.

INTERRÈGNE ou GUERRE DE SUCCESSION[1].

1589. — 1594.

Le bruit de la mort de Henri III s'était répandu dans Paris dès le matin du 2 août : tous les doutes furent dissipés quand on vit les duchesses de Nemours[2] et de Montpensier parcourir la ville dans leurs carrosses, en criant dans tous les carrefours : « Bonnes nouvelles, mes amis ! Bonnes nouvelles ! le tyran est mort ! Il n'y a plus de Henri de Valois en France ! » La mère des Guise, ivre de joie et de vengeance, monta sur les degrés du maître-autel de l'église des Cordeliers pour haranguer la foule : sa fille, la duchesse de Montpensier, distribuait partout des écharpes vertes, couleur d'espoir et d'allégresse, à la place des tristes écharpes noires. En peu d'instants, l'aspect de la grande cité subit un changement prodigieux. La multi-

[1] Après la mort du dernier des Valois, trois principes se disputent le trône de France : 1° le principe monarchique, résumé dans l'énergique formule : *le roi est mort, vive le roi !* Henri III mort *saisit* Henri IV de la couronne; 2° le principe catholique, suivant lequel, l'Église et l'État étant indissolublement unis, nul ne peut être appelé à régir l'État sans professer la religion de l'État, et le sacre seul *saisit* le nouveau roi, qui ne peut inaugurer son règne que par cet acte solennel de catholicisme; 3° le principe républicain, ou de la souveraineté nationale, qui, plaçant dans le corps de la nation un droit toujours vivant et supérieur à tout autre droit, exige tout au moins le consentement du peuple pour la transmission du sceptre. Le principe catholique et le principe républicain se trouvent associés dans la Ligue. Henri IV ne devait devenir véritablement roi de France qu'en vertu d'une transaction de fait, sinon de théorie, entre les principes rivaux. Son règne ne commence en réalité qu'à l'époque où il accepte le symbole religieux de la majorité du peuple et se fait ouvrir par là les portes de la capitale.

[2] Henri III avait remis en liberté la mère des Guise au commencement de février.

tude passa de la consternation au délire ; ce ne furent plus que *risées et chansons*, que tables dressées par les rues et festins en plein air ; le soir, des feux de joie brillèrent sur toutes les places. Partout retentissaient les louanges du *nouveau martyr* qui s'était dévoué pour le salut du peuple ; on célébra le bienheureux Jacques Clément dans les chaires ; on le chanta dans les rues ; on l'invoqua comme un saint [1] ; ses images peintes et sculptées furent placées en lieu honorable dans les maisons privées, dans les lieux publics, dans les églises, jusque sur les autels ! On fit venir à Paris sa vieille mère, on la combla de présents ; on montra au peuple, *comme une merveille*, celle qui avait porté dans ses flancs le libérateur de l'Église [2].

[1] Voy. la curieuse anecdote racontée par le cardinal de Retz sur un haussecol où était gravée l'image de Clément, avec cette légende : *Saint Jacques Clément, priez pour nous.* — Mémoires de Retz, ap. Collection Michaud, 3e série, t. I, p. 67.

[2] L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 5 ; éd. Champollion ; ap. Collect. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. Ier, 2e part. — Palma-Cayet, p. 172. — Sommaire récit des choses mémorables advenues en France sous Henri IV ; Paris, 1598, p. 9-10. — Sixte V, dont Henri III avait blessé l'orgueil en repoussant ses exigences, ne craignit pas de sanctionner de sang-froid, en plein consistoire, le régicide que célébrait Paris. Il éleva la mémoire de Jacques Clément au-dessus de celle de Judith et d'Éléazar Machabée, et compara ce miraculeux événement à l'Incarnation et à la Résurrection du Seigneur (2 septembre). De Thou, t. IV, l. XCVI, p. 767. — Les royalistes répondirent à Sixte V par deux pamphlets très-violents, l'*Anti-Sixtus*, en latin, et la *Fulminante*, en français. — Le tyrannicide, pratiqué à Paris, approuvé à Rome, fut enseigné dogmatiquement, *à posteriori*, dans deux ouvrages qui parurent, l'un à la fin de 1589, l'autre au commencement de 1590, et qui furent, pour la démocratie ligueuse, ce qu'avaient été les livres de Hotman et de Languet pour le républicanisme protestant. Ce sont le *De Justâ Henrici III Abdicatione*, par le curé Boucher, et le *De Justâ Reipublicæ christianæ in reges impios Auctoritate*, attribué, mais sans preuve, à Guillaume Rose, évêque de Senlis. Boucher avait composé son traité *de la Juste Déposition de Henri III* pour justifier les Seize et la Sorbonne ; le livre était sous presse au moment du meurtre du roi. Ce traité a une grande importance comme résumant toutes les théories politiques de la Ligue, théories qui associaient deux principes rivaux dont l'alliance ne pouvait être que temporaire, la

Tandis que le peuple se réjouissait, les chefs délibéraient. Mayenne regardait d'un œil d'envie la couronne qui venait de tomber du front de Henri III, et que sa sœur, l'impétueuse Montpensier, le pressait de ramasser.

souveraineté de l'Église résumée dans le pape, et la souveraineté du peuple. Suivant Boucher, le pape ou ses représentants peuvent changer les lois du royaume, délier le peuple du serment de fidélité envers le roi, et pourvoir à ce que le troupeau du Christ soit confié à un meilleur gardien. Le peuple, de son côté, est souverain : le droit d'élection est supérieur au droit d'hérédité ; la république reste supérieure au roi qu'elle se donne : elle a sur lui droit de vie et de mort. Boucher, passant à la question d'application, prouve que l'Église et le peuple doivent faire usage de leur droit contre Henri III, et que, lors même que le pape l'absoudrait, le peuple ne devrait pas le reprendre pour roi, l'absolution supprimant la *coulpe*, non la peine du péché. Il établit que tout particulier peut tuer un tyran, ennemi de la patrie, et que l'urgence ne permet pas d'attendre, pour rejeter Henri III, qu'il ait été régulièrement jugé et déposé par les états généraux. Il termine par la glorification de Jacques Clément, qui vient de réaliser avec tant d'éclat ses doctrines au moment où il achevait de les rédiger, et souhaite au Béarnais le sort de Henri III. A travers beaucoup de divagations pédantesques ou triviales, de déclamations indécentes et sanguinaires, il y a, dans ce livre, « des idées sérieuses, une passion quelquefois éloquente, une logique serrée, un incontestable talent de polémiste (Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 97). »

Le traité *de la Juste Autorité de la République chrétienne sur les rois impies*, dédié au duc de Mayenne et publié *avec privilége du roi* (Charles X), est dans les mêmes principes que le livre de Boucher. Les sociétés humaines, les *républiques*, sont, dit-il, fondées par la Nature : elles sont libres de choisir le gouvernement qui leur convient, et de le modifier selon les exigences du temps et des mœurs ; l'élection des princes découle de la Nature que Dieu a fondée et de la Raison que Dieu a donnée à l'homme. Tout roi, avant de monter sur le trône, même par succession, doit interroger la volonté nationale ; il n'est pas roi avant d'être couronné. La république peut étendre, restreindre, changer ou abolir la puissance des rois, et leur substituer une autre autorité. — L'excommunication emporte la déchéance du trône. — Les protestants ont raison d'avancer qu'il est permis de tuer les tyrans ; ils n'ont tort que dans l'application. L'exemple de la juste application du principe, c'est l'action *tout à fait divine* de Jacques Clément. — Chacun a le droit de tuer un roi hérétique *comme tout autre hérétique*. L'auteur tâche ensuite d'appliquer la définition du tyran au Béarnais, comme Boucher l'a fait à Henri III. Ce qui est curieux, c'est qu'il finit par flatter la noblesse afin de la détourner du parti royal, et par s'efforcer de l'effrayer sur l'esprit *d'égalité* qu'il lui dénonce dans le calvinisme : « Les plébéiens y sont sur le

La Montpensier et ses adhérents lui représentaient que jamais la maison de Guise ne retrouverait une telle occasion; que, s'il n'agissait point hardiment et sur-le-champ pour son propre compte, s'il laissait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, celui-ci amènerait peut-être après lui ses parents, les Bourbons catholiques, et toute

pied de l'égalité avec les nobles... les ministres méprisent la noblesse, et veulent réduire la France en une république populaire comme la Suisse. ».

Sur ce livre et sur son auteur anonyme, voy. une dissertation de M. Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 295 et suivantes. — Comme dans l'œuvre de Boucher, et peut-être avec plus de profondeur, de hautes maximes de philosophie politique s'y mêlent à des axiomes monstrueux et sauvages, qui expriment, pour ainsi dire, la quintessence du fanatisme exterminateur : la Saint-Barthélemi s'y trouve célébrée aussi bien que le meurtre de Henri III. C'est quelque chose d'étrange et de terrible que cette combinaison du républicanisme avec une théocratie impitoyable.

Cette combinaison, il importe de le dire, fut acceptée temporairement par toute l'école théologique des jésuites. Le chef de cette école, Bellarmin, et ses principaux acolytes, y furent conduits par le désir d'abattre, au profit de l'omnipotence papale, la doctrine naissante du droit divin des rois; doctrine fondée sur la maxime que *toute puissance procède de Dieu*. Bellarmin, de même que l'auteur du traité *de la Juste Autorité de la République*, reconnaît, entre la souveraineté et l'exercice du pouvoir, cette distinction profonde qui avait échappé à Bodin. Suivant lui, Dieu n'a octroyé la souveraineté temporelle à personne en particulier; cette souveraineté repose dans le corps social, dans le peuple; seulement il est entendu que la souveraineté temporelle doit être soumise à la souveraineté spirituelle, c'est-à-dire les peuples au pape, *comme le corps à l'âme*. Ces doctrines, chose qui semble vraiment incroyable, furent enseignées librement en Espagne par Suarez et par le célèbre théologien et historien Mariana. Il fallait que Philippe II se sentît bien fort de l'identification de sa monarchie avec le principe religieux, pour ne pas craindre que l'arme dangereuse qu'il employait contre la royauté française ne fût un jour retournée contre lui ou les siens. — Voy. Ranke, Histoire de la Papauté, l. VI, § 1er. — Par compensation, les protestants, qui, naguère, proclamaient les principes républicains par l'organe de Hotman et de Languet, se mirent à prêcher avec ardeur le droit divin des rois et à nier le droit de cette majorité populaire qui se prononçait contre eux. L'ordre de succession, les lois établies, devinrent pour eux quelque chose d'immuable et d'absolu comme la Bible elle-même. Voyez, comme *specimen*, l'*Explicatio controversiarum quæ moventur ex Henrici Borbonii regis in regnum Franciæ constitutione*; Sedan, 1590.

l'œuvre des Guise serait ainsi compromise ou perdue. Ce n'était pas le désir qui manquait à Mayenne, mais bien l'audace et le génie. Homme de mérite à beaucoup d'égards, bon politique, capitaine expérimenté, il était dépourvu de cette puissante initiative qu'il faut aux hommes de révolution, et plus fait pour remplir une place distinguée dans un ordre de choses régulier [1] que pour régner au milieu des bouleversements. Son ambition ne fut point assez ardente pour lui cacher l'immensité des obstacles : il comprit et apprécia la jalousie de sa propre famille, l'opposition de l'Espagne, les prétentions de la branche aînée de Lorraine et du duc de Savoie, les précédents qui liaient la Ligue au cardinal Charles de Bourbon, l'absence de titres spéciaux et d'enthousiasme populaire en sa faveur; il vit le faisceau de l'Union prêt à se dissoudre : les opinions les plus diverses se manifestaient hautement dans Paris; plusieurs voulaient qu'on se jetât sans réserve dans les bras du roi d'Espagne; d'autres, qu'on élût roi le duc Charles de Lorraine ou son fils aîné, en mariant l'héritier de Lorraine à la plus jeune fille de Philippe II ; quelques-uns proposaient le duc de Savoie, comme petit-fils de François Ier par sa mère, et gendre du roi catholique : la plupart [2] demandaient qu'on proclamât le cardinal de Bourbon, déjà reconnu par les états généraux en qualité d'héritier du trône. Bernardino de

[1] Ce n'est pas qu'il ait été étranger aux mœurs violentes de son temps; car, indépendamment de l'assassinat du favori Saint-Mesgrin, il tua de sa main un de ses officiers, nommé Sacromoro Birago, qui prétendait épouser sa belle-fille sans son aveu.

[2] *La plus grande et saine partie*, dit Villeroi, à qui nous empruntons ces détails; Anc. Collec., t. LXI, p. 349-526. — Suivant Davila, l. X, p. 749, le président Jeannin et Villeroi lui-même dissuadèrent fortement Mayenne d'aspirer à la royauté.

Mendoça, qui ne portait plus le titre d'ambassadeur, mais qui était resté le principal agent de Philippe II en France, sentit de son côté la difficulté de travailler directement et immédiatement en faveur de son maître : il se rapprocha de Mayenne, et tous deux s'entendirent pour céder à l'impulsion de la majorité et ajourner le débat en reconnaissant comme roi de France un vieillard malade et captif. Le conseil général de l'Union approuva cette résolution, et, le 5 août, une déclaration du lieutenant général et du conseil de l'Union invita, *en attendant la liberté et présence du roi nostre souverain seigneur*, tous les princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres, qui avaient suivi Henri III, à se rallier à l'Union, soit pour porter les armes contre les hérétiques, soit pour se retirer dans leurs maisons, en jurant de n'assister dorénavant en aucune sorte les hérétiques ni leurs fauteurs. Les auteurs de la déclaration réclamaient de tous catholiques l'obéissance due à leur roi *catholique*, *naturel et légitime*, et s'exprimaient comme si la transmission de la couronne avait eu lieu, *ipso jure*, de Henri III à Charles X [1].

[1] Le parlement de Paris toutefois ne vérifia la déclaration du conseil général et ne proclama *Charles X* roi de France, par acte solennel, que le 21 novembre, et ce fut seulement à dater de ce jour que les actes de la Ligue furent publiés au nom du cardinal-roi, et qu'on battit monnaie à son effigie. Le parlement de Rouen fit la même proclamation le 14 décembre. Floquet, t. III, p. 545. — Mendoça avait bien deviné les intentions de son maître; car Philippe II, à la première nouvelle de la mort de Henri III, se hâta d'écrire qu'on ne pouvait rien faire de mieux que d'élire le cardinal de Bourbon; puis il ratifia cette élection dans une seconde lettre à Mendoça : « Personne, » est-il dit dans cette lettre, « ne doit prétendre à succéder au cardinal par alliance, mariage ou autre moyen, si ce n'est de l'aveu de Sa Majesté Catholique et de l'aveu du cardinal lui-même. » Il approuve le maintien de Mayenne dans la lieutenance générale. « S'il arrivait que le cardinal ne pût être libre, et que les catholiques, impuissants contre le Béarnais et les hérétiques, voulussent se mettre dans les mains de

Durant la fatale journée du 2 août, le trouble et la confusion étaient passés de la ville assiégée dans le camp des assiégeants. La minorité huguenote semblait plus étourdie que joyeuse de voir le roi de Navarre si brusquement inauguré roi de France par le couteau d'un moine : la majorité catholique, mise en demeure inopinément de saluer la royauté d'un hérétique, s'étonnait, s'agitait, dans une incertitude extrême ; les passions et les cupidités privées s'abritaient déjà sous le masque des opinions et des croyances. Les gens de la maison du feu roi avaient entouré le roi de Navarre comme leur maître aussitôt son retour à Saint-Cloud; mais un grand nombre de seigneurs et de courtisans, après un salut froid et contraint, s'étaient écartés de Henri de Bourbon, pour conférer autour du lit funèbre où gisait le dernier des Valois. On en voyait plusieurs « enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant la main, faisant des vœux et promesses, desquelles on oyoit pour conclusion : — plustost mourir de mille morts (d'Aubigné, part. II, col. 255) ! » Le serment que Henri III expirant avait obtenu d'une partie d'entre eux paraissait bien aventuré.

Le Béarnais, plein d'anxiété, s'était retiré dans un cabinet voisin où il discutait sa situation avec quelques-

Sa Majesté, ils devraient, en traitant avec elle, abandonner toute méfiance ; s'ils ne veulent avoir recours à cet appui, Sa Majesté n'en sera pas moins leur ami et protecteur. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroitement (*diestramente*) les droits de l'infante (comme petite-fille de France)... sonder le terrain pour voir quel effet cela produira. — Il faut faire observer que, pour tout ce qui est mariage entre les têtes couronnées, le Roi Catholique en est le régulateur et le principal arbitre. » Il recommande aux catholiques de se tenir en garde contre l'intention prétendue qu'aurait le Béarnais de se convertir. Capefigue, t. V, p. 344-350-353 ; d'après les archives de Simancas.

uns de ses plus intimes conseillers. Sa première pensée avait été de se retirer sur la Loire. Ce fut le capitaine huguenot Guitri qui l'en détourna, en lui représentant qu'il perdrait sans retour tout ce qui était au nord de ce fleuve. Le concours des auxiliaires suisses était, dans un tel moment, une question de vie ou de mort, et il n'était pas facile de décider les Suisses à rester, même provisoirement, au service d'un nouveau roi qui n'avait pas un écu à leur donner et avec qui leurs cantons n'avaient pas d'engagement personnel. Guitri, fort accrédité parmi les Suisses, se rendit à leur quartier, à Surêne. Givri, un des vainqueurs de Senlis, et d'Humières, proche parent du fondateur de la Ligue de Péronne, allèrent exhorter la noblesse royaliste de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Brie, à reconnaître *Henri IV*, et Rosni fut expédié au quartier du maréchal d'Aumont.

Pendant ce temps, le débat continuait dans le conciliabule des seigneurs catholiques. Plusieurs, plaçant, disaient-ils, la religion avant tout, repoussaient absolument le roi de Navarre, et alléguaient l'exemple de l'Angleterre pour ne pas recevoir un roi hérétique. D'autres, au contraire, déclaraient l'État perdu si l'on violait l'antique loi de succession au préjudice de l'héritier légitime, et voulaient qu'on se fiât à la loyauté de Henri de Bourbon quant au maintien de la religion catholique. Une partie des assistants proposaient de renvoyer la décision aux états généraux. La majorité, après une discussion tumultueuse, chargea le duc de Longueville d'offrir obéissance à Henri de Bourbon, pourvu qu'il embrassât le catholicisme. Longueville s'étant excusé de porter la parole, le surintendant François d'O, cet ancien mignon de Henri III, perdu de débauche et gorgé de concussions,

se fit effrontément l'organe des intérêts de la foi : il se présenta, au nom de tous, devant Henri de Bourbon, et l'invita « à embrasser la religion du royaume avec le royaume, ou, pour le moins, à consigner entre les mains des seigneurs catholiques la promesse de se faire instruire sous peu de jours. » La fierté du Béarnais se révolta contre cette brusque sommation : il se plaignit qu'on le prît ainsi *à la gorge, sur le premier pas de son avénement*, et dit qu'on ne pouvait attendre une si soudaine *mutation de croyance* que d'un homme qui n'aurait aucune croyance. Il ajouta néanmoins, comme toujours, qu'il était prêt à se soumettre à un concile, et qu'il donnerait toutes les garanties désirables à la religion catholique. Sur ces entrefaites, Givri revint du camp, et, *avec son agréable façon*, dit d'Aubigné, il embrassa le genou du roi, et dit à voix haute : « Sire, je viens de voir la fleur de vostre brave noblesse : elle attend avec impatience vos commandements ; vous estes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons (d'Aubigné, part. II, col. 257). » Un moment après, on annonça les capitaines des Suisses : Guitri avait trouvé la besogne faite par Sanci; cet habile et dévoué négociateur, à la première nouvelle de la mort de Henri III, avait réuni les chefs suisses et leur avait représenté que le salut de la France dépendait d'eux seuls; que leurs cantons étaient liés par la foi des traités avec la couronne, et non pas seulement avec la personne du feu roi ; que, d'ailleurs le retour chez eux, sans cavalerie, sans auxiliaires français, à travers tant de populations ennemies, serait plein de périls, et de périls sans gloire. Les Suisses consentirent à servir Henri IV deux mois à crédit, en attendant les ordres de leurs cantons. Le Béarnais embrassa Sanci avec effusion, et serra cordialemen

la main des chefs helvétiens, en s'écriant qu'il leur devrait sa couronne.

Les seigneurs catholiques avaient recommencé leurs délibérations : les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal d'Aumont, Sanci, Givri, travaillaient activement pour le roi. Le maréchal de Biron eût bien voulu travailler pour lui-même : il conseilla de ne reconnaître Henri qu'en qualité de capitaine général, tant qu'il ne serait pas catholique; puis il lui fit demander secrètement, pour se donner à lui sans réserve, l'investiture du comté de Périgord. Bien d'autres songeaient de même à *faire leurs affaires*[1]. La soirée du 2 août et la journée du lendemain se passèrent en négociations. Henri de Bourbon avait dû, par respect pour lui-même, répondre avec fermeté à l'espèce d'injonction qu'on lui avait intimée ; mais il n'en était pas moins disposé à accepter toutes les conditions compatibles avec son honneur. Il promit à l'avide Biron tout ce qu'il voulut, et s'acquit par là cet homme redoutable, le meilleur capitaine et le plus habile politique qu'il y eût entre les *catholiques royaux*. Biron servit dès lors d'intermédiaire auprès des autres. Le pacte fut conclu, et, le 4 août, Henri signa la déclaration suivante :

« Nous, Henri, par la grace de Dieu, roi de France

[1] Discours d'Estat de M. de Sanci ; ap. Mém. de Nevers, t. II, p. 594 et suivantes. Péréfixe rapporte que Sanci parvint à piquer d'honneur Biron et à lui faire abandonner ses prétentions sur le Périgord. Vie de Henri le Grand, p. 84; édit. de 1821. Sanci dit, au contraire, dans le *Discours* cité plus haut, que le roi le chargea d'*assurer* Biron de ce que celui-ci demandait. Si Biron retira sa demande, ce ne fut que plus tard. — Il ne faut pas juger Sanci par les railleries de d'Aubigné, qui ne put lui pardonner sa conversion du protestantisme au catholicisme. Sanci, quoi qu'on pense de sa conduite en matière de religion, montra, dans la question politique, un entier dévouement à la cause qu'il avait embrassée.

« et de Navarre; promettons et jurons, en foi et parole « de roi... de maintenir et conserver en nostre royaume « la religion catholique, apostolique et romaine en son « entier, sans y innover ou changer aucune chose, soit « en la police et exercice d'icelle, soit aux personnes et « biens ecclésiastiques, de confier l'économie d'iceux « (biens) à personnes capables et catholiques; et que, « suivant la déclaration patente par nous faite avant nos- « tre avénement à ceste couronne, nous sommes tout « prest... d'estre instruit par un bon et légitime concile « général ou national; qu'à ces fins nous ferons con- « voquer et assembler dans six mois, ou plustost s'il est « possible, pour suivre et observer ce qui y sera conclu « et arresté.

« Que, cependant, il ne se fera aucun exercice d'au- « tre religion que de la catholique, sinon ès villes et « lieux où il se fait à présent... jusques à ce qu'autrement « il en ait été avisé par une paix générale ou par les estats « généraux qui seront pareillement par nous convoqués « dans ledit terme de six mois.

« Que les villes, places et forteresses qui seront réduites « en nostre obéissance, seront par nous commises au « gouvernement et charge de nos bons sujets (catholiques), « sauf celles qui, par les articles accordés, au mois d'avril « dernier, entre le feu roi et nous, ont esté réservées à « ceux de la religion réformée (c'était une place forte par « bailliage).

« Que à tous offices et gouvernements venant à vaquer « ailleurs que dans les villes et places qui seront au pou- « voir de ceux de la religion réformée, il sera par nous, « durant le même temps de six mois, pourvu de person- « nes catholiques.

« Davantage, nous promettons conserver tous les « princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, « et tous nos bons et obéissants sujets, en leurs biens, « charges, dignités, etc., et spécialement de recognoistre, « de tout ce que nous pourrons, les bons et fidèles servi- « teurs du feu roi ; finalement, d'exposer nostre vie et « nos moyens, avec l'assistance de tous nos bons sujets, « pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, « félonie et desloyauté commis en la personne dudit feu « roi. »

Les chefs catholiques souscrivirent, au bas de la déclaration royale, l'engagement qui suit :

« Nous, princes du sang et autres ducs, pairs et offi- « ciers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et au- « tres soussignés, attendant une assemblée générale des « princes, ducs, pairs, seigneurs, etc., qui estoient fidèles « serviteurs et sujets du feu roi lors de son décès, re- « cognoissons pour nostre roi et prince naturel, selon les « lois fondamentales de ce royaume, Henri quatriesme, « roi de France et de Navarre, et lui promettons service « et obéissance, sur le serment et la promesse qu'il nous « a faite, ci-dessus escrite, et aux conditions que, dans « deux mois, Sa Majesté fera interpeller et assembler les- « dits princes, seigneurs, etc., pour, tous ensemble, « prendre plus ample délibération et résolution sur les « affaires de ce royaume.

« Attendant les décisions du concile et estats généraux, « Sa Majesté aura aussi agréable ..... que, de nostre part, « soient délégués quelques notables personnages vers « nostre saint-père le pape, pour lui représenter particu- « lièrement les occasions qui nous ont meus de faire ceste « promesse, et, sur ce, impétrer de lui ce que nous co-

« gnoistrons nécessaire pour le bien de la chrestienté, « utilité et service de Sa Majesté.

« Nous supplions aussi très-humblement Sa Majesté « de faire justice de l'énorme meschanceté commise en « la personne du feu roi ; promettons à Sa Majesté toute « l'assistance qu'il nous sera possible pour ce faire, et « pour chasser et exterminer les rebelles et ennemis qui « veulent usurper cest Estat. »

Signé : François de Bourbon (prince de Conti), François de Bourbon (duc de Montpensier), Henri d'Orléans (duc de Longueville), François de Luxembourg (duc de Pinei), Louis de Rohan (duc de Montbazon), Armand de Biron, Jean d'Aumont, J. de Dinteville, Nicolas et Louis d'Angennes, J. de Chasteauvieux, Ch. de Balzac de Clermont (d'Entragues), F. du Plessis de Richelieu (grand prévôt de l'hôtel) de Renti, d'Auchi, etc., etc.

Le contrat synallagmatique passé entre Henri de Bourbon et les chefs de la noblesse catholique fut enregistré par le parlement royaliste séant à Tours [1].

Bien des signatures manquèrent à cet acte solennel : les éternelles querelles de préséance, qui se renouvelaient en toute occasion entre les seigneurs français, furent le motif ou le prétexte de nombreux refus. Beaucoup de gens inclinaient fort à suivre l'exemple du duc de Nevers et du maréchal de Retz, et à s'abriter dans une commode neutralité jusqu'à ce que la fortune eût prononcé : d'autres avaient hâte de retourner dans leur pays pour s'y cantonner en petits souverains. Le duc d'Épernon, long-

[1] Recueil d'Isambert, t. XV, p. 3 et suivantes. — Sur les incidents qui précèdent, comparez de Thou, t. IV, l. XCVII, p. 794-795.—D'Aubigné, part. II, col. 253-259.— Davila, l. X, p. 707-713.— Mém. du duc d'Angoulême, p. 67-70. — Sulli, Œconomies royales, p. 71.

temps ami du roi de Navarre à distance, n'avait pas tardé à se brouiller avec lui dès qu'ils s'étaient trouvés ensemble auprès de Henri III; l'arrogance de l'ex-favori n'était pas supportable. Épernon prétendit que sa dignité de duc et pair ne lui permettait pas de signer après les maréchaux; non-seulement il ne signa pas, mais il prétexta des affaires indispensables pour retourner à Angoulême, et partit avec ses troupes, en promettant, du bout des lèvres, qu'il servirait le roi dans son gouvernement. L'exemple fut contagieux : beaucoup de seigneurs réclamèrent, pour quitter l'armée, un congé que Henri n'était pas en état de leur refuser; quelques-uns même passèrent à la Ligue; Vitri, gouverneur de Dourdan, remit loyalement à Henri IV la place que Henri III lui avait confiée, et alla joindre Mayenne. Le garde des sceaux Montholon rendit à Henri les sceaux qu'il ne pouvait, disait-il, tenir pour un roi huguenot. Les zélés huguenots, de leur côté, mécontents de ne rien gagner à l'élévation de leur chef au trône, et de l'entendre proclamer ses doutes religieux en annonçant l'intention de *se faire instruire*, s'éloignèrent en assez grand nombre. La Trémoille, duc de Thouars, partit avec la plupart des réformés poitevins et gascons, en promettant, à la vérité, de revenir. C'était là le début de ces embarras sans cesse renaissants, que deux opinions, également exclusives, également exigeantes, devaient semer tour à tour sur les pas de Henri IV [1].

[1] Dès que les chefs de la Ligue eurent connaissance de la déclaration de Henri IV, ils firent courir une prétendue lettre de ce prince aux *seigneurs de Berne*. Le Béarnais y prévenait ses alliés les Bernois qu'il était obligé de *dissimuler un peu de temps*, mais qu'il était bien décidé à maintenir et augmenter par tout le royaume la foi protestante, dans laquelle il voulait vivre et mourir (Mém. de la Ligue, t. IV, p. 88). Cette fraude produisit l'effet qu'on en attendait. Les huguenots, de leur côté, publièrent à La Rochelle un *Avis au roi pour ne pas changer de*

En quelques jours, l'armée fut réduite quasi de moitié : les uns firent par nécessité ce que les autres faisaient par mauvais vouloir ; la noblesse volontaire avait épuisé ses ressources, et le roi n'y pouvait suppléer. L'armée de la Ligue, cependant, se renforçait ; les auxiliaires appelés par Mayenne commençaient d'arriver à Paris. La position des troupes royalistes, sous les murs de la capitale, allait devenir périlleuse. Henri essaya de négocier avec Mayenne par l'intermédiaire de Villeroi ; mais le lieutenant général de l'Union empêcha Villeroi de se rendre à une conférence proposée par le Béarnais dans le bois de Boulogne, et ne voulut pas voir le secrétaire de Henri envoyé par ce prince à Villeroi. Mayenne s'était abstenu de prendre part aux indécentes démonstrations qui avaient suivi la mort de Henri III, et s'exprima d'une manière très-convenable sur le compte du prétendant, mais déclara qu'il ne pouvait porter atteinte aux droits du *roi Charles X* (Mém. de Villeroi, p. 309-314).

Henri sentit l'impossibilité de se maintenir davantage devant Paris. Ses adversaires croyaient qu'il se retirerait sur la Loire : il ne leur donna pas cette satisfaction, et n'inaugura point son règne par une fuite. Il résolut de maintenir et d'accroître les avantages obtenus depuis deux mois, d'organiser fortement le parti royal dans le nord de la France, d'y fixer la guerre par l'occupation du plus grand nombre possible de places fortes, et de ne retourner sur la Loire qu'en automne, pour tenir à Tours cette assemblée des grands du royaume qui lui avait été demandée par l'acte du 4 août, et qui devait précéder

religion ; l'auteur faisait entendre au roi que, s'il abandonnait la religion, elle se choisirait d'autres protecteurs. Palma-Cayet, p. 469.

les états généraux[1] : il décampa le 8 août, emportant avec lui les restes de son prédécesseur, qu'il ne voulait point abandonner aux outrages du peuple de Paris; il s'empara de Meulan, y passa la Seine, remonta l'Oise, en s'assurant de toutes les petites places voisines de cette rivière, et alla déposer le corps de Henri III dans l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Il avait encore une vingtaine de mille hommes : il les partagea en trois corps; il envoya les gentilshommes picards et champenois, renforcés de quelques troupes allemandes et suisses, *tenir les champs* dans leurs provinces, sous la conduite du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont; il garda près de lui Conti, Montpensier, Biron et environ dix mille combattants, se dirigea rapidement vers la Normandie, emporta en passant Gournai et Gisors, y mit garnison, et vint camper, le 24 août, à Darnetal, à une lieue de Rouen. En menaçant Rouen, il comptait attirer Mayenne sur ses pas, et l'empêcher de reprendre les places occupées par les royalistes autour de Paris : d'autres motifs graves appelaient Henri dans ces contrées; il voulait s'assurer de la foi des gouverneurs et des villes qui avaient soutenu la cause du feu roi, soit en Normandie, soit dans la Picardie maritime, refaire ses troupes aux dépens du gras pays de Caux, et s'approcher de la mer pour recevoir des secours d'hommes et d'argent qu'Élisabeth avait promis à son prédécesseur et à lui. La possession d'un bon port de mer était, en ce moment, pour lui, une question capitale : le gouverneur de Dieppe, Aimar de Chastes, lui remit cette importante place sans conditions et sans réserve. Henri déclara

[1] L'ordonnance de convocation fut publiée le 27 août. Isambert, t. XV, p. 12.

qu'il devait à ce brave officier son salut et le salut de l'État. L'exemple du gouverneur de Dieppe et les exhortations du premier président du parlement de Normandie, réfugié à Caen [1], décidèrent le gouverneur de Caen à seconder l'opinion royaliste de la seconde ville de Normandie. Le capitaine de Pont-de-l'Arche était déjà venu rendre hommage au roi. Le commandant de Boulogne envoya sa soumission.

Henri, de retour au camp de Darnetal, après une excursion à Dieppe, apprit que Mayenne marchait contre lui. Son but était atteint : il n'attendit pas l'armée de la Ligue devant Rouen ; il délogea le 2 septembre, et alla prendre Eu et le Tréport, afin de s'élargir autour de Dieppe. Il reçut à Eu des nouvelles alarmantes : les forces de Mayenne s'étaient accrues plus rapidement et dans une proportion beaucoup plus considérable que Henri ne l'avait prévu. Le duc de Parme, avec qui Mayenne était allé conférer secrètement à Binch en Hainaut, lui avait donné quelques enseignes et cornettes wallonnes; Balagni avait amené des troupes du Cambrésis et de la Picardie; il était arrivé des reîtres, des lansquenets, des Suisses catholiques, levés avec l'argent de l'Espagne; le duc de Nemours était accouru de Lyon; le marquis de Pont, qui rêvait la couronne de France promise par son aïeule, Catherine de Médicis, venait de rejoindre Mayenne avec trois mille Lorrains. Toutes les forces de la Ligue se

[1] Le parlement royaliste de Caen avait reconnu Henri IV, par acte du 19 août, en le suppliant de *faire profession de la religion catholique*. Floquet, t. III, p. 438. Le parlement ligueur de Rouen lança une déclaration foudroyante contre *les officiers séant en la ville rebelle de Caen sous le faux nom de parlement* contre tous gentilshommes qui ne prendraient pas les armes pour la Sainte-Union, et contre quiconque payerait les tailles à d'autres qu'aux receveurs de l'Union; 25 septembre. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 93.

concentraient pour accabler le prétendant. Ces mêmes populations qui refusaient, un mois auparavant, de s'armer contre un ennemi campé au pied de leurs murailles, s'enrôlaient en foule afin de le poursuivre au loin, maintenant qu'il fuyait, disait-on, devant la Ligue. Mayenne avait quitté Paris dès le 27 août, en « publiant qu'il al- « loit prendre le Béarnois. » La confiance était telle dans Paris, que, lorsqu'on sut les armées en présence, maints *badauds* louèrent des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir mener le *Biarnois* à la Bastille [1]. Mayenne comptait acculer Henri IV dans Dieppe, et l'obliger *à s'y perdre*, ou tout au moins à abandonner son armée et à s'enfuir par mer en Angleterre ou à La Rochelle. Il écrivit à Rome et en Espagne qu'il était sûr de la victoire.

Cette assurance était un peu hasardée avec un adversaire tel que Henri de Navarre ; néanmoins la position du prétendant était réellement très-périlleuse, et les avis que Henri recevait des bords de la Loire redoublaient son anxiété. Une conspiration avait failli lui enlever Tours : le maréchal de Matignon avait eu grand' peine à empêcher Bordeaux de se déclarer pour la Ligue, et n'avait pu obtenir du parlement de Guyenne qu'une sorte de déclaration de neutralité [2] ; des intrigues redou-

[1] L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 6. — Mém. du duc d'Angoulême, p. 74.

[2] Le parlement de Bordeaux, par un arrêt du 19 août, exhorta le clergé de « faire faire prières à Dieu pour l'ame du feu roi et la conservation de l'Estat et « couronne en la religion catholique, apostolique et romaine, » enjoignit à tous officiers et administrateurs de son ressort d'empêcher « toute innovation et altération « en ce qui touche l'honneur de Dieu et le repos public, » et de faire observer inviolablement, d'une part, l'édit de juillet 1588, qui sanctionnait la Ligue, et, de l'autre, l'édit du 26 avril 1589, qui établissait une trêve d'un an avec les réformés. Le parlement de Bordeaux concluait en ordonnant à tous gentilshommes, villes, etc., de vivre paisiblement sous l'observation d'*iceux édits*, « en attendant

tables se nouaient autour du cardinal de Bourbon, qui, avant la mort de Henri III, avait été transféré d'Amboise à Chinon ; le comte de Soissons, évadé de la prison où le retenait le duc de Mercœur, était arrivé à Tours, et du Plessis-Mornai, gouverneur de Saumur, qui se multipliait pour défendre dans toute cette contrée les intérêts de Henri IV, soupçonnait le comte et son frère, le cardinal de Vendôme, de cabaler avec d'Épernon pour s'assurer de la personne du cardinal-roi et s'en faire un instrument. Henri ne respira que lorsque Mornai eut réussi à retirer le roi de la Ligue des mains du gouverneur de Chinon pour le conduire à Fontenai en Poitou, au milieu des huguenots : là, Henri savait son prisonnier en sûreté [1].

« qu'il ait plu à Dieu impartir sa grace et miséricorde à ce royaume, pour la « conduite et direction d'icelui à son honneur et gloire, exaltation et conserva- « tion de sa sainte foi catholique. » Mém. de la Ligue, t. IV, p. 45. — Le parlement de Toulouse, subjugué par les ligueurs depuis le massacre de Duranti et de Daffis, exhortait, pendant ce temps, les prélats de son ressort à faire rendre grâces à Dieu d'avoir délivré Paris par *la miraculeuse et espouvantable mort de Henri troisiesme*, instituait une procession annuelle le 1er août en mémoire de ce grand événement, et décrétait la peine de mort contre quiconque reconnaîtrait pour roi Henri de Bourbon, « justement anathématisé par notre Saint-Père le pape Sixte V. » Mém. de la Ligue, t. IV, p. 47. — Le clergé toulousain mit le *bienheureux* Jacques Clément dans les litanies. D. Vaissette, Hist. de Languedoc, t. V, p. 472.

[1] Mém. de Mornai, t. II, p. 9-20. — Une démarche des chefs du parlement de Tours prouva combien la situation avait paru critique aux royalistes les plus dévoués. L'ex-avocat général d'Espeisses, qui présidait cette fraction de parlement formée d'un petit nombre de magistrats royalistes échappés de Paris, fit demander conseil à du Plessis-Mornai sur un projet de transaction entre Henri IV et Charles X. L'oncle et le neveu eussent régné ensemble, associés à la manière des empereurs romains. C'était là sans doute une inspiration du comte de Soissons. La translation du cardinal-roi à Fontenai trancha la question. — Vie de du Plessis-Mornai, p. 439-440. Mornai rendit encore un autre service à Henri IV en décidant le gouverneur du château d'Angers à reconnaître ce prince. Ibid., p. 437. — Charles Duchesne, médecin de Henri IV, dans une relation imprimée à la suite du Journal de Henri IV (éd. de La Haye, 1744, t. IV, p. 340),

Le Béarnais ne songea plus qu'à défendre héroïquement sa couronne et sa vie contre Mayenne. Il avait dépêché des courriers à Longueville et à d'Aumont, pour les presser de lui ramener leurs troupes en toute hâte. Il ne se laissa point enfermer dans Dieppe en les attendant. Le 8 septembre, il vint asseoir son camp auprès du bourg d'Arques, excellent poste dont il avait reconnu les avantages lors de sa récente visite à Dieppe. La Béthune, dont l'embouchure forme le port de Dieppe, coule dans une verte et riante vallée, entre deux chaînes de coteaux : sur le point culminant de la chaîne méridionale, à une lieue et demie de Dieppe, s'élèvent les vieilles tours du château d'Arques, d'où l'on domine, d'un côté, la ville, le port et la mer, de l'autre, les trois vallées de la Béthune et de ses deux affluents, l'Arques et l'Aulne, qui rejoignent la Béthune au pied des collines d'Arques. Trois petites rivières, des prés marécageux, des bois, des ravins, rendent les abords d'Arques difficiles à une armée. L'art aida aux avantages naturels du lieu. Henri et Biron, faisant eux-mêmes l'office d'ingénieurs, coupèrent, par des tranchées et des courtines, tous les points accessibles, toutes les avenues qui conduisent au bourg et au château. Mayenne leur laissa le temps de se retrancher : recevant tous les jours des renforts et ne voulant point attaquer que son armée ne fût au complet, il s'occupa méthodiquement à reprendre Gournai, Neufchâtel, Eu, à nettoyer la contrée, avant de se porter sur Dieppe. Le roi et Biron eurent le loisir, non-

prétend que le vieux cardinal, malade, découragé, n'espérant plus être délivré par ses partisans, écrivit à son neveu pour lui dire qu'il le reconnaissait comme son roi, lui demander la liberté et lui *offrir son service*. Si ce fait eût été authentique, Henri eût sans doute publié la lettre.

seulement de fortifier leur camp d'Arques, mais de mettre à l'abri d'un coup de main le grand faubourg maritime de Dieppe, appelé le Pollet, faubourg dont la prise eût pu entraîner celle de la ville. Soldats, bourgeois et matelots travaillèrent avec une diligence incroyable à creuser des fossés, à élever des boulevards. Châtillon et Guitri furent chargés de défendre le Pollet avec une partie de l'infanterie.

L'armée de la Ligue parut, le 15 septembre, en vue de Dieppe et d'Arques. La disproportion des forces était énorme : Mayenne, qui venait encore d'être joint par le duc d'Aumale et par Brissac à la tête de la garnison de Rouen, avait au moins vingt-cinq mille hommes [1]; Henri IV en comptait au plus huit à neuf mille. Le général ligueur, après avoir inutilement essayé d'attirer le Béarnais hors de son poste, se logea sur les hauteurs de la rive droite de l'Aulne, et occupa le pont de cette petite rivière. Il passa les deux jours suivants à examiner les lieux et à délibérer ; le 16, il partagea son armée en deux corps, et fit tâter à la fois le faubourg du Pollet et les avant-postes du camp d'Arques. La défense, des deux côtés, fut beaucoup plus vigoureuse que l'attaque ; les ligueurs ne gagnèrent pas un pouce de terrain. Le succès de ce premier engagement anima singulièrement les troupes royales, qui n'hésitèrent plus à prendre l'offensive dans toutes les escarmouches. Les batteries du camp d'Arques empêchèrent l'ennemi de s'établir dans l'espace libre entre l'Aulne et la Béthune, et une faible tentative pour traverser la Béthune entre Arques et Dieppe fut aisément repoussée. Mayenne se décida enfin à une at-

[1] Plusieurs relations lui donnent jusqu'à 33,000 et 38,000 hommes.

taque sérieuse. Dans la nuit du 20 au 21 septembre, les ligueurs franchirent l'Aulne en silence, et, le lendemain matin, leur infanterie assaillit un retranchement qui protégeait les abords du camp, et une maladrerie fortifiée qu'occupait l'avant-garde royale. Pendant ce temps, les deux cavaleries s'entre-choquaient dans une petite plaine voisine. Un brouillard épais favorisait les agresseurs et empêchait les canonniers du château et du camp de pointer leurs pièces. Après des charges brillantes, la cavalerie royale, ployant sous le nombre, fut rejetée sur un corps suisse placé en avant du camp ; au même instant, un régiment de lansquenets, qui faisait la tête de l'infanterie ligueuse, pénétra dans le retranchement par une trahison insigne : ces Allemands se mirent à crier qu'ils étaient protestants, qu'ils se venaient rendre au roi ; les lansquenets et les Suisses du roi les aidèrent à franchir le fossé : une fois dans le retranchement, ils se jetèrent sur ceux qui les y avaient introduits, tuèrent ou firent prisonnier tout ce qui se trouva sous leur main. La maladrerie, prise à revers, tomba en leur pouvoir. Quelques-uns de leurs chefs pénétrèrent jusqu'au roi et lui crièrent de se rendre à M. de Mayenne. Le désordre fut si grand durant quelques moments, que Henri, désespéré, demandait à grands cris s'*il ne se trouveroit pas en France cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi*. Tout eût été perdu, si Henri eût commandé à des troupes moins aguerries, et si Mayenne eût poussé plus vivement son avantage. La lenteur des mouvements de Mayenne et du gros de ses troupes à travers les bois et les ravins permit à Henri et à Biron de rallier leurs gens : le brouillard se leva ; les batteries royales, du haut de la colline d'Arques, foudroyèrent la cavalerie ennemie, et Châtillon, accouru

du Pollet avec ses fantassins huguenots, reprit d'assaut la maladrerie sur les lansquenets, puis les rejeta hors du retranchement qu'ils avaient surpris. Le canon empêcha l'ennemi de tenter de nouvelles approches, et le roi resta glorieusement maître du champ de bataille.

Mayenne regagna ses quartiers, et y demeura immobile pendant deux jours. Le 23 septembre, une escadre anglaise entra dans le port de Dieppe; elle apporta au Béarnais quelque argent et des munitions de toute espèce, et lui annonça le prochain débarquement d'un corps d'armée. La nuit d'après, Mayenne décampa, tourna les hauteurs d'Arques, alla passer la Béthune beaucoup plus haut, et, après un détour de sept lieues, revint, le 26, s'établir entre Arques et Dieppe, à l'opposite de son premier campement. Henri avait prévenu l'effet de cette manœuvre, en se portant, avec la plupart de ses troupes, dans les faubourgs de Dieppe, après avoir laissé une bonne garnison dans le château d'Arques. On resta dix jours entiers en présence sous les murs de Dieppe à se harceler et à se canonner sans engager d'affaire générale. Les royaux avaient le dessus dans presque toutes les escarmouches[1] : la confiance qu'ils avaient acquise en eux-mêmes et en leur chef les rendait invincibles; le découragement, au contraire, avait succédé à une folle présomption chez les ligueurs : l'armée de Mayenne se fondait par la désertion. Douze ou treize cents Écossais venaient de débarquer à Dieppe; quatre mille Anglais

[1] Un de ces petits combats fut signalé par un incident remarquable : deux coulevrines attelées suivirent les manœuvres de la cavalerie royaliste et décidèrent la victoire en sa faveur. Cette invention appartenait à un canonnier normand appelé Charles Brise. On ne comprit point alors toute l'importance que pouvait acquérir *l'artillerie légère*, et l'on n'en organisa pas l'emploi jusqu'au grand Frédéric. Davila, t. II, p. 733. — D'Aubigné, part. II, col. 505.

devaient les suivre de près ; Longueville, La Noue, d'Aumont et le comte de Soissons s'étaient réunis en Picardie et marchaient au secours de Henri IV. Mayenne se jugea perdu s'il attendait d'être enfermé entre toutes ces forces. Il opéra sa retraite le 6 octobre, et, sans même tenter d'arrêter au passage l'armée de secours, il se dirigea vers les bords de la Somme, afin d'aller au-devant de nouveaux renforts que lui avait promis le duc de Parme [1].

L'effet des événements d'Arques et de Dieppe fut immense en France et au dehors : plus la position de Henri de Bourbon avait paru désespérée, plus sa sortie triomphante de ce pas redoutable eut d'éclat et de retentissement. Les étrangers, qui suivaient avec anxiété les péripéties de ce grand drame politique, commencèrent à croire que rien ne serait impossible à un homme qui avait surmonté victorieusement une telle épreuve. Mayenne perdit dans l'opinion tout ce que gagna le Béarnais : le lieutenant général de l'Union avait agi avec lenteur et mollesse [2] ; il n'avait pas su inspirer à ses milices l'ardeur qui peut suppléer à l'expérience chez les troupes de nouvelle levée ; cependant le mauvais succès de la Ligue ne tenait pas uniquement aux fautes ou à l'insuffisance de Mayenne : les discordes des princes lorrains y étaient pour beaucoup. Les rancunes du duc d'Aumale, assez dédaigneuse-

[1] Sur les affaires d'Arques et de Dieppe, voy. le Vrai Discours de ce qui s'est passé en l'armée de Sa Majesté, etc. ; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 48. — De Thou, t. IV, l. XCVII, p. 797-804. — Mém. du duc d'Angoulême, p. 70-84. — D'Aubigné, part. II, col. 299-305. — Davila, t. II, p. 722-754. — Sulli, Œconomies royales, p. 72-75. — Mém. de La Force, t. I, p. 66-96. — Ces Mémoires, qui viennent d'être publiés par M. le marquis de La Grange, sont d'un grand intérêt pour les règnes de Henri IV et de Louis XIII. C'est ce même Caumont de La Force qui échappa si miraculeusement à la Saint-Barthélemi.

[2] On prétendait que Mayenne passait plus d'heures à table que Henri IV n'en passait au lit.

ment traité par son propre parti depuis sa déroute de Senlis, l'ambition hardie du jeune duc de Nemours, les prétentions du marquis de Pont, jetaient le trouble dans le conseil de l'armée ligueuse. Le marquis de Pont s'était imaginé qu'en sa qualité de fils d'une fille de France et d'héritier du chef de la maison de Lorraine, il allait recevoir le commandement suprême de l'Union : quand il vit que Mayenne restait général en chef, et ne faisait rien pour lui garantir la survivance du cardinal-roi, il retourna en Lorraine, et ne revint plus (P.-Cayet, p. 178).

Henri, après l'éloignement de Mayenne, recouvra les petites places des environs de Dieppe, et passa quelques jours à régler les affaires du parti royal en Normandie, tandis que ses troupes se reposaient et opéraient leur jonction avec Soissons, d'Aumont, Longueville et les Anglais. Le 21 octobre, l'armée royale, forte de plus de vingt mille hommes et pourvue d'une bonne artillerie, reprit le chemin de l'Ile-de-France : Henri s'avança d'abord à petites journées, espérant que Mayenne ne le laisserait point approcher de la capitale sans essayer de lui barrer le passage et sans lui donner l'occasion de combattre. Quand il vit que Mayenne ne quittait pas les bords de la Somme, il conçut un projet plein d'audace : encouragé par les secrets avis des partisans qu'il avait dans Paris, il marcha rapidement sur la capitale, traversa la Seine à Meulan, vint coucher, le 30 octobre, à Saint-Cloud, et, le 31, passa le long des faubourgs de Paris, comme s'il eût voulu prendre la route d'Étampes ou de Corbeil. Il arrêta toutefois son armée dans les villages de la banlieue, et, le lendemain, un peu avant le jour, il donna le signal d'une attaque générale contre les faubourgs de la rive gauche de la Seine. L'infanterie française, anglaise, écossaise,

arriva dans la nuit. Henri IV n'avait voulu hasarder qu'un coup de main, et n'était pas en état d'entreprendre le siége de Paris : le 5 novembre, il sortit des faubourgs, et se mit en bataille dans la plaine de Montrouge. Mayenne n'ayant point accepté le défi, l'armée royale s'éloigna dans la direction de Montlhéri et d'Étampes [1].

Le Béarnais reçut à Étampes une requête de la reine Louise, veuve de Henri III, qui lui rappelait ses serments de venger son prédécesseur. La requête de la reine douairière était motivée par l'arrestation du père Bourgoing, prieur des jacobins de Paris, qui avait été pris les armes à la main dans l'assaut des faubourgs. Ce religieux passait pour avoir encouragé au régicide son confrère Jacques Clément, dont il avait ensuite célébré en chaire *l'action héroïque* et *le glorieux martyre*. Le parlement de Tours le condamna à être écartelé : il subit avec un grand courage cet horrible supplice, et nia jusqu'au dernier moment sa participation au meurtre du feu roi. Il pria Dieu tout haut, avant de mourir, pour la conversion de Henri de Bourbon [2]. D'autres exécutions avaient précédé celle du père Bourgoing. Plusieurs notables bourgeois ayant été condamnés à mort et pendus à Paris pour avoir conspiré en faveur du Béarnais, au moment de l'attaque des faubourgs, Henri fit pendre par représailles un membre du conseil général de l'Union, appelé Charpen-

[1] Le Vrai Discours de ce qui est advenu en l'armée de Sa Majesté, etc., p. 69 74. — D'Aubigné, col. 309-340. — De Thou, t. IV, l. XCVII, p. 805-806. — Palma-Cayet, p. 479-480. — Davila, p. 735-737. — Mém. de La Force, t. I, p. 97-98. — La Téméraire Entreprise du prince de Béarn sur la ville de Paris; Paris, 1789, chez Didier-Milot. — Lettre de Henri IV à du Plessis-Mornai; ap. Mém. de Mornai, t. II, p. 59.

[2] P.-Cayet, p. 453, — L'Estoile; J. de Henri IV, p. 42. — De Thou, t. IV, l. XCVIII, p. 842.

tier, *riche marchand et homme bien vivant*, dit Palma-Cayet.

D'Étampes, Henri IV renvoya Longueville et La Noue en Picardie, et Givri en Brie, pour arrêter les progrès des ligueurs, qui avaient eu quelques succès en Champagne, et surpris La Fère. Il fut rejoint à Château-Dun par les envoyés des cantons protestants, qui lui apportaient de bonnes nouvelles : les cantons enjoignaient aux régiments suisses de continuer à servir *le roi Henri quatrième*, et renouvelaient avec lui les anciens traités qui les unissaient à la couronne. Henri alla ensuite prendre d'assaut Vendôme, ville de son domaine privé, qui s'était déclarée contre lui : le commandant de la place, qui avait naguère livré en trahison à Mayenne tous les membres du grand conseil, fut pendu, ainsi que le provincial des cordeliers, Robert Chessé, qui avait dirigé tout récemment un dangereux complot à Tours. Durant la nuit du 21 au 22 novembre, Henri fit son entrée aux flambeaux dans cette dernière ville, capitale provisoire d'une royauté errante. Le roi *hérétique* fut reçu à Tours par deux cardinaux, Vendôme et Lenoncourt, et par les magistrats du parti royal, à la tête desquels se trouvait le premier président de Harlai, délivré des mains des ligueurs moyennant rançon. L'ambassadeur de Venise, Jean Mocenigo, attendait Henri à Tours, afin de lui présenter les lettres de la Seigneurie, qui le félicitaient sur son avénement au trône. Le parti anti-papal et anti-espagnol, dont Frà-Paolo-Sarpi était l'âme, avait entraîné la prudente république à cet acte décisif. Ce fut une grande joie pour Henri IV que de se voir reconnu par un gouvernement catholique, et par un gouvernement aussi habile que celui de Venise. Le grand-duc de Toscane et le duc de Mantoue n'osèrent braver ouvertement, comme Venise, le courroux du pape et de

la maison d'Autriche, mais assurèrent en secret Henri de leur amitié [1].

Henri quitta Tours au bout de trois jours, après avoir promis aux prélats, aux seigneurs et aux cours souveraines de réunir en mars prochain l'assemblée qui n'avait pu se tenir en octobre à cause de la guerre. Il continua sa campagne d'hiver avec une infatigable activité, prenant, pour ainsi dire, les villes à la course, et nourrissant son armée avec le butin et les contributions de guerre [2]. Le Mans, défendu par Bois-Dauphin, n'attendit pas l'assaut et se rendit après quelques jours de siége (2 décembre). Le Maine tout entier suivit presque sans résistance l'exemple de sa capitale : la plus grande partie de la noblesse passa sous les drapeaux du roi. Le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier, que Henri III avait chargé du gouvernement de la Bretagne après la prise du comte de Soissons par les ligueurs, vint saluer

[1] De Thou, t. IV, l. XCVII, p. 817-819. — Henri IV fut reconnu de la Porte Othomane, et reçut du sultan Mourad ou Amurat III une lettre fort curieuse, « Amurat, très-grand empereur, à toi, Henri de Navarre, issu de la race invincible des Bourbons, je désire salut et heureuse fin, parce que tu es clément et débonnaire, et que tu as esté délaissé en bas âge. La renommée a été jusqu'à nous de la grandeur de ton courage, et que Philippe d'Autriche... tasche de te priver de la succession légitime qui t'appartient au royaume de France... en haine de ce que tu détestes les faux services des idoles très-déplaisantes au grand Dieu... Je te fais à savoir qu'ayant en horreur cette cause... je veux prendre ta protection et te rétablir avec une puissance redoutable par tout le monde... » Il termine par l'offre d'envoyer deux cents bâtiments de guerre à Aigues-Mortes. Manuse. de Béthune, vol. 9077, f° 22. Amurat équipa en effet, en 1594, une très-grande flotte destinée à faire une diversion contre l'Espagne; mais une révolte en Arabie et une guerre qui éclata entre la Turquie et la Perse empêchèrent l'expédition othomane. Voyez P.-Cayet, Chronologie novennaire, p. 345-348.

[2] Les impôts des contrées soumises arrivaient rarement jusqu'au roi. Les gouverneurs s'en appropriaient la plus grande partie, ce que Henri défendit en vain par une déclaration du 22 novembre. Il en était de même, et à plus forte raison, dans le parti de la Ligue.

le roi à Laval avec une multitude de gentilshommes bretons : le parlement de Rennes avait reconnu Henri IV. La ville d'Alençon, pendant ce temps, avait ouvert ses portes à Biron : le château se rendit au roi le 24 décembre. D'Alençon, Henri s'avança dans la Normandie centrale. Argentan capitula ; Domfront se révolta en faveur du roi; la ville de Falaise et son château, vieille forteresse qui avait eu au moyen âge une grande renommée, furent emportés d'assaut : le comte de Brissac, gouverneur de Normandie pour la Ligue, fut fait prisonnier dans Falaise. Lisieux, Pont-Audemer, Pont-Lévêque, Bayeux, Honfleur, Verneuil, Évreux, enfin toute la Normandie centrale, se soumirent dans l'espace de quelques semaines. Henri se rendait facile sur les conditions, et ne demandait aux villes qui capitulaient que des vivres et quelque argent pour ses soldats. Les secours envoyés de Caen, la capitale royaliste de la Normandie, avaient beaucoup aidé aux succès du Béarnais.

Le corps vaste et pesant de la Ligue était comme étourdi des coups multipliés de son agile adversaire. De graves dissensions, qui commençaient à transpirer en dehors des conseils du parti, ne permettaient pas aux chefs de se donner tout entiers aux soins de la guerre et facilitaient les progrès du Béarnais. Déjà deux des prétendants, le duc de Lorraine et le duc de Savoie, travaillaient, chacun de leur côté, à s'approprier des lambeaux de la France, sans tenir compte du gouvernement de l'Union. Le duc de Lorraine, mécontent de cette branche cadette de Guise qui ne voulait pas servir les intérêts de son aînée, tâcha de se faire reconnaître *protecteur de Champagne* par les ligueurs champenois. Le duc de Savoie dépêcha des ambassadeurs au parlement de Grenoble pour lui exposer

ses prétentions sur le trône de France : le parlement de Grenoble, qui, depuis la mort de Henri III, se maintenait dans la neutralité, à l'instar du parlement de Bordeaux, renvoya la question aux états généraux du royaume, et pria le duc de ne pas troubler le repos du Dauphiné, assuré par la trêve d'Ornano avec Lesdiguières [1]. Le duc alors se tourna vers la Provence, où son assistance fut invoquée par le gouverneur ligueur de Vins, que pressait le royaliste La Valette : Charles Emmanuel manœuvra pour se faire déclarer protecteur de la Provence, et les vives représentations de Mayenne ne purent le détourner de son entreprise.

Ce n'était pas toutefois entre ces princes et Mayenne que se débattaient les destinées de la Ligue ; c'était entre Mayenne, l'Espagne et les Seize. Là était le nœud de la question. L'on s'était accordé pour proclamer la royauté de Charles X ; on ne s'accordait plus sur les conséquences de cette proclamation. Mayenne voulait régner sous le nom du roi captif, demander à Philippe II son argent plutôt que ses soldats, et réserver sa liberté d'action pour l'époque de la mort de Charles X. Philippe II n'entendait pas se contenter du rôle du banquier de la Ligue : il croyait le temps venu de recueillir le fruit de tant d'intrigues et de sacrifices ; il voulait préparer les voies à l'abolition de la Loi Salique au profit de sa fille aînée, l'infante Isabel-Clara-Eugenia, et prétendait être déclaré protecteur du royaume de France pendant la captivité du

[1] La trêve ne fut pas longtemps maintenue en Dauphiné : les ligueurs parvinrent à soulever Grenoble, que Lesdiguières serra bientôt de près. Les membres royalistes du parlement se retirèrent à Romans. Voy. Palma-Cayet, p. 484-485. — La guerre était très-vive en Provence, où le parti royal se relevait ; La Valette prit Toulon. Palma-Cayet, p. 498.

roi Charles X: Mayenne avait pour lui les hommes d'État du parti, la noblesse, les magistrats, les officiers municipaux de Paris, les gens qui, par réflexion ou par sentiment, redoutaient sur toute chose la domination étrangère. Philippe II tenait le bas clergé, les moines, les prédicateurs, par deux mobiles également puissants, le fanatisme et la cupidité : une multitude d'entre eux étaient ses pensionnaires ; les prédicateurs lui rattachaient la plupart des Seize et le menu peuple ; le peuple, que ses tribuns enfroqués trompaient, peut-être de bonne foi, sur le caractère et les vues du *Roi Catholique,* n'avait pas pour l'Espagnol la même antipathie que les classes supérieures, et ne ressentait de haine nationale que contre l'Anglais. C'était une singulière alliance que celle de Philippe II, le despotisme incarné, avec les chefs d'une faction démocratique ; les Seize s'imaginaient que la démocratie pourrait s'établir en France sous le protectorat du vieux tyran espagnol.

Les agents de Philippe II, Mendoça, Taxis et Moreo, s'entendirent avec une partie des Seize et avec ceux des prédicateurs qui étaient du conseil général de l'Union, sur les conditions du protectorat. Le *protecteur du royaume* s'emploiera à délivrer de captivité le cardinal-roi et à le faire sacrer à Reims : « Il se pourra faire alliance d'une fille de Sa Majesté Catholique avec un prince de France, qui, après le décès dudit sieur cardinal, sera couronné roi. Et, en faveur du mariage, donnera Sa Majesté le comté de Flandre ou de Bourgogne pour l'unir au royaume de France. — Les ministres de l'Église gallicane seront réformés selon le concile de Trente. — Aucun Espagnol ne sera pourvu aux bénéfices, offices de judicature, ni aux gouvernements des places frontières. — Les offices de ju-

dicature ne seront vendus, *ains* donnés à gens de bien, etc. — Sa Majesté Catholique fera fonds en cette ville de deux millions d'or (6 millions de francs) pour payer les arrérages des rentes. Elle entretiendra la guerre de ses moyens et de ceux qu'il plaist à nostre Saint Père donner. Les deniers des tailles et impositions ne seront employés qu'à l'acquit des dettes du royaume. Les dettes acquittées, seront les impositions abolies, fors une taille pour l'entretien des gens de guerre.... — Le commerce de la marchandise sera ouvert aux François pour aller aux terres de Pérou et autres terres nouvellement conquises par Sa Majesté... (P. Cayet, p. 489). »

Les conditions étaient séduisantes, et l'Espagnol s'y prenait adroitement. Mayenne pourtant ne fut pas séduit: il était marié, et ne pouvait être ce « prince de France » qui régnerait avec l'infante. Outre cette question d'avenir touchant laquelle il ne voulait pas s'engager, il voyait que son autorité de lieutenant général serait fort réduite par le protectorat; que le droit de pourvoir aux principales charges et dignités du royaume passerait au protecteur. Il résista : on essaya de l'intimider, de l'entraîner. Quelques-uns de ses confidents, le maire d'Orléans, Roissieux, par exemple, le poussaient à satisfaire le roi d'Espagne. Mais la plupart de ses amis, Villeroi, Jeannin, le président Brisson, le comte de Belin, et, entre tous, l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, qui venait de recouvrer sa liberté à prix d'or, le détournèrent de prêter l'oreille à ces propositions *indignes de la nation françoise;* plusieurs allèrent jusqu'à dire qu'il vaudrait mieux s'accorder avec les catholiques du parti navarriste pour sommer le roi de Navarre de rentrer dans le giron de l'Église[1];

[1] Les *catholiques royaux* en avaient fait porter la proposition à Mayenne par le

que, s'il refusait, on tâcherait de détacher de lui les Bourbons catholiques. Mayenne préférait ne se soumettre ni à l'Espagnol ni aux Bourbons ; il agit avec adresse et vigueur. Il répondit aux agents de Philippe II que le pape ne trouvait pas bon qu'autre que Sa Sainteté fust déclaré protecteur de la religion catholique en France ; il envoya Roissieux en Espagne pour négocier directement avec Philippe II ; puis, averti qu'on travaillait à obtenir du conseil général de l'Union une déclaration en faveur du protectorat, il s'attaqua au conseil lui-même ; il prétendit que « puisqu'il y avoit un roi proclamé dont il estoit lieutenant, le conseil devoit estre auprès de lui et le suivre aux armées et partout... que le conseil de l'Union ne faisoit que représenter une certaine forme de république qui n'estoit coustumière ni bien séante en ce royaume ayant un roi. » Il ne cassa pas formellement le conseil général ; mais il forma à côté un conseil privé, composé en partie de membres du conseil général, lui déféra dorénavant toutes les affaires, ôta les sceaux à l'évêque de Meaux pour les donner à l'archevêque de Lyon, nomma quatre secrétaires d'État, par lesquels il fit dépêcher toutes lettres patentes, grâces et provisions d'offices, avec cet intitulé : « Par le roi, estant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant général, etc. ; » sans plus faire mention du conseil général ; enfin, pour empêcher l'opinion de se soulever contre ce coup d'État exécuté à la sourdine, il convoqua les états généraux à Melun pour le 5 février 1590, quoiqu'il sût fort bien que la continuation de la guerre rendrait leur réunion impossible. Les états généraux de la

comte de Belin, que Henri IV avait, de son côté, chargé d'ouvertures de paix. Sur tous ces débats, voyez Mémoires de Villeroi, p. 530-542. — Palma-Cayet, p. 489-491.

Ligue ne se tinrent pas plus à l'époque annoncée que l'assemblée aristocratique convoquée par Henri IV [1].

La suppression du conseil général fut un événement décisif pour les destinées de la Ligue. Toute l'œuvre des Seize fut ainsi renversée par une sorte de surprise : il n'y eut plus de fédération des villes centralisée dans le conseil général ; la monarchie fut substituée à la république dans le gouvernement de l'Union, et la démocratie redevint, de fédérale, simplement municipale. La Ligue y perdit plus encore que n'y gagna Mayenne ; les bonnes villes tendirent à s'isoler dans le soin de leur propre défense, et n'eurent plus, pour le gouvernement personnel du lieutenant général, le zèle et l'ardeur qu'elles témoignaient pour ce gouvernement fédéral où siégeaient leurs représentants (*Dial. du Maheustre,* etc., p. 484-485). Les Seize n'ayant pas su, même avec l'aide de l'influence espagnole, empêcher le pouvoir exécutif de ruiner le pouvoir représentatif, il était clair que la révolution politique tentée par la Ligue avortait. Restaient la question religieuse, la question dynastique et la question de l'indépendance nationale.

Au moment où le conseil général disparaissait, une puissance d'une autre nature entra en jeu et vint apporter à la Ligue une force morale qui compensa momentanément jusqu'à un certain point l'effet de la dislocation du conseil. La cour de Rome commença de prendre une part directe et permanente aux affaires de la Sainte-Union. Aussitôt après le contrat du 4 août, Louis de Luxembourg, duc de Pinei, délégué par les *catholiques*

[1] Traité de la prise des armes, par M. le duc de Nevers; ap. Mém. de Nevers, t. II, p. 94. — Dialogue du Maheustre et du Manant, p. 484. — Palma-Cayet, p. 491.

royaux auprès du pape, avait écrit au Saint-Père pour le prier d'attendre son arrivée à Rome avant d'envoyer un légat en France. Sixte V, vivement pressé par les agents de la Ligue, n'accueillit point cette demande et fit partir, au commencement d'octobre, le cardinal Gaëtano, avec des instructions rédigées en termes très-généraux. Gaëtano devait travailler à *réunir la France sous un roi vraiment chrétien*. Charles X n'était pas même nommé dans la bulle : Sixte évitait de s'engager quant aux personnes. Malgré son indécente déclamation sur la mort de Henri III, Sixte V n'était point disposé à se jeter aveuglément dans la lutte, ni surtout à seconder les plans de Philippe II, qu'il redoutait plus que les huguenots; mais il se trompa sur le choix de son instrument : au lieu d'un politique, il envoya un fanatique. Gaëtano se précipita dans la Ligue et dans le parti espagnol à corps perdu. Le duc de Nevers, qui restait neutre dans ses domaines, avait conseillé au légat d'imiter sa neutralité et de s'établir auprès de lui à Nevers, pour imposer son arbitrage aux partis. Le conseil était digne d'attention, quoique intéressé. Gaëtano n'en tint compte, et après un assez long séjour à Lyon et à Dijon, il entra, le 20 janvier 1590, à Paris, entouré d'une imposante escorte de prélats et de docteurs, parmi lesquels figuraient le grand théologien Bellarmin et l'évêque d'Asti, Panigarola, éloquent prédicateur qui avait autrefois célébré devant Charles IX les louanges de la Saint-Barthélemi. On fit au légat une réception magnifique [1].

[1] De Thou, t. IV, l. XCVII, p. 814; — l. XCVIII, p. 837. — Le 5 janvier, Henri IV avait publié, dans son camp devant Falaise, une déclaration par laquelle il ordonnait de rendre au légat les honneurs d'usage, s'il venait au roi et le reconnaissait; dans le cas contraire, Henri protestait contre les démarches du pape en faveur de la Ligue. Recueil d'Isambert, t. XV, p. 47.

Le légat, qui n'avait point écouté le duc de Nevers, n'écouta pas davantage le cardinal de Gondi, évêque de Paris, neutre comme le duc depuis la mort de Henri III. Gaëtano n'avait qu'une pensée, celle de détruire le Béarnais. Le 26 janvier, ses bulles furent enregistrées au parlement : le parlement enregistra également sans opposition ses *facultés* ou instructions spéciales, bien qu'elles renfermassent plusieurs clauses attentatoires aux droits de la couronne et aux libertés gallicanes. Le premier président Brisson retrouva pourtant la vieille dignité parlementaire, le jour où le légat vint siéger au Palais : Gaëtano ayant voulu se placer sur le trône du roi, Brisson prit le légat par la main et le fit asseoir au-dessous de lui.

Cette question d'étiquette à part, le parlement suivit docilement l'impulsion du légat, et cassa un arrêt du *pseudo-parlement de Tours*, qui venait de déclarer criminel de lèse-majesté quiconque communiquerait avec le légat, jusqu'à ce qu'il eût demandé permission au roi de résider en France. Gaëtano n'épargna rien pour ranimer l'ardeur ligueuse. Le 10 février, la Sorbonne, d'accord avec lui, condamna l'opinion qui prétendait qu'on devrait ou pourrait reconnaître pour roi Henri de Bourbon, hérétique et relaps, s'il redevenait catholique, et que le pape n'avait pas droit d'excommunier les rois. Le 1er mars, le légat publia défense à tous archevêques et évêques de se rendre à Tours, s'ils y étaient invités, pour instruire Henri de Bourbon dans la religion catholique, attendu que ni Bourbon ni les siens n'étaient compétents pour convoquer les évêques, et qu'un concile n'était pas nécessaire pour cette œuvre. La déclaration du légat fut suivie d'un arrêt du parlement qui ordonnait à chacun d'employer ses forces et moyens pour la délivrance du

roi Charles X, et interdisait, sous peine de mort, toutes communications avec Henri de Bourbon et ses agents (5 mars) ; puis, le 11 mars, le prévôt, les échevins, les quarteniers, renouvelèrent le serment de l'Union entre les mains du légat, dans l'église des Augustins, d'où l'on avait fait disparaître le tableau de l'ordre du Saint-Esprit et tout ce qui rappelait le souvenir de Henri III. Le parlement et tous les autres corps suivirent cet exemple (De Thou, t. IV, l. XCVIII, p. 838-841).

Mayenne, sur ces entrefaites, était en campagne, et tâchait de relever sa réputation militaire compromise à Arques. Un des derniers actes du conseil général de l'Union avait été la convocation du ban et de l'arrière-ban, qui ne produisit pas grand résultat, chacun étant occupé à guerroyer dans sa province, et chaque pays, d'un bout de la France à l'autre, étant le théâtre d'une lutte incessante dont l'histoire ne saurait suivre les mille péripéties. Mayenne, à la tête d'un corps d'armée assez médiocre, entreprit de délivrer les environs de Paris des garnisons royalistes. Le 20 décembre 1589, il reçut la capitulation de Vincennes, qui avait résisté une année entière, et qui ne céda qu'à la famine. Le 6 janvier 1590, il reprit Pontoise : les petites places de l'Oise, et, sur la Seine, Poissi, retombèrent en son pouvoir, mais le château et le pont fortifié de Meulan, où Henri IV avait laissé une bonne garnison, se défendirent avec tant de vigueur et de constance, que Henri eut le temps d'arriver au secours, du fond de la Normandie. Henri fit lever le siége de Meulan par une diversion contre Poissi, qu'il emporta d'assaut sous les yeux de Mayenne : celui-ci parvint à couper le pont de Poissi. Tandis que les armées étaient en présence sur les deux bords de la Seine, Henri et Mayenne furent avertis

en même temps que le Vieux Château de Rouen avait été surpris par des conspirateurs royalistes (21 février). On se dirigea de part et d'autre, à marche forcée, sur Rouen; Henri fut arrêté à moitié chemin par la nouvelle de la reprise du château; les bourgeois de Rouen avaient canonné si rudement cette vieille forteresse, que les conspirateurs s'étaient vus contraints de capituler au bout de quelques heures.

Henri tourna vers Dreux, qu'il commença d'assiéger le 26 février ; Mayenne, laissant ses troupes sur la Seine, prit la poste, et alla conférer à Bruxelles avec le duc de Parme. Philippe II ne se tenait pas pour définitivement battu dans l'affaire du protectorat, et, tout mécontent qu'il pût être de la résistance de Mayenne, il n'avait garde de permettre que la Ligue fût accablée par le Béarnais; mais, au lieu de l'argent que Mayenne demandait, il envoya des soldats. Mayenne fut obligé de se laisser secourir comme l'entendait le roi catholique. Mayenne ramena des Pays-Bas deux mille chevaux espagnols et belges et quelque infanterie allemande, qu'il trouva tout prêts à marcher, mais n'obtint pas les secours pécuniaires qu'il sollicitait dans des lettres pleines de détresse[1]. De retour aux bords de la Seine vers le 10 mars, il passa la rivière à Mantes, et marcha au secours de Dreux, dont la garnison avait résisté héroïquement pendant douze jours aux *royaux*. Le Béarnais décampa le 12 mars, mais ce ne fut pas pour fuir : il alla coucher à Nonancourt, et, le

[1] Voy. ses lettres des 7 et 9 mars à l'intendant général (*proveditor*) Moreo. Il se plaint qu'on ait manqué aux promesses faites aux reîtres, aux Suisses et aux lansquenets : il en représente les dangereuses conséquences. « Nous sommes au dernier point de misère... Les Suisses veulent absolument argent ou congé. » Capefigue, t. V, p. 377-378; d'après les Archives de Simancas.

lendemain, il déploya son armée dans la plaine de Saint-André, entre Nonancourt et Ivri ; son intention était de combattre l'ennemi au passage de l'Eure ; mais ses coureurs vinrent lui annoncer que Mayenne avait déjà traversé l'Eure à Ivri, et une affaire d'avant-postes s'engagea pour la possession d'un village que les *royaux* enlevèrent aux ligueurs. Le soir approchait : la bataille, devenue inévitable, fut remise au lendemain. Mayenne, qui n'avait voulu que délivrer la ville de Dreux, fut forcé de combattre par tout ce qui l'entourait, et surtout par le comte d'Egmont, commandant des auxiliaires belges, jeune téméraire, qui, soit ambition, soit fanatisme, s'était fait le serviteur dévoué des bourreaux de son père.

C'était la seconde fois, depuis le commencement des guerres de religion, qu'une grande bataille allait avoir lieu aux environs de Dreux.

Les armées n'étaient pas nombreuses : les ligueurs comptaient quinze ou seize mille hommes, dont environ quatre mille cavaliers ; le roi était d'abord incomparablement plus faible ; mais les renforts qu'il reçut de Champagne, de Normandie, de Picardie, des bords de la Loire, durant les derniers jours qui précédèrent la bataille, et même pendant la bataille, diminuèrent cette inégalité. Il soutint le choc avec trois mille chevaux et huit mille fantassins.

Les deux armées furent en ligne, le 14 mars, vers dix heures du matin. Comme à Coutras, la cavalerie du Béarnais n'était armée que d'épées et de pistolets ; la suppression de la lance, d'abord amenée par la nécessité parmi les volontaires protestants, devenait systématique [1].

[1] Il est essentiel d'observer que les raisons qui portèrent Henri IV et les meilleurs capitaines de la fin du seizième siècle à supprimer la lourde lance d'arrêt

Le front de l'armée ligueuse présentait au contraire une épaisse forêt de lances. Henri IV avait partagé sa cavalerie en sept régiments, pour suppléer par la mobilité au nombre. Chaque régiment de cavalerie était flanqué de deux bataillons d'infanterie et précédé d'enfants perdus ou tirailleurs. Le roi, Montpensier, d'Aumont, le grand prieur d'Angoulême, accompagné de Givri, le baron de Biron, fils du maréchal, le colonel allemand Tick de Schomberg [1], commandaient chacun un corps de cavalerie; le septième régiment était en réserve sous les ordres du maréchal de Biron, qui fit ainsi, comme il le dit lui-même, ce qu'eût dû faire le roi. Henri avait auprès de lui son cousin de Conti et la fleur de la noblesse catholique et protestante : la Trémoille, du Plessis-Mornai, Rosni, étaient accourus partager ses périls. En face de la troupe du Béarnais se déployait un formidable escadron ennemi, au moins double en nombre. Là étaient Mayenne, Nemours, le chevalier d'Aumale, et le comte d'Egmont, avec la meilleure partie de sa gendarmerie wallonne, soutenue par quatre cents *carabins* (carabiniers à cheval) espagnols : là devait se faire le principal effort de la Ligue; la disposition de l'armée ligueuse était, du

des compagnies d'ordonnance, ne sont point applicables à la lance moderne, espèce de javeline légère et facile à manier, qui place le cavalier dans des conditions offensives et défensives tout à fait différentes.

[1] Mathieu, t. II, p. 58, raconte une anecdote intéressante sur le roi et cet officier allemand. Schomberg ayant demandé de l'argent au roi, au sortir de Dreux, Henri lui avait répondu « que jamais homme d'honneur ne demandoit argent la veille d'une bataille. » Au moment de combattre, Henri se repentit de cette dure parole, et, s'approchant de Schomberg : « Monsieur de Schomberg, » lui dit-il, « je vous ai offensé; cette journée peut être la dernière de ma vie, je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; je sais votre valeur et votre mérite : pardonnez-moi et embrassez-moi. — Il est vrai, Sire, » répliqua Schomberg; « Votre Majesté me blessa l'autre jour, et, aujourd'hui, elle me tue; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir pour son service. »

reste, à peu près semblable à celle des troupes royales. Les ligueurs avaient l'avantage du vent et du soleil : Henri rétablit l'égalité à cet égard par un mouvement de flanc rapidement exécuté.

Des deux côtés, on invoqua le secours du ciel avant de donner le terrible signal : les catholiques et les protestants de l'armée royale rivalisaient de dévotion depuis la veille, et Henri, exalté par la grandeur de la situation, avait manifesté, par des invocations publiques au Dieu des armées, ces sentiments religieux qui étaient chez lui indépendants des querelles de sectes. Le ministre Louis d'Amours fit la prière devant lui, comme à Coutras, tandis qu'un cordelier, marchant en tête de l'escadron des Wallons, anathématisait, avec un grand crucifix, *les hérétiques et les politiques*.

Au moment de mettre sa *salade* (son casque), Henri adressa aux siens une courte et vive harangue : « Mes « compagnons, Dieu est pour nous ! Voici ses ennemis « et les nostres ! Voici vostre roi ! A eux ! Si vous perdez « vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc : vous « le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur « (d'Aubigné, part. II, col. 520) ! » Au lieu de se confondre dans la foule des siens, il avait planté sur son cimier un magnifique panache de plumes de paon blanc, pour se faire reconnaître de plus loin à ses amis et à ses ennemis. Son cheval avait aussi la tête ombragée de grandes plumes.

L'artillerie royale, forte de six pièces, et dirigée par le grand maître La Guiche, engagea l'action par quelques volées meurtrières, auxquelles les canons ennemis, moins bien placés, ne ripostèrent que faiblement. Tous les escadrons s'ébranlèrent à la fois : le maréchal d'Aumont

culbuta les chevau-légers de la Ligue ; les chevau-légers royalistes, que menaient le grand prieur et Givri, plièrent sous la charge d'un escadron de Wallons, qui, par une folle bravade, vint donner de la croupe de ses chevaux contre le canon du roi. Le maréchal d'Aumont, le baron de Biron, le duc de Montpensier, chargèrent aussitôt cette troupe étrangère, que soutinrent des escadrons de ligueurs français. Pendant ce temps, le choc décisif avait lieu à quelque distance. Comme le roi et Mayenne s'avançaient l'un contre l'autre, les reîtres de la Ligue, mis en désordre, d'abord par le canon, puis par les arquebusades des *enfants perdus*, se rejetèrent sur le gros escadron de Mayenne[1] et y portèrent la confusion. Ce fut une circonstance très-favorable au roi, qui chargea aussitôt les lanciers français et wallons, sans être arrêté par une furieuse décharge des carabins espagnols. Les lanciers n'avaient pu prendre le champ nécessaire, et ne purent presque pas faire usage de leurs lances. En un instant, les deux troupes n'offrirent plus qu'une mêlée tourbillonnante. Henri, après avoir préparé sa bataille avec la science et le sang-froid d'un général romain, se comporta, une fois la lutte engagée, en paladin du moyen âge, et sembla croire qu'il devait conquérir sa couronne à la force de son bras : il se plongea si avant dans la mêlée, que, pendant un quart d'heure, on ne sut s'il était mort ou vivant. Le combat fut terrible, mais court : la valeur et l'expérience militaire l'emportèrent sur le nombre ; les ligueurs et leurs auxiliaires étrangers eurent le sort

[1] Davila inculpe Jean de Tavannes, maréchal de camp de l'armée ligueuse, qui, en rangeant les troupes, n'avait pas laissé assez d'intervalle entre les escadrons pour les évolutions. Suivant Sulli, les reîtres y mirent de la mauvaise volonté, parce qu'ils étaient protestants pour la plupart. Œconomies royales, p. 76.

qu'avaient eu les courtisans à Coutras. D'Egmont fut tué d'un coup de pistolet : Mayenne, Nemours et le chevalier d'Aumale, voyant leur gendarmerie complétement rompue et dispersée, et n'ayant plus qu'une trentaine de cavaliers autour d'eux, se décidèrent enfin à prendre la fuite devant la réserve royale, qui s'avançait sous les ordres du maréchal de Biron. Le roi, rallié par d'Aumont, Givri, le jeune Biron et la réserve, remit ses escadrons en rang et poursuivit sa victoire. Partout la cavalerie de la Ligue était en déroute, pressée, l'épée dans les reins, par les *royaux*.

L'infanterie de la Ligue ne fit point de résistance : un gros bataillon de Suisses catholiques demanda et obtint de capituler et mit bas les armes. Les fantassins français, qui s'étaient jetés dans les rangs des Suisses, « jouirent de la mesme clémence. » Les lansquenets requirent en vain merci ; on les massacra sans pitié, pour punir la trahison d'Arques. « Quartier aux François ! » avait crié Henri ; « sauvez la noblesse françoise, et main basse sur les es- « trangers ! »

Beaucoup de fantassins français furent néanmoins sabrés ou arquebusés dans la première fureur de la victoire ; la déroute fut au moins aussi sanglante que le combat. Les ligueurs s'étaient battus, une rivière à dos, position désastreuse en cas d'échec. Mayenne ayant rompu derrière lui le pont d'Ivri pour empêcher les royaux de le poursuivre, un grand nombre de fuyards, livrés à la merci des vainqueurs, furent taillés en pièces auprès d'Ivri, ou se noyèrent en essayant de traverser l'Eure, grossie par les pluies ; les reîtres furent écrasés dans Ivri même. Le roi alla passa l'Eure à Anet, à une lieue et demie au-dessus d'Ivri, et donna la chasse à l'ennemi

jusqu'aux bords de la Seine et jusqu'aux portes de Mantes ; mais les habitants de Mantes, après quelque hésitation, avaient ouvert à Mayenne, et sauvé par là le lieutenant général de l'Union, qui ne passa qu'une nuit dans leur ville. Le lendemain du départ de Mayenne, Mantes se soumit à Henri IV.

La victoire était complète : l'armée ligueuse n'existait plus ; quatorze ou quinze cents cavaliers, sur quatre mille, étaient morts ou pris ; toute l'infanterie était détruite, rendue ou dispersée. Cinq pièces de canon, plus de quatre-vingts enseignes d'infanterie et de vingt cornettes de cavalerie, furent les trophées des vainqueurs. La cornette de Mayenne, blanche, semée de fleurs de lis noires, était restée entre les mains de Rosni : on avait pris aussi l'étendard rouge du comte d'Egmont [1].

La nouvelle de ce grand désastre fut apportée à Paris, le 15 mars, par un gentilhomme de l'armée de Mayenne. L'archevêque de Lyon, garde des sceaux de la Ligue, et les autres membres du conseil privé, les chefs du corps de ville, les principaux prédicateurs, se réunirent aussitôt chez le légat, à l'évêché. Tout le monde s'attendait à voir le Béarnais paraître, d'un moment à l'autre, sous les murs de Paris, à la tête d'une armée formidable. Plusieurs des assistants étaient tellement consternés, qu'ils proposèrent de traiter sur le champ avec l'ennemi aux meilleures condi-

[1] Voy. sur la journée d'Ivri, le Discours véritable sur la victoire obtenue par le roi, etc. ; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 235 et suivantes. — Lettres du roi à M. de Longueville, ibid., p. 252 ; et au maire de Langres, p. 253. — Lettre du maréchal de Biron ; ap. Marcel ; de l'Origine de la monarchie française, t. IV, p. 643. — Mém. de Mornai, t. II, p. 55. — Sulli, Œconomies royales, p. 75-77. — De Thou, t. IV, l. XCVIII, p. 842-850. — D'Aubigné, part. II, col. 545-552. — Davila, l. XI, p. 762-780. — Palma-Cayet, p. 215-220. — Ét. Pasquier, t. II, liv. XIV, lat. 10.

tions possibles. Ils représentèrent l'appauvrissement de la ville, la ruine du commerce, le manque de ressources : « Paris, » disaient-ils, « n'a presque point de munitions de « guerre ni de bouche; l'artillerie perdue à la ba- « taille de Senlis et à la prise des faubourgs n'a point été « remplacée; les murailles sont dans le plus mau- « vais état. Monseigneur de Mayenne ne pourra, de long- « temps et peut-être jamais, rallier des forces suffisantes « pour secourir la ville ! » Les zélés, *les bons théologiens, et surtout messieurs de la Sorbonne*, dit un narrateur contemporain [1], se récrièrent contre cette coupable défiance de la protection divine. Le légat intervint avec dextérité dans la discussion : il fit rejeter entièrement la pensée de traiter de la paix générale avec *l'hérétique*, et ajourner toute résolution pour ce qui regardait la ville de Paris, jusqu'à ce qu'on eût conféré avec Mayenne. On convint que les prédicateurs annonceraient, le lendemain, au peuple, la perte de la bataille. Guillaume Rose, Boucher, Pigenat, Lincestre, et surtout le père Christin de Nice, s'acquittèrent si adroitement et si éloquemment de cette tâche difficile, qu'ils inspirèrent au peuple une courageuse résignation et lui firent accepter l'épreuve *envoyée de Dieu* (Davila, p. 780-781). Le bruit, habilement accrédité, que le Béarnais était fort blessé, et qu'il avait perdu beaucoup de monde à Ivri, aida à rassurer le peuple. Les 17 et 18 mars, on cria dans les rues une déclaration donnée à Madrid le 8 par Philippe II, qui

[1] Histoire de ce qui s'est passé dans Paris au temps de la Ligue depuis le 11 mars 1590 jusqu'à la fin de cette même année; ap. Revue rétrospective, 2e série, t. Ier, p. 270. — Cette intéressante relation, indiquée comme manuscrite dans la Bibliothèque historique de la France, t. II, p. 539, avait déjà été publiée à la suite des Mémoires de Villeroi, t. II; édition de 1665. L'auteur paraît être Italien.

priait tous les princes catholiques de se joindre à lui pour l'extirpation de l'hérésie et la délivrance du roi très-chrétien Charles X, puis une lettre de Philippe à l'archevêque de Tolède, chancelier de Castille et grand inquisiteur : le Roi Catholique invitait l'archevêque à faire dresser l'état de tous les bénéfices et assembler les conciles provinciaux d'Espagne, afin de taxer les bénéficiers pour la solde de deux armées qu'il destinait à secourir le royaume de France (Mém. de la Ligue, t. IV, p. 206-210). On publia aussi la promesse faite par le légat de ne point quitter Paris, quoi qu'il advînt.

Des courriers étaient partis, dès le 15, pour Rome, l'Espagne et les Pays-Bas. Le 16, Pierre Gaëtano, neveu du légat, le commandeur Moreo, un des agents de Philippe II, et un des échevins de Paris, prirent la route de Bruxelles pour aller invoquer l'assistance du duc de Parme. Le 18, le légat, la duchesse de Montpensier, l'ambassadeur d'Espagne Mendoça, l'archevêque de Lyon, les membres du conseil et du corps de ville, les principaux chefs des ligueurs parisiens, allèrent trouver à Saint-Denis le duc de Mayenne, qui n'osait se montrer à Paris après sa défaite. Mayenne n'était cependant pas terrassé par son malheur : esprit lent, mais ferme et opiniâtre, il se montrait plus éloigné qu'auparavant d'écouter ceux de ses amis qui le poussaient à une transaction avec le Béarnais. Il annonça qu'il allait se retirer à Soissons pour reformer son armée et attendre les renforts espagnols, exhorta les chefs parisiens, que le péril commun rapprochait de lui, à garder le serment de l'Union, qu'ils avaient renouvelé trois jours avant la malheureuse bataille, et leur accorda pour gouverneur le duc de Nemours, jeune prince actif, intelligent et intrépide, à la

place du duc d'Aumale, à qui la voix publique refusait ces qualités. Il écrivit à Philippe II, pour lui demander de nouveaux et de plus grands secours; à Sixte V, pour lui reprocher de n'en avoir envoyé aucun à la Sainte-Union[1]; puis il s'éloigna de la capitale, après avoir échangé de nouveaux serments avec les chefs de la Ligue parisienne. Il laissait à Paris, comme garantie de son zèle à délivrer la capitale, sa femme, ses enfants, sa mère et sa sœur.

Le courage des Parisiens ne fut pas mis à l'épreuve aussitôt qu'ils l'avaient pensé : le vainqueur d'Ivri n'alla pas droit à Paris; il resta douze jours à Mantes et aux environs. Plusieurs écrivains contemporains lui ont reproché ce délai comme une faute capitale. D'autres l'excusent par diverses raisons. Les troupes étaient harassées; des torrents de pluie rendaient les chemins impraticables à l'artillerie; le roi attendait d'Angleterre des munitions dont il était dépourvu; le roi était sans argent, et le surintendant d'O se disait sans ressources. Sulli assure que c'était mauvaise volonté, et que d'O et les *autres catholiques de sa faction* eussent vu avec grand chagrin le roi obtenir un triomphe trop complet. L'actif Henri eût peut-être bien surmonté tous ces obstacles, s'il n'eût été retenu auprès de Mantes par une passion nouvelle pour une jeune châtelaine du voisinage, la dame de La Roche-Guyon, qui lui fit oublier sa *belle Corisande*.

Durant le séjour de Henri à Mantes, il y eut quelques négociations, d'abord entre Villeroi et du Plessis-Mornai, auprès de Mantes, puis au château de Noisi, chez le cardinal de Gondi, entre le légat et le maréchal de Biron. Mais

[1] Sixte V autorisa à grand'peine le légat à donner 50,000 écus à la Ligue. De Thou, t. IV, p. 851.

Villeroi était sans pouvoirs, et le légat, en demandant une entrevue à Biron et aux principaux des catholiques royaux, n'avait eu d'autre but que de les débaucher du service du roi, ou tout au moins d'obtenir d'eux une trêve qui préservât Paris et permît d'assembler les états généraux. Il échoua complétement: Biron ne fit aucune concession. Une scène assez comique se passa pendant cette conférence. Le légat, après avoir tenté inutilement d'attirer à la Ligue le brave Givri, qui avait accompagné Biron, pressa Givri de demander du moins au pape, dans la personne de son représentant, l'absolution du passé. Givri s'agenouille d'un air contrit, et requiert pardon du mal qu'il a fait à ceux de Paris durant la guerre : le légat lui donne sa bénédiction; alors Givri, toujours à genoux, demande gravement l'absolution pour l'avenir comme pour le passé, attendu qu'il est bien décidé à faire pis qu'auparavant (De Thou t. IV, l. XCVIII, p. 854).

Givri ne fit pas tant de mal aux Parisiens qu'il s'en vantait. Avant la bataille, par une de ces transactions que la pénurie obligeait le roi de tolérer, Givri avait promis aux Parisiens de laisser passer, à prix d'argent, au pont de Chamois où il commandait, un grand convoi de trois mille muids de blé et dix mille muids de vin venant de la Beauce et de l'Orléanais. Quoique la bataille eût changé la position respective des partis, Givri tint parole, et permit un ravitaillement qui encouragea fort les Parisiens à la résistance (P.-Cayet, p. 224).

Malgré cet incident, qui retardait ses chances de succès, Henri IV se mit en devoir d'exécuter les plans qu'il avait conçus pour la réduction de Paris. Il avait renoncé à y pénétrer de vive force : il craignait presque également, pour son armée, les effets du désespoir populaire, pour

Paris, la fureur de son armée : il sentait que la France ne pardonnerait jamais à son roi le sac de Paris. Il s'était donc arrêté au projet de bloquer la capitale, persuadé que l'immense population parisienne, accoutumée au bien-être et à l'abondance, capitulerait aux premières atteintes de la faim. Maître du bas de la Seine, entre Paris et Rouen, il résolut d'occuper également la haute Seine et ses affluents, afin d'intercepter tous les arrivages. Il quitta Mantes, le 28 mars, sous d'heureux auspices : il avait reçu la nouvelle de plusieurs brillants combats gagnés par les royaux en Auvergne, dans le Maine et dans le pays Messin[1]. Il se porta sur Corbeil, qui avait refusé de recevoir garnison ligueuse en promettant de se bien défendre, et qui ne se défendit pas (1er avril). Lagni-sur-Marne se rendit ensuite sans coup férir. De là le roi se rabattit sur la Seine et sur l'Yonne, assaillit Melun, qu'il emporta en quelques jours, prit Montereau, Provins, et les petites places des environs : l'armée ne trouva de résistance sérieuse qu'à Sens. Un premier assaut ayant été vaillamment repoussé par la garnison et les habitants,

[1] Le 14 mars, le jour même de la bataille d'Ivri, les royalistes de l'Auvergne et du Bourbonnais défirent les ligueurs auprès d'Issoire : le comte de Randan, gouverneur d'Auvergne pour la Ligue, y fut tué. De Thou, l. XCVIII, p. 854. — Les ligueurs bretons, vers le même temps, se firent battre en essayant de recouvrer le Maine sur les royaux. — La garnison et les habitants de Metz, qui ne cessèrent jamais de tenir pour le roi, eurent quelques avantages sur les Lorrains. — Par compensation, le gouverneur de Saint-Malo, qui voulait livrer sa ville au roi malgré les habitants, fut prévenu et mis à mort par les Malouins, qui escaladèrent avec une audace extraordinaire une tour presque inaccessible. Saint-Malo, toutefois, en échappant au roi, ne se donna point à Mercœur : cette importante ville maritime, tout en reconnaissant nominalement le *protecteur* de Bretagne et en soutenant la Ligue, refusa de recevoir garnison, n'eut plus d'autre gouverneur que son maire, et se gouverna en république durant plusieurs années. De Thou, t. IV, l. XCVIII, p. 856. — La Ligue à Saint-Malo, relation contemporaine, publiée dans la Revue Rétrospective, 2e série, t. IX, p. 85.

Henri ne jugea point à propos de s'opiniâtrer contre cette ville, dont la possession n'était pas indispensable à son dessein, et, le 1er ou le 2 mai, il tourna la tête de son armée vers Paris [1].

La Ligue avait encore essayé de l'arrêter par des pourparlers : Villeroi était venu le trouver à Melun de la part de Mayenne, et l'avait assuré que, « s'il donnoit contentement aux catholiques sur le fait de la religion, » le lieutenant général de l'Union « mettroit peine de disposer ceux qui l'avoient eslu, de lui rendre obéissance. » Le négociateur ne fit pas mention, même pour mémoire, du *roi Charles X*. Villeroi était peut-être sincère ; mais Mayenne ne l'était pas, et ne visait qu'à une trêve. Henri ne s'y laissa pas prendre : il dit qu'il était prêt à donner, si on le jugeait nécessaire, de nouvelles garanties aux catholiques ; que, pour son compte, il ne demandait qu'à s'éclairer, mais qu'il n'entendait pas faire marché de sa religion. Il refusa la trêve [2]. Une seconde tentative que le légat fit faire par intermédiaire auprès de Biron ne réussit pas mieux. Biron et les principaux chefs des catholiques royaux étaient d'autant moins disposés à céder aux séductions de Gaëtano, qu'ils le savaient blâmé et presque désavoué à Rome. Les nouvelles de la capitale du monde catholique étaient meilleures pour le Béarnais que pour la Ligue. La jalousie contre l'Espagne était décidément plus forte chez Sixte-Quint que la haine de l'hérésie. Ce pontife, d'abord très-irrité contre Venise parce qu'elle avait reconnu le Béarnais, s'était peu à peu rapproché de cette république ; il avait résisté aux instances de Phi-

[1] Relations de ce qui s'est passé en l'armée du roi depuis la bataille donnée près d'*Ivry* ; ap. Recueil M. ; Paris, 1760, p. 84-107.

[2] Mém. de Villeroi, p. 364-384.

lippe II, qui le pressait d'excommunier, d'une part, les Vénitiens, de l'autre, les catholiques royaux de France ; il avait, malgré les impérieuses réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, reçu le duc de Luxembourg-Pinei, représentant des catholiques royaux, écouté avec bienveillance ce duc justifier devant lui le parti *politique* et faire l'éloge de Henri de Bourbon ; il avait enfin témoigné du regret d'avoir autrefois excommunié Henri avec tant de précipitation, et promis de l'*embrasser* s'il demandait à rentrer dans le giron de l'Église. Après la nouvelle de la bataille d'Ivri, Sixte fit plus : il répondit directement aux princes et seigneurs qui lui avaient député Luxembourg, par un bref où il les exhortait à soutenir les intérêts de la religion catholique, selon la promesse que Luxembourg lui avait portée de leur part. Il n'y avait pas un mot, dans ce bref, contre *Henri de Bourbon*. Philippe II, exaspéré de la conduite de Sixte V, le fit sommer, par son ambassadeur à Rome, de déclarer le *prince de Béarn* à jamais et dans tous les cas incapable de porter la couronne de France : sinon Philippe menaçait de se soustraire à l'obédience du pape. Sixte, après une scène violente avec l'ambassadeur Olivarez, fit quelques concessions, envoya un peu d'argent à Gaëtano pour assister la Ligue, engagea le duc de Pinei à quitter momentanément Rome sous quelque prétexte, mais ne fit pas ce qu'exigeait Philippe, qui pourtant ne réalisa point sa menace [1].

Gaëtano, quoiqu'il ne reçût du saint-siége que bien peu d'appui, continua d'être à Paris le centre de la résistance, et de représenter en France l'esprit ultramontain malgré le pape, qui n'osa le révoquer.

[1] Ranke, Hist. de la papauté, t. III, l. VI, § 5.—De Thou. t. IV, l. XCVIII, p. 836-837-854-860.

Les Parisiens n'avaient pas perdu le temps employé par Henri IV à préparer le blocus de leur ville. Les apprêts de la défense avaient été poussés avec ardeur par le nouveau gouverneur, le jeune duc de Nemours, dont les brillantes qualités rappelaient aux Parisiens leur grand Guise; l'archevêque de Lyon, la meilleure tête de la Ligue, dirigeait la police et l'administration intérieure, d'accord avec le bureau de la ville, et les prédicateurs, manœuvrant avec ensemble d'après les inspirations quotidiennes de madame de Montpensier, entretenaient dans le peuple une excitation fébrile. Ils étaient puissamment secondés par une nouvelle confrérie établie, dans l'église Saint-Gervais, sous les auspices du curé Lincestre. La confrérie *du nom de Jésus* était, pour ainsi dire, la Ligue dans la Ligue, la quintessence de la Sainte-Union. Les confrères juraient, par le serment de leur baptême et par le corps du Seigneur, qu'ils recevaient tous ensemble au moins une fois par mois, de ne jamais consentir à paix ni trêve avec Henri de Bourbon ou ses fauteurs [1]. On fondit ou l'on remit en état soixante-cinq pièces de canon; les murs furent réparés et soutenus par des terrassements; on abattit les maisons des faubourgs qui pouvaient favoriser les approches de l'ennemi; la rivière fut barrée par des chaînes que protégeaient des barques armées et des batteries de canon. On enrôla toute la jeunesse; la milice bourgeoise fut portée au nombre de trente mille hommes *très-bien armés*. On fit entrer des troupes dans Paris, en petit nombre, il est vrai; la ville, épuisée par la guerre, n'avait pas les moyens d'en solder davantage, et les Parisiens conservaient d'ailleurs leur vieille antipathie contre

[1] Articles accordés et jurés entre les confrères du saint nom de Jésus; Paris, Guil. Bichon, 1590.

les garnisons. Ils ne reçurent pas en tout plus de quatre à cinq mille hommes de troupes régulières, sur lesquels on comptait à peine cinq cents cavaliers. Le manque de cavalerie eut de fâcheuses conséquences [1].

Le 7 mai, la Sorbonne, répondant à des questions posées par le corps de ville, décida que, lors même que le roi Charles X viendrait à mourir ou à céder son droit à Henri de Bourbon, durant son injuste détention, et que Henri de Bourbon obtiendrait son absolution du saint-siége, les Français seraient tenus en conscience de l'empêcher de parvenir au gouvernement du royaume, *pour le danger évident de feintise et perfidie*. — Ceux qui assistent ledit Henri de Bourbon sont en état permanent de péché mortel; ceux qui lui résistent jusqu'à la mort peuvent espérer la palme du martyre (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 264 et suivantes).

Quelques heures après la publication du décret de la Sorbonne, l'armée royale se déploya en vue des faubourgs du nord. Henri avait passé la Marne à Lagni, et vint se mettre en bataille, le 7 mai au soir, entre les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin. Il avait été joint par le duc de Longueville, par La Noue et par un corps d'auxiliaires allemands, et comptait environ douze mille fantassins et trois mille cavaliers. Le lendemain, il attaqua Charenton, qui fut emporté le 9; le capitaine fut pendu, suivant les cruelles lois de la guerre, pour avoir défendu contre une armée royale une place *non tenable*. Le roi établit Givri à Charenton avec un fort détachement, envoya le

[1] Hist. de ce qui s'est passé dans Paris, etc., p. 275-278. — Relation de P. Cornejo; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 276 et suivantes. L'Espagnol Pedro Cornejo fut témoin oculaire. — Pigafetta, *Relatione dell' assedio di Parigi*; 1591, in-8° (aussi témoin oculaire).

maréchal d'Aumont à Saint-Cloud, et logea le gros de ses troupes entre Paris et Saint-Denis. Le 12, il fit assaillir les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin par un corps nombreux que commandait La Noue. Les soldats français, allemands et suisses de la Ligue, soutenus par les compagnies bourgeoises, se défendirent avec tant de vigueur, que La Noue, grièvement blessé, fut obligé de battre en retraite. Le roi avait espéré que les *politiques* tenteraient un mouvement dans Paris : la bonne contenance des *vrais catholiques* empêcha les *politiques* de remuer.

Henri ne renouvela point l'attaque ; mais il fit brûler tous les moulins de la banlieue, et resserra autour de Paris le cercle de fer qu'il avait commencé de tracer à de grandes distances : toutes les petites places et les châteaux des environs furent occupés par des garnisons royalistes, qui ne laissaient pas une lieue d'intervalle entre elles, et des partis de cavalerie complétèrent le blocus en battant sans cesse la campagne. Saint-Denis et Vincennes furent bloqués en même temps que Paris.

Deux jours après l'assaut des faubourgs, Paris fut témoin d'un spectacle sans exemple : une nouvelle milice s'était organisée pour prêter assistance à la garnison et aux compagnies bourgeoises ; treize cents prêtres, moines ou écoliers, firent leur *montre* (revue), le 14 mai, en *belle ordonnance*. Guillaume Rose, évêque de Senlis, marchait en tête comme le colonel de ce régiment bizarre : le curé de Saint-Côme, Hamilton, était son sergent de bataille. Après venaient le prieur des chartreux et ses religieux, le prieur des feuillants et les siens, les quatre ordres mendiants (jacobins, cordeliers, carmes et augustins), les capucins, les minimes, entremêlés d'écoliers de l'Université ; tous avaient la robe retroussée, le capuchon rabattu,

la pertuisane ou l'arquebuse sur l'épaule ; beaucoup portaient des casques et des corselets ; des crucifix leur servaient d'enseignes ; leur grand étendard était une bannière à l'image de la Vierge. *L'église militante* défila quatre par quatre devant le légat, en chantant des hymnes entrecoupés de salves de mousqueterie, et Gaëtano salua ces pieux guerriers du titre de *vrais Machabées*. Un accident troubla la cérémonie : un des *nouveaux soldats*, ignorant que son arquebuse fût chargée à balle, tua roide l'aumônier du légat, qui, « s'en retourna au plus viste, pendant que le peuple criait que cest aumosnier avoit esté fortuné d'estre tué dans une si sainte action [1]. »

L'étrange association du froc et de la cuirasse, du bréviaire et de la hallebarde, la gaucherie de ces soldats improvisés, prêtaient fort à la raillerie : les pamphlets royalistes ont jeté sur la *procession de la Ligue* un ridicule ineffaçable ; cependant l'histoire ne doit point oublier que, sous ces grotesques accoutrements, battaient des cœurs animés d'un sombre enthousiasme ; que ces moines étaient prêts à mourir dans les combats ou sur les écha-

[1] L'Estoile, Journal de Henri IV ; édition Champollion, p. 16-19. Les anciennes éditions sont non-seulement incomplètes, comme celles du Journal de Henri III, mais pleines d'erreurs. La véritable date de la fameuse *procession de la Ligue* est bien le 14 mai, et non le 5 juin, comme l'atteste le quatrain suivant, cité par L'Estoile :

Messieurs, assûrer se faut,
Puisqu'à la *mi-mai* on voit faire
Du mardi-gras le mystère,
D'avoir caresme bien haut.

Voy. aussi la Relation de Cornelo ; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 285. — De Thou, t. IV, l. XCVIII, p. 863.— Davila, p. 797. — Mathieu, t. II, p. 44. — Palma-Cayet, p. 234. — Les bénédictins, les célestins, les génovéfains, les religieux de Saint-Victor, ne s'associèrent point à la belliqueuse démonstration des moines mendiants. Les jésuites furent conseillers et spectateurs, mais non point acteurs.

fauds, comme leurs chefs Bourgoing et Chessé; qu'ils partagèrent enfin, avec une constance inébranlable, toutes les fatigues, les misères et les dangers des défenseurs de Paris.

Tandis que les moines passaient leur revue sur les quais et sur les ponts, le canon grondait du haut des remparts, et le chevalier d'Aumale, protégé par l'artillerie de la Bastille, faisait une sortie contre les avant-postes royalistes et les chassait de l'abbaye Saint-Antoine. Les ligueurs victorieux ne se firent pas scrupule de piller l'église du couvent, respectée par les *fauteurs d'hérésie* [1]. Il y eut plusieurs autres sorties heureuses : les Parisiens, qui pouvaient porter rapidement des forces toujours supérieures sur un point donné, obligèrent à diverses reprises les royalistes de quitter la plaine et d'évacuer quelques-uns des villages de la banlieue; mais ces légers avantages ne débloquaient pas la capitale; les royalistes n'en restaient pas moins maîtres de presque tous les points fortifiés, de presque tous les postes qui commandaient le cours des rivières. Une armée régulière, bien disciplinée et bien pourvue de cavalerie, eût pu seule les déloger de leurs positions.

Les vivres renchérissaient de jour en jour : les chefs de l'Union commencèrent à prendre l'alarme; on n'avait pas fait tout ce qu'on aurait dû ni tout ce qu'on aurait pu pour approvisionner la ville. On entreprit un recensement général de la population et des vivres qui se trouvaient chez les particuliers. La population de Paris, bien diminuée par les persécutions religieuses et poli-

[1] Le faubourg Saint-Antoine ne consistait encore qu'en une espèce de village formé autour de l'abbaye qui lui donnait son nom. L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 18.

liques, par la ruine du commerce et la cessation du payement des rentes, par l'absence de la cour, par l'émigration d'une multitude de familles, par la décadence des études universitaires, ne s'élevait plus guère au-dessus de deux cent mille âmes; encore fallait-il compter dans ce nombre près de trente mille paysans réfugiés de plusieurs lieues à la ronde [1]. On trouva du blé pour un mois, à raison d'une livre de pain par jour pour chaque personne, et quinze cents muids d'avoine, qu'on réserva comme ressource extrême (26 mai). On obligea les gens aisés à céder ce qu'ils avaient de blé au delà de leur provision de deux mois, et l'on prit des mesures pour faire vendre le pain aux pauvres, au plus bas prix possible, tant qu'il durerait. On ordonna l'expulsion des gens des campagnes, *bouches inutiles et mendiants*, que l'ennemi avait refoulés dans Paris; mais il y eut division à cet égard dans le corps de ville, et *ceux qui estoient chargés de la police* n'exécutèrent pas l'ordre des chefs, soit compassion malentendue, soit présomption et aveuglement sur l'imminence du péril [2].

On avait reçu, sur ces entrefaites, à Paris, une importante nouvelle, prévue par la Ligue, lorsqu'elle avait fait rendre le dernier décret de la Sorbonne : le roi de la Ligue n'était plus; Charles X était mort de la pierre, le 8 mai, au château de Fontenai-le-Comte, à l'âge de

[1] Il est probable que Paris avait eu de 500,000 à 550,000 habitants sous François Ier et Henri II. L'ambassadeur vénitien Navagero, en 1528, lui en donne de 5 à 400,000; Marino Cavalli, 500,000, ce qui est évidemment très-exagéré. — Relations des ambass. vénit., t. I, p. 50, et p. 260.

[2] Relat. de P. Cornejo; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 285-295. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 46. — De Thou, l. XCVIII, p. 864. — Brief traité des misères de la ville de Paris; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 504.

soixante-six ans [1]. Le cardinal-roi n'avait jamais été qu'un drapeau pour la Sainte-Union. Sa personne était assez indifférente au peuple, et sa fin causa peu d'émotion parmi les préoccupations terribles qui absorbaient les Parisiens. Paris remit aux états généraux, toujours annoncés et toujours différés depuis un an, le soin de choisir le successeur de Charles X, et persista dans sa résolution de se bien défendre. Le 31 mai, jour de l'Ascension, à la suite d'une procession générale dans laquelle on promena toutes les châsses et les reliques les plus révérées de Paris, le duc de Nemours, le chevalier d'Aumale, tous les capitaines et les magistrats, jurèrent, sur le maître-autel de Notre-Dame, de mourir plutôt que de rendre la ville au *roi de Navarre*. Toute l'assistance répéta ce serment, et l'on donna lecture en public d'une lettre du duc de Mayenne, qui promettait un prompt secours aux Parisiens. Mayenne ne fut point avare de telles promesses, tant que dura le siége : quand ses lettres ne suffisaient pas, madame de Montpensier ou les *gens du conseil* en forgeaient d'autres ; on supposait Mayenne toujours prêt à arriver à la tête d'une armée auxiliaire, et l'attente populaire, incessamment trompée, se reprenait sans cesse aux mêmes déceptions.

Mayenne était en ce moment à Péronne, où il s'était arrêté au retour d'une conférence qu'il avait eue à Condé avec le duc de Parme. La mort de Charles X était un événement plus grave pour lui que pour les Parisiens, et rendait sa position plus difficile vis-à-vis de la cour d'Espagne : n'osant franchement aspirer au trône pour lui-

[1] On continua de battre monnaie à son effigie à peu près jusqu'à la fin de la Ligue. La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède des monnaies de Charles X de 1595 et de 1595.

même et ne pouvant supporter l'idée de le céder à un autre, ne voulant ni couronner la fille de Philippe II, ni faire appel, comme quelques-uns de ses amis l'y poussaient, à un Bourbon catholique, il mit tous ses soins à prolonger l'interrègne, que les Espagnols s'efforçaient d'abréger, et à éloigner les états généraux, que les Espagnols appelaient. La guerre favorisa Mayenne en rendant impossible la réunion des états, qu'il ajournait de mois en mois et de ville en ville. Mayenne rendit un grand service à la France par le refus qu'il fit de livrer aux Espagnols les principales villes de la Somme comme places de sûreté pour leurs forces auxiliaires : il fit valoir l'opposition d'Amiens et des autres cités ligueuses de Picardie à l'entrée des garnisons étrangères, et le duc de Parme n'insista pas trop, de peur de dépopulariser Philippe II parmi les catholiques français et de nuire au succès de ses grands desseins [1].

Philippe, avant même de connaître la mort de Charles X, s'était préparé à remplir dans toute leur étendue les engagements pris envers la Ligue par son manifeste du 8 mars. Il s'apprêtait à expédier des troupes en Languedoc au maréchal de Joyeuse, gouverneur de cette province pour la Ligue, et à dépêcher par mer du renfort au duc de Mercœur en Bretagne; enfin, il avait mandé au duc de Parme de se disposer à conduire en personne ses principales forces en France. Le régent des Pays-Bas ne reçut cet ordre qu'avec répugnance et ne s'empressa pas d'y obéir : c'était, suivant lui, s'exposer à perdre la Belgique en voulant gagner la France. Les réformés des Provinces-Unies, guidés par le jeune Maurice de Nassau, qui

[1] Mém. de Villeroi, p. 382-384. — Davila, l. XI, p. 802-803.

montrait autant de génie politique et plus de génie militaire que son père, avaient repris force et courage depuis le désastre de l'*Armada* : ils venaient de surprendre Breda ; ils menaçaient Nimègue. Le duc de Parme prévint Mayenne que la nécessité de mettre la Belgique en défense ne lui permettrait pas de marcher au secours de Paris avant deux ou trois mois. Il consentit seulement à lui donner provisoirement trois à quatre mille hommes de renfort, que Mayenne amena du Hainaut à Péronne, puis de Péronne sur les frontières de Champagne.

Mayenne faillit être enlevé en chemin par Henri IV en personne, qui, à la tête de deux mille cavaliers d'élite, avait fait dix-huit lieues tout d'une traite pour le surprendre. Le lieutenant général de l'Union n'eut que le temps de gagner les faubourgs de Laon. Le roi, ne croyant pas pouvoir l'y forcer, retourna devant Paris, et, le 12 juin, tenta sur Vincennes une attaque qui échoua, grâce à une vigoureuse sortie des Parisiens, dirigée par le chevalier d'Aumale.

Malgré les violentes démonstrations de la Ligue, des pourparlers avaient eu lieu sur ces entrefaites : la négociation, que le circonspect et modéré Villeroi n'avait pu mener à bien, avait été reprise par le chef du conseil de Mayenne, par l'impétueux archevêque de Lyon. Pierre d'Espinac avait l'âme française, et, de même que Jeannin et d'autres ligueurs éminents, il ne voyait pas sans effroi la Ligue réduite à se remettre entre les mains du duc de Parme et peut-être à élever avant peu une fille d'Autriche sur le trône de François Ier [1]. Il se fit autoriser par le

[1] Mathieu, t. II, p. 50, rend à ce fameux ligueur le témoignage qu'il ne voulut jamais recevoir un denier des Espagnols, tandis qu'une partie des Seize et la plupart des prêcheurs étaient notoirement aux gages de Philippe II.

conseil à demander un passe-port au roi de Navarre pour aller trouver Mayenne et examiner avec lui quelles ouvertures l'Union pouvait faire touchant la paix générale. Henri consentit : l'archevêque partit, accompagné du seigneur de Vitri, de deux membres du parlement, et du procureur de la ville. A peine avait-il perdu de vue les clochers de Paris, qu'il fut arrêté par les royalistes ; on lui signifia la révocation des passe-ports, et il fut contraint de rebrousser chemin. Une lettre interceptée avait fait croire à Henri IV que les ligueurs n'étaient pas sincères en parlant de paix, et que d'ailleurs Paris serait aux dernières extrémités avant quinze jours. D'Espinac dit, avec plus de chagrin que de colère, que le roi se repentirait de lui avoir refusé le passage. Mayenne, en effet, blessé des manières hautaines du lieutenant de Philippe II, rebuté de ses lenteurs, et n'espérant pas que Paris pût tenir jusqu'à l'arrivée de l'armée espagnole, était en ce moment plus disposé à une transaction que par le passé. Il est vrai que le refus constant que faisait le roi de se laisser imposer un changement de religion créait des difficultés presque insurmontables (Mathieu, t. II, p. 46-47).

Henri essaya d'atténuer, par une lettre aux habitants de Paris, l'irritation qu'avait causée dans la capitale le retrait des passe-ports (15 juin) ; mais sa lettre ne sortit pas des mains du gouverneur et du prévôt. Le même jour, le parlement avait interdit à qui que ce fût, sous peine de la vie, de parler de composition avec Henri de Bourbon (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 275). Plus de la moitié des membres du parlement désiraient qu'on traitât avec le roi ; mais on les contenait par la peur : le duc de Nemours avait découvert des menées dans lesquelles étaient impliqués plusieurs des principaux parlemen-

taires, et leur faisait sentir qu'il avait en main les moyens de les perdre. Le parlement ne put se refuser à condamner à mort quelques malheureux royalistes[1]; d'autres furent jetés à l'eau par les ligueurs, pour avoir parlé de paix dans les rues. Le roi aigrit plus qu'il n'effraya les Parisiens en canonnant la ville, durant quelques jours, du haut de Montmartre et de Montfaucon. Ses batteries ne causèrent que peu de dommage à la ville.

Le gouvernement ligueur de Paris redoublait d'énergie à mesure que le péril croissait. Le conseil des Seize avait recouvré son ascendant. Dès le 1er juin, du consentement du cardinal-évêque Gondi, qui était venu s'enfermer dans sa ville épiscopale, on avait pris l'argenterie des églises pour payer la garnison. Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, les princes et les princesses, les hommes riches du parti, commencèrent à faire des distributions quotidiennes d'argent au peuple : ils firent fondre leur argenterie et ne se réservèrent que le strict nécessaire. Le 17 juin, Saint-Paul, gouverneur de Champagne pour la Ligue, parti de Meaux avec un corps de cavalerie, parvint à introduire un convoi dans Paris. Ce secours fut bientôt épuisé : dès le 20, le pain, qui était monté à cinq sous la livre, manqua pour les pauvres gens chez les boulangers : on le remplaça par de la bouillie faite avec de la farine d'avoine. Quelques jours après, l'ambassadeur d'Espagne ayant jeté au peuple assemblé devant le Palais des demi-sous aux armes de Castille, la multitude cria tout d'une voix: *Pas d'argent, mais du pain!* L'argent ne garantissait plus de la faim.

On voulut alors, mais trop tard, exécuter l'ordonnance

[1] Ou du moins de confirmer leur condamnation; car c'était le Châtelet qui jugeait en premier ressort.

du mois précédent sur l'expulsion des étrangers et des mendiants. Les *intendants de la police* parlementèrent à ce sujet avec les gens du roi : le roi répondit par une proclamation qui défendait de laisser sortir personne de la ville. « Ce misérable peuple, déja assemblé pour sortir... « après avoir entendu la réponse du roi, comme forcené, « jeta cris si terribles et si grands, que ceux qui estoient « aux faubourgs les purent facilement entendre [1]. » Bien des gens de toute condition s'évadèrent néanmoins isolément, au péril de leur vie et de leur liberté.

Les maisons religieuses avaient été exemptées des visites domiciliaires du mois passé : elles furent visitées à leur tour par les quarteniers [2]; on y découvrit une grande quantité de victuailles, et le gouverneur et les Seize enjoignirent aux ecclésiastiques de nourrir le peuple pendant quinze jours (27 juin). Les gens d'Église achetèrent par milliers les chiens et les chats, et en distribuèrent chaque jour la chair aux pauvres avec un peu de pain. L'ambassadeur d'Espagne fit, quelque temps après, établir au coin des rues de grandes chaudières remplies, les unes de bouillie d'avoine et de son, les autres de chair de cheval, d'âne et de mulet. La

[1] Brief traité des misères de la ville de Paris; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 306.

[2] Le recteur du collége des jésuites, Tyrius, étant allé, avec Bellarmin, demander au légat l'exemption de cette visite pour sa communauté, s'attira une réplique assez dure du prévôt des marchands : « Monsieur le recteur, » lui dit La Chapelle-Marteau, « votre prière n'est ni civile ni chrétienne : votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre? » On commença la visite par la maison des jésuites, et on les trouva munis de provisions pour plus d'un an. La plupart des autres communautés étaient semblablement approvisionnées; les capucins mêmes, que leur institut oblige à vivre d'aumônes au jour le jour, *se trouvèrent fort bien munis*. Brief traité des misères de Paris, p. 306. Il est juste d'observer que c'est une relation royaliste. L'Estoile, p. 21.

multitude affamée se battait, s'étouffait autour de ces étranges festins. La viande de cheval devint bientôt une denrée de luxe. On nourrissait ce peuple infortuné de sermons à défaut de pain : les curés, les orateurs monastiques, les prélats étrangers de la suite du légat déployaient une activité prodigieuse : les plus renommés prêchaient jusqu'à deux fois par jour [1]. Le saint sacrement était exposé sur les autels en permanence : on invoquait le ciel par des prières continuées jour et nuit pendant toute une semaine; les fameuses processions *pieds nus* recommençaient, non plus avec l'exaltation forcenée de janvier 1589, mais avec une résignation douloureuse et des plaintes lamentables. Le 1er juillet, le corps de ville, à l'instigation de Boucher, se transporta dans la cathédrale et voua solennellement à Notre-Dame de Lorette un navire d'argent du poids de trois cents marcs, après que son intercession aurait amené la délivrance de la ville. D'autres s'adressaient à sainte Geneviève; il y avait des curés qui écrivaient à cette sainte patronne de Paris et lui représentaient qu'elle était trop *bonne Françoise* pour permettre à un hérétique de régner dans sa ville chérie. Les prédicateurs enseignaient au peuple que nul martyre n'est plus agréable à Dieu que le martyre de la faim. L'ardeur fiévreuse de l'orateur se communiquait à l'auditoire, et tout un peuple, ivre de fanatisme, appelait la mort qui devait lui ouvrir les portes de la vie éternelle. Les mères protestaient qu'elles mangeraient leurs enfants plutôt que de voir Paris rendu par famine [2] ! Les pré-

[1] Davila dit que l'éloquent évêque d'Asti, Panigarola, prêchait en italien : c'était sans doute l'aristocratie ligueuse, familière avec la langue italienne, qui suivait des sermons incompréhensibles pour le peuple.

[2] Lettre de Panigarola au duc de Savoie; ap. Mém. d'État, etc., ensuite de ceux de M. de Villeroi; t. IV, p. 455; édit. d'Amsterdam, 1725.

cheurs partageaient toutes les passions qu'ils inspiraient : le provincial des jésuites, Odet Pigenat, digne frère du curé de ce nom, mourut épuisé, dans une sorte de délire.

L'horizon, cependant, devenait de plus en plus sombre : le 5 juillet, on reçut une lettre de Mayenne ; il ne promettait de secours que pour la fin du mois ; un coup de main tenté sur Senlis par de Rosne, un des lieutenants de Mayenne, échoua sur ces entrefaites, et Saint-Denis se rendit par famine le 9 juillet. Deux jours auparavant, le légat avait eu, au faubourg Saint-Germain, une conférence avec le marquis de Pisani, ex-ambassadeur de Henri III à Rome. Gaëtano proposa de remettre tout le débat au jugement du Saint-Père, et de conclure une trêve en attendant ; la proposition ne fut ni ne pouvait être prise au sérieux. Le légat n'avait eu sans doute pour but que d'amuser les Parisiens par quelque vague espérance. L'histoire de France ne présente rien de comparable à ce qui se passait alors dans Paris. La plume ne peut décrire, l'imagination peut à peine se figurer l'horrible situation de deux cent mille créatures humaines se débattant, durant des mois entiers, contre la famine. Les malheureux, que la voix de leurs prêtres avait un moment arrachés à eux-mêmes et frappés d'une sorte de vertige, étaient bientôt rappelés à l'affreuse réalité par les pleurs de leurs familles, par le cri de leurs entrailles que torturait la faim. A entendre les plaintes et les gémissements qui s'élevaient chaque nuit de tous les quartiers, on eût dit que le peuple entier râlait sur le lit d'agonie. Depuis que le clergé s'était acquitté de l'obligation qu'on lui avait imposée, toute ressource régulière et générale avait cessé : les larges aumônes de Mendoça, du légat, des princes, s'engloutissaient comme une goutte

d'eau dans cet océan de misères. Toute céréale et toute chair avaient disparu des marchés : les herbes et les légumes des jardins et des faubourgs atteignirent à leur tour des prix exorbitants ; des milliers d'hommes ou plutôt d'ombres hâves et pâlissantes se traînaient le long des murailles pour arracher l'herbe d'entre les pavés, chercher dans les ruisseaux les débris les plus immondes, ou tendre des piéges dans les carrefours aux rares animaux qui avaient échappé à la proscription. On voyait des misérables enfler et mourir au coin des rues après s'être repus de plantes vénéneuses, d'autres tomber d'inanition et ne plus se relever. On vit un homme et un chien, également affamés et furieux, lutter avec acharnement à qui dévorerait l'autre : ce fut l'homme qui succomba ; mais on ne laissa pas au chien le temps de profiter de sa victoire[1].

Les Parisiens qui avaient des amis dans l'armée du roi ou qui pouvaient échanger de l'or ou des effets précieux contre des vivres, obtenaient parfois de la compassion ou de la cupidité des assiégeants quelques moyens de subsistance. Les plus forts et les plus courageux de ceux qui ne pouvaient acheter leur subsistance de l'ennemi entreprirent de la lui arracher. Les blés étaient déjà mûrs dans la plaine de Paris ; chaque matin, des milliers de pauvres gens, hommes, femmes et enfants, sortaient de la ville, protégés par la garnison, pour aller faucher, sous les balles des royalistes, une moisson arrosée de sang.

[1] P. Pigafetta, *Relatione dell' assedio di Parigi ;* 1594. L'auteur du *Bref traité des misères de Paris* raconte que des marchands rachetèrent, à grand prix, aux prêtres et aux moines les peaux des chiens et des chats que ceux-ci avaient distribués au peuple : quand les marchands voulurent emporter leurs peaux, le peuple les leur arracha pour les ronger.

Beaucoup y périrent d'une mort qu'ils préféraient à la lente agonie de la faim. Une partie du peuple fut soulagée pour quelques jours, mais ce soulagement chèrement acheté passa vite, et tous n'y avaient point participé. Il y eut des familles qui ne vécurent que de suif et de vieux oing pendant des semaines entières. Il y eut des misères plus inouïes encore et des aliments bien plus monstrueux. Après avoir sucé les vieux cuirs desséchés, dévoré les rats et les souris, des malheureux pilèrent des ardoises qu'ils avalaient délayées dans l'eau ; d'autres allèrent demander aux restes des morts une horrible nourriture, et broyer les ossements humains des charniers pour les réduire en farine; c'était l'ambassadeur espagnol Mendoça qui en avait suggéré l'idée. L'inspiration était digne de Philippe II. Tous ceux qui goûtèrent de ces mets sans nom moururent; les rues étaient pleines de cadavres, sur lesquels on voyait avec épouvante ramper les couleuvres et les crapauds qui pullulaient dans les maisons abandonnées. La misère courbait sous son niveau les plus hautes têtes : les chefs de la Ligue avaient à peine le strict nécessaire pour eux et leurs soldats; leurs serviteurs manquaient de tout; une chambrière de madame de Montpensier expira de langueur et de besoin ; le prévôt des marchands ne put trouver dans toute la ville une *cervelle de chien* pour en faire un bouillon à un de ses parents malade ; madame de Montpensier refusa de céder, à quelque prix que ce fût, un petit chien qu'elle gardait, disait-elle, comme dernière ressource *pour sa propre vie.* Le parent de La Chapelle-Marteau mourut faute de secours. On raconta quelque chose de plus terrible : une dame, *riche de* 30,000 *écus*, fit saler par sa servante et essaya de manger ses deux petits enfants morts de faim :

elle expira elle-même avant d'avoir achevé cet effroyable aliment[1] !...

Les assiégeants voyaient avec stupéfaction la prodigieuse patience de cette grande cité accoutumée *à la paix et à l'aise;* la force morale du peuple parisien déjouait tous les calculs du roi et de ses conseillers. On ne pouvait dire que Paris fût contenu par la terreur : ce peuple, qui avait été ramasser intrépidement des gerbes ensanglantées sous les pieds des chevaux ennemis, aurait eu sans doute le courage de lutter contre sa faible garnison pour contraindre ses chefs à la paix. Dieu seul, suivant les zélés catholiques, pouvait inspirer une telle constance : les huguenots y reconnaissaient aussi la main du ciel, mais d'un ciel vengeur : c'est, disaient-ils, le fléau de Dieu qui *bat le peuple massacreur;* c'est le salaire de la Saint-Barthélemi. La désolation de Paris, après la fin misérable des deux derniers Valois et de Henri de Guise, était un texte inépuisable pour les prédicants de la Réforme. Sans opposer, comme les huguenots, fanatisme à fanatisme, il est permis en effet de signaler le principe des calamités que subirent Paris et la France catholique, dans les fureurs aveuglés, dans les éclatantes violations des lois de l'humanité, auxquelles s'était emporté le catholicisme du seizième siècle. Le massacre de Mérindol avait préparé de loin la perte des Valois. Paris dut expier la Saint-Barthélemi !

La crainte des vengeances du roi hérétique, de l'élève de Coligni, était un des principaux motifs qui portaient Paris à s'infliger à lui-même un châtiment plus terrible que n'eût pu l'imaginer le plus cruel tyran. On avait

[1] Brief traité des misères de Paris ; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 311. — Relation de Pierre Cornejo ; ibid., p. 288-298.

persuadé au peuple que le Béarnais ne rêvait que la destruction de Paris.

Henri IV, humain comme il l'était, ne pouvait entendre sans douleur les récits qui lui arrivaient de l'intérieur de la capitale : la politique et la pitié combattaient dans son cœur. Une nuit, quelques Parisiens se jetèrent par-dessus les murailles dans les fossés, gagnèrent le quartier du roi, et allèrent à ses pieds demander du pain et la permission de laisser sortir les plus misérables de leurs concitoyens. Le roi, attendri par leurs larmes, accorda permission pour trois mille : il en sortit plus de quatre mille, et des milliers d'autres se pressaient aux portes pour les suivre, quand les avant-postes royaux barrèrent le passage à cette foule désespérée (L'Estoile, p. 21).

Henri crut qu'il était temps de frapper un coup qui décidât les Parisiens à se rendre. Aucune attaque à force ouverte n'avait été tentée depuis l'échec de La Noue au faubourg Saint-Martin : deux mois et demi s'étaient écoulés, durant lesquels les assiégeants s'étaient renforcés à mesure que les assiégés s'affaiblissaient. Châtillon, La Trémoille, Turenne, avaient amené au roi six mille fantassins et quatorze cents chevaux, levés parmi les huguenots de Languedoc, de Poitou et de Guyenne : le prince de Conti était arrivé avec la noblesse royaliste des provinces de la Loire ; le duc de Nevers, reconnaissant, disait-il, dans la victoire d'Ivri, l'arrêt du Dieu des armées, renonçait à sa neutralité et apportait au roi le secours de son épée et de sa plume [1]. L'armée royale s'élevait au moins

[1] Il amena au roi cinq cents chevaux, et publia dans le courant d'août son *Traité de la prise des armes faite en janvier* 1589, ouvrage très-bien fait, qui touchait avec force et habileté les côtés vulnérables de la Ligue, et qui est resté un des principaux monuments politiques du temps. Voy. Mém. de Nevers, t. II,

à vingt-cinq mille hommes d'excellentes troupes. Le 24 juillet, par une nuit noire et sans lune, l'armée, partagée en dix corps, assaillit à la fois tous les faubourgs des deux rives de la Seine [1]. Le roi contempla, du haut de l'abbaye de Montmartre, ce combat nocturne qui enveloppait Paris d'une ceinture de feu : toute la ville était éclairée au loin par les sinistres lueurs de la mousqueterie. Après une lutte de deux heures, les troupes royales l'emportèrent sur un peuple épuisé par l'excès des privations: tous les faubourgs restèrent au pouvoir des assiégeants [2].

Les dernières et faibles ressources qu'offraient les jardins des faubourgs échappèrent ainsi aux Parisiens, et désormais toute évasion fut presque impossible aux infortunés emprisonnés dans les murs de Paris comme dans un cercle infernal.

La patience semblait à sa dernière limite. On commençait à crier dans les rues : *Du pain ou la paix !* Déjà un grand nombre de *bons bourgeois de divers quartiers* étaient allés remontrer en pleurant au gouverneur qu'il était mort de faim des milliers d'hommes [3], et que monsieur de Mayenne ni les Espagnols ne paraissaient ; ils avaient supplié Nemours de leur donner des vivres ou l'autorisation de capituler. Nemours avait tâché de gagner quel-

p. 4-457. — Plusieurs autres seigneurs et prélats reconnurent le roi sur ces entrefaites. Le chancelier de Cheverni, disgracié en 1588 par Henri III et neutre depuis la guerre, se rendit auprès de Henri IV et reprit les sceaux.

[1] Il y en avait dix : Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor.

[2] Sulli, Œconomies royales, p. 84. — L'Estoile, p. 25. — De Thou, t. IV, p. 874. — Relation ap. Recueil *M*; Paris, 1760, p. 427.

[3] La relation royaliste des *Misères de Paris*, copiée par L'Estoile, dit 50,000; la relation ligueuse de Cornelo, 45,000 durant tout le siége ; De Thou, t. IV, p. 874, plus de 12,000, *d'après les rapports les plus modérés.*

ques jours. Le 1er août, un messager du duc de Parme parvint à pénétrer dans Paris. Le gouverneur des Pays-Bas annonçait qu'il allait se mettre en marche, mais ne pourrait opérer sa jonction avec Mayenne que le 15 août. Quand on sut qu'il fallait attendre au moins quinze jours encore, un affreux gémissement s'exhala de la ville entière : un cri général proclama l'impossibilité d'attendre ; avant ce terme, Paris ne serait plus qu'un immense tombeau ! On accusa l'inhumaine lenteur de l'Espagnol ; on accusa l'indifférence ou la lâcheté de Mayenne, qui était depuis quelque temps avec douze mille soldats à Meaux, et qui n'avait pas le courage de venir sauver Paris ou s'ensevelir sous ses ruines. Les chefs de la Ligue durent céder et ouvrir les négociations. Malgré l'opposition du duc de Nemours, qui se montra inflexible jusqu'au bout, un conseil extraordinaire, où assistèrent les chefs du parlement et du corps de ville, résolut qu'on enverrait l'archevêque de Lyon et l'évêque de Paris vers le *roi de Navarre* et le duc de Mayenne, pour tâcher de conclure une paix générale « où l'honneur de Dieu fust conjoint avec le repos du royaume. » Le légat, après avoir consulté Panigarola, Bellarmin et les autres théologiens de sa suite, décida que les deux prélats pouvaient faire cette démarche sans encourir les censures portées par la fameuse bulle de Sixte V contre quiconque communiquerait avec le roi de Navarre.

Ce fut seulement le 6 août que Gondi et d'Espinac s'abouchèrent avec le roi, dans l'abbaye Saint-Antoine. Ils lui demandèrent des passe-ports pour aller trouver Mayenne et annoncèrent que, si en dedans quatre jours, le lieutenant général de l'Union n'avait pas fait des ouvertures de paix, on *prendroit conseil pour Paris*. Henri écouta

gracieusement les deux prélats, quoique leurs pouvoirs ne le qualifiassent que de roi de Navarre; mais il fut moins facile sur le fond que sur la forme. Il écarta les propositions vaguement éventuelles qu'on lui adressait, et offrit aux envoyés d'arrêter une capitulation fort douce et fort modérée, aux termes de laquelle Paris ouvrirait ses portes sous huit jours, s'il n'était secouru par Mayenne ou si la paix n'était conclue dans ce délai. Henri fut inébranlable sur ce terrain. Les députés se retirèrent: ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour traiter à de telles conditions[1].

Pendant la courte trêve nécessitée par la conférence, les Parisiens étaient sortis en foule, et la noblesse de l'armée royale s'était mise à *deviser* aussi amicalement avec ses anciennes connaissances de Paris « que s'il n'y avait jamais eu de différend entre eux. » Beaucoup de Parisiens en profitèrent pour ne plus rentrer dans la ville[2].

La fermentation fut extrême dans Paris, quand on sut que les négociations avaient échoué : les *politiques* essayèrent d'en tirer parti; ils avaient renoué leurs complots sous la protection secrète des chefs du parlement; ils répandirent des placards, par lesquels ils excitaient le peuple à jeter à l'eau l'ambassadeur d'Espagne; ils avertirent les généraux assiégeants de se tenir prêts à pénétrer dans l'île de la Cité, en passant la Seine à gué près de la tour de Nesle, et, le 8 août au matin, ils se portèrent en armes au Palais, en criant : *Du pain ou la paix!* Ils massacrèrent de prime abord un des quarteniers, nommé

[1] Recueil de ce qui s'est passé en la conférence des sieurs cardinal de Gondi et archevêque de Lyon avec le roi; ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 517. et suiv.

[2] Hist. de ce qui s'est passé dans Paris au temps de la Ligue; ap. Revue Rétrospective, 2e série, t. Ier, p. 296.

Le Goix, zélé ligueur ; mais, à peine entrés dans l'enceinte du Palais, ils furent pris entre un escadron de cavalerie et un détachement de lansquenets embusqué dans les maisons voisines. Les prédicateurs, qui avaient toujours l'oreille au guet, avaient éventé la conspiration, et le duc de Nemours avait été averti à temps ; l'émeute fut étouffée presque sans combat, et les Seize et leurs amis, qui accouraient en foule pour prêter main-forte au gouvernement, trouvèrent l'affaire à peu près terminée. Les Seize voulaient faire main basse sur le parlement, et beaucoup de magistrats ne durent la vie qu'à la modération du duc de Nemours. Le président Augustin de Thou, et les conseillers les plus compromis, obtinrent de quitter Paris moyennant finance ; deux ou trois conspirateurs subalternes furent pendus, et tout fut dit. Personne ne remua plus jusqu'à la fin du siége [1].

Et, cependant, le 15 août, ce terme *impossible*, avait été atteint et franchi, sans que le secours parût. Un autre terme semblable passa encore ; le mois entier s'écoula !... L'existence de Paris, durant ce fatal mois d'août, fut un miracle. On cherche en vain à comprendre comment vécurent ou plutôt comment languirent tant de milliers de misérables ! Ceux qui eussent voulu se soulever n'en avaient plus la force. On voyait des malheureux aller s'as-

[1] L'Estoile, p. 27. — Hist. de ce qui s'est passé dans Paris, etc., p. 296-298. — Le curé Prévost, qui avait été un des promoteurs de la Ligue, mais qui s'était fort refroidi pour elle, courut quelques dangers, ainsi que les curés Benoist, de Saint-Eustache ; de Morenne, de Saint-Méri ; et Chavagnac, de Saint-Sulpice, les seuls curés de Paris qui ne fussent point affiliés aux Seize. Panigarola, lui-même, s'étant avisé de dire que la paix était désirable, fut menacé par les Seize d'être cousu dans un sac et jeté à la rivière s'il ne changeait de langage. Aussi, dans son sermon suivant, il ne manqua pas de crier de toute sa force : *Guerra! guerra! guerra!* Le Grain, Décade de Henri le Grand, t. V, p. 450.

seoir en silence dans les églises pour attendre la mort (Mathieu, t. II, p. 44).

Les assiégeants eux-mêmes aidèrent les assiégés à persister. Le trafic des denrées s'était accru aux avant-postes depuis l'occupation des faubourgs. Le roi ayant permis qu'on envoyât des vivres *aux princesses de la Ligue*, chaque capitaine royaliste croyait pouvoir faire tenir quelques secours à ses anciens amis, et le roi, toujours hors d'état de solder régulièrement ses troupes, n'osait sévir contre les soldats qui vendaient des vivres aux Parisiens. La facilité croissante avec laquelle il accordait des passe-ports aux dames, aux écoliers, aux gens d'Église, même à plusieurs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis les plus acharnés, débarrassa Paris d'un grand nombre de bouches inutiles [1]. On peut penser, comme le dit une relation ligueuse (Corneio, p. 299-380), que la pitié n'était pas le seul motif du roi, et que beaucoup d'officiers de l'armée royale firent de ces passe-ports un trafic sur lequel le roi, qui ne les payait pas, était obligé de fermer les yeux. Plus la longueur de la défense avait dépassé toutes ses prévisions, plus Henri jugeait la reddition de Paris assurée et prochaine : il ne voulut jamais consentir à donner un assaut, dont le succès eût été certain, dans l'état de marasme où était tombée la population presque entière [2]. Il ne voulut pas croire, jusqu'au dernier moment, que le duc de Parme quittât les Pays-Bas avec ses principales forces. La nouvelle de l'entrée de ce

[1] Élisabeth gourmanda fort son allié d'une *faiblesse* dont elle eût été incapable à sa place. Mathieu, t. II, p. 51.

[2] Panigarola le confesse dans ses lettres au duc de Savoie. La plupart des soldats de la garnison étaient morts ou avaient déserté. Il n'y avait quasi plus personne qui allât aux murailles que les prêtres et les moines. Note à L'Estoile, p. 55.

prince en France fut pour le roi un coup de foudre. Henri se hâta d'expédier au cardinal de Gondi et à l'archevêque de Lyon les passe-ports qu'il leur avait refusés, afin d'aller trouver Mayenne, et de traiter de la paix ou d'une trêve. Les deux prélats partirent pour Meaux; le légat avait engagé d'Espinac à proposer à Mayenne de remettre Paris en sequestre dans les mains des princes catholiques royaux, jusqu'aux états généraux; mais le lieutenant général de l'Union, certain désormais d'être puissamment assisté, traîna les pourparlers durant quelques jours, puis répondit qu'il ne pouvait rien conclure sans l'avis du duc de Parme : ce fut le lieutenant de Philippe II qui donna la réponse définitive. Le duc de Parme joignit Mayenne le 23 août, à Meaux, avec une quinzaine de mille hommes. Les pourparlers furent aussitôt rompus.

Les malheureux habitants de Paris passèrent la dernière semaine d'août dans une attente pleine d'inexprimables angoisses. Enfin, le 30, au point du jour, les cris de joie des sentinelles attirèrent le peuple en foule sur les remparts; les corps de garde des *royaux* étaient déserts, et l'on ne voyait plus un seul ennemi dans les faubourgs. Le siége était levé!

Il était temps. Si Henri IV eût pu rester encore deux ou trois jours devant la ville, « ceux de Paris eussent esté contraints à lui ouvrir les portes et encore à le prier d'entrer dedans [1]. »

Mais Henri n'eût pu garder ses positions, durant ces deux ou trois jours, sans s'exposer au plus grand péril. C'eût été appeler sur son armée un désastre inévitable, que de la laisser dispersée autour de la vaste enceinte de

[1] Relation de P. Corneio; ap. Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 500.

Paris, en présence d'une armée supérieure en nombre et dirigée par un général tel que le duc de Parme. Un assaut immédiat était encore praticable, mais eût perdu le roi par son succès même ; l'armée royale se fût fondue, pour ainsi dire, dans le pillage de Paris. Henri se résolut donc à déloger pour marcher au-devant de l'ennemi. Le 30 août, il porta son camp à Bondi ; le 31, à Chelles, où il rencontra les avant-postes de l'armée ligueuse, partie de Meaux le 29. Parme était resté quelques jours à Meaux pour attendre son arrière-garde, sa magnifique artillerie et quinze cents chariots de vivres et de munitions qu'il traînait à sa suite. Il vint camper entre l'armée royale et Lagni, position que Henri IV eût dû l'empêcher de prendre. Les coalisés avaient au moins trente mille combattants, le roi, vingt-trois ou vingt-quatre mille seulement ; mais Henri n'était point habitué à compter ses ennemis, et son plus vif désir était de finir cette grande querelle par une bataille décisive ; vaincu, il ne survivrait pas à sa défaite ; vainqueur, il avait Paris et la France [1].

[1] Voyez la belle lettre de Henri à Antoinette de Pons, dame de La Roche-Guyon ; ap. L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 30. — « Ma maistresse, je vous « escris ce mot le jour de la veille d'une bataille ; l'issue en est en la main de « Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit advenir, et ce qu'il cognoist estre « expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous « me verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule ! Bien vous « puis-je assurer que si j'y meurs, ma pénultiesme pensée sera à vous, et ma der- « nière sera à Dieu, auquel je vous recommande et moi aussi. Ce dernier aoust « 1590, etc. »

La femme à laquelle Henri adressait ce noble langage était digne de l'entendre, et méritait d'autant mieux son amour qu'elle n'y céda point. Henri lui avait offert une promesse de mariage signée de son sang. Voyez les amours du grand Alcandre, à la suite du Journal de Henri III ; édition de 1744, t. III, p. 243-424. C'est l'histoire des amours de Henri IV, sous des noms supposés, écrite par Louise de Lorraine, fille de Henri de Guise et nièce de Mayenne. — Ce qui ca-

Le duc de Parme n'était pas dans les mêmes dispositions : ce grand capitaine, aussi prudent que Henri était audacieux, voulait parvenir à son but avec le moindre risque possible. Quand il eut reconnu, le 31 au soir, la belle ordonnance et la contenance résolue de ses adversaires, il décida d'éviter la bataille : ses soldats, dressés, comme les anciens légionnaires romains, à manier le pic et la pioche, fortifièrent son camp en une seule nuit par des remparts de terre. Le lendemain, Henri IV, voyant les ennemis immobiles dans leurs lignes, chargea un héraut d'offrir la bataille à Mayenne, qui l'adressa au duc de Parme. Le lieutenant général de *l'Estat et couronne de France* subissait, non sans un secret dépit, la suprématie d'un simple gouverneur des Pays-Bas; c'était le duc de Parme qui donnait le mot d'ordre dans l'armée coalisée. « Dites à vostre maistre, » répondit Parme au héraut, « que « je suis venu en France, par le commandement du roi « mon maistre, pour défendre la religion catholique et « faire lever le siége de Paris; j'ai déjà fait l'un sans « grand'peine ; j'espère réussir en l'autre, avec la grace « de Dieu; si je trouve que le moyen le plus court pour y « parvenir soit de donner bataille, je la lui donnerai et « le contraindrai à la recevoir, ou (sinon) ferai ce qu'il me « semblera pour le mieux [1]. »

On demeura cinq jours en présence, sans que le roi pût attirer l'ennemi en plaine. Pendant ce temps, Paris

ractérise bien Henri IV, c'est qu'au moment même où il professait pour la belle veuve de La Roche-Guyon cette passion chevaleresque, il avait pour maîtresses tout à la fois les abbesses de Montmartre et de Poissi, qui n'avaient pas craint d'accepter ses hommages hérétiques, et qui l'aidèrent à supporter les ennuis du siége de Paris. Ibid., p. 544. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 21.

[1] Relation de P. Cornejo, p. 504. — Mémoires de Chevrni, Ancienne Collection, t. LI, p. 64.

était peu à peu ravivé par les secours qui lui arrivaient du Hurepoix et de la Beauce. Paris, dès le 30 août, avait remercié le ciel de sa délivrance par une grande procession, mais sans *Te Deum* : la malheureuse cité ne pouvait faire entendre des chants d'allégresse sur les tombeaux de tant de milliers de ses enfants.

Le 6 septembre, au matin, la cavalerie des coalisés se déploya sur les hauteurs qui séparaient les deux camps, et parut prête à se porter en avant. Le roi crut toucher au terme de ses vœux ; mais cette manœuvre n'avait pour but que de lui dérober les mouvements d'un corps d'infanterie qui passait la Marne, sur un pont de bâteaux, pour aller attaquer Lagni, tandis que onze pièces de canon foudroyaient cette place d'un bord à l'autre de la rivière. Un brouillard épais et le vent contraire empêchèrent quelque temps l'armée royale d'entendre la canonnade. Le roi essaya trop tard de secourir Lagni ; la place mal fortifiée fut emportée d'assaut, et la garnison, passée au fil de l'épée presque sous ses yeux. La prise de Lagni débloqua la Marne. La faute commise par le roi en se logeant à Chelles au lieu d'aller camper à Claie, en avant de Lagni, avait porté de graves conséquences. Le maréchal de Biron, le plus obstiné des hommes, avait été, à cet égard, le vrai coupable.

L'embarras du roi égalait sa colère. Il sentait que ses troupes harassées, demi-nues, manquant de tout, ne pouvaient lutter de persévérance avec une armée toute fraîche et largement approvisionnée. Avant d'abandonner la partie, il tenta un grand coup de main. Le 9 au soir, le gros de l'armée royale se replia de Chelles dans la plaine de Bondi, pendant qu'une division d'infanterie, sous les ordres de Châtillon, franchissait la Seine et la

Marne, à leur confluent. Le roi suivit de près Châtillon avec une partie de sa noblesse. A onze heures du soir, Châtillon et ses gens se trouvèrent à l'entrée des faubourgs méridionaux de Paris. Les coups pressés du tocsin les avertirent que Paris était instruit de leur approche. Ils feignirent de s'éloigner; puis, deux heures après, ils rentrèrent dans les faubourgs et donnèrent l'alarme sur divers points par de fausses attaques; un fort détachement s'était glissé cependant en silence dans le fossé de la ville, qui était à sec, et commençait d'escalader le mur, entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau, lorsque cinq ou six jésuites, qui faisaient le guet dans le jardin de l'abbaye Sainte-Geneviève, voisin de leur maison, aperçurent le bout des échelles : les révérends pères chargèrent bravement, à grands coups de hallebarde, les premiers assaillants arrivés au niveau de la muraille, et parvinrent à les jeter dans le fossé, avec l'aide de Nivelle, le fameux libraire juré de la Sainte-Union, et d'un catholique anglais nommé Balden. La milice du quartier accourut aux cris des jésuites, et les *royaux*, après quelques instants de combat, sonnèrent la retraite en abandonnant leurs échelles, qui furent les trophées de la vaillance des révérends pères [1].

Soit que le roi eût véritablement espéré prendre Paris par surprise, soit qu'il eût voulu seulement s'emparer de l'abbaye Sainte-Geneviève, qui lui donnait entrée dans les murs de la capitale, et forcer le duc de Parme à venir au secours de Paris, son entreprise était tout à fait manquée. Il n'entendait autour de lui que plaintes et que murmures : les catholiques et les protestants se querel-

[1] Histoire de ce qui s'est passé à Paris, etc., p. 390-396. — Relation de P. Cornéo, p. 301-302.

laient; les auxiliaires étrangers demandaient de l'argent; la noblesse, qui n'avait plus l'espoir de piller Paris ni de gagner une nouvelle bataille d'Ivri, réclamait son congé. Henri subit la douloureuse nécessité d'abandonner la campagne à ses ennemis; mais il fit ses dispositions de manière à l'abandonner le moins longtemps possible : il munit de bonnes garnisons les places de l'Ile-de-France, envoya le prince de Conti dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, le duc de Montpensier en Normandie, le duc de Longueville en Picardie, le duc de Nevers en Champagne, le maréchal d'Aumont en Bourgogne, et se retira en Beauvaisis avec Biron, ne conservant auprès de lui qu'une espèce de camp volant.

Bien des gens, suivant de Thou, s'indignèrent de cette retraite précipitée. « C'était une honte, disaient-ils, que tant d'hommes de renom, la fleur de la noblesse française, décampassent par crainte de la disette, quelques jours après l'arrivée de l'ennemi, tandis qu'on venait de voir la lie de la populace, des portefaix, des manouvriers, des goujats, des *femmelettes*, supporter, sans plainte, sans peur, sans se démentir un instant, les plus affreuses extrémités d'un siége de *six* mois (lisez quatre) (t. IV, liv. XCIX, p. 878). » C'est là un beau témoignage rendu par un adversaire à l'héroïsme de la *populace* parisienne; mais il serait injuste d'en rien conclure contre Henri IV, qui n'avait pas d'autre parti à prendre que celui qu'il prit.

Mayenne rentra dans Paris le 18 septembre, avec les principaux de son conseil et de son armée. « Les Parisiens, dit l'Estoile, ne témoignèrent pas grande joie, et le regardèrent d'un œil plus triste que joyeux, estant encore combattus de la faim, et plus touchés des maux

qu'ils avoient endurés que de bonne espérance pour l'avenir. » Le duc de Parme vint aussi à Paris, mais *incognito*, et jugea par ses propres yeux de l'étendue des maux qu'avait soufferts cette cité naguère si bruyante, si populeuse, si abondante en richesses et en plaisirs, alors à demi dépeuplée et croulante [1]. Des maladies causées par les privations et par les étranges aliments auxquels on avait eu recours, continuèrent de désoler Paris tout le reste de l'année, et enlevèrent plusieurs des notabilités de la Ligue, entre autres le père Christin, de Nice, un des prédicateurs qui avaient exercé le plus d'empire sur le peuple, et l'échevin Compans. Le chef autour duquel s'étaient groupés les prédicateurs et toute l'ardente milice ecclésiastique durant les périls de Paris, le cardinal Gaëtano, quitta la capitale de la France le 25 septembre, laissant pour vice-légat à sa place Philippe Sega, évêque de Plaisance. Un grand événement rappelait le légat à Rome : Sixte V n'était plus.

Étranges vicissitudes des passions et des opinions humaines ! Le pontife qui avait poussé la réaction catholique du seizième siècle à son plus haut degré de violence, l'impitoyable persécuteur des hérétiques et des philosophes, le destructeur fanatique des monuments du paganisme, mourut brouillé avec Philippe II, haï de la Ligue, suspect aux jésuites et à l'inquisition [2], et regretté seule-

[1] L'argent était devenu si rare, que les plus riches marchands de Paris empruntaient de la banque d'Anvers à 54 pour 100. — Note au Journal de Henri IV; édition de La Haye, 1741, t. I, p. 90.

[2] En Espagne, un jésuite prêchait sur l'état déplorable où se trouvait l'Église : « Non-seulement la république de Venise favorise les hérétiques, mais, silence ! silence ! dit-il, » en mettant le doigt sur sa bouche, « le pape lui-même les protége ! » Ranke, livre VI, § 3. — A Paris, le 15 septembre, le curé Aubri annonça en chaire, à Saint-André-des-Arts, que Dieu avait délivré la chrétienté

ment d'un roi huguenot qu'il avait jadis accablé d'anathèmes. Sixte V, s'estimant assuré de survivre à Philippe II, dont bien des gens s'exagéraient les infirmités par le désir qu'ils avaient de sa mort, destinait à la conquête du royaume de Naples les trésors entassés dans le château Saint-Ange, et refusés aux prières de la Ligue. Il était arrivé à se persuader que la crainte de la tyrannie espagnole était le seul obstacle sérieux à la réconciliation des princes protestants avec l'Église : il avait accueilli à sa cour des agents de la reine d'Angleterre, des princes luthériens d'Allemagne, de Lesdiguières (Ranke, l. VI, § 5); il avait rappelé de Paris l'éloquent Panigarola, qui servait trop bien la Ligue; il allait révoquer Gaëtano, réservé à une disgrâce éclatante à son retour en Italie. La mort interrompit les rêves de ce conquérant septuagénaire (27 août). Philippe II, qu'on accusa de cette mort, à laquelle il avait tant d'intérêt, ressaisit aussitôt son ascendant sur la cour de Rome. Après Urbain VII (J.-B. Castanea), qui passa comme une ombre sur la chaire de saint Pierre et qui s'éteignit au bout de treize jours de papauté, le conclave élut, sous l'influence espagnole, le cardinal-évêque de Crémone, Nicolas Sfondrato, qui prit le nom de Grégoire XIV (15 septembre 1590). C'était un homme pieux, rigide, mais simple, et très-propre à servir aveuglément la politique de Philippe II.

Avant que l'Espagne eût remporté cette victoire politique à Rome, l'expédition de l'armée espagnole en France fut terminée. L'issue de la campagne justifia la retraite momentanée de Henri IV. Le siége de Corbeil,

d'un *meschant pape et politique*, et que, s'il eût vécu plus longuement, on eût été bien étonné d'ouïr prêcher à Paris contre le pape. L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 54.

entamé, le 24 septembre, par les ducs de Parme et de Mayenne, après la facile reddition de Provins et de quelques petites places de la Brie, traîna trois semaines entières, grâce au dévouement d'un brave officier, nommé Rigaud, qui couronna sa longue résistance en se faisant tuer sur la brèche avec toute sa garnison plutôt que de se rendre (16 octobre). La ville de Corbeil fut traitée par les Espagnols avec une insigne barbarie. Ce fut leur unique exploit depuis que l'armée royale leur eut laissé le champ libre. Le duc de Parme avait perdu beaucoup de monde, soit par le fer des assiégés, soit par les maladies : ses approvisionnements étaient épuisés ; la Ligue était hors d'état d'y suppléer, et le pays ravagé ne fournissait presque aucunes ressources ; la discorde se mettait, dans le camp de l'Union, entre les Français et les Espagnols, et les désordres commis dans les campagnes par les troupes étrangères, qui pillaient sans distinction amis et ennemis, changeaient déjà en aversion et en ressentiment la reconnaissance des populations catholiques pour leurs *libérateurs*.

Le duc de Parme craignit de compromettre, en poussant plus loin ses entreprises, la gloire que lui avait valu la levée du siége de Paris : les périls des Pays-Bas espagnols, entamés par les capitaines des Provinces-Unies, le rappelaient d'ailleurs en Belgique. Après avoir accordé à ses troupes vingt jours de repos, il repartit pour les Pays-Bas au commencement de novembre, en laissant une faible garnison dans Corbeil. Il n'avait osé établir dans la ville conquise un corps un peu nombreux, de crainte d'exciter les soupçons de Mayenne et des magistrats de Paris.

A peine le général espagnol s'était-il éloigné, que Gi-

vri, gouverneur de la Brie pour le roi, surprit Corbeil par escalade et passa au fil de l'épée la garnison étrangère (10 novembre). Lagni, qui avait été démantelé, fut de nouveau occupé par les royalistes. Le vice-légat, les Parisiens, Mayenne, conjurèrent Parme de revenir sur ses pas : il refusa, et Mayenne fut obligé de l'escorter à travers la Champagne, le Soissonnais, le Laonnois et la Thierrache. Ce ne fut pas sans peine que Parme ramena en Belgique son armée fatiguée et affaiblie. Henri IV, qui avait rappelé sous ses étendards toute la noblesse royaliste des provinces du nord, harcela l'ennemi sans relâche jusqu'à la frontière, à la tête de trois mille cavaliers. Henri sauva la vie au jeune Biron dans une de ces escarmouches, où il faisait tour à tour le métier de général et celui de *carabin* [1]. Le gouverneur des Pays-Bas et le lieutenant général de l'Union se séparèrent à la frontière; Parme laissa quelques milliers d'hommes à Mayenne, et lui promit de les faire relever au printemps par des troupes fraîches. Henri IV, pendant ce temps, avait tourné vers les bords de la Somme, et fait son entrée à Saint-Quentin, cité anti-ligueuse, qui l'accueillit avec grande allégresse (10 décembre). Il reçut à Saint-Quentin la nouvelle de la surprise de Corbie par Charles d'Humières, lieutenant général du gouvernement de Picardie; les *royaux* acquirent, par la prise de Corbie, un bon poste dans la Picardie centrale [2]. Henri revint de Saint-Quentin à

[1] Il y faisait aussi le métier de chevalier errant; ce fut pendant cette chevauchée qu'il se déroba un matin de sa petite armée pour aller voir au château de Cœuvres Gabrielle d'Estrées, dont on lui avait vanté les charmes, et qu'il trouva au-dessus de sa renommée. Il en devint aussitôt éperdument épris, et lui dit en repartant qu'elle entendrait bientôt ce qu'il aurait fait pour l'amour d'elle. Madame de La Roche-Guyon fut oubliée comme Corisande. Mathieu, II, 59.

[2] La célèbre bibliothèque de l'abbaye de Corbie, si riche en manuscrits de

Senlis, où l'attendait une députation du parlement de Bordeaux. Ce parlement avait longtemps maintenu Bordeaux dans la neutralité, et continué pendant plus d'un an à publier ses actes au nom du feu roi. Malgré les menées des jésuites bordelais, qui, retirés à Agen et à Périgueux, continuaient d'agiter Bordeaux, le maréchal de Matignon contint la majorité de la population, qui inclinait à la Ligue, encouragea les magistrats royalistes, intimida les ligueurs, et parvint enfin à faire remplacer le sceau de Henri III par celui de Henri IV. Le parlement de Bordeaux députa, au monarque qu'il venait de reconnaître, le premier président Daffis, frère du malheureux avocat général égorgé à Toulouse, et deux conseillers, avec mission d'exhorter le roi à embrasser le catholicisme. Henri répondit par son invariable formule, à savoir qu'aussitôt que les nécessités de la guerre le lui permettraient, il se ferait instruire par un concile général ou national (De Thou, t. IV, l. XCIX, p. 885).

La prépondérance du parti royal était désormais assurée en Guyenne : dans les autres provinces éloignées du principal théâtre de la guerre, les succès avaient été mêlangés durant la campagne de 1590.

La Bretagne était dans une situation toute particulière. La postérité d'Anne de Bretagne ne régnait plus sur la France : les Bourbons n'avaient pas, comme les derniers Valois, issus de la reine Claude, le sang breton des Montfort dans les veines, et le chef de la Ligue en Bretagne se trouvait précisément représenter, par sa femme, l'antique race de Blois, rivale des Montfort [1]. Malgré les renon-

l'époque carolingienne, fut pillée et dispersée comme l'avait été celle de Cluni, en 1562. — De Thou, t. IV. l. XCIX, p. 885.

[1] La duchesse de Mercœur était, par sa mère, l'héritière des De Brosse, qui

ciations souvent répétées des descendants de Charles de Blois à l'héritage de Bretagne, malgré l'acte solennel de 1535, qui avait réuni la Bretagne à la France, il y avait là quelque chose de redoutable, en ce moment d'ébranlement universel. Dans cette contrée si opiniâtrément enchaînée à ses traditions, le vieux fantôme de l'indépendance bretonne, évoqué avec audace, eût entraîné peut-être encore bien des esprits amoureux du passé. Par bonheur, Mercœur n'osa pas plus revendiquer hautement le duché de Bretagne, que Mayenne le royaume de France. Il pressentit la résistance de la partie la plus éclairée des populations, et surtout l'opposition du parlement ligueur de Nantes [1], craignit de rompre avec le gouvernement de l'Union et surtout de s'aliéner l'Espagne, qui annonçait des prétentions plus spécieuses que les siennes; l'infante Isabelle était du sang d'Anne de Bretagne. La diversité des intérêts ennemis sauvegarda les intérêts de la France. Les talents de Mercœur n'étaient point d'ailleurs au niveau de son ambition : bien qu'il eût pour lui presque toute la basse Bretagne et la majorité de la haute, il ne put prendre le dessus sur le prince de Dombes et sur les royalistes, sans avoir recours aux étrangers; il invoqua l'assistance de Philippe II. C'était ruiner ses prétentions de sa propre main. Une escadre espagnole, repoussée une première fois de nos côtes par les croi-

avaient, aussi par les femmes, hérité des Penthièvre, descendants de Charles de Blois.

[1] Le parlement avait été l'agent le plus actif de l'esprit français en Bretagne depuis la réunion; la moitié au moins de ses conseillers, en vertu des ordonnances royales, étaient français, ainsi que tous les présidents et le procureur général. « Le peuple, » dit Mornai, dans une de ses lettres au roi, « résolu de ne se distraire point de la couronne de France, abhorre le nom de duc (Mémoires de Mornai, t. V, p. 375). » Cela était vrai pour Nantes, Rennes et la majorité de la haute Bretagne.

sières anglaises, vint débarquer quatre ou cinq mille soldats à Blavet (aujourd'hui Port-Louis), au commencement d'octobre 1590, et occupa ce port comme place de sûreté. Le prince de Dombes adressa, aux trois états de Bretagne, une lettre violente contre le prince lorrain, qui introduisait dans leur province *les ennemis jurés du nom françois :* le parti royaliste recourut toutefois, pour sa défense, aux mêmes armes que ses adversaires ; les ligueurs avaient appelé l'Espagnol ; les royalistes appelèrent l'Anglais ; près de trois mille Anglais descendirent à Paimpol au commencement de l'année 1591, et rétablirent l'équilibre ; ils furent depuis portés à quatre mille, et ces deux petites armées étrangères furent entretenues et renouvelées d'année en année par Philippe et Élisabeth[1].

Il ne se passa rien de décisif en Languedoc. Le maréchal Henri de Montmorenci, à qui le roi faisait espérer l'épée de connétable, continuait à guerroyer contre la Ligue de concert avec les huguenots. Quelques magistrats royalistes, réfugiés à Carcassonne, se qualifiaient de parlement de Languedoc, et secondaient Montmorenci par leurs arrêts. Chaque parti avait ses états provinciaux annuels. Les discordes des ligueurs, durant les premiers mois qui suivirent la mort de Henri III, avaient été avantageuses au parti royal. Le maréchal de Joyeuse s'était brouillé avec l'évêque de Comminges, ce prélat démagogue, qui exerçait à Toulouse une espèce de dictature soutenue par l'association fanatique des confrères du Saint-Sacrement et par les intrigues de l'Espagne. Le parlement de Toulouse avait essayé de secouer le joug en appelant Joyeuse, en lui déférant le gouvernement de la

[1] De Thou, t. IV, l. XCIX, p. 886-889. — Desfontaines, Histoire de la Ligue en Bretagne.

ville et en décrétant contre ceux *qui ourdissaient avec les étrangers des trames contraires au bien de l'État.* L'évêque de Comminges souleva le menu peuple, et chassa Joyeuse de Toulouse (octobre 1589). La guerre allait éclater entre la démagogie sacerdotale de Toulouse et la noblesse ligueuse de Languedoc; le danger commun les rapprocha, et Joyeuse lui-même invoqua l'assistance de Philippe II, qui envoya quatre mille soldats en Languedoc [1].

Le bras de Philippe II se faisait sentir partout à la fois. C'étaient encore les Espagnols qui, du fond du Milanais, aidaient le duc de Savoie dans ses entreprises sur Genève, sur le Dauphiné, sur la Provence. Le duc Charles-Emmanuel, une première fois repoussé par le parlement de Grenoble, était revenu à la charge, après que Grenoble eut abandonné la neutralité; il avait fait accepter ses offres de secours aux ligueurs dauphinois, pris dans une rencontre le lieutenant général royaliste de la province, Ornano, et mis garnison dans le château de Montberault, près Grenoble; puis il s'était rendu en Provence. Les ligueurs provençaux étaient divisés en deux partis; les uns, que dirigeait le comte de Carces, tenaient pour Mayenne et le gouvernement de la Sainte-Union; les autres, qui avaient à leur tête la comtesse de Sault, femme remplie d'ambition et d'audace [2], favorisaient le duc de Savoie. Le comte de Carces ayant été défait par le général royaliste La Valette, les partisans de Savoie prirent le dessus et appelèrent le duc à Aix. Le duc, déjà maître d'Antibes et de Fréjus, où il avait mis garnison espagnole, fut reçu

[1] De Thou, t. IV, l. XCV, p. 308-310. — Histoire de Languedoc, t. V, l. XLI, p. 450.

[2] C'était la belle-sœur de l'ancien chef ligueur De Vins, qui avait été tué au siége de Grasse.

à Draguignan et à Aix avec une pompe toute royale : on lui éleva des arcs de triomphe ; le parlement d'Aix alla au devant de lui, et le déclara protecteur de la Provence (4-7 novembre 1590). Il eut néanmoins le bon sens de refuser le dais royal qu'on lui présentait un peu prématurément à son entrée dans Aix (P.-Cayet, p. 259). Il ne croyait pas prudent de déclarer encore son vrai but, le rétablissement de l'ancien royaume d'Arles.

Les vicissitudes de la guerre justifièrent cette réserve. Pendant que le duc de Savoie envahissait la Provence, le redoutable chef des huguenots dauphinois, Lesdiguières, chassait la Ligue de presque tout le Dauphiné, et réduisait Grenoble à ouvrir ses portes et à reconnaître Henri IV, moyennant une capitulation qui garantissait à la religion catholique la suprématie dans Grenoble et aux ligueurs l'entier oubli du passé ; ceux qui ne voulurent pas prêter serment à Henri IV durent quitter Grenoble, mais conservèrent la libre disposition de leurs biens, à condition de ne rien faire contre le roi (22 décembre) (*Recueil* N; Paris, 1760; p. 68). Les membres royalistes des cours souveraines de Dauphiné reprirent possession de leurs siéges, et les états provinciaux ratifièrent les conventions de Grenoble. Lesdiguières quitta bientôt le Dauphiné soumis pour marcher au secours des royalistes provençaux et arrêter les progrès du duc de Savoie, qui, après avoir présidé à Aix les états de la Provence ligueuse, venait d'être reçu dans Marseille par les intrigues de la comtesse de Sault, malgré la répugnance d'une grande partie des habitants (2 mars 1591).

Les Savoyards et les Espagnols du Milanais, qui avaient serré de près Genève et cruellement ravagé les environs, furent aussi arrêtés de ce côté par les renforts peu con-

sidérables, mais bien dirigés, que Henri IV envoya sous la conduite de l'habile Sanci. Sanci remplit, un peu tardivement, à la vérité, les promesses de secours qu'il avait faites aux Génevois, en 1589 [1].

Le duc de Savoie avait cherché à envelopper Lyon dans ses intrigues, aussi bien que Marseille ou que Grenoble: le corps de ville de Lyon avait accepté son alliance et reçu de lui quelques secours; là, toutefois, ce n'était pas Charles-Emmanuel, mais un prince de sa famille, le duc de Nemours, qui paraissait avoir le plus de chances de succès. Ce jeune prince, déjà gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais pour la Ligue, puis gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France pendant le fameux siége, avait encore demandé à Mayenne le gouvernement de Normandie, en récompense de ses éclatants services. Mayenne, effrayé de cette ambition croissante, refusa: Nemours, mécontent, donna sa démission du gouvernement de Paris; il croyait que Mayenne n'oserait l'accepter; Mayenne, au contraire, l'accepta avec empressement. Nemours alla s'établir à Lyon au printemps de 1591, et, de là, porta ses armes tout autour de lui, dans la Bourgogne, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Velai; il agissait encore au nom du lieutenant général de l'Union, mais il rêvait au fond de son cœur une souveraineté indépendante dans ces provinces.

Dans le nord-est, le duc de Lorraine poursuivait, sans beaucoup de fruit, ses tentatives sur la Champagne: les grandes villes ligueuses ne lui déférèrent pas le titre de protecteur qu'il ambitionnait: il échoua au siége de Sainte-

[1] Il fit enlever, dans la forêt de Rheinfeld, sur le territoire de la Souabe autrichienne, un convoi d'argent que Philippe II expédiait en Allemagne, et employa les doublons du Roi Catholique à la défense de Genève. Palma-Cayet, p. 273.

Menehould, et attira dans son duché les incursions dévastatrices de la garnison de Metz et des belliqueux bourgeois de Langres.

Ainsi les événements et les succès variaient d'un bout de la France à l'autre ; mais leur sens était un et clair : la démocratie parisienne des Seize ayant été impuissante à réaliser ses desseins, et tout annonçant que Mayenne, représentant de l'élément monarchique, ne serait pas moins insuffisant, ce qui se développait dans la Ligue, c'était la tendance à démembrer l'État au profit des princes : la cause de l'unité, de la nationalité, tendait de plus en plus à se confondre avec la cause de Henri IV.

Henri poursuivait avec fermeté l'exécution de ses plans, qu'on peut résumer en quelques mots, maintenir la guerre autour de Paris jusqu'à la réduction de Paris. C'était une lutte de persévérance dans laquelle il se croyait invincible. Il rejeta constamment toute proposition de trêve ; il espérait pouvoir réunir, durant la campagne de 1591, des forces supérieures à celles qu'il avait conduites au siége de Paris l'été précédent. Le vicomte de Turenne parcourait en son nom l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne. L'Allemagne protestante, qui, jusqu'alors, grâces aux menées autrichiennes, avait peu fait pour le roi huguenot de France, s'émouvait enfin à la voix de Turenne, que secondait énergiquement un ambassadeur d'Élisabeth [1] : les princes allemands promettaient un puissant renfort, moyennant que la dette du roi fût reconnue par les parlements et les chambres des comptes[2].

[1] Elle avait demandé la restitution de Calais pour prix de ses services, mais Turenne lui fit sentir que Henri IV se perdrait en y consentant.

[2] Henri ordonna l'aliénation de diverses portions du domaine royal et de son patrimoine propre, afin de pouvoir payer les auxiliaires à leur arrivée. Il avait,

Élisabeth garantissait une partie de cette dette, et continuait à fournir à Henri IV des secours peu considérables, mais souvent renouvelés. Les Provinces-Unies elles-mêmes, sentant que la grande querelle contre l'Espagne se déciderait à Paris, consentirent à se priver de quelque partie de leurs ressources en faveur de Henri IV. Les espérances données par le Béarnais aux catholiques royaux avaient alarmé les puissances protestantes : Henri prodigua, pour obtenir leur concours, les protestations de zèle religieux ; il écrivit, entre autres, à l'électeur de Saxe, qu'il était résolu de persister, tant qu'il vivrait, dans la profession de la religion réformée (Mém. de Mornai, t. II, p. 65). Ce qu'il annonçait comme sa *résolution* n'était que son désir ; il eût certainement préféré régner sans quitter sa religion ; mais il n'était nullement décidé à garder sa religion au risque de ne pas régner. Les immenses difficultés de sa situation lui imposaient une duplicité contraire à son naturel. Il lui fallait à la fois exciter et satisfaire les alliés protestants du dehors, composer avec les exigences des huguenots de l'intérieur, entretenir le bon vouloir des catholiques royaux. Les huguenots du sud-ouest étaient fort mécontents d'avoir vu supprimer les chambres de justice instituées parmi eux à Saint-Jean-d'Angéli, à Bergerac et à Montauban [1], et de se retrouver

par un édit d'avril 1590, déclaré que son patrimoine, composé des grands biens des maisons de Bourbon-Vendôme, d'Albret, de Navarre et de Foix, ne se confondrait pas avec le domaine de la couronne (Isambert, XV, p. 20). Il voulait se réserver la libre disposition de son patrimoine ; mais le parlement de Tours refusa d'enregistrer cet édit, contraire aux principes de la monarchie française, qui n'admettait pas que le roi pût avoir des intérêts séparés de ceux de la couronne. Le parlement de Bordeaux, plus accessible à l'esprit provincial, et moins pénétré de ces grands principes de gouvernement, consentit à enregistrer ; mais l'édit fut révoqué lorsque Henri se sentit vraiment roi.

[1] Le conseil des prises institué à La Rochelle pour juger des prises faites en

sous l'autorité du parlement de Bordeaux, que Henri IV avait ainsi récompensé à leurs dépens : tout le corps des églises réformées demandait avec instance le rétablissement des édits de tolérance, à la place du régime précaire de la trêve d'avril 1589. Il semblait assez équitable que les protestants ne fussent pas plus maltraités, sous un roi de leur communion, qu'ils ne l'avaient été sous Henri III, avant la fatale année 1585; mais, d'une autre part, les catholiques royaux s'irritaient de la moindre faveur accordée aux *hérétiques*, et murmuraient des retards que le roi mettait à remplir ses engagements ; ils prétendaient qu'à défaut de concile, cinq ou six évêques et autant de docteurs pouvaient bien suffire à instruire le roi. Henri, afin de donner quelque contentement aux catholiques, rétablit la chapelle de son prédécesseur, et, tandis qu'il assistait au prêche avec ses huguenots, aumôniers et chapelains priaient chaque jour, pour la conversion tant désirée, dans la chapelle catholique du roi protestant.

Il fallait une organisation de fer et de feu comme celle de Henri IV, pour ne pas perdre la tête au milieu de tels embarras! Henri suffisait à tout; il menait de front la diplomatie et la guerre, les affaires et le plaisir, qui fut toujours pour lui une affaire, une trop grande affaire.

Les hostilités ne furent pas interrompues un moment durant l'hiver. Les vivres étaient toujours chers, et la misère, très-rigoureuse dans Paris, que resserraient de tous côtés les garnisons royalistes. Le chevalier d'Aumale, qui visait à se mettre à la tête du parti des Seize, voulut s'attacher les Parisiens par un service important :

mer, fut réuni, peu de temps après, à la juridiction de l'amirauté séante à Tours. — De Thou, t. V, l. XCI, p. 61.

à la suite d'un souper avec les Seize, où il avait bu à leur santé à tous [1], il marcha sur Saint-Denis avec quelques troupes françaises et allemandes, pénétra dans cette ville au milieu de la nuit, en passant par-dessus les fossés glacés et en escaladant les murailles ébréchées, s'empara d'une des portes, et s'avança presque sans résistance jusqu'auprès de l'abbaye de Saint-Denis. Il se croyait maître de la place, quand le gouverneur de Vic, suivi d'une poignée de braves gens, se jeta en désespéré au-devant des ligueurs. Les assaillants, que l'obscurité empêchait de reconnaître le petit nombre de leurs ennemis, s'étonnèrent : on cria derrière eux que la porte était regagnée par les royalistes, que la retraite était coupée ; l'étonnement se changea bientôt en panique ; les ligueurs se précipitèrent en fugitifs vers ces mêmes fossés qu'ils venaient de franchir en conquérants. Le chevalier d'Aumale ne suivit pas ses compagnons dans leur déroute : on trouva son cadavre percé de coups au milieu de la grande rue de Saint-Denis.

Les *zélés* de Paris regrettèrent amèrement leur plus brillant capitaine : sainte Geneviève en demeura tout à fait dépopularisée ; on avait choisi la nuit de sa fête (du 2 au 3 janvier), pour placer l'entreprise sous son patronage ; mais la patronne de Paris avait trahi sa bonne ville et s'était faite *politique* (De Thou, t. V, l. CI, p. 53[illegible].

Les royalistes parisiens, encouragés par la mort d'un prince qu'ils craignaient et détestaient, renouèrent leurs trames avec leurs amis et leurs parents exilés ; ils poussèrent le roi par leurs instances à risquer un coup de main plus hardi que celui qui avait si mal réussi à d'Aumale.

[1] « Il beut à eux tous, disant ces mots : — Messieurs, voilà le *dix-septiesme* qui va boire aux *Seize* ! » L'Estoile, p. 42.

Henri donna rendez-vous, entre Senlis et Saint-Denis, à tous ses capitaines de la Picardie, de la Champagne, de la Brie et de l'Ile-de-France. On remarquait parmi eux le duc d'Épernon, qui s'était enfin décidé à reparaître dans le camp royal, et qui avait rejoint tout récemment Henri à Senlis. Le 19 janvier au soir, les troupes royales se dirigèrent rapidement sur Paris; elles entrèrent en silence dans le faubourg Saint-Honoré, dont on n'avait pas relevé les retranchements; elles étaient précédées d'un certain nombre d'hommes d'élite, déguisés en paysans, qui conduisaient des chevaux et des charrettes chargés de farines. Ces *fariniers,* bien armés sous leurs sarreaux, devaient embarrasser la porte Saint-Honoré avec leurs voitures, se jeter sur le corps de garde, et *donner ouverture* aux gens d'armes et aux arquebusiers qui les suivaient, tandis que d'autres détachements tenteraient l'escalade sur divers points. Les *fariniers* se présentèrent à la porte Saint-Honoré vers quatre heures du matin; mais cette porte avait été bouchée et *terrassée* le soir même, et les gens du guet leur dirent qu'on ne les laisserait entrer que par la porte Saint-Denis. La fermeture de la porte Saint-Honoré, et les volées du tocsin qui retentissaient au loin dans la ville, firent comprendre à Henri IV que les Parisiens étaient sur leurs gardes. Le comte de Belin, qui commandait dans Paris depuis le départ du duc de Nemours, avait été averti de la concentration des troupes royales et en avait deviné le but. Henri avait pris ses dispositions pour une surprise et non pour une attaque à force ouverte; il ordonna la retraite [1].

Quoiqu'on n'eût pas tiré un coup d'arquebuse de part

[1] Discours de l'entreprise du roi de Navarre sur Paris; ap. Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 540.

ni d'autre, les Parisiens considérèrent cette déconvenue du Béarnais comme une revanche éclatante de l'affaire de Saint-Denis. Ils chantèrent le *Te Deum*, et instituèrent une fête anniversaire en mémoire de la *journée des Farines*. La Ligue avait déjà fondé quatre fêtes semblables à Paris : c'étaient celles du *jour des Barricades*, de la *journée du Pain ou la Paix*, où fut comprimée la révolte des *politiques*, de la *Levée du siége*, et de cette *Escalade* que les pères jésuites avaient si vaillamment repoussée (P. Cayet, p. 265).

Cette nouvelle entreprise du Béarnais sur la capitale servit de prétexte à l'ambassadeur d'Espagne et aux Seize, qui continuaient de marcher d'accord, pour réclamer impérieusement l'introduction d'une garnison espagnole dans Paris. La proposition en avait été déjà faite et repoussée après la levée du siége. Le corps de ville céda, puis le parlement, et Mayenne accorda son consentement à regret. Quatre mille Espagnols et Napolitains arrivèrent le 12 février, et se logèrent, partie dans les maisons des royalistes absents, partie dans les colléges déserts de l'Université. La garnison étrangère fut installée dans Paris par les mêmes hommes qui, trois ans auparavant, avaient soulevé Paris et fait une révolution avec ce seul mot de garnison.

Henri IV n'était pas resté longtemps inactif après avoir manqué son coup sur Paris ; il feignit de menacer Meaux ou Provins, attira de ce côté l'attention des ligueurs, puis, tournant brusquement à l'ouest, il alla rejoindre devant Chartres le duc de Montpensier et le maréchal de Biron, accourus de Normandie en Beauce (9-15 février). La garnison de Chartres était peu nombreuse, mais la place était forte, et les habitants, qui formaient

un corps de trois mille hommes de milice, étaient résolus à se bien défendre. Le siége traîna en longueur. Henri IV n'avait pas toutes les ressources nécessaires pour presser vivement les opérations, et son attention était partagée par de graves soucis politiques. De dangereuses trames s'ourdissaient contre lui dans sa propre famille. Il venait de recevoir une requête anonyme, imprimée à Angers, par laquelle on le menaçait, bien qu'en termes respectueux, de l'abandon des catholiques, s'il tardait plus longtemps d'abjurer l'hérésie. Cette pièce était l'œuvre de Touchard, abbé de Bellosane, et de Jacques Davi du Perron, conseillers intimes du cardinal de Vendôme, qui, depuis la mort de Charles X, avait pris le titre de cardinal de Bourbon. Ces deux habiles intrigants, de concert avec le comte de Soissons, poussaient secrètement le cardinal, esprit médiocre et léger, à suivre les traces et à revendiquer les droits de son oncle Charles X. Ils travaillaient à former un *tiers parti* entre la Ligue et les royalistes : ils remuaient Angers ; ils tentèrent, bien que sans fruit, la fidélité du gouverneur de Tours, Souvré. L'ancienne maîtresse du roi, Corisande d'Andouins, comtesse de Grammont, s'était liée au *tiers parti* pour se venger d'un amant infidèle, et favorisait les amours du comte de Soissons et de Madame Catherine, sœur de Henri IV, qui ne voulait à aucun prix marier sa sœur à son ambitieux cousin. Sur ces entrefaites, les instructions secrètes données par le cardinal de Bourbon à un agent qu'il envoyait à Rome furent interceptées et livrées au roi. Le cardinal y protestait de sa soumission au saint siége, et déclarait qu'il n'était resté jusqu'alors attaché au *roi de Navarre* que par nécessité, et par l'espoir que Henri avait donné de sa conversion, mais que, cet espoir

ayant été déçu, il craignait, en souffrant davantage le mal, d'en devenir le complice. Il priait donc le Saint-Père de l'aider à faire valoir ses droits à un trône dont le chef de sa maison se rendait indigne en persévérant dans l'hérésie. A la vérité, il n'était pas l'aîné des trois frères de la branche de Condé ; mais la nature même, à ce qu'il prétendait, excluait son aîné Conti, qui était *presque muet, idiot et impropre à la génération.* Il promettait d'entraîner tous les catholiques royaux, si le pape intervenait en sa faveur auprès de la Ligue (De Thou, t. V, l. CI, p. 58-59).

Henri jugea plus prudent de dissimuler que de punir : il se contenta de mander auprès de lui ses cousins et de les surveiller de près [1]. La nullité personnelle du cardinal fut un grand bonheur pour le Béarnais, d'autant plus que le nouveau pape Grégoire XIV s'était déclaré sans réserve en faveur de la Ligue et de l'Espagne. Grégoire ne voulut point s'engager vis-à-vis du cardinal, sans savoir jusqu'où allaient son crédit et sa capacité ; il le loua de ses bonnes intentions, et lui répondit qu'une fois la religion assurée, il ferait ce qui serait équitable relativement à la succession royale. Il avait été plus explicite vis-à-vis de la Ligue. Le jour même de la tentative du roi sur Paris, il avait écrit au vice-légat Philippe Sega, évêque de Plaisance, une lettre pleine de louanges

[1] La Ligue sentit la conséquence de ces mouvements et tâcha de les tourner à son profit. Dès le 17 mars, Rose, le fougueux évêque de Senlis, prêchant à Notre-Dame de Paris, dit qu'il fallait demander à Dieu un roi qui ne fût ni hérétique, ni étranger ou espagnol, mais un qui fût *bon catholique du sang de France.* Ce ne fut pas la seule fois que Rose, tout *zélé* qu'il fût, se prononça contre les prétentions espagnoles. La plupart des prédicateurs parlèrent dans le même sens, malgré leurs étroites relations avec l'ambassade d'Espagne. C'étaient des avances presque directes au cardinal de Bourbon. Ils jugeaient sans doute qu'une dispense papale et un mariage pourraient accommoder les Bourbons catholiques avec l'Espagne. — Voyez L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 45.

pour la capitale de la France, glorieux *boulevard de la foi :* il promettait d'envoyer au secours de Paris un corps d'armée entretenu aux dépens du trésor apostolique, et déclarait que la destruction de l'hérésie et l'élection d'un roi catholique en France occupaient toutes ses pensées [1] ; il annonçait l'envoi prochain d'un nonce chargé de brefs et de bulles pour le conseil de l'Union et les divers ordres du royaume.

Les catholiques fidèles à Henri IV essayèrent d'arrêter l'effet des intrigues du tiers parti et de conjurer le mauvais vouloir du pape. Le duc de Luxembourg-Pinei écrivit en leur nom à Grégoire XIV, se plaignit de ce que le souverain pontife n'avait pas répondu à une première lettre envoyée au moment de son élection, et lui adressa d'énergiques remontrances (8 avril). Il était trop tard ; le nonce Landriano avait déjà quitté Rome, porteur des bulles les plus violentes contre *le roi de Navarre* et ses fauteurs (De Thou, t. V, l. CI, p. 63-64).

La meilleure réponse, c'était de vaincre : aussi Henri poursuivit-il opiniâtrément le siége de Chartres. Mais les bourgeois de Chartres ne cédèrent point en opiniâtreté ni en courage aux vieux soldats du Béarnais. Secondés par un grand nombre de paysans réfugiés qui leur servaient de pionniers, ils remparèrent si bien les endroits les plus faibles de leurs murailles, qu'ils déjouèrent pendant deux mois tous les efforts des royaux. La ville fut inutilement battue en brèche sur deux points différents : les royalistes emportèrent quelques ouvrages avancés, mais furent repoussés, avec un grand carnage, dans un furieux assaut

[1] Grégoire XIV refusa cependant à Philippe II et à Mayenne l'autorisation d'aliéner aucune partie des biens de l'Église en Espagne et en France, pour les besoins de la *guerre sainte*. — De Thou, t. V, l. CI, p. 56.

donné au corps de la place. Le roi perdait l'espérance, lorsque Châtillon imagina de construire, en une nuit, une sorte de pont couvert et mobile qu'il poussa sur le fossé profond auquel se fiaient les assiégés. Ceux-ci tentèrent d'incendier cette machine : ils n'y réussirent qu'en partie; et ne purent chasser les assiégeants du pied de la muraille; la poudre manquait aux Chartrains; ils capitulèrent enfin le 10 avril, et promirent d'ouvrir leurs portes le 19, si Mayenne ne les secourait auparavant. Le lieutenant général de l'Union ne parut pas, et la capitulation fut exécutée. Sept ou huit cents personnes, tant de la bourgeoisie que de la noblesse des environs, sortirent de Chartres avec la garnison et se retirèrent à Orléans, plutôt que de demeurer sous la domination du roi *hérétique*. La capitulation avait cependant garanti aux Chartrains que le culte réformé ne serait point exercé publiquement dans leur ville. Chartres conserva tous ses priviléges municipaux, mais paya au roi une forte indemnité en argent et en grains [1].

La perte de Chartres, *le grenier de Paris*, fit pousser aux prédicateurs parisiens des hurlements de rage; la prise de Château-Thierri par Mayenne, bien qu'importante pour le transit de la Marne, ne compensa point un si grave échec, et ne fit point pardonner à Mayenne l'abandon où il avait laissé la capitale de la Beauce. La misère était permanente dans Paris. Les campagnes souf-

[1] De Thou, t. V, l. CI, p. 60. — Davila, l. XII, p. 864-865. — D'Aubigné, partie 2e, colonnes 538-539. — Palma-Cayet, p. 268-269. — Matthieu, t. II, p. 64. — Matthieu raconte qu'au moment où le roi entrait dans Chartres, le maire de la ville le vint haranguer au nom des habitants : « Sire, lui dit-il, nous reconnaissons que nous sommes obligés à vous obéir, et par le droit divin, et par le droit humain. — Ajoutez par le *droit canon!* répliqua Henri en poussant son cheval.

fraient un peu moins depuis que le roi et le lieutenant général de l'Union avaient arrêté, par l'intermédiaire de Cheverni, de Biron et de Villeroi, une espèce de *règlement* pour *la liberté et sûreté du labourage* : la disette où se trouvaient les armées, par suite de leurs propres ravages, avait obligé les partis d'écouter à cet égard la voix de l'humanité, ce que Henri faisait toujours volontiers [1].

Les négociations entre Henri IV et Mayenne, brisées par la délivrance de Paris, avaient été renouées dès le temps du siége de Corbeil, et l'infatigable Villeroi n'avait cessé, depuis l'automne, d'entretenir avec les gens du roi des pourparlers qui exaspéraient les *zélés* et alarmaient les Espagnols. Mayenne n'y mettait pas beaucoup de sincérité, et semblait ne viser qu'à traîner les choses en longueur et à rendre les Espagnols plus faciles en leur inspirant des craintes sur ses résolutions. Le roi avait consenti à octroyer un certain nombre de passe-ports, afin que les principaux de la Ligue eussent la facilité de se réunir pour débattre les conditions de la paix. Il y eut à Reims, vers la fin d'avril et le commencement de mai, une conférence entre Mayenne, le duc de Lorraine, les autres princes lorrains, et les ambassadeurs d'Espagne et de Savoie; mais on ne s'y montra nullement disposé à reconnaître le Béarnais pour roi. L'ambassadeur d'Es-

[1] Henri IV publia, le 8 mars, un édit qui défendait à toutes gens de guerre d'exiger des laboureurs argent, denrées et corvées sans un ordre exprès du roi, et interdisait de saisir les animaux de labour pour quelque cause que ce fût, ainsi que d'emprisonner et de rançonner les campagnards qui auraient payé l'impôt aux ennemis. Les pauvres laboureurs n'étaient pas seulement exposés à payer l'impôt aux deux partis, mais encore à être traités en ennemis par chacun des partis pour avoir payé au parti contraire. Henri ordonna aussi aux gouverneurs des provinces de traiter en voleur de grand chemin quiconque lèverait des soldats ou s'établirait dans quelque lieu fort sans autorisation. — De Thou, t. V, l. CI, p. 64 ; — Mémoires de Villeroi, ap. Ancienne collection, t. LXII, p. 8-9.

pagne, le nonce Landriano et le vieux cardinal de Pellevé, arrivés ensemble de Rome, demandèrent à grands cris les états généraux et l'élection d'un roi catholique. Les princes ligueurs ne pouvaient s'entendre aisément sur l'élection d'un roi, chacun voulant l'être et surtout ne voulant pas qu'un autre le fût: On ajourna encore une fois la question jusqu'à ce que les affaires de l'Union fussent en meilleur état. On arrêta seulement l'envoi d'un ambassadeur vers Philippe, avec charge de remontrer à Sa Majesté Catholique la fâcheuse situation de la Ligue et le peu d'avantage qu'il y aurait à convoquer les états généraux pour nommer un roi, sans avoir les moyens de faire respecter leur décision.

L'ambassadeur choisi fut le président Jeannin, homme habile et ferme, très-attaché à Mayenne, mais désireux de faire concorder l'intérêt de son patron avec l'intérêt de l'État, et incapable de se laisser séduire ou tromper, comme avait fait le secrétaire d'État Roissieux, envoyé avant lui à Philippe II par Mayenne. Avant d'arriver en Espagne, Jeannin rendit un important service à la France. En passant à Marseille, où il alla s'embarquer, il déjoua les intrigues du duc de Savoie et raffermit le parti national, qui ne voulait pas se séparer du gouvernement de l'Union pour subir le joug honteux d'un petit prince étranger. Un sanglant échec, que Lesdiguières et La Valette avaient fait essuyer aux troupes de Charles-Emmanuel (mi-avril), fortifia les arguments de Jeannin; Marseille ne tarda pas à rompre avec Charles-Emmanuel, et les prétentions rivales de l'Espagne et de la Savoie sur cette grande cité l'aidèrent à rester française. Charles-Emmanuel était en ce moment à la cour de son beau-père; il avait conduit en Espagne une députation provençale qui

demanda secours au roi catholique contre une invasion turque préparée, disait-on, en faveur du Béarnais; mais Philippe ne voulut pas seconder les vraies intentions du prince savoyard : Philippe voulait bien aider Charles-Emmanuel à ravager la Provence, mais non à s'approprier le plus beau port de la Méditerranée [1].

Le lieutenant général de l'Union avait chargé le président Jeannin d'amener Philippe II à exprimer nettement ses intentions; car, jusqu'alors, on s'était plutôt deviné de part et d'autre qu'on ne s'était expliqué. Jeannin avait promis de représenter au roi catholique l'élection de l'infante comme impossible, et de le sonder sur la candidature de Mayenne [2]; mais il était convaincu d'avance de l'inutilité de cette tentative; aussi n'insista-t-il point auprès de Philippe II, qui, après les premières audiences, l'avait renvoyé à don Juan Jdiaquez, celui de ses ministres qui avait le département des affaires de France. Jeannin posa d'abord la question de la paix avec Henri de Bourbon, s'il redevenait catholique, et s'il épousait l'infante Isabelle, après l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. Cette éventualité fut absolument repoussée par le ministre espagnol. Jeannin alors parla des Bourbons catholiques, appuya fortement en leur faveur, et déclara qu'il était impossible de porter la couronne dans une autre maison que dans celle de saint Louis. Mayenne n'ayant aucune chance, Jeannin n'en voulait pas laisser davantage aux autres

[1] Mémoires de Villeroi, Ancienne collection, t. LXI, p. 47. — Mémoires de Mornai, t. V, p. 55, édition de 1824. — P.-Cayet, p. 272.

[2] Il n'en convient pas dans le récit de sa négociation; mais Villeroi le fait entendre, t. LXII, p. 44. — Matthieu a donné un bon résumé de la négociation de Jeannin; il est néanmoins regrettable que le texte original soit resté inédit.

princes lorrains ou aux étrangers. Jdiaquez rejeta les Bourbons fauteurs d'hérésie aussi bien que le Bourbon hérétique. Jeannin, pour forcer l'Espagnol à s'expliquer, demanda son congé. Jdiaquez s'ouvrit enfin, et dit que « l'infante d'Espagne, comme plus proche du dernier roi de la race des Valois [1], avait plus de droit en la légitime succession du royaume qu'aucun autre prince ou princesse; que, partant, le roi son père avait résolu de lui mettre la couronne sur la tête, et par ce moyen, assurer la religion et le repos des catholiques [2]. »

Le grand mot était lâché! Jeannin se rejeta sur l'inviolabilité de la loi salique. On lui répondit que cette loi était imaginaire. C'était à peine si l'orgueil de Philippe admettait pour sa fille un simulacre d'élection : il eût voulu qu'elle fût reconnue *reine propriétaire de France;* il n'entendait même plus la marier à un prince français, mais à son cousin l'archiduc Ernest, en réunissant, à ce prix, les Pays-Bas à la France. Une aigle autrichienne à triple tête eût ainsi embrassé l'Europe dans ses serres.

Jdiaquez annonça positivement que, si la Ligue refusait d'élire l'infante, les secours du roi catholique ne lui seraient pas continués. Jeannin craignit, pour son parti, un abandon ruineux, pour son pays, un péril non moins redoutable, et ne douta pas que Philippe n'entreprît de démembrer la France, s'il ne pouvait plus espérer de la posséder tout entière au nom de sa fille. Déjà les prétentions de l'infante sur la Bourgogne et la Bretagne étaient, pour ainsi dire, toutes dressées et tout armées.

[1] Elle était fille de la sœur aînée de Henri III; le marquis de Pont était le fils de la seconde.

[2] Négociation du président Jeannin, ap. Matthieu, t. II, p. 72.

Jeannin dissimula : il parut céder ; il fit entendre que les princes catholiques et les états généraux se rendraient à la nécessité, discuta les avantages personnels qui devraient être accordés à Mayenne, et les puissants secours indispensables à la Sainte-Union pour rendre la réunion des états efficace. Il avait demandé que Philippe entretînt quelque temps deux armées « conduites par tels chefs qu'il lui plairait, et, si Sa Majesté l'avait agréable, par MM. les ducs de Parme et de Mayenne : les deux ensemble seraient de trente-six à quarante mille hommes de pied français, et six ou huit mille Suisses, le reste, de telle nation que Sa Majesté jugera pour le mieux. L'une des deux aura charge de s'opposer *au prince de Béarn*... ; l'autre s'emploiera à assiéger les places et commencera par la liberté entière de Paris. » Philippe II accorda la solde des deux armées de Parme et de Mayenne, mais sans s'engager à n'employer que de l'infanterie française ou suisse, et à la charge que les états seraient assemblés en même temps pour leur faire approuver son dessein, et que l'argent serait manié et distribué par ses trésoriers et ses ministres. Il assura, en outre, dix mille écus par mois à Mayenne pour l'entretien de son *estat*[1].

Jeannin, qui s'était rendu en Espagne par la Méditerranée, revint par l'Océan et la Manche, et alla voir le

[1] Matthieu, t. II, p. 73-74. — Mémoire de Jeannin à Philippe II, cité par Capefigue, t. VII, p. 444-445 ; d'après les Archives de Simancas. Nous ne citons qu'avec beaucoup de réserve les pièces données par M. Capefigue, d'après les Archives de Simancas. La vérification des originaux est fort difficile, une bonne partie des indications de cotes et de numéros ayant été reconnues inexactes. Ce n'est pas que ces pièces n'aient au fond un caractère d'authenticité, mais on ne peut se fier à M. Capefigue ni pour la correction des textes, ni pour les dates. Pour se servir de ses citations, il est indispensable de les interpréter par les autres monuments contemporains.

duc de Parme en Flandre, afin de s'assurer « si l'on commençoit de travailler à ce grand appareil d'armes qu'on lui avoit figuré : » il trouva les Espagnols fort empêchés à se défendre eux-mêmes contre l'audace toujours croissante de Maurice de Nassau et des républicains néerlandais, qui leur enlevèrent, dans le cours de cette campagne, Zutphen, Deventer, Hulst et Nimégue. Jeannin rentra en France moins *espagnol* encore qu'à son départ, et il ne tint pas à lui désormais que Mayenne ne saisît la première occasion de transiger, soit avec le Béarnais, soit avec les Bourbons catholiques (août 1591).

Le moment n'était pas favorable aux idées de transaction. Les passions étaient plus enflammées que jamais, grâce à la cour de Rome. Le nonce Landriano avait apporté en France, dès la fin d'avril, une bulle de Grégoire XIV, qui renouvelait l'excommunication fulminée jadis par Sixte V contre le roi de Navarre, et deux monitoires adressés aux ecclésiastiques et aux laïques qui suivaient *le parti de l'hérétique*. Clercs et laïques étaient sommés d'abandonner *le roi de Navarre* sans plus de délai ; le pape lançait l'anathème sur tous les gens d'Église, qui, avant quinze jours, n'auraient pas quitté les terres de l'obéissance du *roi de Navarre*. Mayenne et les gens les plus sages du parti eussent désiré qu'on suspendît la publication de ces pièces furibondes, au moins jusqu'à ce qu'on fût en état de les soutenir par la force des armes. Le nonce, encouragé par le vice-légat et par l'ambassadeur d'Espagne, ne voulut entendre à aucune concession, et Mayenne fut obligé de laisser publier les bulles (fin mai ; commencement de juin).

L'événement donna raison à Mayenne. Les bulles redoublèrent l'exaltation fanatique des Seize et des prédi-

cateurs, mais elles manquèrent complétement leur effet sur le parti royal. Les prélats et les bénéficiaires de ce parti ne quittèrent ni leurs ouailles ni leurs bénéfices pour complaire au pape, et la magistrature royaliste rendit à Rome foudres pour foudres. L'esprit gallican réagissait avec une violence extrême dans les parlements *navarristes*, purgés de tout élément ultramontain par la grande scission de 1589. Tous les magistrats *politiques* et gallicans de Paris, qui avaient pu se tirer des mains des ligueurs par rançons ou autrement, étaient venus grossir le parlement de Tours, qui s'était trouvé assez nombreux pour se partager en deux fractions, siégeant l'une à Tours, l'autre à Châlons-sur-Marne. La chambre de Châlons prit l'offensive, dès le 10 juin, par un arrêt qui déclarait les bulles *émanées de Rome*, « nulles, abusives, scandaleuses, séditieuses, pleines d'impostures, et faites contre les saints décrets, conciles approuvés, droits et libertés de l'Église gallicane, » ordonnait que lesdites bulles fussent brûlées en place publique par l'exécuteur de la haute justice, décrétait de prise de corps *le prétendu nonce*, entré clandestinement dans le royaume sans permission du roi, défendait de le recéler ou héberger, de recevoir ou publier ses sentences ou procédures, sous peine de la vie, déclarait les cardinaux et autres ecclésiastiques, « qui ont signé lesdites bulles et approuvé le parricide commis en la personne du feu roi, » déchus des bénéfices par eux tenus en France, donnait acte au procureur général de l'appel par lui interjeté au futur concile de l'élection de Grégoire XIV au saint siége apostolique (*Mém. de la Ligue,* t. IV, p. 569).

Le roi n'abandonna pas à ses parlements tout le soin de sa défense : il crut devoir répondre en personne aux

anathèmes du pape. A son retour de Louviers, qu'il venait d'enlever par surprise aux ligueurs [1], il réunit à Mantes les princes, les grands et les prélats de son conseil et de son armée, et, après en avoir délibéré avec eux, il publia, le 4 juillet, une déclaration par laquelle il renouvela les engagements pris envers les seigneurs catholiques deux ans auparavant, à savoir : de se soumettre à un libre et saint concile ou à *quelque assemblée notable et suffisante*, et, jusque-là, de conserver la religion catholique en son entier. Il se plaignait, avec modération et dignité, de la violence aveugle que Grégoire XIV déployait contre lui, sans profiter de l'expérience acquise par Sixte V, remettait à ses parlements la répression de l'entreprise du nonce, et exhortait les prélats français « de s'assembler promptement et aviser à se pourvoir, par les voies de droit, contre lesdites monitions et censures indûment obtenues (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 364). »

Le parlement de Tours renchérit de virulence sur la chambre de Châlons : il donna, le 5 août, une sentence par laquelle, après avoir reproduit les termes de l'arrêt de Châlons, il déclarait Grégoire, *soi disant pape*, ennemi de la paix, de l'union de l'Église, du roi et de son État, adhérent à la conjuration d'Espagne, fauteur des rebelles et coupable du parricide commis en la personne de Henri III (apparemment parce qu'il l'avait approuvé

[1] Le fameux théologien Claude de Saintes, évêque d'Évreux, fut pris dans Louviers, et traduit devant le parlement de Caen, « pour avoir fait quelques escrits où il prétend justifier le parricide de Henri III, et prouver qu'il est permis d'en faire de mesme sur le roi de Navarre (L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 37. — Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 364). » Il fut condamné à mort, mais Henri IV, à la prière du cardinal de Bourbon et des évêques royalistes, lui fit grâce de la vie. Il mourut en prison peu de temps après.

étant cardinal). Tout envoi d'argent à Rome, pour avoir bulles, provisions ou dispenses, était réputé crime de lèse-majesté. Le parlement de Caen rendit un arrêt analogue le 15 août (*Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 567).

Le parlement de Paris et les autres parlements ligueurs entrèrent en lice à leur tour, cassèrent les *prétendus arrests* donnés par gens *incompétents, schismatiques, hérétiques et rebelles au Saint Siége*, et brûlèrent les arrêts des royalistes comme ceux-ci avaient brûlé les bulles du pape.

La déclaration royale du 4 juillet avait été accompagnée d'un autre acte important. Le Béarnais n'avait pu différer davantage de satisfaire les protestants du dedans et du dehors ; il sentit la nécessité de compenser les promesses qu'il venait de réitérer aux catholiques, en assurant l'état de la religion réformée en France. Il révoqua donc les édits arrachés à Henri III par la Ligue en juillet 1585 et juillet 1588, et rétablit les édits de pacification de 1577 et 1580, « jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu, » disait-il, « nous donner la grâce de réunir nos sujets par l'establissement d'une bonne paix en nostre royaume (*Mém. de la Ligue*, IV, 358). » L'appréhension que les protestants ne portassent plus loin leurs exigences, lorsque l'armée auxiliaire serait arrivée d'Allemagne et d'Angleterre, empêcha presque tous les catholiques du conseil de s'opposer au dessein du roi [1]. Le cardinal de Bourbon essaya toutefois de profiter de l'occasion pour arborer l'étendard du tiers parti : il se leva en murmurant quelques mots de

[1] Le rétablissement des édits de tolérance excita toutefois beaucoup de mécontentements. Le parlement de Caen arrêta de faire des remontrances au roi. Floquet, t. III, p. 555. Les autres parlements provinciaux suscitèrent aussi des difficultés.

protestation, et voulut sortir; mais l'archevêque de Bourges [1] et les autres prélats du conseil restèrent immobiles, et le roi ordonna d'une voix impérieuse à son cousin de se rasseoir : le cardinal obéit piteusement.

Henri IV ne craignait plus les brigues de son infidèle cousin, depuis qu'il avait gagné, à force de dons et de promesses, le plus habile des conseillers du cardinal, Jacques Davi du Perron, qui révéla désormais au roi tous les projets de son patron, et mit au service de Henri IV les ressources d'un des esprits les plus déliés et les moins scrupuleux de l'époque [2].

Le roi et l'ordre judiciaire avaient répondu au pape; le clergé royaliste devait répondre à son tour. Les prélats du parti royal, conformément à l'invitation que le roi leur avait adressée le 4 juillet, se réunirent à Mantes, puis à Chartres, afin de délibérer à ce sujet. Quelques-uns ne parlaient de rien moins que d'élire un patriarche. Les prélats adressèrent, le 21 septembre, un mandement solennel à tous les catholiques du royaume. S'appuyant sur l'autorité de l'Écriture sainte, des con-

[1] Renaud de Beaune de Semblançai. Bien qu'il eût présidé l'ordre du clergé aux états de 1588, et adhéré à toutes les propositions faites par la Ligue dans cette assemblée, il était resté fidèle à Henri III après le meurtre des Guise, et avait ensuite reconnu Henri IV, tandis que sa cité métropolitaine s'armait contre les deux rois.

[2] Du Perron était le fils d'un médecin huguenot réfugié en Suisse. Après avoir fait de brillantes études, il avait embrassé le catholicisme afin d'obtenir la place de lecteur de Henri III, puis était entré dans les ordres. Causeur érudit et ingénieux, sophiste inépuisable, il gagna la faveur de Henri III en le divertissant par sa faconde et ses paradoxes. Un jour, si l'on en doit croire L'Estoile, après avoir prouvé, par *raisons claires et évidentes*, qu'il y a un Dieu, du Perron offrit à Henri III de lui prouver, par *raisons non moins claires*, qu'il n'y en a pas. Henri III en fut épouvanté. — L'Estoile, Journal de Henri III, p. 467. Du Perron était, du reste, un homme sans principes plutôt qu'un méchant homme. Il était obligeant, facile à vivre, grand ami des lettres et des arts.

ciles généraux, des saints pères, ainsi que sur les droits et libertés de l'Église gallicane, ils déclarèrent que les monitoires et excommunications suggérés à Grégoire XIV, mal informé, par les artifices des ennemis de la France, étaient nuls et injustes dans la forme et dans la matière, sauf le respect dû au souverain pontife. Les prélats déclaraient se réserver d'envoyer vers le pape pour l'édifier plus amplement sur la justice de leur cause, et invitaient tout catholique à joindre ses prières aux leurs pour la conversion dont le roi donnait l'espérance.

Le cardinal de Bourbon n'osa refuser d'apposer son seing à côté de ceux du cardinal de Lenoncourt, de l'archevêque de Bourges, et des évêques de Nantes, de Chartres, de Beauvais [1], de Maillezais, du Mans, de Châlons et de Bayeux. L'assemblée pria le roi de permettre au duc de Luxembourg-Pinei de retourner à Rome, afin de préparer les voies à une ambassade du clergé royaliste. Le parlement de Tours protesta contre toute négociation avec Grégoire XIV, qu'il venait de déclarer ennemi de l'État, et le duc de Pinei s'excusa d'en accepter la charge. La mort du pape, survenue le 15 octobre, mit fin au débat de la magistrature et du clergé. Les parlements de Rennes et de Bordeaux avaient incliné aux tempéraments adoptés par le clergé plutôt qu'à la rigidité gallicane du parlement de Tours : ils avaient décidé que des remontrances seraient adressées au pape.

Malgré les ménagements gardés par les prélats royalistes envers Rome, c'était un grand point que d'avoir ob-

[1] Cet évêque, appelé Nicolas Fumée, avait été chassé de sa ville épiscopale comme royaliste.

tenu un tel manifeste d'une partie de l'Église de France en faveur du roi hérétique [1].

Henri IV était resté quelques semaines sans rien entreprendre, ne voulant pas fatiguer sa noblesse avant que l'arrivée des forces auxiliaires lui permît d'essayer quelque chose de considérable. Les Allemands, selon leur coutume, se faisaient attendre; les défenses de l'empereur Rodolphe II, qui n'avait pas reconnu Henri IV, et les intrigues de l'Espagne, n'avaient pu empêcher, mais avaient retardé la formation de l'armée de secours. Henri, pour ne pas perdre son temps, assiégea Noyon, dont la garnison incommodait fort les places royalistes du Vermandois et du Valois (17 juillet). Les ligueurs picards tentèrent d'énergiques efforts pour sauver Noyon; mais presque tous les détachements qu'ils essayèrent de jeter dans la ville furent battus et repoussés par la cavalerie royaliste, et par les garnisons des environs. Mayenne, renforcé de quatre à cinq mille étrangers envoyés par le duc de Parme, s'avança jusqu'à Ham, à cinq lieues de Noyon; mais, quoiqu'il eût au moins onze ou douze mille combattants contre huit ou neuf mille, le souvenir d'Ivri glaça son courage : il n'osa pas risquer de bataille, et Noyon capitula le 17 août, presque sous ses yeux.

La satisfaction que ce succès causa au roi fut troublée par une triste nouvelle. François de La Noue, que Henri avait chargé d'aller prêter le secours de son expérience au gouverneur royal de Bretagne, venait de mourir d'une blessure reçue au siége de Lamballe (4 août)[2]. Les his-

[1] De Thou, t. V, l. CI. p. 71. — Isambert, t. XV, p. 51. — Mémoires de Mornai, t. V, p. 85-89; édition de 1824. — Mathieu, t. II, p. 79.

[2] Pendant ce temps, le Léonnais et la Cornouaille s'étaient levés en masse pour prendre Brest; mais la vaillante défense des assiégés, que commandait le seigneur de Sourdeac, de la maison de Rieux, rebuta les paysans bas bretons, et le siége

toriens de tous les partis et de toutes les religions se sont inclinés devant le renom sans tache de cet homme illustre, un des caractères les plus purs qu'ait produits le mouvement moral et religieux du seizième siècle. Son intelligence était au niveau de sa vertu. Il a laissé un noble testament à la postérité dans ses *Discours politiques et militaires*.

Henri IV et les protestants eurent à déplorer bientôt après une perte non moins sensible. Le digne fils de Coligni, François de Châtillon, chez qui s'annonçaient avec éclat toutes les qualités de l'homme d'état et du grand capitaine, mourut de maladie à trente ans[1].

Les zélés de la Ligue avaient éprouvé, au contraire, sur ces entrefaites, une vive joie, que Mayenne ne partagea point. Le fils du Balafré, le jeune duc Charles de Guise, prisonnier depuis le meurtre de son père, s'était échappé du château de Tours, le 15 août, jour de Notre-Dame, en glissant le long d'une corde attachée à la fenêtre d'une tour de sa prison. On ne manqua pas d'attribuer sa délivrance à la protection de la vierge Marie et aux prières des jésuites de Lorette, qui, par l'ordre de leur général, avaient célébré une messe quotidienne à cette intention. Le jeune duc fut accueilli avec enthousiasme à Bourges, à Orléans, à Paris; les circonstances romanesques de son évasion avaient inspiré une haute idée de son intelligence et de son courage, et les Parisiens croyaient déjà revoir leur grand Guise. Henri IV,

termina par une trêve entre la ville et le pays environnant. Mathieu, t. II, 94-95.

[1] On a de lui des lettres fort intéressantes adressées à sa femme Marguerite Dailli, digne d'un tel époux par l'esprit et le courage. L'année précédente, avait chassé, les armes à la main, les ligueurs qui avaient surpris le château Châtillon; elle fit prisonnier leur chef. De Thou, t. IV, l. XCIX, p. 882.

d'abord affligé de la perte de cet ôtage illustre, se consola en pensant que la liberté du jeune Guise apporterait un nouvel élément de discorde dans la Ligue, et que Guise deviendrait infailliblement le rival de son oncle Mayenne.

On était dans l'attente de grands événements militaires : quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers anglais, sous les ordres du comte d'Essex, héritier de la faveur de Leicester auprès d'Élisabeth, avaient rejoint Henri IV aux bords de l'Oise ; au commencement de septembre, Henri marcha, par le nord de la Champagne, au-devant des auxiliaires allemands qu'amenaient le vicomte de Turenne et le prince d'Anhalt. Les ligueurs, de leur côté, avaient reçu les forces qu'ils attendaient d'Italie. Le pape, fidèle à ses promesses, avait levé trois mille Italiens et six mille Suisses, qui, renforcés par deux mille Espagnols venus de Sicile, s'étaient dirigés par la Savoie, la Bresse et la Comté, sur la Lorraine, tandis qu'un corps de troupes lombardes se joignait au duc de Savoie, pour tenter une nouvelle invasion du Dauphiné. Cette attaque se brisa encore une fois contre la fortune et le génie de Lesdiguières. La petite armée italienne et savoyarde fut écrasée par les Dauphinois, le 18 septembre, au bord de l'Isère. Il y eut trois mille morts, sans parler des prisonniers. La bataille qui ruina sans retour les espérances du duc de Savoie fut livrée au pied des tours du château de Bayart, et, pour ainsi dire, sous l'invocation du héros du Dauphiné (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 627).

L'armée papale, commandée par le duc de Monte-Marciano, neveu de Grégoire XIV, gagnait, pendant ce temps, la Lorraine, sans combat, mais non pas sans perte : les soldats avaient pris la dyssenterie en mangeant des fruits verts le long de la route ; ils arrivèrent dans le plus mau

vais état à Verdun, où Mayenne les vint recevoir. Mayenne et le duc de Lorraine avaient compté, à l'aide de ces troupes étrangères, empêcher la jonction du Béarnais et de ses alliés ; ils furent obligés de renoncer à ce plan de campagne, et restèrent sur la défensive à Verdun. Henri IV joignit ses Allemands, le 29 septembre, auprès d'Attigni-sur-Aisne : l'armée auxiliaire comptait dix mille fantassins et six mille cavaliers, bien frais et bien équipés. Turenne, leur conducteur, venait de racheter amplement, par les services rendus au roi de France, les embarras qu'il avait plus d'une fois causés au roi de Navarre. Henri ne fut point ingrat : il donna au vicomte le bâton de maréchal, malgré les réclamations des catholiques, qui prétendaient que c'était transgresser le pacte d'août 1589, et il lui fit épouser l'héritière de La Mark, duchesse de Bouillon et princesse de Sedan. C'était un coup de maître que ce mariage : le duché de Bouillon avait joué un rôle considérable dans toutes les guerres politiques et religieuses du seizième siècle, et le Béarnais avait grand intérêt à ne pas laisser tomber ce petit État frontière entre les mains de quelque prince autrichien ou lorrain ; il l'assura aux protestants en le donnant à Turenne, et y trouva de plus l'avantage de créer à ce personnage remuant des intérêts nouveaux qui l'éloignaient du Midi.

Le duc de Lorraine craignit un moment que l'armée royale ne fondît sur ses domaines ; mais l'armée s'éloigna lentement à travers la Champagne et la Picardie. La reine d'Angleterre exigeait impérieusement, pour prix de ses secours, que Henri s'employât tout entier à chasser les ligueurs des provinces maritimes du nord-ouest, afin que le commerce anglais n'eût plus à craindre leurs pirateries dans la Manche, et que les Espagnols ne pussent prendre

pied dans ces parages. Le siége de Rouen fut le moyen terme adopté par Henri IV : Henri satisfit ainsi Élisabeth, sans perdre de vue son propre but, la réduction de Paris, que la prise de Rouen devait singulièrement faciliter.

Avant que les préparatifs du siége de Rouen fussent terminés, et les opérations, commencées, il se passa dans Paris des événements aussi importants que les plus éclatantes péripéties de la guerre, et qui montrèrent à l'Europe, en caractères de sang, les dissensions intestines de la Ligue.

Depuis la suppression du conseil général de l'Union, une lutte sourde avait toujours existé entre Mayenne et les Seize. Le parti démocratique, surpris plutôt que vaincu, n'avait pas tardé à réagir contre une mesure qui lui avait soustrait et non arraché le gouvernement d'entre les mains. Le siége de Paris et les complots déjoués des politiques avaient rendu aux Seize leur prépondérance dans la capitale. Après la retraite de Henri IV, ils entreprirent de relever le gouvernement fédéral ; ils dépêchèrent à Mayenne, pendant que les Espagnols assiégeaient Corbeil, une députation où figuraient Boucher, Crucé, Saint-Yon, et le fameux prédicateur Bernard de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuillant. Les députés étaient porteurs de mémoires où l'on réclamait : 1° le rétablissement du conseil général, *seul et unique corps souverain de tout le parti ;* 2° l'expulsion de ceux des membres du conseil privé de Mayenne qui avaient parlé de paix avec le *roi de Navarre ;* 3° la création d'un tribunal extraordinaire, pour juger, d'une part, tous ceux qui contreviendraient à l'union des catholiques, et, de l'autre, toutes les causes des *bons catholiques* qui avaient participé à l'emprisonnement du parlement en janvier 1589, et

auxquels le parlement n'avait point pardonné. Les Seize priaient enfin le lieutenant général de renoncer à toute pensée de transaction avec l'ennemi, et de s'assurer, à tout prix, l'assistance la plus efficace du pape et du roi d'Espagne. L'aristocratie ligueuse qui entourait Mayenne accueillit les mémoires des Seize avec colère et mépris : quelques-uns des seigneurs du conseil, voyant que « ces gens... vouloient réduire l'Estat de France en une république en laquelle ils se promettoient de faire les souverains et ruiner par ce moyen la noblesse..., proposèrent qu'il falloit mettre en pièces tant les mémoires que ceux qui les avoient apportés [1]. »

Mayenne se garda bien de suivre un tel avis ; il empêcha les envoyés des Seize de communiquer officiellement avec le duc de Parme, comme ils en avaient l'intention ; mais, quant au reste, il se débarrassa d'eux par de belles paroles (octobre 1590).

Les Seize ne se rebutèrent pas : à la suite de *la journée des Farines*, ils obligèrent Mayenne, comme on l'a vu, à introduire dans Paris une garnison espagnole, sur l'appui de laquelle ils comptaient, et ils adressèrent au lieutenant général de l'Union une nouvelle requête dans le courant de février 1591. Ils accusaient *la tyrannie de la noblesse et l'injustice des chefs de la justice*, qui tendaient à ruiner *l'autorité et puissance des ecclésiastiques et la liberté du peuple ;* ils reprochaient à quelques-uns des magistrats institués par le peuple d'avoir connivé au mal [2] en con-

[1] Palma-Cayet, p. 248-249. — Dialogue du Maheustre et du Manant, p. 496, 497.

[2] Ceci s'adressait à La Chapelle-Marteau, à Roland, et à quelques autres des chefs du corps de ville, qui s'étaient ralliés à Mayenne, de même que la plupart des familles ligueuses de la haute bourgeoisie. Voyez la requête dans Palma-Cayet, p. 265-265.

sentant à l'élargissement des prisonniers ennemis, tels qu'Achille de Harlai et autres, « lesquels maintenant se vengeoient contre les catholiques ; » ils se plaignaient énergiquement du gaspillage des deniers publics, demandaient qu'au lieu de continuer à lever de l'argent sur les bons catholiques, on confisquât les biens de tous ceux qui auraient suivi ou aidé le parti contraire ou qui persisteraient à rester absents de la ville ; ils renouvelaient enfin les autres demandes d'octobre 1590.

La seconde requête ne fut pas plus écoutée que la première. Les Seize, vers le même temps (24 février), avaient écrit au pape Grégoire XIV, pour le remercier des témoignages d'affection qu'il venait de donner à la ville de Paris, et pour le prier de *prendre leurs affaires en protection*. La lettre était signée de Génébrard [1], Boucher, Aubri, de Launai, Bussi-Leclerc, La Bruyère, Crucé, Senault, au nom du *Conseil des seize quartiers de la ville de Paris*. Le Saint-Père répondit en envoyant sa bénédiction apostolique à *ses fils bien-aimés, les gens du conseil des seize quartiers*, qu'il exhorta de *persévérer constamment* après avoir fait *un commencement si beau et si louable* (12 mai) (P. Cayet, p. 265-266-278-279).

L'accueil fait par le pape à leur missive redoubla l'exaltation des Seize. Cette exaltation se traduisait toujours en provocations sanguinaires. Les chaires retentissaient plus que jamais d'appels au meurtre [2], et l'on

[1] Professeur d'hébreu au collége de France ; un des plus savants hommes du seizième siècle. La Ligue le fit archevêque d'Aix.

[2] « Le mercredi, 15 mars 1594, nostre maistre Boucher... s'estant mis sur le Béarnois et les politiques, dit qu'il falloit tout tuer et exterminer... qu'il estoit grandement temps de mettre la main à la serpe et au couteau... Il ne prescha que sang et boucherie... Il dit qu'il eust voulu avoir tué et estranglé de ses deux mains ce chien de Béarnois, et que c'estoit le plus plaisant et agréable sacrifice

peut s'étonner, comme le remarque avec raison L'Estoile, qu'un peuple nourri de tels enseignements n'ait pas commis plus de violences et de cruautés. L'habitude avait un peu usé l'effet de ces déclamations furieuses, et la misère contribuait aussi à émousser les passions du peuple. C'était surtout contre le parlement que les Seize et les prêcheurs dirigeaient leurs attaques. Malgré les gages que le parlement avait donnés à la Ligue, les zélés sentaient bien que la majorité de ce grand corps, tout épuré qu'il fût, détestait leur démagogie turbulente, et eût souhaité transiger avec Henri IV. Mayenne fit quelques concessions aux clameurs des zélés : il ne voulut point verser le sang des politiques; mais il bannit de Paris un certain nombre de membres du parlement et de la chambre des comptes (1er avril) (L'Estoile, p. 46). Au commencement de mai, il écrivit au corps de ville de Paris pour l'inviter à faire élire des députés aux états généraux, qui devaient, disait-il, se tenir à Reims. Les élections eurent lieu le 22 mai : on nomma le président d'Orsai, prévôt des marchands, le président de Neuilli, l'avocat général Louis d'Orléans, et le grand audiencier Roland. Les Seize remirent aux députés un *cahier* d'une violence extrême ; ils requéraient qu'on établît, en élisant un roi, des lois fondamentales suivant lesquelles tout hérétique, prince, seigneur ou autre, serait brûlé vif, et le nouveau roi serait tenu de guerroyer à feu et à sang, de concert avec les autres princes catholiques, con-

qu'on eust sceu faire à Dieu. » L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 45. Les curés Cueilli et Aubri, le jésuite Commolet, et même l'évêque Rose, n'étaient pas plus modérés. Par compensation, le curé Prévost, qui avait été un des *quatre premiers piliers de la Ligue* à Paris et le maître de Boucher, prêchait énergiquement contre les Seize. Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, osa prendre presque ouvertement la défense de Henri IV. L'Estoile, p. 49.

tre tout prince hérétique étranger. Ils réclamaient la périodicité des états généraux [1].

Ce fut peine perdue. Les députés se trouvèrent en trop petit nombre à Reims pour qu'on pût ouvrir l'assemblée. Mayenne s'y était bien attendu, et n'avait voulu que leurrer encore une fois l'opinion.

L'irritation s'accrut; les zélés parlèrent de restaurer le conseil général de l'Union, sans la participation de Mayenne, qui écrivit à l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape, pour le prier d'opposer son autorité *aux passions de ceux qui ne cherchent que la confusion* (20 juillet 1591)[2]. Le vice-légat, entièrement livré à l'Espagne, était beaucoup plus favorable aux Seize qu'à Mayenne; néanmoins ni lui ni l'ambassadeur d'Espagne n'osèrent encourager une démarche qui eût partagé ouvertement l'Union en deux camps. Les Seize ne passèrent point outre; mais ils saluèrent l'évasion du jeune Guise avec une allégresse menaçante pour Mayenne, et envoyèrent une troisième requête au lieutenant général. Cette fois, ils s'en prenaient à l'évêque de Paris, Gondi, qui était absent depuis plusieurs mois, et s'était excusé de prêter le nouveau serment de l'Union; ils sommaient Mayenne d'inviter le Saint-Père à pourvoir Paris d'un autre évêque, de *parachever la purgation du parlement*, et de rendre à la ville de Paris le conseil d'État et le *grand scel*, au lieu de les traîner à sa suite. Ils réclamaient enfin la démolition des châteaux et places fortes tout autour de Paris, afin *d'oster la retraite aux ennemis de la ville*. Le courroux de

[1] Registres de l'hôtel de ville, XIII, f° 159-160. — L'Estoile, p. 34. — Mémoires de Nevers, t. II, p. 644. — L'Estoile remarque qu'il ne vint que deux gentilshommes aux états de la prévôté et vicomté de Paris.

[2] Manuscrits de Mesmes; Mémoires sur la Ligue, in-f°, t. VII, n° 8951.

la noblesse ligueuse fut porté au comble par cet article (septembre) (P.-Cayet, p. 279-28).

Mayenne venait d'écarter cette requête comme les autres, lorsqu'une pièce importante, interceptée par les royalistes, lui fut adressée par ordre de Henri IV lui-même. C'était une lettre que les Seize avaient secrètement expédiée à Philippe II, le 20 septembre, par l'intermédiaire d'un certain père Mathieu, le même peut-être qu'on appelait, en 1585, *le courrier de la Ligue*. Les Seize remerciaient Philippe de leur avoir *fait savoir ses bonnes affections envers Paris* par le père Mathieu [1], et l'assuraient que les vœux et souhaits de tous les catholiques étaient de le voir tenir le sceptre de France et régner sur eux, « ou bien qu'il en établist quelqu'un de sa postérité ; qu'il se choisist un gendre ; qu'on le recevroit pour roi. » Ils disent espérer « recevoir au double, de l'infante Isabelle, en laquelle resplendit l'union du sang de France et d'Espagne, ce que jadis la France a reçu de Blanche de Castille. » La lettre était signée de Martin, docteur en théologie; Sanguin, chanoine de la cathédrale; Génébrard, professeur royal; Louchard, commissaire; Hamilton, curé de Saint-Côme; Crucé, Acarie, La Bruyère, et de quelques autres, dont deux colonels et deux capitaines quarteniers.

La Sorbonne avait ajouté ses lettres de créance à celles des Seize, « insinuant au roi d'Espagne que, s'il veut donner à l'infante sa fille un prince françois, ils nom-

[1] Ils font un triste tableau de la situation de Paris, qui a « payé plus de 5 millions d'or (15 millions de livres) depuis le commencement de la guerre, n'ayant aussi, depuis trois années, rien recueilli de ses terres et héritages, rien perçu de ses rentes ; les officiers, rien reçu de leurs gages ; les marchands, fait aucun trafic. » Voyez la lettre ap. Mémoires d'Etat, à la suite de ceux de M. de Villeroi, t. III, p. 17. P.-Cayet, p. 325.

ment, préférablement à tout autre, le jeune prince de Guise, plein d'esprit, prompt et gaillard, courageux et vaillant (L'Estoile, p. 63). » Les Seize insistèrent également en faveur de Guise dans une seconde lettre.

Guise uni à l'infante, c'était là le fond de leur pensée; mais la plupart étaient décidés à accepter Philippe lui-même, s'il l'exigeait. Un mémoire retrouvé dans les Archives de Simancas nous apprend à quelles conditions. Le concile de Trente serait publié; l'*inquisition espagnole, établie en France*. Toutes les charges et tous les bénéfices du royaume seraient réservés aux Français *naturels*. Aucun état ne serait vénal. Tous les impôts établis depuis Louis XII, sauf la gabelle et les décimes, seraient supprimés. Tous les deniers publics, sauf ceux du domaine, seraient portés au trésor public du royaume à Paris; on n'en rendrait compte que devant les états généraux, qui se tiendraient de quatre ans en quatre ans. Les Français trafiqueraient, comme les Espagnols, dans tous les pays de Sa Majesté Catholique, en Europe, Asie, Afrique, Amérique; le roi ne se nommerait plus roi d'Espagne, mais le grand roi. En cas de violation du pacte fondamental, les états de France seraient absous de tout devoir de fidélité et auraient droit d'élire un autre roi [1].

Voilà donc où aboutissait la Ligue dans ses dernières conséquences : à noyer la France dans la monarchie universelle par les mains de l'inquisition! Grâce à l'influence de l'esprit monastique, il était donné aux Seize de présenter au monde ce monstre contre nature d'un parti démocratique qui n'est point un parti national.

[1] Articles qui déjà couroient par les mains des plus zélés chrestiens en France et lesquels tendent à l'union, paix et concorde de la chrestienté sous la monarchie du grand roi. Capefigue, t. VI, p. 124, d'après les Archives de Simancas.

Mayenne, très-alarmé des projets qui venaient de lui être révélés, n'éclata point, observa et attendit. Les Seize, encouragés par l'appui du vice-légat et du nouvel ambassadeur d'Espagne, Diego d'Ibarra, successeur de Mendoça, s'apprêtaient à passer des paroles aux actes. Plus exaltés à mesure qu'ils étaient moins nombreux, ils traitaient de haute trahison la moindre infraction aux serments de de la Ligue. Brigard, procureur de la ville, avait autrefois poussé le zèle jusqu'à aller chercher le duc de Guise à Soissons au moment des barricades : il passait pour grand ligueur; une lettre qu'il écrivait à un de ses oncles, royaliste, et qui fut surprise, suffit pour le faire juger digne de mort. On le traduisit devant le parlement; le parlement l'acquitta. La fureur des Seize ne connut plus de bornes. Le 2 novembre, dans une réunion secrète des zélés, tenue sous la présidence du chanoine de Launoi (ou Launai), Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, dit qu'il ne fallait pas espérer avoir jamais raison ou justice de la cour de parlement; qu'il fallait *jouer des couteaux*. Cette brutale déclaration effaroucha cependant la majorité des assistants, et l'on ne conclut rien ce jour-là; mais on se réunit de nouveau les 5 et 6 novembre, et, le 6, sur la proposition du chanoine de Launai, on élut un conseil secret de dix personnes, « desquelles on avoueroit les actions et déportements, après les avoir toutefois communiqués à la compagnie, si besoin estoit. » Parmi les dix élus figurèrent le commissaire Louchart, le maître des comptes Acarie, Ameline, qui avait été, en 1585, l'agent le plus actif de la ligue parisienne auprès des bonnes villes de France, Le Goix et Saint-Yon, noms marqués en lettres rouges dans les fastes de la bourgeoisie parisienne, et qui apparaissaient là

comme une invocation des ligueurs du seizième siècle aux bouchers et aux cabochiens du quinzième.

La majorité, cependant, même dans ces conciliabules des zélés, hésitait à en venir aux dernières violences : en chargeant le conseil des Dix d'aviser à avoir raison de l'affaire de Brigard, elle recommanda d'y procéder « par les plus douces voies que l'on pourroit. » Ce n'était pas un acheminement aux *douces voies* que d'ajouter, comme on fit, au comité des Dix, des hommes tels que de Launai, Cromé, conseiller au grand conseil, les curés Pelletier et Hamilton, et le théologien Martin.

Le 8 novembre, les zélés s'assemblèrent en plus grand nombre chez La Bruyère père, le patriarche de la Ligue. On était convenu de réitérer le serment de l'Union, sous une forme plus stricte et plus rigoureuse, *si faire se pouvoit*. Bussi-Leclerc et une dizaine d'autres se chargèrent de rédiger la nouvelle formule ; puis Bussi, sous prétexte qu'*on seroit trop longtemps* et que *la compagnie s'ennuieroit*, proposa aux assistants de signer un *grand papier blanc*. Après quelque hésitation, l'assemblée signa de confiance. Ces premières signatures aidèrent aux meneurs à en obtenir beaucoup d'autres : les meneurs voulaient engager tout le parti, à son insu, dans la responsabilité des projets terribles qu'ils méditaient.

Le conseil des Dix, renforcé de Bussi, de Crucé et de quelques autres, passa plusieurs jours en délibérations secrètes : on assure qu'il consulta la Sorbonne sur la légitimité de ses desseins. Une attente mêlée de terreur régnait dans la ville. On parlait d'une nouvelle Saint-Barthélemi contre les politiques. Le premier président Brisson était averti de toutes parts qu'on en voulait à sa vie. Ambitieux, timide et dissimulé, ce magistrat, plus savant que

sage, s'efforçait à la fois de conserver sa haute position dans le gouvernement de la Ligue, et de se ménager une position égale dans le gouvernement du Béarnais, si celui-ci triomphait : il protestait de son zèle aux Seize, et correspondait avec les royalistes. Sa duplicité avait préparé sa perte, son irrésolution la consomma. Il ne put se décider à fuir.

Le 15 novembre, au point du jour, La Bruyère père et le curé Pelletier allèrent porter aux chefs des régiments espagnol et napolitain « un papier contenant les causes pour lesquelles on prenoit les armes. » Pendant ce temps, Bussi, Louchart, Anroux et quelques autres arrêtaient le président Brisson sur le pont Saint-Michel, comme il se rendait au Palais, et le conduisaient au Petit-Châtelet, où l'attendaient Crucé, Cromé, Ameline et *plusieurs de la faction*, couverts de roquets de toile noire avec une grande croix rouge. Le geôlier leur avait livré sa prison. Brisson fut interrogé et condamné sommairement par ce tribunal improvisé. Ce fut Cromé, son ennemi personnel, qui lui lut la sentence. Brisson pria en vain que l'on le confinât au pain et à l'eau entre quatre murailles, jusqu'à ce qu'il eût achevé le livre qu'il avait commencé pour l'instruction de la jeunesse, « qui est une tant belle œuvre [1]. » Il fut pendu sur-le-champ dans l'intérieur du Petit-Châtelet. On traita de même Larcher, le plus ancien conseiller de la grand'chambre, et Tardif, conseiller au Châtelet, qui venaient d'être arrêtés par une bande de « prestres et autres gens

[1] On a parlé plus haut des travaux de Brisson sur la jurisprudence. Il a laissé en outre un livre curieux sur la *monarchie des anciens Perses* (*De regio Persarum principatu*) ; c'est le premier ouvrage écrit en Europe sur les antiquités de la Perse.

de faction, » que conduisait le curé de Saint-Côme [1].

Les compagnies les plus *zélées* de la milice bourgeoise avaient pris les armes et occupaient les principaux postes. La nouvelle des exécutions du Petit-Châtelet jeta Paris dans la stupeur : le reste du jour s'écoula sans incidents nouveaux ; mais, durant la nuit, un sinistre cortége se dirigea du Petit-Châtelet vers l'Hôtel-de-Ville, et, le lendemain matin, on trouva les cadavres des trois magistrats pendus à trois gibets en Grève, avec des écriteaux qui les déclaraient traîtres et fauteurs d'hérésie. Les Seize avaient compté sur ce spectacle pour soulever le peuple et le conduire à l'extermination des politiques ; mais le peuple resta muet et morne : les provocations sanguinaires de Bussi rencontrèrent peu d'échos dans la foule. S'il en faut croire L'Estoile, Bussi et ses amis s'adressèrent aux chefs de la garnison étrangère pour commencer l'exécution des *politiques couchés sur le papier rouge*. Les deux colonels espagnol et napolitain refusèrent d'égorger des gens désarmés ; mais, en même temps, ils refusèrent leur concours au comte de Belin, gouverneur de Paris, pour réprimer les Seize. (Davila, p. 904).

Ceux-ci virent qu'il fallait renoncer aux massacres extra-légaux, et, dans la journée, ils présentèrent au bureau de la ville une requête touchant l'établissement d'une chambre ardente pour faire le procès aux hérétiques, aux traîtres et à leurs fauteurs ; tous les membres de cette chambre seraient nommés par le Conseil des seize quartiers. Ils demandaient en outre que l'exécution de la veille fût avouée par le conseil de ville, et qu'il fût

[1] Assemblée secrète de plusieurs bourgeois factieux de la ville de Paris, ap. Mémoires de Nevers, t. II, p. 617 et suivantes. — Palma-Cayet, p. 524-529. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 64-69. — De Thou, t. V, l. CII, p. 106.

établi un conseil de guerre où siégeraient, avec le gouverneur, les capitaines de Vincennes et de la Bastille, les deux colonels de la garnison étrangère, et les colonels quarteniers désignés par le conseil des Seize ; — que les places vacantes de conseillers de ville fussent remplies par le conseil des Seize, et qu'il fût élu, en chacun des seize quartiers, un homme capable, « pour tous ensemble ouïr les comptes des deniers levés extraordinairement en la ville ; » — que le gouverneur n'eût plus de gardes [1].

Attacher au gibet le premier président, c'était y mettre avec lui l'autorité du lieutenant général de l'Union : après un acte aussi désespéré, il n'y avait plus de ménagements à garder envers Mayenne. Telle avait été sans doute la première intention des Seize ; mais ils avaient tâté la fibre populaire et ne la sentaient plus, comme autrefois, tressaillir sous leur main : ils n'osèrent tenter la lutte, cherchèrent à gagner du temps, et crurent que Mayenne, de son côté, accepterait une transaction. Le 17 novembre, ils dépêchèrent au duc les deux frères Roland, qui étaient plus de ses amis que des leurs, pour lui exposer les causes de ce qui s'était passé. Le 18, ils firent présenter par Boucher aux membres du conseil d'État présents à Paris la requête sur la chambre ardente ; Boucher pria ou plutôt somma les duchesses de Nemours et de Montpensier, qui assistaient au conseil, d'avouer le fait du 15 novembre, et de faire agréer la requête. Les deux princesses ne crurent pas prudent de refuser : elles obtinrent seulement qu'on surseoirait à l'exécution jusqu'à ce que Mayenne eût ratifié (20 novembre).

Les Seize, d'un autre côté, essayaient de ramener au

[1] Manuscrits de Mesmes, Recueil sur la Ligue, t. III, n° 8777, f° 54.

Palais le parlement, après l'avoir, pour ainsi dire, décapité, comme ils l'y avaient ramené en 1589, après l'avoir emprisonné. Mais, cette fois, ils n'y rencontrèrent pas la même facilité. Une grande partie des zélés de 1589 se séparèrent avec éclat de Bussi et de ses complices. Les deux avocats généraux Le Maistre et d'Orléans les traitèrent en face de *meschants et meurtriers;* Le Maistre déclara qu'il ne rentrerait au Palais que pour faire pendre les bourreaux du premier président (Journal de Henri IV, p. 68-69). L'opinion réagissait avec une vigueur croissante dans la bourgeoisie.

Mayenne observait de loin le mouvement de Paris, avec sa circonspection accoutumée. Il avait appris la tragédie du 15 novembre à Laon, où il s'était avancé après l'éloignement de l'armée royale, et d'où il devait aller rencontrer le duc de Parme à Guise. Il fut d'abord très-troublé, et crut son autorité perdue : les lettres qui lui vinrent en foule de la capitale le rassurèrent peu à peu, et les instances du gouverneur de Paris, de madame de Montpensier, et surtout de sa mère, la duchesse de Nemours, appuyées auprès de lui par Villeroi et Jeannin, le décidèrent à risquer sa personne sur le théâtre des événements. L'ambassadeur d'Espagne, Ibarra, tâcha en vain de l'arrêter. Mayenne se défit adroitement de son neveu, du duc de Guise, que les Seize eussent essayé de lui opposer, et qu'il envoya conférer à sa place avec le duc de Parme; il partit de Laon avec un corps de troupes qu'il renforça chemin faisant, et entra, le 28 novembre, à Paris, par le faubourg Saint-Antoine. On avait parlé, dans les conciliabules des Seize, de fermer les portes de Paris au duc, ou de le poignarder durant son entrée. Rien de tout cela ne fut tenté, et une partie des chefs de

la faction allèrent au contraire saluer le duc, mêlés avec la foule qui se portait à sa rencontre. Boucher et Senault, qui n'avaient pas pris une part directe aux exécutions du 15 novembre, et qui s'étaient absentés avec intention ce jour-là, haranguèrent le duc et lui démontrèrent qu'on n'avait rien fait que pour le bien de la religion et de la chose publique. Mayenne répondit évasivement et passa outre. Il voulait sonder le terrain avant d'agir. Il convoqua une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville. Les Seize demandèrent qu'on *apaisast* ce qui s'était passé le 15 novembre; *plusieurs des bonnes familles de Paris* demandèrent au contraire qu'on en fît justice. Le duc ne laissa pas encore pénétrer ses intentions. Il commença par sommer Bussi d'évacuer la Bastille : Bussi refusa d'abord ; il avait juré de s'ensevelir sous les ruines de sa forteresse; mais, quand il eut vu les troupes de Mayenne cerner la Bastille, il n'attendit pas le premier coup de canon, et se rendit, moyennant la vie et les biens saufs (1er décembre).

Le lendemain, Mayenne alla au parlement, réuni pour la première fois depuis la mort de Brisson, et réorganisa cette cour par la nomination d'un premier président et de trois autres présidents, MM. Chartier, de Hacqueville, de Neuilli et Le Maistre[1]. Mathieu (t. II, p. 89) prétend que Mayenne proposa au parlement de faire le procès aux auteurs et complices des assassinats du 15 novembre, mais que la cour, encore sous l'impression de la terreur qu'elle avait éprouvée, s'excusa d'entreprendre cette poursuite. Quoi qu'il en soit, Mayenne agit de sa seule autorité.

[1] Ce dernier avait été auparavant avocat général, depuis 1589. C'est par erreur que nous l'avons qualifié de président en 1584 et 1589. — Ordinairement, quand il s'agissait de nommer un président, le parlement présentait des candidats, le roi choisissait.

Le 4 décembre, avant le jour, il fit enlever quatre des principaux du conseil des Seize, Anroux, Aimonnot, Ameline et Louchart, et les fit étrangler, sans forme de procès, dans une salle basse du Louvre. Aimonnot s'était, dit-on, rendu coupable d'assassinat et de vol. Un autre de ces hommes, l'avocat Ameline, avait déployé de remarquables talents politiques; personne n'avait plus contribué que lui à l'organisation de la Ligue. Quant à Louchart, il mourut victime ou de sa présomption ou de son dévouement à son parti; Mayenne, en entrant dans Paris, lui avait offert l'état de commissaire général des vivres de son armée, s'il abandonnait Paris et la faction; il avait refusé.

Plusieurs de leurs compagnons étaient destinés au même sort. Bussi, assailli chez lui malgré sa capitulation, n'eut que le temps de s'échapper en abandonnant les richesses mal acquises qu'il avait amassées durant sa capitainerie de la Bastille. Il se retira en Belgique, où il fut réduit à reprendre, pour vivre, son ancien métier de maître d'armes. Cromé et Cocheri, deux des *juges* de Brisson, s'évadèrent aussi; de Launai eut ordre de quitter Paris; Crucé, Sanguin, chanoine de Notre-Dame, et plusieurs autres, furent arrêtés; mais Mayenne ne fut pas conseillé de pousser plus loin la vengeance, ni de réduire au désespoir un parti redoutable encore. Le menu peuple flottait entre la crainte et la colère. L'attitude des prédicateurs était menaçante; Boucher dit en face au duc que l'exécution du Louvre était une vraie boucherie, et que les victimes étaient des martyrs de Dieu. Mayenne répondit, avec beaucoup de modération, que cet exemple avait été nécessaire pour rétablir l'ordre et l'obéissance

dans le parti, mais que les *bons catholiques* n'avaient rien à craindre. Il se rendit à la Sorbonne, *fort scandalisée* du supplice des quatre *zélés*, et s'exprima de la même manière. Le 10 décembre, il publia un édit d'amnistie, dont il n'exceptait que Cromé et Cocheri, les *juges* de Brisson, et Lochon, qui leur avait servi de greffier; mais, en même temps, il interdit à tous particuliers, même à ceux qui se sont ci-devant voulu nommer le conseil des Seize, » de faire plus aucunes assemblées privées pour délibérer ou traiter d'affaire quelconque, sous peine de la vie et de rasement des maisons où les dites assemblées auroient été faites. » Afin de donner quelque satisfaction aux *bons catholiques*, il défendit également, sous peine de la vie, de « reprocher les choses passées, semer la division entre les catholiques ou favoriser les hérétiques. » Le 17 décembre, un *mathématicien*, nommé Liberati, fut pendu pour complot en faveur du *roi de Navarre*. C'était un gage de réconciliation offert aux prédicateurs.

Mayenne ne négligea rien pour consolider son pouvoir: il imposa à tous les officiers, puis à tous les bourgeois des quartiers et dizaines, le serment de lui obéir jusqu'à l'élection d'un roi, de reconnaître et respecter aussi la cour de parlement et tous magistrats et supérieurs, de ne prendre les armes que par le commandement du gouverneur, du prévôt et des échevins, enfin d'avertir les magistrats des conspirations ou assemblées secrètes qui se pourraient faire contre les défenses du lieutenant général et du parlement. Les officiers qui refusèrent de prêter ce serment furent réputés démissionnaires. Une circulaire fut expédiée aussitôt après à toutes les villes de l'Union, et leur exposa les motifs de la rigueur déployée par le lieu-

tenant général et du nouveau serment réclamé des Parisiens [1].

Ainsi finit le CONSEIL DES SEIZE. Mayenne lui arracha Paris après lui avoir soustrait la France. Cette démocratie éclose dans une atmosphère viciée, nourrie de doctrines homicides par ses fanatiques précepteurs, poussée par l'étranger dans une voie rétrograde, tandis que la France aspirait à des destinées nouvelles, devait nécessairement succomber après avoir pour longtemps compromis les grandes maximes de souveraineté nationale et de liberté politique, qu'elle associait bizarrement à l'esclavage religieux et à l'étouffement de la pensée humaine.

Les tronçons mutilés du parti des Seize furent longtemps encore remués par les prédicateurs et par l'Espagne; mais ce corps redoutable ne recouvra plus sa force ni son unité.

Mayenne repartit aussitôt après avoir publié l'ordonnance qui prohibait les assemblées populaires (11 décembre). Vainqueur des Seize, il avait à compter avec les Espagnols, dont l'assistance lui était plus nécessaire que jamais, car le Béarnais, en ce moment, pressait vivement la capitale de la Normandie. Mayenne s'était bien

[1] Suivant le Dialogue du Maheustre et du Manant, attribué à Cromé, Mayenne fit promettre en outre à tous les grands et gouverneurs du parti de ne l'abandonner jamais; de ne favoriser la nomination d'un roi que par son consentement; de consentir à tous les accords qu'il ferait avec le roi ou autres; de ne favoriser les Espagnols ni conférer avec eux que par sa licence et selon son instruction; enfin, de résister à ceux qui favoriseraient le peuple, et de faire en sorte que l'autorité entière lui demeurât. — Sur les événements qui suivirent la mort de Brisson, voyez L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 67-78. — Palma-Cayet, Chronologie novennaire, p. 329-336. — De Thou, t. V, l. CII, p. 408-409. — Matthieu, t. II, p. 87-94. — Davila, p. 904-907. — Recueil tiré des Registres de la cour du parlement; Paris, 1652, p. 54-67. — Registres de l'Hôtel de ville, XIII, f° 253, v°.

gardé de laisser deviner, dans ses édits et ses circulaires, que son plus grand grief contre les Seize était leur connivence avec l'étranger; les agents espagnols, de leur côté, ne s'étaient pas jetés ouvertement dans le débat, grâce surtout au duc de Parme, qui, en sa qualité de prince souverain, avait beaucoup de répugnance pour les démagogues de Paris. On écarta d'un commun accord d'inutiles discussions sur les derniers événements. Mayenne et Parme se joignirent à Guise dans la seconde quinzaine de décembre. Le gouverneur des Pays-Bas avait reçu l'ordre de tout sacrifier au succès des affaires de France. L'établissement de l'infante sur le trône de Saint-Louis absorbait toutes les pensées de Philippe II : l'inflexible Philippe en était venu jusqu'à offrir la paix à *ses rebelles* de Hollande, afin de n'avoir plus à s'occuper que de la France. Il s'était préparé, pour la fin de cette année, à des efforts qui dépassaient tous ses efforts passés. Tandis que le duc de Parme devait opérer de concert avec Mayenne dans le nord de la France, et que divers corps espagnols soutenaient Mercœur en Bretagne, Joyeuse en Languedoc, Charles-Emmanuel en Provence et en Dauphiné, une autre armée de quatorze mille combattants, levée dans la Castille, devait entrer en Guyenne par la Navarre. Le refus que firent les Provinces-Unies de se prêter à des ouvertures qu'elles ne jugeaient pas sincères, et un grand événement arrivé en Espagne même, ne permirent pas à ce plan redoutable de se réaliser dans son ensemble. L'orgueilleux monarque, qui, depuis si longtemps, portait le trouble et la guerre dans les états de ses voisins, vit, cette année, la rébellion au cœur même de l'Espagne, et l'armée destinée à combattre aux bords de la Garonne et de la Charente fut retenue sur les ri-

ves de l'Èbre par la révolte de l'Aragon. Les Aragonais ne furent pas plus heureux dans la défense de leurs vieilles libertés contre Philippe II, que ne l'avaient été jadis les communeros de Castille contre Charles-Quint : ils passèrent à leur tour sous le niveau du despotisme; mais la nécessité de contenir et d'occuper militairement ce pays mécontent et agité interdit à Philippe II toute entreprise sérieuse contre le midi de la France [1].

[1] L'occasion de la révolte des Aragonais est un des traits les plus caractéristiques de la vie de Philippe II. Antonio Perez, un de ses secrétaires d'État, avait jadis fait assassiner, par son ordre, Escovedo, confident de don Juan d'Autriche. La famille et les amis d'Escovedo poursuivirent Perez. L'affaire traîna plusieurs années; mais, tout à coup, la poursuite redoubla de vigueur, et le roi fit redemander à Perez les lettres qu'il lui avait écrites et qui prouvaient leur complicité. Perez comprit que Philippe voulait le sacrifier. Il avait, dit-on, offensé mortellement le superbe monarque en partageant secrètement avec lui les bonnes grâces de la princesse d'Éboli. Emprisonné, torturé, il subit les plus cruels traitements avant de se décider à livrer ses papiers. Il trouva moyen d'en conserver une partie, puis de s'évader de prison et de se réfugier en Aragon, sa patrie. La vengeance du roi l'y poursuivit. Philippe, voyant que le tribunal suprême d'Aragon ne procédait pas selon son intention, manda aux magistrats aragonais que la connaissance *du fait de Perez* n'appartenait qu'à lui seul ou à ses commissaires. Mais le *justiza major* ou juge souverain d'Aragon et ses dix-sept assesseurs déclarèrent qu'en vertu des lois du royaume, le roi, ni ses délégués, n'avaient d'action contre Perez. L'inquisition intervint et enleva Perez. Le peuple la força de le relâcher, et assomma le marquis d'Almenara, envoyé de Philippe II. Une seconde tentative de l'inquisition, soutenue par le vice-roi d'Aragon avec des troupes, amena une révolte plus grave encore à Saragosse; le vice-roi fut battu et chassé de la ville. Perez, délivré, se retira en Béarn. Le roi donna ordre à l'armée préparée contre la Guyenne d'entrer en Aragon. Le peuple de Saragosse somma le *justiza major* de prendre les armes pour repousser les forces qui entraient illégalement dans le royaume sans le consentement des *Cortès*. On mit au vent l'étendard national de Saint-Georges, et don Juan de La Nuça, *justiza major*, marcha contre le général castillan Vargas.

Cet élan ne fut pas soutenu. Les grands et les gens de guerre, qui s'étaient d'abord rangés du côté du peuple, se laissèrent séduire par les promesses et les lettres doucereuses de Vargas. Les troupes du roi furent reçues sans combat dans Saragosse (fin novembre). Une fois maître de la ville, Vargas fit exécuter la mort, d'après le commandement du roi, plus de quatre cents personnes de la no-

Dans le Nord, au contraire, les Espagnols étaient en mesure d'agir efficacement contre Henri IV, sauf à laisser derrière eux la Belgique ouverte aux irruptions des Hollandais. Mais ils voulaient au moins être assurés qu'ils agiraient à leur profit. La question des places de sûreté fut d'abord posée : Mayenne fut obligé de consentir à donner La Fère pour servir de magasin et de dépôt à l'armée auxiliaire; le duc de Parme s'en contenta et promit même d'évacuer La Fère à la première réquisition : l'ambassadeur Diego d'Ibarra n'eût pas été si modéré.

La grande question *des droits de l'infante* fut ensuite l'objet de longues conférences, auxquelles Mayenne appela le duc de Guise, le comte de Vaudemont, fils puîné du duc de Lorraine, et le comte de Chaligni, frère du duc de Mercœur. En réalité, la négociation roula tout entière sur le président Jeannin. Les chefs de la Sainte-Union parurent résignés à ce que, *pour ceste fois, on rompist la Loi Salique*, moyennant que l'infante se mariât avant un an, avec l'avis des princes, des grands officiers de la couronne et des états de France; mais ils demandèrent qu'avant tout, les princes, gouverneurs et capitaines de la Ligue fussent *satisfaits et récompensés*, que les libertés du royaume fussent garanties et que le Roi Catholique s'engageât à donner dix millions d'or (trente millions) en deux ans, afin de réduire le royaume sous l'obéissance de l'infante. Les

blesse, de la bourgeoisie et même du clergé. Ces massacres furent couronnés par la *décollation* du *justiza major*, don Juan de La Nuça. C'était décapiter la loi elle-même. Le *justiza major*, la justice incarnée, la charte vivante des droits nationaux, siégeait aux *Cortès* cinq degrés au-dessus du roi; c'était devant lui que le roi, lors de son avénement, prêtait serment, tête nue et à genoux, d'observer les lois du royaume. Cette grande et originale institution fut ensevelie dans le tombeau de Juan de La Nuça. — Les événements d'Aragon sont assez bien résumés dans Palma-Cayet, p. 537-545. — De Thou, t. V, l. C.

Espagnols insistaient sur la convocation immédiate des états, afin de leur faire reconnaître l'infante : Jeannin répondit qu'il fallait que toutes les conditions fussent préalablement arrêtées entre le Roi Catholique et les princes de l'Union.

Les négociateurs de Philippe II, Ibarra, Taxis et le Franc-Comtois Richardot, offrirent, au lieu des dix millions d'écus, deux millions quatre cent mille écus et vingt-cinq mille hommes de troupes *étrangères*, soldées pour deux ans [1]. Ils n'avaient garde de vouloir remettre les armées et l'argent à la discrétion de Mayenne.

Au fond, Mayenne, comme à son ordinaire, ne cherchait qu'à reculer les engagements décisifs et à se faire secourir encore une fois sans rien conclure. Pendant que Jeannin discutait avec les Espagnols, Villeroi, l'autre diplomate du parti, par le conseil de ce même Jeannin, était entré en pourparlers avec l'abbé de Bellosane, le confident du cardinal de Bourbon, et tâchait de mettre d'accord le tiers parti et le lieutenant général de l'Union. Jeannin eût souhaité qu'on pût s'entendre afin d'exclure et l'Espagnole et le Navarrois, si celui-ci persistait dans l'hérésie.

Cette négociation n'aboutit à rien, et Mayenne atteignit à peu près son but de l'autre côté ; car le péril de Rouen contraignit le duc de Parme à se porter en avant sans avoir rien obtenu de positif.

Le maréchal de Biron avait commencé l'investisse-

[1] Par les lettres du duc de Parme et de Diego d'Ibarra à Philippe II, on voit que Philippe dépensait déjà en France près de 4,000,000 par an ; les deux armées de Parme et de Mayenne lui coûtaient en ce moment 264,000 écus par mois, sans les nouvelles levées et ravitaillements. P.-Cayet, p. 532. — Capefigue, t. VI, p. 446. — Mémoires de la Ligue, t. V, 40.

ment de Rouen dès le 11 novembre, avec un corps de troupes françaises et les Anglais du comte d'Essex, renforcés de deux mille hommes nouvellement débarqués. Henri IV amena, le 5 décembre, le reste des forces royalistes, l'armée auxiliaire allemande, et un corps de Suisses. Il établit son quartier général à Darnetal, et répartit ses troupes sur les deux rives de la Seine, autour de la ville et de la montagne fortifiée de Sainte-Catherine. L'investissement fut complet le 6 décembre. Henri avait écrit de Vernon, le 1er décembre, aux Rouennais, une lettre où il les nommait ses *amés et féaux*, et les exhortait de ne pas croire aux calomnies du roi d'Espagne, qui l'accusait de vouloir abolir la religion catholique, tandis que *ladite religion* était entretenue de point en point dans les villes réduites en son obéissance : il les invitait à reconnaître leur roi légitime, sans le contraindre d'en venir à la force ; autrement, il ne serait plus en sa puissance d'empêcher que la ville ne fût pillée et saccagée. Les Rouennais lui répondirent fièrement qu'ils attendaient l'effet de ses menaces, et qu'ils mourraient plutôt que de reconnaître un hérétique pour roi de France. La population ligueuse de Rouen ne s'était encore que faiblement ressentie des souffrances et des discordes de la Ligue parisienne : elle avait conservé toute la verdeur des premiers temps de l'Union. Les chefs du parlement et du corps de ville étaient pleins d'énergie et de dévouement à la cause catholique : le maire La Londe, et même le premier président de Bauquemare [1], servaient de lieutenants au gouverneur, André de Brancas, seigneur de

[1] C'était un ex-maître des requêtes que la Ligue avait élevé à cette dignité après la retraite des quatre anciens présidents à Caen.

Villars, qui commandait avec une autorité presque absolue, sous le nom du jeune duc d'Aiguillon, fils aîné de Mayenne et gouverneur titulaire de Normandie. Villars, un des plus habiles politiques et des meilleurs capitaines du temps, savait entretenir et diriger des passions religieuses qu'il ne partageait pas : il servait la Ligue par ambition plus que par dévouement, ou plutôt il ne servait que lui-même. Gouverneur du Havre, il s'était fait chèrement acheter par la Ligue en 1588 : il avait continué sa fortune en équipant des corsaires contre les Anglais et les Hollandais; mais l'or n'était pour lui qu'un moyen d'arriver à la puissance : il s'était rattaché tous les hommes de tête et de main que le parti ligueur comptait en Normandie; puis il avait menacé Mayenne de traiter avec le roi, si Mayenne n'ôtait pas à Jean de Tavannes la lieutenance générale de la province pour la lui donner. Le duc avait cédé. Villars, maître des destins de la Ligue en Normandie, hésita, dit-on, s'il resterait fidèle au lieutenant général de l'Union, et une négociation secrète fut entamée entre les gens du cardinal de Bourbon et l'abbé de Tiron, Philippe Desportes, qui, de poëte favori de Henri III, était devenu le conseiller intime de Villars, d'un des chefs de la Ligue. Les pourparlers échouèrent, grâce peut-être au mauvais vouloir des gens du tiers parti, qui ne se souciaient pas que le roi eût Rouen, et Villars ne pensa plus qu'à combattre.

Villars avait prévu le siége longtemps d'avance : dès le commencement d'octobre, la ville avait été largement approvisionnée; le gouverneur y avait introduit des renforts considérables en hommes, en artillerie, en munitions; les suspects avaient été chassés, et tout le reste des habitants, enrôlés comme soldats ou comme pionniers.

Les faubourgs furent ruinés pour empêcher l'ennemi de s'y loger ; de vastes travaux de fortification furent exécutés sur la montagne Sainte-Catherine et sur les principaux points de l'enceinte de Rouen ; une flottille fut armée pour la défense et le ravitaillement de la ville. Quand l'ennemi parut, on mit dehors les paysans et tous les gens des environs qui encombraient Rouen. Toutes les fautes commises durant le siége de Paris furent soigneusement évitées : Villars et les chefs rouennais n'imitèrent des Parisiens que leur constance et que ces grands spectacles qui animaient la multitude à tout oser et à tout souffrir ; on vit se reproduire, avec quelques variantes, les principaux incidents du siége de Paris ; processions, pieds nus, aux flambeaux, avec le drapeau noir portant l'image du Christ sur la croix ; arrêts fulminants du parlement ; serments publics de résister jusqu'à la mort ; conspirations royalistes découvertes et punies ; gibets plantés sur toutes les places pour effrayer les *politiques ;* sorties fréquentes où les assiégés eurent maintes fois l'avantage [1].

La prévoyance de Villars ne permit pas que la similitude fût complète jusqu'au bout : l'horrible famine de Paris ne se renouvela point à Rouen ; mais le siége fut bien plus sanglant. Il ne s'agissait plus ici d'un simple blocus, mais d'opérations régulières poussées avec autant de vigueur que le permit la saison. Les neiges et les gelées rendirent fort difficile l'ouverture des tranchées,

[1] On prétend que, dans une de ces sorties, le curé de Saint-Patrice, Martin Hébert, tua de sa main dix-sept royalistes. Discours du siége de Rouen, en 1591-92, par G. Valdory. Un autre prêtre, le curé de Gouille, devint un des principaux capitaines des assiégés, et mourut bravement les armes à la main. — De Thou, t. V, p. 417. Un Bref de Grégoire XIV, du 2 juin 1591, avait permis à tous les gens d'église de porter les armes contre les hérétiques. Isambert, XV, p. 22.

et fatiguèrent beaucoup l'infanterie royale ; les Anglais surtout, fort braves soldats, du reste, supportèrent mal ces rudes travaux. Henri, dès la fin de décembre, dépêcha Mornai en Angleterre pour réclamer instamment de nouveaux renforts, qu'Élisabeth refusa de très-mauvaise grâce. La longue absence de son favori Essex ennuyait mortellement la vieille reine, et la rendait d'une humeur intraitable. Elle ne s'adoucit qu'après le retour d'Essex.

Les Provinces-Unies mirent plus d'empressement à secourir leur allié : le 4 janvier, une escadre hollandaise, commandée par le comte Philippe de Nassau, parut dans les eaux de la Seine, et débarqua devant Rouen trois mille soldats et beaucoup de munitions. Les principaux chefs royalistes des provinces arrivèrent successivement au camp ; on pressa plus vivement les approches. Les assiégés, de leur côté, redoublèrent de vigilance et d'intrépidité ; les tranchées de la montagne Sainte-Catherine et les vallons du Robec et de l'Aubette, furent le théâtre d'héroïques exploits. La palme de l'audace resta encore au Béarnais.

Cependant, Henri IV allait se retrouver, comme au siége de Paris, entre une grande ville assiégée et une armée ennemie. Les troupes françaises et lorraines de la Ligue, les forces espagnoles des Pays-Bas, les restes de la petite armée papale, s'étaient réunis à La Fère, et s'avançaient lentement vers la Picardie centrale, sous la conduite des ducs de Parme, de Mayenne, de Guise, de Montemarciano, d'Aumale, du comte de Chaligni, etc. Henri IV ne prit pas le même parti qu'en 1590 : il crut pouvoir à la fois continuer le siége et arrêter l'armée de secours ; son infanterie était fort diminuée et harassée, mais sa cavalerie était la plus belle et la plus nombreuse

qu'il eût jamais eue : elle dépassait dix mille chevaux. Il laissa au camp, devant Rouen, toute l'infanterie et quelque cavalerie, sous les ordres du maréchal de Biron, et prit avec lui six mille hommes d'armes et chevau-légers, moitié français, moitié allemands, et un millier de ces arquebusiers à cheval qui mettaient pied à terre au moment de combattre, et que l'on commençait de nommer *dragons*. A la tête de cette brillante troupe, il s'avança, dès le 10 janvier, jusqu'à Gisors, puis jusqu'à Gournai, pour voir venir l'ennemi.

L'ennemi fut longtemps à paraître. Les débats des négociateurs, comme on l'a vu plus haut, retardèrent la marche des soldats; ce fut seulement vers la fin de janvier que le duc de Parme se porta sérieusement en avant, par l'Amiénois et le Ponthieu. Henri IV, qui s'était avancé de Gournai sur Aumale, apprit que l'armée entière de la Ligue, forte de vingt-trois ou vingt-quatre mille combattants, se dirigeait vers cette petite ville. Ne pouvant livrer de bataille rangée avec un corps de cavalerie contre toute une armée, il renvoya le gros de sa troupe à Neufchâtel, et ne garda qu'un millier d'hommes d'élite, moitié cuirassiers, moitié arquebusiers, afin de faire en personne une reconnaissance générale, et de tenter quelque entreprise sur la cavalerie ligueuse. Quand il eut reconnu l'admirable ordre de marche adopté par le duc de Parme, il jugea toute entreprise impossible, et ordonna la retraite. Il s'était imprudemment engagé au delà d'Aumale et de la petite rivière de Bresle, et, tandis qu'il escarmouchait devant le front de l'armée ligueuse, la cavalerie légère ennemie l'avait débordé sur les deux flancs. Ses compagnons le pressèrent de mettre sa personne en sûreté; son orgueil chevaleresque ne s'y put résoudre; il

voulut protéger ses soldats, au lieu d'être protégé par eux, et rester à la tête du dernier escadron, sur lequel tomba tout l'effort des ennemis. Le danger devint bientôt immense : la pente du terrain et les vignes qu'il fallait traverser faisaient broncher les chevaux à chaque pas; les carabins espagnols accablaient d'une grêle de balles la petite troupe du roi; un coup de feu perça l'arçon de sa selle et le blessa légèrement aux reins. Les ennemis avaient reconnu ses plumes blanches, et poussaient tous *au roi de Navarre*. Il eût été infailliblement pris ou tué sans le dévouement de la noblesse qui l'entourait : plus de la moitié de son escadron se fit tuer en le défendant. Il put enfin repasser la rivière et se mettre en sûreté dans les bois, de l'autre côté d'Aumale, grâce à un retour offensif qu'exécutèrent les premiers escadrons conduits par le duc de Nevers, ou plutôt grâce à la circonspection extrême du duc de Parme, qui, informé de la présence du Béarnais, ne voulut jamais croire que celui-ci se fût engagé de la sorte sans être puissamment soutenu, et empêcha sa cavalerie de se lancer en masse à la poursuite. Si toute la cavalerie ennemie eût donné, Henri eût été perdu sans ressource (5 février).

Les deux généraux péchèrent également dans cette journée, l'un, par excès de prudence, l'autre, par excès de hardiesse. Le duc de Parme, piqué d'avoir manqué une si belle occasion, se justifia en disant qu'il avait cru avoir affaire *à un général et non à un carabin*. Henri, de son côté, réprimandé assez rudement par le vieux Biron, défendit par des raisons politiques les imprudences qu'il commettait par tempérament. Ses raisons, il faut pourtant l'avouer, étaient assez spécieuses : Henri savait que tous ces aventuriers, ces volontaires qui faisaient la force de

son armée, étaient plus affectionnés à sa personne qu'à ses droits; qu'ils l'aimaient, non pas comme un roi, non pas même comme un général, mais comme un compagnon de guerre, comme le premier soldat du monde; il lui fallait frapper sans cesse leur imagination et entretenir leur sympathie par des folies héroïques [1].

Un général moins méthodique que le duc de Parme eût profité de l'échec du Béarnais pour marcher droit à Rouen; mais Henri, prévoyant que le duc ne laisserait pas une garnison ennemie derrière lui, s'était hâté de jeter Givri avec quelques troupes dans Neufchâtel : le duc assiégea en effet Neufchâtel; la ville et le château l'arrêtèrent cinq ou six jours. Ce fut assez pour que la panique, répandue par le bruit de la blessure du roi, se calmât. Dès le 17 février, Henri se retrouva en état de monter à cheval, et de tomber de nuit sur le quartier du duc de Guise. Le bagage et la cornette du jeune duc furent enlevés, et un prince lorrain, le comte de Chaligni, eut le chagrin d'être fait prisonnier par le fou du feu roi Henri III.

L'armée ligueuse vint camper à sept lieues de Rouen, et les généraux passèrent quelques jours à délibérer s'ils essayeraient seulement d'introduire des secours dans la place, ou s'ils tenteraient une attaque générale contre les lignes des assiégeants. Mayenne et les Français, craignant que les Espagnols ne voulussent garder Rouen, s'ils y entraient victorieux, préféraient le premier parti; le duc

[1] Sulli, Œconomies royales, p. 88-95. — Davila, l. XII, p. 928-937. — De Thou, t. V, l. CII, p. 447-448. — Matthieu, t. II, p. 400-402. — Palma-Cayet, Chronologie novennaire, p. 360-362. — Bentivoglio, Guerres de Flandre, l. XVI. — Voyez la correspondance de du Plessis-Mornai pour les dates.

de Parme s'attachait au second, et espérait battre les troupes de siége par une agression soudaine, avant que la cavalerie royale pût arriver à leur secours. Pendant qu'ils discutaient, le gouverneur de Rouen agit. Le 25 février, au point du jour, Villars, remettant la garde de la ville et des forts aux bourgeois, sortit avec toute sa garnison, au nombre de deux mille cinq cents hommes, balaya les tranchées des assiégeants, tua tout ce qu'il y trouva, renversa les gabions et les palissades, brûla les logements et s'empara de cinq pièces de canon. Ce fut seulement au bout de deux heures que le maréchal de Biron, accouru de Darnetal, parvint à refouler les ligueurs dans Rouen; mais il fut blessé grièvement, et ne put reprendre ses pièces, qui furent traînées en triomphe dans la ville assiégée.

Le duc de Parme, qui avait déjà voulu attaquer auparavant, fut confirmé dans son opinion par ce brillant succès des ligueurs; il se montrait aussi décidé en ce moment qu'il était lent et réservé d'habitude. Il fut arrêté par ceux-là mêmes qu'il était venu secourir, et qui ne voulaient pas lui permettre de vaincre. Mayenne et les siens, croyant Rouen sauvé, s'estimaient satisfaits, et redoutaient une victoire décisive qui les eût faits sujets de l'Espagne. Ils représentèrent si vivement les avantages de la temporisation et les dangers d'une affaire générale, qu'ils obligèrent Farnèse à renoncer au combat, et à se contenter d'introduire quelques centaines d'hommes avec un convoi dans Rouen (8 mars). Chose bizarre! Mayenne sauva peut-être la couronne et la vie à Henri IV.

L'armée *catholique*, ne pouvant plus subsister dans un pays ravagé, retourna au nord de la Somme, et les roya-

listes crurent le duc de Parme reparti pour les Pays-Bas. Des négociations mystérieuses avaient recommencé entre Villeroi, Jeannin, du Plessis-Mornai et quelques autres diplomates des deux partis. Le roi avait intercepté et envoyé à Mayenne des lettres de l'ambassadeur Diego d'Ibarra, lettres qui révélaient toutes les intrigues des Espagnols avec les *zélés* de Beauvais, d'Orléans et de diverses cités, et le lieutenant général de l'Union avait vu avec colère que les Espagnols poussaient les bonnes villes de France, *par menaces, par promesses, par argent et par jésuites*, à se mettre directement sous la protection de Philippe II. A l'exception peut-être du jeune duc de Guise, tous les princes lorrains étaient également fatigués de la guerre et opposés au couronnement de l'infante. Ils firent offrir à Henri IV un engagement secret de le reconnaître, à condition qu'il donnât assurance secrète de se faire catholique, qu'il réalisât ensuite cette promesse comme de son propre mouvement, et qu'il garantît les intérêts des chefs de la Ligue. Les négociateurs royalistes, et le huguenot Mornai lui-même, consentirent que le roi promît de se faire instruire dans un temps donné, et autorisât les catholiques royaux d'envoyer vers le pape à cette intention ; qu'en attendant, on assurât les intérêts des particuliers.

Promettre de se faire instruire, ce n'était pas promettre d'embrasser le catholicisme ; ce point arrêta les princes ligueurs, et servit de prétexte à l'irrésolution de Mayenne et à l'ambition du jeune Guise, qui aspirait à régner avec l'infante. Rien ne fut ni conclu, ni rompu. Les Espagnols, d'un autre côté, avaient renouvelé leurs impérieuses instances ; mais ils n'obtinrent pas non plus d'engagement formel de la part des princes lorrains, qui renvoyèrent la question aux états généraux, convoqués pour le 15 mai,

à Soissons. Cette huitième ou dixième convocation n'eut pas plus d'effet que les précédentes [1].

Henri IV, cependant, n'avait pas interrompu ses opérations militaires. Le peuple rouennais, qui avait un peu prématurément remercié de sa délivrance Notre-Dame-de-Lorette, vit avec anxiété les assiégeants réparer leurs retranchements, rétablir leurs logis et couper toutes communications avec le haut de la rivière par des bateaux armés et par la construction de deux forts sur les deux rives. En aval, la Seine était déjà barrée par l'escadre hollandaise. Henri était revenu en personne au camp le 16 mars. La détresse des Rouennais devint cruelle : quatre mois de siége avaient épuisé les ressources amassées par la prévoyance du gouverneur et des magistrats; la patience du peuple se lassait. Dans la première quinzaine d'avril, Villars écrivit à Parme et à Mayenne qu'il ne pouvait plus tenir, passé le 20, sans un secours décisif. Le 16 avril, l'émeute parisienne *du pain ou la paix* se renouvela au Palais de Justice de Rouen ; elle fut réprimée, et, le 20, l'armée *catholique*, fidèle au rendez-vous assigné par Villars, apparut en vue de Rouen. Parme et Mayenne, qui séjournaient depuis un mois dans le Ponthieu, avaient, à la réception de la lettre de Villars, réuni à la hâte toutes leurs forces disponibles, au nombre de douze mille fantassins et de cinq mille chevaux, fait trente lieues et passé quatre rivières en quatre jours. L'évêque de Plaisance, créé cardinal et légat par le pape Innocent IX, successeur de Grégoire XIV, rejoignit, chemin faisant, les généraux de la Ligue, et donna sa bénédiction

[1] Mémoires de Mornai, t. V, p. 208-514; édition de 1824. — Mémoires de Villeroi, Ancienne Collection, t. LXII, p. 68-100. — Lettres d'Ibarra, ap. Mémoires de la Ligue, t. V, p. 44-65.

dans tous les rangs de l'armée, lorsqu'on fut en présence de l'ennemi.

Les ligueurs n'eurent point de bataille à livrer pour faire lever le siége. Les royaux étaient hors d'état de défendre leurs lignes. Henri IV avait été forcé d'accorder des congés à la plupart de sa noblesse ; une partie de l'infanterie et des étrangers se rafraîchissaient dans les garnisons voisines ; l'armée était diminuée de moitié. Le soir d'avant l'arrivée de Parme, le vieux Biron, en l'absence du roi, qui était à Dieppe, fit évacuer le camp et commencer la retraite sur Pont-de-l'Arche.

Henri IV accourut dans la nuit. Presque tous les généraux voulaient qu'on se retirât outre-Seine ; le jeune Biron s'opposa énergiquement à cette *fuite*, et Henri préféra l'avis le plus courageux. L'armée royale s'arrêta entre Bans et Goui, dans un poste avantageux, et y resta en bataille durant toute la journée du 21 avril. Pendant ce temps, les généraux alliés et le légat entraient dans Rouen aux acclamations du peuple. Le duc de Parme voulait aller attaquer le Béarnais avant qu'il eût le temps de se renforcer. Mayenne et tous les chefs des ligueurs français s'y opposèrent ; ils représentèrent que Henri avait sa retraite assurée sur Pont-de-l'Arche, que l'armée et la ville de Rouen étaient sans vivres, et que mieux valait débloquer tout à fait Rouen, et rendre la rivière libre entre Rouen et le Havre par la prise de Caudebec, où les royaux avaient de grands magasins de blé. Parme céda, bien qu'à regret, et Caudebec, investi le 24 avril, capitula dès le 26, malgré les secours de l'escadre hollandaise. Ce succès coûta cher aux assiégeants : le duc de Parme, en examinant les dehors de la place, avait reçu une balle dans le bras droit : il ne changea ni de visage, ni de discours ; il acheva

tranquillement sa reconnaissance, avant d'aller se faire panser; mais sa force physique ne répondait pas à son courage : sa mauvaise santé envenima la blessure, et la fièvre, qui le prit avec violence, l'obligea de remettre le commandement à Mayenne, qui souffrait lui-même d'un mal opiniâtre dont l'origine était moins honorable.

Leur intrépide adversaire, aussi infatigable de corps que d'esprit, était déjà en état de venger l'affront qu'il venait de recevoir. Des ordres de rappel avaient été envoyés par Henri dans toutes les directions, quelques jours avant la levée du siége de Rouen : la noblesse était habituée à rejoindre ses étendards aussi vite qu'elle les quittait; dès le 25 avril, Henri se porta en avant, et, le 28, il vint camper, avec six mille cavaliers, quatorze ou quinze mille fantassins et vingt pièces de canon, à une demie lieue d'Ivetot [1], où Mayenne avait établi son quartier général. Après quelques escarmouches, Henri, jugeant la position de l'ennemi trop difficile à enlever de front, la tourna et se porta au delà d'Ivetot, de manière à assurer ses communications avec Dieppe et Saint-Valeri, et à couper celles de l'ennemi avec le Havre et Lillebonne. Il réduisit bientôt les ligueurs à une extrême pénurie : Rouen épuisé ne pouvait presque rien leur fournir; l'armée *catholique* semblait condamnée, soit à mourir de faim, soit à tenter, vers Rouen ou vers la Picardie, une retraite impossible en présence d'un

[1] La terre d'Ivetot a dû un renom proverbial au titre de *royaume* qu'elle a conservé jusqu'au dix-septième siècle. C'était un *franc-alleu*, le seul qui eût subsisté dans nos provinces du nord. La singulière condition d'une terre possédée en toute souveraineté par ses seigneurs, qui ne rendaient foi et hommage à personne, pas même au roi, lui avait sans doute valu ce titre de royaume. On expliquait par des contes bizarres l'existence de ce débris d'une société antérieure à la société féodale, et dont la tradition s'était perdue.

ennemi tel que Henri IV. Les forces royalistes s'accroissaient de jour en jour : déjà, dans des engagements partiels, plusieurs des quartiers de l'armée ligueuse avaient été assaillis et forcés, et le duc de Parme avait été contraint de quitter son lit de douleur pour rallier et concentrer ses troupes. On assure qu'un jour, si le maréchal de Biron eût voulu pousser les avantages obtenus, la perte de l'armée ligueuse eût été infaillible; mais Biron ne se souciait pas de voir finir une guerre où il commandait avec plus d'autorité que le roi[1].

L'imminence du danger fit oublier au duc de Parme ses souffrances : ce grand capitaine ressaisit, par un héroïque effort, la liberté de son intelligence pour sauver son armée. Il la ramena, durant la nuit, d'Ivetot sur Caudebec, et l'établit sur les collines boisées qui dominent cette petite ville et le cours de la Seine. Henri vit avec joie l'ennemi s'enfermer ainsi entre l'armée royale et un fleuve large comme un bras de mer. Il croyait impossible que ses rivaux lui échappassent. Il eût dû se rappeler quel adversaire c'était que le duc de Parme. Le duc avait tout calculé : depuis plusieurs jours, on construisait pour lui à Rouen des pontons, des radeaux, des bateaux remorqueurs à rames : tout cet attirail fut amené un jour à Caudebec par le reflux, et l'armée ligueuse commença de passer la rivière sous la protection de deux fortins élevés à la hâte sur les deux rives. La situation des lieux favorisa l'embarquement, et les royaux ne s'en aperçurent que le lendemain dans la matinée, quand

[1] Matthieu, t. II, p. 107-108. — L'Estoile, p. 87. Comme Charles de Biron demandait à son père cinq cents chevaux pour frapper un coup décisif : « Eh quoi! s'écria le maréchal, nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron? » Mézerai, t. III, p. 1043.

plus de la moitié de l'armée était déjà passée. Le canon du fort élevé sur la rive droite, auprès de Caudebec, tint à distance la cavalerie royale; la cavalerie ligueuse de l'arrière-garde fila le long de la Seine jusqu'à Rouen. L'infanterie parvint à s'embarquer presque sans perte et sans abandonner une seule pièce de canon. Les Espagnols brûlèrent ou laissèrent aller à la dérive les bâtiments qui leur avaient servi à traverser le fleuve. L'escadre hollandaise était accourue trop tard de Quillebeuf pour les arrêter. Si Henri IV eût mandé plus tôt les Hollandais devant Caudebec, le passage fût probablement devenu inexécutable [1]!

Le passage de la Seine n'eût peut-être point assuré le salut de l'armée *catholique,* si Henri eût couru passer de son côté le fleuve à Pont-de-l'Arche ou à Vernon, en envoyant devant lui sa cavalerie légère couper les ponts de l'Eure, que le duc de Parme devait nécessairement franchir. Henri IV y était décidé; mais les catholiques royaux arrêtèrent le roi, comme les ligueurs avaient arrêté naguère le duc de Parme : ils prétendirent que la poursuite serait inutile, que l'ennemi avait trop d'avance. Les troupes étrangères, d'une autre part, demandaient, les unes, leur congé, les autres, de l'argent, et ne voulaient plus marcher. Henri était hors d'état de les satisfaire. Il fallut renoncer à l'espoir de vaincre le duc de

[1] De Thou, t. V, l. CIII, p. 423-429. — Davila, l. XIII, p. 942-961. — Matthieu, t. II, p. 405-410. — Palma-Cayet, p. 566-569. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 85-88. — Bentivoglio, l. XVI. — Mémoires de la Ligue, t. V, p. 445-454. — Les historiens mettent le passage de la Seine par le duc de Parme, les uns, au 20 mai, les autres, au 22; la véritable date, d'après la correspondance de Henri IV et celle du duc de Parme, paraît avoir été du 14 au 15. Voyez Mémoires de Nevers, t. II, p. 300-304. — Mémoires de Mornai, t. V, p. 354, et Manuscrits de Mesmes, cités par Capefigue, t. VI, p. 459-464.

Parme et de prendre Rouen : il fallut se résoudre à licencier cette armée sur laquelle on avait fondé tant d'espérances ! Henri IV congédia les Anglais et les Hollandais, et se dirigea vers les bords de l'Oise pour reconduire les Allemands et empêcher les ennemis de rien tenter contre les places royalistes du nord (Sulli, p. 98-99).

Henri ne retrouva pas le duc de Parme dans le nord de la France. Tandis que Mayenne se retirait malade à Rouen, Parme, malgré des souffrances bien plus graves, avait précipité sa marche, atteint Saint-Cloud en quatre jours, jeté dans Paris, en passant, 1,500 Wallons, au grand déplaisir de Mayenne, puis regagné les Pays-Bas, par la Brie et la Champagne. Il laissa un corps de troupes à la Ligue, et promit de revenir avant l'hiver afin de prêter l'appui de ses armées aux états généraux encore une fois ajournés.

Il arriva presque mourant aux eaux de Spa, et eut le chagrin de trouver son gouvernement diminué de plusieurs places fortes ; les Hollandais avaient profité de son absence.

Les hostilités languirent en France après le départ du duc de Parme. Henri IV n'avait plus les moyens de rien entreprendre de considérable, et se consolait, auprès de Gabrielle, d'avoir perdu le fruit de ses exploits. Cette petite guerre fut cependant marquée par un événement important, la mort du maréchal de Biron, tué d'un coup de canon au siége d'Epernai (27 juillet). C'était un des hommes les plus éminents du siècle : il n'avait dû son élévation qu'à son mérite ; il savait la politique aussi bien que la guerre, et n'était pas moins versé dans les belles-lettres que dans l'art militaire ; jamais personne ne sut mieux le prix du temps : son orgueil et son égoïsme

gâtaient malheureusement toutes ses grandes qualités [1]. Son fils Charles de Biron hérita de ses talents et de ses vices, et reçut de Henri IV l'amirauté de France, cédée par d'Epernon.

Epernai se rendit au roi, puis Provins : Henri bâtit ensuite à Gournai, dans une île de la Marne, entre Lagni et Saint-Maur, un fort qui interdit aux Parisiens tout le transit de la Marne; Mayenne essaya en vain d'enlever cette position aux gens du roi. Les soldats appelèrent ce fort *Pille-badauds*.

La lutte était plus animée dans quelques provinces éloignées. Les royalistes avaient le dessus dans le Poitou, la Marche, le Limousin, et avaient réduit les ligueurs poitevins aux murs de Poitiers. Par compensation, les royalistes essuyèrent un grave échec sur les confins de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou. Le prince de Conti, gouverneur des provinces de la Loire, et le prince de Dombes, gouverneur royal de Bretagne, furent battus à Craon par le duc de Mercœur, et le Bas-Maine retomba au pouvoir de la Ligue, qui prit le dessus en Bretagne (mai 1592). Henri IV dépêcha en Bretagne, comme gouverneur, le maréchal d'Aumont, et appela le prince de Dombes au gouvernement de Normandie, vacant par la mort de son père, le duc de Montpensier (2 juin). Ce duc, esprit médiocre, mais honnête, avait été un des plus fidèles soutiens du roi, son cousin.

[1] « Il estoit bon capitaine et grand guerrier, serviteur du roi pour sa commodité, traversant ses desseins sur la paix en ce qu'il pouvoit, comme celui qui n'affectoit rien tant que la continuation de la guerre pour son ambition et profit particulier, lequel il a toujours préféré au bien public et salut du peuple. » L'Estoile, J. de Henri IV, p. 91. Il avait laissé des mémoires dont la perte est fort regrettable. Il fut le parrain du grand cardinal de Richelieu.

Dans le sud-est, le belliqueux génie de Lesdiguières continuait d'imprimer aux événements un remarquable caractère d'intérêt et de grandeur. La Valette, après avoir encore une fois défait le duc de Savoie, avait péri au siége d'une petite place de Provence (février 1592). Lesdiguières ne laissa pas à l'ennemi le loisir de mettre à profit la mort de ce brave officier : il passa en Provence et refoula le duc de Savoie de poste en poste jusque dans Nice. Pendant ce temps, La Rivière, un des consuls d'Arles, ayant tenté d'introduire une garnison hispano-savoyarde dans la ville, Arles, se souleva au cri de : *Vive la fleur de lis!* Le consul fut tué, les étrangers furent chassés, et Arles rompit avec le duc de Savoie (Gaufridi, *Hist. de Provence*, p. 745-771). La rupture de Marseille avec ce duc était complète depuis novembre 1591. Les partisans du duc, s'étant saisis du monastère de Saint-Victor, en avaient été chassés à coups de canon par les Marseillais.

Tandis que le grand capitaine dauphinois guerroyait hors de sa province, les ligueurs y rentrèrent : le duc de Nemours, qui avait réuni à Lyon une armée de dix à douze mille hommes, s'empara de Vienne par la trahison du gouverneur. Nemours ne poussa pas plus loin ses conquêtes : Lesdiguières était raccouru avec la rapidité de l'aigle. Le duc de Savoie reparut alors en Provence, reprit et saccagea Antibes : les soldats du duc firent, dans cette ville maritime et commerçante, un butin de plus de 500,000 écus ; mais l'irritation que causa le sac d'Antibes dans toute la contrée n'avança pas les affaires de Charles-Emmanuel. Lesdiguières ne revint pas en Provence : il fit une diversion plus hardie ; à la tête d'une poignée de braves, il descendit du haut des Alpes dans

les plaines du Piémont : les vallées vaudoises se révoltèrent à l'approche du héros huguenot, et arborèrent la bannière de France. Les montagnards traînèrent avec enthousiasme les canons français de rocher en rocher. Lesdiguières prit la Pérouse et Cavours, et fortifia Briqueras à la barbe du duc, arrivé en toute hâte avec des forces supérieures. Le duc d'Epernon, sur ces entrefaites, appelé en Provence par les troupes gasconnes de son frère La Valette, était venu, avec un petit corps d'armée, reprendre possession de son ancien gouvernement de Provence : il acheva de chasser les Savoyards de toutes les petites places ; la Provence échappait aussi complétement que le Dauphiné à Charles-Emmanuel, et ce prince revoyait les Français en Piémont.

En Languedoc, le maréchal de Joyeuse était mort et avait eu pour successeur, dans le commandement des forces ligueuses, son fils Scipion, auparavant grand prieur de l'ordre de Malte dans cette province. Scipion de Joyeuse, après d'assez brillants succès, fut battu devant Villemur par les lieutenants du maréchal de Montmorenci, joints au sénéchal de Querci, Thémines, et au gouverneur de la haute Auvergne : il se noya en voulant traverser le Tarn à la nage (19 octobre). Les ligueurs languedociens, ne sachant qui mettre à leur tête, allèrent chercher dans son couvent un autre des Joyeuse, l'ex-comte du Bouchage, maintenant le capucin frère Ange. Le pape autorisa frère Ange à quitter le froc pour reprendre la cuirasse, comme chevalier de Malte.

A l'autre bout de la France, le vicomte de Turenne, devenu le maréchal duc de Bouillon, commençait à mener une rude guerre contre le duché de Lorraine, et à

justifier ainsi la politique de Henri IV, qui lui avait donné une principauté dans ces contrées [1].

Il n'y avait, dans tout cela, rien de décisif ; mais l'issue des dernières campagnes avait prouvé que la question ne serait pas décidée sur les champs de bataille. Il était désormais évident que le principe héréditaire [2], allié aux intérêts de l'indépendance nationale, et le principe catholique, associé à la doctrine de la souveraineté du peuple, ne réussiraient pas à se détruire l'un l'autre. La lutte ne pouvait finir que par la ruine de la France, ou par une transaction, et la seule base possible de cette transaction était la conversion du prétendant au culte de la majorité. Henri avait résisté longtemps à une nécessité qui blessait sa dignité et ses sentiments plus encore que ses croyances positives : il avait espéré s'en dispenser par la victoire ; la victoire était venue, mais incomplète et impossible à achever, car ceux qui l'avaient aidé à la commencer ne voulaient pas qu'il l'achevât. Ceux qui l'avaient reconnu pour roi conditionnellement en août 1589, le sommaient d'accomplir la condition de leur obéissance, et se lassaient d'attendre depuis trois ans cette instruction solennelle qu'il avait promis de recevoir dans les six mois. Ce n'étaient plus de sourds murmures, mais des réclamations à voix haute et menaçante. Le tiers parti devenait formidable ; le nouveau duc de Montpensier, le duc de Nevers et le duc de Longueville, son gendre, le maréchal d'Aumont, le duc

[1] Voy. ces événements dans Palma-Cayet, Chronolog. novenn., p. 379-393.

[2] Nous disons héréditaire, et non pas seulement monarchique ; car la noblesse avait compris que sa cause était identifiée avec celle de l'hérédité royale. Elle avait senti qu'il lui importait de maintenir le principe d'hérédité contre les attaques de l'Église et du peuple.

d'Epernon, le surintendant d'O, la plupart des chefs catholiques royaux, se rapprochaient du cardinal de Bourbon et du comte de Soissons, et parlaient de traiter avec la Ligue pour élire un roi catholique, si Henri s'obstinait finalement dans l'hérésie [1]. La nullité même du cardinal et de son frère aîné Conti était un titre de plus aux yeux des ambitieux. Si les catholiques royaux s'entendaient avec Mayenne et la Ligue, le Béarnais pouvait dire adieu au trône de France!

Le fils de Jeanne d'Albret, l'élève de Coligni, dut avoir l'âme agitée de bien des combats : tous ses souvenirs, toutes ses impressions se soulevaient contre l'idée d'une abjuration; s'il n'avait jamais partagé les passions du calvinisme, s'il n'était pas persuadé que le pape fût l'Antechrist, il n'en regardait pas moins les dogmes particuliers à l'Eglise romaine comme entachés d'erreur et de superstition. Sa fierté répugnait à confesser de bouche ce qu'il ne croyait point de cœur. Mais l'intérêt et la politique combattaient chez lui le sentiment par les considérations les plus puissantes qui aient jamais pu agir sur l'homme d'État et sur l'homme d'action : il voyait sa couronne perdue, ses grandes destinées brisées, la France, qu'il se sentait seul capable de sauver et de régénérer, près d'expirer dans des mains débiles ou indignes! Sacrifierait-il la France à quelques points obscurs de théologie? Le devoir politique se venait ainsi joindre à l'intérêt contre le devoir religieux, et ce dernier devoir était moins clair aux yeux de Henri que l'autre. N'était-ce pas, d'ailleurs, résister à la Providence que de renoncer au trône où elle l'appelait? La Providence ne semblait-elle

[1] Villeroi, t. LXII, p. 415. — Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 109.

pas l'avoir destiné à fermer l'ère sanglante du fanatisme, à réaliser ce règne de la tolérance qu'il avait souvent rêvé, et qu'un roi catholique pouvait seul faire accepter à la France?

La force des choses était telle qu'une partie même des protestants la reconnaissaient ou la subissaient malgré eux : on vit jusqu'à des ministres user de connivence. Si l'enthousiaste d'Aubigné traitait la conversion proposée de détestable apostasie, du Plessis-Mornai, non moins dévoué pourtant à la Réforme, était entraîné à intervenir dans des négociations préliminaires tendantes à un but qu'il eût voulu ne voir jamais atteint. Rosni alla plus loin ; il conseilla nettement à Henri de céder, comme l'unique moyen de ne pas rencontrer « tant d'ennuis, de peines et de difficultés en ce monde. » « Pour l'autre, » ajouta-t-il en riant, « je ne vous en réponds pas. »

Rosni toucha toutefois ensuite à la question de *l'autre monde*, et par des arguments très-remarquables. « Les catholiques zélés, » dit-il, « prétendent que tous ceux de la religion sont damnés ; il y a bien aussi quelques ministres et autres *impertinents esprits* des huguenots qui voudroient nous en persuader autant des catholiques ; pour moi, je ne le crois nullement, mais, au contraire, tiens pour infaillible qu'en quelque sorte de religion dont les hommes fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observation du décalogue et créance au symbole, aiment Dieu et leur prochain, espèrent en la miséricorde divine, et d'obtenir salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ, ils ne peuvent faillir d'estre sauvés. Que s'il vous plaisoit de prendre ceste opinion, non-seulement je ne douterois point de vostre salut, quelque profession extérieure que vous fissiez de la religion catholi-

que, mais demeurerois bien assuré que, ne nous regardant pas comme des gens exécrables et damnés, vous n'entreprendriez jamais la destruction de ceux de nostre religion [1].

Ces *impertinents esprits* dont Rosni parlait si dédaigneusement, c'étaient les disciples de Calvin; c'étaient Théodore de Bèze et toute l'école genevoise. Le libre examen commençait à porter ses fruits, malgré les efforts tentés pour l'étouffer au sein de la Réforme. Quoi qu'on pense de l'application que faisait Rosni de sa foi large et tolérante, c'était une grande chose que de voir quelques-uns des réformés arriver ainsi à secouer les enseignements haineux qu'ils avaient reçus, et à proclamer l'unité essentielle de la religion chrétienne sous la variété des formes et des dogmes secondaires.

Henri lui-même, au reste, dépassait Rosni en fait de tolérance. « Ceux qui suivent tout droit leur conscience, » avait-il écrit dès 1577, « sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons [2]. »

Henri était à peu près décidé. Il ne s'agissait plus que de ménager le temps et les conditions; mais il y avait encore là des questions capitales. Les pourparlers secrets avaient continué avec les gens de Mayenne, et le lieutenant général de l'Union, qui s'était longtemps tenu dans des termes assez vagues, avait enfin énoncé ses prétentions et celles de ses associés: Elles étaient exorbitantes! Le roi se convertirait sous bref délai : les protestants ne pour-

[1] Sulli, p. 109-110. — Voyez les arguments analogues du gallican, J.-A. De Thou (t. V, p. 358) dans sa lettre au duc de Bouillon.

[2] Voy. les Lettres de Henri IV, publiées sous les auspices du ministre de l'instruction publique, par M. Berger de Xivrey. Cette vaste correspondance, qui révèle tout entier un des plus grands hommes de notre histoire, sera un véritable monument national. Les deux premiers volumes ont paru.

raient rien avoir au delà de ce qu'ils tenaient en 1585, et seraient formellement exclus des charges et offices. La Ligue recevrait des places de sûreté, et le roi ne pourrait mettre de garnisons que dans les villes frontières. La mémoire du duc et du cardinal de Guise serait réhabilitée ; Mayenne aurait le gouvernement de la Bourgogne *en hérédité*, avec le droit de nommer dans ce duché à tous offices, bénéfices, capitaineries, etc. ; le roi lui conférerait quelque charge ou grade qui le mît *au dessus du commun* (apparemment le grade de connétable ou de lieutenant général du royaume). Le jeune Guise et ses frères rentreraient dans les charges et bénéfices qu'avaient eus leur père et leur oncle le cardinal. Tous les chefs de la Ligue seraient maintenus dans les gouvernements de provinces et autres qu'ils tenaient actuellement, c'est-à-dire que le roi dépouillerait les gouverneurs royalistes au profit de leurs concurrents ligueurs, qui auraient de plus le droit de nommer au commandement des places dans leurs provinces pendant cinq ou six ans. Les dettes de Mayenne et de tous les chefs de la Ligue seraient payées. On verrait à satisfaire les alliés étrangers [1], et le pape et d'autres princes étrangers seraient garants du traité ; car les conventions seraient rédigées sous forme de traité, non point d'édit royal, ni d'abolition ou d'amnistie : la Ligue n'entendait point être amnistiée, *ses armes estant justes et prises avec honneur et raison*. Enfin les états généraux seraient convoqués dorénavant tous les six ans. Il fallait bien qu'il y eût dans tout cela un article pour le peuple (Villeroi, t. LXII, p. 103-121).

[1] Sulli rapporte que les Espagnols firent insinuer à Henri IV que, s'il voulait se faire catholique et céder la Bourgogne et la Bretagne à Philippe II, celui-ci le reconnaîtrait comme roi. Œconomies royales, t. Ier, p. 400.

Henri IV eût guerroyé tout le reste de sa vie plutôt que de subir un pareil traité, qui n'était pas même le dernier mot des ligueurs; car, si ces ouvertures eussent été accueillies, les autres chefs n'eussent pas manqué de demander l'hérédité de leurs gouvernements à l'exemple de Mayenne. Henri refusa, mais sans rompre, offrit des conditions plus raisonnables, et ce fut d'accord avec les confidents de Mayenne, comme avec les catholiques royaux, que le Béarnais se résolut à une démarche très-importante, quoique non encore officielle, auprès du nouveau pape. A l'ardent ligueur Grégoire XIV, mort après un an de règne, avait succédé Innocent IX (Fachinetto), qui s'était éteint au bout de deux mois. Le sacré collége, sentant la gravité des circonstances, s'était enfin résigné à élire un pontife dans la vigueur de l'âge, Clément VIII, de la maison florentine des Aldobrandini (30 janvier 1592). C'était un homme de bonnes mœurs, distingué par son esprit et son savoir, et très-versé dans la diplomatie. Quoique les Espagnols ne lui eussent pas donné l'exclusion, l'on savait que ce n'était pas en sa faveur qu'ils avaient travaillé, et les royalistes espéraient dans la modération de son caractère. Clément VIII, cependant, quelques semaines après son exaltation, avait renouvelé les pouvoirs du cardinal-légat de Plaisance, l'auxiliaire le plus dévoué de Philippe II, et lui avait recommandé de veiller à l'élection d'un roi orthodoxe en France. Henri n'était pas nommé dans la bulle, mais y était désigné clairement comme indigne du trône par son obstination dans l'hérésie et par la guerre qu'il faisait aux catholiques (De Thou, t. V, l. CIII, p. 159).

On vit, dans la publication de cette bulle, le fait d'une nécessité de position, plutôt que le témoignage d'une réso-

lution inflexible, et il fut arrêté qu'on essayerait de s'entendre avec Clément VIII sur *l'instruction* du roi et sur toutes les questions qui s'y rattachaient. Les Vénitiens promirent d'entamer l'affaire; puis le cardinal de Gondi partit pour l'Italie, au commencement d'octobre, sans mission apparente, afin d'appuyer en cour de Rome les tentatives des Vénitiens : le marquis de Pisani, l'ancien ambassadeur de Henri III, suivit de près Gondi; ses instructions apparentes étaient analogues à celles qu'avait eues naguère le duc de Luxembourg-Pinei; il était censé député par les catholiques royaux au Saint-Père[1]; mais il emportait des instructions secrètes de la propre main du roi. Henri le chargeait de dire au pape « qu'il n'apporteroit jamais opiniastreté ni présomption contre ce qui lui apparoistroit, par bons et légitimes enseignements, estre de son devoir et fait de conscience; mais, d'autant que le point de sa conversion lui est aussi proposé pour fait d'estat, il lui faut auparavant estre asseuré que, faisant ce qu'on désire de lui, l'obéissance lui sera rendue de ses sujets telle qu'il appartient, en les laissant jouir de leurs biens, charges et estats, comme ils faisoient auparavant la guerre meue par la Ligue contre le feu roi; d'autant que, si cest

[1] La majorité du parlement de Tours essaya de s'opposer à ce qu'on fît cette démarche auprès d'un pontife qui avait fait acte d'hostilité contre le roi. Les parlements royalistes ne ménageaient rien : beaucoup de parlementaires et quelques ecclésiastiques eussent voulu qu'on rompît provisoirement avec Rome, et qu'on nommât un patriarche de Gaule, qui eût été probablement l'archevêque de Bourges. Le parlement et le grand conseil avaient institué des *économes spirituels*, fonction et titre tout nouveaux, pour régir les évêchés et bénéfices vacants par *rébellion* des titulaires. Ils avaient autorisé les évêques et les économes à dispenser des degrés prohibés et à faire d'autres actes réservés au pape. Les évêques refusèrent les droits qu'on leur offrait, et prièrent le roi de supprimer les économes spirituels, ce qu'il fit, en attribuant provisoirement aux archevêques l'exercice de l'autorité papale. De Thou, t. V, p. 155.

ordre n'y estoit gardé, Sa Majesté seroit en danger d'estre moquée des uns et abandonnée *des autres* (des huguenots). » Henri demandait donc que le pape envoyât un autre légat à la place du cardinal de Plaisance, dévoué aux ennemis du royaume, et que le nouveau légat, à son arrivée, se fît « premièrement donner asseurance par ceux de la Ligue de recognoistre et obéir Sa Majesté, comme leur légitime roi, en se faisant catholique; quoi fait, Sa Majesté promet de recevoir instruction, moyennant laquelle elle croit qu'elle aura occasion de donner le contentement qui est désiré de sa part [1]. »

Mayenne avait promis que ses agents appuieraient secrètement ceux du roi en cour de Rome, et Henri, de son côté, avait consenti à ce que la Ligue tînt, non pas des états généraux, mais une assemblée spéciale pour traiter de la paix. On commençait à entrevoir de loin le port après tant d'orages !

Les espérances conçues ne se réalisèrent pas. Mayenne ne tint point sa parole; Clément VIII, circonvenu par les Espagnols et les ligueurs, fit défense à Gondi et à Pisani de mettre le pied dans les États du saint-siége. Les Espagnols, effrayés de l'imminence d'un traité entre le Béarnais et Mayenne, avaient changé de manières à l'égard de ce dernier : ils n'affectaient plus de lui opposer son neveu le duc de Guise; leurs instances pour la reconnaissance de l'infante n'avaient plus des formes si impérieuses; ils ne repoussaient pas les avantages personnels que demandait Mayenne, comme base d'un traité, les mêmes à peu près qu'il avait réclamés de Henri IV. Mayenne

[1] Nous devons la connaissance de cette pièce importante à l'obligeance de M. Lucas de Montigni, dont la belle collection a fourni tant de documents inédits à la Revue Rétrospective.

reprit son jeu de bascule entre le Béarnais et l'Espagne, et se mit à l'abri derrière le refus de la cour de Rome, refus qu'il avait provoqué. Il ne céda qu'à demi aux Espagnols sur la grande question des états généraux : à bout d'expédients dilatoires, et se flattant de diriger les élections, il se résigna à convoquer sérieusement les états pour la fin de l'année, mais à Paris, et non point à Reims ou à Soissons, comme le souhaitaient les agents de Philippe II. Les Espagnols eussent dominé ces villes et l'assemblée réunie dans leur sein, sous prétexte de les protéger militairement; il n'était pas si facile de faire violence au grand Paris. Mayenne espérait, en établissant les états dans la capitale, équilibrer l'un par l'autre le parti espagnol et le parti *politique*, et rester maître de la situation.

Les politiques avaient gagné un terrain immense dans la plupart des bonnes villes, et surtout dans Paris, depuis que Mayenne avait abattu les Seize. Le peuple, qu'une si longue misère avait réduit à l'*étisie*, suivant l'énergique expression des contemporains, n'aspirait plus qu'à la paix; il écoutait avec indifférence, parfois même avec ennui et dédain, ces déclamations sacerdotales qui naguère l'enivraient d'un farouche enthousiasme; la haine aveugle qu'on lui avait inspirée contre la personne du prétendant s'affaiblissait de jour en jour. La haute bourgeoisie, longtemps opprimée par les Seize, sentit que la chance lui revenait. A peine s'était-elle relevée avec l'aide de Mayenne, qu'elle déborda le lieutenant général de l'Union : elle organisa une contre-partie du conseil des Seize, afin « que les bonnes familles et les gens d'honneur se joignissent ensemble pour résister aux gens de néant, personnes abjectes et de basse condition qui se disoient

catholiques zélés et se faisoient appeler les Seize, et empescher qu'à l'avenir nul des Seize ne fust pourveu aux eslections des offices et charges de la ville. » De fréquents conciliabules eurent lieu chez le colonel quartenier d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, et chez l'abbé de Sainte-Geneviève : les trois quarts des quarteniers et des colonels[1], une foule d'officiers de la milice des quartiers, et un certain nombre de gens d'église, entre autres Benoît, curé de la puissante paroisse de Saint-Eustache, se rallièrent aux politiques, que soutenaient sous main le parlement presque entier et les autres cours souveraines. Les zélés, effrayés des progrès de leurs adversaires, firent une tentative de conciliation qui était peu dans leurs habitudes : ils proposèrent des conférences *entre les catholiques des deux partis, afin de s'unir contre les hérétiques*. Les conférences n'aboutirent qu'à aigrir davantage les deux factions. L'achèvement du fort de Gournai-sur-Marne, coïncidant avec le retrait de la tolérance que les gouverneurs des places royalistes vendaient aux campagnards relativement à l'approvisionnement de Paris, excitait dans la capitale une vive fermentation : les politiques essayèrent d'en profiter; ils provoquèrent des assemblées de quartiers, puis une assemblée de ville, où ils proposèrent d'envoyer vers le roi de Navarre pour le *semondre* de se faire catholique et lui demander trêve en attendant la réunion des états : les Seize proposèrent au contraire qu'on jurât de ne jamais traiter avec le roi de Navarre. L'assemblée se sépara dans une violente agitation, sans rien conclure. La chambre des comptes, le lendemain, députa vers Mayenne, afin d'ap-

[1] Il ne faut pas confondre les quarteniers et les colonels quarteniers ; les fonctions des premiers étaient purement civiles, les colonels n'étaient que les premiers entre les capitaines.

puyer la proposition des politiques (26-27 octobre). Le 30 octobre, Mayenne étant venu au parlement se plaindre des menées qui troublaient Paris, l'avocat général Louis d'Orléans prononça, devant le lieutenant général de l'Union, une harangue violente contre ses anciens amis les Seize et les prédicateurs, et déclara qu'il fallait chercher le remède aux maux du pays dans la paix.

Les zélés, exaspérés, essayèrent de soutenir la lutte : le 3 novembre, la Sorbonne rendit une décision contre les requêtes *ineptes*, *séditieuses et impies* des politiques, et déclara que quiconque y avait adhéré devait être banni de la ville. Le 4, les docteurs et prédicateurs de la faction présentèrent à Mayenne une requête dans laquelle ils énonçaient nettement que le salut de la religion les obligeait à embrasser le soin des affaires séculières et à prendre la place du *conseil des bons catholiques* (le conseil des Seize), injustement dissipé et rompu. Ils demandaient qu'on punît les détracteurs du Saint-Père et du roi d'Espagne, qu'on rappelât les catholiques bannis (Bussi-Leclerc, Cromé et autres), qu'on purgeât des fauteurs du roi de Navarre le parlement, le corps de ville et la milice des quartiers, qu'on approfondît *la conspiration* du 26 octobre, etc. Mayenne renvoya la requête à son conseil, qui la mit à néant.

Mayenne était pourtant bien résolu à arrêter la réaction *politique* : il n'épargna pour cela ni caresses ni menaces ; il empêcha que le projet de *semondre le roi de Navarre* ne fût mis à exécution ; mais il ne put empêcher que, dans une nouvelle assemblée de ville, on n'adoptât la proposition de demander une trêve commerciale à Henri IV jusqu'aux états généraux (6 novembre). Henri n'accorda pas la trêve aux Parisiens : il ne pouvait consentir à favo-

riser la réunion d'une assemblée destinée à *élire un roi catholique*. La démarche du corps de ville de Paris n'en resta pas moins un grave échec pour le parti zélé.

Le cardinal de Plaisance retardait de tout son pouvoir la décadence de cette faction : dévoué à l'Espagne par intérêt plus que par fanatisme, il ouvrait toujours les avis les plus violents et dépassait de beaucoup les intentions de Clément VIII, qui, tout en refusant de recevoir à Rome *les fauteurs du roi de Navarre*, eût voulu que son légat conservât quelque réserve. Le parlement de Paris, après d'assez longs délais, avait enregistré, le 27 octobre, la bulle de délégation adressée par Clément VIII au cardinal dès le 15 avril. Le légat, le 9 novembre, renouvela les censures prononcées contre le roi de Navarre et ses partisans, et invita la France, au nom du Saint-Père, à élire le plus tôt possible un roi orthodoxe. Le parlement de Châlons riposta par l'enregistrement d'un appel comme d'abus et par un arrêt qui déclarait coupable de lèse-majesté quiconque prendrait part à *ladite prétendue élection*, et condamnait la ville où les *prétendus* états se tiendraient à être rasée de fond en comble (18 novembre). C'était pousser un peu loin le zèle monarchique. Le parlement de Paris, le 22 décembre, cassa et fit brûler l'arrêt du parlement de Châlons [1].

Le duc de Parme avait promis de protéger encore une fois la Ligue contre les menaces du Béarnais. On annonçait son prochain retour à la tête de huit mille combattants réunis dans l'Artois. On l'attendit en vain : Alexandre

[1] Mém. de la Ligue, t. V, p. 475-486. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 95-100. — Mém. de Cheverni, p. 451-452. — Palma-Cayet, p. 594-401. — D'Aubigné, part. 2, col. 584. — De Thou, t. V, l. CIII, p. 440-441. — Mém. de Villeroi, t. LXII.

Farnèse ne revit plus la France; il succomba sous les atteintes du mal auquel il résistait depuis longtemps avec une constance inébranlable, et mourut, pour ainsi dire, debout (4 décembre). La Ligue pleura le *libérateur* de Paris et de Rouen, le seul homme qui eût arrêté la fortune de Henri IV. Le chef de la Ligue pourtant ne regretta point Farnèse; Mayenne, qu'offusquait la supériorité personnelle du duc de Parme, crut être devenu plus nécessaire aux Espagnols par la perte de ce grand capitaine, et jugea son autorité plus assurée auprès des États.

Tout était dans l'attente de la grande assemblée ligueuse, qui allait enfin s'ouvrir malgré les anathèmes des parlements royalistes. Les élections, comme on l'a vu plus haut, s'étaient opérées dès le printemps de 1591, et un certain nombre de députés s'étaient longtemps morfondus à Reims dans l'espérance d'une session qui ne s'ouvrit pas. L'assemblée avait été transférée de Reims à Soissons, puis de Soissons à Paris, et ajournée du 15 mai au 20 octobre 1592, puis du 20 octobre au 20 décembre, puis fixée enfin sans remise au 17 janvier 1593. De nouvelles réunions électorales eurent lieu dans les bonnes villes, soit pour confirmer les députés déjà élus, soit pour leur donner de nouvelles instructions et de nouveaux collègues. Mayenne et les Espagnols luttèrent d'intrigues, ceux-ci, en faveur des ligueurs exaltés, celui-là, au profit des ligueurs modérés et des politiques, qui affectèrent de se confondre avec les amis personnels du lieutenant général. Les résultats des élections furent très-mélangés [1]. Les députés commencèrent à arriver à

[1] On a conservé quelques-uns des cahiers des bonnes villes. Rouen demande un roi, prince français et catholique, non fauteur des hérétiques. — Reims veut qu'on reçoive le concile de Trente; qu'on nomme un roi catholique non fauteur

Paris dans les derniers jours de décembre et les premiers de janvier. « Depuis l'arrivée de quelques membres des estats, » dit L'Estoile, « on voit nuit et jour dans les rues de Paris les agents des prétendants à la couronne, qui les vont visiter et briguer leurs suffrages. » La voix publique désignait pour le moins sept ou huit candidats, le roi d'Espagne et sa fille, trois princes lorrains, Mayenne, Guise et le marquis de Pont, deux princes de Savoie, le duc Charles-Emmanuel et le duc de Nemours, sans parler des Bourbons catholiques. Un des plus remuants était celui de tous dont les prétentions étaient le moins spécieuses, le duc de Nemours. Ce jeune homme, ivre d'ambition, s'était imaginé qu'il parviendrait à épouser l'infante et à gagner son frère Mayenne lui-même en lui promettant de lui laisser l'autorité effective. Le duc de Savoie se donnait aussi beaucoup de mouvement, et offrait à Mayenne d'unir leurs enfants par un double mariage.

Le 5 janvier 1593, parut une déclaration du lieutenant général de l'Union, adressée aux catholiques suivant le parti du roi de Navarre : dans cette pièce, habile-

d'hérésie. — Troyes, qu'on rejette Henri de Bourbon, lors même qu'il dirait être ou vouloir être catholique, et qu'on rejette avec lui ses fauteurs; on suppliera le légat et les ambassadeurs des souverains catholiques trouver bon qu'on élise un roi français. Dans le conseil du roi élu devront siéger trois députés de chaque province, élus par les états provinciaux, qui seront partout triennaux.— Amiens demande aussi les états provinciaux tous les trois ans; se remet du choix du roi au pape, au roi d'Espagne, aux princes de la Ligue et aux états. — Chaumont admettrait le roi de Navarre, s'il se faisait catholique. — Le clergé d'Auxerre voudrait un roi de la tige royale, qui épousât la fille du roi d'Espagne. — Voy. les pièces en appendice aux Registres des États Généraux de 1593, qui viennent d'être publiés pour la première fois par M. Aug. Bernard, dans la collection du ministère de l'instruction publique. Aucun historien n'a connu cet important monument. M. de Sismondi parle des états généraux de la Ligue comme si tous les monuments en étaient perdus (t. XXI, p. 176).

ment rédigée, sans injures ni déclamations, Mayenne s'en remettait au pape de ce qui regardait la conversion du roi de Navarre, et invitait les catholiques du *parti contraire* à se séparer des hérétiques, et à envoyer des députés à Paris, pour s'entendre avec ceux de la Sainte-Union, touchant le salut de l'Eglise et de l'État. Le légat publia, le 15, une exhortation dans le même but, mais non pas dans le même style. Sa violence contrastait avec le ton modéré de Mayenne.

Les élections ne se firent dans Paris que le 16 janvier : le clergé choisit trois des plus furieux prédicateurs, Boucher, Génébrard, Cueilli ; mais les politiques l'emportèrent dans le tiers état : aux quatre députés de 1591, Neuilli, d'Orsai, d'Orléans et Roland, on en ajouta huit nouveaux, le prévôt des marchands L'Huillier, l'échevin Langlois, les présidents Le Maistre et Bailli, le conseiller du Vair, les sieurs d'Aubrai, Thiélement et de Masparault ; tous politiques déclarés ou cachés [1].

Le 17, les députés allèrent en procession à Notre-Dame. Le savant et fanatique Génébrard, récemment promu à l'archevêché d'Aix et nommé député la veille par le clergé parisien, prêcha sur la mission que les états avaient à remplir, et démontra que la loi Salique pouvait être changée et corrigée par la nation. L'orateur,

[1] Ces députés furent nommés par des électeurs de troisième degré. Chaque *dizaine* choisit deux délégués : les délégués des dizaines de chacun des seize quartiers se réunirent chez le quartenier et choisirent quatre notables, deux officiers royaux et deux bourgeois. Les soixante-quatre notables ainsi élus s'assemblèrent à l'hôtel de ville avec les prévôt, échevins, conseillers de ville, délégués des cours souveraines et des communautés, et procédèrent à l'élection. Le parlement fut représenté par dix-huit délégués, la chambre des comptes, par six, les communautés religieuses, par neuf. — États Généraux de 1593, Appendice n° III, p. 689 et suivantes. — Les choses s'étaient passées tout autrement en 1560. Voy. l'Appendice n° I de notre t. X.

en contestant l'immutabilité de la loi Salique, avait beaucoup moins en vue les droits de la souveraineté nationale que les intérêts de Philippe II.

La séance d'ouverture n'eut lieu que le 26 janvier, dans la *grande salle haute* du Louvre. Malgré tant de retards, on ne put encore réunir ce jour-là que les députations ecclésiastiques et bourgeoises de Paris, de l'Ile-de-France, du Vermandois, de la Bretagne, de la Provence, de Lyon et de quelques bailliages du centre, toutes incomplètes, sauf celle de Paris. Tout cela ne faisait qu'une soixantaine de députés. Il n'y avait pas sur les bancs un seul représentant de la noblesse! C'était un triste spectacle pour qui se rappelait les grandes assemblées de 1561, de 1576, de 1588. Les dangers de la route et le refroidissement de l'ardeur ligueuse expliquaient ce petit nombre, qu'on avait essayé de dissimuler en appelant à la séance beaucoup de membres des cours souveraines et du corps de ville. Mayenne, assis sous le dais royal comme représentant de la royauté absente, prononça, d'une voix mal assurée, un discours, où l'on reconnut, dit-on, le style de l'archevêque de Lyon : il se tint dans les généralités sur la grandeur du rôle des états, appelés à donner un roi au premier peuple de la chrétienté. Le vieux cardinal de Pellevé, député de Reims, répondit, au nom des trois ordres, par une longue et lourde harangue.

Le lendemain matin, le légat, d'accord avec l'ambassadeur d'Espagne, appela à une conférence Mayenne, ses conseillers et les principaux députés, et leur proposa de faire prêter à l'assemblée, dans la seconde séance, le serment de ne jamais traiter avec le roi de Navarre, quand même il se déclarerait catholique. L'archevêque

de Lyon, Villeroi, et quelques autres des assistants, repoussèrent avec vivacité cet engagement téméraire, et d'Espinac objecta fort adroitement que déclarer le roi de Navarre irréconciliable avec l'Église, c'était prévenir le jugement du pape et attenter à son autorité. Cet argument ferma la bouche au légat (Villeroi, *anc. collect.*, t. LXII, p. 162. — Davila, l. XIII, p. 1021).

Des débats non moins importants eurent lieu, les jours suivants, dans le conseil de la Ligue. Le 28 janvier, un trompette du roi apporta la réponse des catholiques royaux à l'invitation du lieutenant général de l'Union. Henri IV avait paré avec habileté le double coup que lui avaient porté la réunion des états de la Ligue et le refus de Clément VIII, refus qu'il n'acceptait pas comme définitif. Sauvegarder ses droits héréditaires sans fermer la voie à une transaction, n'était pas chose facile : il y parvint, en adressant ou laissant adresser à la déclaration de Mayenne une double réponse, la première, en son nom, sous forme de déclaration royale, la seconde, au nom des princes, prélats, officiers de la couronne, et seigneurs *estant près de Sa Majesté.* Mayenne, conformément au principe posé par les états de 1576, avait avancé que, suivant la loi fondamentale, nul ne pouvait être roi sans être catholique : Henri, dans sa déclaration royale, réplique que la seule loi fondamentale, c'est la loi Salique, *loi sainte, immuable, établie comme par ordonnance divine.* Il se dit, du reste, prêt à recevoir instruction, déclare nul tout ce qui se fera en l'assemblée de Paris, et criminel de lèse-majesté quiconque y participera. Ces menaces étaient de pure forme ; car, dans ce même instant, les chefs des catholiques royaux, réunis à Chartres, délibéraient, avec la permission du roi, sur les moyens de

traiter avec l'assemblée ligueuse, et expédiaient « à monseigneur le duc de Mayenne et autres princes de sa maison, prélats, sieurs et autres personnes envoyées par aucunes villes et communautés en la ville de Paris, » une lettre où ils offraient une conférence, non point à Paris, ce qui ne leur était *loisible*, mais en lieu neutre, entre Paris et Saint-Denis (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 266-290).

A la première lecture de cette pièce, le légat se leva tout en colère, et s'écria que ce serait hérésie que d'avoir égard à cette proposition sortie de mains hérétiques : appuyé par l'Espagnol Ibarra et par le vieux Pellevé, il voulait qu'on déchirât la lettre ; mais Jeannin, Villeroi et d'Espinac soutinrent qu'on n'avait pas le droit de supprimer une dépêche adressée aux états généraux. Mayenne fut de cet avis, et la lettre fut renvoyée aux états, dont la seconde séance avait eu lieu le 27 janvier. Trois ou quatre députés de la noblesse y avaient enfin paru : parmi eux se trouvait Vitri, gouverneur de Meaux, un des meilleurs capitaines de la Ligue ; c'était lui qui avait présidé à l'arrestation des *quatre Seize* pendus en décembre 1591.

A la troisième séance (4 février), l'assemblée fut un peu plus imposante : trente-quatre députés de Bourgogne et de Champagne étaient arrivés sous la protection d'une nombreuse escorte militaire. Dans la députation de Bourgogne figuraient Jean de Tavannes, lieutenant général de cette province, et le vicomte-mayeur de Dijon, l'avocat Etienne Bernard, qui avait joué un rôle si remarquable aux états de 1588 [1]. Le légat vint, ce jour-là, bénir l'assem-

[1] La noblesse de Forez fut représentée par Anne d'Urfé, que son roman d'*As-*

blée. Il n'y fut pas reçu sans difficulté ; plusieurs députés avaient représenté qu'il était contre les constitutions de la France d'admettre les étrangers au sein des états. On stipula expressément que le légat ne ferait que *donner sa sainte bénédiction, et n'aurait aucune voix délibérative ni conclusive ;* mais on lui laissa prendre la place d'honneur, la droite sur le lieutenant général de la couronne de France. Le légat sorti, Mayenne communiqua aux états la lettre des royaux : l'assemblée décida qu'elle en délibérerait, et rejeta la proposition du cardinal de Pellevé, qui prétendait qu'on en référât à la Sorbonne. Ce début semblait indiquer que les états ne seraient pas tout à fait livrés à l'influence sacerdotale.

Le 8 février, Mayenne quitta Paris afin d'aller au-devant du duc de Feria, ambassadeur extraordinaire du Roi Catholique auprès des états généraux de France : Feria était entré en France par la Belgique, accompagné d'un corps d'armée aux ordres du comte de Mansfeld, général des forces espagnoles dans les Pays-Bas. Mayenne projetait de régler sa conduite sur le résultat de son entrevue avec le dépositaire des pleins pouvoirs de Philippe II; il voulait surtout éviter que son neveu de Guise ne se mît à la tête de l'armée et n'éblouît les états par quelque exploit contre les royaux. Il ne partit pas sans s'être assuré que les états ne décideraient rien en son absence sur la grande question de l'élection royale.

Le 12 février, arrivèrent les députés des ligueurs de Normandie [1], escortés par le valeureux gouverneur de

trés rendit depuis si fameux, et qui s'était déjà signalé comme un des principaux chefs de la noblesse ligueuse.

[1] Parmi eux se trouvait un *laboureur* de Caux, Odet Soret, qui a laissé une relation des états écrite clairement et sensément. M. Auguste Bernard l'a publiée à la suite des Registres des États Généraux ; Appendice n° 1.

Rouen, Villars, que Mayenne venait de nommer amiral de France [1]. Le 16, les trois ordres se constituèrent régulièrement par la formation de leurs bureaux : le cardinal de Pellevé et l'archevêque de Lyon furent élus coprésidents du clergé; François de Rabutin, seigneur de La Vau, député de Bourgogne, fut président de la noblesse; le prévôt des marchands de Paris, suivant l'usage, fut président du tiers. L'assemblée ne s'augmenta plus guère : le clergé ne dépassa pas quarante-neuf membres, le tiers, cinquante-cinq, la noblesse, vingt-quatre. Le Languedoc n'envoya pas un seul député : pour toute la Guyenne et le Dauphiné, on ne compta qu'un chanoine de Périgueux et deux ecclésiastiques de Vienne et d'Embrun; personne de l'Auvergne; presque personne des autres régions du centre. Cette ombre d'assemblée nationale ne se montra pourtant pas si dépourvue de sens et de dignité qu'on l'a voulu prétendre [2].

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, les zélés, firent jouer toutes sortes de machines pour intimider les états et empêcher la conférence demandée par les *fauteurs d'hérésie*. Paris fut inondé de placards menaçants : la plupart

[1] Mayenne avait fait, vers le même temps, quatre maréchaux, La Chastre, gouverneur d'Orléanais et de Berri, de Rosne, gouverneur de l'Ile-de-France, Bois-Dauphin, gouverneur du Maine, et Saint-Paul, lieutenant général de Champagne, simple soldat de fortune, fils d'un paysan, qui se faisait appeler *duc de Rethelois*, parce qu'il avait enlevé Rethel au duc de Nevers. Brissac eut aussi le bâton de maréchal quelques mois après.

[2] Ainsi, par exemple, M. de Sismondi (t. XXI, p. 177) reproche aux états leur servilité envers Mayenne, parce qu'ils lui écrivaient : « Vos très-humbles affectionnés serviteurs les trois estats de France. » C'était Mayenne, représentant de la couronne, qui, le premier, leur avait écrit : « Vostre bien humble et affectionné serviteur : » ils ne firent que lui rendre déférence pour déférence. La noblesse et le tiers état ne l'appelaient d'abord que *Monsieur*, et ne consentirent qu'à grand'peine à lui donner le titre de *Monseigneur*, comme faisait le clergé. — Registre du tiers état, p. 54-55-57-89; id. de la noblesse, p. 575.

des chaires mugirent le meurtre et la sédition ; la Sorbonne déclara la proposition des royaux *hérétique*, *schismatique*, etc. Le parti modéré ne l'emporta pas moins dans les états, après de longues et orageuses discussions. Le 25 février, les trois ordres, délibérant séparément, décidèrent que l'on accepterait la conférence. L'archevêque de Lyon entraîna le clergé, malgré les efforts du cardinal de Pellevé. Il y eut quelques débats entre les ordres sur la forme de l'acceptation ; le clergé voulait qu'on n'acceptât qu'avec la permission du légat ; le tiers faisait difficulté de convenir qu'on ne traiterait pas de *l'obéissance prétendue par le roi de Navarre*, et craignait que cette restriction ne fît rompre la négociation. On convint enfin que l'on ne conférerait directement ni indirectement avec le roi de Navarre ou *autres hérétiques*, ni de choses concernant « l'establissement dudit roi de Navarre, » mais que l'on acceptait la conférence avec les catholiques de son parti, pour ce qui touche la conservation de la religion et le bien de l'État ; « que monsieur le légat seroit prié l'avoir pour agréable (*Regist. du Tiers Etat*, p. 58-73 ; — *id du Clergé*, p. 390-391). »

Le légat se résigna à ce qu'il ne pouvait empêcher. La réponse des états fut envoyée à Chartres au nom du lieutenant général de la couronne, et des princes, prélats, seigneurs et députés des provinces assemblés à Paris.

Le 1er mars, sur la proposition de la noblesse, chaque membre des trois ordres jura n'avoir « intelligence, pen« sions ni bienfaits du roi de Navarre ni d'*autres princes*, « *dedans ou dehors le royaume*, sauf le Saint-Père et M. de « Mayenne. » Il y eut plus d'un parjure à ce serment, surtout dans le clergé. Cette protestation contre la corruption et les influences du dehors coïncidait avec

l'approche de l'ambassadeur extraordinaire de Philippe II : le duc de Feria fit son entrée à Paris le 9 mars [1].

Le serment des états piqua d'honneur les colonels et les capitaines de la milice parisienne : ils allèrent même plus loin que l'assemblée; tous, sauf trois, refusèrent l'argent que leur offrait Mayenne comme indemnité de leurs services; parce qu'il fallait donner quittance au nom du roi d'Espagne, Mayenne n'ayant pas le maniement des fonds qu'avançait Philippe. Le duc de Feria séduisit isolément quelques-uns de ces officiers, mais peu. Séguier, doyen du chapitre, refusa également l'argent d'Espagne, au nom des chanoines de Notre-Dame. Les curés Cueilli et Aubri, dont le premier était député, prêchèrent effrontément contre ces honorables scrupules (L'Estoile, *Journal de Henri IV*, p. 121-122).

Avant de se rendre à Paris, le duc de Feria avait passé quinze jours ou trois semaines à Soissons avec Mayenne. Le lieutenant général de la Ligue et l'envoyé de Philippe II furent peu satisfaits l'un de l'autre. Mayenne trouva chez les Espagnols « force révérences, grandes espérances, peu de forces et moins d'argent, » comme dit L'Estoile. La situation des Pays-Bas et de l'Aragon n'avait pas permis à Philippe d'envoyer en Picardie plus de cinq mille combattants sous Mansfeld [2]. Par compen-

[1] Suivant une lettre citée par M. Capefigue, t. VI, p. 220, Feria écrivait à Philippe, sur ces entrefaites, qu'il fallait « une bonne somme de deniers pour gagner des voix. » L'intendant général Taxis avait communiqué à Feria l'autorisation royale de disposer de 200,000 écus payables dans un an; mais il eût fallu l'argent tout de suite.

[2] Les Pays-Bas étaient en ce moment sans gouverneur : Philippe II y ayant envoyé le comte de Fuentès, la Belgique refusa d'obéir à un Espagnol; Philippe fut obligé de révoquer Fuentès, et d'appeler, l'année suivante, au commandement de ces contrées, son parent l'archiduc Ernest.

sation, *la superbe* semblait croître aux Espagnols à mesure que la puissance diminuait : le duc de Feria, grand seigneur dont la morgue égalait la maladresse, était un choix fort malheureux; cet ambassadeur et un docteur en droit qu'on lui avait donné pour acolyte, avec charge de démontrer aux Français les droits de l'infante, irritèrent tellement Mayenne par leurs rodomontades, que tout eût été rompu entre eux sans l'intervention du vieux J.-B. Taxis, intendant général (*proveador*) de l'armée des Pays-Bas, le seul vrai diplomate entre ces agents de Philippe II. Taxis ménagea une réconciliation plâtrée, et Mayenne promit d'appuyer l'infante, moyennant la conservation de la lieutenance générale, l'hérédité du gouvernement de Bourgogne, le gouvernement de Picardie sa vie durant, et d'énormes avantages pécuniaires. Il se fiait peu, toutefois, aux promesses des Espagnols, et n'était rien moins que décidé à tenir les siennes : Feria et Mayenne se séparèrent ensuite, le premier, pour se rendre à Paris, le second, pour entrer en campagne de concert avec Mansfeld. Les Parisiens demandaient à grands cris qu'on assiégeât Saint-Denis et qu'on nettoyât les environs de la capitale; les Orléanais, harcelés jusque dans leurs faubourgs par l'amiral de Biron, réclamaient instamment du secours; mais les forces réunies de la Ligue et des Pays-Bas ne faisaient guère qu'une dizaine de mille hommes : Mansfeld ne se soucia pas de s'éloigner autant de la frontière avec une armée aussi faible, et de Rosne, un des nouveaux maréchaux de la façon de Mayenne, insista pour le siége de Noyon [1].

[1] Davila, l. XIII, p. 1032-1038. — Villeroi, t. LXII, p. 171. — L'Estoile, p. 123.

Les états généraux, impatients d'arriver au but de leur convocation, prièrent instamment Mayenne de revenir à Paris dès qu'il aurait pris Noyon, et écrivirent des lettres pressantes aux députés en retard et aux princes de la Ligue : pas un des princes n'était encore à Paris. Guise était à l'armée avec son oncle, et Nemours, tout en nourrissant de folles espérances de royauté, ne voulait pas quitter Lyon, où il poursuivait la réalisation d'un dessein moins chimérique, mais qui ne tarda pas à lui devenir funeste.

Les états avaient envoyé, le 14 mars, une députation complimenter le duc de Feria : le 29, le duc leur fit demander à son tour l'autorisation de venir saluer l'assemblée. Le clergé voulait qu'on donnât la place d'honneur au représentant du roi catholique. Le tiers s'y opposa, et ne permit pas non plus que l'assemblée se levât devant l'ambassadeur espagnol (*Registre du Tiers Etat*, p. 105). La majorité du clergé se montrait aussi arrogante dans les discussions avec le tiers état que souple vis-à-vis de l'étranger; mais le tiers état maintint fermement sa dignité et la dignité nationale [1] : la noblesse et le tiers état consentirent que le cardinal de Pellevé répondît pour les trois ordres, mais lui signifièrent qu'il eût à répondre en français au discours que le duc de Feria devait, disait-on, prononcer en latin.

La réception du duc de Feria eut lieu le 2 avril : on fit asseoir le duc sous le dais royal, à la gauche du trône vide qui attendait un roi de France; la droite avait été donnée au cardinal de Pellevé, président du clergé. Le duc énuméra, dans un discours emphatique, les immenses

[1] Dans une autre occasion, le tiers dit qu'il reconnaissait messieurs du clergé non pour supérieurs, mais pour frères seulement. Registre du Tiers Etat, p. 215.

services rendus au royaume de France par son maître, qui avait, dit-il, dépensé plus de 6 millions d'or (18 millions de livres) pour la Sainte-Union : il exhorta les états à élire au plus tôt un roi « embrasé d'un zèle ardent à la « religion catholique, » et qui eût des forces suffisantes pour rétablir les affaires du royaume ; puis il présenta ses lettres de créance, adressées par Philippe II « aux très-révérends, illustres, magnifiques et ses bien-aimés, l'assemblée des états généraux de France. » Le cardinal de Pellevé répondit en exaltant Philippe au-dessus de tous les grands monarques anciens et modernes ; cependant il parla de la France plus convenablement qu'on ne l'aurait cru, et opposa aux bienfaits présents de l'Espagne les services rendus jadis par la France au catholicisme espagnol durant sa longue lutte contre les ariens et les musulmans.

Après que l'Espagnol se fut retiré, les trois ordres entendirent la lecture d'une lettre des seigneurs catholiques royaux présents à Chartres : ceux-ci, à cause de l'absence de la plupart de leurs collègues, remettaient au 15 avril « une déclaration plus particulière de ce qui despend d'eux, pour l'acheminement et résolution de la conférence. » Les trois ordres prirent une décision qui attestait les dispositions conciliantes de la majorité : ils résolurent de ne point employer, dans leur correspondance avec *ceux du parti contraire*, la qualification d'états généraux, et de souscrire leurs lettres de cette simple formule, « fait en notre assemblée, à Paris (5 avril). » La réception du concile de Trente, votée par le clergé dès le 8 mars, et réclamée par lui des autres ordres, fut ajournée par la noblesse et le tiers état.

Les nouvelles de l'armée n'étaient pas de nature à en-

courager beaucoup le parti violent : à la vérité, Noyon avait succombé, grâce à l'éloignement de Henri IV, qui avait été obligé de faire un voyage sur la Loire et qui ne put revenir à temps dans l'Ile-de-France ; mais, après la capitulation de Noyon (30 mars), la petite armée ligueuse, à demi ruinée par le fer des assiégés, par l'indiscipline, par la désertion, suites de la misère, fut hors d'état de rien entreprendre en présence du Béarnais accouru à Compiègne : Mansfeld se retira sur les frontières. Les Espagnols distribuaient tant d'or pour acheter la France, qu'ils n'en trouvaient plus pour payer une poignée de soldats. Le spectacle de leur impuissance militaire, dans ce moment de crise, leur ôta plus de partisans que leurs présents n'avaient pu leur en gagner.

La conférence, si impatiemment attendue des uns, si odieuse aux autres, allait enfin s'ouvrir. Une dépêche plus explicite des royaux était arrivée dès le 14 avril; l'échange des passe-ports s'était effectué, et l'on avait choisi, d'un commun accord, le village de Suresne pour lieu du rendez-vous. La Ligue délégua douze commissaires, à savoir, pour Mayenne et son conseil, l'amiral de Villars, le comte de Belin, gouverneur de Paris, et le président Jeannin ; pour l'ordre du clergé, l'archevêque de Lyon, Péricard, évêque d'Avranches [1], et l'abbé de Saint-Vincent de Laon ; pour la noblesse, les barons de Talmei, de Montigni et de Montaulin ; pour le tiers état, le président Le Maistre, Etienne Bernard, mayeur de Dijon, et Honoré du Laurens, avocat général au parlement de Provence, connu par quelques ouvrages en fa-

[1] Il remplaçait l'évêque de Senlis, Rose, qu'on avait d'abord élu ; mais on avait senti que les injures, si souvent débitées en chaire par Rose contre le *Béarnois*, feraient de sa présence une sorte de provocation.

veur de la Sainte-Union [1]. Les royaux n'eurent que huit représentants ; Renaud de Beaune, archevêque de Bourges ; Pomponne de Bellièvre, qui avait disparu de la scène politique depuis 1588, et que Henri IV venait de rappeler à la cour ; Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, qui avait, suivant de Thou, suggéré la première idée de la conférence ; Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet ; les sieurs de Chavigni et de Pontcarré ; le secrétaire d'État Revol, et l'historien Jacques-Auguste de Thou, alors conseiller au parlement de Tours et conseiller d'État. On ajouta ensuite, d'un côté, Villeroi, de l'autre, de Vic, gouverneur de Saint-Denis.

Lorsque les commisaires de la Ligue sortirent de Paris, le 29 avril, pour se rendre à Suresne, ils entendirent longtemps retentir derrière eux le cri de : *la paix ! la paix !* poussé par le peuple qui encombrait les remparts.

Il y eut quelques difficultés préalables à cause de la présence de Rambouillet : les ligueurs refusaient de communiquer avec un homme que la voix publique accusait d'avoir été un des principaux instigateurs du meurtre des Guise. Rambouillet protesta de son innocence, et ne voulut pas se retirer, ce qui eût été s'avouer coupable. Cet incident n'eut pas d'autres suites. Le 4 mai, on conclut pour dix jours une petite trêve locale qui fut prorogée, quasi de semaine en semaine, pendant plus de deux mois : la suspension d'armes ne s'étendait que dans un rayon de quatre lieues autour de Paris et autour de

[1] Voy. une curieuse note du duc de Feria à Philippe II sur les commissaires ligueurs ; Appendice n° V au Recueil des États Généraux de 1593, p. 700 ; d'après les Archives de Simancas.

Suresne. Les commissaires de la Ligue traînèrent les premiers pourparlers en longueur, à cause de l'absence de Mayenne, qui était allé s'aboucher à Reims avec le duc de Lorraine et plusieurs autres princes de sa maison. On n'entra sérieusement en matière que le 5 mai : toute la discussion roula entre les archevêques de Lyon et de Bourges, qui luttèrent d'érudition et de rhétorique, pour soutenir, d'une part, le principe catholique, de l'autre, le principe monarchique. Le prélat royaliste conclut en invitant les catholiques unis à se joindre aux catholiques royaux afin de prier le roi de rentrer dans le sein de l'Eglise. Le prélat ligueur répondit qu'on ne pouvait reconnaître, au préalable, un roi hérétique, et que, si le *roi de Navarre* embrassait la foi catholique, ce devait être par un mouvement intérieur du Saint-Esprit, et non par des sommations venues du dehors; que les indices de sa conversion, exposés par l'archevêque de Bourges, étaient « fort foibles et sans apparence. » Il conclut, à son tour, par l'invitation aux catholiques dissidents de se séparer des hérétiques. La discussion garda, de part et d'autre, les formes les plus graves et les plus décentes [1].

Le 6 mai, Mayenne rentra dans Paris, suivi des ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf [2]. Schomberg, un des commissaires royalistes, vint rendre visite au lieutenant général de l'Union, lui fit de nouvelles ouvertures de la part de Henri IV, et le pressa instamment de ne pas per-

[1] Voy. dans les Regist. des États Généraux de 1593, *passim*, les rapports de l'archevêque de Lyon sur les pourparlers. — Voyez aussi De Thou, t. V, l. CVI, p. 244-257.— Du Laurens, un des commissaires de la Ligue, a publié une relation de la conférence de Suresne. — De Thou l'accuse d'inexactitudes graves (p. 264).

[2] Ce dernier, captif depuis la mort de Henri de Guise, avait été récemment mis à rançon.

mettre l'élection d'un autre roi. Mayenne se tint sur la réserve.

Les Espagnols, cependant, réclamèrent l'exécution des promesses de Mayenne. Le 10 mai, le lieutenant général, accompagné des autres princes lorrains, annonça officiellement aux trois ordres que l'ambassadeur d'Espagne avait une communication à leur faire. Une commission fut nommée pour entendre le duc de Feria. La conférence eut lieu le 14 mai, chez le légat. L'ambassadeur d'Espagne offrit à la Ligue, sous deux mois, quatorze mille combattants étrangers soldés pour un an, et 1,200,000 écus pour la solde des troupes françaises, avec la moitié de ce secours pour l'année suivante, moyennant que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie fût déclarée reine de France.

A ces mots, l'évêque de Senlis, Guillaume Rose, se leva brusquement et dit, d'une voix aigre et d'un ton élevé, qu'il reconnaissait maintenant que les politiques avaient dit vrai, dans le commencement de cette guerre, en publiant que l'intérêt et l'ambition y avaient plus de part que le zèle de la religion; « que, si le duc de Feria continuoit en ses prétentions, il demeureroit politique lui-mesme [1]. » Rompre la loi Salique, ajouta-t-il, c'est perdre le royaume.

Cette vigoureuse sortie produisit d'autant plus d'effet qu'elle était moins attendue de la part d'un ligueur aussi forcené que Rose. Le duc de Feria conserva toutefois sa gravité castillane : il demanda que sa proposition fût déférée aux états, et que l'assemblée entendît sur la question de droit son docteur Inigo Mendoça. Le surlendemain, Mayenne annonça aux états les prétentions de l'in-

[1] Journal manusc. de la Ligue, cité par M. Bernard, en note au Recueil des États de 1595, p. 185. — L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 134-141.

fante, et pria qu'on doublât, par des gens experts en la jurisprudence, le nombre des commissaires chargés de conférer avec le duc de Feria (16 mai).

Tandis que les Espagnols se démasquaient ainsi à la face de l'Europe, les royalistes n'étaient pas oisifs, et préparaient, de leur côté, un grand coup de théâtre. Les conférences de Suresne continuaient. Le 10 mai, l'archevêque de Bourges avait demandé de nouveau aux représentants de la Ligue s'ils ne voulaient pas aider les royaux à *faire le roi catholique*. « Plût à Dieu, répondit l'archevêque de Lyon, qu'il fût bon catholique, et que notre Saint-Père en pût être bien satisfait! Nous sommes enfants d'obéissance, et ne demandons que la sûreté de notre religion et le repos du royaume. — Le voyage de Rome est bien long! » répliqua Renaud de Beaune. D'Espinac ne fit pas de concession là-dessus, et prétendit que la question fût laissée entière au jugement du pape. C'était éloigner indéfiniment toute solution, et servir la politique de Mayenne au grand détriment de l'intérêt public. Les royalistes demandèrent quelques jours de surséance pour consulter ceux qui les avaient envoyés, et Schomberg et Revol partirent pour Mantes, où était Henri IV avec son conseil.

L'instant était décisif pour le Béarnais : le plus grand danger qu'il eût à craindre n'était peut-être pas l'attaque ouverte des Espagnols ; le mauvais accueil fait par Rome aux agents de Henri IV avait ravivé le tiers parti, qui avait repris ses intrigues au profit du cardinal de Bourbon, et Mayenne, toujours facile à promettre, avait été jusqu'à signer des articles d'accord secret avec les agents du cardinal (Villeroi, t. LXII, p. 179). La couronne, et peut-être la vie de Henri IV, était menacée par ses pro-

ches, par ses conseillers, par ses capitaines. Il n'était qu'un moyen de dissiper ces périls : Henri le savait ; mais il lui en coûtait de franchir ce pas ; les douloureuses remontrances des ministres protestants lui allaient au cœur! Il leur avait encore promis, à Saumur, au mois de mars dernier, qu'il mourrait dans leur religion. L'éloquent et subtil du Perron étourdit ses scrupules : les hommes d'État redoublèrent d'instances ; l'amour vint en aide à la politique et à la théologie, et Gabrielle d'Estrées plaida chaudement pour *la messe* [1].

Le 15 mai, Henri annonça en plein conseil qu'il était résolu de mander auprès de lui, pour son instruction religieuse, un certain nombre d'évêques et de théologiens, sans plus attendre la réunion d'un concile, et qu'il allait réunir en même temps à Mantes, au 20 juillet, les grands du royaume et les députés des cours souveraines, afin d'aviser au bien de la religion et de l'État ; qu'on pouvait informer de sa résolution les délégués *du parti contraire* assemblés à Suresne, et leur offrir une trêve jusqu'à l'époque de l'assemblée de Mantes ; « s'ils refusent, ajouta-t-il, que tous les maux de la France retombent sur leurs têtes ! » Le lendemain, les principaux des catholiques royaux, présents à Mantes, signèrent un acte par lequel ils garantissaient qu'on ne ferait rien dans les conférences de Suresne qui portât préjudice aux édits rendus en faveur des protestants, et que les choses resteraient à cet égard dans le *statu quo* jusqu'à l'assemblée de Mantes, à laquelle seraient appelés les délégués des réformés. Henri autorisa les

[1] Elle espérait que Henri, une fois catholique, obtiendrait du pape la cassation de son mariage avec Marguerite de Valois, et ne visait à rien moins qu'à devenir reine de France. Sulli, Œconomies royales, p. 117. — Mathieu, p. 148. — Vie de du Plessis-Mornai, p. 192 et suivantes.

réformés à tenir une assemblée générale pour délibérer sur les sûretés qu'ils auraient à lui demander (De Thou, t. V, l. CVI, p. 258-259). Il voulait se séparer le plus doucement possible de ses anciens serviteurs « desquels il avoit tiré le sang et la substance, et qui l'avoient apporté sur leurs épaules de deçà la rivière de Loire, » comme ils le lui rappelaient avec tristesse et amertume.

Le 18 mai, furent expédiées les lettres de convocation à divers prélats et docteurs, tant du parti royal que du parti de l'Union, pour le 15 juillet. Henri les appelait, afin de recevoir d'eux instruction « sur les différends dont procède le schisme qui est en l'Église. » Il ne manda point de ministres protestants pour discuter contre les catholiques : les chefs des réformés, voyant bien que l'*instruction* serait de pure forme, avaient eux-mêmes souhaité qu'on évitât une controverse où la défaite de la *vérité* était résolue d'avance.

Le 17 mai, Schomberg et Revol avaient reporté à Suresne la déclaration des intentions du roi. L'archevêque de Bourges déclara aux commissaires de la Ligue que, Dieu ayant exaucé les vœux de la France et touché le cœur du roi, rien ne devait plus empêcher la conclusion immédiate du traité de réunion, sauf à ne le réaliser qu'après l'accomplissement de la conversion de Henri IV. Il représenta que, tout en gardant au saint-siége le respect qui lui est dû, l'on ne pouvait attendre de Rome, obsédée par la faction espagnole, un remède assez prompt aux maux de la France : c'était là ce qui avait décidé le roi à se contenter des instructions de plusieurs prélats et docteurs catholiques français. L'archevêque de Lyon, qui s'était associé à la politique dilatoire de Mayenne, parut plus étonné que satisfait de cette sou-

daine péripétie. Il dit cependant avoir grande joie de la conversion du *roi de Navarre*, pourvu qu'elle fût vraie et sainte; mais il éleva de nouveaux doutes à ce sujet, d'après les gages que le *roi de Navarre* assignait encore en ce moment aux *ministres de l'hérésie*, et il annonça que ses collègues et lui allaient en référer à leurs commettants (De Thou, t. V, l. CVI, p. 259-261).

D'Espinac fit, en effet, son rapport, le 19, aux états généraux, en présence des princes lorrains, des cours souveraines et du conseil d'État. Mayenne pria l'assemblée de bien méditer sa réponse, « d'autant que c'estoit la délibération la plus haute qui se fust jamais traitée en la chrestienté (*Regist. du Tiers État*, p. 201). »

Les états généraux étaient mis en demeure et par le Béarnais et par l'Espagnol : l'ambassadeur de Philippe II avait demandé une seconde audience solennelle aux trois ordres pour leur adresser en personne *sa proposition* [1]. Une douzaine de jours s'écoulèrent avant cette audience. L'agitation était extrême dans Paris, depuis que la grande nouvelle de la conversion du Béarnais s'était répandue parmi le peuple; ce n'étaient que rassemblements, et que requêtes pour et contre la paix. Les politiques et les Seize semblaient près, à chaque instant, d'en venir aux mains.

[1] La question du cérémonial souleva de vifs débats entre les trois ordres. Le légat ayant annoncé qu'il assisterait à la séance, le tiers état avança qu'on avait donné la place d'honneur au représentant du Saint-Père, lorsqu'il était venu bénir l'assemblée, seulement parce que la séance avait été religieuse et non politique; mais que, cette fois, le lieutenant général de l'État devait avoir la droite, la couronne de France ne reconnaissant personne au-dessus d'elle dans l'ordre temporel. Le clergé protesta au nom de l'honneur dû au Saint-Père, et rappela que les anciens rois de France avaient tenu les rênes du cheval du pape. La noblesse suivit le clergé. Le tiers, seul contre deux, ne céda qu'à grand'peine. Registres des États de 1593, p. 189, 196, 200.

Le 28 mai, Mayenne fit lire, en séance générale, la *proposition* des Espagnols, qu'il avait annoncée le 16, et annonça la visite du duc de Feria pour le lendemain. Feria augmentait ses offres : il parlait maintenant de vingt mille soldats étrangers pour deux ans. Quand on eut achevé de lire cette pièce, où la couronne était revendiquée pour l'infante, de par *le droit naturel et le droit divin*, sauf à y joindre l'élection, *si l'on croyait qu'il en fût besoin*, le procureur général Molé se leva [1], et déclara qu'il ne pourrait entendre les Espagnols développer leur proposition, sans s'y opposer sur-le-champ au nom de l'inviolable loi Salique : les membres du parlement présents à la séance firent la même déclaration. D'Espinac répondit que cette protestation porterait atteinte à la dignité et à l'autorité souveraine des états, qui ne la pourraient souffrir. Les parlementaires résolurent alors de ne point assister à la séance du lendemain (*Regist. du Clergé*, p. 483).

Les trois ordres discutèrent ensuite, chacun de leur côté, et décidèrent d'un commun accord une question fort importante. Mayenne, afin d'être plus assuré de diriger la majorité, avait projeté une innovation considérable dans la forme des états : il prétendait que les princes, les grands officiers de la couronne, les membres du conseil et les députés des cours souveraines eussent, non-seulement droit de présence et de remontrance, mais voix délibérative dans les séances générales. Il avait mandé,

[1] Dès le 19 mai, Molé, assisté des deux avocats généraux, Louis d'Orléans et Antoine Hotman, avait requis la grand'chambre d'assembler le corps du parlement, afin de donner arrêt qui interdit aux états d'entendre à des propositions contraires aux lois fondamentales du royaume. La grand'chambre hésita et ajourna la requête. Manuse, cité par M. Bernard en note aux Registres des États de 1595, p. 185.

dans cette intention, les députés des parlements provinciaux. Une énergique opposition se manifesta au sein des trois ordres : on s'écria que nul ne pouvait être admis aux états généraux sans avoir été élu par les provinces [1]; qu'il ne fallait pas souffrir « que la liberté d'une si notable assemblée, *qui prétend estre par-dessus les rois*, fust diminuée ou amoindrie, pendant cet interrègne, par des personnes inférieures aux rois. » Mayenne fut obligé de reculer [2].

Le 29 mai, eut lieu l'audience des Espagnols. Le légat, malade, ne vint pas, à la grande joie d'une partie de l'assemblée, et Mayenne prit la place d'honneur sous le dais, ayant à sa droite le cardinal de Pellevé, à sa gauche le duc de Feria. Le *provéador* Taxis adressa aux trois ordres, en français, un petit discours insinuant et convenable; puis le docteur Inigo Mendoça entama une énorme harangue latine, afin de prouver la successibilité des femmes en général, et les droits de l'infante en particulier. Il nia que la vieille loi des Francs-Saliens eût le sens qu'on lui attribuait, et traita audacieusement d'usurpateurs tous

[1] Regist. du Clergé, p. 485. Ce principe, dans lequel le gouvernement représentatif était tout entier en germe, constitue la différence la plus essentielle entre les anciens états généraux de France et les parlements anglais, qui n'étaient et ne sont encore qu'*à demi* représentatifs, puisqu'une de leurs deux chambres se compose de législateurs *nés* qui ne représentent qu'eux-mêmes. Cette observation est très-importante, et nous aurons à y revenir plus tard. Le principe du gouvernement représentatif existait donc virtuellement chez nous plus purement qu'en Angleterre. La prétention des évêques à siéger aux états, *ipso jure*, avait été vivement repoussée par les états généraux de 1484.

[2] Regist. du Tiers État, p. 215-219. — Idem du Clergé, p. 485. — L'extrême malveillance de Villeroi contre les états de 1593 paraît n'avoir eu d'autre cause que leur refus d'admettre les membres des parlements et ceux du conseil d'État, dont il faisait partie. Il venge la blessure de son amour-propre en leur prodiguant des épithètes injurieuses dans ses Mémoires. Anc. collect., t. LXII, p. 185.

les monarques français, qui s'étaient élevés au trône par l'exclusion des femmes [1].

L'assemblée, qui avait écouté les arguments de Mendoça dans un silence glacial, décida qu'elle répondrait aux catholiques *navarristes*, avant de répondre aux Espagnols. La réponse fut arrêtée le 2 juin, et envoyée le 5. Les trois ordres louaient Dieu de la conversion du *roi de Navarre*, mais représentaient que la connaissance de ce fait purement spirituel ne leur appartenait pas; que le Saint-Père pouvait seul délier ce que ses prédécesseurs avaient lié; le traité à conclure avec les catholiques du parti du roi de Navarre dépendait de la réconciliation de celui-ci avec le pape; dont il ne fallait pas préjuger la décision définitive d'après un premier refus. Quant à la trêve, on attendait la réplique des royaux pour en traiter [2].

Le système d'ajournement, le système de Mayenne, triomphait donc dans les états vis-à-vis de Henri IV; les précédents qui liaient la Sainte-Union à la cour de Rome et à l'ultramontanisme l'emportaient encore une fois sur le cri de la France aux abois. Maintenant, cette politique allait-elle aussi réussir vis-à-vis de l'Espagne, et Mayenne parviendrait-il à neutraliser les principaux prétendants l'un par l'autre?

Les états adressèrent au duc de Feria une question au lieu d'une réponse. Sur la proposition du clergé, les trois ordres arrêtèrent que, sans engager aucunement l'assem-

[1] Registres des États Généraux de 1593; Appendice n° VI, p. 704 et suivantes.

[2] Le 5 juin, les états reçurent des lettres envoyées par les villes de Reims et de Laon, qui déclaraient qu'elles ne reconnaîtraient jamais le roi de Navarre. Registres des États de 1593, p. 252-246.

blée, on demanderait préalablement à l'ambassadeur espagnol si l'intention de Sa Majesté Catholique était de marier l'infante à un prince français (11 juin).

La politique de Philippe II touchait, à son tour, à sa crise décisive. L'assemblée n'avait point de parti pris. Si l'ambassadeur d'Espagne eût répondu : « Oui ; le Roi Catholique donnera l'infante au duc de Guise ! » les passions ligueuses se fussent rallumées au profit de l'héritier du Balafré, et, malgré Mayenne et les autres princes, la majorité des trois ordres eût été probablement entraînée comme par surprise : Guise et l'infante eussent été élus ensemble.

Heureusement pour la France, que cette élection eût partagée en deux peuples irréconciliables, Philippe II se trompait sur l'état de l'opinion publique ; il ne voyait pas son influence baisser, les prestiges du fanatisme se dissiper. Son agent Ibarra, esprit ardent et présomptueux, lui avait mandé que l'infante serait reçue en France avec acclamation, que Mayenne seul entravait le vœu du pays, et que Sa Majesté Catholique pourrait marier l'infante à son gré. Les lettres des Seize et de la Sorbonne en faveur de Guise eussent dû pourtant éclairer Philippe. Le Roi Catholique prit pour un pis-aller ce qui était la seule chance de succès, et les pouvoirs qu'il donna au duc de Feria s'étendirent jusqu'à l'acceptation de Guise, mais après les chances meilleures épuisées. Feria suivit ses instructions pas à pas. Le 13 juin, il reparut devant les trois ordres, et fit porter la parole par Taxis : celui-ci, après quelques mots aigre-doux sur l'accueil qu'avait reçu la première proposition de l'Espagne, proposa que, si l'on ne voulait pas *démordre* de la loi Salique, on élût

l'archiduc Ernest, qui épouserait l'infante (*Regist. du Tiers État*, p. 252).

L'effet de cette séance fut désastreux pour le parti de l'étranger. Les forces des politiques en furent doublées dans Paris. Deux jours auparavant, les commissaires des catholiques royaux avaient annoncé que le roi se ferait absoudre provisoirement par les prélats qui l'instruiraient, mais qu'il ne demandait qu'à satisfaire le pape, comme le souhaitaient les ligueurs, et qu'il offrait de nouveau la trêve. La fermentation croissait parmi le peuple : la minorité *politique* du clergé parisien se prononçait avec énergie, opposait chaires à chaires, et faisait des conquêtes bien inattendues ; Lincestre, le terrible Lincestre, ne prêchait plus que paix et concorde [1]. L'adroit Henri ne manqua pas de lui envoyer une lettre d'invitation pour l'assemblée ecclésiastique de Mantes.

La faction espagnole essaya de reprendre l'offensive : les Seize firent commencer des informations par le lieutenant particulier La Bruyère contre les *demandeurs de paix*. Le parlement arrêta les poursuites : seulement, il interdit les rassemblements. Pendant ce temps, le légat écrivait aux trois ordres une lettre où il les priait, les sommait de cesser toutes conférences avec les catholiques du parti contraire, puisque ceux-ci refusaient de quitter le roi de Navarre : il protestait, au nom du pape, contre toute transaction avec un hérétique relaps, et menaçait de quitter Paris et le royaume si l'on traitait de paix ou de trêve (14 juin).

La majorité des états ne se laissa point intimider par

[1] Ce fougueux prédicateur n'était pas, au fond, un méchant homme. L'Estoile cite de lui, à l'époque de ses plus grandes violences, un beau trait d'humanité envers deux dames protestantes auxquelles il sauva la vie.

les violences d'un homme en qui tous les gens sensés voyaient l'instrument servile ou passionné de l'Espagne. Le clergé, à la vérité, se déclara contre la trêve ; mais la noblesse se déclara pour : le tiers état remit la question à la décision de Mayenne ; celui-ci fit entendre aux commissaires du tiers que la trêve était indispensable. Le tiers alors se réunit formellement à la noblesse, en laissant à Mayenne le soin de persuader le légat et les Espagnols. Le peuple, assemblé tumultueusement à l'Hôtel de Ville, requit le prévôt des marchands d'aller demander la trêve immédiate à Mayenne. La ville d'Orléans avait expédié sa procuration dans le même but. Mayenne renvoya les représentants de Paris et d'Orléans au légat, qui resta inflexible (*Regist. du Tiers État*, p. 264-270).

La fureur de la bourgeoisie était au comble : on disait tout haut qu'il fallait *couper la teste du légat en Grève* (L'Estoile, p. 144.)

Le mouvement de l'opinion populaire en faveur des politiques commençait d'inquiéter Mayenne, qui crut nécessaire de peser en sens contraire. Le 19 juin, il dit à son conseil et fit savoir officieusement aux états qu'il croyait les Espagnols disposés à accepter l'élection d'un prince français, auquel Philippe II accorderait l'infante. C'était, disait-il, tout ce qu'il désirait. Les états lui confièrent, à lui et à son conseil, la rédaction de la réponse à faire au duc de Feria : personne n'avait osé soutenir la candidature de l'archiduc autrichien. Le lendemain, le projet de réponse fut lu devant les états. On y disait que les lois et les mœurs françaises ne permettaient pas d'élire un roi étranger ; que, s'il plaisait à Sa Majesté Catholique d'avoir pour agréable l'élection d'un prince français et de lui donner sa fille, on pourrait espérer la

fin des maux de la France. Mayenne était persuadé, depuis le voyage du président Jeannin en Espagne, que Philippe n'accepterait pas pour sa fille un autre mari que l'archiduc Ernest. Il voulait à la fois embarrasser les Espagnols, obtenir la trêve et éloigner la paix en poussant les états à une démarche grave contre les droits de Henri IV.

Les politiques du tiers état s'efforcèrent de parer le coup. Thielement, député de Paris, dit qu'il ne pouvait opiner sur un tel sujet sans consulter le corps de la ville de Paris. Les députés de Bourgogne, quoique très-catholiques, souhaitaient qu'on s'en tînt à la question posée au duc de Feria, et qu'on ne s'engageât pas. La députation de Normandie, au contraire, approuva tout. Le conseiller du Vair, député de Paris, refusa de voter, comme son collègue Thielement, et protesta énergiquement contre une proposition qui *retranchoit toute espérance de réunion entre les Français*. Les députés d'Orléans et de Chaumont refusèrent aussi d'opiner. La majorité passa outre, et accepta la réponse rédigée par Mayenne, et consentie par le clergé, puis par la noblesse (20 juin). (*Regist. du Tiers État*, p. 280-285).

Dès le lendemain, Feria se transporta auprès de l'assemblée, renforcé par le légat, qui eut cette fois la place d'honneur. Taxis, de la part de Feria, proposa de déclarer solidairement *rois propriétaires de la couronne* l'infante et le prince français que Philippe II choisirait sous deux mois pour gendre. Cette offre était, dit-il, le dernier mot de Sa Majesté Catholique. Le légat prit la parole pour appuyer chaudement la proposition. Au sortir de la séance, le duc de Feria fut sifflé et hué par le peuple.

Les états nommèrent des commissaires pour conférer

avec l'ambassadeur espagnol sur son offre. La commission déclara au duc de Feria qu'il n'était pas possible de proclamer l'infante reine sans proclamer en même temps le nom du roi son mari ; que c'était déjà bien assez transgresser la loi Salique que d'associer une femme à la royauté. La commission proposa que les états passassent procuration à Mayenne et aux autres princes, afin d'envoyer en Espagne des députés avec pouvoir de reconnaître l'infante et le gendre français choisi par Philippe II, au moment même du mariage. Les Espagnols n'acceptèrent pas : ils entendaient que l'infante fût proclamée reine immédiatement, et qu'on laissât en blanc le nom du roi. Leur conduite excita une irritation très-vive dans l'assemblée : on les accusa de vouloir extorquer frauduleusement ce qu'on leur avait refusé en face ; une fois l'infante élue, ils trouveront bien moyen, disait-on, d'éluder la condition de l'élection. La noblesse et le tiers trouvaient que leurs commissaires n'avaient déjà que trop accordé.

Un incident redoubla le mécontentement général contre les Espagnols : Henri IV, afin d'augmenter chez ses adversaires le désir de la paix, avait mis le siége devant Dreux, ville très-dévouée à la Sainte-Union. La ville venait d'être emportée d'assaut et livrée au pillage ; mais la plupart des habitants s'étaient réfugiés dans le château et dans une grosse tour isolée, où ils continuaient de se défendre avec opiniâtreté. Les princes lorrains et les commissaires des états prièrent instamment les Espagnols de rappeler les troupes des Pays-Bas au secours de Dreux : Feria et ses collègues refusèrent, tant que l'élection royale ne serait pas décidée.

Tandis que les états discutaient, le parlement se jeta

au travers du débat et opéra une diversion redoutable contre la faction étrangère. Dès la fin du mois précédent, ce grand corps avait annoncé à Mayenne sa résolution de défendre la loi Salique (L'Estoile, p. 136). Le 25 juin, Michel de Marillac, jeune conseiller qui avait figuré naguère parmi les plus zélés ligueurs, provoqua une réunion de toutes les chambres du parlement, afin de délibérer sur la trêve et de s'opposer à l'élection d'un roi. Mayenne tenta d'empêcher *l'assemblée des chambres;* il ne put que la retarder de quelques jours. L'assemblée eut lieu le 28; elle compta cinquante-cinq présidents et conseillers; tout avait été réglé d'avance dans un conciliabule *politique* tenu chez le célèbre Pierre Pithou. Les vigoureux discours du président Le Maistre et du conseiller du Vair entraînèrent les plus timides, et réduisirent au silence la minorité *zélée*. Les *gens du roi*, Molé et d'Orléans, arrivés après la résolution prise, consentirent que l'arrêt se fît à leur réquisition. Le parlement, procédant par voie de sentence et non de remontrances, déclara « tous traités faits ou à faire pour l'establissement de prince ou princesse estrangers, nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi Salique et autres lois fondamentales du royaume. » Une députation fut choisie pour aller porter à Mayenne l'arrêt de la cour, le prier d'en procurer l'exécution, et l'inviter à pourvoir le plus tôt possible au repos du peuple [1].

Mayenne se plaignit, en termes fort modérés, que la

[1] Historiq. de l'arrêt de la loi Salique, etc.; Appendice n° VIII aux Procès-verbaux des États de 1593, p. 736 et suiv. — L'arrêt, ibid., p. 846. — L'Estoile, p. 149. — Le Manusc. de Dupuy, n° 664, nous a fourni quelques détails importants qui proviennent de du Vair. Un conseiller avait été jusqu'à proposer qu'on décrétât la paix immédiatement avec le roi; mais il fut *rabroué*.

cour eût donné un arrêt d'une telle importance sans s'être concertée avec lui et sans avoir appelé les pairs de France ; il répondit, sur le fond des choses, avec une grande réserve. La colère des Espagnols et des zélés réagit toutefois un peu sur lui : le 30 juin, il fit appeler les députés du parlement, et leur dit qu'il avait « songé et resongé à leur arrest, qu'il ne pouvoit le trouver bon, attendu l'affront qui lui avoit été fait (en ne le consultant pas), et qu'il espéroit leur faire trouver bon la rupture d'icelui. » L'archevêque de Lyon insista assez âprement sur le *vilain affront* qu'avait reçu le lieutenant général de l'État. Le président Le Maistre interrompit et releva vivement d'Espinac. Tout le corps du parlement, sur le rapport de Le Maistre, jura de mourir plutôt que de révoquer l'arrêt du 28 juin (1er juillet). Mayenne n'insista pas, et ne tint aucun compte des propositions violentes du cardinal de Pellevé et de quelques autres *zélés*. L'arrêt du parlement avait offensé Mayenne beaucoup moins par le fond que par la forme (*Historiq. de l'arrêt de la loi Salique*, etc).

Les états généraux n'attaquèrent point officiellement la prétention que manifestait le parlement de défendre *les lois fondamentales* contre eux et contre tous. L'opinion anti-espagnole, dans les états comme au dehors, s'applaudit au contraire de ce puissant secours, et obtint, sur ces entrefaites, un nouveau triomphe. Mayenne et son conseil, après le rapport de la commission, avaient été chargés par les trois ordres de préparer la réponse à la troisième proposition des Espagnols : la réponse fut que les états tiendraient toujours à grand honneur qu'il plût à Sa Majesté Catholique de donner sa fille à un prince français, sous conditions justes et raisonnables, mais qu'ils estimaient périlleux pour la religion et le royaume de créer et éta-

blir présentement une royauté, en un temps où l'on était si peu fortifié d'hommes et de moyens : les états se réservaient d'en *délibérer plus avant*, lorsqu'ils verraient une armée prête à soutenir leurs résolutions. La noblesse et le tiers approuvèrent sans réserve la rédaction présentée par Mayenne : le clergé adhéra, quoique à regret (2 juillet). Bien des gens virent, dans cet ajournement indéfini, par lequel la Ligue avouait tristement son impuissance, une renonciation définitive des états à la royale élection tant annoncée. Les royalistes espérèrent, non sans fondement, que ce serait là une victoire remportée par Mayenne au profit de Henri IV (*Procès-verbaux*, etc., p. 552).

Les ambassadeurs espagnols avaient eu tout le temps de voir venir le coup : Feria se conduisit avec une maladresse inouïe ; il eût cru sans doute déroger à la gravité castillane, s'il n'eût mis un intervalle suffisant entre ses propositions. Il attendit, pour tenter la dernière ou plutôt l'unique chance de Philippe II, que les états généraux se fussent engagés à ne rien décider. Le 5 juillet, il vint répondre à la réplique officielle qui lui avait été transmise la veille, et pria que, si l'on voulait absolument suspendre l'élection royale, on s'abstînt du moins de faire trêve et que l'on cassât l'arrêt du parlement. Il essaya ensuite de réparer ses fautes dans des conférences particulières tenues chez le cardinal de Plaisance. Le légat, les Espagnols, les Seize, les prédicateurs, s'étaient entendus pour un dernier effort : ils répandirent dans Paris le bruit que le jeune Guise allait être proclamé roi de France, afin de contrebalancer l'effet des malheureuses nouvelles de Dreux : la Tour-Grise de Dreux avait sauté avec ses défenseurs, et le château s'était rendu (4-6 juillet.)

Le menu peuple sembla retrouver quelque chose de sa

vieille affection pour les Guise : il y eut une grande affluence pendant quelques jours autour du jeune duc, que beaucoup de gens appelaient déjà *le roi*. Les Espagnols avaient en effet annoncé au conseil de la Ligue que leur maître, puisqu'il le fallait pour sauver la religion et la France, accorderait sa fille au duc de Guise. Mayenne demanda au duc de Feria ses pouvoirs : Feria les exhiba (10 juillet). Mayenne ne s'était point attendu à être pris au mot : il fit bonne contenance, affecta une vive reconnaissance de l'honneur que recevait sa maison, mais discuta les conditions pied à pied, demanda pour lui et pour les siens des avantages exorbitants, se garda bien de quitter le terrain où s'étaient placés les états, et appuya de nouveau sur l'impossibilité de déclarer l'élection sans avoir une armée prête à la défendre. Bassompierre, fondé de pouvoir du duc de Lorraine, seconda Mayenne en protestant contre toute décision qui serait prise sans consulter le duc son maître; Guise lui-même, bien conseillé par La Chastre, qui lui fit craindre d'être le jouet des Espagnols, montra plus de réserve et de prudence qu'on n'en eût attendu de son âge. Feria insista en vain pour que le mariage de Guise et de l'infante fût proposé officiellement aux états [1].

Pendant ce temps, de nouvelles conférences avaient lieu, malgré les cris du légat, entre les délégués de Mayenne et ceux de Henri IV : la suspension d'armes autour de Paris, interrompue, trois ou quatre jours, à la grande consternation des Parisiens, avait été prorogée jusqu'à la fin du mois. Henri avait transféré de Mantes à Saint-Denis l'assemblée convoquée pour son instruction :

[1] Registre du Tiers État, p. 306-309, note. — Ibid. du Clergé, p. 334-335. —L'Estoile, p. 466. — De Thou, t. V, l. CVII, p. 281-282.

il arriva dès le 12 juillet à Saint-Denis, et quatre des curés de Paris, bravant les défenses et les menaces du légat, se rendirent auprès de l'illustre catéchumène : c'étaient Benoît, Chavagnac, de Morenne et Lincestre ! Quand on vit Lincestre se rendre à l'appel du Béarnais, on put dire que la fin de la Ligue était proche !

Le cardinal de Plaisance était furieux : le 23 juillet, il publia une défense solennelle à tous catholiques d'aller à Saint-Denis, et aux ecclésiastiques d'absoudre Henri de Bourbon, dont le pape était le seul juge. Le même jour, le clergé informa les deux autres ordres que le légat voulait quitter Paris, parce qu'on s'apprêtait à conclure la trêve malgré son opposition : le clergé proposa aux autres ordres de transférer les états généraux dans la ville où se retirerait le légat. Cette proposition souleva un débat d'une extrême violence, dans la chambre du tiers état, entre le prévôt L'Huillier et le président Le Maistre, d'une part, et, de l'autre, du Laurens et Le Barbier, avocats généraux aux parlements d'Aix et de Rouen. Le fameux arrêt du parlement fut, à cette occasion, attaqué et défendu avec une égale vivacité. La majorité du tiers, ayant à sa tête les députés de Paris, alla porter plainte à Mayenne contre ceux des députés qui voulaient suivre le légat et reconnaître ainsi un étranger pour chef temporel. La majorité de la noblesse appuya celle du tiers état.

Cette lutte ne porta pas les conséquences qu'on eût pu en espérer ou en craindre. Mayenne avait été aussi loin qu'il pouvait le faire sans rompre avec les Espagnols et le légat : or, il ne voulait pas d'une rupture qui l'eût mis à discrétion de Henri IV. Il donna donc aux agents de Philippe II une garantie secrète de ses intentions : il jura sur les Evangiles, entre les mains du légat, de ne point s'ac-

corder ni faire paix avec *le roi de Navarre*, « quelque
de catholique qu'il fist, » et de maintenir les états génér
assemblés, afin de procéder à l'institution de la roy
catholique aussitôt que Philippe II aurait envoyé
armée auxiliaire de quatorze mille combattants, a
de l'argent pour solder les troupes françaises et p
subvenir aux nécessités des députés ; ceux-ci étaient p
la plupart dans la détresse, par suite de leur long séj
à Paris, et réclamaient instamment leur congé. Le ca
nal de Pellevé, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbœ
les maréchaux de La Chastre, de Rosne et de Saint-Pa
et un fondé de pouvoir du duc de Mercœur, prêtèren
même serment, et répondirent du duc de Nemours,
Brissac, de Villars et de tous les autres capitaines de
Ligue [1] (23 juillet).

A ce prix, le légat se résigna enfin à subir la néces
de la trêve.

Le lendemain, Mayenne se transporta aux états, le
exposa comme quoi il convenait de maintenir l'ajourn
ment résolu le 2 juillet, bien que Sa Majesté Catholiq
eût daigné choisir pour son gendre un des princes de
maison de Lorraine, et représenta derechef l'urgen
de la trêve. Le clergé, n'ayant point encore reçu l'autor
sation du légat à cet égard, persista dans son oppositio
et proposa de transférer l'assemblée à Reims ou à Soi
sons. Les deux autres ordres demandèrent que l'assem
blée fût dissoute. Mayenne les pria de rester réunis
Paris et promit de leur en fournir les moyens.

L'attention publique, depuis qu'on savait que la Ligu
ajournait l'élection de son roi, s'était portée tout entière su

[1] Mém. de Villeroi, anc. collect., t. LXII, p. 201-204. — Mayenne deman
dait pour l'entretien des états 3,000 écus par mois.

ce qui se passait à Saint-Denis. Le bureau de la ville, d'après l'invitation de Mayenne, eut beau défendre aux bourgeois, sous peine de la hart, d'aller à Saint-Denis; les prêtres eurent beau lancer l'excommunication du haut des chaires : une grande partie de Paris ne s'en précipita pas moins vers la vieille basilique où allait se donner un grand spectacle.

Henri IV, après une excursion à Mantes, était revenu le 22 juillet à Saint-Denis. Les prélats et docteurs qu'il avait mandés s'y trouvaient réunis. Le jour de l'arrivée du roi, une grave question préalable fut vidée par l'assemblée ecclésiastique. Le cardinal de Bourbon, qui voyait avec douleur s'évanouir sa chimère de royauté, mit en doute le droit des prélats gallicans à devancer le jugement du pape en recevant le roi dans le sein de l'Église. La majorité décida contre le cardinal, parce que les excommunications lancées par Sixte V et Grégoire XIV étaient contraires aux lois du royaume et aux libertés gallicanes, que les évêques étaient compétents pour juger les causes d'hérésie, enfin, qu'il y avait péril en la demeure, et juste empêchement à ce que le roi allât plaider sa cause devant le Saint-Père; on jugea qu'il suffirait de réclamer la confirmation du pape. Le cardinal ne gagna, à cette impuissante manifestation de son mauvais vouloir, que l'affront d'être exclu par le roi de la conférence du lendemain (De Thou, t. V, p. 292).

Henri s'enferma, le vendredi 25 juillet au matin, avec Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, Philippe du Bec, évêque de Nantes, Nicolas de Thou, évêque de Chartres, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et du Perron, nommé à l'évêché d'Evreux. Il débattit avec eux, durant quelques heures, les principaux points de dissi-

dence entre les deux religions, et finit par dire aux prélats qu'il remettait son âme entre leurs mains. Une seule séance suffit à son *instruction*. Henri était bien décidé d'avance à se laisser *convaincre ;* car, avant la conférence, il avait écrit à sa maîtresse, dans un style un peu leste pour la circonstance, que ce serait dimanche qu'il ferait le *saut périlleux* [1].

Henri reprit sa gravité en faisant ses adieux aux ministres de la religion qu'il abandonnait : il embrassa l'un d'eux, La Faye, en pleurant, et leur dit de prier Dieu pour lui et de lui conserver leur amitié; que, quant à lui, il se souviendrait toujours d'eux, et ne permettrait jamais qu'on les persécutât (L'Estoile, p. 161).

Le dimanche 25 juillet, sur les huit heures du matin, Henri de Bourbon, escorté des princes, des grands officiers de la couronne, d'une nombreuse noblesse et des gardes françaises, écossaises et suisses, se dirigea, au son de douze trompettes, vers l'antique église où dormaient tous ces *rois très-chrestiens* dont on l'obligeait à reprendre le culte. Les rues étaient jonchées de fleurs sur son passage, et un peuple innombrable, accouru de toute la contrée environnante, remplissait les airs d'acclamations. Une foule de Parisiens, qui avaient bravé les ordres sévères de Mayenne et du corps de ville, criaient : *Vive le roi !* plus fort que les autres.

Henri trouva les portes de la basilique fermées ; il frappa : les portes s'ouvrirent. Sous le grand portail se tenait l'archevêque de Bourges, officiant, environné de sept évêques [2], de plusieurs abbés, de tous les religieux

[1] La lettre est dans L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 160.

[2] Ceux de Nantes, de Séez, de Digne, de Maillezais, de Chartres, du Mans et d'Angers ; plus, les évêques *élus*, mais non *sacrés*, de Bayeux et d'Évreux.

de Saint-Denis, des doyens de Paris et de Beauvais, et de quatre curés de Paris; Lincestre était un des quatre. Le cardinal de Bourbon était là aussi, dévorant son dépit, à côté de l'archevêque de Bourges : il n'avait su ni s'opposer ni coopérer au grand acte qui s'accomplissait.

— Qui êtes-vous? demanda l'archevêque, lorsque Henri mit le pied sous le porche. — Je suis le roi. — Que demandez-vous?— Je demande à être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Henri s'agenouilla et fit sa profession de foi :

« Je proteste et jure, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la religion catholique, de la protéger et défendre envers et contre tous au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à icelle. »

Et il remit à l'archevêque *la forme de sa profession*, signée de sa main [1]. L'archevêque lui fit baiser son anneau sacré, lui donna l'absolution et la bénédiction, puis le

[1] Voici la formule du serment du roi, telle qu'elle fut publiée :

« Moi, Henri, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, reconnais l'Église catholique, apostolique et romaine estre la vraie Église de Dieu, maistresse de vérité et hors de toute erreur, promets à Dieu et jure garder, observer et entretenir tout ce qui a esté arresté et déterminé par les saints conciles, canons et constitutions reçues en ladite Église, suivant les instructions qui m'en ont esté données par les prélats et docteurs qui m'ont assisté et les articles qui m'ont esté leus et donnés à entendre, et d'obéir aux ordonnances et commandemens d'icelle, et me départir de toutes opinions et erreurs contraires à la sainte doctrine de ladite Église ; promets aussi obédience au saint-siége apostolique et à nostre Saint-Père le pape, telle qui lui a esté ci-devant rendue par mes prédécesseurs, et ne me départir jamais de ladite religion catholique, ains d'y persévérer, vivre et mourir, avec la grâce de Dieu. Ainsi me soit-il en aide! Fait à Saint-Denis, etc. » — Archives curieuses de l'Hist. de France, t. XIII, p. 551. — Voy. dans les Œconomies royales de Sulli, t. I, p. 119, une confession de foi plus étendue, où sont spécifiés tous les dogmes du catholicisme; elle avait été probablement rédigée pour être envoyée au pape.

releva, et le conduisit au chœur avec tout le clergé. Henri répéta son serment sur les Evangiles, à genoux devant le grand autel, puis fut ouï en confession par l'archevêque, derrière l'autel, pendant que le *Te Deum* retentissait sous les voûtes de la vénérable basilique. Henri entendit ensuite la grand'messe en présence de la cour, du peuple et des magistrats royalistes, arrivés en corps de Tours à Saint-Denis. Cette messe fameuse consacra la réconciliation des deux principes dont la querelle avait bouleversé la France.

La cérémonie s'acheva, comme elle avait commencé, aux cris mille fois répétés de : *Vive le roi!* [1].

La nouvelle de la conversion du roi fut accueillie par les pays *catholiques royaux* avec ivresse, par les populations ligueuses avec une joie que combattait encore un reste de défiance et de préjugé. L'autorité du pape, la nécessité de son approbation, était le dernier retranchement derrière lequel se pussent réfugier les chefs de la Ligue; mais Henri IV espérait faire tomber cet obstacle, et toute la France fut bientôt informée qu'une ambassade solennelle ne devait pas tarder à porter à Rome l'obédience du roi. La grande majorité du peuple regarda dès lors la guerre civile comme finie. La trêve générale, tant débattue, fut publiée, le 1er août, pour trois mois [2]. Le Languedoc et d'autres provinces avaient déjà conclu auparavant des trêves particulières. La trêve avait coûté de grands sacrifices à l'amour-propre de Henri IV : le

[1] Procès-verbal de la cérémonie de l'abjuration de Henri IV; ap. Annales de Toulouse, par La Faille, t. II. — Relation ap. Mém. de la Ligue, t. V, p. 585.

[2] Le ligueur Senault, jadis si populaire, ayant voulu exciter une sédition contre la trêve, à l'aide de la garnison étrangère, le peuple le menaça de le jeter à l'eau. L'Estoile, p. 468. — Regist. du Tiers État, p. 526.

Béarnais avait accepté de traiter d'égal à égal avec Mayenne; l'un et l'autre n'étaient désignés dans les conventions que comme les *chefs des deux partis*, et le nom du roi ne s'y trouvait nulle part (P. Cayet, p. 498). Le peuple sut gré à Henri des concessions faites pour l'*acheminement de la paix*, et compta bien qu'on ne reprendrait plus les armes qu'on venait de déposer en attendant le consentement du pape.

Mayenne souhaitait que ce consentement ne vînt jamais : fidèle au détestable égoïsme de sa politique, il ne songeait qu'à éloigner la paix qui devait être le terme de sa puissance. Au moment où le roi accomplissait sa conversion, Mayenne jeta un nouvel obstacle devant les pas de Henri IV, en poussant les états de la Ligue à accepter le concile de Trente. Il savait que jamais Henri ni le parti gallican n'accepteraient la discipline du concile, qui enlevait à l'autorité laïque et à l'ordre judiciaire toutes leurs conquêtes des derniers siècles et rendait aux juridictions ecclésiastiques leurs attributions du moyen âge [1]. L'acceptation pure et simple du concile avait été votée par le clergé dès le 8 mars : les autres ordres, malgré les efforts du clergé, avaient ajourné la délibération à ce sujet durant plusieurs mois. Le 30 juillet, le tiers état, travaillé par les amis de Mayenne, vota, de guerre lasse, la réception du concile, malgré l'opposition des députés de Paris et de l'Ile-de-France, qui voulaient un nouvel ajournement. On stipula seulement, *par article séparé*, que Sa Sainteté serait suppliée de conserver les priviléges et libertés de l'Eglise gallicane

1 Les officialités recouvraient le droit de contraindre les laïques par *corps et biens*; une foule de matières civiles leur étaient attribuées. Voy. Recueil des États de 1593, p. 149 et suivantes.

(*Registre du Tiers État*, p. 323-325). La noblesse, d'abord partagée, suivit, le 3 août, l'exemple du tiers état. Un *Te Deum* fut chanté à Saint-Germain l'Auxerrois, et le légat déclara qu'il avait reçu des lettres du pape qui l'autorisaient à ne pas quitter Paris. Il trouvait la trêve suffisamment payée.

Les états généraux de la Ligue terminèrent leur carrière par cet acte de faiblesse plutôt que de zèle : la plupart des députés n'aspiraient qu'à regagner leurs foyers. Mayenne, qui avait promis au légat et aux Espagnols de retenir l'assemblée à Paris, prit un moyen terme ; il autorisa les trois ordres à délivrer des congés de trois mois à un grand nombre de leurs membres. Le 8 août, « le lieutenant général de l'Estat et les princes, pairs, officiers de la couronne et députés des provinces, » jurèrent de demeurer unis pour la défense de la religion et le rétablissement du royaume, et d'obéir aux saints décrets et ordonnances du Saint-Père, sans jamais s'en départir (*Regist. du Tiers État*, p. 342). Les jours suivants, les deux tiers des députés partirent [1] : il n'en resta qu'une quarantaine à Paris ; mais l'assemblée ne fut pas close et traîna obscu-

[1] M. Bernard, dans son Recueil des États de 1593, donne des détails curieux sur le retour des députés de Bourgogne dans leur province. Les états généraux avaient arrêté « qu'il se feroit en chaque province levée de deniers pour les salaires des députés, à raison de quinze livres par jour par chaque député, » somme qui paraît exorbitante, même en tenant compte de la cherté qui régnait à Paris. Les états provinciaux de Bourgogne refusèrent cette levée de deniers « pour la longueur du temps que les députés avoient demeuré à rien faire, » et déclarèrent qu'ils ne souffriraient plus aucune levée de deniers autre que les anciennes d'avant la guerre. Jean de Tavannes, lieutenant général de la province pour la Ligue, leur ayant représenté qu'ils allaient attirer par là l'ennemi dans leur pays, ils répondirent que, si l'ennemi venait, ils ne se défendraient pas, et que, par ce moyen, leurs ennemis deviendraient leurs amis ; qu'ils voulaient la paix... » Appendice n° XI, p. 773-774.

rément ses séances de semaine en semaine tout le reste de l'année. Bien peu d'entre les députés en congé voulurent ou purent remplir leurs engagements et revenir à Paris à la fin d'octobre. Il n'y eut jamais dorenavant soixante membres présents. Le seul incident remarquable de ce fantôme de session fut le débat qui s'éleva sur l'origine de l'argent que Mayenne distribua comme indemnité aux représentants des trois ordres. Plusieurs députés refusèrent de recevoir de l'argent *espagnol;* du Vair, Thielement et d'Aubrai envoyèrent leur quote-part à l'Hôtel-Dieu (*Registre du Tiers État*, p. 565-569.).

La dernière séance dont il soit fait mention est du 22 décembre 1593 : l'assemblée s'éteignit, pour ainsi dire, sans qu'on puisse indiquer l'heure de sa fin.

La Ligue aussi s'éteignait, non pas encore dans les faits, mais dans les idées, malgré les efforts désespérés des hommes que la passion, l'orgueil ou l'intérêt enchaînaient à une cause qui n'avait plus sa raison d'être. On se battait ardemment avec la plume, depuis qu'on ne se battait plus avec l'épée. Les curés Benoist et de Morenne, et d'autres ecclésiastiques royalistes, non contents de justifier par de fort bonnes raisons leur coopération à la conversion de Henri IV, attaquaient la Ligue dans leurs écrits, de par le droit divin des rois, qu'ils proclamaient institués immédiatement de Dieu et inviolables dans leur personne et dans leur autorité, pour quelque cause que ce fût [1]. Pendant ce temps, leur confrère Boucher prononçait, puis publiait successivement, avec la plus ample approbation de la Sorbonne, neuf sermons foudroyants

[1] Voy. les trois lettres et discours de Morenne, ap. Mém. de la Ligue, t. V, p. 424-443, t. VI, p. 31. Morenne avance que quiconque résiste à son roi, fût-il païen, est éternellement damné.

contre la *simulée conversion de Henri de Bourbon* : Boucher avait rassemblé tout ce qu'il possédait de verve et de dialectique pour livrer cette dernière bataille. Il varie les déclamations accoutumées sur l'hérésie en traitant le Béarnais et les prélats qui l'ont absous de disciples de Rabelais. Henri, en effet, avait au fond plus de sympathie pour Rabelais que pour Calvin. Boucher soutient vivement l'élection projetée de l'infante et du duc de Guise. Voyant s'affaiblir le principe religieux de la Ligue, il se rattache d'autant plus opiniâtrément à son principe politique : il répète que dans les états généraux réside *naturellement et originairement* la majesté publique qui fait les rois, que les rois existent par le droit des gens et non de droit divin ni de droit naturel [1].

Mais l'élément politique, dans la Ligue, n'avait été que l'accessoire de l'élément religieux. L'idée du gouvernement représentatif n'était point entrée assez profondément dans l'esprit du peuple, pour suppléer à l'affaiblissement des passions religieuses et pour obtenir la continuation des énormes sacrifices qu'avaient obtenus celles-ci. La multitude se préoccupait peu du principe de la souveraineté, et ne voyait guère d'autre question que le choix entre deux rois : or, le roi, qui représentait le principe héréditaire, commençait à paraître, en même temps, aux yeux dessillés de la foule, le plus digne de l'élection, pourvu qu'on fût assuré de sa catholicité et qu'il garantît les libertés municipales si chères aux bonnes villes.

Les chefs des *zélés* luttaient avec rage contre la force des choses, et leurs partisans devenaient plus furieux à mesure qu'ils devenaient plus rares. Plus d'un sorbon-

[1] Sermons de la Simulée Conversion, etc., p. 245-260 ; Paris, Chaudière, 1594. Ces sermons avaient été prononcés en août 1593.

niste avançait hardiment que le pape lui-même ne pouvait absoudre un relaps qu'à l'article de la mort : le curé Cueilli et le cordelier Garin appelaient, du haut de leurs chaires, un Aod, un Jéhu, un Jacques Clément ; les prédicateurs de province répondaient à ceux de Paris. Le curé Pelletier, un des meurtriers de Brisson, avait déjà, antérieurement à la conversion de Henri IV, monté contre la vie du roi un coup qui manqua : une nouvelle tentative partit de Lyon. Un jeune aventurier, nommé Pierre Barrière, jeté, dit-on, dans le désespoir par un amour malheureux, se mit en tête de tuer le roi : affermi dans son dessein par deux ou trois prêtres ou moines lyonnais, il vint à Paris, y reçut les encouragements du curé Aubri et du père Varade, recteur des jésuites, puis se mit à la suite du roi, afin de trouver l'occasion de le frapper. Il n'était pas endurci dans le crime : il hésitait; avant qu'il eût essayé d'agir, il fut arrêté à Melun (27 août). Il avait été dénoncé par un dominicain italien auquel il avait communiqué son projet à Lyon. Barrière fut jugé par une commission extraordinaire et rompu vif à Melun [1].

La guerre de plume redoubla de violence après ce tragique épisode. Parmi les pamphlets royalistes, on remarque la *Démonologie de Sorbonne la Nouvelle*, où la Sorbonne est traitée comme un repaire de brigands et d'assassins, et accusée à son tour de *onze hérésies*. La proposition qu'*il est permis aux sujets de se rebeller contre leur roi* est une de

[1] Voyez le bref discours du procès de P. Barrière, ap. Mém. de la Ligue, t. V, p. 430. — Mathieu, t. II, p. 449, rapporte divers détails qu'il dit tenir de la bouche du roi lui-même. — Le Grain (Décade de Henri le Grand, t. V, p. 265) dit qu'Aubri et Varade, pendant que Barrière préparait son entreprise, faisaient chanter au peuple, dans leurs églises, le *Veni Creator*, « pour une affaire très-utile à la chrétienté. »

ces *hérésies*. Au mois de décembre, on répandit clandestinement dans Paris un pamphlet ou plutôt un livre ligueur d'une tout autre importance, le *Dialogue du Maheustre et du Manant* [1], véritable testament du parti des Seize, écrit, dit-on, par le principal acteur de l'exécution de Brisson, Morin de Cromé. Cet ouvrage, plein des renseignements historiques les plus précieux sur l'origine et l'histoire des Seize et sur la Ligue en général, servit indirectement Henri IV, en portant un coup terrible à Mayenne et aux princes lorrains, dont le démagogue proscrit dévoilait sans ménagement les intrigues et les vues toutes personnelles. Les arguments de l'auteur du *Maheustre* contre le *roi de Navarre* ne compensaient pas l'effet de ses attaques contre les chefs de l'Union. La cause royale n'eut pas grand'chose à redouter d'un libelle auquel sa brutalité a valu un triste renom, le *Banquet du comte d'Arète*, œuvre indigne du talent de son auteur, l'avocat général Louis d'Orléans. Ce publiciste avait montré, depuis la mort de Brisson, des sentiments plus modérés ; mais son indigence ne sut vraisemblablement pas résister à l'appât des doublons d'Espagne [2].

[1] Le *maheustre* est un gentilhomme royaliste ; le *manant*, un bourgeois ligueur. Nous n'avons rien trouvé de bien satisfaisant sur l'origine de ce sobriquet de *maheustres*, qu'on donnait aux soldats de Henri IV. — A propos du *Maheustre et du Manant*, nous croyons devoir rectifier une erreur qui nous est échappée dans le volume précédent, p. 649. Nous avons indiqué comme inédit le livre de Delezeau : *De la Religion catholique en France*. Ce livre a été publié en 1857, dans le t. XIV des Archives curieuses. Il est pris en grande partie dans le *Maheustre*. Écrit cinquante ans après les événements dont il parle, il n'a point la valeur d'un monument contemporain ; mais il montre, d'une façon fort curieuse, la tradition de la Ligue conservée au milieu du dix-septième siècle.

[2] D'Orléans, dans le *Banquet du comte d'Arète*, dit qu'on devrait attacher tous les ministres protestants « comme fagots depuis le pied jusqu'au sommet de l'arbre du feu de la Saint-Jean, » et mettre le roi « dans le muids où l'on met les chats, » que ce serait un « sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la

Les champions du Béarnais ripostaient avec vigueur à ces clameurs d'une faction aux abois ; la guerre de la presse tournait à leur avantage comme l'autre guerre, et quelques écrivains distingués du parti royaliste et gallican préparaient déjà en commun une dernière décharge d'artillerie, qui devait éteindre tous les feux ennemis. Des ébauches manuscrites d'une sanglante parodie des états de la Ligue se répandaient dans le public, et annonçaient quelques mois à l'avance le pamphlet des pamphlets, la SATIRE MÉNIPPÉE.

La seconde moitié de l'année 1593 fut, grâce à la trêve, beaucoup plus remplie de paroles et d'écrits que de faits. Un seul événement grave eut lieu dans le cours de l'automne : Lyon en fut le théâtre. L'histoire de cette grande cité, depuis la prise d'armes de 1589, avait offert un caractère singulièrement remarquable. Lyon et les trois petites provinces qui en dépendaient (Lyonnais, Forez, Beaujolais) avaient formé une sorte de petit État gouverné par le duc de Nemours, avec l'assistance d'un conseil de délégués des trois ordres : la bourgeoisie lyonnaise avait la prépondérance dans ce conseil, et les campagnes y étaient représentées par des syndics ayant droit de remontrance. Une lutte sourde n'avait pas tardé à s'engager entre le gouverneur, qui aspirait à l'autorité absolue, la cité, qui voulait s'administrer à la façon des anciennes républiques italiennes, et la noblesse, qui supportait impatiemment la suprématie de la ville. Lyon, quoique très-catholique, n'entendait pas se ruiner pour satisfaire les passions de la Ligue ; Lyon subordonna sa politique à son commerce, et fut tout à la fois en trêve per-

terre. » On avait, à Paris, la coutume ridicule et barbare de jeter un tonneau plein de chats dans le feu de la Saint-Jean. — L'Estoile, p. 105.

manente avec Montmorenci, le gouverneur royaliste du Languedoc, en alliance avec le duc de Savoie, en correspondance avec Philippe II. Nemours espérait dompter cette orgueilleuse indépendance. Durant les deux premières années de son gouvernement, il avait été presque toujours absent; mais, à partir du printemps de 1591, il ne quitta plus guère la région dont Lyon est le centre. Encouragé par ses succès contre les royalistes dans le Mâconnais, le Forez, le Bourbonnais, l'Auvergne, il commença de laisser transpirer ses desseins; il s'arrogea le choix des membres du conseil provincial; il multiplia les exactions pour grossir ses troupes, la plupart étrangères; il s'arrogea les droits de souveraineté dont Mayenne était le seul dépositaire; au lieu de se rendre aux états généraux, il s'occupa d'enfermer Lyon dans un cercle de garnisons, et introduisit des soldats jusque dans le fort de Pierre-Encise, à l'entrée de la ville. Les Lyonnais prirent l'alarme et s'apprêtèrent à se défendre. L'été de 1593 se passa dans une agitation continuelle.

Mayenne voyait où visait son ambitieux frère, et résolut de s'opposer à Nemours dans le Lyonnais, comme il s'était opposé au duc de Savoie en Provence. Il fit partir de Paris l'archevêque de Lyon, comme pour aller à Rome exposer au pape le résultat des états généraux; d'Espinac ne dépassa pas Lyon, et se fit le chef secret de la résistance dans sa ville archiépiscopale. La crise éclata le 18 septembre. Nemours était dans la ville, épiant le moment d'y introduire les garnisons du voisinage. Le peuple le prévint en courant en armes. Nemours, pris au milieu des barricades, fut ramené à son hôtel et gardé à vue. La ville se remit « entre les mains » de son archevêque. Le château de Pierre-Encise fut surpris par les bour-

geois, et l'on y enferma le duc, autant pour le préserver de la fureur du peuple que pour s'assurer de sa personne. Les hostilités s'engagèrent aussitôt entre les Lyonnais et les garnisons des alentours, que commandait le marquis de Saint-Sorlin, frère du duc. Les royalistes dauphinois s'empressèrent de proposer leurs secours aux Lyonnais : le roi écrivit de sa main au corps de ville, et s'efforça de gagner le nouveau gouverneur par de brillantes offres; mais d'Espinac resta fidèle à Mayenne, et empêcha les Lyonnais, sinon de négocier, au moins de conclure avec les *royaux*. Le parti de la ville et le parti du duc s'en remirent à l'arbitrage de Mayenne, qui annonça de semaine en semaine sa venue à Lyon, et qui ne vint pas. Le duc resta en prison, bien que la ville de Paris, à la sollicitation de la vieille mère du prince captif, eût écrit une belle lettre à la ville de Lyon en faveur de son *bon bourgeois* M. de Nemours [1].

Cette situation fausse et forcée ne pouvait guère se prolonger, et l'on pouvait prévoir que la pente inévitable des réactions jetterait bientôt Lyon dans les bras de Henri IV.

Mayenne était plus éloigné que jamais de céder à cette force des choses qui combattait pour le Béarnais. Il se cramponnait au pouvoir avec une opiniâtreté désespérée: voyant que Henri ne voulait pas lui faire un État dans

[1] Nemours s'était fait recevoir *bourgeois de Paris* pendant le siége, en 1590. — M. Auguste Bernard a donné un très-bon résumé de l'histoire de la Ligue à Lyon et aux environs, dans son curieux livre intitulé : Les d'Urfé, Souvenirs du Forez; Paris; Imprimerie royale; 1839. L'historien Mathieu, alors official de l'archevêque de Lyon, publia une sorte de manifeste pour justifier la conduite des Lyonnais; voyez Mém. de la Ligue, t. V, p. 458. Mathieu avait été grand ligueur, et avait écrit une tragédie sur la mort des Guise : on ne s'en aperçoit, dans son Histoire de France, qu'à l'exagération de ses déclamations royalistes.

l'État, il se rattachait aux espérances les plus déraisonnables; le provéador Taxis lui avait persuadé que Philippe II reconnaîtrait l'union de sa fille avec Guise trop difficile à réaliser, et consentirait à marier l'infante au fils aîné de Mayenne (Villeroi, t. LXII, p. 228); aussi Mayenne ne négligeait-il rien, contrairement à des promesses vingt fois répétées, pour faire échouer la réconciliation de Henri IV et du pape.

Tous les yeux étaient en ce moment tournés vers Rome. Henri IV, dès le 18 août, avait expédié de Saint-Denis son maître d'hôtel La Clielle, chargé d'une lettre pour le pape: Henri disait, dans cette lettre, qu'en attendant le prochain envoi d'une ambassade solennelle, il avait voulu apprendre lui-même à Sa Sainteté sa réunion à l'Église, et lui donner par ce peu de lignes un témoignage de sa dévotion filiale, « la suppliant l'avoir pour agréable (P. Cayet, p. 503). » L'ambassadeur qui devait suivre La Clielle était le duc de Nevers: le roi lui adjoignit l'évêque du Mans et le doyen de Paris.

Les huguenots et les ligueurs obstinés étaient presque également inquiets de ce qui allait se passer à Rome: les rigides huguenots, depuis qu'ils avaient vu leur compagnon, leur chef, *trahir l'Évangile* et retourner *aux pieds des idoles*, le croyaient capable de tout, et s'attendaient à le voir acheter son pardon du pape et de l'Espagne en tournant ses armes contre ses anciens amis. Du Plessis-Mornai lui-même manifestait, dans sa correspondance, les plus sinistres prévisions. Rosni connaissait mieux Henri IV. Henri fit tout ce que permettait sa nouvelle situation, afin de rassurer les réformés: il écrivit lettre sur lettre à Mornai pour le rappeler auprès de lui; les huguenots, par une espèce d'accord tacite, n'ayant point

envoyé à Mantes ni à Saint-Denis, Henri avait autorisé leurs églises à tenir un peu plus tard une assemblée générale, et à nommer des députés chargés de débattre auprès de lui les sûretés de leur religion : il reçut ces députés de manière à leur persuader que son cœur n'était pas changé, et que rien au monde ne le déciderait à servir d'instrument à leurs persécuteurs [1].

Les nouvelles de Rome contribuèrent, plus que toute chose, à rassurer les huguenots.

La conduite de Clément VIII envers les agents de Henri IV fut étrange. Lorsque La Clielle fut arrivé avec la lettre du roi, le pape le reçut en audience

[1] Les huguenots, à la suite de cette conférence, adressèrent au roi une requête empreinte de toute la sombre énergie qui caractérisait ce parti toujours plus indomptable dans l'adversité que dans le succès. « Sire, vos sujets de la religion réformée remercient Dieu et vous aussi de ce que leurs ennemis, qui vous ont séparé d'eux quant à la profession extérieure, n'ont pu encore leur dérober la sincère affection de laquelle leurs députés leur ont rendu un nouveau témoignage... Aussi est-il mal aisé, voire du tout impossible, d'effacer sitost de vostre mémoire ceux que le sentiment d'une mesme religion, la société de mesmes périls et persécutions, la joie commune de mesme délivrance, et la longue expérience de tant de services fidèles y ont gravés avec un style de diamant. Le souvenir de ces choses vous suit et vous accompagne partout : il interrompt vos plus importantes affaires, vos plaisirs plus ardents, votre dormir plus profond, pour vous représenter, comme en un tableau, vous-mesme à vous-mesme, non pas tel que vous estes aujourd'hui, mais tel que vous estiez, lorsque, poursuivi à outrance des plus grands princes de l'Europe, vous allicz conduisant au port de salut ce petit vaisseau contre lequel les tempestes et orages s'estoient élevés... »

Ils protestent ensuite de se bien défendre, si *les ennemis de J.-C.* ne s'accommodent à la paix que désire le roi : « S'ils se vantent de vous avoir, pour s'estre emparés de vostre corps, nous nous vanterons d'avoir vostre esprit, qui, estant libre, est toujours avec nous... Nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent. S'ils bannissent J.-C. de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en forces. S'ils nous proscrivent, nous les proscrirons. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous! Si vous ne les retenez, si vous ne nous faites justice d'eux, nous aurons recours à Dieu, qui nous la fera immédiatement. » — Manuscrits de Colbert, vol. XXXI, registre en parchemin, cité par Capefigue, t. VII, p. 345.

secrète comme *particulier*, non comme agent du *roi de Navarre;* La Clielle voulut remettre sa lettre au Saint-Père; Clément la refusa d'un air courroucé, mais ne le força pourtant point à la reprendre. Le cardinal Toleto, confident du pape, personnage d'humeur modérée quoique Espagnol et jésuite, fit insinuer à La Clielle de donner bon espoir au roi; que le Saint-Père ne voulait que l'éprouver. Le duc de Nevers était parti, sur ces entrefaites : à Peschiavo, dans la Valteline, il rencontra le jésuite Possevin, qui venait lui signifier, de la part du pape, qu'il serait reçu à Rome comme particulier, non comme ambassadeur (14 octobre). Nevers continua sa route; à cinq journées de Rome, nouveau messager, qui lui signifie d'entrer à Rome sans apparat, de ne pas visiter les cardinaux, et de ne rester que dix jours (16 novembre). L'accueil du pape ne démentit pas ces fâcheuses prémisses. Clément déclara au duc qu'il ne croirait jamais *Navarre* catholique, *à moins qu'un ange du ciel ne vînt le lui dire à l'oreille;* « les catholiques de son parti sont les bâtards dans la maison du Seigneur; ceux de la Ligue sont les enfants légitimes. » Non-seulement le pape ne voulut pas reconnaître le caractère officiel de Nevers, mais il prétendit que les ecclésiastiques qui l'accompagnaient se purgeassent devant le grand inquisiteur. Nevers retira les prélats dans sa chambre, et protesta de se faire hacher en pièces plutôt que de souffrir qu'on les arrachât de chez lui.

L'hôtel du duc fut respecté, et le pape laissa Nevers prolonger de quelques semaines son séjour à Rome; mais Clément fut inflexible sur le fond des choses. Nevers eut beau lui représenter avec énergie les conséquences fatales qu'aurait son refus pour la France et pour Rome;

Clément ne voulut pas même mettre l'affaire en délibération dans le sacré collége, auquel il annonça, le 20 décembre, sa résolution de ne point absoudre *Navarre*. Il refusa de s'expliquer sur ce que Henri avait à faire pour le convaincre de sa sincérité : il refusa même de notifier son refus par écrit. Pendant ce temps, les confidents du Saint-Père donnaient à Nevers et à ses compagnons des espèces d'encouragements si obscurs et si équivoques, qu'on pouvait les prendre pour une dérision.

Nevers perdit patience : il sortit de Rome, le 14 janvier 1594, ayant à ses côtés l'évêque du Mans et le doyen de Paris : il avait annoncé qu'il tuerait le premier appariteur qui oserait mettre la main sur eux au nom de l'inquisition [1].

Divers motifs avaient dicté à Clément VIII ces bizarres procédés : les obsessions menaçantes de l'ambassadeur espagnol, la crainte que Henri IV ne retournât encore une fois *à son erreur*, mais surtout le désir d'amener Henri à demander au saint-siége, non pas seulement *son absolution*, mais *sa réhabilitation*, c'est-à-dire à reconnaître que le pape avait pu le dégrader de ses droits temporels, et que le pape seul pouvait les lui rendre [2].

La conduite du Saint-Père eut un résultat bien contraire à son attente, mais heureux pour la France. Le refus de Clément VIII ne servit qu'à assurer l'indépendance nationale ; grâce à ce refus, la plupart des catholiques français se passèrent de l'intervention du pape, et l'autorité étrangère ne fut pour rien dans la réconcilia-

[1] Mémoires de Nevers, t. II, p. 405-514. — De Thou, t. V, l. CVIII, p. 318-328.

[2] Voyez les lettres de d'Ossat, t. I, p. 545 ; Amsterdam ; 1708.

tion des deux partis qui avaient si profondément divisé la France.

Le chef de la Ligue ne sut pas saisir le moment de présider à cette réconciliation, et d'abdiquer avec honneur en donnant la paix à sa patrie. Villeroi et Jeannin, à qui Mayenne avait caché le serment secret prêté entre les mains du légat, pressèrent en vain leur patron de conclure la paix. Mayenne tâcha seulement d'obtenir une nouvelle prolongation de la trêve, déjà prorogée de deux mois. Henri IV refusa : des lettres interceptées lui avaient révélé les intrigues et la mauvaise foi de ses adversaires. Il se mit en mesure de rouvrir, contre Mayenne et l'Espagne, une campagne d'un caractère tout nouveau, tandis que ses publicistes se chargeaient de la lutte contre Rome [1]. Le 27 décembre, n'espérant déjà plus que Nevers obtînt rien du saint-siége, il publia une sommation générale à tous ses sujets *séparés de lui* de se remettre, avant un mois, sous son obéissance.

Cinq mois de relations pacifiques avaient permis aux anciennes amitiés de se renouer, aux exilés des deux partis de revoir leurs foyers, aux habitudes régulières de renaître; on sentait non plus seulement la lassitude, mais l'horreur de la guerre civile : les villes de la Ligue apprirent la réouverture des hostilités avec autant de colère que de douleur. Henri IV avait compté avec raison que cette colère se tournerait contre ses ennemis; il savait la plupart des villes disposées à se donner, la plupart des

[1] Les frères Pithou publièrent, en 1594, leurs deux fameux traités *de la Grandeur et Prééminence des rois de France*, et *des Libertés de l'Église gallicane*. Ce dernier ouvrage, résumé énergique et rapide de tous les faits et de toutes les maximes opposés à l'ultramontanisme, a été comme le fondement de tout ce qui s'est écrit depuis dans les mêmes opinions. Ces deux traités ont été réimprimés dans le t. V des Mém. de la Ligue.

et Lesdiguières, qu'on ne les forcerait pas à reconnaître l'autorité du duc d'Épernon [1]. Le roi était déjà reconnu depuis longtemps à Arles. Les prétentions du duc de Savoie avaient appris à la Provence à se sentir plus française qu'elle ne le croyait elle-même. Le 7 février, éclata dans Lyon une révolution prévue depuis plusieurs mois. Les hostilités renouvelées par le frère du duc de Nemours autour de Lyon n'avaient réussi qu'à irriter cette grande cité. Les Espagnols en sentirent la conséquence, et le gouverneur du Milanais fit offrir ses secours aux Lyonnais : Lyon préféra des secours français. Au bruit de l'approche d'un corps suisse envoyé par le gouverneur de Milan, les *politiques* lyonnais appelèrent Ornano, lieutenant général du roi en Dauphiné, et soulevèrent la bourgeoisie aux cris de : Vive la liberté française ! à bas les étrangers ! Les barricades, cette grande arme du peuple, furent retournées contre la Ligue ; les *zélés* eurent le dessous : l'archevêque d'Espinac ne put arrêter le mouvement qui le débordait, et, dès le lendemain, on ne vit plus dans Lyon que des panaches blancs et des écharpes blanches. On brûla, dans tous les carrefours, les armes d'Espagne, de Savoie et de Nemours, « et l'effigie de la Ligue, faite et peinte en forme de sorcière. » Lyon eut bientôt, à son tour, son royal édit de réconciliation.

Les conditions étaient presque partout semblables : l'édit accordé à Meaux servit de base à tous les autres. L'entier oubli du passé [2], l'interdiction du culte prétendu

[1] Le parlement royaliste de Sisteron fut réuni au parlement ligueur d'Aix. — L'archevêque ligueur Génébrard se retira à Marseille.

[2] Dans certains édits, il y eut plus que *l'oubli*, il y eut la *ratification* du passé; ainsi le roi déchargea les Orléanais de tous les actes commis pendant les troubles, le tout ayant été fait pour le singulier zèle et affection que chacun d'eux avoit à

réformé dans les villes et les faubourgs, et parfois, comme à Orléans, dans tout le ressort judiciaire de la ville; la confirmation des priviléges et des libertés municipales [1]; la promesse de ne point bâtir de citadelles ou de démolir celles qui existaient, et de supprimer les garnisons ou de les réduire à un petit nombre de soldats; l'exemption temporaire de tel ou tel impôt, et la suppression des taxes extraordinaires établies depuis les troubles; le maintien des officiers et fonctionnaires ligueurs dans leurs emplois; tels étaient ordinairement les principaux articles de ces capitulations.

Henri IV avait bon espoir de voir Rouen et le Havre suivre bientôt Orléans et Lyon : l'amiral de Villars avait prévenu Mayenne que, s'il ne se voulait « autrement résoudre avec l'Espagnol, » lui, traiterait avec le roi; les négociations furent poussées vivement par Rosni, que le roi envoya à Rouen, et les signatures furent échangées secrètement dans la première quinzaine de mars [2].

Henri, parmi ces éclatants et faciles succès, avait toujours l'œil fixé sur Paris : il tournait autour de la grande cité, comme le lion autour de sa proie. Il s'en écarta un moment, mais pour mieux assurer son triomphe. Il savait qu'une grande partie du peuple ne le regarderait pas comme vrai roi de France, tant qu'il n'aurait pas été sacré. Reims, la ville du sacre, contenue par une garnison

la conservation de la religion catholique. » Edit du roi sur la réduction d'Orléans, Mém. de la Ligue, t. VI, p. 62.

[1] Aucune ville n'avait de plus grands priviléges que Lyon : ses citoyens étaient exempts de la taille pour leurs biens roturiers, du ban et arrière-ban pour leurs biens nobles. — Edit du roi sur la réduction de Lyon; ap. Mém. de la Ligue, t. VI, p. 112.

[2] P.-Cayet, p. 526-528-539-549. — De Thou, t. V, l. CVIII, passim. — Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 126-127-134-139.

aux ordres de Saint-Paul, un des maréchaux de la Ligue, avait remué en vain tout récemment. Henri ne voulait pas l'assiéger : il s'appuya de quelques exemples fournis par nos annales, et résolut de se faire sacrer ailleurs qu'à Reims. L'auguste cérémonie fut célébrée dans Notre-Dame de Chartres, par les mains de l'évêque Nicolas de Thou, au grand désappointement de l'archevêque de Bourges (27 février 1594). On remplaça la sainte ampoule de Reims par une fiole *miraculeuse*, provenant, dit-on, de saint Martin, l'apôtre des Gaules, et conservée à Marmoustier. Henri se soumit à tous les rites par lesquels la France du moyen âge avait exprimé, dans le cérémonial du sacre, l'ensemble de ses croyances et de ses traditions; il prêta le serment « *d'exterminer*[1] de sa terre, selon son pouvoir, les hérétiques dénoncés par l'Église ! » Ce serment, il jurait dans son cœur de ne pas le tenir, et personne n'osa lui en demander l'accomplissement; mais la puissance des principes ne se prescrit pas : le principe maintenu dans les formules devait rentrer un jour dans les faits, et le petit-fils de Henri IV tint, pour le malheur de la France, le fatal serment du sacre[2].

[1] *Exterminer*, dans le sens étymologique, signifie seulement *rejeter hors des limites* (*ex terminis*). Dans les premiers siècles de l'Église, on exilait les hérétiques. Les historiens du temps de Henri IV traduisent *exterminare* par *chasser*.

[2] Le cérémonial du sacre reçut un intérêt tout particulier des circonstances dans lesquelles une royauté nouvelle acceptait le vieux pacte social. — Ainsi, c'est seulement quand le roi a prêté entre les mains du prélat célébrant « les serments et promesses pour la protection de toutes les églises à lui sujettes, » que deux évêques le soulèvent de sa chaise et demandent au peuple et à l'assistance s'ils l'acceptent pour roi, « et alors, comme s'ils avoient reçu le consentement du peuple, l'archevêque (l'évêque représentant l'archevêque de Reims) lui fit faire le serment du royaume... » Après ce serment, on lui met les habits royaux, etc. — Voyez l'Ordre des cérémonies du sacre, ap. Archives curieuses, t. XIII, p. 599 et suivantes, et dans Cayet, p. 555-560. On avait été obligé de refaire la cou-

Le lendemain, le roi reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit des mains de l'évêque de Chartres, et se déclara grand maître de l'ordre; puis il se rapprocha de Paris.

Une fermentation continuelle agitait la capitale depuis la fin de la trêve : Mayenne, effrayé du mouvement croissant de l'opinion ou plutôt de la nécessité publique, se rapprocha des prédicateurs et des Seize, sans leur accorder toutefois les gages sanglants qu'ils réclamaient de lui; il bannit de Paris d'Aubrai et quelques autres politiques influents; il consentit à exiger la démission du comte de Belin, gouverneur de Paris, que les Espagnols et le légat lui dénonçaient comme secrètement d'accord avec le roi, et à le remplacer par le comte de Brissac, récemment élevé à la dignité de maréchal. Quelques compagnies étrangères furent appelées pour renforcer la garnison. La révocation de Belin renversait les plans secrets des politiques : le parlement tenta une levée de boucliers en faveur de Belin, adressa de vives remontrances à Mayenne, et, n'ayant point été écouté, rédigea un arrêt par lequel il ordonnait aux garnisons étrangères de quitter Paris, protestait d'empêcher de tout son pouvoir le départ de l'ancien gouverneur et *de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol,* enjoignait enfin au prévôt des marchands de convoquer une assemblée de ville pour aviser à faire exécuter l'arrêt de la cour (L'Estoile, p. 195) [1].

ronne *impériale* (la couronne fermée) et les ornements royaux du trésor de Saint-Denis, fondus par les ligueurs. — L'historien royaliste Cayet tâche d'atténuer la force du symbole d'élection conservé dans le sacre, et prétend que « ceste acceptation ne se prend pour eslection, mais pour déclaration de la submission, obéissance et fidélité deues au roi, de l'expresse ordonnance de Dieu (p. 557). »

[1] M. Capefigue (t. VII, p. 29) cite, d'après les manuscrits de Baluze (vol. in-

La publication de cet arrêt eût été le signal d'une lutte sanglante dans Paris. Mayenne ne céda point : le parlement hésita, et, après plusieurs jours de pourparlers avec Mayenne, renonça à faire exécuter son arrêt. Mayenne protesta aux chefs de parlement qu'il n'était pas et ne serait jamais espagnol, qu'il désirait autant que personne une paix honorable. Le parlement consentit à interdire les rassemblements populaires (10-15 janvier). Brissac fut reçu gouverneur de Paris.

Quelques semaines s'écoulèrent, durant lesquelles les nouvelles les plus désastreuses pour la Ligue arrivèrent de tous les points de l'horizon. Il semblait que Mayenne, au milieu d'une telle crise, dût tout sacrifier à la conservation de Paris. Cependant on le vit avec étonnement quitter la capitale, le 6 mars, pour se rendre à Soissons, emmenant sa femme et ses enfants, comme s'il ne les eût pas crus en sûreté à Paris sans lui. Les chefs espagnols des Pays-Bas, qui, depuis un an, n'avaient rien fait et rien pu faire pour la Sainte-Union, avaient enfin promis quelques secours ; le comte Charles de Mansfeld était sur la frontière, et Mayenne espérait, avec son aide, tenter quelques opérations militaires.

Il n'en eut pas le temps. Le retour du roi dans l'Ile-de-France porta au comble l'agitation du peuple parisien. Les politiques et les Seize se menaçaient avec fureur : les politiques avaient pour eux presque toutes les compagnies

fol., cot. 8675 E), un autre arrêt plus décisif encore, qui aurait été rendu quelques jours auparavant, le 5 janvier. La cour, par cet arrêt, aurait enjoint à tous ordres, états et personnes de reconnaître Henri IV comme roi légitime de France. Il est probable que ce ne fut qu'un *projet d'arrêt*, une requête du procureur général, à laquelle on n'osa donner suite. Voyez les Mém. de Cheverni, anc. coll., t. LI, p. 186.

bourgeoises; les Seize comptaient sur la garnison étrangère et sur les *minotiers;* on nommait ainsi des artisans et des petits bourgeois que les agents espagnols avaient enrôlés dans tous les quartiers, et auxquels ils donnaient, chaque semaine, un minot de blé et 45 sous par tête. Les *minotiers* étaient environ quatre mille (L'Estoile, p. 211). Le 9 mars, les Seize obtinrent que toutes les portes de la ville seraient condamnées, sauf celles de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, dont les clefs furent confiées à deux des leurs; mais, le 12, par compensation, le parlement renouvela contre eux l'édit de décembre 1591, qui leur défendait de s'assembler clandestinement, sous peine de mort. Le gouverneur Brissac ne soutint pas les Seize, qui avaient mis leur confiance en lui, parce qu'il avait blâmé, en 1591, la pendaison de leurs quatre camarades. Les politiques et les Seize reconnurent promptement qu'ils avaient eu tort, ceux-ci, de se réjouir, ceux-là, de s'affliger de la nomination de Brissac. Ce seigneur, dont l'esprit était cultivé et l'imagination ardente, avait puisé dans l'étude des anciens une sorte de républicanisme classique : Sulli assure que, lorsque Brissac se vit à la tête de Paris, il conçut un moment le projet « d'y former une république à l'instar de celle de Rome. » La réflexion n'avait pas tardé à lui démontrer l'impossibilité du succès : il passa d'un extrême à l'autre, et ne songea plus qu'à assurer ses intérêts particuliers en s'entendant avec les politiques du parlement et du corps de ville pour traiter avec le roi (*OEconomies royales*, t. I, p. 140). Il ne se fit pas plus de scrupule que Vitri et La Châtre de tromper la confiance de Mayenne, qui, averti par sa mère des négociations secrètes de Brissac, avait essayé de le piquer

d'honneur, en se mettant, pour ainsi dire, à sa discrétion.

La grande affaire de la *réduction de Paris* fut conduite avec beaucoup de secret et de célérité. Henri IV ne se rendit pas difficile sur les conditions : il promit à Brissac, en dédommagement du gouvernement de Paris, 200,000 écus une fois payés [1], 20,000 livres de pension, la conservation de son bâton de maréchal, et le gouvernement de Corbeil et de Mantes. Quelques-uns des chefs parisiens se firent promettre des emplois; d'autres, plus désintéressés, ne stipulèrent que pour leur ville ; le roi leur garantit le maintien des priviléges de Paris, l'abolition du passé, même pour les Seize, l'interdiction du culte protestant dans un rayon de dix lieues autour de la ville, etc. ; il leur promit enfin de laisser partir sains et saufs le légat, les ambassadeurs espagnols et les soldats étrangers ; les magistrats de Paris ne voulaient pas qu'on pût leur reprocher d'avoir livré en trahison des gens qu'ils avaient appelés comme alliés dans leur cité [2].

Le 21 mars, dans la journée, Brissac fit rouvrir la porte Neuve, et déboucher en partie la porte Saint-Denis. Il fit sortir de Paris, sous quelque prétexte, deux régiments français dévoués à la Ligue, tandis qu'un grand nombre de soldats royalistes entraient dans la ville isolément, comme des recrues ligueuses. Le soir, Brissac réunit chez le prévôt des marchands les plus sûrs des quarteniers, des colonels et des conseillers de ville, et

[1] On les assit sur un nouveau péage qu'on mit sur les vins qui passaient les ponts de Corbeil (Pasquier, t. II, col. 464).

[2] Les principaux négociateurs de la *réduction* de Paris furent le président Le Maistre, le procureur général Molé, les conseillers d'Amours et du Vair, le prévôt des marchands L'Huillier, les échevins Langlois de Beaurepaire et Néret. Langlois fut surtout la cheville ouvrière.

leur annonça que ses mesures étaient prises afin de donner entrée au roi cette nuit même, de trois à quatre heures du matin. Des billets furent aussitôt expédiés aux capitaines, aux dizainiers, aux principaux bourgeois sur lesquels on pouvait compter; on fit croire à ceux auxquels il pouvait rester quelque indécision, que Mayenne avait signé la paix avec le roi, et qu'il ne s'agissait que d'assurer l'exécution de la paix malgré les Espagnols.

Les Espagnols et les Seize n'étaient pas sans de vagues soupçons de ce qui se tramait : déjà, quelques jours auparavant, le duc de Feria avait fait arrêter comme suspect Saint-Quentin, colonel des Wallons de la garnison; plusieurs officiers espagnols firent la ronde avec Brissac durant une grande partie de la nuit du 21 au 22 mars, prêts à le poignarder au moindre signe de trahison. Brissac ne put se débarrasser d'eux que vers deux heures du matin. Don Diego d'Ibarra, qui parcourait de son côté les remparts, passa près de la porte Neuve sur les trois heures, comme le gouverneur et le prévôt des marchands y arrivaient pour l'ouvrir au roi. Les échevins Langlois et Néret s'étaient établis aux portes Saint-Denis et Saint-Honoré, et le capitaine quartenier Jean Grossier, au boulevard des Célestins, près l'arsenal, dont le commandant était gagné.

Le roi, qui était arrivé à Saint-Denis la veille au soir, avec quatre à cinq mille soldats, se fit un peu attendre : la pluie et l'ouragan avaient retardé sa marche; enfin, à quatre heures passées, Vitri se présenta devant la porte Saint-Denis, et Saint-Luc, beau-frère de Brissac, devant la porte Neuve (sur le quai, entre le Louvre et les Tuileries). Le roi et ses principaux capitaines suivaient Saint-Luc. Les deux portes s'ouvrirent. Quatre corps de trou-

pes, que conduisaient Saint-Luc, Sanci, l'ex-gouverneur de Paris Belin, François d'O, le maréchal de Matignon, etc., furent introduits successivement par la porte Neuve, et se dirigèrent, le premier, sur le carrefour de la Croix du Trahoir (au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec), le second, sur la Cité et le pont Saint-Michel; le troisième alla, le long des murs, occuper la porte Saint-Honoré et la *déboucher;* le quatrième défila le long des quais. Ce dernier fut le seul qui rencontra quelque résistance : un corps de garde de lansquenets, posté au quai de l'École, ayant refusé de mettre bas les armes, fut taillé en pièces ou jeté à la rivière par les soldats de Matignon.

Pendant ce temps, Brissac et le prévôt L'Huillier recevaient le roi au pied des murs de Paris. Henri embrassa Brissac et le salua du titre de maréchal de France, en lui passant au cou sa propre écharpe blanche. Il reçut de L'Huillier les clefs de la ville, et entra dans Paris par la porte Neuve. Cette même porte, six ans auparavant, s'était refermée sur le dernier des Valois, fuyant devant ce même Brissac qui la rouvrait au premier des Bourbons.

Le Béarnais, tout intrépide qu'il fût, ne pénétra pas sans émotion dans la redoutable cité de la Saint-Barthélemi et des Barricades : au bruit de l'escarmouche qui se passait au quai de l'École, il se fit revêtir de ses armes; il hésitait à s'engager dans le dédale des rues; il alla s'assurer, par ses propres yeux, si la porte Saint-Honoré était ouverte et gardée par ses gens. Les nouvelles de l'intérieur de Paris dissipèrent promptement ses anxiétés. Le Louvre, le Palais, les deux Châtelets étaient au pouvoir, soit des troupes, soit des bourgeois royalistes. Vitri, arrivé par la porte Saint-Denis, avait opéré sa jonction, au

Grand-Châtelet, avec les troupes entrées par la porte Neuve. Les garnisons de Corbeil et de Melun, descendues en bateaux jusqu'à la Râpée, avaient été accueillies à bras ouverts par les compagnies bourgeoises et introduites dans l'arsenal. Les plus remuants des Seize et le régiment napolitain, le corps le plus nombreux de la garnison étrangère, avaient été attirés du côté de l'université par un faux avis ; les ligueurs, qui, dans les quartiers du Nord et de la Cité, essayèrent de se réunir, trouvèrent les *politiques* déjà maîtres des places, des carrefours, des coins de rues ; il leur fut impossible de se rallier ; on n'en tua que deux ou trois ; le reste se laissa désarmer sans combattre. Les divers corps de la garnison, qui étaient établis dans des postes éloignés les uns des autres, voyant leurs communications coupées, demeurèrent immobiles dans leurs quartiers.

Henri, suivant la parole donnée à Brissac, envoya offrir aux ambassadeurs espagnols la permission de se retirer, avec armes et bagages, eux et leurs soldats. Ils durent s'estimer fort heureux d'accepter. Pendant ce temps, Henri marchait droit à Notre-Dame : le clergé de la cathédrale, averti, l'attendait, avec la croix, sous le grand portail. Les cloches lancèrent dans les airs leurs joyeuses volées. Le *Te Deum* retentit sous les voûtes de la grande basilique. Le peuple, qui encombrait déjà les quais, les ponts, la place du Parvis, la nef et les galeries de Notre-Dame, comme en un jour de paix et de fête, le peuple contempla d'abord le royal cortége avec un étonnement silencieux, puis se laissa entraîner à l'impulsion donnée par les politiques, et les cris de : Vive le roi ! éclatant de toutes parts, dominèrent la grande voix des cloches.

De Notre-Dame, Henri alla dîner au Louvre. Il croyait

rêver, lorsqu'il franchit triomphalement le guichet du palais des rois, aux acclamations de ce peuple qui lui avait fait si longtemps une guerre implacable.

L'université avait suivi l'exemple de la Cité : le gouverneur, le prévôt et les échevins s'étaient transportés en force au delà des ponts, précédés d'un héraut et de trompettes qui proclamaient une amnistie générale, et suivis d'une foule de petits enfants criant : Vivent le roi et la paix! Du Vair, aidé par des gens de guerre embusqués dans l'hôtel de Cluni, avait déjà comprimé un mouvement essayé par le curé Hamilton. Crucé échoua dans une dernière tentative. Vers midi, toutes les boutiques étaient ouvertes ; l'ordre régnait par toute la ville ; pas un acte de violence n'avait été commis par les soldats du roi, dans cette journée que les royalistes comparaient avec enthousiasme au jour glorieux où les Parisiens s'étaient affranchis du joug des Anglais.

Le roi, après son dîner, alla voir la garnison étrangère sortir de Paris par la porte Saint-Denis. Les soldats de Philippe II, au nombre d'environ trois mille, partirent avec les honneurs de la guerre, tambours battants, enseignes déployées ; seulement, ils avaient les mèches éteintes. Quelques-uns des Wallons restèrent, avec leur chef, au service de Henri IV. Les Espagnols, toujours superbes, n'inclinèrent pas leurs enseignes devant celui qu'ils ne nommaient que le *prince de Béarn*. Henri répondit au *maigre* salut du duc de Feria avec une courtoisie ironique. « Messieurs, » dit-il à Feria et à Ibarra, « recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus! »

Le curé Boucher et cinquante ou soixante des plus obstinés d'entre les moines et les Seize sortirent de Paris avec les Espagnols, chargés d'imprécations par ce peuple

sur lequel ils avaient si longtemps régné. Le légat partit quelques jours après, sans avoir voulu rendre visite à Henri IV, qui avait témoigné le désir de le voir ; Henri lui permit d'emmener sains et saufs le jésuite Varade et le curé Aubri, les deux complices du régicide Barrière. On ne pouvait pousser plus loin l'oubli des injures [1]. Henri IV pardonna pour le compte de son prédécesseur comme pour le sien, malgré ses éclatantes protestations de venger Henri III : les serviteurs du dernier Valois virent avec ébahissement l'héritier de leur maître visiter amicalement la mère des Guise, la vieille duchesse de Nemours, et jouer aux cartes avec madame de Montpensier, la patronne de Jacques Clément.

Le cardinal de Pellevé, le patriarche de la faction, ne se résigna pas, comme les *princesses de la Ligue*, au triomphe du Béarnais : il était malade le 22 mars ; il mourut de rage le 26.

Une centaine des plus violents ligueurs furent bannis de Paris par *billets* du roi, entre autres l'évêque de Senlis, les curés Pelletier, Hamilton, Cueilli, le recteur de l'université, le président de Neuilli, Crucé, d'Orléans, Senault, les deux La Bruyère, un des Roland, deux Saint-Yon, Le Goix, Machault, Acarie, un des Hennequin. C'était une mesure de police et de précaution plutôt que de vengeance ; le roi fit même prévenir les bannis que ceux qui consentiraient à lui prêter serment ne seraient contraints de s'absenter *que pour un temps*, et conserveraient les biens et offices qu'ils avaient eus avant 1589.

[1] « Je veux tout oublier ! » disait Henri à ceux qui blâmaient cet excès de clémence ; « on ne leur doit savoir plus mauvais gré de ce qu'ils ont fait, qu'à un furieux quand il frappe et qu'à un insensé quand il se promène tout nud. » Le Grain, Décade de Henri le Grand, t. V, p. 265.

Tous refusèrent, dit-on, deux exceptés, et prouvèrent du moins, en repoussant la clémence du Béarnais, la sincérité de leur fanatisme [1].

Le 26, la capitulation de la Bastille et de Vincennes, dont les gouverneurs ne purent se défendre faute de munitions, acheva le grand œuvre du 22 mars.

Dès le lendemain de l'entrée du roi, François d'O, réintégré dans le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, qu'il avait possédé avant la déchéance de Henri III, était allé à l'Hôtel de Ville recevoir au nom du roi les serments des officiers municipaux, qui invitèrent, par une circulaire, toutes les bonnes villes encore liguées à suivre l'exemple de Paris. Le 28, le chancelier de Cheverni se transporta au Palais, et y fit lire des lettres patentes par lesquelles le roi révoquait l'interdiction que son prédécesseur et lui-même avaient prononcée contre les membres du parlement demeurés à Paris durant les troubles. Les membres des autres cours souveraines de Paris et ceux du Châtelet furent également réhabilités. Les magistrats ligueurs ne perdirent que les grades qu'ils avaient dus à la Ligue [2]. Les zélés royalistes eussent voulu qu'on attendît

[1] Sur la réduction de Paris, voyez L'Estoile, p. 245-250. — P.-Cayet, p. 562-569.—De Thou, t. V, l. CIX, p. 547-553.—Sulli, p. 141.—M. Capefigue donne, d'après les manuscrits de Mesmes, une lettre du roi au duc de Nevers, qui ne se trouve pas dans les Mémoires de Nevers, et, d'après les Archives de Simancas, des lettres intéressantes du duc de Feria, de Diego d'Ibarra et de J.-B. Taxis.— Histoire de la Réforme et de la Ligue, t, VII, p. 140-167-195-199.

[2] Le président Le Maistre seul, à cause de ses grands services, conserva l'*estat* qu'il devait à Mayenne.—Le prévôt L'Huillier fut nommé président en la chambre des comptes; Langlois et du Vair devinrent maîtres des requêtes de l'hôtel. Langlois fut élu prévôt des marchands lorsque L'Huillier sortit de charge, et le roi obligea le corps de ville de recevoir comme échevin l'ancien échevin Lecomte, chassé avec Henri III en 1588, bien que Lecomte n'eût pas eu le plus grand nombre des suffrages. Ce n'était pas respecter bien fidèlement les priviléges mu-

le retour du parlement de Tours et de la chambre de Châlons, que le roi avait rappelés à Paris, avant d'amnistier le parlement rebelle et de faire enregistrer l'édit promis par le roi aux hommes qui lui avaient rendu sa capitale. Henri se garda bien d'écouter ce conseil. Il ne songeait qu'à effacer au plus tôt les traces de la Ligue, et à faire que le passé ne fût plus pour Paris qu'un songe. Le 29 mars, le peuple parisien put voir le monarque, que ses prédicateurs, huit jours auparavant, nommaient encore l'hérétique relaps, l'*archiduc de Genève*, suivre à pied la procession, par une pluie battante, à travers toute la ville. Henri fit bien mieux : il toucha les écrouelles, et Palma-Cayet affirme gravement que, sur six ou sept cents malades touchés par le roi, *plusieurs receurent guarison* (p. 571).

Le 30 mars, le parlement réhabilité se hâta de faire acte d'autorité par un arrêt qui annulait, comme extorqués par force et violence, « tous les arrests, décrets, ordonnances et serments donnés, faits et prestés depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité de nos rois et lois du royaume, » ordonnait d'informer du détestable parricide commis en la personne du feu roi Henri III, révoquait le pouvoir ci-devant donné au duc de Mayenne sous la qualité de lieutenant général de l'État, défendait de le reconnaître désormais en cette qualité, sous peines de lèse-majesté, enjoignant, sous les mêmes peines, audit duc de Mayenne et autres princes de sa maison de reconnaître le roi Henri IV, et à tous autres seigneurs, communautés et particuliers, de quitter le

nicipaux; mais Mayenne en avait fait autant. Registres de l'hôtel de ville, XIV, fol. 85.

prétendu parti de l'Union. L'arrêt enfin cassait « tout ce qui a esté fait, arresté et ordonné par les prétendus députés de l'assemblée tenue sous le nom d'estats généraux du royaume, comme fait par personnes privées, choisies et pratiquées pour la plupart par les factieux, partisans de l'Espagnol, et n'ayant aucun pouvoir légitime, » défendait auxdits prétendus députés de se plus assembler, à peine de lèse-majesté, ordonnait que toutes processions et solennités, fondées pendant les troubles, cessassent, et qu'au lieu d'*icelles* fût solennisé à perpétuité le vingt-deuxième jour de mars, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse délivrance et réduction de la ville en l'obéissance du roi (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 74-87).

Ainsi furent abolis les anniversaires institués par la Ligue, et, entre tous, la fête des Barricades, cette *heureuse et sainte journée des Tabernacles*, comme la nommaient les prédicateurs, cette fête si populaire et qui laissa plus d'un regret.

La réception du concile de Trente était implicitement annulée avec les autres actes des états.

Le parlement, comme le roi, eût voulu que le passé pût tout entier disparaître : le parlement ordonna de rayer, sur les minutes et les expéditions de ses arrêts, le nom du *prétendu roi* Charles X. Déjà, deux célèbres avocats, Pierre Pithou et Antoine Loisel, chargés par intérim des fonctions de procureur général et d'avocat général, avaient reçu du chancelier la mission de « faire oster des registres publics, tant du parlement que d'autres, tout ce qui se trouveroit contre la dignité du roi régnant et du roi défunt, et contre les lois du royaume, et aussi oster des lieux publics les tableaux, inscriptions, etc.,

qui pouvoient conserver la mémoire de ce qui s'est passé à Paris pendant qu'il estoit au pouvoir de la Ligue [1]. »

La soumission de la Sorbonne fut le coup de grâce de la Ligue. Malgré l'exil de Rose, de Boucher, des plus inflexibles champions, la majorité résista un mois entier au nouveau recteur de l'université, et aux royalistes anciens et nouveaux. Enfin, le 22 avril, le corps de l'université se résigna au serment exigé : la faculté de théologie décida, « contrairement aux doutes de certaines gens imbus de sinistres opinions, » que Henri IV, légitime héritier du trône, devait être pleinement obéi de tous, quoique le Saint-Père, empêché par les factieux et les ennemis du royaume, ne l'eût point encore reconnu publiquement pour le fils aîné de l'Église, ce qui n'avait pas dépendu et ne dépendait pas du roi. La Faculté reconnut que « la *puissance*, comme dit Paul, vient de Dieu, et que qui résiste à la puissance, encourt la damnation. » L'université renonça donc à toutes ligues dedans et dehors le royaume, et déclara rejeter de son sein quiconque pensait autrement. La Sorbonne s'anathématisait, pour ainsi dire, elle-même! Cinquante-quatre maîtres et docteurs signèrent la sentence royaliste du 22 avril 1594 : soixante-dix avaient signé la décision révolutionnaire du 7 janvier 1589 (L'Estoile, p, 253).

Les jésuites ne suivirent pas la Sorbonne dans sa défection : fidèles aux maximes ultramontaines, ils refusèrent

[1] L'Estoile, p. 225.— P. Pithou conserva, comme bibliophile et historien, les documents qu'il était chargé de détruire comme fonctionnaire politique. On a retrouvé et réintégré aux Archives judiciaires la collection des pièces enlevées par Pithou des registres du parlement. Voyez les renseignements donnés par M. Bernard, ap. Préface du Recueil des États de 1593, p. XXIX.

de prêter serment au roi et de prier pour lui jusqu'à ce que le pape l'eût reconnu.

Tandis que l'ancien ordre se rétablissait dans la capitale sous une dynastie nouvelle, et que l'aventureux soldat d'Ivri s'étudiait au rôle de roi de France dans le palais de François Ier, chaque soir Paris resplendissait des feux de joie allumés pour la *réduction* de quelque bonne ville. Rosni, l'énergique et fidèle ami de Henri IV, l'avait emporté à Rouen sur La Chapelle-Marteau, envoyé par Mayenne, et sur un agent de l'Espagne. Le 27 mars, l'amiral de Villars avait pris l'écharpe blanche, et tout Rouen après lui : Villars donna ou plutôt vendit au roi, avec Rouen, le Havre, Harfleur, Pont-Audemer, Montivilliers, Verneuil [1]; la Normandie entière reconnut Henri IV. Les parlements de Rouen et de Caen furent réunis comme l'avaient été ceux de Paris, de Tours et de Châlons.

Rouen et le Havre entraînèrent Abbeville et Montreuil : Amiens et Beauvais chancelaient à leur tour et n'étaient maintenus qu'à grand'peine par le duc d'Aumale. La Champagne s'ébranlait, de son côté : le 6 avril, on reçut à Paris la nouvelle que Troyes, cette cité naguère si ligueuse, avait chassé le jeune prince de Joinville, frère du duc de Guise, et appelé Biron dans ses murs. Sens se déclara aussi pour le roi, puis Auxerre, puis Mâcon;

[1] Villars exigea la conservation de l'amirauté : le roi fut obligé de dédommager Biron, titulaire royaliste de cet office, par un bâton de maréchal de France et par une forte somme d'argent : Villars resta en outre gouverneur des bailliages de Rouen et de Caux, et se fit garantir une somme de 1,200,000 livres, 60,000 livres de pension, et cinq ou six riches abbayes. Son frère demeura gouverneur du Havre. Villars fut celui de tous les chefs ligueurs qui se fit acheter le plus cher. Voyez la négociation dans les Œconomies royales de Sulli, t. I, p. 126-145.

Dijon avait hué, dès le 20 mars, un prédicateur qui injuriait le roi en chaire; Dijon et Beaune n'étaient contenues que par leurs garnisons. Il en était de même de Reims. Bientôt Riom, chef-lieu de la Ligue en Auvergne, puis l'Agenois, où commandait un fils du célèbre Montluc, puis Périgueux et ses dépendances, reconnurent spontanément, sinon gratuitement, Henri IV. Poitiers enfin se déclara, grâce à l'influence des frères Sainte-Marthe, et l'un des princes lorrains, le duc d'Elbeuf, gouverneur de Poitiers pour la Ligue, las des tergiversations de Mayenne, reconnut le roi, moyennant une pension et la conservation de son gouvernement [1]. L'importante cité maritime de Saint-Malo, qui s'était conservée, depuis cinq ans, dans une si fière indépendance, envoya déclarer au roi qu'elle n'entendait pas tolérer les Espagnols en Bretagne, ni seconder les desseins des chefs de l'Union, et qu'elle était prête à arborer les couleurs royales: Henri lui accorda l'oubli du passé, l'exemption de garnison pour toujours et l'exemption des tailles pour six ans (P.-Cayet, p. 612-613).

On pouvait presque dire la guerre civile terminée: la lutte changeait désormais de caractère; elle n'était plus entre deux grands partis nationaux se disputant la France au nom de principes opposés; elle n'était plus qu'entre le roi de France et l'étranger allié à des factieux qui re-

[1] Le cordelier Porthaise (*Protasius*), fameux théologien qui avait été le pilier de la Ligue à Poitiers, se fit, moyennant pension et bénéfices, l'apôtre de la réconciliation, et prêcha cyniquement la palinodie des furieux sermons qu'il avait prêchés à l'instar de Boucher, contre la simulée *Conversion du roi de Navarre*. A peu de jours de distance, Henri le *bastard* et le *relaps* devint pour Porthaise le *restaurateur de l'Estat*, le *noble présent du ciel*. — Voyez Labitte, Prédic. de la Ligue, p. 206-215.

tique de transaction, avait intérêt à ménager.—Il est bien singulier que L'Estoile, qui tient note du moindre placard, de la plus mince épigramme, ne nomme même pas la Ménippée; mais le silence de l'Estoile est compensé par les magnifiques éloges de J. A. de Thou, de d'Aubigné, du chancelier de Cheverni, etc., etc. Ce dernier attribue l'ouvrage à l'association de *quelques bons et gentils esprits du temps* (Anc. collect., t. LI, p. 475). De Thou et d'Aubigné n'hésitent point à qualifier la Ménippée de *la plus excellente satyre du temps*, ce qui est généreux de la part de d'Aubigné, auteur lui-même de fort belles satires.

BRANCHE DES BOURBONS.

HENRI IV.

(1594-1610.)

LIVRE PREMIER.

FIN DE LA LIGUE.—GUERRE AVEC L'ESPAGNE.—ÉDIT DE NANTES.

(1594-1598.)

Malgré les prospérités des premiers mois de 1594, tout n'était pas terminé : Henri de Bourbon n'était plus un prétendant ; il était roi de France ; mais cette France sur laquelle il régnait n'était point encore la France des Valois. Les rebelles occupaient encore plusieurs grandes villes, de nombreuses et fortes positions, et tenaient toutes les frontières ouvertes à leurs auxiliaires étrangers. Dans le Nord, Mayenne se maintenait à Laon, à Soissons, à Noyon, avec les Espagnols en arrière-garde à La Fère : le duc d'Aumale conservait Amiens et Ham, ainsi que Beauvais, grâce au zèle ligueur du maire de cette ville ; le duc de Guise et son lieutenant Saint-Paul, un des maréchaux de la façon de Mayenne, étaient maîtres de Reims, de Mézières, de Rethel, de Rocroi, de Saint-Dizier, de Vitri-le-Français. Dans l'Ouest, la plus grande partie de la Bretagne obéissait toujours à Mercœur, qui lui-même était à peu près contraint d'obéir à ses alliés les

Espagnols, beaucoup plus forts en Bretagne que le chef ligueur ne l'eût souhaité. Dans le Sud, le Comminges, le Bigorre, l'Armagnac, Toulouse et la Haute-Garonne, Cahors et Rodez, une portion du Languedoc central, gardaient les doubles croix de la Ligue. Marseille était au pouvoir de deux tyrans municipaux, le viguier Louis d'Aix et le premier consul Casaulx, qui avaient contribué à affranchir la ville du duc de Savoie, mais à leur profit et non à celui de la France, et qui paraissaient tendre à une dictature populaire patronisée par Philippe II [1]. En remontant le Rhône jusqu'aux portes de Lyon, l'on y retrouvait les factieux; les lieutenants du duc de Nemours étaient cantonnés dans Vienne et dans les petites places du Forez et du Lyonnais. Nemours, le 26 juillet, parvint à s'échapper du château de Pierre-Encise et à rejoindre ses soldats, à la tête desquels il donna la main au duc de Savoie et recommença de harceler les Lyonnais.

Les trois quarts de la Bourgogne subissaient encore, bien qu'avec une répugnance évidente, l'autorité des officiers de Mayenne, qui, plus aigri qu'abattu par la ruine de son pouvoir, s'acharnait à la résistance et s'enfonçait de plus en plus dans la mauvaise fortune, faute d'avoir su s'arrêter à temps.

Quant à Philippe II, ses chimères étaient dissipées : il renonçait à placer sa fille sur le trône de France; il reve-

[1] Le viguier et les trois consuls devaient être annuels; mais Louis d'Aix et Casaulx se perpétuaient illégalement dans leurs charges. Les consuls étaient pris dans la bourgeoisie : le viguier, qui représentait l'autorité des anciens comtes de Provence, était gentilhomme.—Un fait analogue s'était produit à Arles, depuis la soumission de cette ville au roi. Deux tyrans de bas étage opprimaient les consuls et la cité, mais ils furent renversés par le peuple et pendus (24-25 février 1594).

nait à des projets plus dangereux parce qu'ils étaient moins impraticables, et ne visait plus qu'à démembrer le royaume qu'il n'avait pu s'approprier tout entier.

Henri IV n'était pas homme à laisser le champ libre à son ennemi, ni à s'endormir dans le succès. Il continua de négocier avec tous les chefs de la Ligue qui avaient encore les armes à la main ; mais il n'en reprit pas moins les hostilités avec vigueur, aussitôt après avoir réorganisé la tête et le centre de la monarchie à Paris.

La reine d'Angleterre, un moment irritée de l'*apostasie* du Béarnais, s'était à demi apaisée dès qu'elle avait eu la certitude que le changement de religion n'entraînerait pas un changement de politique : elle consentit, sur la demande des états royalistes de Bretagne, à envoyer dans cette province, de concert avec les Hollandais, de nouveaux secours qui mirent le maréchal d'Aumont en état de saisir l'offensive contre Mercœur et contre les Espagnols ; d'Aumont réduisit Concarneau, Quimper-Corentin, Morlaix, puis assaillit un fort commencé par les Espagnols sur la presqu'île de Crozon, entre la baie de Douarnenez et la rade de Brest, pour tenir Brest en respect. Ce poste redoutable fut arraché de vive force à l'ennemi par d'Aumont et par le général anglais Norris [1].

Pendant ce temps, le roi marchait en personne vers la Picardie. Les troupes espagnoles, sous les ordres du comte Karl de Mansfeld, venaient de prendre La Capelle en Thierrache ; l'armée royale, au lieu d'aller recouvrer La Capelle, investit Laon, position bien autrement importante (25 mai). Mayenne, qui était dans la place, en

[1] Elisabeth eût bien voulu se faire payer de ses secours par la cession de Brest : elle tâcha même de corrompre le gouverneur, de Rieux Sourdéac. D. Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 425.

sortit aux premières approches des royaux, y laissant un de ses fils et le président Jeannin, qui resta jusqu'à la fin attaché à sa fortune sans approuver sa politique. Mayenne courut à Bruxelles hâter les renforts que lui avait déjà promis l'archiduc Ernest, installé en Belgique comme gouverneur général depuis le mois de janvier dernier.

Ce voyage faillit être funeste au lieutenant général de l'Union. Feria et Ibarra l'accusèrent auprès de l'archiduc d'avoir seul empêché l'élection de l'infante et d'un roi catholique, d'avoir perdu volontairement la cause de la Ligue et d'avoir livré Paris et Lyon au *prince de Béarn*. Ils pressèrent Ernest de faire arrêter *ce traître*. Le prudent Taxis détourna l'archiduc d'un coup d'état qui n'eût pu avoir d'autre résultat que de jeter entre les bras du roi, avant quinze jours, tout ce qui restait de la Ligue. Une lettre du duc de Feria au roi d'Espagne, interceptée et envoyée par Henri IV à Mayenne, apprit à celui-ci les bons offices de l'ex-ambassadeur. Mayenne répondit à ses accusateurs en adressant à Philippe II des récriminations violentes contre Feria et Ibarra, et en lui demandant l'autorisation de se battre en duel avec Feria. On assoupit tant bien que mal la querelle, mais Mayenne ne pardonna pas aux Espagnols [1].

Leur prétention, qu'ils ne cachaient plus, de s'assurer des places françaises pour le compte de Philippe II, n'était pas de nature à apaiser le ressentiment que couvait Mayenne. Dans le courant de juin, l'archiduc gagna les gouverneurs de Ham et de La Fère, qui prirent l'écharpe rouge et prêtèrent serment au roi d'Espagne [2]. La Fère

[1] De Thou, t. V, l. CXI, p. 422. — Mémoires de Nevers, t. II, p. 710-715.
[2] Capefigue, t. VII, p. 236-238.

avait été jusqu'alors tenue au nom de la Sainte-Union, quoique les Espagnols y eussent des troupes et des magasins. Les Espagnols essayèrent aussi, sur ces entrefaites, d'introduire une garnison dans Beauvais, avec la connivence du maire Gaudin; mais l'entreprise échoua, et le maire fut déposé par ses concitoyens (P.-Cayet, p. 587).

L'archiduc donna cependant ordre à Mansfeld de secourir Laon, moins pour être agréable à Mayenne que pour l'importance de la place. Mayenne et Mansfeld réunis partirent de La Fère avec une dizaine de mille hommes, et vinrent camper à une lieue de Laon. Leurs forces étaient inférieures de près de moitié à celles du roi, qu'avait rejoint Balagni, le *maréchal prince de Cambrai;* mais l'archiduc leur avait promis un renfort de 6,000 ou 7,000 soldats. Mayenne et Mansfeld soutinrent avec vigueur les escarmouches engagées sur le front de leur camp, tout en évitant de se laisser entraîner à une affaire générale, mais ils ne réussirent point à ravitailler la ville assiégée. Deux grands convois, venant, l'un de Soissons, l'autre de La Fère, furent enlevés tout entiers par les royaux, et l'escorte du second, forte de 1,600 soldats détachés du camp espagnol, fut taillée en pièces ou dispersée par le maréchal de Biron, dans la forêt de Saint-Gobain, entre La Fère et Laon (17-18 juin). Les généraux ennemis se retirèrent, la nuit d'après, sur La Fère. L'archiduc, qui avait grand'peine à se défendre contre les attaques des Hollandais, n'envoya pas en Picardie le secours annoncé, et Mansfeld ramena de La Fère dans l'Artois ses troupes découragées, qu'une maladie contagieuse acheva de ruiner.

Laon se défendit longtemps encore, malgré la retraite de l'armée de secours: Mayenne avait confié cette place, si forte

dicté cet acte aux Cambresiens, et Henri IV n'eut point à se louer d'avoir fait cause commune avec ce petit tyran à qui son étrange fortune tournait la tête.

Henri IV fut magnifiquement accueilli dans Amiens, le 15 août. Les Amiénois ne lui avaient imposé aucune condition. Henri récompensa leur courtoisie et leur confiance en confirmant toutes leurs franchises et en leur accordant l'exemption de la gabelle, comme il l'avait accordée à Abbeville. Parmi les priviléges confirmés, l'exemption de gouverneur, de garnison et de citadelle n'était pas sans inconvénient pour une ville frontière, comme l'événement le prouva ; un semblable privilége avait déjà, sous François Ier, fait perdre Tournai à la France. Beauvais et Doullens députèrent vers le roi, dès qu'ils le surent dans Amiens ; l'ex-maire Gaudin et les deux frères Lucain, prédicateurs qui continuaient en province les furieuses déclamations de Paris, furent chassés de Beauvais ; le gouverneur Sesseval ne fit point ses conditions, et dit noblement qu'il ne voulait pas qu'on lui pût reprocher d'avoir été « de ceux qui ont vendu au roi son propre héritage (P.-Cayet, p. 587). »

Henri IV termina cette heureuse campagne par le siége et la prise de Noyon. Il ne resta plus à l'ennemi, dans toute cette région, que Soissons, Ham et La Fère.

La réduction de la Picardie entraîna l'entière soumission de la Champagne : une catastrophe, arrivée à Reims, à la fin d'avril, avait préparé cet événement. L'aventurier Saint-Paul, de fils d'un garde-chasse devenu maréchal de France, s'était fait duc de Rethelois, comme Balagni, bâtard d'un évêque, s'était fait prince de Cambrai, et ne laissait qu'une autorité nominale au duc de Guise, dont il était le lieutenant général en Champagne. Il aspirait à se

cantonner dans le nord de cette province, sous la protection des Espagnols. Il avait élevé une espèce de citadelle à la porte de Mars, pour tenir Reims en bride, et y avait mis garnison. Les Rémois se plaignirent au duc de Guise. Le duc somma Saint-Paul de retirer sa garnison. Saint-Paul répondit arrogamment qu'il n'en ferait rien, et mit la main sur la garde de son épée. Le duc tira la sienne, et la lui plongea dans le cœur (P.-Cayet, p. 612). Les lieutenants de Saint-Paul rendirent au roi et au duc de Nevers, Vitri, Mézières et les places du Rethelois. Guise, qui ne manquait pas de sens et qui ne s'était jamais abandonné sans réserve aux illusions que les Espagnols faisaient briller à ses yeux, jugea qu'il était temps, pour lui aussi, de traiter avec Henri IV. Il y était poussé par sa mère, par sa grand'mère, et même par sa tante de Montpensier, sensibles aux bons procédés du roi et franchement ralliées. Rosni, dont le rôle politique grandissait de jour en jour, fut chargé par le roi de conclure avec Guise, ainsi qu'il avait conclu avec Villars. Les prétentions de Guise soulevèrent quelques difficultés, mais l'attitude des habitants de Reims obligea le duc à terminer au plus vite. Déjà les bourgeois complotaient de l'arrêter et de le livrer au roi. Guise renonça au gouvernement de Champagne, que le roi ne voulait point ôter au duc de Nevers, et à la grande maîtrise de France, qui était possédée par le comte de Soissons. Lui et ses frères conservèrent le gouvernement particulier des villes qu'ils ramenaient sous l'obéissance royale; le roi lui garantit 400,000 écus pour payer ses dettes et celles de son père, avec des pensions et des bénéfices pour lui et ses frères, et lui conféra le gouvernement de Provence en échange de celui de Champagne

peuple. Leur cri de guerre : *aux croquants ! aux croquants !* leur valut à eux-mêmes le nom bizarre qu'ils donnaient à leurs ennemis. Dans le Poitou, le Limousin et l'Angoumois, où le mouvement avait commencé, les gouverneurs royaux dissipèrent les bandes des paysans, moitié par force, moitié par promesse d'un meilleur traitement. Les *croquants* limousins perdirent une espèce de bataille contre le gouverneur de leur province. Mais, dans la Guyenne et la Gascogne, l'insurrection eut à la fois plus de persistance, d'étendue et de régularité : les petites villes et les bourgs y prirent part ; il y eut, au printemps de 1594, dans la forêt d'Abzac, à La Becède, puis auprès de Bergerac, des assemblées populaires de trente et de quarante mille hommes, qui délibérèrent en armes et envoyèrent des députés au roi, afin de lui représenter la *foule* et *oppression* du peuple, et les excès des nobles.

Les députés réclamèrent le rabais des tailles, la suppression d'une partie des officiers de finances, et la permission d'élire un *syndic du plat-pays*, sous les ordres duquel ils tiendraient les champs, afin de purger le pays des restes de la Ligue qui prolongeaient la guerre civile. Le roi ne consentit pas à cette élection d'un chef populaire qui eût pu devenir trop redoutable ; mais il remit tous les arrérages des tailles et subsides, et promit d'aviser aux autres requêtes : la soumission de Poitiers, d'Agen, de Périgueux, de Sarlat, qui eut lieu sur ces entrefaites, mit à peu près fin à la guerre civile dans ces contrées, rendit plus facile le désarmement des *croquants*, et fit cesser une partie des maux dont ils se plaignaient. Matignon, gouverneur de Guyenne, acheva de les dissiper en enrôlant tous les anciens soldats qui se trouvaient parmi

eux, pour les envoyer en Languedoc contre les ligueurs et les Espagnols. Le mouvement, commencé dès 1593, ne fut complétement étouffé qu'en 1595 [1].

La guerre que Henri IV avait dirigée en Picardie contre les Espagnols et leurs alliés avait été poursuivie en même temps à Paris sous une autre forme. Quelle que fût la modération du roi, il était impossible qu'il n'y eût pas un peu de réaction. Le roi avait amnistié les actes politiques, non les crimes commis par les particuliers à la faveur des troubles. Le meurtre de Brisson, de Larcher et de Tardif fut considéré comme crime privé, et, à la

[1] Palma-Cayet, p. 574-577; — De Thou, t. V, l. CVII, p. 516. — Le Bulletin de la Société de l'Histoire de France (nos I-II, 2e partie, p. 28-55) renferme deux pièces intéressantes sur les *croquants* : ce sont 1° une circulaire des paysans insurgés, se qualifiant du « Tiers Estat des pays de Querci, Agenois, Périgord, Saintonge, Limosin, Haute et Basse-Marche, en armes pour le service du roi et conservation du royaume. » — Cette pièce est adressée aux officiers et habitants des diverses châtellenies de la contrée, que les insurgés somment de se joindre à eux contre « les inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, etc. » Ils reconnaissent Henri IV pour roi « de droit divin, naturel et humain, » et déclarent vouloir maintenir l'*Église, la noblesse sans reproche* et la justice; 2° l'autre pièce est la contre-partie de celle-ci : c'est une convention des nobles du Périgord pour combattre les *croquants*, « qui se sont voulu oster de la sujétion en laquelle Dieu les a ordonnés. »

Après avoir parlé des *gautiers* de Normandie et des *croquants* d'Aquitaine, il convient de mentionner les mouvements qui avaient eu lieu durant la Ligue parmi les paysans bas-bretons. Les nobles ligueurs, qui avaient armé les paysans contre les gens du roi, faillirent le payer cher. En 1590, les royaux ayant pris Ker-Ahès (Carhaix), les paysans de la Cornouaille se levèrent en masse pour reprendre cette ville : leur aveugle impétuosité leur valut une sanglante défaite; s'ils eussent été vainqueurs, ils se fussent révoltés « contre la noblesse et communautés des villes, » et se fussent jetés sur les nobles sans distinction de parti, « afin que tous feussent égaux sans que l'un eust aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre. » Histoire de la Ligue en Bretagne et particulièrement en Cornouaille, par le chanoine Moreau. Brest, 1836, p. 84-92. Il est peu de contrées où l'hostilité des paysans contre les nobles ait été plus constante que dans la Basse-Bretagne, pays à tous autres égards si conservateur, si attaché à ses traditions et à son passé.

poursuite des familles de ces magistrats, le bourreau de Paris, qui avait prêté son ministère aux meurtriers, fut condamné à mort et pendu avec un prêtre et un sergent. Quelques mois après, Bussi-Leclerc, Crucé, Pelletier, Hamilton, et plusieurs autres des Seize, réfugiés en Flandre, furent aussi condamnés par le parlement et exécutés en effigie.

Les royalistes s'attaquèrent à des adversaires désormais plus redoutables et surtout plus vivaces que les Seize. Les Seize étaient dispersés dans l'exil ; les jésuites étaient à Paris, retranchés dans leurs colléges comme dans les dernières citadelles de la Ligue. Le parti gallican et national ne s'y trompait pas : il voyait dans la compagnie de Jésus la grande ennemie qui avait précédé la Ligue et qui lui survivrait ; il tâcha de retourner contre elle le corps universitaire et les curés de Paris, naguère les aveugles instruments de l'ultramontanisme. Le nouveau recteur de l'université, le médecin royaliste Jacques d'Amboise, élu après l'entrée de Henri IV à Paris, fit décider, dans une assemblée des quatre facultés, qu'on reprendrait le vieux procès de l'université contre les jésuites [1], *appointé*, c'est-à-dire suspendu depuis trente ans. Dès le 12 mai, le recteur présenta requête au parlement pour que les jésuites, *ministres et espions de l'Espagne*, fussent bannis non-seulement de l'université, mais du royaume. Une partie des curés de Paris intervinrent en portant plainte des entreprises faites par les jésuites sur leurs paroisses.

Les jésuites remuèrent ciel et terre pour se défendre. Ils sentirent, et leurs supérieurs sentirent comme eux, que leur refus de serment les perdrait : ils se résignèrent

[1] Sur l'institution des jésuites et sur leur premier procès en 1564. Voyez nos t. IX, à la fin du règne de François Ier, et X, p. 224.

enfin à reconnaître le roi, sans doute sur une autorisation envoyée secrètement de Rome. Les nombreux adhérents qu'ils s'étaient partout ménagés prirent dès lors hautement leur parti. Le chancelier, le surintendant d'O, gouverneur de Paris, le procureur général La Guesle, l'avocat général Séguier les patronisaient ; ils firent intervenir en leur faveur, par des requêtes au parlement, le cardinal de Bourbon [1] et le duc de Nevers ; ils travaillèrent si bien dans l'université, que la Sorbonne désavoua le recteur, et déclara qu'elle demandait bien que les pères jésuites fussent soumis aux règlements universitaires, mais nullement qu'ils fussent bannis du royaume. La majorité de la faculté des arts et une partie des deux autres facultés firent pareille déclaration. Le recteur et quelques-uns des curés poursuivirent toutefois leur pointe. La cause fut plaidée à huis clos, selon le désir des jésuites, favorisés par les *gens du roi* (mi-juillet). L'avocat du recteur fut Antoine Arnauld, père de cet autre Antoine Arnauld, qui devait, avec bien plus d'éclat, continuer la lutte contre les jésuites pendant le dix-septième siècle. Arnauld poussa l'attaque avec une violence digne des prédicateurs de la Ligue : il imputa directement tous les malheurs de la guerre civile à la compagnie de Jésus, et l'accusa d'avoir été fondée par Charles-Quint pour assujettir le monde à l'Espagne. C'était s'arrêter à la surface des choses : les jésuites ne servaient l'Espagne que par circonstance ; au fond, leur vraie tendance était un cosmopolitisme théocratique, destructif de toute nationalité. L'avocat des curés, Louis Dollé, frappa plus juste qu'Arnauld, en révélant au public les passages les plus importants des *constitutions* que la société de Jésus dérobait, autant qu'elle pouvait, à la

[1] Ce prince, consumé par une maladie de langueur, mourut peu de temps après.

lumière. Il montra fort bien par quelles arguties les jésuites éludaient le vœu de pauvreté collective [1], et indiqua, trop brièvement, à la vérité, le caractère qui distinguait absolument leurs règles de celles des autres moines. Les constitutions des autres étaient fixes : les règles des jésuites étaient muables à la volonté des chefs, *selon l'opportunité des temps, des lieux et des circonstances* [2]; le fondateur de l'ordre, comprenant que tout ce qui ne se transforme pas est destiné à périr, avait voulu introduire le principe du progrès dans sa société pour mieux combattre le progrès au dehors; mais le progrès, le principe de vie, ne saurait compatir avec *la perte du libre arbitre*, principe de mort morale!

Si la forme était mobile chez les jésuites, l'esprit était immuable : Arnauld et Dollé exposèrent combien cet esprit était hostile au génie, aux lois, aux libertés de la France; ils étalèrent les priviléges destructifs de toute hiérarchie, attribués aux jésuites par la papauté, qui les nommait *les yeux de son esprit* (*oculos mentis suæ*); droit d'administrer

[1] Ils ne renonçaient pas, comme les autres moines, au droit de succéder. Voy. le plaidoyer d'Arnauld, ap. Mém. de la Ligue, t. VI, p. 475.

[2] Non-seulement les règles sont muables, mais, à l'exception des quatre vœux fondamentaux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et de soumission spéciale au pape, les prescriptions des règles n'obligent pas sous peine de péché (*non possunt obligationem ad peccatum inducere*), à moins que le supérieur n'en ait ordonné spécialement l'exécution (Constit. c. V). On a interprété ce passage comme s'il était dit que les règles ne sauraient obliger au péché, mais que les supérieurs ont droit d'ordonner le péché. C'est une erreur; aucune secte n'oserait professer avec une telle audace le droit du mal. Mais voici qui conduit indirectement au même but : « S'il arrive que mon supérieur me prescrive quelque chose qui me semble être contre ma conscience, et que mon supérieur pense autrement, je le croirai de préférence à moi-même. » Passage extrait d'un des livres de la Société par l'avocat Dollé; ap. Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 199. On pouvait sans injustice, rendre la Société responsable des livres publiés par ses membres, tous leurs ouvrages étant soumis à la censure du général et des censeurs par lui désignés (*Const.* part., III, c. 1, art. 18, ap. L'Estoile, p. 241).

partout les sacrements, comme des *curés universels;* droit de donner des dispenses et d'absoudre des cas réservés, tandis que Rome refusait ce droit à l'Église gallicane tout entière; interdiction à chacun, sous peine d'excommunication, d'attaquer directement ou indirectement les constitutions de l'ordre [1]. Dollé termina en accusant les jésuites d'enseigner le régicide à leurs écoliers.

L'avocat des jésuites, Duret, les défendit avec adresse, nia tout ce qui était niable, éluda le reste, assura que, dans leur dernière congrégation générale, en novembre 1593, ils avaient fait un décret qui interdisait à tous leurs confrères de se mêler des affaires d'État, prétendit que, leur vœu d'obéissance au pape n'était relatif qu'aux missions chez les infidèles et que ses clients n'attribuaient pas le pouvoir temporel au pape [2].

L'arrêt du parlement trompa les espérances du parti gallican. Le parlement ordonna que les requêtes du recteur et des curés seraient jointes au procès appointé depuis trente ans, pour être fait droit sur le tout par un seul et même arrêt. Le roi, qui ne renonçait point à se réconcilier avec Rome, n'était pas trop d'avis qu'on poussât à bout les jésuites, et avait témoigné le désir que rien ne fût décidé à leur égard en son absence (*OEconom. royales*, t. I, p. 155). Les jésuites considérèrent l'ajournement comme une première victoire.

Un tragique événement changea brusquement la si-

[1] Le pape avait aussi donné aux jésuites le privilége de publier et d'épurer les textes des Pères. Dollé les accuse d'avoir falsifié les textes qu'ils devaient éclaircir; Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 498.

[2] Ils ne le lui attribuaient pas directement, mais indirectement, *à cause de la conscience*. — Voyez l'analyse du plaidoyer de Duret, ap. Palma-Cayet, p. 697-698.

tuation et tomba sur la société de Jésus comme un coup de foudre.

Le roi, après avoir passé la meilleure partie de l'automne à Paris et aux environs, était retourné inspecter les places de Picardie, afin de se préparer à la campagne prochaine, pour laquelle il méditait de grands desseins. Le 27 novembre, comme Henri arrivait d'Amiens et qu'il entrait tout botté dans la chambre de Gabrielle d'Estrées[1], au milieu d'une troupe de courtisans, un jeune garçon de dix-huit à vingt ans, qui s'était glissé parmi la suite du roi, lui porta un coup de couteau à la gorge. Par bonheur, Henri, en ce moment, se baissait pour relever deux gentilshommes qui lui embrassaient les genoux, suivant le cérémonial ordinaire des présentations; le coup l'atteignit seulement à la lèvre supérieure et lui coupa la gencive. L'assassin fut arrêté sur-le-champ. Il confessa se nommer Jean Chastel, fils d'un marchand de draps et élève des jésuites, sous lesquels il avait étudié la philosophie scolastique. « Fallait-il donc, » s'écria le roi avec son sang-froid et sa vivacité ordinaire, « fallait-il que les jésuites fussent convaincus *par ma bouche?*[2] »

Tous les jésuites du collége de la rue Saint-Jacques, où Chastel avait été élevé, furent arrêtés immédiatement. Les aveux de l'assassin n'impliquèrent de complicité directe aucun des révérends pères, mais confirmèrent les plus graves imputations qui eussent été dirigées contre les principes de l'ordre. Chastel déclara que, souillé

[1] L'hôtel de Gabrielle était situé rue du Coq, auprès du Louvre; ce fut depuis la maison des Pères de l'Oratoire.

[2] Ce fut à cette occasion que le zélé huguenot d'Aubigné tint au roi ce propos fameux : — Sire, Dieu que vous n'avez encore délaissé que des lèvres, s'est contenté de les percer, mais, quand le cœur le reniera, il percera le cœur. Hist. univer. part. II, col. 518.

d'habitudes contre nature et se croyant damné *comme l'antechrist*, il avait espéré obtenir du moins dans l'autre monde la diminution de ses peines éternelles, en rendant à l'Église le service de tuer le roi, chose permise, puisque le roi n'était point *approuvé* du pape. Il reconnut avoir entendu soutenir théoriquement à ses maîtres la légitimité du meurtre du roi. Ce jeune insensé persista jusqu'à la mort dans sa sanglante doctrine [1].

Jean Chastel entraîna les jésuites dans sa perte. Personne n'osa plus élever la voix pour leur défense, dans le parlement ni au dehors. Par arrêt du 29 décembre, le parlement condamna le régicide à faire amende honorable devant le grand portail de Notre-Dame, puis à être tenaillé, à avoir la main droite coupée, le corps tiré et démembré à quatre chevaux, et les membres jetés au feu. Le même arrêt ordonna aux « prestres et escoliers du collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand), et tous autres soi-disant de la société du nom de Jésus, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Estat, » de vider Paris et les autres villes où ils avaient des colléges sous trois jours, et le royaume sous quinze jours après la signification de l'arrêt, à peine de lèse-majesté. Leurs biens seront employés en œuvres pies. Défense est faite à tous sujets du roi, sous peine de lèse-majesté, d'envoyer des écoliers aux colléges de ladite

[1] Il paraît que ce qui avait achevé de troubler son cerveau, déjà ébranlé par des habitudes vicieuses entremêlées de remords, c'étaient ses fréquentes séances dans la *Chambre des méditations*, « où les jésuites introduisoient les plus grands pécheurs, qui voyoient en icelle chambre des portraits de plusieurs diables de figures espouvantables, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas. » Procès de J. Chastel, *ap.* Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 255.

société qui sont hors du royaume (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 256).

Chastel fut exécuté le soir même, aux flambeaux : son père, auquel il avait révélé son projet, mais qui l'en avait détourné, fut banni ; sa maison natale fut démolie, et, sur l'emplacement qu'elle avait occupé, on éleva une pyramide sur laquelle on grava la sentence de l'assassin et des jésuites.

Le 7 janvier suivant, on pendit en Grève un jésuite nommé Guignard, condamné pour des écrits trouvés au collége de Clermont, dans lesquels il approuvait le meurtre de Henri III, et avançait qu'on avait le droit d'en faire autant au Béarnais. Trente-sept des confrères de Guignard sortirent de Paris le lendemain ; puis, le 11, on relâcha le père Guéret, l'ancien professeur de Jean Chastel, et un autre jésuite qui avait tenu quelques propos contre le roi. Ils rejoignirent leurs compagnons. Le vicaire de Saint-Nicolas des Champs fut traité plus sévèrement, il eut le sort de Guignard, « pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il vouloit faire encore un coup de *saint Clément* (L'Estoile, p. 255). » L'ancien recteur du collége de Clermont, Varade, et le curé Aubri furent exécutés en effigie le 25 janvier [1]. Pendant ce temps, la faculté de théologie, sur l'invitation du cardinal de Gondi, rendait une décision en faveur de l'autorité du roi et de l'inviolabilité de sa personne (16 janvier).

Les parlements de Rouen et de Grenoble suivirent l'exemple du parlement de Paris, et bannirent les jésuites de leur ressort. Les parlements d'Aix, de Rennes et de Bordeaux s'abstinrent, et l'expulsion de la Société ne fut

[1] Le curé Boucher, fidèle à ses doctrines et à ses haines, écrivit en Flandre une *Apologie pour Jean Chastel*.

ainsi jamais complète. A Clermont, le peuple, excité sous main par le sénéchal d'Auvergne, prit parti pour les jésuites et empêcha leur départ (Cheverni, p. 257).

Le 31 janvier 1595, le parlement de Paris enregistra le rétablissement de l'édit de 1577 en faveur des protestants. La clause qui déclarait les réformés aptes à tous les emplois, contrairement à la promesse faite par le roi en août 1589 aux seigneurs catholiques, excita de vifs débats entre les membres du parlement. Le procureur général La Guesle, et, avec lui, tout le parti catholique zélé, voulaient qu'on n'enregistrât qu'avec modifications et remontrances; la vérification pure et simple, appuyée par le premier président de Harlai, passa à cinquante-neuf voix contre cinquante-trois. Jean Chastel avait bien servi les protestants.

Le rétablissement de l'édit de 1577 ne suffisait plus néanmoins à la garantie des réformés, dans la position nouvelle où ils se trouvaient vis-à-vis de Henri IV devenu catholique, et de longues négociations eurent lieu entre eux et le roi pour parvenir à un état plus régulier et plus durable. Ils avaient demandé au roi, par l'organe de du Plessis-Mornai, le rétablissement de l'édit de janvier 1562.

La colère que causa au roi ce nouvel attentat dirigé contre sa vie le confirma dans une grande résolution arrêtée depuis le commencement de l'hiver. C'était à Philippe II que Henri imputait, non sans raison, tous ses soucis et tous ses périls, et Philippe était peut-être le seul homme pour lequel le Béarnais éprouvât une véritable haine. Henri crut avoir enfin la force de rendre coup pour coup à l'implacable ennemi qui le poursuivait depuis l'enfance. Philippe n'avait agi, durant toute la guerre

le 17 janvier 1595, sa déclaration de guerre. Il n'eut pas de peine à la motiver!

Quelque temps avant la déclaration du roi, le duc de Bouillon s'était jeté sur le Luxembourg avec cinq mille combattants, pendant que Philippe de Nassau, cousin du prince Maurice, envahissait le pays de Liége, puis venait rejoindre Bouillon. Le petit nombre des auxiliaires hollandais, et la pénurie des troupes de Bouillon, auxquelles les trésoriers du roi n'envoyèrent pas les subsides promis, firent avorter cette expédition, qui avait donné de grandes espérances.

Les événements furent plus sérieux en Bourgogne. Gabrielle d'Estrées avait beaucoup contribué à ce que le principal effort des armes royales fût dirigé de ce côté. Henri IV, qui vivait publiquement avec elle, et qui la traitait quasi en reine, venait de légitimer un fils dont elle le disait père[1], et qu'on avait orgueilleusement nommé César. Gabrielle pressait le roi d'arracher la Franche-Comté à l'Espagne, pour faire César comte de Bourgogne. Six mille soldats lorrains, que la paix avec le duc de Lorraine avait fait passer au service de France, entrèrent en Franche-Comté, sous la conduite de d'Aussonville et de Tremblecourt, anciens capitaines ligueurs, et s'emparèrent de Vesoul et de Luxeuil. Pendant ce temps, Biron, nommé par le roi gouverneur du duché de Bourgogne, s'avançait dans cette province; Mayenne s'y était retiré à la fin de l'année précédente, après avoir laissé une bonne garnison dans Soissons et refusé de livrer cette ville aux

[1] La légitimation par autorité du prince est tirée du droit romain. — Voyez Novelles, 74, c. 2. — Cette légitimation équivalait plutôt, quant aux effets, à ce que nous appelons la reconnaissance d'enfant naturel qu'à la véritable légitimité. Henri II et Charles IX avaient reconnu de même leurs bâtards.

Espagnols. Le lieutenant général de l'Union, complétement dégoûté des Espagnols, ne songeait plus qu'à se maintenir à tout prix en Bourgogne, et eût reconnu le roi sur-le-champ, si Henri eût consenti à lui laisser son gouvernement. Il était trop tard : Henri refusa (P.-Cayet, p. 622). Toutes les villes bourguignonnes s'agitaient pour secouer le joug de Mayenne. Mâcon, Auxerre, Avallon y avaient déjà réussi : à Dijon, le mouvement fut un moment comprimé par la terreur ; Mayenne fit décapiter le vicomte-maïeur Jacques Verne, ligueur converti, qui avait comploté de rendre la ville au roi. A Beaune, Mayenne fit démolir de grands et beaux faubourgs, et renforça la garnison ; mais à peine eut-il quitté Beaune pour aller inspecter Chalon, que Beaune se révolta et appela Biron (5 février 1595). Les soldats de Mayenne, refoulés dans le château, s'y défendirent quatre ou cinq semaines. Auxonne, Nuits, Autun suivirent l'exemple de Beaune ; puis Dijon à son tour s'insurgea en l'absence de Mayenne (28 mai). Après un combat très-opiniâtre dans les rues, les Dijonnais allaient succomber sous l'effort des troupes ligueuses que commandait le vicomte de Tavannes, lorsque Biron parut. Les ligueurs furent rejetés dans la citadelle de Dijon et dans le château de Talant, à une demi-lieue de la ville (28 mai).

Les nouvelles du Lyonnais et du Dauphiné n'étaient pas moins satisfaisantes. A la vérité, le duc de Savoie, aidé par les Espagnols, était parvenu, dans les derniers mois de 1594, à recouvrer les places conquises en Piémont par Lesdiguières, qui se trouvait alors engagé au milieu des troubles de Provence. Mais, d'une autre part, Henri de Montmorenci, que le roi avait nommé connétable dès la fin de 1593, s'était enfin décidé à quitter le

Languedoc, d'où il n'avait pas bougé depuis tant d'années [1], et à marcher au secours de Lyon avec quatre ou cinq mille bons soldats, après avoir prorogé sa trêve avec les ligueurs languedociens. Montmorenci avait bientôt réduit le duc de Nemours à la défensive. Le 24 avril, tandis que Nemours était allé au devant d'une armée espagnole qui descendait du Milanais par la Savoie, Montmorenci gagna le gouverneur du fort de Pipet, qui commande la ville de Vienne, et entra dans Vienne sans résistance. Toutes les forteresses du Lyonnais et du pays de Dombes se soumirent.

Ces bonnes nouvelles étaient toutefois accompagnées d'instantes demandes de secours. Philippe II, que sa détresse financière [2] avait empêché de secourir efficacement la Ligue en 1593 et 1594, et qui semblait un peu las et découragé, se réveilla, avec une sorte de rage, en entendant le défi du Béarnais. Comme Rosni l'avait prévu, Philippe enjoignit à ses lieutenants de tout risquer, de tout sacrifier, pour punir l'audace de Henri de Bourbon. Don Fernand de Velasco, gouverneur du Milanais et connétable de Castille, passa les Alpes avec dix mille combattants, et marcha vers la Franche-Comté. Le comte de Fuentès, pendant ce temps, rassemblait, en Belgique, une armée plus considérable. L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, venait de mourir (20 février) : Henri IV pensa que cette mort empêcherait les Espagnols de rien entreprendre dans le Nord, durant la campagne de 1595, et, remettant le soin de la guerre, du côté de la Picardie,

[1] C'était principalement pour le tirer du Languedoc, où il était trop puissant, que le roi lui avait donné l'épée de connétable.

[2] Les banquiers ne voulaient plus accepter ses traites, ni les Génois, faire de nouveaux *partis* avec lui. Il leur devait des sommes énormes (Davila, p. 1086.)

aux commandants des frontières, il partit pour la Bourgogne. Il apprit, à Troyes, que Velasco, renforcé par Mayenne, avait reconquis Vesoul et chassé les Lorrains de la Comté, qu'il s'apprêtait à dégager les forteresses de Dijon et ne parlait que de tout mettre à feu et à sang en France.

Avant que Velasco eût passé la Saône à Grai, Henri IV était à Dijon (4 juin). Dès le lendemain, Henri et Biron laissèrent le gros de leurs troupes devant le château de Dijon et le fort de Talant, et s'avancèrent sur la route de Dijon à Grai avec quinze cents chevaux, afin d'inquiéter et de retarder la marche des Espagnols, en attendant qu'on eût retranché la ville de Dijon contre les châteaux et que l'armée française eût ainsi recouvré la liberté de ses mouvements.

Henri IV était incorrigible : il renouvela les héroïques témérités d'Aumale. Impatienté de la diversité des rapports que lui faisaient ses batteurs d'estrade, il fit lui-même le métier d'éclaireur : il n'attendit pas le retour d'un détachement qu'il avait envoyé reconnaître l'ennemi; il donna rendez-vous à toutes ses compagnies de cavalerie à Fontaine-Française, sur l'extrême frontière des deux Bourgognes, et arriva le premier avec Biron et une poignée de gens d'élite. A peine était-il sorti de Fontaine-Française, qu'il vit ses éclaireurs revenir au galop, poursuivis par de gros escadrons que suivait toute l'armée ennemie, forte d'environ deux mille cavaliers et dix mille hommes de pied. Biron, qui voulut soutenir les batteurs d'estrade, fut blessé et entraîné dans leur déroute. Le roi refusa de fuir : à la tête d'un petit nombre de braves exaltés par son exemple, il rallia les fuyards, chargea impétueusement et culbuta, l'un après l'autre, trois ou qua-

tre corps de cavalerie plus forts que le sien; en risquant ainsi dix fois sa vie, il donna à ses autres compagnies le temps de le rejoindre. Le connétable de Castille, malgré les instances de Mayenne, refusa obstinément d'engager une affaire générale, et, le jour suivant, se retira sur Grai. Mayenne le conjura en vain de secourir les forteresses de Dijon. Velasco prétendit n'avoir d'autre mission que de protéger la Franche-Comté.

Mayenne était exaspéré. Henri IV saisit le moment, et fit offrir secrètement au duc la permission de se retirer à Chalon, sans y être inquiété, jusqu'à ce que les conditions de paix fussent arrêtées entre eux. Mayenne accepta : il se sépara de Velasco sous prétexte de tenter à lui seul quelque entreprise en faveur des châteaux de Dijon; mais, au lieu de secourir ses lieutenants, il les autorisa à rendre ou à *vendre* les deux châteaux au roi; puis il gagna Chalon, tandis que le roi entrait en Franche-Comté, après avoir réuni le parlement ligueur de Dijon et le parlement royaliste de Semur, qui signalèrent leur fusion par un édit contre les jésuites.

Henri IV parcourut et ravagea, deux mois durant, presque toute la Franche-Comté, sans que Velasco, fortement retranché dans son camp de Grai, se laissât attirer à une bataille. Lons-le-Saulnier, et plusieurs petites villes, furent pris ou se rendirent : beaucoup d'autres se rachetèrent du pillage par de fortes contributions; le roi s'avança en personne jusqu'aux portes de Besançon, qui fit valoir sa qualité de ville impériale et offrit 100,000 francs pour qu'on respectât sa neutralité. Le titre de ville impériale n'eût probablement point arrêté Henri IV; l'intervention des Suisses fut plus efficace pour Besançon et la Comté. Sanci avait répondu trop légèrement de la

tolérance des cantons helvétiques : les Suisses, garants de la neutralité comtoise, pressèrent si vivement le roi de retirer son armée, que Henri craignit une rupture avec ces alliés si utiles et si belliqueux. Il évacua la Comté, et la neutralité comtoise, souvent violée dans ces derniers temps, fut reconnue de nouveau par la France et par l'Espagne [1].

Après cette infructueuse expédition, le roi se rendit, le 4 septembre, à Lyon, afin de traiter avec les derniers chefs des ligueurs et de régler les affaires du Midi. Il expédia le duc de Guise en Provence, en lui donnant Lesdiguières pour surveillant autant que pour lieutenant. Le 7 septembre, le duc d'Elbœuf, gouverneur de Poitiers, signa, au nom du roi, une trêve de quatre mois avec son cousin le duc de Mercœur [2]. Bois-Dauphin venait de se soumettre, avec les places qu'il tenait dans le Bas-Maine; il garda le bâton de maréchal reçu de Mayenne. Les négociations étaient aussi entamées avec les ligueurs languedociens : déjà, au mois d'avril, les Toulousains, excités par leur parlement, eussent reconnu le roi, s'ils n'en eussent été violemment empêchés par l'ex-capucin Henri de Joyeuse, devenu général de la Ligue; mais Joyeuse lui-même ne visait qu'à se faire acheter le plus cher possible. Le duc de Nemours, bien déchu de ses orgueilleuses espérances, était en pourparlers avec le roi, lorsqu'il mourut à Anneci en Savoie, d'une phthisie aggravée par le chagrin. Le duc de Savoie, effrayé de l'approche du

[1] De Thou, t. V, l. CXII, p. 457-466. — P.-Cayet, p. 654-666. — Sulli, Œconomies royales, p. 490-496-499. — Matthieu, t. II, p. 485-495.

[2] Le maréchal d'Aumont venait de mourir en Bretagne d'une blessure reçue au siége de Comper (19 août). Le roi envoya successivement à sa place Saint-Luc, Lavardin et Brissac.

roi, demanda une trêve de quelques mois. Le 25 septembre, une trêve de trois mois fut signée entre le roi et Mayenne, stipulant au nom de tout son parti. Cette trêve n'avait pour but que de régler à loisir les conditions de soumission; il ne s'agissait plus, comme en 1593, de traiter d'égal à égal [1].

Mayenne n'avait plus, d'ailleurs, aucun prétexte à opposer au roi : un grand événement politique et religieux venait de s'accomplir; Henri IV était réconcilié avec Rome.

Henri, tout mécontent qu'il fût de l'accueil fait au duc de Nevers, n'avait voulu prendre aucun parti violent contre le saint-siége; il sentait que le consentement du pape, s'il ne lui avait pas été nécessaire pour conquérir le trône, ne lui serait pas inutile pour s'y consolider et pour achever de pacifier la France; il savait aussi que Rome n'avait pas coutume de tenir rigueur aux victorieux. Un agent très-habile, qu'il entretenait à Rome sans caractère officiel, Arnaud d'Ossat, l'exhortait toujours à ne perdre ni la patience ni l'espoir. La république de Venise et le grand-duc de Florence plaidaient sa cause avec zèle, l'une, ouvertement, l'autre, avec plus de réserve, et ne cessaient de remontrer au pape l'intérêt qu'il avait, comme souverain italien, à rétablir l'équilibre entre la France et l'Espagne. Plusieurs des cardinaux et des prélats les plus influents insistaient, d'un autre côté, sur le danger de précipiter la France dans le schisme : un d'eux dit nettement au pape de prendre garde que Clément VIII ne perdît la France comme Clément VII avait perdu l'An-

[1] Un édit très-vigoureux fut publié à Lyon, le 22 septembre, contre les prédicateurs séditieux. Isambert, t. XV, p. 102.

gleterre. Le père Baronius, confesseur du pape, auteur des *Annales de l'Eglise*, et le principal ministre de Clément VIII, le cardinal Toleto, quoique Espagnol et jésuite, étaient de ce sentiment; l'arrêt du parlement contre les jésuites ne changea pas les dispositions de Toleto, qui espéra, au contraire, en servant le roi, l'amener à rétablir en France la compagnie de Jésus. L'ex-légat, le cardinal de Plaisance, lui-même, de retour en Italie après la réduction de Paris, se montra bien moins hostile au Béarnais que par le passé, soit qu'il eût été sensible aux égards de Henri IV, soit qu'il se tournât volontiers vers le vainqueur. La Ligue avait également cessé d'agir contre le roi : le cardinal de Joyeuse, qui la représentait en Italie, se joignit aux partisans de l'absolution, quoique son frère portât encore les armes contre Henri IV.

A mesure que Henri IV fit de nouveaux progrès, on vit le pape se radoucir. Après le départ du duc de Nevers, Clément avait rappelé à Rome le cardinal de Gondi, afin de ne pas fermer toute issue aux négociations : dans les derniers mois de 1594, Clément reçut, avec une bienveillance croissante, les communications que d'Ossat lui fit de la part du roi, et insinua au cardinal de Gondi que Henri devrait renvoyer un ambassadeur. Henri annonça l'envoi de du Perron, qui avait joué un rôle si actif dans l'abjuration de Saint-Denis ; le pape promit de le recevoir, et ce fut Rome, à son tour, qui, durant six mois, pressa l'expédition de l'ambassadeur français. Les conditions de l'accommodement restaient à discuter, et c'était là-dessus que comptait le parti espagnol pour tout rompre. Le pape prétendait que le roi demandât sa réhabilitation, qu'il reçût le concile de Trente, qu'il s'engageât à faire élever dans la religion catholique le petit prince de

Condé, en ce moment son héritier présomptif, qu'il rétablît le culte catholique en Béarn, qu'il rappelât les jésuites, enfin qu'il reçût un confesseur de Rome. Il n'insista pas sur *l'extermination* des hérétiques. D'Ossat débattit ces prétentions pied à pied, avec mesure, mais avec fermeté : Clément VIII acquit la certitude que le roi n'accepterait jamais d'être réhabilité quant au temporel, et comprit que, pour ce qui regardait les jésuites, la plaie de Jean Chastel était trop fraîche encore, qu'il fallait laisser faire au temps. Il ne parla plus d'imposer un confesseur à Henri IV, et d'Ossat l'amena à consentir que l'exécution des autres conditions ne fût pas préalable à l'absolution. Quand du Perron arriva, le 12 juillet 1595, il trouva l'œuvre bien avancée par d'Ossat. Le 18 juillet, du Perron eut sa première audience : le pape ordonna des processions et des prières publiques, afin que Dieu daignât inspirer son vicaire dans cette occasion solennelle. Le pape lui-même conduisit, pieds nus, la procession du Monte-Cavallo à Sainte-Marie Majeure. Le 30 juillet, du Perron et d'Ossat présentèrent au Saint-Père la requête du roi : Henri exposait au pape comment il avait été obligé de se faire absoudre par les prélats et docteurs de France, lesquels suppliaient Sa Sainteté d'agréer ce qu'ils pouvaient avoir fait en ce cas de nécessité très-urgente ; il demandait au Saint-Père « sa souveraine absolution des censures par lui encourues et contre lui déclarées à cause de ses erreurs passées, pour plus grande seureté et repos de son âme et bien de tout son royaume, et pour la réconciliation et réunion d'icelui avec le saint siége [1]. »

[1] Lettres de d'Ossat, t. Ier, p. 462; Amsterdam, 1708. Sur toute la négociation, consultez le t. Ier de d'Ossat, passim.

Le 2 août, le pape réunit les cardinaux en congrégation générale, et leur exposa la situation de cette affaire, « la plus grande que le siége eût eue depuis plusieurs centaines d'années (D'Ossat, t. I, p. 465). » Il s'exprima de façon à ne laisser guère de doute sur ses intentions, et annonça aux cardinaux qu'il les consulterait l'un après l'autre, « chacun à part. » La faction espagnole fit en vain des efforts inouïs : les agents de Philippe II eurent beau crier qu'on perdrait l'Espagne en voulant regagner la France; le pape, convaincu que Philippe ne mettrait point ses menaces à exécution, passa outre, employa quinze jours à recueillir successivement les avis des cardinaux, puis régla, avec les agents français, les conditions définitives de l'absolution du roi. Le rétablissement du culte catholique dans le Béarn et dans les autres lieux où il avait été aboli par représailles, depuis 1585, l'éducation orthodoxe du jeune Condé, la révocation des bénéfices conférés en commende à des laïques, à des gens de guerre, à des femmes, à des hérétiques, abus qui avait bouleversé l'Église gallicane, ne souffrirent pas de difficulté. Les délégués de Henri IV promirent la réception du concile de Trente, « si ce n'est en ce qui ne se pourroit exécuter sans troubler le royaume. » C'était ne rien accorder, car l'Église gallicane et le gouvernement français n'avaient jamais repoussé la partie dogmatique des canons de Trente, et, par cette réserve, on conservait le droit de repousser la discipline. On promit que le roi favoriserait de préférence les catholiques dans la distribution des charges et dignités, et montrerait, par ses paroles et ses actions, qu'il souhaitait que la religion catholique fleurît seule dans son royaume. Le pape, en acceptant cette rédaction, renonçait, de fait, à exiger l'ex-

clusion absolue des protestants et l'abolition des édits de tolérance. Clément VIII ne fut inflexible que sur un seul point, l'annulation de l'absolution conférée au roi à Saint-Denis ; mais il consentit à valider tous les actes de religion faits, depuis, par le roi ou relativement au roi, comme *faits en bonne foi*. Les *procureurs fondés* de Henri IV acceptèrent cette transaction (De Thou, t. V, l. CXIII, p. 521-522).

Le 30 août, toutes choses étant d'accord, le pape signifia au sacré collége qu'il avait recueilli les voix, que plus des deux tiers des cardinaux étaient pour l'absolution ; il fallut l'en croire sur parole. Le cardinal Colonna, partisan de l'Espagne, voulut réclamer ; le pape lui imposa silence, et déclara sa résolution arrêtée.

La cérémonie de l'absolution n'eut lieu toutefois que le 17 septembre. Sous le portique de Saint-Pierre de Rome avait été dressé un trône splendide, où s'assit le Saint-Père, environné des cardinaux et de tous les dignitaires de l'Église romaine. Les deux procureurs du roi vinrent baiser les pieds du pape ; du Perron lut ensuite, à genoux, la confession que faisait le roi d'avoir suivi l'hérésie de Calvin et sa demande d'absolution. Le procureur du saint office lut un décret par lequel le pape annulait l'absolution donnée au roi sans son consentement, validait néanmoins les actes catholiques faits en bonne foi par le roi en exécution de cette absolution, et l'absolvait, pourvu qu'il acceptât la pénitence qui lui serait donnée [1] et observât les conditions accordées.

Les procureurs du roi jurèrent que les conditions se-

[1] Henri dut s'engager à se confesser et à communier au moins quatre fois l'an, à prendre la sainte Vierge pour avocate et patronne, à réciter, à certains jours, le rosaire et les litanies, etc. De Thou, t. V, p. 521.

raient observées. Les chantres entonnèrent le *Miserere ;* à chaque verset, le pape frappait alternativement, d'une petite baguette, du Perron et d'Ossat agenouillés à ses pieds; puis le Saint-Père se leva, réitéra de sa propre bouche la formule d'absolution et déclara qu'il recevait Henri dans le giron de l'Église, « en le nommant roi de France et très-chrestien. »

Les trompettes sonnèrent; les tambours battirent; le canon du château Saint-Ange tonna, et le peuple, qui couvrait l'immense place de Saint-Pierre, remplit les airs d'acclamations. Les procureurs du roi baisèrent de nouveau les pieds du pape, qui les releva, les embrassa et leur dit qu'il avait ouvert les portes de l'Église militante au roi très-chrétien, que c'était à lui maintenant de s'ouvrir les portes de l'Église triomphante par la foi et les bonnes œuvres (P.-Cayet, p. 688-689).

Le roi ordonna, par tout le royaume, de publiques actions de grâces, et rétablit sur-le-champ les relations de la France avec Rome sur le pied où elles avaient été depuis le concordat. Les protestants eurent une nouvelle douleur à subir : ils se virent enlever le premier prince du sang, le petit Henri de Condé, qu'ils élevaient à Saint-Jean d'Angéli, et que le roi se fit amener à Saint-Germain pour le nourrir dans le catholicisme.

La France catholique apprit au contraire avec allégresse la réconciliation de son roi avec le chef de l'Église. Cependant, bon nombre de gallicans et de politiques blâmèrent les procureurs royaux de s'être soumis à l'humiliante formalité des coups de baguette [1]. Cette cérémonie n'était que l'antique formule romaine d'affranchisse-

[1] On dit que du Perron se laissa séduire par la promesse d'un chapeau de cardinal, et qu'il força la main à d'Ossat. Lettres de d'Ossat, t. I, p. 497, note.

ment, appliquée par l'Église à l'affranchissement *spirituel* des excommuniés qu'elle déliait des censures. Le roi, par les termes de sa requête au pape, avait reconnu la validité, quant au *spirituel*, des censures prononcées contre lui avant son avénement au trône.

L'absolution papale arriva au roi dans un moment si opportun, que Henri ne se préoccupa guère d'une question de forme. Les revers essuyés par les armes françaises dans le Nord ne compensaient que trop les succès obtenus dans l'Est. Le roi n'eut pas le temps d'achever à Lyon son traité avec Mayenne ; il repartit au plus vite pour la Picardie, et partit beaucoup trop tard encore. Les deux mois perdus en Franche-Comté avaient coûté cher. Les Espagnols, beaucoup mieux commandés en Belgique qu'en Bourgogne, avaient agi avec une vigueur inattendue, et la mort de l'archiduc Ernest n'avait ralenti en rien les opérations militaires du comte de Fuentès, commandant des forces espagnoles dans les Pays-Bas.

Fuentès, renforcé par de vieilles bandes venues d'Italie, et se voyant à la tête de quinze mille hommes d'excellentes troupes, avait conçu le projet de reconquérir Cambrai. Il commença par assiéger Le Câtelet, petite place du Vermandois, située à mi-chemin de Cambrai à Saint-Quentin. Le duc de Bouillon et le comte de Saint-Pol, successeur de son frère, le duc de Longueville, dans le gouvernement de Picardie[1], s'étaient joints à Saint-Quentin. Au lieu de secourir Le Câtelet, ils marchèrent sur Ham. Une forte garnison étrangère avait été introduite dans cette ville,

[1] Le duc de Longueville avait été tué à Doullens, en avril dernier, d'une arquebusade tirée, dit-on, par mégarde. Bien des gens accusèrent Gabrielle d'Estrées d'avoir fait faire le coup, parce que Longueville avait refusé de lui rendre des lettres d'amour qui pouvaient la compromettre auprès du roi. — Amours du grand Alcandre ; ap. L'Estoile, éd. de 1744, La Haye, t. IV, p. 354.

du consentement du duc d'Aumale ; le château était entre les mains d'un gentilhomme picard, de Moy de Gomeron, qui, l'année précédente, avait reconnu la souveraineté de Philippe II, mais qui s'en repentait et négociait avec le roi. Les Espagnols lui proposèrent de lui racheter son gouvernement, l'attirèrent à Bruxelles sous ce prétexte, puis signifièrent à sa mère et à son beau-frère, qu'il avait laissés à Ham, de livrer le château s'ils ne voulaient qu'on leur envoyât la tête de Gomeron. Le beau-frère, d'Orvilliers, répondit à cette sommation par un traité secret avec les généraux français : il promit de leur donner entrée par le château dans la ville de Ham, à condition que les chefs de la garnison serviraient d'otages pour Gomeron. Dans la nuit du 20 juin, les Français entrèrent à Ham. La garnison, forte de plus de quinze cents soldats d'élite, courut aux armes et se défendit avec furie pendant douze heures. Elle fut enfin prise ou massacrée presque tout entière ; mais ce succès fut acheté par la mort de d'Humières, lieutenant général de Picardie, et de beaucoup d'autres braves gens.

Gomeron porta la peine de la défaite des Espagnols : quelques officiers prisonniers, dont la vie répondait de la sienne, étant parvenus à s'évader, Fuentès lui fit trancher la tête.

Du côté opposé, la douleur et l'irritation qu'excitait la perte du brave d'Humières, retombèrent sur la tête du duc d'Aumale, qui avait livré Ham aux Espagnols et qui ne combattait même plus au nom de la Ligue, mais au nom de l'Espagne, sous *l'écharpe rouge*. Le parlement de Paris déclara d'Aumale déchu, *ipso facto*, du privilége de pairie, et le condamna, par contumace, à être tiré à quatre chevaux, ses membres, exposés aux quatre principales

portes de la ville, sa tête, fichée au bout d'une pique sur la porte Saint-Dénis. L'arrêt fut exécuté en effigie sur la place de Grève, à la grande stupeur des Parisiens, qui admiraient les jeux de la fortune et se rappelaient le jour où ce même d'Aumale avait été proclamé gouverneur de Paris aux acclamations du peuple (6 juillet 1595).

Le Câtelet, cependant, s'était rendu le 25 juin. Fuentès jugea l'attaque de Cambrai imprudente en présence des troupes françaises, animées par la conquête de Ham. Il alla investir Doullens. Saint-Pol et Bouillon, renforcés par l'amiral de Villars, accouru de Normandie, n'attendirent pas le duc de Nevers, que le roi envoyait en Picardie avec ordre de prendre le commandement en chef : ils se mirent à la tête de quinze cents chevaux, pour tâcher d'introduire un renfort d'infanterie et de munitions dans Doullens. Fuentès, à leur approche, sortit de ses lignes avec presque toute son armée : ils chargèrent d'abord avec succès son avant-garde ; mais, quand ils virent d'épais bataillons munis d'artillerie se déployer derrière la cavalerie espagnole et wallonne, ils sentirent la nécessité de battre en retraite. Six cents fantassins qu'ils avaient amenés, furent atteints et taillés en pièces : la cavalerie se retira quelque temps en bon ordre ; mais bientôt, Villars, qui menait l'arrière-garde, serré de près par la cavalerie ennemie, fit face, et soutint le choc malgré les deux autres généraux. Il fut accablé par le nombre, fait prisonnier et massacré de sang-froid par les Espagnols, à cause de ce qu'ils nommaient *sa trahison* (24 juillet). Villars n'avait pas joui longtemps du prix magnifique de cette prétendue trahison [1].

[1] L'amirauté fut donnée à Montmorenci-Damville, frère du connétable.

Le soir même, Nevers joignit Bouillon et Saint-Pol. Nevers et Bouillon s'entendirent encore plus mal que n'avaient fait Bouillon et le malheureux Villars. Ils ne réussirent point à ravitailler Doullens. Les Espagnols emportèrent d'assaut cette ville, le 31 juillet, avec un affreux carnage : une foule de gentilshommes picards, qui s'y étaient enfermés, furent passés au fil de l'épée.

Fuentès, alors, n'estima plus le siége de Cambrai au-dessus de ses forces : les provinces wallonnes, que Balagni désolait par ses incursions dévastatrices, encouragèrent le général castillan par de grandes offres d'hommes et d'argent; les Cambresiens avaient en horreur la brutale et cupide domination du *prince de Cambrai*, et Fuentès comptait sur leur mécontentement comme sur un puissant auxiliaire. Quoiqu'il eût rassemblé jusqu'à dix-huit mille combattants, cinq mille pionniers et soixante-douze pièces d'artillerie, il n'eût jamais réussi à prendre Cambrai sans la connivence des habitants, et Henri IV eût facilement prévenu cette connivence. Les Cambresiens avaient expédié des députés au roi, à Lyon, pour le prier de les recevoir sous son autorité immédiate et de les délivrer de Balagni. Malheureusement, Balagni et sa femme avaient gagné Gabrielle d'Estrées, en lui faisant espérer qu'ils tiendraient Cambrai en fief d'elle et de son fils. Gabrielle employa tout son crédit pour fermer l'oreille du roi à la requête des Cambresiens. Henri répondit à ceux-ci qu'il ferait en sorte que Balagni ne donnât plus de motif de plainte à ses sujets, mais qu'il était lié envers lui et ne pouvait lui ôter sa principauté.

Cette réponse perdit la ville : les Cambresiens, irréconciliables avec leur tyran, se rallièrent en masse au parti de leur archevêque, que Balagni avait dépouillé de

ses droits seigneuriaux, et qui était un Wallon, sujet de Philippe II. Depuis six semaines, les Espagnols et les Wallons se consumaient en efforts impuissants contre la garnison française, ravitaillée à plusieurs reprises ; une fois les habitants décidés, un seul jour termina la lutte. Le 2 octobre, pendant que les Français étaient aux remparts et que l'ennemi battait la ville en brèche, le peuple et la milice du pays se soulevèrent, barricadèrent les rues, se saisirent d'une des portes, et dépêchèrent des députés à Fuentès pour lui offrir de le recevoir dans la ville, à condition que Cambrai recouvrerait ses anciennes libertés. Fuentès promit tout ce qu'on voulut. La porte fut ouverte aux Espagnols ; Balagni et les Français furent contraints de se réfugier dans la citadelle. Ils n'y trouvèrent presque point de vivres, grâce à l'avarice de madame de Balagni, qui avait fait vendre les provisions à l'insu de son mari. Il fallut capituler : dès le 9 octobre, le ci-devant prince de Cambrai, le jeune duc de Rothelois, fils du duc de Nevers, et le commandant français de Vic, sortirent avec les honneurs de la guerre, et se retirèrent à Péronne. L'orgueilleuse femme de Balagni mourut de regret d'avoir perdu sa principauté, par ses fautes et celles de son époux.

Les Espagnols observèrent mal les conditions jurées aux Cambresiens, et ceux-ci ne gagnèrent rien à changer de maître.

Henri IV était parti de Lyon en poste pour secourir Cambrai : à son arrivée en Picardie, il trouva Cambrai au pouvoir de l'ennemi et toutes les villes frontières dans la terreur. Il reprocha vivement au duc de Nevers de n'avoir su défendre ni Doullens ni Cambrai. Le duc, déjà malade, fut, dit-on, si sensible aux paroles piquantes du

roi, que le chagrin précipita sa mort (25 octobre). Nevers pouvait n'être pas sans faute ; mais le plus grand coupable était le roi lui-même [1].

Henri jugea nécessaire de relever l'esprit public par quelque entreprise : il entama, dès le mois de novembre, le blocus de La Fère, petite, mais très-forte place, qui servait d'avant-poste aux Espagnols en Picardie. Il adressa d'instantes prières à Elisabeth, à Jacques VI d'Ecosse, aux princes allemands, pour qu'ils lui envoyassent des renforts [2]. Il se hâta de conclure avec Mayenne, par l'intermédiaire de Jeannin, et signa, dans le courant de janvier 1596, au château de Folembrai, près de Couci, le traité qui devait mettre fin à la Ligue. L'influence de Gabrielle d'Estrées contribua, plus encore que les échecs de Doullens et de Cambrai, à faire obtenir au lieutenant général de l'Union des conditions très-avantageuses. Le duc avait gagné Gabrielle en lui promettant de soutenir les intérêts de son fils et des autres enfants qu'elle pourrait donner au roi, si Henri les appelait à recueillir son royal héritage (De Thou, t. V, l. CXIII, p. 495). Trois places de sûreté, Soissons, Chalon et Seurre, furent laissées pour six ans à Mayenne. L'entier oubli du passé (moins les crimes privés), fut offert à quiconque déclarerait, sous six semaines, vouloir jouir du bénéfice de l'édit, nommément à Mercœur et à d'Aumale ; le roi suspendit les effets de

[1] Davila, l. XV, p. 1203. — De Thou, t. V, l. CXII-CXIII, p. 472-501. — Matthieu, t. II, p. 195-199-218-219. — P.-Cayet, p. 667-674-682-684.

[2] Il avait justifié, du mieux qu'il avait pu, son changement de religion, auprès des princes protestants d'Allemagne comme auprès d'Elisabeth, en avouant que ses motifs étaient purement politiques. Voyez sa correspondance avec le Landgrave de Hesse ; p. 6-10; Paris; J. Renouard, 1840.

l'arrêt du parlement contre d'Aumale [1]. Tous les adhérents de Mayenne, qui se soumettraient avec lui, devaient être remis en possession de leurs biens et charges confisqués, et conserver les charges et offices qu'ils tenaient de Mayenne. Henri IV reconnut qu'il n'existait aucune charge contre les princes et princesses de la Ligue, relativement à l'assassinat du feu roi, qui était toujours excepté des crimes amnistiés. C'était là la grande difficulté du traité; mais Henri IV, malgré ses serments de venger la mort de Henri III, ne crut pas que la mémoire de son prédécesseur valût d'être mise en balance avec la pacification de la France [2]. Tous les actes d'autorité publique exercés par Mayenne et les magistrats de son parti, *entre gens du mesme parti*, ainsi que tous les comptes de finances, furent validés. Les bannis furent autorisés à rentrer dans leurs villes, en réclamant le bénéfice du présent édit. Le roi promit d'acquitter, jusqu'à concurrence de 350,000 écus, les dettes contractées par Mayenne pour le

[1] D'Aumale ne profita pas du bénéfice de l'édit. Il resta et mourut *Espagnol*.

[2] Henri IV manda aux chefs du parlement et au procureur général de lui apporter les informations faites sur l'assassinat de Henri III. « Mon cousin de Mayenne, » disait le roi dans sa lettre au procureur général, « affirme en estre innocent : je veux mettre ledit duc en seureté, mais aussi je ne veux rien faire contre ma dignité et mon devoir. » Manuscrits de Colbert, pièces originales, citées par Capefigue, t. VII, p. 337. — D'après M. de Thou (t. VI, p. 585), ces pièces chargeaient gravement La Chapelle-Marteau, l'intime confident de Mayenne, alors retiré sur les terres espagnoles. Quant à madame de Montpensier, elle se vantait plus qu'elle ne se cachait de sa complicité. Henri IV crut néanmoins devoir passer outre. La veuve de Henri III et sa sœur naturelle, la duchesse douairière de Montmorenci, réclamèrent avec énergie auprès du parlement: la majorité accueillit leurs plaintes, et n'enregistra l'édit qu'après trois lettres de jussion. Les vieux royalistes du parlement de Tours, qui faisaient maintenant la loi au Palais, étaient fort scandalisés de voir Henri IV leur arracher leur vengeance des mains, et prendre pour généraux et pour ministres des ligueurs à peine convertis.

service de son parti, et se chargea en outre des sommes dues par l'ex-lieutenant général de l'Union aux Suisses, reîtres, lansquenets, Lorrains et autres étrangers, mettant ces sommes « avec les autres dettes de la couronne[1]. » Par des articles secrets, le roi accorda le gouvernement de l'Ile de France, moins Paris, et la charge de grand chambellan, à Henri de Lorraine, fils aîné de Mayenne, qui renonça au gouvernement de Bourgogne. D'O, gouverneur de Paris et de l'Ile de France, était mort dans l'automne de 1594, et le roi avait déclaré que Paris n'aurait désormais d'autre gouverneur que lui-même (L'Estoile, p. 249).

Le duc Henri de Joyeuse, chef de la Sainte-Union en Languedoc, le marquis de Villars (de la maison de Savoie), chef de la Ligue en Guyenne, et les gouverneurs et habitants de quelques places qui restaient à la Sainte-Union dans les provinces du centre et de l'ouest, étaient nommés dans le traité; la plupart se soumirent dans le délai fixé. L'ex-capucin Joyeuse eut le bâton de maréchal, et demeura lieutenant général des sénéchaussées languedociennes où il s'était maintenu : les autres eurent des conditions analogues, sans parler des avantages pécuniaires. Le marquis de Saint-Sorlin, devenu duc de Nemours par la mort de son frère, fit son traité à part, pour les forteresses qui lui restaient dans le Forez, l'Auvergne et le Velai. Les états ligueurs du Languedoc ratifièrent le traité conclu par Joyeuse, et le parlement royaliste,

[1] Cette clause fut « une vache à lait pour lui (Mayenne); car ceste condition, sous laquelle il a feint tant de dettes qu'il a voulu, n'a pas seulement servi à l'acquitter, mais à enrichir sa maison plus qu'elle n'avoit jamais esté, estant certain qu'il a tiré de là plus d'un million d'or. » Mémoires de Cheverni, ancienne collection, t. LI, p. 246. — Voyez le traité dans P.-Cayet, p. 726-734.

qui siégeait alors à Castel-Sarrasin, fut réuni au parlement de Toulouse, qui n'aspirait depuis longtemps qu'à cette réunion.

La grande cité de Marseille avait été aussi nommée dans les articles de Folembrai; mais Marseille et la Provence avaient encore à combattre pour conquérir la paix. Le duc d'Epernon, d'une part, et, de l'autre, les dominateurs municipaux de Marseille, Louis d'Aix et Casaulx, semblaient résolus à une résistance désespérée. D'Epernon, sommé d'évacuer la Provence et de venir trouver le roi, avait répondu que, plutôt que de quitter un gouvernement acquis au prix de son sang et du sang de son frère, il se jetterait entre les bras du Savoyard, de l'Espagnol et du diable même. Il tint parole et signa, le 10 novembre 1595, un pacte secret avec Philippe II, contre *le prince de Béarn, les hérétiques et leurs fauteurs*. Philippe lui promit 12,000 écus par mois, six mille hommes et des galères pour assiéger Toulon. Heureusement les secours de Philippe n'arrivèrent point à temps. Au moment même où d'Epernon traitait avec l'ennemi, le duc de Guise entrait en Provence : la vieille popularité des Guise tourna, chose curieuse, au profit du Béarnais ; les catholiques provençaux se pressèrent en masse autour du nouveau gouverneur, et d'Epernon, loin de pouvoir assiéger Toulon, vit la plupart des villes qu'il tenait encore lui échapper les unes après les autres [1].

Guise ne fut pas moins heureux à Marseille. Tous les Marseillais un peu éclairés voyaient bien où l'ambition et l'entêtement de deux magistrats factieux entraînaient

[1] Nostradamus, Histoire de Provence, p. VIII, p. 904.— Bouche, Histoire de Provence, l. X, p. 804. — Capefigue, t. VII, p. 327-328, d'après les Archives de Simancas.

leur patrie. La conquête de Marseille était, depuis Charles-Quint, le rêve des monarques espagnols, et Philippe II touchait à cette conquête. Déjà Louis d'Aix et Casaulx avaient appelé dans le port une escadre commandée par Carlo Doria, portant 1,200 soldats espagnols et italiens : Philippe leur avait promis 150,000 écus et tous les ravitaillements nécessaires, et une seconde flotte plus nombreuse était prête à faire voile des ports espagnols pour Marseille. Maîtres de tous les points fortifiés de la ville, entretenant le fanatisme du menu peuple par des pamphlets furieux contre Henri IV, appuyés sur une réserve de soldats étrangers, les deux tyrans s'étaient ménagé une position formidable. Cette position ne les sauva pas. Une conspiration s'ourdit entre les nombreux exilés que les tyrans avaient chassés de Marseille et leurs amis restés dans la ville : une influence étrangère, celle de la Toscane, vint en aide au parti français contre l'Espagne. Henri III, peu de mois avant sa mort, avait promis en gage au grand-duc de Toscane, pour les emprunts qu'il lui avait faits, les trois petites îles d'If ou de Pomégues, qui commandent la rade de Marseille. Depuis, le gouverneur du château d'If, la citadelle de ces îles, s'était placé sous la protection des Toscans pour échapper *aux Espagnols et aux hérétiques*, et une garnison toscane occupait l'île d'If de compte à demi avec la garnison française du château. Le grand-duc avait tâché de ne point prendre une part ostensible aux guerres de Provence ; mais il craignait, sur toute chose, de voir les Espagnols maîtres de Marseille, et, depuis un an, il avait prêté près de 400,000 écus à Henri IV pour la guerre du Midi ; aussi les gouverneurs toscan et français de l'île d'If travaillèrent-ils à l'envi à fomenter la conjuration marseillaise. Un parent du gouverneur d'If,

Bausset, détermina un des quatre capitaines quarteniers de Marseille, Corse d'origine, appelé Libertat, à prendre la direction de l'entreprise, et à traiter secrètement avec le duc de Guise, moyennant de grands priviléges pour la ville et de grands avantages pour lui-même [1]. Le 17 février, avant le jour, Guise vint se mettre en embuscade avec ses troupes à peu de distance de la porte Royale, où commandait Libertat. Le viguier Louis d'Aix, averti qu'on voyait paraître des soldats royalistes, sortit afin de reconnaître l'ennemi en personne. Libertat fit aussitôt abattre la herse pour empêcher le viguier de rentrer : le consul Casaulx arrivant en cet instant, Libertat fondit sur lui, le tua, dispersa son escorte, et ouvrit la porte au duc de Guise. Pendant ce temps, Louis d'Aix était rentré dans la ville par le port : il avait appelé tous les siens aux armes; il revint charger Libertat par derrière, et tenta un effort désespéré pour reprendre la porte Royale. Il fut repoussé et poursuivi, jusque dans l'hôtel de ville, par l'avant-garde de Guise, renforcée de trois mille bourgeois

[1] La ville conserverait toutes ses franchises : elle n'aurait pas d'autres gouverneurs que ses chefs municipaux. Elle aurait une chambre de justice souveraine, séparée du parlement de Provence. Libertat demandait, pour son propre compte, le titre de viguier, le gouvernement de deux dès forteresses de Marseille, un fief, une abbaye et 160,000 écus pour lui et les siens, à distribuer selon sa volonté. Le roi le pria de se contenter de 50,000 écus. Manuscrits de Dupuy, vol. CLV, ap. Capefigue, t. VII, p. 366-369.— Discours véritable des particularités qui se sont passées en la réduction de Marseille, etc. ; Paris, 1596. — Autre discours ; Marseille, 1596. — P.-Cayet, p. 718-721. — De Thou, t. V, l. CXVI, p. 592-596. — Galluzzi, Histoire de Toscane, t. V, c. 1-5-6. « La ville de Marseille retient les armes, la justice et les franchises, dès lors qu'estant république, elle se donna volontairement aux comtes de Provence et rois de France; desquels elle est et a toujours esté en possession, ayant encore les armes en main, la garde de la ville, les clefs des portes et du havre. Les consuls d'icelle donnent le mot et commandent au fait de la guerre; en la justice, le roi institue deux juges, et la ville, deux autres. » — États Généraux de 1593, Cahier de la Noblesse, p. 566,

qu'avait soulevés le président Bernard, intendant de la justice pour la Ligue à Marseille. En une heure et demie, Marseille, d'*espagnole*, *redevint françoise*. Le viguier se réfugia au fort Saint-Victor : les soldats étrangers, logés sur le port, furent taillés en pièces; les galères espagnoles s'enfuirent à force de rames. Les forts de Saint-Victor et de Notre-Dame de la Garde se rendirent quelques jours après : Louis d'Aix s'était évadé. Il alla mourir en exil à Naples.

On dit qu'à cette heureuse nouvelle, Henri IV leva les mains au ciel, en s'écriant que Dieu avait pitié de la France! C'était la plus grande victoire qu'il eût obtenue depuis la réduction de Paris. On peut dire que la question entre Henri IV et Philippe II n'avait été décidée qu'à Marseille. Avoir fait de l'héritier des Guise l'instrument de la défaite de Philippe II, c'était l'éclatante justification de cette politique de fusion qu'avait adoptée le Béarnais au profit de la France.

La réduction de Marseille amena promptement l'entière pacification de la Provence. L'orgueilleux Épernon s'était imaginé non-seulement disputer la Provence à Henri IV, mais armer contre lui Metz, Boulogne, Angoulême, Saintes, toutes les villes dont il était encore gouverneur titulaire : quand il vit toutes ces places fortes rester immobiles à la nouvelle de sa rupture avec le roi, quand il vit la Provence passer, ville par ville, sous la main du duc de Guise, il eut le bon sens de s'arrêter à temps : il ne publia pas son traité avec l'Espagne; il négocia; il accepta une trêve, puis il consentit à évacuer la Provence et à rentrer sous l'obéissance de Henri IV, à condition que le roi adjoignit le Périgord et le Limousin à son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge.

La Ligue fut ainsi terminée par toute la France, excepté en Bretagne et sur les confins de cette province lointaine, où le duc de Mercœur continua quelque temps de se maintenir, moins par sa propre force que par les circonstances qui retinrent le roi occupé ailleurs. Mercœur ne put se décider à signer le traité de Folembrai ni à renoncer sitôt à son duché de Bretagne.

Il en coûta cher à Henri IV pour en finir avec la Ligue. Le monstre ne fut étouffé que sous des monceaux d'or. Pas une bicoque, pas une tourelle, pour ainsi dire, ne fut rendue gratuitement au restaurateur de la monarchie. Henri dut racheter la France en détail aux mille petits rois enfantés par l'hydre des guerres civiles. Et cet or exigé par tant de harpies insatiables, où le prendre? Henri n'avait pas toujours les premières nécessités assurées pour lui et pour ses soldats! C'était donc le peuple encore qui devait solder le prix de tous ces marchés et de toutes ces consciences. Il fallut tordre et presser l'impôt sous toutes ses formes. Les grands de la Ligue se payèrent, qui sur les vins, qui sur le sel; celui-ci eut assignation sur les péages de telle rivière; pour celui-là, on créa des offices inutiles ou nuisibles, dont les acquéreurs se payèrent à leur tour sur le pauvre peuple royaliste et ligueur. Dure nécessité, qui grevait pour des années l'avenir du gouvernement nouveau, et flétrissait dans son germe la popularité du monarque, première victime de ces déplorables transactions!

Il fallait de l'or, et pour acheter la paix intérieure et pour soutenir la guerre contre l'ennemi étranger. On avait affaire à un ennemi sans scrupule et sans pitié, qui improvisait des ressources en dévorant le présent et en tarissant l'avenir de ses peuples. A la place de l'archiduc

Ernest, Philippe II venait de dépêcher dans les Pays-Bas le frère d'Ernest, l'archiduc Albert, auparavant vice-roi de Portugal. Le cardinal d'Autriche, ainsi qu'on nommait Albert, parce qu'il avait reçu le chapeau rouge sans être encore dans les ordres, apportait quatre millions de ducats d'or pour les besoins de la guerre. Il envoya, en arrivant, des paroles de paix à Maurice de Nassau et aux Provinces-Unies, et, bien que ses avances eussent été absolument repoussées par les Hollandais, il dirigea d'abord tous ses efforts contre les Français.

Les troupes françaises avaient poursuivi, tout l'hiver, le siége de La Fère. La forte position de cette place au milieu des eaux de l'Oise et de la Serre, la nombreuse garnison, les vastes magasins qu'y avaient entassés les Espagnols, rendirent la résistance longue et opiniâtre. Henri IV ne se laissa décourager par aucun obstacle. L'ancien lieutenant général de l'Union vint joindre le roi devant La Fère. Mayenne, très-bien accueilli de Henri IV, lui resta désormais fidèle : s'il avait retardé bien longtemps sa réconciliation, il se réconcilia du moins sans arrière-pensée ; la joie d'être débarrassé de l'impérieuse alliance espagnole sembla lui ôter tout regret d'un rôle trop fatigant pour son tempérament moral et physique [1].

[1] La première entrevue du roi et de Mayenne avait eu lieu à Monceaux-en-Brie, chez Gabrielle d'Estrées, en janvier 1596. Henri embrassa Mayenne par trois fois, et, après les premiers compliments, il le prit par la main et se mit à le promener à grands pas à travers les jardins. Le pauvre Mayenne suivait de son mieux, suant, soufflant, traînant sa cuisse goutteuse. « Si je promène encore longtemps ce gros corps ici, » dit le roi à l'oreille de Rosni, « me voilà vengé sans grand'peine de tous les maux qu'il nous a faits ; car c'est un homme mort ! » Henri s'arrêta : « Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu viste pour vous, et vous ai par trop travaillé? — Par ma foi, sire, » répondit Mayenne en frappant sur son ventre, « il est vrai que, si vous eussiez continué de la sorte, je crois que vous m'eussiez tué.—Lors le roi l'embrassa et lui dit, avec une face riante, en lui ten-

On s'attendait à un grand choc militaire. Le cardin
d'Autriche était à Valenciennes avec une vingtaine
mille hommes, les meilleures troupes dont pût dispos
l'Espagne, et l'armée française, grossie par des renfor
anglais, écossais, allemands, hollandais, souhaitait arden
ment que l'ennemi tentât une bataille pour délivrer I
Fère. Les Espagnols ne commirent pas cette imprudenc
Le cardinal d'Autriche avait pour maréchal de camp u
Français renégat, l'ex-maréchal de Rosne, qui avait pr
l'écharpe rouge avec le duc d'Aumale, et à qui Fuent
avait dû ses succès l'année précédente. De Rosne dirig
les armes étrangères contre sa patrie avec une funeste h
bileté. Un jour, on apprit au camp royal que l'armée e
pagnole se portait rapidement à l'ouest : bientôt on s
qu'elle était devant Calais, que le pont de Nieullai et
fort de Risbank, qui commandent les abords de Calai
l'un vers les marais, l'autre vers la mer, avaient été empo
tés par l'ennemi, le 9 avril, et que le corps de la place éta
vivement pressé. De Rosne savait que cette place si impo
tante n'était presque gardée que par sa réputation ; que
népotisme introduit dans la transmission des gouverne
ments l'avait fait tomber entre les mains d'un homme i
capable : ses plans n'avaient été que trop bien calculés.

Le roi partit en toute hâte du camp de La Fère av
l'élite de sa cavalerie et ses fantassins les plus lest
(15 avril) : il reçut, chemin faisant, des nouvelles de pl
en plus mauvaises ; les vents avaient repoussé le comte d

dant la main : « Allez, touchez là, mon cousin, car, pardieu, voilà tout le m
et le desplaisir que vous recevrez jamais de moi ! » Et il l'envoya au château boi
deux bouteilles de vin d'Arbois, qu'*il ne haïssoit pas*. Cette espièglerie, qui c
ractérise si bien les deux personnages, fut en effet toute la vengeance que tira
Béarnais du chef de la Ligue. — Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 225-226.
La date donnée par les Œconomies royales n'est pas exacte.

Saint-Pol, gouverneur de Picardie, qui voulait se jeter dans Calais avec un corps de troupes; le faubourg du port avait été forcé le 15 avril, et, le 17, après un premier assaut, le gouverneur Bidossan et les habitants avaient rendu la ville et s'étaient retirés dans le château, en promettant de se rendre sous six jours, s'ils n'étaient secourus. Henri s'avança jusqu'à Boulogne, après avoir dépêché précipitamment Sanci à Londres pour conjurer Elisabeth de faire descendre sur la côte de France un armement préparé dans le port de Douvres contre l'Espagne. Élisabeth répondit par un refus nettement articulé, à moins que Calais ne lui demeurât pour sa peine [1].

Henri répliqua qu'il aimait mieux être dépouillé par ses ennemis que par ses amis.

Elisabeth céda et donna ordre au comte d'Essex de mettre à la voile pour Boulogne. Il était trop tard : pendant ce débat, la place s'était perdue. Le gouverneur de Boulogne, Campagnol, étant parvenu à entrer dans Calais avec deux cent cinquante hommes d'élite, le gouverneur de Calais avait refusé de rendre son château à l'expiration des six jours; mais il ne put réparer ses fautes qu'en mourant pour les expier : le château, trop mal fortifié, fut emporté d'assaut dès le 24 avril, et tout ce qui s'y trouva fut tué ou pris.

Le roi, après avoir muni de bonnes garnisons Boulogne, Montreuil et Ardres, retourna au siége de La Fère, que le connétable de Montmorenci avait continué de

[1] « Nous savons, » dit-elle dans une de ses lettres, « que Calais est le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place plus propre pour interrompre nostre pouvoir au destroit de *la mer où nous ne pouvons endurer de compagnon.* » Manuscrits de Brienne, vol. XXXVII, fol. 5; cité par Capefigue, t. VII, p. 268. Voyez la négociation racontée par Sanci, ap. Discours d'Estat, à la suite des Mémoires de Villeroi, éd. de 1725; Amsterdam, t. V, ap. 98-100.

presser en son absence, et qui était réduite à la dernière disette.

Henri espérait avoir le temps de recevoir la capitulation de La Fère, avant que l'ennemi pût faire aucun nouveau progrès dans la Picardie maritime : La Fère, en effet, capitula le 16 mai, et ouvrit ses portes le 22 ; mais, pendant ce temps, la forte ville d'Ardres était rendue au cardinal d'Autriche, par la lâcheté du comte de Belin, l'ancien gouverneur de Paris, alors lieutenant général de Picardie. Belin, qui s'était enfermé dans Ardres, livra cette place malgré le gouverneur et la garnison indignés (25 mai). La protection de Gabrielle d'Estrées lui sauva la punition infamante qu'il méritait (De Thou, t. V, l. CXVI, p. 604-606).

Henri IV, après la prise de La Fère, retourna vers la Picardie maritime avec toute son armée. Les Espagnols ne l'attendirent point et ne voulurent pas courir la chance d'une bataille : ils mirent Calais et Ardres en état de défense, rentrèrent dans les Pays-Bas, et essayèrent de chasser les Hollandais des positions qu'ils occupaient dans le nord de la Flandre. Le transfuge de Rosne, qui avait fait depuis deux ans tant de mal à la France, fut tué au siége de Hulst : ce fut une perte irréparable pour les Espagnols.

Le roi ne profita pas de la retraite des ennemis : l'armée était fatiguée ; les ressources manquaient entièrement. Henri voyait ses efforts paralysés par l'insuffisance ou le mauvais vouloir de ceux qui auraient dû le seconder. Il eût fallu que le roi fût partout à la fois. Tantôt ses capitaines, tantôt ses financiers, lui faisaient défaut. Il avait demandé à son conseil des finances de lui trouver 800,000 écus pour entreprendre le siége d'Arras : le

conseil des finances déclara la chose impossible [1]. Henri n'était pas mieux servi par ses alliés. Il avait tâché d'obtenir d'Élisabeth que le grand armement préparé dans les ports d'Angleterre, qui n'avait pas secouru Calais, vînt du moins reporter la guerre dans les Pays-Bas espagnols, de concert avec les Français et les Hollandais. Les corsaires anglais aimèrent mieux aller piller les côtes d'Espagne, où ils brûlèrent Cadix et détruisirent d'immenses richesses commerciales [2]. Elisabeth, à la vérité, consentit à signer, le 24 mai, avec Henri, un nouveau traité par lequel les deux parties s'engageaient à ne point faire de paix ni de trêve séparément avec Philippe II, et convenaient d'inviter, par ambassadeurs, à entrer dans leur alliance, tous les princes et états qui avaient à redouter « les ambitieuses machinations du roi d'Espa-« gne [3]. » Mais ce traité fut *pour la réputation plus que pour l'effet ;* car Elisabeth, qui avait retiré ses troupes de Bretagne afin de les employer en Irlande, ne voulut plus

[1] Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 207.— Sans un nouveau prêt de 500,000 écus fait par le grand-duc de Toscane, La Fère n'eût même pas été prise. Peu de jours avant la reddition de cette ville, les mercenaires suisses et allemands voulaient quitter le camp faute de solde. — Galluzzi, Histoire du grand-duché de Toscane, t. V, p. 228-240.

[2] Les amiraux anglais, en partant pour l'expédition de Cadix, publièrent une déclaration importante à citer dans l'histoire du droit maritime. « Pour éviter toute controverse... avec ceux qui ne sont point sujets du roi d'Espagne, et qui pourraient être accusés d'avoir assisté le roi d'Espagne contre S. M. la reine, nous les prions... et leur mandons qu'ils aient à se retirer des ports d'Espagne et de Portugal... et de se retirer en leur pays ou en notre armée ;... que si aucuns méprisent ce commandement de la reine... nous déclarons que nous les traiterons comme ennemis, sans que les rois et princes de qui ils seront sujets puissent par après obtenir aucune restitution ni récompense de ce qui leur aura été pris. » P.-Cayet, p. 745. — C'est déjà ce principe du blocus fictif dont les Anglais ont tant abusé.

[3] Dumont, Corps diplomatique, t. V, 1re partie, p. 525.

prêter à Henri IV que deux mille soldats, encore à condition qu'il les entretînt. Les Hollandais, qui adhérèrent le 31 octobre au traité conclu entre la France et l'Angleterre, étaient de bien meilleure volonté; mais leurs propres nécessités étaient grandes, et leurs moyens bornés. Elisabeth ne remplit pas même ses engagements, car elle ne joignit pas d'ambassadeur anglais à l'envoyé du roi auprès des protestants d'Allemagne : les princes allemands, mécontents de l'*apostasie* de Henri IV et moins préoccupés en ce moment des affaires de France que de la terrible guerre rallumée dans la Hongrie entre les Autrichiens et les Turcs, ne bougèrent pas, et n'entrèrent point dans l'alliance anti-espagnole.

Henri ne voyait partout qu'embarras et qu'inquiétudes. Les protestants, maltraités par les parlements et par la plupart des officiers royaux, tenaient assemblée sur assemblée, assiégeaient incessamment le roi de leurs griefs, réclamaient, avec une impatience parfois menaçante, une solution qui reculait toujours, bien moins par la volonté de Henri IV que par les immenses difficultés qu'offrait la matière. Henri craignait extrêmement que les réformés n'en vinssent à invoquer le protectorat d'Elisabeth ou de l'électeur Palatin, et cependant il n'osait mécontenter pour eux la grande masse catholique.

Les passions intéressées de ses grands et de ses capitaines ne lui donnaient pas moins de soucis que les passions religieuses des huguenots. Dernièrement, après la perte de Calais, le duc de Montpensier s'était avisé de lui proposer un moyen assuré d'avoir toujours une belle armée sur pied; c'était « seulement de trouver bon que ceux qui avoient des gouvernements par commission les pussent posséder en propriété, en les recognoissant de

la couronne par un simple hommage lige, chose qui s'estoit autrefois pratiquée. » Henri accueillit son cousin comme il le méritait, et jugea bien que cette audacieuse proposition avait été suggérée à Montpensier par des gens plus habiles et plus dangereux que lui, qui voulaient sonder le terrain (Sulli, t. I, p. 204). C'était une chose effrayante que de voir à quel point le moindre revers ébranlait une autorité si péniblement fondée.

Les affaires des protestants exceptées, la question financière était au fond de tous les embarras de Henri IV. Presque toute la France était maintenant délivrée de la guerre intestine : cette terre féconde répare vite ses pertes; tout épuisée qu'on la pût croire après tant d'années de calamités, elle pouvait déjà recommencer à fournir quelques ressources régulières. Mais le désordre venait d'où eût dû venir l'ordre : les obstacles n'étaient plus dans le conseil de la Ligue, mais dans le conseil même du roi. Depuis Henri III, l'administration des finances avait été le pillage organisé : les intendants et les trésoriers étaient habitués à manger la France, de compte à demi avec les *partisans*, et le trop fameux surintendant François d'O avait été le type de ce régime et le patron de toutes ces harpies [1]. Après la mort de François d'O, le roi avait remplacé la surintendance par un conseil des finances, composé du chancelier, du vieux maréchal de Retz [2], de Bellièvre, de Sanci, de Schomberg et de trois autres conseillers d'État, sous la présidence nominale du

[1] On raconte qu'il se faisait servir à ses soupers des tourtes assaisonnées au musc et à l'ambre, qui coûtaient 25 écus la pièce, pendant que Henri IV n'avait *pas de chemises*. L'Estoile, p. 249.

[2] Il était revenu d'Italie, quand il avait vu la fortune tourner en faveur de Henri IV, en 1593.

duc de Nevers. Les choses n'allèrent pas mieux. Quelques-uns de ces hommes d'État n'entendaient pas les finances ; d'autres les entendaient à leur profit. La direction principale passa bientôt aux mains de Sanci. S'il en fallait croire Sulli, Sanci, qui avait servi si fidèlement Henri IV lors de son avénement, se serait payé de ses services avec usure. Sanci, dans son *Discours d'Estat* [1], assure au contraire avoir engagé la plus grande partie de son bien pour le service du roi. Meilleur diplomate que financier, Sanci put bien ne point coopérer au mal, mais il ne sut pas l'empêcher. Plusieurs des membres du conseil et des intendants qui leur étaient adjoints partageaient les marchés et les fermes avec les Zamet, les Jérôme de Gondi, les Cenami, etc., etc., ces fameux partisans, qui, tour à tour créanciers de la Sainte-Union et fermiers du roi, attiraient dans leurs coffres, d'une main, la rançon de la France payée aux grands de la Ligue, et, de l'autre, la plus forte part du produit que l'impôt eût dû rendre au roi [2]. Les revenus de l'État étaient ainsi affermés à vil prix par des administrateurs infidèles, intéressés dans les baux. Les conseillers des finances, les intendants, les trésoriers achetaient au rabais les vieux titres des créanciers de l'État, des auxiliaires suisses, des Allemands, qu'ils faisaient ensuite solder intégralement au roi. D'après le témoignage de Henri IV (*Œconomies royales*, t. I, p. 207), ils mangèrent de la sorte, en deux ans, 1,500,000 écus *en*

[1] C'est un morceau très-bien fait et très-instructif pour les affaires du temps. Il se trouve à la suite des Mémoires de Villeroi, édition de 1725, t. V, p. 54-119.

[2] Une partie de leurs bénéfices passait au grand-duc de Toscane, auquel ils servaient de prête-nom dans les *cinq grosses fermes* et les gabelles. — Ferrand de Médicis n'avait pas oublié le métier de ses ancêtres. — Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 244.

payement de vieilles dettes qui ne sortaient pas de leurs poches. Le reste se gouvernait à l'avenant. Le roi était littéralement dans la misère, pendant qu'on faisait autour de lui et à ses dépens des fortunes scandaleuses [1].

Henri voyait le mal et cherchait le remède; mais ce remède, il ne pouvait l'appliquer lui-même; il ne pouvait être son propre surintendant. Il lui fallait un homme de tête, de cœur et de main, qui eût la volonté d'atteindre le but, l'intelligence d'en trouver les moyens, la force et la persévérance d'appliquer ces moyens une fois trouvés. Cet homme, la Providence le lui donna.

Henri, depuis longtemps, avait l'œil fixé sur Maximilien de Béthune, baron de Rosni (depuis duc de Sulli), comme sur un des conseillers qui seraient le plus capables de servir à la réorganisation de la France. C'était un caractère rude, obstiné, orgueilleux, intéressé [2]; ses manières lui faisaient peu d'amis; mais Henri IV, sous cette dure écorce, avait deviné de précieuses qualités. L'orgueil inspirait à Rosni cette confiance imperturbable, cette promptitude de résolution, cette impétuosité d'action qui perdraient un homme médiocre, mais qui rendent invin-

[1] « Je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser : mes chemises sont toutes déchirées ; mes pourpoints, troués au coude ; ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent... Jugez si je mérite d'estre ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs, de richesses et d'opulence. — Lettre de Henri IV à M. de Rosni, ap. Œconomies royales, t. I, p. 206.

[2] Il ne s'en cache pas dans ses mémoires : ses secrétaires ne manquent jamais de lui rappeler, avec une satisfaction naïve, le riche butin qu'il fit à telle prise de ville, la cassette pleine d'or qu'il eut pour sa part de tel pillage, etc. Œconomies royales, t. I, p. 22-30-74.

cible un homme supérieur. Son humeur calculatrice, ce que les courtisans nommaient son avarice, s'associait au génie même de l'ordre, de l'économie, de la bonne administration. Intéressé et intègre à la fois, que le roi fasse sa fortune, et il fera celle de l'État [1]. Quant à sa rudesse *mal gracieuse*, ce sera une vertu pour l'œuvre qui se doit accomplir. Il poussera devant lui, à travers les haines, les clameurs, les intérêts froissés et meurtris, comme un sanglier à travers les broussailles; ne cédant à aucune considération, ne ménageant et ne connaissant personne, pourvu qu'il sente le bras du roi derrière lui; assez adroit toutefois pour ne donner du boutoir qu'à propos et à coup sûr. C'était là un terrible pionnier à lâcher dans la forêt d'abus qui couvrait et stérilisait nos champs.

Un entier dévouement à la personne de Henri IV achevait de rendre Rosni essentiellement propre à devenir l'exécuteur de la pensée du roi.

Henri ne remit pas sur-le-champ toute l'administration financière à la discrétion de Rosni. Le choc eût été trop violent. Henri fit monter par degrés jusqu'au faîte le futur ministre. C'était la manière dont Rosni gouvernait sa maison qui avait d'abord fait pressentir au roi chez lui l'homme capable de gouverner le trésor de l'Etat: Henri avait employé, tour à tour et accidentellement, ce *bon ménager*, comme intendant militaire, comme inspecteur, comme munitionnaire. Un mémoire rédigé par Rosni sur le *restablissement du royaume*, dès 1593, avait

[1] C'est ce que Henri comprit fort bien. « Donnez-moi, » lui écrivait-il, « vostre foi et vostre parole d'estre aussi bon ménager de mon bien à mon profit, que je vous l'ai toujours veu estre du vostre, et de ne désirer de faire vos affaires que de mon sceu (à ma connaissance) et par ma pure libéralité, qui sera assez ample pour un homme de bien et un esprit réglé comme le vostre... » Œconomies royales, t. I, p. 207.

achevé de révéler à Henri IV ce qu'il valait (1). En 1595, le roi avait introduit Rosni, sans titre officiel, dans le conseil des finances; mais les autres conseillers avaient trouvé moyen de le faire déguerpir. En 1596, au retour du siége de La Fère, le roi revint à la charge, et Rosni entra au conseil avec brevet. Gabrielle d'Estrées racheta, ce jour-là, les fautes qu'elle avait suggérées au roi : ce fut elle qui décida Henri à tenir ferme en faveur de Rosni. A la vérité, ce n'était pas le bien public que Gabrielle avait en vue : elle ne voulait que préparer la chute de Sanci, son ennemi personnel. L'ambitieuse favorite, malgré son équivoque renommée, n'aspirait à rien moins qu'à monter au trône, après que le pape aurait cassé le mariage du roi avec Marguerite de Valois, qui vivait reléguée au fond d'un vieux château d'Auvergne. Sanci s'était exprimé sur ce beau projet avec une franchise un peu brutale, tandis que l'âpre Rosni avait su faire plier sa rigidité pour gagner les bonnes grâces de la maîtresse toute-puissante. Quoi qu'il en fût, la France profita des petites passions de Gabrielle.

Henri sentit la nécessité de s'appuyer sur l'opinion publique afin de demander à la France de nouveaux sacrifices : il convoqua donc, pour l'automne de 1596, non point des états généraux, ce qui eût remué trop profondément le pays, mais une assemblée de notables. En attendant, il autorisa Rosni à tenter une sorte de grande reconnaissance ou de voyage de découverte dans quelques-unes des principales divisions financières du royaume, « afin de s'instruire bien particulièrement des

(1) Œconomies royales, t. I, p. 175-176. — Forbonnais a pris les principaux paragraphes de ce mémoire pour le point de départ de ses excellentes Recherches et Considérations sur les finances de France. Basle, 1758, t. Ier.

valeurs de toutes les sortes de revenus, des améliorations qui s'y pouvoient faire, de l'ordre qui s'y estoit tenu jusques à présent, » et de tâcher de rassembler immédiatement quelque argent au delà des recettes ordinaires. D'autres commissaires furent envoyés dans les autres généralités; mais, arrêtés dès les premiers pas, ils revinrent presque tous les mains vides. Rien n'arrêta Rosni : usant, en toute latitude, des pouvoirs illimités qu'il avait reçus, il brisa de haute lutte la coalition des officiers subalternes des finances, qui, soutenus sous main par les intendants et par plusieurs des membres du conseil, s'efforçaient de lui dérober les mystères de leur comptabilité : il les suspendit presque tous de leurs fonctions, revisa leurs registres des quatre dernières années, et *grapilla* si bien, « sur les assignations levées pour vieilles dettes, remboursements de prests, anciens arrérages de gages, rentes et pensions à gens sans mérite, rescriptions en blanc ou payables au porteur ou à personnes sous noms supposés, » qu'il rassembla environ 500,000 écus, et les ramena triomphalement au roi sur soixante-dix charrettes [1].

[1] La réalité de cette mission de Rosni et de beaucoup d'autres faits de la même époque, racontés dans les *OEconomies royales*, est contestée, dans les termes les plus injurieux, par l'auteur des *Remarques sur les OEconomies royales*, Marbault; mais, comme il ne donne pas d'autre preuve de ses dénégations que sa parole, et que nous avons constaté ses mensonges sur plusieurs points importants, nous croyons devoir nous en rapporter au témoignage de Sulli plutôt qu'au sien. Ce n'est pas qu'il faille accepter intégralement les longues et confuses narrations des *OEconomies* : la mémoire affaiblie du vieux Sulli, les maladresses de ses secrétaires rédacteurs, leur disposition à tout attribuer à leur maître, fournissent trop souvent des armes à la malignité de l'auteur des *Remarques* ou plutôt des *invectives* sur les *OEconomies*, organe de toutes les haines coalisées contre Sulli. Il y a un grand désordre dans les dates et la suite des événements; il semble même qu'il y ait des interpolations dans quelques lettres de Henri IV. Les *OEconomies* n'en sont pas moins une source inépuisable des renseignements les plus précieux,

Rosni retrouva le roi à Rouen, où les notables furent réunis parce qu'une épidémie régnait à Paris. Henri IV avait passé auparavant quelque temps à Paris, afin d'y recevoir le légat que lui envoyait Clément VIII, conformément à ce qui avait été convenu à Rome. Le choix de ce légat, Alexandre de Médicis, cardinal-archevêque de Florence, attesta que le pape était franchement et complétement réconcilié avec Henri IV; il n'y avait point d'esprit plus sage ni mieux intentionné dans tout le sacré-collége; durant deux années que Médicis séjourna en France, il ne se fit pas la moindre querelle avec les parlements; c'est tout dire! Il n'employa son influence qu'à étouffer les sentiments hostiles qu'une partie du clergé nourrissait encore contre le roi [1].

Le légat n'avait pas seulement pour mission de recevoir du roi la ratification des engagements pris par ses représentants. Clément VIII désirait vivement être le mé-

pourvu qu'on les rectifie et qu'on les éclaire par les autres témoignages du temps. Les *Remarques* de Marbault se trouvent à la suite du t. IIe des Œconomies royales, dans la collect. Michaud et Poujoulat. — C'est une longue suite de démentis à Sulli; mais ces démentis sont souvent eux-mêmes d'effrontés mensonges, ainsi que nous nous en sommes assuré. C'est dans cette source plus qu'équivoque que Tallemant des Réaux a puisé ses anecdotes sur Sulli.

[1] Henri IV alla au-devant de lui, à franc étrier, avec Mayenne, pour lui prouver *de visu* la réconciliation du roi et de la Ligue (19 juillet). Le surlendemain, lorsque le légat fit son entrée solennelle dans Paris, Henri envoya à sa rencontre le petit prince de Condé, récemment retiré des mains des protestants. La mère du prince, Charlotte de La Trémoille était, depuis huit ans, sous le poids d'une accusation terrible; la guerre civile avait suspendu le procès entamé contre elle à la poursuite des frères de son mari, qu'on l'accusait d'avoir empoisonné. Le procès venait d'être repris par le parlement : le prince de Conti et le comte de Soissons invoquèrent la juridiction du roi et des pairs de France : le parlement passa outre et acquitta la princesse le 24 juillet 1596 : peu de temps après, la princesse abjura l'hérésie entre les mains du légat. On trouva les deux absolutions temporelle et spirituelle un peu trop liées l'une à l'autre. De Thou, t. V, l. CXVII, p. 657-659.

« assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, « pour les suivre; bref, pour me mettre en tutelle entre « vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux « barbes grises, aux victorieux. Mais la violente amour « que je porte à mes sujets, et l'extresme envie que j'ai « d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi, me font « trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous « fera plus amplement entendre ma volonté (*Mém. de la « Ligue*, t. VI, p. 564). »

Le chancelier prononça ensuite un assez long discours sur les nécessités et les périls de l'État, et sur les sacrifices que le roi, si prodigue lui-même de ses efforts et de sa vie, avait droit d'attendre de ses sujets.

Le lendemain, les notables se partagèrent, sans distinction d'ordres, en trois bureaux que présidèrent le duc de Montpensier et les maréchaux de Retz et de Matignon. L'on n'a point de détails sur ce qui se passa dans les bureaux. Le cahier général fut présenté au roi en janvier 1597; le caractère en est fort aristocratique. La noblesse avait le verbe haut : les paroles du roi lui avoient enflé le cœur, et lui donnaient le droit de traiter la monarchie nouvelle comme son œuvre.

Le cahier des notables demande, pour ce qui concerne le clergé, qu'on rétablisse les élections, ou, du moins, qu'en attendant leur rétablissement, on observe les règlements arrêtés aux états généraux de 1576 et que les évêques nommés par le roi soient examinés sérieusement, quant à la foi, aux mœurs et à la doctrine, par l'autorité ecclésiastique compétente; qu'on tienne des conciles provinciaux tous les trois ans afin de rétablir la discipline ruinée par la licence des guerres civiles et par le système des commendes; qu'on poursuive les simoniaques et les

villes et de châteaux, et sur la défense qui doit leur être faite de fortifier aucun lieu sans l'ordre du roi.

Les notables, enfin, estiment le chiffre total de l'impôt nécessaire à 9,800,000 écus[1]. Ils prient le roi de consentir que ce total soit divisé en deux parts; 5 millions d'écus pour la maison du roi, l'armée et les autres emplois nécessaires au soutien de la dignité royale; le reste pour les gages des magistrats et officiers royaux, la dette publique, etc. Ils proposèrent, dit M. De Thou, « certaines lois et règlements afin de prévenir les fraudes par lesquelles on avait coutume de dépouiller le trésor, » et demandèrent qu'il se tînt une nouvelle assemblée dans trois ans pour vérifier l'exécution de leurs requêtes, et que le roi convoquât les états généraux le plutôt possible[2].

Sulli nous apprend, dans ses *Œconomies Royales*, quels furent les *règlements* proposés par les notables. C'était le partage de l'administration du trésor entre le conseil royal des finances et un conseil électif, qui serait choisi, la première fois, par les notables, et, dans la suite, par les cours souveraines. Le conseil des finances disposerait des 5 millions d'écus formant la part du roi : le *conseil de raison*, ainsi nommé « d'autant qu'il rendroit raison à un chacun, » règlerait la distribution de l'autre moitié du revenu public.

Les notables voulaient charger une assemblée au petit pied d'attaquer les mêmes abus sur lesquels le roi commençait à lancer un homme d'un génie spécial, ayant,

[1] Ou 29 millions 400,000 livres. Aux états généraux de 1588, le surintendant d'O n'avait demandé que 27 millions, et l'assemblée avait trouvé ce chiffre monstrueux. Voyez ci-dessus p. 157. L'impôt tend toujours à s'accroître par la force même des choses.

[2] Voyez l'analyse du cahier dans de Thou, t. V, l. CXVII, p. 655-656.

avec l'unité de la pensée, l'unité de l'action. Le but était le même; mais le moyen du roi était le meilleur, à part même ce qu'avait d'illogique cette division arbitraire de l'administration des finances.

Les notables offrirent, en même temps, au roi, afin de compléter les 29 millions 400,000 livres d'impôt qu'ils jugeaient nécessaires, l'établissement d'une taxe d'un sou pour livre sur toutes les marchandises, à l'entrée des villes, bourgs, bourgades, et dans les foires. C'était s'arroger un droit qui n'appartenait qu'aux états généraux.

Henri IV ne se fit pourtant pas scrupule d'accepter le sou pour livre. Il accepta aussi le *conseil de raison*, malgré les clameurs de son conseil, qui s'était levé en masse contre cette invention attentatoire à l'autorité royale. Henri avait promis aux notables de se *mettre en tutelle entre leurs mains*, et tint parole, au moins en apparence; mais il se réserva, de concert avec Rosni, les moyens d'annihiler une innovation malsonnante. Rosni lui fit prendre, pour sa part, les plus claires sources de revenus, celles qui étaient de nature à s'améliorer : le roi ne laissa au *conseil de raison*, à la tête duquel avait été placé le cardinal de Gondi, que les revenus les moins assurés, entre autres le sou pour livre, dont l'expérience était à faire. Les notables en avaient estimé le produit à cinq millions : on se trouva loin de ce compte. La *pancarte*, ainsi qu'on nomma ce nouvel impôt, établie pour trois ans par édit de mars 1597, fut fort mal accueillie, d'abord par la cour des aides, qui ne consentit qu'à grand'peine à l'enregistrer pour un an, puis par les populations; plusieurs villes la repoussèrent par des émeutes ; d'autres, par des remontrances pacifiques, comme n'ayant point été votée par les états généraux. Bref, la *pancarte* fut très-peu

productive [1]. Le *conseil de raison* fut ainsi arrêté dès les premiers pas. Ses membres, qui avaient plus de bonnes intentions que de lumières, se perdirent dans le dédale des finances, et virent les ressources sur lesquelles ils avaient compté fondre entre leurs mains. De graves événements, qui éclatèrent sur ces entrefaites, éloignèrent les réformes pacifiques, et compliquèrent encore les difficultés que Rosni s'appliquait à multiplier pour dégoûter ses concurrents. Le *conseil de raison* fut trop heureux de résigner ses pouvoirs entre les mains du roi, et tout cet établissement s'en alla en fumée [2].

Le roi était revenu de Rouen à Paris, au mois de février, après avoir fermé l'assemblée des notables et imposé au parlement de Rouen l'enregistrement de l'édit de 1577 en faveur des protestants : le parlement de Rouen avait repoussé jusqu'alors cet édit avec obstination. Rosni et les autres membres du conseil des finances travaillaient à réunir dans Amiens les provisions et l'artillerie nécessaires pour le siége d'Arras, que le roi voulait entamer au printemps. Une victoire remportée par les Hollandais sur les Espagnols, à Tournhout, semblait de bon augure (janvier 1597). Henri, en attendant, achevait l'hiver à Paris dans les plaisirs. Il avait célébré à Rouen, avec une pompe qui scandalisait le public, le baptême

[1] La perception n'en fut cependant supprimée qu'en novembre 1602. Voyez le Recueil d'Isambert, t. XV, p. 451. — D'Aubigné, part. II, col. 527. — Mém. de Mornai, t. VII, p. 544.

[2] Sulli, Œconomies royales, t. I, p. 232-245.—Il y eut quelques édits rendus à la suite de l'assemblée des notables. Un édit de janvier 1597, sur l'administration de la justice, prescrit d'observer les anciennes ordonnances, surtout celles d'Orléans (janvier 1561), de Moulins (février 1566), et de Blois (mai 1579). — Une déclaration du 24 février 1597 enjoint aux gouverneurs et à leurs lieutenants de courre sus aux gens d'armes qui tiennent les champs sans commission du roi et qui oppriment les pauvres paysans, etc. Isambert, XV, 420-428.

d'une fille que venait de lui donner Gabrielle. A Paris, de nouvelles fêtes furent données pour le baptême du fils du connétable [1].

Tout à coup, au milieu de ces rumeurs joyeuses, retentit comme le tonnerre cette fatale nouvelle : — « Amiens est pris ! » Dans la nuit du 11 au 12 mars, on éveilla le roi pour lui apprendre que les Espagnols étaient entrés dans Amiens le 11 au matin. Les Amiénois, en vertu de leurs priviléges, avaient obstinément refusé une faible garnison suisse que le roi les priait de recevoir. Il leur en coûta cher. Un ligueur exilé, qui avait conservé des intelligences dans Amiens, avertit le gouverneur espagnol de Dóullens, Hernandez-Tello Porto-Carrero, que les Amiénois se gardaient avec soin pendant la nuit, mais avec négligence pendant le jour. Porto-Carrero, excellent officier, dressa en conséquence un plan hardi, que le cardinal d'Autriche lui fournit les moyens d'exécuter. Trois ou quatre mille soldats d'élite, réunis sans bruit autour de Doullens, vinrent, le 11 mars, avant le jour, s'embusquer aux environs d'une des portes d'Amiens (la porte de Montescut). A huit heures du matin, lorsqu'on ouvrit la porte, une quarantaine d'officiers et de soldats, déguisés en paysans et chargés de sacs et de fardeaux, se présentèrent pour entrer : un d'eux laissa, comme par mégarde, s'ouvrir son sac, d'où roulèrent une grande quantité de noix. Les gens du guet se jetèrent dessus en riant, et se battirent à qui ramasserait les noix. Au même instant, parut une charrette conduite par quatre autres faux paysans. Quand la charrette fut sous la herse, un des conducteurs coupa les traits des chevaux et arrêta la voi-

[1] Cet enfant fut le célèbre Henri de Montmorenci, à qui Richelieu fit trancher la tête en 1632.

ture, pour qu'on ne pût fermer la porte. Tous les faux paysans tirèrent aussitôt des épées et des pistolets de dessous leurs souquenilles, donnèrent le signal, et tombèrent sur la garde, qui fut massacrée ou mise en fuite. Porto-Carrero et ses troupes accoururent, entrèrent quasi sans obstacle, culbutèrent quelques bourgeois du voisinage accourus au bruit, et, divisés en plusieurs corps, marchèrent à la grande place, à la cathédrale, à l'arsenal et aux divers points fortifiés de la ville. On était en carême : le peuple, assemblé dans les églises pour le sermon du matin, fut tellement stupéfié, quand il entendit les tambours ennemis aux portes de Notre-Dame d'Amiens, qu'il n'opposa presque aucune résistance. Le comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, et beaucoup de bourgeois, s'enfuirent par les portes qui étaient encore libres ; tout le reste des habitants fut mis à rançon, après que leur riche et commerçante cité eut été méthodiquement pillée de fond en comble pendant trois jours : Porto-Carrero fit épargner la vie des hommes et l'honneur des femmes. Quarante pièces de canon et tous les approvisionnements entassés dans Amiens furent la proie du vainqueur.

Henri IV resta quelques moments abasourdi sous ce coup terrible ; « puis, songeant un peu, il dit : — C'est assez faire le roi de France ! il est temps de faire le roi de Navarre ! — Et, se retournant vers *sa marquise* [1] qui pleuroit : — Ma maistresse, il faut quitter nos amours, et monter à cheval pour faire une autre guerre [2]. »

Il était bien nécessaire, en effet, que *le roi de Navarre*,

[1] La marquise de Monceaux, Gabrielle.

[2] L'Estoile, p. 282. — L'Estoile prétend que Mayenne avait prévenu le roi d'aller à Amiens, parce qu'il « y avoit entreprise sur une des principales villes de Picardie. » Henri aurait négligé l'avis.

le roi d'Arques et d'Ivri, se retrouvât tout entier ! Henri avait à combattre, non plus pour la gloire, mais pour l'existence même. La confiance en sa fortune, qui avait tant fait pour lui, fut profondément ébranlée, en France et au dehors, par la perte d'Amiens, succédant ainsi aux pertes de Doullens, de Cambrai, de Calais. Tous les esprits disposés à incliner du côté de la force et du succès commençaient à se détourner de lui, et à croire qu'il allait descendre comme il s'était élevé. Ses ennemis étaient dans l'allégresse. Les ducs de Savoie et de Mercœur, se reprenant à leurs téméraires espérances, concertaient avec l'Espagne une double diversion dans l'Ouest et dans le Sud-Est du royaume, afin d'empêcher le roi de concentrer ses efforts sur Amiens. Toutes les forces du Milanais se joignaient à Charles-Emmanuel contre le Dauphiné. Une flotte espagnole devait descendre en Bretagne, et Mercœur ne se contentait plus de se maintenir dans son gouvernement; soutenu par les gouverneurs de Craon, de Rochefort en Anjou, de Mirebeau en Poitou, les derniers capitaines qui ne se fussent pas soumis au roi, il menaçait de porter la guerre dans les provinces de la moyenne Loire : il fomentait partout ce qui restait de vieux levain de la Ligue[1]. Deux avocats furent pendus en Grève, au mois d'avril, comme servant d'agents entre Mercœur et le cardinal d'Autriche, et quelques Parisiens « qui avoient esté de la faction des Seize, » furent surpris, conspirant dans un cabaret, par le prévôt de la con-

[1] De fréquentes entreprises contre la vie du roi attestaient la persistance d'un fanatisme vivace qui survivait à ses causes, et que Rome même ne parvenait pas à éteindre; il y avait eu, depuis un an, trois exécutions à mort pour cette cause; un des condamnés était un Italien, pensionnaire du cardinal d'Autriche. L'Estoile, p. 270-277-280.

nétablie, Rapin (un des auteurs présumés de la Ménippée). Il y en eut sept de pendus. Il y eut aussi des complots à Rouen, à Poitiers, etc. La masse ne conspirait pas; mais elle était souffrante, accablée d'impôts, partant mécontente et peu affectionnée [1].

Tandis que les ennemis du roi étaient pleins d'ardeur, ses alliés se montraient froids à le secourir ou même s'apprêtaient à prendre leur part de sa dépouille. Il avait adressé à Elisabeth une proposition qui attestait combien il estimait sa situation périlleuse : il avait invité la reine d'Angleterre à assiéger Calais pendant qu'il assiégerait Amiens, offrant de lui engager cette ville si elle la prenait (Matthieu, t. II, p. 229). Elisabeth, naguère si désireuse de recouvrer Calais, refusa, par bonheur! Menacée chez elle par une grande flotte espagnole, elle voulait réserver ses forces, soit pour défendre ses côtes, soit pour attaquer celles d'Espagne. Pendant ce temps, la garnison toscane de l'île d'If se saisissait du château, en chassait les quelques soldats français qui en avaient la garde, et se rendait ainsi maîtresse de la rade de Marseille (20 avril). Le roi envoya du Vair demander des explications à Jean de Médicis, frère du grand-duc de Toscane, qui croisait sur la côte de Provence avec quelques galères. Médicis répondit que les îles de la rade étaient légitimement

[1] Henri IV ne ménageait point assez Paris. Tout en aspirant sincèrement à rétablir l'ordre, il avait parfois des boutades de despotisme qui en renversaient tous les principes. Dernièrement, avant la perte d'Amiens, il avait pris 8,000 écus sur les rentes de l'hôtel de ville, que le clergé s'était engagé de nouveau à servir, dans une assemblée tenue en janvier 1596. Le roi avait envoyé en prison à Saint-Germain un des quarteniers, qui avait dressé une requête un peu vive sur l'irrégularité du payement des rentes. L'Estoile, p. 279.— Les rentes de l'hôtel de ville de Rouen n'étaient pas mieux payées que celles de Paris. La dette perpétuelle consistait en rentes sur ces deux hôtels et sur les recettes générales et particulières. P. Cayet, p. 589.

acquises au grand-duc [1]. Les Hollandais seuls parmi les alliés du roi se montrèrent fidèles et affectionnés.

A l'intérieur, les embarras causés par les protestants aggravaient les dangers des intrigues espagnoles. Les protestants avaient resserré leur vieille organisation provinciale, en dehors de l'autorité d'un roi qui n'était plus leur chef. Leurs instances pour un nouvel édit étaient plus pressantes que jamais; plusieurs de leurs chefs, les Bouillon, les La Trémoille, les excitaient à se tenir éloignés des armées royales jusqu'à ce que Henri IV leur eût donné satisfaction. Ils avaient publié, au commencement de l'année, les énergiques *Plaintes des Eglises Réformées :* leurs délégués étaient réunis en permanence, le roi permettant ce qu'il ne pouvait empêcher, et négociaient, depuis plusieurs mois, avec les fondés de pouvoir de Henri IV, sans arriver à une conclusion.

Henri fit face à tout en grand roi et en grand capitaine. Il déclara aux négociateurs employés par le pape qu'il ne traiterait plus qu'après la reprise d'Amiens. Il partit, avec toute la noblesse de cour, pour aller rassurer et mettre à l'abri le reste des places picardes : il fit entamer sur-le-champ le blocus d'Amiens par Biron, avec quatre ou cinq mille soldats qu'il avait sous la main ; ce corps de troupes, posté à Longpré, au nord de la Somme, se grossit peu à peu des gens de guerre qui arrivèrent de tous les points du royaume, et, de simple corps d'observation, devint armée de siége. Biron ne se contenta pas longtemps de gêner les communications d'Amiens avec

[1] Gauffridi, *Histoire de Provence*, l. XV. Le grand-duc était probablement mécontent de ce que Rosni avait fait casser une partie des baux dans lesquels il était intéressé sous le nom de banquiers italiens ; Œconomies royales, t. I p. 244.

Doullens et Arras; il commença, à un quart de lieue d'Amiens, une double ligne de tranchées et de redoutes, espèce d'arc dont la rivière était la corde, et qui devait rendre impossible de secourir la place par la rive nord de la Somme. Pendant ce temps, Lesdiguières prenait le commandement du Dauphiné, et réunissait sous ses étendards les catholiques et les protestants du Sud-Est : Brissac, le *traditeur* de Paris, que Henri IV savait irréconciliable avec les Espagnols, était chargé de combattre Mercœur dans l'Ouest.

Les meilleures dispositions militaires eussent avorté, si l'on ne se fût assuré du *nerf de la guerre*. Le soin de la subsistance des troupes fut confié spécialement à Rosni. Il ne s'agissait pas seulement d'assurer la solde de l'armée : tout était à recréer, l'artillerie, les magasins. On n'avait pas le choix des moyens. Rosni suggéra au roi les expédients les plus prompts, sinon les plus conformes à la saine économie : c'était de demander au clergé une décime ou deux; de créer et de mettre en vente un certain nombre d'offices; de lever un emprunt forcé sur les plus aisés des cours souveraines et des grandes villes, en assignant leur remboursement et les intérêts de leur prêt sur une amélioration considérable que Rosni avait déjà obtenue dans les baux des gabelles et des cinq grosses fermes; de demander aux provinces du Nord trois régiments entretenus à leurs frais; de contraindre les traitants à financer, en les menaçant d'une chambre de justice qui poursuivrait leurs malversations; enfin d'établir une crue de quinze sous par minot de sel. Ce dernier expédient était le moins excusable de tous, car il augmentait une charge qui pesait surtout sur le pauvre, grâce au détestable usage de *bailler le sel par impost*, c'est-à-dire de forcer chaque famille à

acheter une quantité déterminée de sel, qu'elle en eût besoin ou non (*Œconomies Royales*, t. I, p. 248).

Les parlements adressèrent au roi de virulentes remontrances, surtout relativement à la création des nouveaux offices. Le roi raccourut dans la capitale pour obliger le parlement de Paris à enregistrer les édits bursaux (12 avril). Une scène très-vive eut lieu entre Henri et le premier président de Harlai : ces parlementaires, comme le roi le leur reprocha, ne savaient pas sortir un moment « des formalités des lois et ordonnances » pour comprendre les nécessités du salut de l'État. La résistance se prolongea plus d'un mois : la vérification des édits fut refusée au connétable et au chancelier; il fallut que le roi allât en personne forcer l'enregistrement (24 mai), et qu'il demandât l'emprunt en personne aux principaux membres des cours souveraines et de la bourgeoisie parisienne. Il partit ensuite pour le camp, laissant Paris si agité qu'il crut devoir interdire, pour cette année, les élections municipales, et maintenir arbitrairement en charge les magistrats dont les fonctions étaient expirées. La ville de Paris réclama vivement à plusieurs reprises [1].

Henri était bien assuré que toutes ces rumeurs s'apaiseraient s'il revenait vainqueur. Grâce à l'énergique intervention du roi, Rosni, qui avait promis que les troupes ne manqueraient de rien, eut les moyens de tenir

[1] L'Estoile, p. 284-285. Registres de l'hôtel de ville, XIV, fol. 302. — Pendant que le roi forçait la main au parlement de Paris, Sanci était aux prises avec le parlement de Rouen, qui finit par céder sur l'emprunt, transigea sur les créations d'offices, mais résista, avec une courageuse opiniâtreté, à la crue sur le sel, et s'efforça, quoique sans succès, d'affranchir la Normandie du détestable système de l'achat forcé du sel. Floquet, Histoire du parlement de Normandie, t. IV, p. 177-191. Il paraîtrait que l'achat forcé du sel n'avait pas été introduit jusqu'alors en Normandie. C'est là une tache pour la mémoire de Henri IV et de Sulli.

parole, et put se tirer, à son honneur, de cette rude épreuve. Jamais un si bel ordre n'avait régné dans les armées de Henri IV. Le camp royal semblait un *second Paris*. On y trouvait toutes les commodités de la vie. Les soldats, bien payés, bien nourris, bien soignés lorsqu'ils étaient blessés ou malades, supportaient gaiement les fatigues et les dangers. Durant six mois que dura le siége, il n'y eut pas trace d'épidémie dans l'armée. Des milliers de pionniers poussaient activement les travaux de circonvallation. Des fonderies établies au milieu du camp travaillaient à refaire une artillerie à la place des canons perdus dans Amiens.

L'armée, au mois de juin, ne comptait encore qu'une quinzaine de mille hommes, y compris deux régiments hollandais et deux mille Anglais, obtenus à grand'peine d'Élisabeth; mais la venue du roi y attira une affluence toujours croissante de noblesse : les ci-devant ligueurs y remplirent le vide que laissait l'absence des huguenots. Mayenne et les jeunes Guise se firent remarquer par leur zèle. Les événements de Bretagne et de Dauphiné furent accueillis comme d'heureux présages. La flotte espagnole, battue par la tempête, n'avait pu descendre ni en Bretagne ni en Angleterre : Mercœur, loin d'envahir l'Anjou, avait vu son lieutenant battu par les capitaines du roi aux environs de Dinan, et se trouvait rejeté sur la défensive. Le duc de Savoie n'avait pas mieux réussi : Lesdiguières l'avait prévenu en attaquant la Savoie; la Maurienne était au pouvoir des Français, et la victoire était, comme de coutume, fidèle au terrible chef des Dauphinois.

Cependant, la résistance des assiégés ne faiblissait pas plus que la résolution des assiégeants. La garnison, qui avait été renforcée avant que les lignes de Biron fussent

fermées, se composait d'au moins trois mille fantassins et mille chevaux d'élite, et son chef, Porto-Carrero, se montrait aussi constant à défendre Amiens qu'il avait été adroit à le surprendre. Cet homme intrépide, qui avait le cœur d'un héros dans le corps d'un nain, troublait les approches des Français, éventait leurs mines, ruinait leurs travaux par des sorties meurtrières; les Français, néanmoins, avançaient, lentement, mais progressivement : ils étaient logés au bord des fossés de la place, et battaient les remparts avec quarante-cinq pièces de canon. Un grand secours devenait indispensable.

Le cardinal archiduc le savait et n'avait d'autre pensée que de conserver Amiens à tout prix : il avait écrit à Porto-Carrero qu'il irait faire lever le siége, dussent Bruxelles et Anvers se perdre en son absence avec tout le reste des Pays-Bas. Heureusement pour la France, les ressources du gouverneur des Pays-Bas ne répondirent pas à ses désirs. Philippe II, à la fin de l'année précédente (novembre 1596), avait fait une banqueroute dont toute l'Europe retentissait et dont toutes les places de commerce étaient bouleversées; après avoir engagé tous ses domaines et ses revenus, ne pouvant plus obtenir de nouvelles avances des banquiers et des négociants, le roi catholique s'était libéré d'une façon expéditive en abolissant tous les intérêts qu'il devait et en reprenant tous les gages qu'il avait assignés à ses créanciers (P.-Cayet, p. 746). La conséquence de cette belle opération fut qu'il devint impossible à Philippe de se procurer un seul ducat d'avance sur le produit des impôts. Jusqu'à ce que les galions des Indes fussent arrivés et les impôts rentrés, le cardinal d'Autriche ne put bouger. Ce ne fut que vers le milieu d'août que le cardinal commença de rassembler

à Douai des forces un peu respectables. L'armée française eut ainsi tout le temps de se compléter et de fortifier ses positions.

Le 3 septembre, la garnison d'Amiens essuya un malheur irréparable : Porto-Carrero fut tué d'un coup d'arquebuse; la mort de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie de France, tué dans le fossé même de la porte de Montescut, ne compensa point la perte des Espagnols. Le bruit de l'approche du cardinal archiduc empêcha toutefois la garnison de perdre courage. Le cardinal arriva sur ces entrefaites à Doullens avec une vingtaine de mille hommes. L'armée française, qui grossissait encore tous les jours, comptait au moins vingt-cinq mille combattants. Henri IV ne pensait pas que le prince autrichien osât songer à l'attaquer dans ses lignes : si l'on en doit croire d'Aubigné (part. II, col. 540), le roi, bien qu'il sût l'ennemi campé à mi-chemin de Doullens à Amiens, poussa la confiance, ou plutôt la bravade, jusqu'à partir pour la chasse le 15 septembre au matin. L'ennemi, cependant, était en marche, et parut en vue du camp vers le milieu du jour, dans ce bel ordre de bataille qu'avait inventé le duc de Parme. Si Mayenne n'eût pris le commandement et arrêté à la hâte les dispositions nécessaires, on ne sait quelles conséquences eût pu avoir l'absence du roi, qui ne revint que vers les trois ou quatre heures. Quoi qu'il en soit de l'imprudence du roi, il est certain que Mayenne rendit, ce jour-là, les plus grands services. Biron avait commis une faute, qui lui fut depuis reprochée comme une trahison[1] : il n'avait pas

[1] L'historiographe Matthieu dit tenir du roi lui-même que Biron voulait laisser entrer le secours, « afin de se rendre toujours nécessaire et que le roi fust

retranché le village de Longpré, qui était à quelque distance en dehors de ses lignes, et où se trouvait le pont le plus proche sur la Somme, au-dessous d'Amiens. Si l'ennemi se fût emparé du village, le pont, quoique fortifié, fût bientôt tombé dans ses mains; dès lors le passage de la Somme eût été libre, et le ravitaillement d'Amiens, assuré, les Français n'ayant construit aucunes fortifications au midi du fleuve. Mayenne reconnut, le premier, le point décisif, et se chargea de mettre Longpré en défense, pendant que le roi, avec sa nombreuse cavalerie, harcèlerait et retarderait l'ennemi.

Si l'archiduc eût poussé droit à Longpré, dans ce premier moment de trouble, il eût probablement emporté la position; mais il s'arrêta court aux premières volées de quelques pièces de canon amenées en toute hâte du camp; puis, après beaucoup d'hésitations, il se replia sur le village de Saint-Sauveur, à une demi-lieue de Longpré, et s'y logea. Dès lors, tout fut décidé : l'armée française se rassura aussi vite qu'elle s'était ébranlée. Tandis qu'on était en présence devant Longpré, le cardinal d'Autriche avait fait jeter un pont sur la Somme, entre Saint-Sauveur et Ailli : il ordonna d'y faire passer deux mille cinq cents hommes d'élite, avec un convoi ; mais le roi avait prévu cette tentative : trois mille fantassins et quatre cents cavaliers français attendaient l'ennemi sur l'autre rive; le détachement espagnol fut battu, rejeté au nord de la Somme, et ses pontons restèrent au pouvoir des Français. C'était le soir. Trois heures avant le jour, on vit des flammes s'élever des logements de l'archiduc : l'armée de secours renonçait à son entreprise et

toujours en peine. — Il me l'a confessé depuis et demandé pardon! » aurait ajouté Henri IV. T. II, p. 255.

se retirait sur Doullens. Le roi voulait la forcer à recevoir la bataille : Biron et le connétable prétendirent « qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit. » Henri suivit à regret leur conseil, et se contenta de harceler les Espagnols pendant trois lieues, sans les charger à fond.

La garnison d'Amiens, abandonnée à elle-même et voyant les Français logés dans les fossés et la brèche ouverte, capitula enfin le 19 septembre, et sortit, le 25, avec armes et bagages, tambours battants, mèches allumées. Par le premier article de la capitulation, le roi s'était engagé à respecter le monument élevé, dans la cathédrale, au brave Porto-Carrero. Henri fit son entrée dans Amiens aux acclamations de l'armée, qui furent bientôt répétées par la France entière [1].

Bien que la noblesse volontaire se fût presque toute dispersée aussitôt après la conquête d'Amiens, Henri entra sur le territoire ennemi, et alla saluer de son canon la ville d'Arras, où s'était retiré le cardinal archiduc ; mais les Espagnols n'acceptèrent pas plus le combat devant Arras que devant Amiens. Henri se rabattit sur Doullens, qu'il assiégea : les pluies qui tombèrent à torrents l'obligèrent de lever le siége.

Ce petit échec du roi se perdit dans le retentissement immense de son triomphe. L'effet de la perte d'Amiens ne fut pas seulement réparé ; la force morale de la France se trouva bien plus grande qu'avant le succès passager des Espagnols. La confiance rentra dans le cœur

[1] De Thou, t. V, l. CXVIII, p. 676-685. — P.-Cayet, p. 765-771. — Matthieu, t. II, p. 231-236. — Davila, l. XVI, p. 1253-1277. — Sulli, t. I, p. 249-264. — D'Aubigné, part. 2, col. 535-542. — L'Estoile, p. 287. — Mém. de Mornai, t. VII, p. 530. — Amiens ne recouvra plus les priviléges qui avaient causé sa perte : la mairie perdit aussi le droit de haute justice.

des amis : les ennemis perdirent courage ; les opinions vacillantes revinrent au vainqueur. Le duc de Mercœur, aussi souple qu'il avait été arrogant, sollicita sur-le-champ une trêve de trois mois pour traiter de la paix. Le grand-duc de Toscane cessa de prétendre à la propriété des îles de la rade de Marseille, et ne demanda plus qu'une indemnité pour les travaux qu'il y avait ordonnés [1]. Ce qui avait bien une autre importance, l'implacable ennemi de la France, Philippe II, s'avoua vaincu, et laissa tomber son épée. Epuisé par les infirmités bien plus que par l'âge, Philippe sentait que la vie allait lui échapper, et que son fils ne serait pas de force à poursuivre l'œuvre impossible à laquelle il avait usé son règne : il s'apprêtait à marier sa fille, la seule créature humaine pour laquelle il eût eu des entrailles, avec le cardinal d'Autriche, qui devait rendre son chapeau rouge au pape et rentrer dans le monde laïque, et il destinait aux deux fiancés les Pays-Bas et la Franche-Comté, sous la suzeraineté de l'Espagne. Il souhaitait donc de laisser la paix à ses héritiers : il voulait la paix avec tous, lui qui n'avait cessé de la disputer à tous ; il l'avait déjà fait proposer indirectement à l'Angleterre et aux Provinces-Unies, qui, pendant le siége d'Amiens, avaient chassé les Espagnols de tout ce qui leur restait au nord du Rhin. La médiation offerte par l'empereur, par le roi de Danemark, par le roi de Pologne, avait été froidement accueillie. Philippe n'entendait pas traiter avec les Hollandais comme avec une nation indépendante, et les Hollandais étaient décidés à ne jamais transiger avec l'Espagne qu'elle ne reconnût

[1] Le duc de Guise avait repris l'île de Ratonneau et serrait de près les îles d'If et de Pomègues. L'affaire s'arrangea par un traité du 1er mai 1598, et les îles furent évacuées. Voyez Dumont, Corps diplomat., t. V, part. 1, p. 561.

la *souveraineté* des états généraux. Quant à Elisabeth, se sentant à l'abri de tout danger sérieux, elle n'était pas pressée de faire la paix, et ne demandait pas mieux que de voir la France et l'Espagne s'acharner indéfiniment l'une sur l'autre.

Henri IV n'était point assez satisfait d'Élisabeth, pour lui sacrifier l'intérêt bien évident de la France. Il reçut très-favorablement les nouvelles ouvertures que lui firent les représentants du pape, le légat et le général des cordeliers, et leur déclara que ses prétentions étaient les mêmes après qu'avant son heureuse campagne d'Amiens. On convint d'ouvrir des conférences à Vervins au commencement de l'année suivante. En attendant, les médiateurs pontificaux menèrent vivement leurs négociations officieuses. Dès le mois de novembre, les Espagnols ne disputaient plus que sur Calais, et consentaient à rendre toutes les autres places françaises. Ils ne se refusaient point à traiter avec l'Angleterre et les Provinces-Unies en même temps qu'avec la France. Henri dépêcha un envoyé extraordinaire à Elisabeth, afin de lui représenter le besoin que la France avait de la paix, et pressa les Hollandais d'entrer dans la négociation. Du Plessis-Mornai avait proposé un expédient qui résolvait ou du moins éloignait la principale difficulté ; c'était de faire la paix pour la France et l'Angleterre, et, pour les Provinces-Unies, une longue trêve qui laissât à chacun ses prétentions. Mais les Hollandais, et surtout leur belliqueux stathouder, Maurice de Nassau, animés par leurs récents succès, étaient peu disposés à quitter les armes, et se flattaient au contraire de décider Henri IV, par de grandes offres, à continuer la guerre. Une ambassade anglaise et hollandaise fut annoncée au roi pour la fin de janvier.

Le 28 janvier 1598, Henri donna ses instructions aux plénipotentiaires qui devaient le représenter à Vervins. C'étaient le vieux Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brulart de Silleri, président au parlement de Paris. Henri leur défendit d'abandonner les intérêts des Provinces-Unies, et leur prescrivit, dans le cas où les délais de l'Angleterre et de la Hollande obligeraient à conclure sans elles, d'obtenir au moins une trêve de six mois pour ces deux États, avec la faculté d'accéder ultérieurement au traité de paix. C'était le moins qu'on dût aux alliés de la France ; car le traité de 1596, fidèlement exécuté, n'eût pas même permis qu'on ouvrît des conférences sans leur aveu et hors de leur présence. A la vérité, Élisabeth n'avait pas rempli non plus tous les engagements contractés en 1596. Les plénipotentiaires du roi partirent, le 3 février, pour Vervins, avec la certitude que les Espagnols céderaient sur Calais comme sur les autres places.

Henri avait trois grandes affaires à régler à la fois : la paix avec l'Espagne, la réduction de la Bretagne, la transaction avec les protestants. Le roi n'entendait souffrir en aucune façon que le duc de Mercœur fût compris dans le traité avec Philippe II, ni qu'il conservât le gouvernement de Bretagne. Henri avait résolu de se transporter dans l'Ouest pour en finir avec Mercœur et avec les huguenots : ceux-ci s'étaient enfin décidés à reprendre les armes pour le roi contre Mercœur dans l'Ouest, comme contre le duc de Savoie dans l'Est. Henri, victorieux, était maintenant plus en état de les faire renoncer à des prétentions exagérées et de leur accorder tout ce qui était raisonnable. Henri fût parti pour les bords de la Loire dès la fin de l'année 1597, s'il n'eût attendu les envoyés d'Angleterre et de Hollande. Les ambassadeurs, retardés par

les vents contraires, ne paraissant pas, le roi quitta enfin Paris le 18 février.

La Bretagne fut recouvrée, l'épée dans le fourreau. Dès la fin de janvier, Dinan, aidé par ses voisins de Saint-Malo, s'était révolté contre Mercœur : du plus loin qu'on vit venir le roi, les gouverneurs des forteresses de Craon, de Rochefort en Anjou, de Mirebeau, qui servaient d'avant-postes à Mercœur au dehors de la Bretagne, envoyèrent leur soumission à Henri IV. Ancenis, Fougères, dans la haute Bretagne, Vannes, Hennebon, dans la basse, entrèrent en pourparlers : la ville de Nantes signifia au duc qu'elle voulait députer au roi pour la paix ; le clergé nantais déclara qu'il ne pouvait plus s'abstenir de prier pour un roi reconnu par le pape. La résistance était impossible. La Bretagne n'aspirait plus qu'à rentrer dans l'unité française. Mercœur eût été contraint de se rendre à discrétion ou de se réfugier parmi les Espagnols à Blavet, s'il n'eût su habilement exploiter les faiblesses du roi. Il avait perdu, en bas âge, un fils sur lequel avaient reposé de superbes espérances, et que madame de Mercœur faisait saluer par ses familiers du titre de prince de Bretagne. Il fit proposer sa fille unique et son immense héritage à Gabrielle d'Estrées pour le petit César, fils du roi et de Gabrielle. Celle-ci, ravie d'une si grande et si riche alliance, entra chaudement dans les intérêts du duc, et obtint pour lui un accommodement qu'il n'eût point dû espérer. Le traité fut signé à Angers, le 20 mars, par le roi et par la duchesse de Mercœur. Personne n'avait obtenu de termes plus favorables. Le roi excusait le retard que Mercœur et ses adhérents avaient mis à se soumettre, approuvait leur zèle pour la religion, les rétablissait dans tous leurs biens, charges et dignités, etc. (*Mém.*

de la Ligue, t. VI, p. 578). Mercœur fut censé se démettre *volontairement* du gouvernement de Bretagne en faveur de *son gendre*, le petit César, que le roi avait créé pair de France et dota du duché de Vendôme (Matthieu, t. II, p. 253). Mercœur et ses principaux adhérents eurent des pensions et des indemnités en argent, par articles secrets, et les états de Bretagne accordèrent au roi un prêt de 800,000 écus pour achever la pacification et la réorganisation de la province.

Ainsi furent éteints les derniers feux de la Ligue.

Peu de jours après, se décida la grande affaire des huguenots, en suspens depuis près de cinq ans. Rien n'avait fait passer plus de nuits sans sommeil à Henri IV, placé entre une majorité intolérante et une minorité indomptable. L'édit de 1577 était, aux yeux du parti catholique, une concession exorbitante, un pacte impie; aux yeux du parti protestant, une concession nulle et dérisoire. Les protestants se plaignaient, non sans fondement, que cet édit, déjà beaucoup moins avantageux que ceux de 1562 et de 1576, fût presque réduit à néant, dans l'application, et par les nombreux traités conclus avec les ligueurs et par le mauvais vouloir des magistrats et des officiers royaux. Les traités particuliers accordés aux seigneurs et aux villes de la Ligue, contrairement à la promesse faite par les catholiques royaux aux huguenots avant l'abjuration du roi, bannissaient absolument le culte réformé d'une multitude de villes et de cantons, et y excluaient les protestants de tous emplois. Les ligueurs provençaux avaient exigé que le culte réformé fût banni de toute la Provence, et le parlement d'Aix interdisait ce culte, sous peine de la vie, dans tout son ressort. Les autres parlements n'allaient pas si loin; mais ils

refusaient partout de recevoir des conseillers protestant sur leurs bancs : les autres corps, les tribunaux inférieurs suivaient cet exemple ; on excluait les huguenots des corps municipaux, des corporations, des écoles ; on saisissait, on brûlait leurs livres ; on les maltraitait quand ils allaient au prêche dans les lieux autorisés ; on les forçait de respecter les observances de l'Église romaine ; on enlevait leurs enfants orphelins pour les élever dans la religion catholique, contrairement à l'édit de 1577. Le plus éclatant exemple avait été donné à l'égard du petit prince de Condé. Les chambres mi-parties, qui devaient juger les procès entre catholiques et protestants, n'existaient que sur le papier, excepté en Languedoc et à Paris. Les trésoriers royaux ne payaient pas les garnisons des places de sûreté ni l'entretien des ministres. Les ordres du roi, quand ils étaient en faveur des réformés, étaient désobéis par ses propres officiers [1].

Il est facile de se figurer l'irritation de ces hommes énergiques et mal endurants, qui se plaignaient hautement de l'ingratitude du roi, et ne voulaient pas comprendre les inextricables difficultés de sa position. Ils avaient resserré leur vieille organisation fédérative [2] ; ils cherchaient à convertir les seigneurs et les populations, à occuper de nouveaux postes militaires, continuaient à empêcher par représailles l'exercice du culte catholique dans quelques-unes des places dont ils étaient maîtres, se garantissaient secours les uns aux autres envers et contre tous, se recommandaient à leur coreligionnaires

[1] Plaintes des églises réformées, ap. Mém. de la Ligue, t. VI, p. 428.—Brief discours, etc., par du Plessis-Mornai ; ap. Mém. de Mornai, t. VII, p. 257-298.

[2] Voyez dans D'Aubigné, Hist. univers., part. 2e, col. 507-516, l'organisation établie par l'assemblée de Sainte-Foi.

étrangers. Les Hollandais, du moins, ne leur donnaient que des conseils de modération. Les assemblées générales se succédèrent presque sans interruption; à Mantes, en novembre 1593; à Sainte-Foi, en juillet 1594; à Saumur, en février 1595; à Loudun, en avril 1596. Ne pouvant tirer du roi ni de son conseil une réponse satisfaisante, ils furent sur le point de rejeter solennellement l'édit de 1577, impuissant et mutilé comme il l'était, et de se reporter à la trêve de 1589. Substituer le régime de la trêve à celui d'un édit royal, c'était faire un État dans l'État : Henri IV, alarmé, annonça qu'il allait dépêcher vers l'assemblée de Loudun des gens de son conseil privé, afin d'aviser à les contenter (4 juin 1596). De Vic et Soffroi Calignon se rendirent en effet à Loudun, mais sans pouvoirs suffisants au gré des huguenots, qui députèrent de nouveau vers le roi à Rouen, pendant l'assemblée des notables. Les huguenots prétendaient que l'on rompît les traités faits à leur détriment avec les ligueurs. On ne réussit pas à s'entendre. A la nouvelle de la surprise d'Amiens, les plus ardents des huguenots voulaient s'emparer de Tours, afin de forcer le roi de tout accorder; les gens sages eurent grand'peine à retenir les exaltés. Au mois de mars 1597, Henri IV adjoignit à de Vic et à Calignon, comme commissaires royaux, Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, et l'historien Jacques-Auguste De Thou, alors président au parlement de Paris. Ces deux notables personnages négocièrent, tout le reste de l'année, avec l'assemblée protestante, qui s'était transférée à Vendôme, puis était revenue à Saumur. Les choses, néanmoins, ne commencèrent à s'éclaircir qu'après la reprise d'Amiens. Henri se crut enfin assez fort pour trancher les questions qu'il traînait depuis si longtemps après

lui. Le 6 décembre 1597, il promit par écrit aux réformés de leur laisser, pendant huit ans, toutes les places qu'ils occupaient, d'entretenir à sa solde les garnisons protestantes de ces places, au nombre d'environ quatre mille hommes, et de faire part des emplois à tous ses sujets sans distinction de religion [1]. La discussion se prolongea toutefois encore quatre mois sur les autres articles, et ce fut seulement le 13 avril, à Nantes, que Henri IV signa l'édit célèbre qui ferme, dans notre histoire, la grande période des guerres de religion.

Le préambule est très-remarquable : Henri, pour fermer la bouche au pape et aux zélés catholiques, y motive l'édit sur la nécessité d'assurer le rétablissement du culte catholique dans les lieux où il n'a pu être encore rétabli (en Béarn, à La Rochelle, à Nîmes et à Montauban), aussi bien que de pourvoir aux plaintes des sujets de la religion prétendue réformée. Il a différé, dit-il, jusqu'ici, parce que « la fureur des armes ne « compatit point à l'établissement des lois. Mais, main- « tenant qu'il plaist à Dieu commencer nous faire « jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne « le pouvoir mieux employer... qu'à pourvoir que son « saint nom puisse être adoré et prié par tous nos sujets ; « et, s'il ne lui a pleu permettre que ce soit pour encore « en une mesme forme de religion, que ce soit au moins « d'une mesme intention, et avec telle règle, qu'il n'y « ait point pour cela de trouble ou de tumulte entre « eux. » Il s'est donc décidé à donner à tous ses sujets, sur cette matière, une loi « générale, claire, nette et ab-

[1] Mss. de Baluze, in-folio, t. 238, cité par Capefigue, t. VIII, p. 77. — D'Aubigné (part. 2e, col. 628), rapporte que Mayenne se montra plus conciliant que personne dans le conseil du roi.

« solue, » un édit « perpétuel et irrévocable, » et prie la divine bonté de leur faire comprendre « qu'en l'obser- « vation de ceste ordonnance consiste, après ce qui est « de leur devoir envers Dieu et envers nous, le principal « fondement de leur union, tranquillité et repos, et du « rétablissement de cest Estat en sa première splen- « deur. »

Les *prétendus réformés* auront donc la liberté d'aller et habiter par tout le royaume sans être astreints à rien faire contre leur conscience. Le libre exercice du culte est maintenu ou rétabli dans toutes les villes où il se trouvait établi en 1596 et 1597, et dans celles où il avait été accordé par l'édit de 1577; plus, dans une ville ou bourg par bailliage ou sénéchaussée, sans déroger aux traités faits avec les catholiques (les ligueurs). Le libre exercice est accordé à tous possesseurs de haute justice ou plein fief de haubert, pour eux, leurs familles et tous autres qu'ils voudront recevoir; aux possesseurs de simples fiefs, pour eux, leurs familles et amis, jusqu'au nombre de trente seulement. Les protestants seront reçus partout dans les colléges, les écoles, les hôpitaux, et pourront fonder des écoles et colléges et publier des livres de leur religion dans les villes où leur culte est autorisé. Il seront partout admissibles à toutes les charges et emplois, nonobstant les traités faits avec les catholiques, et ne seront point astreints, en entrant aux charges, à des cérémonies ou à des formes de serment contraires à leur conscience. Ils auront un lieu de sépulture en chaque ville ou autre lieu. Il est interdit d'enlever les enfants à leurs parents pour les faire changer de religion, et les parents auront droit de pourvoir, par testament, à l'éducation de leurs enfants. Les ministres seront exempts de guets, gardes, etc.

Les exhérédations pour cause de religion ne seront pas valables. Les protestants seront tenus de respecter les jours fériés et les degrés prohibés par l'Église pour le mariage, ainsi que de payer les dîmes. Une nouvelle *Chambre de l'Edit* sera instituée dans le parlement de Paris, pour juger tous les procès où les protestants seront intéressés : elle jugera aussi les affaires des protestants de Normandie et de Bretagne, jusqu'à ce que des chambres de l'édit aient été créées dans ces deux provinces. La chambre mi-partie de Castres sera maintenue pour le Languedoc. Il sera établi deux chambres mi-parties dans les parlements de Bordeaux et de Grenoble. La chambre de Grenoble sera pour le Dauphiné et la Provence. Les protestants de Bourgogne plaideront à Paris ou à Grenoble, à leur choix. Toutes ces chambres seront en exercice avant six mois. Les réformés se désisteront de toutes pratiques, négociations et intelligences dedans et dehors le royaume; leurs conseils provinciaux se dissoudront; plus de cotisations ni de levées de deniers sans l'aveu du roi, qui autorisera les synodes provinciaux et nationaux, et permettra les levées nécessaires pour les frais des synodes et l'entretien des ministres du culte. Le roi donne une somme annuelle dont l'emploi n'est pas spécifié (pour les ministres). La question des places et des garnisons est réglée par un article à part.

Tous les gouverneurs, baillis, maires et principaux des villes jureront l'observation de l'édit. Les cours souveraines jureront, enregistreront et feront publier sans délais ni modifications [1].

Tel est le résumé de l'Édit de Nantes. L'ombre de

[1] L'édit et les articles séparés dans Dumont, Corps diplomatique, t. V, part. 1er, p. 545 et suivantes.

L'Hospital dut applaudir : sa pensée triomphait; les démons de la Saint-Barthélemi étaient vaincus. Il ne s'agissait plus, comme sous Charles IX ou Henri III, d'*édits provisoires*, de trêves accordées aux nécessités de la guerre civile; l'édit *perpétuel et irrévocable* constituait définitivement les deux cultes rivaux, sous le commun patronage du pouvoir temporel, et ouvrait une ère nouvelle où la société laïque ne serait plus basée sur l'Église. Au moyen âge, l'Église était une, la société laïque était multiple; maintenant l'Église est double, et la société laïque est une : le moule social du moyen âge est brisé; la réaction unitaire du dix-septième siècle pourra détruire momentanément l'œuvre de Henri IV, mais ne refera point le passé [1].

La pacification de la Bretagne, la transaction avec les huguenots, la paix avec l'Espagne, se suivirent à trois semaines de distance.

[1] Le roi, afin d'éviter tout froissement avec le légat, dont il avait eu si fort à se louer, attendit le départ de ce prélat avant de faire publier l'édit, qui ne fut présenté au parlement de Paris qu'au commencement de l'année 1599. Le clergé et l'université avaient élevé de vives réclamations : une forte opposition se manifestait dans le parlement même. Le roi fit des concessions, dont les protestants se plaignirent à leur tour, et qui portaient, en effet, d'assez fortes atteintes à l'édit : il accorda que les causes où des ecclésiastiques seraient intéressés ne fussent pas jugées par les chambres de l'édit, bien qu'à Paris la chambre de l'édit ne fût pas *mi-partie* comme ailleurs, et qu'il n'y eût qu'un seul protestant. Il promit verbalement aux députés du parlement de ne pas nommer de réformés aux fonctions de lieutenant général de bailliage, de procureur du roi, de juge criminel. Le parlement de Paris enregistra le 25 février 1599. Le roi dépêcha deux commissaires dans chaque province pour faire exécuter l'édit (De Thou, t. V, l. CXXII, p. 808-814). — La résistance fut opiniâtre dans certaines provinces. Les états de Normandie avaient supplié le roi de révoquer l'édit (décembre 1598); le parlement de Rouen n'enregistra qu'avec des modifications qui altéraient profondément les articles de Nantes, et par exprès commandement du roi : il lutta, il chicana pendant dix ans, et ne reçut enfin l'édit dans son ensemble qu'en août 1609 (Floquet, t. IV, p. 154-160-238-269).

Le légat et le général des franciscains, représentants du Saint-Père, Bellièvre et Silleri, plénipotentiaires de Henri IV, Richardot, Taxis et Verreiken, délégués de Philippe II, s'étaient réunis à Vervins dans les premiers jours de février[1] : l'ambassadeur du duc de Savoie les rejoignit le 1er mars. Il n'y eut de difficulté un peu sérieuse que pour les alliés des deux monarques belligérants. Henri IV s'était refusé absolument à laisser intervenir le duc de Mercœur dans le traité. Le pacte particulier que conclut Mercœur, au mois de mars, résolut la question. Quant au duc de Savoie, Henri consentait à faire la paix avec lui, mais à condition qu'il rendît le marquisat de Saluces, usurpé en 1588. Le duc s'y refusait, et les Espagnols ne voulaient point abandonner le duc. Après bien des débats, les représentants du Saint-Père obtinrent que l'affaire de Saluces serait remise à l'arbitrage de Clément VIII, et que le duc évacuerait Berre, la seule place qu'il eût conservée en Provence. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande n'étant point arrivés, on n'aborda point à fond les conditions de paix qui pourraient être proposées à leur sujet. Les pouvoirs des ambassadeurs espagnols n'étaient pas en règle pour négocier avec les alliés de Henri IV ; on fit venir d'autres pouvoirs de l'Escurial ; un accord préliminaire fut signé le 28 février ; les Espagnols consentaient que le traité restât ouvert aux alliés de la France pendant six mois, mais sans trêve.

L'ambassadeur anglais, Robert Cecil, fils du lord Burleigh, le fameux ministre d'Elisabeth, était enfin débarqué à Dieppe, le 28 février, et s'était rendu auprès du

[1] Les Français eurent le pas sur les Espagnols, bien qu'avec quelques palliatifs pour sauver l'amour-propre de ceux-ci. Mornai, t. VIII, p. 57.

roi à Angers : il y fut rejoint, au commencement d'avril, par Justin de Nassau et Barneveldt, envoyés des Provinces-Unies. Les Hollandais s'étaient fait illusion sur les dispositions du roi et l'état de la France; ils ne parlèrent que de guerre à des gens qui étaient entièrement décidés à la paix. L'ambassadeur anglais, moins belliqueux en paroles, désirait tout autant détourner le roi de conclure avec l'Espagne; après avoir laissé espérer qu'il irait à Vervins, il prétendit n'avoir pas de pouvoirs suffisants. Au fond, Elisabeth était fort contrariée de voir les Français rentrer à Calais, et les négociateurs français n'étaient pas sans crainte qu'elle ne cherchât à racheter Calais, pour son propre compte, des mains des Espagnols. Cette appréhension put contribuer à hâter les résolutions du roi, qui envoya l'ordre à ses plénipotentiaires de signer sans plus de délai, en promettant seulement aux ambassadeurs alliés de différer de quarante jours sa ratification. Les ambassadeurs anglais et hollandais partirent fort mécontents et chagrins, quoique Henri leur eût promis de rester l'ami de la reine et des états généraux, et de les aider indirectement, s'ils continuaient la guerre, en leur payant le plus tôt possible les grandes sommes qu'il leur devait.

Les Hollandais ne voulurent pas même accepter une trêve de deux mois, à laquelle avaient enfin consenti les Espagnols.

Le traité de Vervins fut signé le 2 mai 1598. Les Espagnols rendirent Calais, Ardres, Doullens, La Capelle et le Câtelet en Picardie, et Blavet (aujourd'hui Port-Louis) en Bretagne. Ils ne gardèrent de leurs conquêtes que la citadelle de Cambrai, qui n'était point ancienne possession française. Henri IV rendit le Charolais, fief

de la couronne, toujours occupé sans résistance en ca de rupture. On se reporta, pour le reste des conditions au traité du Câteau-Cambrésis [1].

Tandis qu'on fêtait la paix à Paris, la séparation de la Belgique et de l'Espagne s'accomplissait : Philippe II démembrait de ses propres mains, au moins en apparence, cet empire dans lequel il avait voulu absorber le monde. Le 14 août 1598, les états généraux des Pays-Bas catholiques, assemblés à Bruxelles, prêtèrent serment de fidélité à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, entre les mains de son futur époux, l'archiduc, ci-devant le cardinal Albert, qui jura, au nom de la nouvelle souveraine, le maintien des libertés de la Belgique. L'infante fut également proclamée dans la Franche-Comté. L'indépendance accordée avec tant d'éclat à la Belgique n'était, en réalité qu'une indépendance administrative : la Belgique restait enchaînée par d'étroits liens à la politique espagnole ; l'infante et ses héritiers devaient reconnaître la suzeraineté espagnole ; le prince des Pays-Bas ne pourrait se marier sans le consentement du roi d'Espagne ; si le prince des Pays-Bas tombait en hérésie, il perdrait tous ses droits *ipso facto ;* les Pays-Bas auraient toujours les mêmes amis et les mêmes ennemis que l'Espagne ; la navigation des Indes orientales et occidentales leur était interdite ; le roi d'Espagne aurait droit de tenir garnison dans les citadelles d'Anvers, de Gand et de Cambrai (Dumont, t. V, part. 1re, p. 573).

Ces conditions de la cession des Pays-Bas furent tenues secrètes, afin de ne point effaroucher les Hollandais, au

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. I, p. 561. — Toutes les pièces relatives aux négociations se trouvent dans les Mémoires de Mornai, t. V et VIII.

près desquels l'archiduc Albert fit une dernière tentative. Albert écrivit aux états généraux des Provinces-Unies pour leur remontrer que les anciennes causes de discorde avaient disparu, les Pays-Bas étant dorénavant séparés de l'Espagne, et pour les inviter à reconnaître leurs princes légitimes. Il offrit le maintien de la religion et de l'ordre établis dans les Provinces-Unies. On ne lui répondit même pas.

Albert partit pour aller recevoir en Espagne la main de l'infante. Philippe II ne présida point à ce mariage par lequel il espérait affermir, après lui, sa maison. Il expira le 13 septembre 1598. La mort fut pour lui un bienfait. Les tortures étranges qu'il endura pendant plusieurs mois avant de pouvoir mourir semblèrent une expiation providentielle des supplices qu'il avait infligés à tant de malheureux, et les protestants purent comparer sa fin à celle de l'impie Antiochus. Son corps, desséché par l'étisie, corrodé par la goutte, dévoré de vermine, creusé d'affreux ulcères, se décomposa lentement avec des douleurs atroces, auxquelles il opposa jusqu'à la fin une sombre résignation. Le *démon du Midi* ferma les yeux, en recommandant à son fils de rester inviolablement attaché à l'Église romaine et à la sainte inquisition, et de « prendre toujours bien garde aux changements des autres royaumes, pour, selon les occasions, en faire son profit. » Philippe avait mis son âme tout entière dans ces derniers conseils. Il mourut, du reste, impénétrable, comme il avait vécu. Eut-il des remords ou des doutes? On ne sait! il ne parut guère regretter que d'avoir « frayé plus de cinq cent nonante millions de ducats, » sans autre fruit que la conquête du Portugal.

L'usage qu'il fit de cette unique conquête suffirait pour

juger Philippe II. Il avait consommé l'unité politique de la Péninsule ibérienne; il avait donné à l'Espagne ce complément auquel toujours elle aspirera, comme la France aspire aux frontières naturelles de la vieille Gaule. Sut-il fondre les deux nations péninsulaires pour leur prospérité commune? Non; il mutila, il ruina la plus faible, pour l'asservir plus aisément à l'autre, qui n'en profita pas. Il laissa dépérir la marine et les colonies magnifiques du Portugal, préparant ainsi la fortune commerciale des nations protestantes, ses propres ennemies. Il pouvait faire de Lisbonne la première cité maritime du monde, ce qu'est devenue Londres. Il la délaissa : il garda la capitale factice et sans avenir que Ximenès a donnée à l'Espagne au milieu des plaines arides de la Castille. Ce n'est point assez : Madrid est pour lui trop vivant encore. Il va s'enfermer dans un affreux vallon de la Sierra de Guadarrama; il bâtit, au milieu de noirs rochers, parmi les froides laves de volcans éteints, un vaste monastère en forme d'instrument de supplice (le gril de saint Laurent), et cache sa morne royauté dans ce palais de la mort. C'est de cet antre de San-Lorenço qu'il fait planer froidement et systématiquement, durant un demi-siècle, sur ses vastes États, ce régime de terreur que des passions exaltées jusqu'au délire par les dangers inouïs d'une situation sans exemple ont infligé quelques mois à la France.

Toute sa politique était dans un seul mot, détruire. Il combattait, a-t-on dit, pour l'unité! Quelle unité! L'unité silencieuse du néant!

En vain une voix s'éleva, qui tenta d'arrêter l'Espagne sur le penchant de l'abîme où l'avait poussée Philippe II. Comme l'antique Israël, l'Espagne eut son prophète, qui lui dénonça les jugements de Dieu. Un de ces grands

utopistes que leur impétueux génie emporte trop souvent au delà des bornes du possible, mais qui embrassent le monde réel, lorsqu'ils consentent à s'y restreindre, d'un coup d'œil bien plus large et plus sûr que ne sauraient faire les hommes pratiques, perdus dans le dédale des faits, Campanella, du fond des cachots de Naples, adressa au successeur de Philippe II d'admirables, mais d'inutiles avertissements[1]. On dédaigna les rêves du moine

[1] Voyez le Traité de Thomas Campanella sur la Monarchie Espagnole, réimprimé à Berlin en 1840.—Campanella y prédit, avec une sagacité extraordinaire, la décadence de l'Espagne, et propose les moyens de l'arrêter.—Le courage, la force, l'éloquence des Espagnols, ne les sauveront pas, dit-il. S'isolant orgueilleusement des autres peuples, ne s'alliant qu'entre eux, n'estimant que les armes, négligeant l'agriculture et le commerce, ils s'épuiseront et ne répareront pas leurs pertes. Leurs richesses passeront aux nations étrangères. Déjà les arts de la vie languissent abandonnés en Espagne, et aucun peuple ne peut prospérer sans les manufactures, le labourage et le commerce. Ils ne travaillent pas; ils ne daignent pas même écrire les grandes actions qu'ils font. Les chefs espagnols se ruinent dans leurs commandements à l'étranger, au lieu de s'y enrichir, puis reviennent ruiner le pauvre peuple en Espagne pour se refaire. La mauvaise assiette et répartition des impôts doit être changée. Campanella propose un système de contributions directes et indirectes, frappant modérément les denrées nécessaires, largement les objets de luxe. Il condamne la capitation, et établit principalement l'impôt direct sur les propriétés foncières. Il prêche la protection du commerce, de la marine (*la clef de la mer est la clef du monde*), l'unité des lois civiles, l'accession de toutes les capacités au pouvoir, l'encouragement des manufactures et ateliers, *préférables aux mines d'or et d'argent*.

Suivent des prédictions sur le renouvellement du monde. « Tout nous l'annonce, tant d'inventions merveilleuses, la boussole, l'imprimerie, la poudre, le télescope, etc.! Nous avons fait plus d'histoires et écrit plus de livres en cent ans que nos aïeux en quatre ou cinq mille..Rien n'arrête la liberté humaine..... Comment arrêterait-on la marche du genre humain et son progrès, lorsque quarante-huit heures de supplices n'ont pu asservir la volonté d'un pauvre philosophe et lui arracher la plus petite parole de ce qu'il voulait taire? »

Ces dernières paroles font allusion aux affreux tourments qu'on lui avait fait subir après la découverte de sa conspiration, en 1598 : il avait voulu établir en Calabre une république qui eût réalisé sa célèbre utopie, *la Cité du Soleil*. Voyez la notice de M. Villegardelle, servant d'introduction à sa traduction de *la Cité du Soleil;* Paris, 1840. Campanella, après vingt-sept ans de captivité, vint mourir en France, où le cardinal de Richelieu accueillit et protégea sa vieillesse.

philosophe, et l'Espagne continua de descendre jusqu'a fond du précipice où elle resta ensevelie, tandis que l monde se renouvelait, comme l'avait prédit Campanella tandis que l'Europe marchait à pas de géant dans les voie de la civilisation moderne.

Car Philippe, vainqueur en Espagne, avait été vainc en Europe. Il était mort épuisé sur le seuil de ce mond nouveau qu'il avait voulu empêcher de s'ouvrir. Tout c qu'il avait voulu abaisser s'élevait : tout ce qu'il avai voulu tuer vivait et prospérait. La liberté ! elle venai d'enfanter une jeune et florissante république. La tolé rance ! elle triomphait en France avec Henri IV. L France, enfin ! elle se régénérait sous un grand homme ; elle sortait, pleine de vie, de la chaudière sanglante où des mains insensées avaient jeté ses membres épars ; elle allait s'élancer vers ce faîte de puissance d'où descendait l'Espagne.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

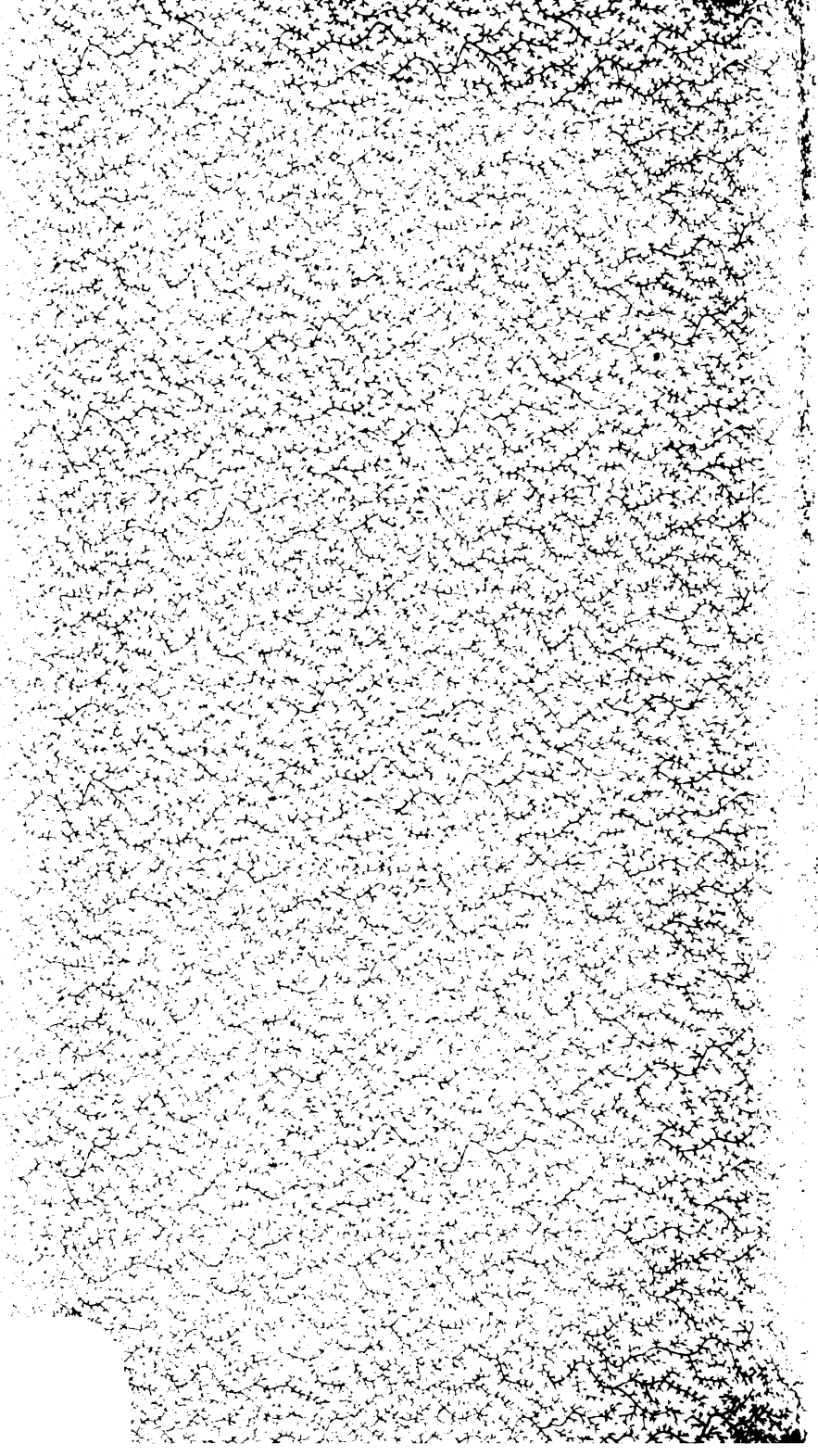

DEC 14 1912